



*Library of the Theological Seminary,*  
PRINCETON, N. J.

PER BR 140 .R42 v.10

Revue de l'Orient chr etien









REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

X

10<sup>e</sup> volume. — 1905





✓  
REVUE

DE

# L'ORIENT CHRÉTIEN

---

RECUEIL TRIMESTRIEL

---

DIXIÈME ANNÉE

---

PARIS

LIBRAIRIE A. PICARD ET FILS

*82, Rue Bonaparte, 82*

---

1905



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages.
I. — QUELQUES MANUSCRITS DE MUSIQUE BYZANTINE, par <b>J. B. Re-</b> <b>bours</b> . . . . .	1
II. — HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE L'ARMÉNIE, par <b>Fr.</b> <b>Tournebize, S. J.</b> . . . . .	15, 135, 365
III. — VIES ET RÉCITS D'ANCHORÈTES, par <b>Léon Clugnet</b> . . . . .	39
IV. — LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION ET LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE GRECQUE, par <b>D. Placide de Meester, O. S. B.</b> . . . . .	57, 151
V. — SIVAS, HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE, par <b>D. M. Girard, S. J.</b> . . . . .	79, 169, 283, 337
VI. — DANS QUELLE MESURE LES JACOBITES SONT-ILS MONOPHY- SITES? par <b>F. Nau</b> . . . . .	113
VII. — LES CONSTRUCTIONS PALESTINIENNES DUES A SAINTE HÉ- LÈNE, D'APRÈS UNE RÉDACTION DU X <sup>e</sup> SIÈCLE . . . . .	162
VIII. — DOCUMENTS DE SOURCE COPTE SUR LA SAINTE VIERGE, par <b>A. Mallon, S. J.</b> . . . . .	182, 251
IX. — TRADUCTION DES LETTRES XII ET XIII DE JACQUES D'ÉDESSE (EXÉGÈSE BIBLIQUE), par <b>F. Nau</b> . . . . .	197, 258
X. — L'ORIENT LATIN CENSITAIRE DU SAINT-SIÈGE, par <b>C. Daux</b> . . . . .	225
XI. — TRAITÉS LITURGIQUES DE SAINT MAXIME ET DE SAINT GER- MAIN TRADUITS PAR ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE, par <b>S. Pétri-</b> <b>dès, A. A.</b> . . . . .	289, 350
XII. — LE CHAPITRE ΗΕΠΙ ΑΝΑΧΩΡΗΤΩΝ ΑΓΙΩΝ ET LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT PAUL DE THÈBES, par <b>F. Nau</b> . . . . .	387
XIII. — LES VERSIONS ARABES DU « TESTAMENTUM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI », par <b>P. Dib</b> . . . . .	418

	Pages.
XIV. — LE PASTEUR D'HERMAS, FRAGMENTS DE LA VERSION COPTE SAHIDIQUE, par <b>L. Delaporte</b> . . . . .	424

## MÉLANGES

I. — CHRYSIPPE PRÊTRE DE JÉRUSALEM, par <b>S. Vailhé, A. A.</b> . . . . .	96
II. — LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES (19-26 avril 1905), par <b>F. Nau</b> . . . . .	100
III. — CARION ET ZACHARIE, MOINES DE SCÉTÉ (COMMENCEMENT DU IV <sup>e</sup> SIÈCLE), par <b>F. Nau</b> . . . . .	209
IV. — RABBAN DANIEL DE MARDIN, AUTEUR SYRO-ARABE DU XIV <sup>e</sup> SIÈCLE, par <b>F. Nau</b> . . . . .	314
V. — LES BIENS DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE, LE DIVORCE ET LE REPOS DOMINICAL EN RUSSIE, LES MASSACRES DU CAUCASE, par <b>N. Longueville</b> . . . . .	319
VI. — ΧΡΥΣΑΝΘΟΣ Ο ΣΙΒΗΡΙΩΤΗΣ = CHRYSANTHE LOPAREV, par <b>X.</b> . . . .	431
VII. — LETTRE RELATIVE A LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN. PAR SA BÉATITUDE M <sup>sr</sup> RAHMANI, PATRIARCHE DES SYRIENS CATHOLIQUES. . . . .	435

## BIBLIOGRAPHIE

A. Audollent, <i>Carthage romaine</i> (Louis Bréhier). . . . .	105
René Basset, <i>Le synaxaire arabe jacobite</i> (F. Nau). . . . .	108
C. Fouard, <i>Les origines de l'Église. Saint Jean et la fin de l'âge apostolique</i> (F. Nau). . . . .	110
Le Père Camille Beccari, S. J., <i>Notizia e saggi di opere e documenti inediti riguardanti la storia di Etiopia</i> (René Basset). . . . .	213
E. W. Crum et N. Riedel, <i>The canons of Athanasius of Alexandria</i> (F. Nau). . . . .	215
P. Pautigny, <i>Justin, apologies</i> (F. Nau) . . . . .	216
Gaston le Hardy, <i>Histoire de Nazareth</i> (F. Nau). . . . .	220
Le Père H. Lammens, S. J., <i>Le Pèlerinage de la Mecque en 1902</i> (P. Dauby). . . . .	326
A. Dufoureq, <i>Saint Irénée</i> (P. Dauby). . . . .	326
C. Terlinden, <i>Le pape Clément IX et la guerre de Candie</i> (F. Nau). . . . .	327
G. Maspero, <i>Histoire ancienne des peuples de l'Orient</i> (F. Nau). . . . .	328

## TABLE DES MATIÈRES.

VII

	Pages.
M <sup>re</sup> Rahmani, <i>Chronicon civile et ecclesiasticum</i> (F. Nau) . . . . .	439
Dom C. Butter, <i>The Lausiac History of Palladius</i> (F. Nau) . . . . .	440
A. Mallon, <i>Grammaire copte</i> (F. Nau) . . . . .	441
Le P. Constantin Bacha, <i>Traité de saint Jean Chrysostome et de Théodore Abou-Kurra</i> (F. Nau) . . . . .	442
Livres nouveaux . . . . .	221 à 223; 330 à 336; 442 à 448
Sommaire des revues . . . . .	112, 223, 336, 448
Tables de la première série.	
I. Table des matières de chaque fascicule . . . . .	451
II. Table des matières par ordre alphabétique . . . . .	461
III. Table alphabétique des auteurs . . . . .	466

---



# QUELQUES MANUSCRITS DE MUSIQUE

## BYZANTINE

(Suite) (1).

---

Dans cette seconde partie du premier traité (ms. 332. Jérusalem), on s'occupe surtout des tons. Malheureusement, la clarté fait absolument défaut. On ne s'en étonnera pas; c'est chose habituelle dans tous les traités similaires, mais on le regrettera, car, il faut bien l'avouer, la question des  $\tau\acute{\iota}\zeta\epsilon\iota$  est de beaucoup la plus importante dans la musique byzantine.

Les gammes, c'est du moins notre humble avis, n'ont pas été aussi altérées qu'on a bien voulu le penser. Elles n'ont pas subi à tel point l'influence turque, qu'elles ne soient plus *en rien* identiques aux gammes des  $\tau\acute{\iota}\zeta\epsilon\iota$  byzantins. D'ailleurs, ici, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons écrit déjà : on confond la pratique et la théorie. Lorsqu'on écrit sur la musique grecque, on ne distingue pas assez, ce nous semble, entre population hellène, c'est-à-dire, actuellement hors de toute influence musulmane, et population arabe de rite grec, habitant les États du Sultan, Turquie, Syrie, et Égypte. Toute réserve faite sur la question d'origine de ces populations, il est certain qu'actuellement leur musique est identiquement celle des Turcs qui les dominent, ou des Arabes, à côté desquels elles vivent. Or, qu'est-il arrivé? On sait que les Grecs de Syrie font usage indifféremment dans les offices liturgiques, de l'arabe ou du grec. Ils chantent également dans les deux langues, et alors, à moins d'études spéciales de la psaltique (elles sont rares!) les chantres, et cela naturellement, habillent les mélo-

(1) Voy. 1904, p. 239.

dies grecques à l'arabe, d'où jugement porté par les musiciens européens *de passage* : « l'influence turque a été néfaste à la musique grecque ».

Nous ne voulons pas nier qu'il y ait eu quelque altération dans les gammes : toutefois, et nous ne sommes pas seul de cet avis, l'histoire de ces altérations successives, n'est pas facile à écrire. Nous ne nous en chargerons pas.

Quant à la question du rythme, une longue discussion s'est élevée ces temps derniers sur ce sujet ; discussion intéressante, mais pas pleinement satisfaisante comme résultat ; car ici encore la question est difficile. Nous ne pensons pas cependant que l'on puisse prouver que le *chronos* (ne pas confondre avec le rythme) ait existé de tout temps dans le chant *ecclésiastique* grec. Nous devons cette malheureuse innovation aux réformateurs du commencement du siècle dernier (1819).

Assurément, s'il eût existé quelque chose de précis pour la mesure, les traités très détaillés que nous avons entre les mains, en eussent parlé ; or, nulle part il n'est fait allusion à ce fameux *chronos*. On parle de longues et de brèves, de certains retards ou au contraire d'allure plus rapide sur certaines notes ou sur les neumes : c'est tout. Point de temps divisé ou subdivisé ; point de *digorgou* ou de *trigorgou*, point de *tripli* ou *tetrapli*. Le *Klasma* lui-même n'a aucune valeur déterminée. Villo-teau (1), nous le savons, se sert de nos notes européennes pour assigner aux sept signes *rythmiques*, une valeur déterminée ; mais il a soin aussi de nous avertir que ce n'est qu'une comparaison, et que ces valeurs ne sont qu'approximatives. Nous pensons donc qu'avant le xix<sup>e</sup> siècle, la musique *ecclésiastique* grecque, était purement rythmique : nous ne saurions mieux la comparer qu'à notre plain-chant actuel, avec lequel, d'ailleurs, elle a beaucoup de parenté.

La même objection reviendra toujours : comment a-t-il pu se faire qu'une telle réforme ait été accomplie en si peu de temps, et ait été admise plus vite encore par toutes les églises du rite ? Assurément il y a là quelque chose qui peut surprendre ; mais, outre que la réforme n'a pas été admise sans conteste, on peut cependant expliquer sa prompté admission en constatant

(1) *État actuel de l'art musical en Égypte.*



qu'effectivement, la nouvelle méthode, en simplifiant l'ancienne, offrait aux chantres une plus grande facilité pour arriver à la pratique de leur art.

Et serait-il téméraire de penser qu'il en était, il y a cent ans, comme il en est maintenant, c'est-à-dire que le nombre de ceux qui savaient réellement la musique grecque, surtout en Palestine et en Égypte, était plus qu'insignifiant? On peut même dire qu'il devait être beaucoup plus restreint autrefois, étant donné la plus grande difficulté des traités. A preuve, ce bon moine Gebraïl, le grand mélode pourtant, et qui laisse Villoteau, devenu son élève, ignorant sur une foule de points, qu'il s'avoue impuissant à expliquer. Donc, on peut dire qu'il y a cent ans, comme aujourd'hui, on ne tenait pas grand compte du véritable chant ecclésiastique que l'on ignorait, pour se livrer au contraire aux inspirations du moment, propres aux Arabes et, en général, aux peuples de l'Orient. Mais, ne l'oublions pas, ces improvisations *arabes* (ce mot a son explication dans ce qui a été dit plus haut) ont leur mesure régulière, correspondant parfaitement au *chronos*. Et alors, de là à faire passer dans le vrai chant ecclésiastique, cette mesure régulière, il n'y avait qu'un pas, les chantres y étant si bien préparés.

Et qu'on ne dise pas : « Nulle part dans leurs ouvrages, les maîtres susnommés ne parlent du *chronos* comme d'une invention récente, ignorée encore d'un grand nombre de chanteurs..... ils en parlent, au contraire, le plus simplement du monde, comme on parle d'une chose connue, pratiquée de tout temps et dans toutes les églises du rite grec (1). » — C'est très vrai, mais que de points dans leurs ouvrages en sont là; et cependant, on ne peut nier qu'ils soient absolument nouveaux. Prenons un exemple. Les réformateurs nous parlent, le plus naturellement du monde, des trois genres : diatonique, chromatique et enharmonique. Or, il faut pourtant bien admettre que tout ceci, si ce n'est pas une création, c'est au moins une résurrection; car dans toute la période byzantine, il n'est pas question de ces genres; et si dans l'antiquité on les trouve, il faut avouer aussi qu'on ne les trouve pas tels qu'ils sont actuel-

(1) R. P. Dechevrens, *Le rythme grégorien*.

lement; tellement bien, qu'on a pu dire avec raison, que ce que l'on nomme chromatique ou enharmonique, n'a de chromatique ou d'enharmonique que le nom (1).

De même, les réformateurs nous présentent certains signes dont il est impossible de se rendre compte de la signification si on n'est pas au courant des traités anciens. Nous dirons, après le R. P. Thibaut, que l'ἔτερον actuel, par exemple, est un non-sens. Les réformateurs nous expliquent-ils d'où il vient? pas du tout, et le plus naturellement du monde ils ont supprimé le signe chironomique  $\pi\alpha\rho\alpha\chi\lambda\epsilon\sigma\mu\alpha$ , pour ne laisser que l'ἔτερον  $\pi\alpha\rho\alpha\chi\lambda\epsilon\sigma\mu\alpha$ , ou mieux ἔτερον tout court. Nous disent-ils aussi qu'ils sont les inventeurs de l'ἐνδύωρον? toujours non, etc. etc... On peut donc conclure *a pari* pour leur silence sur l'introduction du chronos.

On a trouvé très étrange aussi que le chronos qui se rencontre partout dans les mélodies populaires, qui est pour ainsi dire naturel aux peuples de l'Orient, ne se soit introduit qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle dans le chant ecclésiastique.

Ici encore, il y a, ce nous semble, confusion. Il faut bien distinguer en effet, entre le chant mondain, ἄσμα, et le chant ecclésiastique, ἄνωπελιτης. L'un pouvait avoir le chronos, s'ensuit-il que l'autre l'avait? Si un jour, par impossible, on arrive à donner au plain-chant les mesures usitées dans la musique, sera-t-on plus tard en droit de conclure que toujours le plain-chant a été mesuré? Or il est certain, et le traité qui suit en fait foi, qu'il y a une différence entre l'ἄσμα et l'ἄνωπελιτης, quant au nombre des gammes, et, jusqu'à preuve certaine du contraire, quant au rythme.

Le mot rythme, il est vrai, peut prêter à discussion; c'est une expression suffisamment vague, pour signifier tantôt une chose, tantôt une autre, en un mot, pour permettre à chacun de s'en servir pour le besoin de sa cause. Pour nous, quand nous disons que la musique byzantine était essentiellement rythmique, nous entendons parler du rythme tonique, c'est-à-dire basé sur l'accent.

Et si l'on nous demande sur quoi nous nous fondons pour *incliner plutôt* vers la non-existence du chronos dans la mu-

(1) Bourgault-Ducoudray, *Études sur la mus. eccl. grecque*.

sique byzantine, nous répondrons qu'outre les raisons déjà données, nous nous appuyons encore sur les signes de chironomie. En effet, ces signes qui n'ont aucune valeur tonique, sont destinés à marquer les différentes expressions particulières à chaque neume. Et comme nous en avertit le Hiéromoine Gabriel dans un des traités du manuscrit 332 de Jérusalem (SII du Métochion-Phanar), « chacun de ces signes tire son nom de sa propre énergie ». C'est-à-dire que pour savoir ce qu'il produit dans la mélodie, il suffit de recourir à sa signification. Or, il est certains neumes qui semblent bien exclure tout *temps* régulier. Ce rythme des neumes était indiqué, comme nous l'enseigne encore Gabriel, par le *domesticos* : « En voyant tous la main du domesticos, nous chantons avec ensemble, c'est pour cela que la chironomie est très utile, » πρὸς γὰρ τὴν τοῦ δημοσίου χειρὸς ἅπαντες ἀποβλέποντες συμφωνοῦμεν, καὶ διὰ ταῦτα χρησιμωτάτη ἐστὶν ἡμῖν ἡ χειρονομία.

Outre cela, comme nous l'avons déjà dit, certains signes marquent un *retard*; mais nulle part nous ne trouvons indiquée la valeur de ce retard. Par exemple, au sujet des δύο ἀπόστροφαι, on lit dans un traité : « οἱ δὲ δύο ἀπόστροφαι, εἰ καὶ μία ὑπόστασις ἐγένετο, ἀλλ' ἔχουσι καὶ φωνὴν καὶ ἀργεῖαν, καὶ χειρονομίαν. — De même pour la διπλή. « Καὶ ἡ διπλή πάλιν διὰ τὴν ἀργεῖαν ἐγένετο πλὴν δὲ φωνὴν οὐκ ἔχει, δύο γὰρ ἐξείκει συνηγμέναι ἑλάσσον ἀργεῖαν, καὶ τὴν ἀργεῖαν ἀπόλεσαν τὴν τιμὴν καὶ τὴν δύναμιν ». Il serait facile de multiplier les citations, et toujours on trouverait ce terme ἀργεῖα, sans plus de précision. On embrasse donc volontiers l'opinion de Villoteau, qui d'ailleurs écrivait avant la réforme, à savoir que les signes, marquant retard ou accélération, non pas dans la mesure, mais sur une note, avaient une valeur indéterminée. Ce qui permettait, à l'aide de la chironomie, de donner au chant une expression autrement belle que celle qu'eût produit le martellement du chronos.

La question n'est pas tranchée; nous n'avons pas cette prétention. Nous avons simplement montré qu'il n'y avait jusqu'ici, aucune donnée positive permettant de conclure à l'existence du chronos dans la musique byzantine. Que si de nouvelles découvertes nous apportent le document désiré, nous ne ferons aucune difficulté pour changer notre opinion.

Disons un simple mot de la question de notation : « Le chant

grec, a-t-on écrit, n'a rien à perdre à être transcrit suivant notre notation moderne..... L'unité de notation facilitant aux artistes de tous pays l'accès des différents genres de musique, serait, pour l'art musical lui-même, le principe de nouveaux et utiles progrès (1). »

Nous sommes loin de méconnaître les difficultés réelles de la notation actuelle; nous ne pensons pas cependant que l'on puisse la remplacer par notre système de portée.

Outre l'inconvénient de n'être pas accessible aux musiciens de tous les pays, la difficulté principale est peut-être celle-ci : un même signe peut indifféremment représenter une note quelconque de l'échelle; tantôt un *ré*, tantôt un *sol* ou un *la*, etc. Avec notre notation, la difficulté disparaît assurément; mais aussi, surgissent des inconvénients, selon nous beaucoup plus graves, et dès maintenant, nous disons que si l'on veut conserver au chant grec son véritable caractère, il faut, avant tout, lui conserver sa notation. En effet, on sait que plusieurs signes ont à la fois une valeur tonique et un caractère distinct comme signes de modulation de la voix. Or, ces modulations, tout cet ensemble de coups de gosier que l'on peut appeler la *glose* en psaltique, tout cela disparaît. Quel mal dira-t-on? Le mal, nous le savons, sera plutôt un bien pour nous, qui sommes si étrangers au génie musical des Orientaux, et qui nous accoutumons si difficilement à ces ritournelles nasillardes si pleines de charme pour eux! Mais ici, question de goût, et ce n'est pas à nous à nous imposer.

Passé encore, si nos gammes européennes étaient identiques aux gammes grecques; ce que nous appelions ci-dessus la *glose*, pourrait à la rigueur être suppléé par une quantité prodigieuse de notes d'agrément. Ajoutons toutefois, que ces notes d'agrément ne rendront jamais parfaitement le *laisser aller* produit par ces enjolivures si naturelles.

Mais comment rendre exactement sur notre portée soit le deuxième authentique, soit son plagal le sixième? Il suffit d'avoir essayé pour être convaincu de la difficulté, ou plus exactement, de l'impossibilité. Oui, il y a certains intervalles impossibles à rendre. Soit par exemple, dans le deuxième

(1) Thibaut, *Les notations byzantines*, mars 1901.

authentique, l'intervalle ζε-ζω. Ce n'est pas un ton, mais un ton *forcé*; or pour rendre ce ton forcé, on a trouvé le moyen, assez ingénieux assurément, de mettre le signe † devant la note. Très bien; mais un Européen qui chantera cette note *forcée*, la forcera tellement, qu'il vous servira, ni plus ni moins, un ton et demi. Or, l'intervalle est dénaturé, ce n'est plus du second ton.

Voilà, selon nous, un des inconvénients (il y en a d'autres) qu'offrirait aux Européens, qui voudraient s'occuper de musique grecque, cette notation sur portée. D'ailleurs, qu'on nous permette cette remarque : Si un Européen veut étudier la musique orientale, il ne le fera utilement qu'en Orient. A ce compte, il aura vite fait d'apprendre la notation telle qu'elle est, il aura de plus ce que nous jugeons indispensable : *l'éducation de l'oreille*. Si au contraire, il ne veut s'en occuper qu'en passant, ou, comme on dit, s'il veut en avoir une simple idée, alors, qu'il se contente des essais de traduction qu'on a faits de quelques morceaux grecs, arabes, etc... Mais alors, qu'il se persuade qu'en effet, il n'en a qu'une *idée*. Le morceau qu'on lui présente ainsi, n'est, si l'on veut, que l'ossature d'un morceau; c'est un tableau sans les ombres.

Nous ne pensons pas être contredit, du moins par ceux qui, *en Orient*, s'occupent de musique. Qu'ils se souviennent des difficultés de leurs débuts, et du temps qu'il leur a fallu pour entendre avec plaisir ce qu'au principe, ils qualifiaient peut-être de faux, ou au moins, de très drôle. Ces préventions ne sont tombées, qu'après ce que nous nommons plus haut, l'éducation de l'oreille. Donc, pour en revenir à notre notation, et à cause de ce qui vient d'être dit, ce serait en somme rendre un mauvais service aux musiciens de tous les pays, que de leur présenter la musique grecque sur une portée. Quant aux Grecs, nous ne pensons pas qu'ils en éprouvent le moindre désir.

Un exemple pour finir. Supposons qu'on ait à traduire trois ou quatre ἀπὸστρεφοὶ consécutifs portant κλίσημα (notons que c'est un des groupements les plus traduisibles), nous écrirons ainsi :



C'est là, à notre avis, et de l'avis d'un maître en musique grecque (1), l'interprétation la plus proche de la réalité; et cependant, il faut bien l'avouer, ce n'est pas l'effet réel. Chanté avec l'exactitude que demande notre notation, ce groupement ne serait certainement pas admis par nos Grecs.

Il serait facile de multiplier les exemples. Nous nous arrêtons là, en faisant toutefois une dernière remarque : c'est que les Russes n'ont admis la portée, que parce que leur chant est essentiellement diatonique à l'heure actuelle, et a pris complètement le caractère européen, même quant à l'harmonie.

SUITE DU 1<sup>er</sup> TRAITÉ (MS 332. JÉRUSALEM).

Ἐρώτ. Τι ἐστὶ ἤχος;

Ἀπόκρ. Ἦχος ἐστὶ τὸ ἐκξοτικῆς φύσεως ἐκρυσθὲν καὶ ἀκρυσθὲν παρὰ πολλῶν, ἤγουν ἡ ἐκκρυσσόμενη, καὶ νομιστοῦ ὄργάνου περὶ τοῦ θώρακος καὶ τῶν ῥινῶν.

Ἐρώτ. Καὶ πόσα εἶδη τῶν ἤχων (2);

Ἀπόκρ. Ὅσῳ, ἤγουν πρῶτος, δεύτερος, τρίτος, τέταρτος, καὶ οἱ ἐξ αὐτῶν πλάγιοι.

Ἐρώτ. Τι ἐστὶ χειρονομία;

Ἀπόκρ. Χειρονομία ἐστὶ νόμος παραδεδομένος τῶν ἁγίων πατέρων, τοῦ δ' ἁγίου Κοσμά τοῦ πνευματικοῦ, καὶ τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ δαμασκηνοῦ ἡνίκα γὰρ ἐξέρχεται ἡ φωνὴ τοῦ μέλους ψάλλειν τι, παρὰ τὴν καὶ ἡ χειρονομία, ὡς ἵνα παραδεικνύῃ ἡ χειρονομία τὸ μέλος λέγεται δὲ καὶ ἄλλως, γαίρ τοῦ ὄμου τὸ ἴσον, διὰ τὸ ἐκνελεῖσθαι τὴν χεῖρα ἴσον τοῦ ὄμου εἰς σημάδιον μερικόν· γρηὶ δὲ γινώσκειν (3). ὅτι ὁ πρῶτος ἤχος. οὕτω λέγεται πρῶτος, διὰ τὸ πρωτεύειν. ἦτοι ἄρχειν τῶν ἄλλων ἤχων. Τὸ δὲ ὄνομα τοῦτου λέγεται Δώριος, τοῦτ'

(1) Nous voulons nommer le R. P. Couturier, professeur de liturgie et de chant au séminaire grec de Sainte-Anne à Jérusalem. Nous sommes heureux de lui témoigner ici toute notre reconnaissance, pour les services qu'il nous rend au cours de nos études.

(2) La définition précédente du mot *ton* (ἤχος) ne saurait convenir ici. Il est clair, en effet, que précédemment l'auteur parle de ton, dans le sens de voix (φωνή). Maintenant, au contraire, il va parler des ἤχοι, c'est-à-dire des huit modes.

(3) Ce γρηὶ δὲ γινώσκειν devrait logiquement faire suite à la réponse précédente, et ne pas être rangé sous la rubrique « χειρονομία ». Ce manque d'ordre, si l'on n'y était habitué, tendrait à prouver que nous sommes en présence de plusieurs traités dont les morceaux sont mal cousus.

ἐστὶ ἐκ τῶν δωριέων· Δωριεὶς γὰρ λέγεται οἱ Μονοβασσιῶται, διὰ τοῦτο γοῦν λέγεται δώριος· καὶ ἐκ τοῦ τοιοῦτου πνεύματος εὐρέθη ἡ ὑποδώριος, ἥτοι ἡ οὐδὲ τοῦ πρώτου, τοῦτ' ἐστὶν ἡ πλάγιος. Καὶ ἐκ τῆς Λυδίας ἡ λυδία, ἤγουν ἡ δευτέρα· Λυδία γὰρ λέγεται τῶν Νεοκαστρῶν ἡ τόπος, ὅς ἐνομαζέται καὶ μέχρι τοῦ νῦν, τῆς Λυδίας ἡ κάμπος· καὶ ἐξ αὐτοῦ ἡ ὑπολυδία, ἤγουν ἡ πλάγιος. Καὶ ἐκ τῆς Φρυγίας, εὐρέθη ἡ φρυγία, ἤγουν ἡ τρίτος. Φρυγία γὰρ λέγεται ἡ τῆς Λαοδικείας τόπος· διὰ τοῦτο γοῦν λέγεται φρυγία, ὡς ἐκ τῆς Φρυγίας· καὶ ἐξ αὐτοῦ ἡ ὑποφρυγία, ἤγουν ἡ πλάγιος τοῦ τρίτου· τοῦτ' ἐστὶν ἡ βαρῦς. Καὶ ἐκ τῆς Μιλήτου ἡ μιλήσιος· ἤγουν ἡ πλάγιος τοῦ τετάρτου (1) ἐκ τῶν τοιούτων γὰρ τόπων εὐρέθησαν τὰ μέλη τῶν ἤχων. Οἷον εἰλεγον οἱ δωριεὶς τὰ μέλη τοῦ α' ἤχου, οἱ λυδοὶ τοῦ λυδίου, οἱ φρυγιοὶ τοῦ φρυγίου, καὶ οἱ μιλήτιοι τοῦ μιλήτιου. Ἐλθὼν δὲ Πτολεμαῖος ἡ βασιλεὺς καὶ ἡ μουσικὸς ἀλλὰ καὶ ἐραρισθεῖς, προσέθηκε κατὰ τοὺς τόπους καὶ τὰ ὀνόματα ταῦτα τῶν ἤχων (2).

Ἐρώτ. Καὶ πόσοι ἤχοι;

(1) Nous ne serions pas éloigné de penser qu'il y a ici faute de copiste, car dans le texte il n'est pas parlé du quatrième authentique, et l'auteur nous donne le milésien comme plagal, ce qui semble une anomalie, les plagaux étant tous précédés du préfixe ὑπο. D'ailleurs Villoteau corrige cette lacune en disant : « Le Milésien est venu de Milet; de celui-ci s'est formé l'hypomilésien ».

Autre difficulté. Pourquoi ce quatrième mode s'appelle-t-il milésien? « Καὶ ἐκ τῆς Μιλήτου ἡ μιλήσιος », répond notre traité. Milet, on le sait, fut, bien avant Athènes, le foyer le plus brillant de la civilisation hellénique; rien ne s'oppose donc à ce que la grande ville ait tenu à l'honneur d'avoir un système musical à elle, comme la Phrygie, la Lydie, etc., ses voisines. On serait presque forcé de se rendre à cette hypothèse, si dans quelques autres traités on trouvait mentionné ce ton milésien. Malheureusement, le seul passage cité, fait mention de cette dénomination. C'est un témoignage trop seul, pour entraîner une complète adhésion.

Villoteau veut voir dans le mot milésien une corruption de mixolydien. « Au lieu de mixolydien, dit-il, on aura pu prononcer d'abord, par syncope, *milyltien*; et comme les Grecs modernes adoucissent beaucoup la prononciation de leur δ, on aura dit, sans doute, milysien; de là le ton *milésien* et son origine supposée de Milet. » L'explication peut s'admettre; ce qui est certain, nous le répétons, c'est qu'on ne trouve nulle part ailleurs ce ton milésien. — Le ms. 11389, 91 de la bibliothèque royale de Bruxelles, cité par Dom Gaïsser, donne les modes comme il suit : ὁ πρώτος λέγεται δώριος, ὁ δεύτερος λυδία, ὁ τρίτος φρυγία, ὁ τέταρτος μιζολυδία, ὁ πλάγιος α' ὑποδώριος, ὁ πλάγιος β' ὑπολυδία, ὁ πλάγιος γ' ἤγουν ὁ βαρῦς ὑποφρυγία καὶ ὁ πλάγιος δ' ὑπομιζολυδία.

D'ailleurs notre traité nous parlera plus loin, lui aussi, du mixolydien.

(2) L'auteur ne confondrait-il pas ici Ptolémée Aulète (80-52) avec Claude Ptolémée (II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)? Voici d'après ce dernier les dénominations des tons : Dorien, Hypolydien, Hypophrygien, Hypodorien, Mixolydien, Lydien, Phrygien (Clément, *Hist. de la mus.*, p. 176).

Ἀπόκρ. Ἦχοι εἰσι κυρίως τέσσαρες καὶ τέσσαρες πλάχιοι καὶ δύο ἀπηχῆματα (1). ἦτοι φθοραὶ, τὸ νανκῶ καὶ τὸ νανᾶ· οἱ τοιοῦτοι ἦχοι ψάλλονται εἰς τὸν ἁγιοπολίτην περισσότερον (2).

Ἐρώτ. Πόσοι ἦχοι ψάλλονται εἰς τὸν ἁγιοπολίτην, καὶ τί λέγεται ἁγιοπολίτης (3):

Ἀπόκρ. Ἦχοι μὲν ψάλλονται ἐκτὼ ἁγιοπολίτης δ' ἐτυμολογεῖται διὰ τὸ τῶν ἁγίων μαρτύρων, ὁσίων τε καὶ τῶν λοιπῶν περιέχειν πολετεῖαν, ἢ διὰ τὸ ἐν τῇ ἀρχῇ πόλει ἀπὸ τῶν ἁγίων πατέρων τῶν ποιητῶν, τοῦ δε ἁγίου Ἰωάννου τοῦ δαμασκηνου, καὶ ἑτέρων πολλῶν ἁγίων ἐκτεθεῖναι.

Ἐρώτ. Πόσοι ἦχοι κύριοι;

Ἀπόκρ. Τέσσαρες· πρώτος, δεύτερος, τρίτος, τέταρτος. Ἀπὸ δὲ ἀπορροῆς τῶν τεσσάρων τούτων ἐγένοντο οἱ ἕτεροι τέσσαρες πλάχιοι, καὶ ὡσπερ ἀπὸ τῶν τεσσάρων τῶν πρωτοτύπων ἐγεννήθησαν οἱ τέσσαρες πλάχιοι, τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον, καὶ ἀπὸ τῶν τεσσάρων πλάγιων ἐγεννήθησαν οἱ τέσσαρες μέσσοι, ὡσαύτως καὶ ἀπὸ τῶν τεσσάρων μέσων ἐγεννήθησαν οἱ τέσσαρες φθοραὶ, καὶ ἀνεδιδάσθησαν ἦχοι ἰσ<sup>7</sup> οὔτοι

(1) Villoteau fait dériver ce mot du verbe ἐπιχεῖω, je verse sur. Dans le manuscrit qu'il avait entre les mains, on lisait, paraît-il, ἐπιχῆματα. Le mot n'existe pas; il est avantageusement remplacé par ἀπήχματα, écho.

(2) Il faut entendre ici par *ἁγιοπολίτη*, le chant ecclésiastique, par opposition au chant mondain, ἔσμα. Ce dernier comprend 11 ou 15 tons (on ne s'entend pas sur le nombre, alors que le chant d'église n'en a que 8.

Dans son *Hymnographie de l'Église grecque* (Rome, 1867, p. 61) le cardinal Pitra fait naître l'ἁγιοπολίτης entre le x<sup>e</sup> et le xiv<sup>e</sup> siècle. « En même temps que le typicon de Jérusalem, un système musical qui porte le même nom (c'est-à-dire ἁγιοπολίτη), arrive jusqu'au mont Athos. » Ailleurs, dans les *Analecta sacra*, t. p. LIX, l'éminent cardinal insinue la même chose. « Vereor ut apud Graecos et gravior et frequentior sit melodiarum tumultus. Vereor ut in praesens quoque eorum codicibus sac. X et XI (via enim praeter lectionaria raro apice notata antiquiores sunt) occurrant alia hieroglyphica Itoniana, quae Lycaeis oculis impercia sint. Vereor ut vetustis melodis male perceperint schola musicae saeculi XIII, quorum meliorum jam se nulla novasse gloriantur, qui tunc sunt, ut aiunt, Cosmam et Damascenum et praesens pulchiores effecere (ἐκστῆ-πίσθη ποίημα παλαιόν κ τ. ἐ.), ut alibi fusius exposui. » Remarquons d'abord qu'il ne peut être question d'un système absolument nouveau, car les 8 tons de l'ἁγιοπολίτη existaient dès longtemps. Ensuite, on a voulu voir dans ce « nouveau système musical » une corruption de l'ancien; corruption due à l'influence de la tonalité arabe. Pour nous, nous préférons voir dans les paroles du Cardinal, une allusion à la réforme, ou mieux, aux nombreuses additions de Koukouzèlès qui vivait au mont Athos vers le xiv<sup>e</sup> siècle. Rien n'empêche en effet qu'un disciple du mélode ait apporté ses théories à Jérusalem.

(3) Certains traités ajoutent ici: καὶ τί ἐστι ἦχος; — L'auteur a supprimé cette question à laquelle il a répondu plus haut.



οὖν οἱ ἰσ' ψάλλονται εἰς τὸ ἄσμα καὶ οὐχὶ εἰς τὸν ἀγιοσολύτην.

Ἐρώτ. Πῶς ἄρχῃ ἐν τῷ μέλειν σε ψάλλειν ἢ διδάξει τί;

Ἀπόκρ. Μετὰ ἐνηγήματα.

Ἐρώτ. Τί ἐστὶν ἐνηγήμα;

Ἀπόκρ. Ἐνηγήμα ἐστὶν ἡ τοῦ ἤχου ἐπιβολή, οἷον ἀντὶ τοῦ λέγειν, ἄνα νὲ ἄνες, ἤχουον ἄναξ ἄνες (1).

Ἐρώτ. Ὁ δεῦτερος πῶς ἐνηγίζεται;

Ἀπόκρ. Νὲ ἄνες.

Ἐρώτ. Τί ἐστὶ νὲ ἄνες;

Ἀπόκρ. Ἦχουον Κύριε ἄφες.

Ἐρώτ. Ὁ δὲ τρίτος πῶς ἐνηγίζεται;

Ἀπόκρ. Ναννά. ἤχουον παράκλητε συγχώρησον.

Ἐρώτ. Ὁ τέταρτος πῶς ἐνηγίζεται;

Ἀπόκρ. Ἄγια, ἤχουον τὰ κερουβίμ, καὶ τὰ σαραφίμ. τοῦτ' ἐστὶν ἡ ἀγία τριάς ἡ παρ' αὐτῶν ὑμνουμένη καὶ δοξαζομένη, ἄνες, ἄφες, συγχώρησον καί μοι, τοῦ δοξάζειν καὶ ἀνομιεῖν ὕμνον ἁγιόγραφον, τὴν σὴν ἀδιαίρετον Θεότητα.

Ἐρώτ. Πῶς πνεύματα, καὶ διὰ τί λέγονται πνεύματα;

Ἀπόκρ. Διὰ τὸ φωνὰς ἀποτελεῖν. Χωρὶς δὲ καὶ ἐτέρων τόνων μὴ συνιστάμενα.

Ἐρώτ. Τί ἐστὶ φωνή;

Ἀπόκρ. Φωνή λέγεται διὰ τὸ φῶς εἶναι νοῦς (νοῦς), ἃ γὰρ ὁ νοῦς νοεῖ, ταῦτα ἡ φωνή εἰς φῶς ἐξάγει· ἢ διὰ τὸ ἐν ταῖς φωναῖς εἶχειν τὸ εἶναι· φωνή γὰρ ἀποτελεσμα τοῦ ἐν ἡμῖν τεθησχυρισμένου πνεύματος διὰ τινος ἀρτηρίας προσδεόμενον.

Ἐρώτ. Τί ἐστὶ παπαδική;

Ἀπόκρ. Μουσική τέχνη.

Ἐρώτ. Πῶς ἐπονομάζονται οἱ ἤχοι;

Ἀπόκρ. Πρῶτος, δεῦτερος, τρίτος, τέταρτος, καὶ οἱ ἕξῃς· οὖν εἰσὶ κυρίως ἑνωμάτων ἑκτῶ ἤχων. τὸ γὰρ εἰπεῖν, α, β, γ, δ, βᾶθμοι εἰσὶ. καὶ οὐχὶ ἐνόματα· εἶπω σοι ἤχουον ὁ πρῶτος δώριος, ὁ δεῦτερος λύδιος, ὁ τρίτος φρύγιος, ὁ τέταρτος μιξολύδιος, ὁ πλᾶγιος τοῦ πρῶτου ὑποδώριος, ὁ πλᾶγιος τοῦ δευτέρου ὑπολύδιος, ὁ πλᾶγιος τοῦ τρίτου,

(1) Ces ἐνηγήματα ont donné lieu déjà à bien des discussions. Pour nous, il nous semble que c'est remonter un peu loin, que d'en rechercher l'origine jusque dans l'assyriologie. Les efforts qu'on a faits pour les expliquer, sont assurément très sérieux, mais, il faut l'avouer, jusqu'ici sans résultat; aussi, jusqu'à preuve nouvelle, on peut continuer à y voir de simples syllabes de vocalise diversifiées selon les tons. « Ἐνηγήμα ἐστὶν ἡ τοῦ ἤχου ἐπιβολή. »

ἤχρον ἢ βαρῦς, ὑποφρόνιος, καὶ ἢ πλάγιος τοῦ τετάρτου ὑπομειξολύδιος· ταυτὰ εἰσι τὰ κύρια ὀνόματα τῶν ἑκτῷ ἤχων, καὶ ἀκριβέστερον ὀνομαζόμενα τῆς παπαδικῆς τέχνης.

Ἐρώτ. Πόσοι τόνοι τῆς παπαδικῆς τέχνης;

Ἀπόκρ. Δεκαπέντε.

Ἐρώτ. Πόσα πνεύματα;

Ἀπόκρ. Τέσσαρα.

Ἐρώτ. Πόσα ἡμίτονα;

Ἀπόκρ. Πέντε.

Ἐρώτ. Τί ἐστι τόνοι, καὶ τί ἡμίτονα, καὶ τί πνεύματα;

Ἀπόκρ. Τόνοι μὲν εἰσιν οὗτοι (1), τὸ ἴσον, τὸ ὀλίγον, ἡ ὀξεία, ἡ πεταστή, τὸ ἀπόδεγμα (2), ἢ ἀπόστροφος, ἡ βαρεῖα, τὸ ἀντικένωμα, τὸ κράτημα, ἡ διπλή (3), τὸ ἀνάσταμα, τὸ πίεσμα, τὸ κατὰσταμα, τὸ τριπλὸν ἦτοι τὸ σείσμα καὶ τὸ παρακλίεσμα· τὰ δὲ ἕτερα, οἷον τὸ φημιστόν, ὧς Ὑψιστοκατάσταμα, ἐκστρεπτόν, μέλη εἰσι, καὶ οὐχὶ τόνοι. Ἡμίτονα (4) δὲ εἰσι ταῦτα, τὸ ἔλαφρόν, τὸ κλάσμα, τὸ κούφισμα, ἡ παρακλήτικη, τὸ Ὑψιστοκατάσταμα, τὸ ἐξστρεπτοκατάσταμα· λέγονται δὲ καὶ μέλη. Πνεύματα δὲ εἰσι ταῦτα, τὸ ὑψηλόν, τὸ χαμηλόν, τὸ ἔλαφρόν, τὸ ἀπόδεγμα, τὸ κέντημα. (περὶ πνευμάτων) πνεύματα δὲ λέγονται, διότι φωνᾶς ἀποτελοῦσι, χωρὶς δὲ καὶ ἐτέρων τόνων μὴ συνισταμένων, καὶ γὰρ χωρὶς ἀποστροφῆς οὐ συνίσταται τὸ χαμηλόν, οὐδὲ συντίθεται. Πάλιν χωρὶς ὀλίγου ἢ ὀξείας ἢ πεταστῆς οὐδαμῶν εὐρομεν ὑψηλόν, ὁμοίως πάλιν ἔντος τοῦ ἀποστροφῆς οὐχ εὐρομεν ἔλαφρόν, ἢ χαμηλόν, εἰδὲ καὶ εὐρομεν τοῦτον, ψεκτόν ἡγεύμεθα εἶναι, τὸ κέντημα, καὶ χωρὶς ἐτέρων τόνων οὐ συνίσταται. φωνᾶς μὲν ἀπο-

(1) Il est clair qu'il y a ici confusion. — Confusion qui vient, comme le remarque Villoteau, de ce que les Grecs n'ont pas idée de la méthode. De là, explications vagues ou fausses qu'ils donnent souvent! — La plupart des signes appartiennent à la chironomie et sont par conséquent muets.

(2) L'apoderma ne saurait être rangé parmi les σημάδια ἔμψωια tels que ὀλίγον, πεταστή, etc., ni même, comme on le trouve dans un autre traité, parmi les esprits: c'est un pur signe rythmique, équivalent à διπλή ou à κράτημα.

(3) Le κράτημα et la διπλή ne diffèrent que par la chironomie: l'un et l'autre marquent le *retard*.

(4) Il ne serait pas exact de donner au mot ἡμίτονα le sens de demi-ton, mais bien de demi-voix. Nous avons vu, en effet, que le mot τόνος est pris souvent dans le sens de φωνή, *voix*. Et cette acception, dans le cas présent, se conçoit aisément, étant donné que la mélodie grecque est essentiellement basée sur l'accent. Or, ces divers ἡμίτονα se rencontrent précisément sur les syllabes brèves, s'il s'agit de signes toniques comme κούφισμα et ἔλαφρόν, ou dans les passages qui ont une chironomie indiquant l'abaissement de la voix, comme ψημιστοκατάσταμα, etc.

τελεῖ. μόνον δὲ οὐ συνίσταται (1). Τὰ δὲ ἕτερα ἤγουν διὰ πνευμάτων, ἃ καὶ εἰσι ταῦτα, τὸ μὲν γὰρ ὑψηλὸν ἔχει φωνάς (2) τέσσαρας. τὸ μὲν κέντημα ἔχει φωνάς ἀνιούσας δύο. ὁμοίως καὶ τὸ ἔλαφρον καὶ τὸ χαμηλὸν. τὸ μὲν γὰρ χαμηλὸν ἔχει εἰς ἐλάττωσιν φωνάς τέσσαρας. τὸ δὲ ἔλαφρον εἰς ἐλάττωσιν φωνάς δύο· ὁμοίως δὲ καὶ οἱ ἕτεροι τόνοι (3). οἷον τὸ κράτημα, ἢ διπλῆ, τὸ ξηρονκλάσμα, τὸ ἀνατρέξιμα, τὸ πίσιμα, καὶ τὰ ἕτερα ὅσα εἰσι τοιαῦτα, ὡς προέφημεν, λέγονται σύνθετοι τόνοι. σύνθετοι δὲ λέγονται, διὰ τὸ συνίστασθαι διὰ δύο καὶ τριῶν τόνων (4), ἤγουν ἢ διπλῆ, διὰ δύο ὀξεῖων, τὸ ἔλαφρον, τὸ πίσιμα, διὰ δύο βαρεῖων. τὸ ἀνάσταμα διὰ διπλῆς, καὶ πεταστής, καὶ ἰδοῦ λοιπὸν ὡς ἔφημεν ὅσα εἰσι τοιαῦτα, σύνθετοι τόνοι λέγονται (5). Καὶ ἰδοῦ ἔμαθες. ὧ ἀκρατὰ, τί ἐστὶ τόνοι καὶ τί ἡμίτονα, καὶ τί πνεύματα καὶ διὰ ποίον τρόπον λέγεται τὸ καθέν. Τόσοι καὶ τόδε καὶ ἐκ τῶν προλεχθέντων εἰσι τρεῖς τόνοι, ἤγουν τὸ ὀλίγον, ἢ ὀξεῖα, καὶ ἢ πεταστή, ἄτινα καὶ εἰσὶν ἰσόφωνα (6)· τὸ δὲ ἴσον φωνὴν οὐκ ἔχει, ἀλλ' ἐστὶ τῶν πάντων ταπεινούμενον· ὅπου εὗρεθῆ τὸ ἴσον. κῆντε εἰς ὀξεῖαν φωνῆς, κῆντε εἰς χαμηλότητα. ἐκεῖ δέχεται τὴν φωνήν, τῶν δὲ τεσσάρων τόνων τῶν φωνούντων, ἤγουν πεταστής. ὀλίγου, ὀξεῖας, καὶ ἀποστρέφου, καὶ τῶν τεσσάρων πάντων προλεχθέντων. ἤγουν τοῦ ψηριστοῦ, τοῦ χαμηλοῦ, τοῦ κεντήματος, καὶ τοῦ ἔλαφροῦ, διαπερῶμεν, τοὺς ἑκτὼ ἐν τοῖς ἑτέροις τόνοις. ἐμφάνους αὐτοὺς ἀποδεικνύοντας καὶ

(1) Il eût été plus simple et plus clair de résumer tout ce qui précède en cette simple phrase : Les signes de la catégorie des *esprits* ne se rencontrent jamais seuls, mais sont toujours joints à un des signes de la catégorie des *corps*.

(2) Le mot *φωνή* a ici évidemment le sens d'*intervalle* ou *degré*. Nous avons dit ailleurs pourquoi le mot *ton* ne serait pas exact.

(3) Tout ceci ferait naître une réelle confusion, si nous ne savions par d'autres traités, et même par quelques passages de celui-ci, que le *κράτημα*, la *διπλή*, le *ξηρονκλάσμα*, etc., sont simplement des signes aphones, employés, les uns pour le rythme, les autres pour la chironomie.

(4) Le mot *τόνος* prend ici le sens de *signe*.

(5) Ce passage a trait, non plus à la seule chironomie, mais aux neumes, ou réunion de plusieurs signes toniques. Ces groupes reçoivent une dénomination spéciale, telle que : *ἀνάσταμα*, *ἀνατρέξιμα*, *χαριετισμός*, etc. En étudiant l'exercice chironomique de Koukouzélès, on peut remarquer que certains de ces neumes n'ont aucune chironomie spéciale : le *χαριετισμός* est dans ce cas. C'est ce qui a conduit le R. P. Thibaut à diviser les neumes byzantins en deux classes : 1<sup>o</sup> Ceux qui ont une *chironomie* spéciale. 2<sup>o</sup> Ceux qui ont seulement une *dénomination* spéciale.

(6) Ces trois signes sont appelé isophones, parce que chacun d'eux indique que la voix s'élève d'un degré. On peut y joindre les *κεντήματα*, ce que fait d'ailleurs notre auteur dans la première partie du traité « *ἰσοφωναὶ τὸ ὀλίγον, ἢ ὀξεῖα, ἢ πεταστή, καὶ τὰ δύο κεντήματα* ».

ἐνεργουῦντας· χωρὶς γὰρ τούτων πάντα ἀκίνητα καὶ ἀνεκέργητά εἰσιν, οἱ γὰρ τὴν τέχνην τὴν παπαδικὴν ἐπιστάμενοι ἀκριβῶς, οἶδασι καὶ τὴν ἐνεργείαν τούτων. Τέως οὖν μικρὸν δεξιῶμεν τι μερικῶς. πῶς ὁφείλουσιν ἐνεργεῖν οἱ τόνοι μετὰ τῶν πνευμάτων εἰς τὰς ἀναρῶσας καὶ τῆς ὑπερῶσας, καθὼς καὶ ὁ ἐρμηνευτῆς αὐτὰς ἀκριβῶς ἐδίδαξε περὶ τῶν ἐναλλασσομένων τῶν ἤχων. ἄνα νὲ ἄνες, ἐπάνω δὲ τοῦ α<sup>ου</sup> ἤχου, εἰ ἐξηχίστης μίαν φωνὴν, γίνεται β. οὕτω δὲ. ἄνα νὲ ἄνες νὲ ἄνες, ἐμοίως πάλιν ἀνώθεν τοῦ β<sup>ου</sup> οὕτως ἤχου, εἰ ἐξηχίστης μίαν φωνὴν, γίνεται γ<sup>ου</sup> οὕτω δὲ, ἄνες ἄνὲ ἄνες ἀγία· ἐμοίως ἄνωθεν τοῦ Δ<sup>ου</sup> ἤχου ἔξελεθε μίαν φωνὴν γίνεται α<sup>ου</sup>.

Ἐρώτ. Πῶς δὲ γίνεται διὰ τὸ ἀναδιόξιν ἕως τοῦ τετάρτου ἤχου;

Ἀπόκρ. Καθὼς ὁ ποιῆσας τοὺς ἤχους τέσσαρας, τέσσαρας ἤχους ἐδέσμευσεν, ἤχουον τέσσαρας φωνὰς, οὕτως δὲ ἔνι ὁ Δ<sup>ου</sup> ἤχος, ἀγία.

Bien que le traité continue encore pendant quelques pages, nous le terminons ici, à cause des difficultés graphiques; tout ce qui reste consistant surtout en exemples. Nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir dans la suite de nos études.

Jérusalem, 10 octobre 1901.

J.-B. REBOURS,  
des Pères Blancs.

# HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

## DE L'ARMÉNIE

(Suite) (1).

---

§ II. — *Ambassade de Grégoire Dgha au pape; sa foi reconnue intègre; prescriptions disciplinaires.* — Pendant que les liens incomplètement renoués par Nersès avec les Grecs se relâchaient un peu sous son successeur, les relations avec la papauté, qui d'ailleurs n'avaient jamais été positivement rompues depuis Grégoire III, devenaient plus actives. A partir des Croisades surtout, les Arméniens se sentaient beaucoup plus en communion de sentiments et d'idées avec les Latins qu'avec les Grecs. Quelques-uns de ces derniers, plus jaloux peut-être de séparer les fils de Haïg des Francs, que de corriger les tendances schismatiques de leur propre Église, avaient profité de quelques rapprochements passagers entre Byzance et Rome pour représenter aux Occidentaux les Arméniens comme des monophysites avérés. Des paroles agressives, on passait facilement aux voies de fait. Vartan le Grand raconte que, dans trois diocèses 1600 prêtres furent maltraités, parce qu'ils ne voulaient point se conformer à certains usages religieux des Grecs.

Pour détruire l'effet de ces rapports malveillants, autant que pour exprimer ses propres sentiments et ceux d'une grande partie de son Église, Grégoire Dgha, ajoute le contemporain Vartan, « se tourna vers le pape, et, comme le faisaient les anciens, sollicita son secours et sa bénédiction ». Il envoya Grégoire, évêque de Philippopolis vers, Lucius III. Le messager rejoignit le pape à Vérone (1181); il était porteur d'une lettre qui expliquait le but et l'objet de l'ambassade : Le catholicos pro-

(1) Voy. vol. VII, 1902, p. 26, 277, 508; vol. VIII, 1903, p. 206, 577; vol. IX, 1904, p. 107, 212, 303, 537.

testait de sa filiale soumission envers le pontife romain: il priaït celui-ci d'intercéder auprès de l'empereur en faveur des Arméniens persécutés, lui démasquait l'injustice de quelques-unes des récriminations des Grecs contre la Foi arménienne et lui demandait enfin un exposé de la discipline de l'Église romaine. — La réponse du pape nous a été conservée; elle est pénétrée d'une onction toute paternelle.

Lucius reconnut que la foi du catholicos était intègre; il lui conseilla seulement d'améliorer ce qu'il y avait d'imparfait dans sa liturgie, de mélanger un peu d'eau avec le vin à l'autel, de bénir, à son exemple, les saintes huiles le jeudi saint, et de célébrer la Nativité le 25 décembre.

En signe de sa particulière bienveillance, il fit remettre au catholicos un anneau, le pallium et la mitre qu'il avait lui-même portée (1). Quatre ans plus tard, cette importante correspondance de Lucius était rappelée par Clément III écrivant à Grégoire Dgha et au baron Léon. Les lettres de ce dernier pape sont animées du souffle qui suscita les Croisades; elles respirent aussi une bienveillance vraiment paternelle pour « son bien-aimé fils, l'illustre prince montagnard » et pour le catholicos. Ce surnom de montagnard est celui que donne Clément III au grand politique qui ceindra dix ans plus tard la couronne en Cilicie (2).

§ 12. — *Déposition et fin tragique de Grégoire V Qaravéj.*  
— Le catholicat, illustré depuis un siècle par des hommes de grand mérite, déchet un peu sous le successeur de Grégoire

(1) Le pallium est une bande de laine blanche, qui se place sur les épaules et dont les extrémités sont retenues en avant et en arrière par deux plaques de plomb recouvertes de soie noire. La veille de la fête des saints Pierre et Paul, le pape bénit les palliums, qu'on dépose dans une urne sous le maître-autel, au-dessus de la tombe de saint Pierre. — Grégoire Dgha, par sa science et son zèle pour l'union, était digne de cet honneur. Outre plusieurs *lettres* sur l'union religieuse, il a laissé une élégie sur la prise de Jérusalem par Saladin. Voir Vartan, ch. XLIX, dont le récit contient de manifestes exagérations; Sarbanalian, *Mémoires*, p. 500.

La lettre de Lucius III datée du 3 décembre 1181 est reproduite par Asgjian (*Bessarione*, septembre-octobre 1902, p. 190-191); voir aussi Alishan (Léon le Magnifique, pp. 161-165); Balzy, 51-55; Tchamitch, III, 112, où est reproduite la version de la Lettre par Nersès de Lampron. Recours de Grégoire Dgha au pape Lucius d'après Vartan, dans Dulaurier, *Docum. arména.*, 438.

(2) Alishan, p. 163-165, d'après la Version arménienne de Nersès de Lampron.

Dgha. Grégoire V (1193-1194) était le fils de Vahram, frère de Grégoire IV. Il fut surnommé Manough (jeune homme) à cause de son extrême jeunesse; après sa mort, on l'appela aussi Qaravèj (précipité d'un rocher). Il dut, dit-on, ce dernier surnom à une tentative imprudente dont il fut la victime. Soit qu'il eût contre lui de justes sujets de plainte, soit qu'il fût circonvenu par les rivaux du Patriarche et un parti de mécontents à la tête desquels était Grégoire Toutévordi, abbé de Sanahin, le prince Léon fit enfermer Grégoire Manough dans la forteresse de Gobidara, près de Sis, et convoqua les évêques pour le déposer : c'est encore l'un de ces innombrables faits qui mettent en évidence les inconvénients de la mainmise du pouvoir civil sur l'autorité religieuse. A défaut de vices entachant son élection, les évêques, d'après Nersès de Lampron, trouvèrent dans la jeunesse d'âge et de caractère de Grégoire V, un prétexte pour le déposer. Cependant, le jeune captif céda, semble-t-il, aux instances de quelques-uns de ses partisans qui lui conseillaient de s'échapper. Il descendit le long des murs de sa prison, au moyen de draps attachés l'un à l'autre; mais les nœuds s'étant défaits, il se brisa la tête sur les rochers.

§ 13. *Grégoire VI Abirad et l'union religieuse : elle est favorisée par le Roi et surtout par Nersès de Lampron.* — Peu de temps après, sur la recommandation du prince Léon, Grégoire VI Abirad (le Méchant) fut élu catholicos (1195-1202). Il était fils de Schahan, frère de Nersès IV Schnorhali et de Grégoire III. Le surnom injurieux d'Abirad lui fut probablement donné par les tenants du schisme; car il imita la conduite conciliante de ses illustres oncles. Si l'union religieuse, surtout avec les Latins, devint officiellement plus complète que sous ses devanciers, ce résultat fut dû en partie à ses efforts. Deux autres personnages, il est vrai, y contribuèrent plus encore que lui : ce furent le prince Léon II et l'évêque Nersès de Lampron. Nous connaissons le premier, dont nous avons essayé d'analyser le génie politique et raconté le règne brillant. Le second, tout aussi remarquable par les dons naturels et les qualités acquises, offrait avec Léon un vif contraste qui — nous le verrons plus loin — n'était pas à l'avantage du roi. C'était, dans toute l'acception du mot, l'homme de l'Église, dont les principes larges et élevés, inspirés surtout par l'amour du Christ et du

prochain, vinrent se heurter plus d'une fois aux plans du prudent politique, qui envisageait toute chose du point de vue de l'intérêt temporel de son royaume et de sa dynastie.

Nersès de Lampron (Lampronatsi) appartenait à la famille des princes Héthoumiens de Lampron. Il était le second fils d'Oschin II, seigneur de Lampron et, par sa mère, le neveu de Nersès Schnorhali. Apparenté au catholicos Grégoire VI et au futur roi Léon II, il réunissait toutes les distinctions de la naissance, du cœur et de l'esprit.

Il naquit en 1153, étudia au couvent de Sguévra sous le docteur Jean, puis reçut le sacerdoce des mains du catholicos, son oncle. Celui-ci, à cette occasion, lui donna le nom de Nersès, au lieu du nom de Sempad qu'il avait porté jusque-là. Il l'envoya ensuite compléter ses études dans un couvent de la Montagne Noire sous la direction du docteur Étienne Diratsou ou Le Clerc. En peu de temps, le jeune prêtre acquit la connaissance du grec, du latin et du syriaque. Ses qualités se révélèrent avec tant d'éclat que Grégoire Dgha, le successeur de Nersès Schnorhali, le consacra évêque de Tarse, à l'âge de vingt-trois ans. Peu de temps après, les moines de Sguévra le choisissaient pour leur supérieur. C'était, en effet, au témoignage du connétable Sempad, un prélat orné de toutes les perfections et également admiré des Arméniens, des Grecs, des Syriens et des Latins, pour sa science et sa vertu (1). Poète, comme son gracieux homonyme, il composa les hymnes sur le Saint-Esprit que les Arméniens chantent le jour de Pâques, le dimanche in Albis et le jour de l'Ascension. Orateur surtout à la parole véhémement, imagée et nourrie de doctrine, il sera, pour ainsi dire, l'âme du concile de Tarse.

(1) Sempad [ad ann. 616 = 31 janv. 1197-30 janv. 1198].

Nersès composa à vingt-quatre ans, au monastère de Saghrou, son livre : *Réflexions sur les Institutions de l'Église et mystère de la Messe* (Venise, 1817) en extraits dans *Hist. arm. des crois.* (t. 569-578). L'année suivante, il composait un *Comment. sur les Ps. et explic. du livre de Salomon et des douze petits prophètes*. Ses Lettres et panégyriques ont été publiés avec les Lettres Dogmatiques de Grégoire Dgha (in-24, Venise, 1838). Dulaurier a publié, *loc. cit.*, p. 579-603, sa fameuse lettre à Léon II que nous analyserons plus loin. On lui attribue aussi la traduction des *Dialogues de saint Grégoire le Grand*, celle de la *Vie de ce pontife* et des *Vies des Pères du Désert*. Mais il est bien douteux que la traduct. armén. du texte latin de la Règle de S. Benoît, et des lettres de Lucius III et de Clément III à Grégoire Dgha soit de Nersès.



Tel était, à la fin du douzième siècle, le plus brillant champion de l'union religieuse. Les circonstances voulurent qu'il déployât d'abord son zèle et son éloquence pour sceller l'accord depuis longtemps projeté des Arméniens avec les Grecs. Mais la portée de ses paroles, dépassant de beaucoup la sphère étroite d'une Église particulière, élèvera et dirigera naturellement l'esprit de ses auditeurs vers l'Église catholique et son centre de gravité, qui est la Chaire de Pierre.

§ 14. *Concile de Tarse; Discours de Nersès : unité nécessaire, la formule chalcédonienne sur l'Incarnation est conciliée avec le langage des Arméniens les plus éminents.* — La mort de Manuel Comnène (1180) avait ralenti, sinon arrêté, les négociations de Grégoire Abirad avec le haut clergé grec. Elles furent reprises avec plus d'activité sous son troisième successeur Isaac II Angelos (1185-1195), qui écrivit une lettre au catholicos arménien (1). Bientôt, l'intelligente politique de Léon II vint donner un nouveau stimulant à ces tentatives de rapprochement. Alexis III Angelos (1195-1203), sachant que le prince arménien sollicitait la couronne des mains du pape Célestin III et de l'empereur Henri IV d'Allemagne, se hâta de les prévenir. Il offrit à Léon une couronne avec un titre dont il ne pouvait le frustrer (1196). Léon, de son côté, favorisa de tout son pouvoir la convocation longtemps différée des évêques grecs et arméniens au concile de Tarse. Avec l'historien arménien contemporain déjà cité, nous pensons que ce concile s'ouvrit le dimanche des Rameaux de l'an 1196, et non l'an 1179, comme on l'a cru communément.

Quoi qu'il en soit de sa date exacte, il marque l'un des derniers et des plus vigoureux efforts pour renouer les anciens rapports de l'Église arménienne avec l'Église greque. Cet effort est représenté surtout par le grand nom de Nersès de Lampron. Il fut l'âme du concile, et, s'il se trompa, en cherchant un remède au schisme dans une Église travaillée elle-même de ce mal, il eut, du moins, le singulier mérite de montrer la nécessité de l'unité dans l'Église fondée par le Christ et d'en indiquer les conditions. — S'adressant particulièrement aux

(1) Ed. pr. A. Papadopulos Kerameus, *Μικρογοργότατος βιβλ., Ἀνεκδότα ἑλλην.*, Constant., 1881, p. 59-63.

évêques arméniens, dont plusieurs avaient assisté au synode de Hromgla : « Pères et pasteurs des âmes dispersés dans toute l'Arménie. leur dit-il, vous êtes arrivés avec le Christ vers Sion, la cité de l'éternel salut; vous voilà à même de réédifier le temple spirituel qui fut fondé sur Pierre (1). » Il félicite en particulier le catholicos Grégoire IV et le nouveau Zorobabel (Léon) de s'être mis à l'œuvre; il fait appel à « la charité, fruit de l'Esprit-Saint »; il flétrit les principes des partisans obstinés du schisme: il en dénonce les funestes conséquences pour sa religion et sa patrie: « Loin de nous, dit-il, l'envie et les préjugés qui engendrent l'aveuglement d'esprit et la discorde et nous séparent de la communion avec les autres nations chrétiennes. »

Abordant ensuite les questions en litige, il montre « que reconnaître Jésus-Christ comme Dieu et homme et confesser qu'il existe en lui deux natures, ce sont deux formules équivalentes, également éloignées du monophysisme et du nestorianisme ». « Quant à la fameuse locution : *une nature du Verbe incarnée*, ajoute-t-il, elle a été employée par les docteurs arméniens, entre autres par le patriarche Jean le Philosophe (Jean Odznetsi?). par Ezzr (Ezdras), par Grégoire de Nareg, cet ange revêtu d'un corps mortel, et par Nersès Schnorhali qui nous a formés; mais, par ces termes, ils voulaient exprimer l'étroite union des deux natures en une seule hypostase, et non point faire entendre que l'une de ces natures est anéantie ou confondue avec l'autre. » Il maintient d'ailleurs la doctrine de Nersès comme étant à l'abri de tout reproche : avec cet éminent catholicos, il admet que les deux natures gardent après l'union leurs différences et leurs propriétés; bref, comme les catholiques, il défend l'union des natures, non la confusion des Eutychiens; et la distinction de ces natures unies, non la séparation des Nestoriens. Il justifie ainsi la foi des Grecs touchant l'Incarna-

(1) Ouor hymnetsaw i wierah Bedrossi (որ Հիմնեցաւ ի վիերաւ Պետրոսի), *Discours synod.* (Venise, 1812), p. 71... Dans ses *Considérations sur la Hiérarchie ecclésiastique*, Nersès de Lampron déclare que l'Église de Rome, bien que la troisième seulement dans l'ordre chronologique des fondations faites par saint Pierre, est la première quant à la puissance, zorouthiamp aradschin զորովեամբ առաջին, voir Balgy, *Le siège de Pierre* (en armén.), p. 211; *Bessarione*, t. III, p. 418.

tion et fait observer que les évêques arméniens réunis en synode à Tovin, à Manazgherd, aussi bien que les docteurs Étienne de Siounie, Ananias de Schirag et Paul de Daron ont eu tort de ranger parmi les nestoriens ceux qui ont souscrit aux décisions dogmatiques de Chalcédoine. — Il conclut enfin que l'union est tellement nécessaire, que, s'il en était besoin, il faudrait, pour la réaliser, modifier les usages disciplinaires et changer la date fixée pour la célébration des fêtes (1).

§ 15. *Suite du concile de Tarse : conditions imposées par les Grecs.* — Les représentants de l'Église grecque admirèrent ce sage libéralisme, mais l'imitèrent peu. Ils formulèrent à nouveau les conditions d'union que Théorianos avait déjà proposées à Nersès. Nous demandons, dirent-ils aux Arméniens, 1<sup>o</sup> que vous anathématisiez ceux qui ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une seule nature : Eutychès, Dioscore, Timothée Aclure et tous leurs partisans; 2<sup>o</sup> que vous reconnaissiez en N.-S. une seule personne, à la fois Dieu et homme, ayant, par conséquent, deux natures, deux sortes d'opérations, deux volontés, l'une humaine, l'autre divine, parfaitement concordantes; 3<sup>o</sup> que vous retranchiez du *Trisagion* l'addition : « qui a été crucifié pour nous ». Ils exigèrent de plus des Arméniens l'acceptation des sept conciles reconnus par les Grecs; la célébration des fêtes de N.-S., de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et des Apôtres aux jours fixés dans l'Église catholique; l'Annonciation, par exemple, à la date du 25 mars, la Nativité au 25 décembre, la Circoncision au 1<sup>er</sup> janvier, l'Épiphanie au 6 janvier. Ils exigeaient enfin que le saint chrême fût préparé avec le fruit de l'olivier, non avec le sésame; que le pain employé pour le saint sacrifice fût fermenté et non azyme; qu'on mêlât quelques gouttes d'eau chaude au précieux sang, immédiatement après la consécration; que tous les clercs et les fidèles, sauf les pénitents qui en étaient exclus temporairement par les saints canons, fussent astreints à rester dans l'église pendant toute la durée du saint sacrifice. — Enfin, une dernière clause, plus onéreuse pour les Arméniens que toutes les

(1) *Orazione sinodale* (éd. Aucher, armén. et ital., Venise, 1812), pp. 81, 88-91; et Venise, 1865; importants extraits dans Balgy, *op. cit.*, p. 48 et suiv.; Tchamitch, II, 228.

autres réservait à l'empereur la nomination du catholicos (1).

§ 16. *Suite du concile de Tarse. Les Arméniens condamnent les monophysites, expliquent ou corrigent quelques formules et usages suspects.* — Des conditions précédentes imposées par les Grecs, les unes étaient légitimes, les autres mal fondées, ou, du moins, excessives. En tout cas, l'Église grecque schismatique était mal venue d'exiger l'abolition de certaines pratiques aussi anciennes et aussi vénérables que les siennes. — Néanmoins, les Arméniens firent, presque sur tous les points, les concessions qui semblaient raisonnables : « Nous condamnons, dirent-ils, Eutychès et Sévère. » Quant à Dioscore, ils déclarèrent ne point savoir qu'il eût été disciple d'Eutychès; mais ils s'engagèrent à le condamner, dès qu'on leur montrerait son accord avec cet hérésiarque. Ils expliquèrent ensuite qu'ils employaient la formule *une nature du Verbe Incarné* suivant le sens admis par Athanase, les Grégoires, et surtout Cyrille d'Alexandrie. A leur suite, ils proclamaient Jésus-Christ Dieu et homme et répudiaient énergiquement l'absorption de l'une de ces natures dans l'autre après l'union, ou leur anéantissement. Comme les Grecs ne paraissaient point entièrement satisfaits de cette explication, les Arméniens ajoutèrent que, par amour de la paix, ils n'emploieraient plus désormais les termes ambigus de la *nature une du Verbe Incarné* et les remplaceraient par ceux de *deux natures, deux volontés, deux opérations*.

L'addition « qui as été crucifié pour nous », continuèrent-ils, n'a point, dans notre bouche, un sens hérétique : nous ne nous adressons, en effet, ni au Père ni au Saint-Esprit, ni au Fils en tant qu'il est Dieu, mais au Verbe fait homme, au Christ souffrant. Et, ici encore, pour dissiper, conformément à votre désir, toute équivoque, nous modifierons ainsi les paroles du Trisagion : « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, qui vous êtes incarné et avez été crucifié pour nous, ayez pitié de

(1) *Concile de Tarse* : Mansi, *Collect. Concil.*, t. XXII, p. 197-206; Héfélé, *Concil. gesch.* (1<sup>re</sup> éd., Fribourg-en-Brisgau, 1863), p. 629-631; — éd. franç. (trad. Delare, Paris, 1872), t. VII, p. 498-499. — Galan., pars I, p. 326 et seqq. — A défaut des actes du Concile, qui n'ont pas été conservés, on trouve aussi dans Balgy (appendix VI) les conditions posées par les Grecs pour l'union ainsi que les réponses des Arméniens et leurs réclamations.

nous ». — Tout en observant qu'ils ne se croyaient point tenus à de telles concessions, ils consentirent, toujours par amour de la paix, à célébrer la Nativité de N.-S., l'Annonciation et la Purification, aux jours demandés par les Grecs. C'étaient, d'ailleurs, les seules fêtes dont la date ne coïncidait pas avec celle adoptée par l'Église grecque. Ils promirent, avec plus de bonne grâce encore, de préparer l'huile sainte avec des olives et de mêler un peu d'eau pure avec le vin du sacrifice; mais ils refusèrent de substituer au pain azyme le pain fermenté, alléguant pour se justifier, l'usage suivi « par la chaire apostolique de Pierre ».

Quant à la coutume des fidèles de rester hors des églises pendant le saint sacrifice, les évêques arméniens la blâmèrent comme les Grecs. Elle s'était introduite peu à peu, dirent-ils, parce que les églises étaient trop petites et trop peu nombreuses pour contenir le peuple et que, d'autre part, les églises grecques lui restaient fermées.

§ 17. *Suite du concile. Les Arméniens acceptent le concile de Chalcédoine et, sous condition, les trois suivants; nomination et juridiction du catholicos.* — Les Pères arméniens réunis à Tarse ayant constaté que les décisions de Chalcédoine étaient d'accord avec celles des trois conciles précédents, y souscrivirent de bon gré. Ils se déclarèrent aussi prêts à reconnaître les trois conciles suivants (V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup>), dès qu'on leur en aurait montré les décrets, les définitions et l'harmonie avec les trois premiers conciles œcuméniques.

Quand vint l'examen de la condition la plus importante imposée par les Grecs, la nomination du catholicos par l'empereur, les Arméniens ne la rejetèrent pas; ils considérèrent même cette clause comme la meilleure garantie d'une réconciliation durable. Mais, en retour, ils exigèrent des Grecs une grave concession. Il faut, dirent-ils, que l'autorité du catholicos arménien s'étende sur le siège d'Antioche et les églises de son ressort; il deviendra ainsi l'intermédiaire autorisé entre tous les Arméniens et l'empereur, et sera plus à même de réconcilier leur Église avec l'Église grecque.

§ 18. *Réformes disciplinaires exigées par les Arméniens; protestataires arméniens; exagérations des Grecs: ils rebutent Nersès.* — Outre le siège d'Antioche pour leur catholicos,

les Arméniens demandèrent aux Grecs la correction de plusieurs usages disciplinaires, dont quelques-uns étaient, en effet, abusifs. Ils voulaient que tout sujet grec coupable fût jugé selon la rigueur des saints canons; que nul ne fût admis aux Ordres sans un sérieux examen; que les honneurs de la cléricature fussent interdits aux manchots et aux mutilés; que tout sujet promu aux Ordres fût, s'il était convaincu de quelque crime, déposé après un jugement public. — De plus, les évêques Grecs devaient s'engager à ne plus laisser garder sous terre les restes du saint sacrifice; à ne plus permettre aux religieux et aux clercs de rompre le jeûne, en faisant usage de vin et de poissons; à défendre aux prêtres de mêler de l'eau chaude au précieux sang, après la consécration. Enfin, on demandait aux Grecs de préparer la sainte hostie avec du pain azyme, « suivant la vraie tradition » suivie par l'Église arménienne et « la grande Église des Romains ».

On voit qu'à des exigences outrées les Arméniens répondaient par des demandes également excessives (1). Au reste, l'unité de discipline n'était point nécessaire pour arriver à l'union dans la foi et la charité. Les bases d'un accord présentées par Nersès de Lampron dans un esprit extrêmement libéral furent adoptées par l'assemblée des Pères. Néanmoins, une certaine confusion, faite par les historiens entre le concile de Tarse et le synode de Hromgla, laisse planer des doutes sur la nature des conditions ratifiées de part et d'autre. Ce qui est certain, c'est que l'accord, bien que signé par les principaux représentants des deux Églises, ne devint jamais effectif. Dans les deux camps, les partisans de l'union se heurtèrent à des résistances opiniâtres, acharnées. Du côté des Arméniens, les opposants se recrutaient surtout parmi les moines de Zorogt, d'Ani, de Sanahin, d'Aghpad (2); ces monastères, situés sur la rive gauche de l'Araxe, étaient, nous l'avons dit, hors du cercle d'influence des princes chrétiens; et, favorisés par les princes infidèles intéressés à la désunion entre chrétiens, ils combattaient de parti pris tout projet de réconciliation. Ils étaient restés sourds aux exhortations de Nersès Schnorhali, comme

(1) Balgy, appendix VI.

(2) Le monastère d'Aghpad était voisin de Sanahin, près de la vallée des Sévortiens (aujourd'hui rivière Bortchalo), sur les limites de la Géorgie.

plus tard à celles de Nersès de Lampron. Ils avaient même rompu avec le catholicos Grégoire Dgha et lui avaient opposé un anticatholicos, Basile » d'Ani (1195-1206), fils de Grégoire, né lui-même d'un frère de Basile I<sup>er</sup>. Peu après surgissaient deux autres anticatholicos, Anania Sebastatzi (1205-1209) et David III Arkaghnétsi (1107-1210).

Tandis que ces esprits travaillaient à détruire l'accord bien incomplet, si péniblement élaboré par les derniers synodes, certains Grecs ne montraient pas moins d'étroitesse d'esprit. Ils poussaient la prévention jusqu'à soumettre à un second baptême les Arméniens qui passaient au rite grec. A de telles animosités, Nersès de Lampron lui-même ne pouvait porter remède, bien que son esprit fût enclin à juger avec la même bienveillance toutes les divergences purement rituelles. L'an 1197, Léon II l'envoya avec trois princes arméniens à la cour d'Alexis l'Ange, afin de conclure l'union religieuse tant de fois projetée. Mais ses pourparlers avec les prélats grecs n'aboutirent pas. Ceux-ci maintinrent les conditions posées à Tarse et exigèrent que le catholicos arménien fût désormais sacré par le patriarche grec de Constantinople. Nersès répondit en réclamant quelques-unes des concessions déjà formulées par les évêques arméniens, notamment la cession du siège d'Antioche au catholicos. Les Grecs refusèrent, et la conférence fut rompue. Nersès, n'ayant pu atteindre au but si passionnément poursuivi, jugea sévèrement ses interlocuteurs grecs : « Dans les discussions que nous avons eues avec eux, raconte-t-il, ils se sont montrés ignorants, grossiers, matériels, obstinés comme des juifs, fermés à l'Esprit de vie et esclaves de la lettre. » Est-il surprenant que, se voyant impuissant à rapprocher et à vivifier l'une par l'autre les deux Églises, il ait tourné les regards de ceux qui l'entouraient vers le tronc d'où ces deux puissantes branches avaient été détachées, et qu'il ait invité à nouveau ses antagonistes « à se conformer eux-mêmes à la discipline du Siège apostolique de Pierre et à se soumettre aux lois de la grande Église romaine » (1) ?

(1) Cf. la dispute avec les Grecs attribuée à Nersès de Lampron (Constantinople, 1757); Léon Alishan, *Léon le Magnifique*, p. 159; Balgy, *le Siège de saint Pierre*, p. 211; voir aussi le livre des *Conc. Armén.*, les *Lettres de Nersès et Grégoire I<sup>er</sup>*: citations dans Azarian, *op. laud.*

§ 19. *Union religieuse avec l'Église Romaine. Léon II, en recevant la couronne, souscrit aux conditions du pape, avec les évêques présents.* — L'union vainement tentée avec Byzance devait, en effet, pleinement aboutir avec Rome. Le pape qui, sous le catholicat de Grégoire Manough, avait continué d'être pour le peuple arménien un allié et un protecteur, allait être reconnu avec tous ses droits et tous ses privilèges, sous le patriarcat de Grégoire Abirad. Le couronnement de Léon II en fournit naturellement l'occasion. Le baron d'Arménie, comme on l'appelait alors, avait demandé à Célestin III de l'admettre expressément dans le giron de l'Église catholique et de lui octroyer la couronne royale (1). Le pape fut heureux d'obtempérer à sa double requête, moyennant certaines conditions, qui sont racontées avec quelques variantes par les anciens historiens.

Avant la cérémonie, et sur le désir du pape, le délégué apostolique exigea du catholicos Grégoire VI Abirad (1194-1203) la réforme de quelques points disciplinaires. Il désirait que le jeûne fût observé par les Arméniens, la veille de Pâques et de Noël; que cette dernière fête fût célébrée le 25 décembre comme dans l'Église latine; qu'il fût interdit aux fidèles de sortir de l'église avant la fin du saint sacrifice; que le catholicos fût tenu d'envoyer à Rome, à époque fixe, un légat pour rendre en son nom hommage au pape. Enfin, au dire de Vincent de Beauvais, le légat pontifical aurait, en outre, exigé que l'étude de la langue latine fût introduite dans les écoles arméniennes. Comment ces demandes furent-elles accueillies? D'après un récit, dont un contemporain, Guiragos, s'est fait l'écho, Léon II, s'apercevant que les observations du légat étaient écoutées très froidement de la majorité des évêques, se serait tourné vers ceux-ci et leur aurait dit: « Ne vous inquiétez pas de ses réclamations, je vais le satisfaire, pour le moment, par une soumission apparente. » Et puis, s'adressant à l'archevêque latin, il aurait ajouté: « Nous nous conformerons sans

(1) Langlois a publié le premier une monnaie en argent représentant, d'un côté le roi couronné, à genoux devant le Christ qui lui donne la croix; au revers, deux lions adossés, avec une croix entre eux, avec la légende ordinaire: « Lévon, roi d'Arménie, par la puissance de Dieu ». *Num. de l'Arm. au Moyen Age*, p. 38, pl. I, n. 1.



restriction et sans délai aux ordres du grand empereur et du souverain pontife. » Conrad ayant exigé que douze évêques scellassent l'engagement par un serment, Léon persuada à douze prélats arméniens de prêter ce serment, et ils en jurèrent la formule (1).

Telle est la version de Guiragos. Elle nous semble suspecte; car il n'est guère vraisemblable que les évêques présents aient souscrit par serment à des engagements que le roi, au vu et au su des prélats assemblés, aurait eu l'intention de ne point tenir. Bien que les règles disciplinaires proposées par le pape ne fussent point des conditions indispensables pour l'union religieuse, nous croyons que la plupart des signataires les acceptèrent sincèrement. En retour de ces concessions, ils demandèrent seulement que nul concile ne fût célébré en Orient sans la participation du catholicos arménien, et que le pouvoir d'excommunier les Arméniens fût réservé au pape.

§ 20. *Léon II et Grégoire Abirad confirment par leurs lettres leur foi en la suprématie réelle du pape sur l'Église universelle.* — Au reste, peu après le couronnement, Léon II et Grégoire VI Abirad adressèrent au nouveau pape Innocent III plusieurs lettres, où ils confessaient nettement la primauté de juridiction et la suprématie réelle du pontife romain (2). Dans sa première lettre, Grégoire appelait Innocent III « le chef, après le Christ, de l'Église catholique romaine, mère de toutes les Églises » et « fondement de toute la chrétienté ». Je suis, ajoutait-il, « le fils de votre Église »; avec nos archevêques, nos évêques, nos prêtres et tous nos cleres, je vous sais gré de nous avoir rendu la couronne royale dont nous étions privés depuis longtemps; et « bien volontiers nous avons écouté et voulons observer les prescriptions (vestra præcepta) et la loi (legem) de la sublime Église romaine, mère de toutes les Églises ». Un peu plus tard, le catholicos Grégoire Abirad renouvelait cet hommage de soumission filiale envers celui qu'il nommait « le

(1) Guiragos (éd. Osgan, Moscou, 1858), p. 92; p. 78 de la traduction Brosset : *Bibl. des Crois.*; *Doc. Arm.*; 1, 423; Mlishan, *Vie de Léon*, p. 165; Vincent de Beauvais, *Specul. hist.*, xxxi, 29; Vartan, ch. 82; voir aussi Hayton, Michel le Syrien et Samuel d'Ani.

(2) *Reg. Innoc. III*, lib. II, ep. 217-220; dans Migne, CCXIV, 775, etc.; Baluze, *Acta Innoc. III*, cxiv; Baronius, ann. 1197, n. 10; ann. 1198, n. 65-70 (éd. Theiner); *Reg.*, I, V, ep. 15.

chef suprême de toute l'Église », « le successeur du Bienheureux Pierre, prince des apôtres », « le pape universel assis sur le siège suprême de la Ville romaine » : Parce que vous êtes le père de la chrétienté, répétait-il, nous avons tous reçu avec amour votre prescription (mandatum). En témoignage de notre gratitude, « tant que nous conserverons notre charge de catholicos, nous maintiendrons sous votre autorité le roi, les barons et tous ses fidèles ». Une autre fois, après avoir assuré Innocent III de sa prompte obéissance aux décisions du S. Siège, il priait le pape de lui envoyer l'anneau, la mitre et le pallium en signe de son affection pour le siège de Pierre et de l'autoriser, en même temps, à faire bénéficier des avantages spirituels accordés aux croisés les soldats de Léon en lutte avec les infidèles.

Le 23 mai de l'an 1199, le roi Léon II témoignait la même gratitude et le même dévouement à l'égard d'Innocent III, auquel il donnait le titre de pape universel. Il affirmait « son désir de ramener à l'union avec la sainte Église Romaine tous les Arméniens, quelque dispersés qu'ils fussent » ; et il implorait le secours du pontife pour l'aider dans cette tâche et le soutenir contre les ennemis du nom chrétien.

§ 21. *Le pape envoie le pallium au catholicos, un étendard de S. Pierre au roi. Celui-ci ne pourra être excommunié que par le pontife romain.* — Ces hommages qui nous semblent sincères affermiront encore les bonnes dispositions du pape envers Grégoire Abirad et Léon II. Au premier il témoignait sa vive satisfaction de lui entendre dire que le pape était le chef de tous les fidèles et que le catholicos avec les évêques étaient les fils de cette Église romaine, mère de toutes les Églises. Il loua son humilité, la pureté de sa foi, le proclama un organe important (magnum membrum) de l'Église de Dieu ; et par l'intermédiaire de ses deux nonces les cardinaux Soffred (Geoffroy) du titre de Sainte-Praxède, et Pierre du titre de Saint-Marcel, il envoya au catholicos le pallium, cet insigne, disait-il, de la plénitude du pouvoir épiscopal.

Innocent III, dans une lettre datée du 24 novembre, félicita également le roi de reconnaître chez le pontife romain cette « primauté de juridiction que Dieu avait fait passer de Pierre à ses successeurs » ; il lui annonça qu'à la voix du père de la

chrétienté de nombreux soldats avaient pris la croix et allaient lui prêter main forte contre les Sarrasins. Peu de temps après, un officier du roi, Robert de Margat, envoyé en ambassade au pape, l'assurait de nouveau que son maître s'était fidèlement conformé aux prescriptions du Siègè apostolique, et qu'il formait le projet d'arracher la Terre Sainte aux Sarrasins (1). Aussitôt, le pape chargea Robert de Margat de remettre un étendard de saint Pierre au prince arménien (2). Ce fut pour celui-ci une nouvelle occasion de protester de « son immuable attachement au Saint-Siège, dont il désirait ne jamais se départir ». A preuve de sa sincérité, il rappela que, dans toutes les affaires importantes, il avait recours au pontife romain. Aussi, chaque fois qu'il marchera contre les ennemis de la Croix, il veut que l'étendard de saint Pierre soit porté devant lui, en témoignage de son respect et de son affection pour la chaire apostolique.

Cependant, à travers toutes ces protestations réitérées d'obéissance, le fin politique poursuivait son but, qui était de se rendre indépendant, au point de vue politique et religieux, de ses plus proches voisins. Les liens qui l'unissent à la chaire de Pierre, ajoute-t-il, sont si étroits qu'il ne veut ni ne doit être placé sous la juridiction d'aucune église latine particulière. En conséquence, il supplie le pape de le soustraire à l'autorité de tout autre pontife, en sorte que nul, hormis le chef de l'Église universelle, n'ait le pouvoir de lancer l'excommunication, soit sur lui, soit sur les Latins de son royaume. Cette requête de Léon, présentée par son ambassadeur le chevalier teutonique Garner, qu'il appelle son cher et fidèle soldat, fut agréée du pape; par l'ordre d'Innocent III, tout pouvoir d'excommunier le roi d'Arménie ou quelqu'un de ses sujets fut réservé au pape seul ou au nonce du pape (1201).

A moins de vouloir taxer de pure hypocrisie la ligne de conduite suivie par le roi à l'égard du pape, il faut en conclure que sa profession de foi catholique fut sincère. Si la reconnais-

(1) *Reg.*, ep. I, II, ep. 252-255, 259; Migne, pp. 775-819.

(2) La bannière de saint Pierre était un drapeau, sur lequel étaient représentées deux clefs surmontées de l'image de saint Pierre ou d'une croix. — La forteresse de Margat (aujourd'hui Markab) est sur les côtes de la Syrie, à mi-chemin entre Antioche et Tripoli. Après qu'elle eut été cédée aux Hospitaliers le 1<sup>er</sup> février, Robert de Margat s'était mis au service de Léon (*Reg. ouv. cité*, p. 32).

sance publique et réitérée de la suprématie réelle du pape sur l'Église universelle n'empêcha pas certains heurts entre le prince arménien et le pontife romain, il est juste d'observer que ces conflits, dont nous parlerons plus loin, eurent pour causes, non point quelque différend d'ordre doctrinal ou même disciplinaire, mais seulement des querelles politiques entre le roi d'Arménie d'une part, le prince d'Antioche et les Templiers de l'autre; querelles que, par la force des choses, les légats du pape furent amenés à juger, et pas toujours dans un sens agréable à Léon.

§ 22. *Mort de Nersès de Lampron. Ses dernières luttes pour l'union contre les dissidents. Sa défense présentée au roi prévenu contre lui.* — L'illustre Nersès de Lampron avait vu poindre le conflit entre le roi et le chef de l'Église. Il n'en connut pas ici-bas la période aiguë. Il venait de mourir le 14 juillet 1198, à l'âge de quarante-huit ans. Il avait disparu au moment où la cause de l'union religieuse pouvait le plus espérer de sa vertu, du prestige de son nom et de son éloquence (1). Il est vrai que, s'il avait gagné la sympathie et l'admiration des Latins, de beaucoup de Grecs et de la plupart des Arméniens, il avait aussi rencontré dans les rangs de ces derniers un parti absolument rebelle à ses principes de conciliation. La lutte de l'éloquent et saint évêque contre ces fougueux séparatistes est trop honorable pour lui; elle jette un trop vif jour sur l'état politico-religieux de l'Arménie, pour ne point fixer un moment notre attention. Le plus souvent, nous laisserons parler celui qui en fut le héros, soit qu'il se justifie auprès de Léon II, indisposé contre lui par les accusations de ses adversaires, soit qu'il accable ces derniers et atteigne le roi lui-même des traits de sa parole tour à tour familière, ironique, véhémence et indignée.

Léon II estimait sans doute et admirait Nersès. Informé de l'approche de Frédéric Barberousse, il avait désigné l'évêque de Tarse pour aller, avec Grégoire Dgha, au-devant de l'empereur. Nersès avait d'abord été arrêté au delà de Marasch par les Turkomans et avait vu massacrer une vingtaine de moines

(1) + 647 = 31 janvier 1198 à 30 janvier 1199. Le ménologe arménien célèbre sa fête au 9 août et au 17 juillet. — *Vies des saints Arméniens*, t. V, p. 344 et suiv. La lettre de Nersès à Léon, que nous résumons plus loin, a été publiée à Venise, 1865; elle est dans Dulaurier, t. 1 des *Doc. Armén.*, pp. 579-603.

et de laïques qui l'accompagnaient. Un peu plus tard, au moment où il se mettait en route avec le roi, on avait appris la mort du prince allemand. Les années suivantes, Nersès semble avoir été, tantôt approuvé, tantôt désapprouvé par le roi. Après l'élevation de Grégoire Manough au catholicat, il fut écarté de son siège de Tarse: puis il rentra en faveur auprès de Léon et prit part à la déposition du patriarche, dont il regardait l'élection comme irrégulière et funeste à son Église. Néanmoins sa bienveillance envers les Grecs et surtout les Latins, la faveur dont il jouissait auprès d'Amaury de Lusignan, roi de Chypre, et de Henri de Champagne, roi de Jérusalem, son zèle à réformer quelques points de la foi et même de la liturgie arménienne avaient excité contre lui de violentes hostilités. Les principaux opposants étaient surtout groupés sur la gauche du moyen Araxe, autour d'Ani. L'ancien évêque d'Ani avait, pensons-nous, comme les évêques de Tovin, d'Édesse, de Kars, etc., signé les décrets du concile de Tarse. Mais les réfractaires avaient opposé au catholicos qui siégeait à Sis l'anticatholicos Basile et l'avaient intronisé à Ani. Autour de lui s'étaient rangés des auxiliaires aussi entêtés que remuants. C'étaient Grégoire Doudçorti, du couvent de Sanahin et plus tard de Haghpad, Jean de Sanahin, David de Kopaïr (dans le Daschir), les vartabeds Ignace, Vartan et Mékhitar de Khoraguerd; enfin les religieux de Tzoroked, voisins d'Ani et placés sous la juridiction de l'archevêque de cette ville. Ces hommes, retenus sous l'étroite dépendance de princes infidèles, loin du cercle d'influence des puissances chrétiennes, pouvaient moins facilement que Nersès connaître et surtout approuver les raisons et la nécessité d'une union religieuse. N'écoutant que leurs préjugés, ils écrivirent à Nersès trois lettres, où il était violemment attaqué; ils dénoncèrent, en outre, à Léon II l'évêque de Tarse comme un dangereux novateur. Le roi craignit de s'aliéner un parti influent, en ne tenant pas compte de ces griefs. D'ailleurs, il était trop enclin à subordonner les choses religieuses à ses vues politiques pour applaudir au zèle brûlant du grand évêque. Il lui dit nettement que son ardeur excessive à poursuivre, coûte que coûte, l'union des Églises était le seul mais grave obstacle qui avait écarté de sa tête la dignité de patriarche. Il lui manifesta plusieurs fois son mécontentement

de le voir faire céder les barrières d'un nationalisme étroit, exclusif, devant les intérêts supérieurs de l'unité religieuse. Un jour, Nersès célébrant devant des Grecs le service divin voulut lire l'évangile en leur langue; le roi qui était présent le lui interdit.

Léon II était donc un peu prévenu contre l'évêque de Tarse, quand lui parvinrent de nouvelles et plus violentes accusations de la part des moines de l'Arménie orientale. Aussitôt, il enjoignit au frère de Nersès, Héthoum, seigneur de Lampron, d'aller le trouver et de lui interdire, sous peine de déposition, toute réforme disciplinaire dans l'Église arménienne.

Mais le saint évêque, qui avait puisé dans la prière et l'étude les principes inspirateurs de sa conduite, était inaccessible à la peur aussi bien qu'à l'ambition. Il adressa au roi, qui était son parent, une réplique à la fois ferme et respectueuse. Cet écrit, composé vraisemblablement vers le printemps de 1198, fut le testament religieux du grand évêque.

§ 23. *Hauteur de vues, caractère de l'apologie de Nersès; tout mérite, où qu'il se trouve, provoque sa sympathie; parallèle entre sa tenue ecclésiastique, sa conduite et celles de ses détracteurs. Ce qui importe, c'est l'unité dans les dogmes, non dans la discipline; autorités en faveur de Nersès; il rétorque les objections du roi.* — La marque caractéristique de sa lettre est une largeur et une élévation de vues qui contrastent avec l'étroitesse d'idées de ses adversaires. Il n'est pas choqué de voir les prêtres occidentaux se raser la barbe. Il apprécie les hauts motifs qui leur ont fait imposer le célibat, grâce auquel ils peuvent se dévouer corps et âme aux fonctions sacerdotales. Ce n'est pas, certes, que les Francs soient à ses yeux sans défauts. Mais, ajoute-t-il, ce qu'on imite d'eux, c'est leur manque de retenue, non leur foi active, non leur générosité et leur zèle à élever des églises, à fonder des paroisses dans tous les lieux où l'on peut réunir des fidèles. Eux seuls, poursuit-il, ont érigé un évêché et une église à Marasch et à Kessoun, bien que les Arméniens y fussent établis longtemps avant eux; ces mêmes hommes, à mesure qu'ils se sont installés autour de ces deux villes, ont élevé des églises dans tous les bourgs qui en dépendent. Peut-être Nersès pousse-t-il un peu trop loin le contraste au détriment des Arméniens, quand il représente

leurs évêques retirés dans des monastères, et ne s'occupant que d'ordinations, tandis que Sis est sans évêque et sans évêché, Anazarbe dépourvu de zélés pasteurs, et qu'Édesse, Samosate, bref toute la Mésopotamie manque d'églises et de prêtres dévoués.

Il s'excuse ensuite de prendre à partie ceux qui prétendent le juger. Excommunié par eux, il ne les excommunie pas. Cependant, il a été blessé au vif de leurs violentes injures, de leurs graves accusations. Déjà, sur les plaintes du roi, il avait fait parvenir à celui-ci une première défense; mais Léon semble n'en avoir guère tenu compte; et il paraît toujours ému par les mêmes allégations. Aussi, le ton du prélat indigné monte par degrés et il s'anime jusqu'à éclater. Il adjure Léon II de comparer sa vie et ses actes à ceux de ses adversaires. S'il trace un tel parallèle, ce n'est pas, sans doute, pour avoir la triste et stérile satisfaction de décrier des rivaux, mais pour justifier sa doctrine; cette doctrine qu'il ne veut pas laisser avilir et pour laquelle il est prêt à mourir comme saint Jean-Baptiste, décapité par Hérode; comme saint Houssig, assommé par le roi Diran; comme saint Nersès I<sup>er</sup>, empoisonné par le roi Bab. Vient ensuite le tableau de sa vie sacerdotale : Il offre tous les jours et publiquement le Christ en sacrifice à son Père. Pendant la cérémonie, il se tient tête nue, revêtu des habits sacerdotaux, conformément aux prescriptions de saint Paul et des saints Pères. L'évêque d'Aghpad, au contraire, célèbre la messe, revêtu de la pelisse, la tête couverte du capuchon long de deux emfans. Ses adhérents offrent le saint Sacrifice, vêtus de la saccoula grégorienne et d'un manteau noir ou violet (philon), séparés des fidèles par un rideau, n'observant pas plus les anciennes règles de la liturgie que les lois de la hiérarchie.

Mais on ne lui reproche pas seulement d'avoir changé, pour la célébration de la messe, le vêtement des anciens. On lui fait, de plus, un crime d'être en communion avec tous les chrétiens. Loin de s'en excuser, il s'en glorifie. Peu lui importe, dit-il, les divergences purement disciplinaires, les usages et les observances diverses qui ne sont pas d'institution divine. Ce qu'il cherche chez les Égyptiens, les Syriens, les Grecs et les Latins, c'est l'accord dans l'unité de foi. Il maintient contre ses détracteurs que sa ligne de conduite est bien conforme à celle des plus illus-

tres catholicos de l'Arménie; et il se réclame de la profession de foi, des exemples et des institutions de Grégoire Vgaïacer et de son neveu Grégoire, que le premier, en quittant l'Égypte (1076), avait établi, sous le titre d'Aradchnort, directeur spirituel de ses compatriotes. C'est d'eux qu'il emprunte l'ordre et la forme de la liturgie et les règles essentielles qui conviennent aux religieux : consécration à Dieu, pratique de la pauvreté et de la vie commune; à leur exemple, il veut que les prêtres séculiers soient soumis à une direction vigilante, à des examens et des confessions fréquentes, et s'occupent avec zèle à décorer les églises et à célébrer solennellement les fêtes. Sans doute, ces règles austères ne peuvent trouver grâce devant Basile d'Ani et ce « ventru de Doudéorti qui aime à faire bombance, en compagnie de séculiers ou même de chanteuses »; le dernier néglige de remplir les fonctions sacrées, ne forme aucun disciple, se révolte contre son supérieur; et si grande est son indifférence religieuse, qu'il traite plus volontiers avec les Turcs qu'avec des chrétiens de rite différent.

A ces adversaires qui sont, d'après lui, aussi bavards qu'ignorants, Nersès oppose l'autorité des graves personnages qui approuvent sa conduite, en Cilicie, dans la Montagne Noire, dans le Vasbouragan et, en particulier, au couvent de Varak. Les évêques et les prêtres de Daron, d'Éghéghiatz, son maître Étienne Diratsou sont ses défenseurs; le catholicos Grégoire Abirad, comme jadis Grégoire Dgha, pense comme lui. Il compte, enfin, de nombreux partisans de ses idées jusque dans l'Artsakh et l'Albanie, au nord-est de la Grande Arménie; et il s'attend même à voir bientôt son fidèle disciple, Joseph, devenir catholicos des Aghouans.

Pour tous ces motifs, le roi, poursuit-il, doit s'attacher à considérer, au milieu des divergences disciplinaires, l'unité dans les dogmes et reconnaître, comme le proclame l'une de leurs hymnes, que l'Église arménienne a été bâtie sur le fondement posé à Rome. Et puis, Léon II, par son exemple, ne l'autorise-t-il pas à garder quelques usages latins, qui d'ailleurs n'intéressent pas la foi? Que le roi, en effet, abandonne, le premier, lui dit-il, les coutumes féodales empruntées aux Franks : « Ne tenez point la tête nue, à l'instar des princes et des rois franks; mais coiffez plutôt le charpouche (turban) de vos aïeux; laissez,



comme eux, croître les cheveux et la barbe; revêtez le large et épais toura (manteau en poils de chèvres) et non le pilon (manteau de pourpre) et les habits serrés autour du corps. Montez des coursiers couverts du caparaçon (djouschan) et non des chevaux couverts de la housse franque (lehl). Prenez les titres d'émir, de hadjeb (gouverneur de ville ou chambellan), de marzban (gouverneur des provinces frontières), de Espalassar (commandant), et non pas les titres usités chez les Latins : Sire, Proximus (assesseur, lieutenant, intendant), connétable, maréchal, chevalier. — Rétablissez l'ancienne étiquette des Perses et des Arméniens, et nous célébrerons la messe, comme les gens de Tzoroked, avec la saccoula, le velarium (capuchon noir de forme conique placé sur la saccoula), nous revêtrons la pelisse grossière au lieu de la longue tunique de lin prescrite à Aaron par le Seigneur. A l'imitation de ces moines et de leur ami Basile, nous boirons dans des coupes ornées de petites sonnettes et nous nous plairons à banqueter au milieu des Turks. Mais, puisque Votre Majesté ne veut pas abandonner ces habitudes raffinées des Franks, pourquoi rejeterions-nous les règles admirables que nous leur avons empruntées, pour la gloire de la sainte Église? Tel l'usage de chanter sept fois le jour, à l'église, le divin office; tel encore, l'usage de distribuer, le mercredi et le vendredi, du pain et des fèves à des centaines de pauvres. — Quant aux pratiques disciplinaires qu'il accepte, comme la séparation de la Nativité et de l'Épiphanie de N.-S. et la licéité des troisièmes noces, il est prêt à en montrer l'accord avec les livres arméniens.

Léon II fut persuadé, semble-t-il, par ces raisons; et il imposa silence aux détracteurs de Nersès. Mais les opposants ne furent désarmés ni par l'ordre du roi, ni par la mort de l'évêque de Tarse. Ils continuèrent une agitation qui, en relâchant les liens des diverses parties de l'Arménie, soit entre elles, soit surtout avec le centre indestructible de la catholicité, contribueront puissamment à entraîner la ruine du petit royaume.

§ 24. *Le catholicos Jean le Magnifique, son caractère; son opposition contre Léon II, qui fait mettre à sa place David; autre anticatholicos à Sébaste; Jean fortifie Hromgla et finit par se réconcilier avec le roi. — Cinq ans après Nersès de*

Lampron, mourut le vieux patriarche Grégoire Abirad. Avec lui s'éteignit la famille des Pablavounis (4 mars 1203). Sur l'avis du roi, la dignité de catholicos fut conférée à l'archevêque de Sis, Jean VII. Ce personnage présente un singulier mélange de grandeur mondaine, de faste, d'humeur belliqueuse, avec des aspirations élevées, un sens droit, religieux et même catholique; assez semblable, au demeurant, à certains évêques, à ces batailleurs du moyen âge que leur allure de grand seigneur, d'homme de guerre ou d'homme de cour n'empêchait pas, le cas échéant, de se prononcer énergiquement pour l'union religieuse contre toute sorte de schisme. Les Arméniens, accoutumés à caractériser par un surnom la qualité ou le défaut dominant de leurs catholicos, appelèrent celui-ci Medzabaro, le Magnifique. Il était de la famille des seigneurs de Lampron, et cousin de Nersès et de Héthoum-Élie, auquel, nous l'avons vu, le roi avait déloyalement enlevé sa principauté. Comme tous les princes de sa famille, Jean était un linguiste et un lettré. Actif, entreprenant, il tenait par ses talents le premier rang après Nersès. Son savoir l'avait fait désigner par Léon comme chancelier du royaume et juge des différends entre les Occidentaux établis à Sis. Le roi, si habile à s'entourer d'utiles auxiliaires, s'était jadis servi de lui pour enlever Grégoire le Qaravêj de Hromgla et le remettre entre ses mains.

Cependant, l'accord entre Léon et Jean devenu catholicos ne se maintint pas longtemps. Nous l'avons dit : Jean Medzabaro avait l'allure d'un prince séculier plus encore que d'un prince ecclésiastique. Fastueux, libéral jusqu'à la prodigalité, tenant une table qui pouvait rivaliser avec celle du roi, il ne craignait pas, non plus, quand ses intérêts ou sa conscience l'exigeaient, d'entrer en conflit avec l'autorité royale. L'an 1207, on ne sait pour quels motifs, Léon fit saisir et tenir en prison pendant un an le sébaste Henri, seigneur des châteaux de Camardias et de Nor-pert (dans la vallée de Séleucie), avec ses trois fils Constance, Josselin et Baudoin. Or, le sébaste Henri était le beau-frère du catholicos. Celui-ci intercêda pour ses parents; puis se voyant rebuté, il se détourna du roi et laissa paraître, en maintes circonstances, son vif ressentiment. Léon irrité outrepassa les limites de son pouvoir. « Il déposa le catholicos, avec le consentement des prélats et des barons de la Cilicie »,

et fit élire à sa place David, archevêque de Missis et abbé d'Arkagahni, le prélat qui tenait le premier rang, après le catholicos Grégoire, au sacre de Léon. David établit sa résidence à Sis (1207-1210).

Tous les Arméniens, néanmoins, n'acceptèrent point comme légitime le nouveau catholicos. La division, ce mal endémique de l'Arménie, en fut accrue. Déjà, après Basile d'Ani, Ananie, évêque de Sébaste, s'était déclaré indépendant. S'appuyant sur la protection du sultan et s'autorisant d'une prétendue parenté avec Pierre Kedatardz, il érigea son siège épiscopal en un patriarcat, qui devait subsister quatre ans. — Quant à Jean VII, il se retira à Hromgla; et, toujours défiant à l'égard de Léon, il acheva de faire de cette forteresse une place formidable. Malheureusement, pour subvenir aux frais de ces fortifications, il dépouilla l'église de ses objets les plus précieux, or, perles et diamants; et, au scandale des contemporains, comme en témoigne le connétable Sempad, il fit disparaître jusqu'aux plus magnifiques souvenirs laissés par les catholicos Pahlavounis, notamment le reliquaire en or et argent, monté de pierres précieuses, légué par Nersès Schnorhali, etc. — Comme s'il n'était pas encore suffisamment protégé par les épaisses murailles de Hromgla, il excita contre le roi le sultan d'Ikonium, Keï-Khosrow, qui, à son instigation, s'empara du fort de Pertous (1208). — Pourtant, deux ans plus tard, le catholicos David étant mort, Héthoum-Élie, abbé de Trazargh, parvint à réconcilier Léon avec Jean VII et à faire rendre à celui-ci son ancienne dignité (1209-1210).

§ 25. *Hommages de Jean le Magnifique à la primauté du pape; il reçoit le pallium; visite ad limina; présence aux conciles cis-marins.* — Il est assez piquant de constater que l'accord de Jean VII avec le pape Innocent III (1198-1216) et son successeur Honorius III (1196-1227) fut, en dépit de quelques malentendus, plus intime et plus constant. Dès le mois d'octobre 1201, étant archevêque de Sis et chancelier du roi, il écrivait à Innocent III qu'il « reconnaissait la primauté et le magistère du Siège apostolique »; il s'engageait à pousser de tous ses efforts le roi, les barons et le peuple d'Arménie à l'union avec l'Église romaine. Enfin, il sollicitait instamment deux faveurs, en témoignage de l'affection qui l'unissait au

Saint-Siège apostolique. C'était de lui accorder l'anneau, la mitre et le pallium, avec l'autorisation de confirmer, en faveur de soldats de Léon, les indulgences concédées par le pape à tous ceux qui passaient la mer pour aller combattre les musulmans. Innocent III félicita le catholicos de « son ferme attachement au magistère et à la primauté du Siège apostolique », « de la pureté de ses croyances » et de « sa résolution de ramener à la foi catholique tous les Arméniens ». Il lui annonça, en même temps, que ses deux nonces, les cardinaux Geoffroy, du titre de Sainte-Praxède, et Pierre, du titre de Saint-Marcel, lui porteraient le pallium, « cet insigne de la plénitude de la charge pontificale (1) ».

La remise du pallium au catholicos Jean eut lieu en 1205. La cérémonie fut précédée de longues délibérations entre les nonces apostoliques et les évêques arméniens, pour amener le plein accord de l'Église arménienne avec l'Église romaine. Grâce aux efforts du roi et du catholicos, les Arméniens acceptèrent enfin tous les points essentiels qui leur étaient proposés. En leur nom, le catholicos, comme on le voit par la lettre de Léon et celle de Jean VII au pape, prêta le serment « d'obéissance à la sainte Église romaine, en présence du cardinal Pierre ». Puis, ayant reçu le pallium des mains du nonce, il promit de visiter tous les cinq ans, en personne, ou par délégués, le centre de l'Église romaine, comme étant la mère et la maîtresse de toutes les Églises. Jean VII promit aussi d'assister, ou en personne, ou par ses délégués, aux conciles qui se tiendraient en deçà de la mer; et l'on convint de part et d'autre que ces conciles n'auraient point lieu, sans que le catholicos fût invité à y prendre part, en personne ou par ses envoyés.

(A suivre.)

FR. TOURNEBIZE.

(1) *Reg.*, I, V, 17 et 18; VIII, 119, 120. Raynaldi, ann. 1205, n. 30-40. Migne, t. CCXVI, p. 692; Baluze, *Gesta Innoc.*, cxvii; Balgy, p. 64-65. Il est regrettable que le livre de Ter-Mikélian, bien documenté au point de vue exclusivement grégorien, le soit si peu, à un point de vue plus large. Il ignore les nombreuses lettres écrites au pape par les rois et les catholicos arméniens; cf. *Die Armenische Kirche*...., p. 115 et 116.

# VIES ET RÉCITS D'ANACHORÈTES

(IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> SIÈCLES)

I. — ANALYSE DU MS. GREC DE PARIS 1596

PAR

**F. NAU**

II. — TEXTES GRECS INÉDITS

EXTRAITS DU MÊME MS. ET PUBLIÉS

PAR

**LÉON CLUGNET**

(Suite) (1)

---

## I

Le scholastique d'Ascalon,  
dont les œuvres de charité sont miraculeusement encouragées par Dieu.

1. — \*Φιλόχριστός τις σχολαστικός γέγονεν ἐν Ἀσκάλωνι ἔχων ἰ. p. 370  
τὸ χάρισμα τῆς φιλοξενίας καὶ τῆς ἐλεημοσύνης παρὰ κυρίου. τοσαύτη  
δὲ ἦν αὐτοῦ ἡ συμπάθεια, ὥστε τὸν οἶκον αὐτοῦ ξενοδογεῖον κατα-  
σκευᾶσαι, καὶ ὑπεδέχετο πάντας, ἐξαιρέτως δὲ τοὺς μοναχούς. ἔχων  
5 δὲ κτῆσιν πολλήν, ταύτην ἅπασαν εἰς τὴν φιλαδελφίαν ἀνήλκυσε, καὶ  
οὐ μόνον τοῖς ἐπιδημοῦσιν ἐντοπίοις τὴν εὐσπλαγγίαν ἐπεδείκνυτο,  
ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐπὶ ξένοις μοναστηρίοις πεπονημένοις.

2. — Ἐν οἷς ἔτυχεν αὐτὸν ποτὲ τῷ καιρῷ ἐν ᾧ ἔμελλε τοῖς ἐπὶ  
ξένης πέμπειν λειψθῆναι καταλέπτων, καὶ ἐδ.....ρει (2) ἐπὶ τούτῳ ἵνα  
10 μὴ ἐμποδισθῇ τῆς διαδόσεως. καὶ ἐν τῷ καθέξεισθαι αὐτὸν ἐν τῷ οὐκ  
σύνουον, ἀνέρχεται ὁ βεστιχάριος λέγων πρεσβύτην τινὰ θέλειν αὐτὸν

(1) Voy. vol. VII, 1902, p. 601 et vol. VIII, 1903, p. 91.

(2) Sans doute ἐδυσχέρει.

συντυχεῖν, καὶ ἐπέτρεψεν ἀνελθεῖν αὐτόν. ἦν δὲ ἱεροπρεπῆς τῷ εἶδει. καὶ ὡς ἐκάθισεν λέγει πρὸς αὐτόν « τί λυπήσαι, κύριε σχολαστικέ; » ὁ δὲ φησὶ « διὰ τὰς ἁμαρτίας μου ». οὕτως γὰρ εἶχεν ἔθος λαλεῖν. καὶ πάλιν ἐκ δευτέρου λέγει αὐτῷ « ναί, ναί, ἀλλὰ ἄλλην λύπην ἔχεις ». ὁ δὲ πάλιν τὸν αὐτὸν ἀπεκρίθη λόγον. καὶ λέγει αὐτῷ τὸ 5  
 τρίτον « καὶ ἤδη εἶπὸν σοι ὅτι ἄλλην ἔχεις λύπην· τί σὺν μεμιμνῶς καὶ στυγνάζεις; οὐκ οἶδας ὅτι ὁ θεὸς ἐστὶν ὁ μεριμνῶν καὶ φροντίζων πάσης ψυχῆς; » καὶ ἐξενέγκας ἐκ τοῦ κόλπου αὐτοῦ ἀποκόμβιον δέ-  
 δωκεν αὐτῷ λέγων « ἰδοὺ ἔχεις τριακοσίων νομισμάτων κατάλεπτα, ποιήσον σὺν τῇ κατὰ συνήθειαν διακονίαν ». εἰσελθὼν δὲ ὁ σχολαστικὸς 10  
 ἔθηκε τὸ ἀποκόμβιον εἰς τὸ ἄρμαριον, καὶ ἐξελθὼν οὐδένα εὔρε, καὶ ἤρξατο ἀγανακτεῖν κατὰ τῶν ἐν τῷ οἴκῳ παραχωρησάντων κατελθεῖν τὸν πρεσβύτερον πρὶν ἢ ποιήσαι εὐχὴν. οἱ δὲ διεβεβαίουντο μεθ' ὄρων μηδένα ἐωρακέναι τὸ σύνολον. καὶ καλέσας τὸν ὀστιάριον ἤρξατο 15  
 κἀκεῖνον ἐπιπληττεῖν ὡς παραχωρήσαντα ἀπελθεῖν τὸν ἅγιον. ὁμοίως δὲ καὶ οὕτως τὰ αὐτὰ τοῖς πρώτοις ἀπελέγετο. τότε συνεῖς ἐκ θείας δυνάμεως γεγονέναι τὴν οἰκονομίαν, πεσὼν ἐπὶ πρόσωπον μετὰ δα-  
 μ. 371 κρύων τοιαύτας ἠφείε φωνάς· « τίς εἰμι ὁ οἰκτρός καὶ ἁμαρτωλός, κύριε, ὅτι τοιαῦτα οἰκονομῆς εἰς ἐμέ τὸν ἀνάξιον; »

3. — Καὶ γὰρ ἄλλοτε χρεῖας αὐτῷ εἰς τὴν τοιαύτην οἰκονομίαν 20  
 γενομένης δύο μοναχοὺς ἔφρασεν εἰσελθόντας δεδωκέναι αὐτῷ χρυσοῦ κανὴν ποσότητα. ὡς δὲ κἀκεῖνους παρεκάλει ποιῆσαι εὐχὴν καὶ ἀγάπην μετ' αὐτοῦ λέγουσιν αὐτῷ « εἰς τοὺς ἀγίους Αἰγυπτίους κατελύσαμεν, ἀλλὰ τῇ ὄρα δῆλωσον ». πέμψας οὖν τῇ ὄρα ἐν τῷ μαρτυρίῳ οὐχ 25  
 εὔρε. καὶ ἐρωτήσαντες τοὺς ἐν τῷ μαρτυρίῳ εἰ εἶδον τοὺς δύο μονα-  
 χούς, ἀπεκρίθησαν μηδαμῶς τούτους ἐωρακέναι, καὶ ἐν τῇ πόλει ὁμοίως ζήτησαντες οὐδένα εὔρον. τότε σὺν συνῆκεν ἐκ τοῦ θεοῦ θαυματουργίαν γεγονέναι καὶ ἐδόξασε τὸν θεόν.

4. — Ἄλλοτε δὲ τοῦ πίθου ἐν ᾧ τὸ ἔλαιον τῆς δαπάνης λείψαντος θεωρήσας ὁ κελλαρίτης ἐσκέπτετο εἰπεῖν τῷ μακαρίτῃ ἐλαίου φροντιδᾷ 30  
 ποιήσασθαι καὶ ἐπιπαθόμενος πρὸς καιρὸν, τοῦ θεοῦ ὀδηγούσης, εἰσῆλθε διὰ χρεῖαν τινὰ ἐν τῷ κελλαρίῳ καὶ εὐρίσκει τὸν πρὸ ὀλίγου κενὸν πίθον πεπληρωμένον καὶ ὑπερεκχέοντα τὸ ἔλαιον. τοῦτο δὲ, οὐχ ἄπαξ, ἀλλὰ καὶ πολλάκις ἔλεγε γένεσθαι. καὶ ἐλθὼν ἀπήγγειλε τῷ ἐν ἀγίῳ. καὶ κατανοηθεὶς ἐδάκρυσεν, ἐλυπήθη δὲ ὅτι ἀνήγγειλε τινὶ, λέγων 35  
 « ἐνεπόδησας τῇ οἰκονομουμένῃ εὐλογίᾳ ».

5. — Ταῦτα δὲ διηγησάμενη, ἀδελφοί, θαυμάζων τὴν τοῦ θεοῦ ἀγαθότητα, πῶς μικρὰς ἀφορμὰς λαμβάνων ὑπὲρ μέτρον παρέχει τὰ χαρίσματα. καλὸν οὖν ἐκ πάσης δυνάμεως ἐπιδεικνυσθαι τὴν εἰς ἀληθοῦς συμπάθειαν... τοῦ θεοῦ δῆλον ἐπιχορηγοῦντος πρὸς τὴν ἐκάστου

5 πρόθεσιν.

## 2

Le moine jaloux d'un de ses confrères.

1. — \* Ἦν ποτὲ μοναχὸς ἀναχωρητὴς πάνυ διακριτικός. καὶ \* p. 371  
ἤθελε μεῖναι εἰς τὰ κελλία, καὶ οὐκ εὔρισκε πρὸς τὸ παρὸν κατ' ἰδίαν.  
Ἦν δὲ ἐκεῖ γέρον ἔχων κελλίον παρὰ μέρος καὶ παρεκάλεσεν αὐτὸν  
λέγων· « δεῦρο μεῖνον εἰς τὸ κελλίον », καὶ ἀπῆλθεν. ἤρχοντο οὖν  
10 τινὲς ἀδελφοὶ πρὸς αὐτὸν ὡς πρὸς ξένον, φέροντες αὐτῷ τὸ κατευσ-  
δοῦμενον ἵνα ὠφεληθῶσι καὶ αὐτὸς ἐφιλοζῆνει αὐτούς.

2. — Καὶ ἤρξατο ὁ γέρον φθονεῖν καὶ καταλογεῖν αὐτὸν λέγων·  
« ἐγὼ πῶσα ἔτη ἔχω ἐκεῖ ἐν ἀσκήσει πολλῇ, καὶ οὐδεὶς ἔρχεται  
πρὸς με, \* καὶ οὗτος ὁ ἐπιθέτης· ὀλίγας ἡμέρας ἔχει, καὶ τοσοῦτοι ἔρ- \* p. 372  
15 χονται πρὸς αὐτόν; » καὶ λέγει τῷ μαθητῇ αὐτοῦ· « ὕπαγε, εἰπέ  
αὐτῷ· ἀναχώρησον ἔνθεν ὅτι χρεῖαν ἔχω τοῦ κελλίου ». καὶ ἀπελθὼν  
ὁ μαθητὴς λέγει αὐτῷ· « εἶπεν ὁ ἀββᾶς μου· πῶς ἔχεις; » ὁ δὲ  
εἶπεν· « ἵνα εὐχῆ ὑπὲρ ἐμοῦ ». καὶ ἐλθὼν ὁ ἀδελφὸς πρὸς τὸν ἀββᾶν  
λέγει· « εἶπε, πάτερ, ὅτι βλέπω κελλίον καὶ ὑπάγω ». πάλιν μετὰ  
20 δύο ἡμέρας λέγει· « ὕπαγε, εἰπέ αὐτῷ ὅτι ἐὰν μὴ ἀναχωρήσης,  
ἐγὼ ἔρχομαι καὶ ἐκβάλω σε ἐν ῥάβδῳ ». ἀπῆλθε δὲ πρὸς αὐτόν καὶ  
λέγει αὐτῷ· « ἤκουσεν ὁ ἀββᾶς μου ὅτι ἀσθενεῖς καὶ πάνυ λυπεῖ-  
ται, καὶ ἀπέστειλέ με ἐπισκέψασθαί σε ». καὶ λέγει αὐτῷ· « εἰπέ  
αὐτῷ· διὰ τῶν εὐγῶν σου καλῶς ἔχω ». καὶ ἀπέρχεται καὶ λέγει  
25 αὐτῷ περὶ αὐτοῦ· « εἶπεν· ἕως τῆς κυριακῆς, καὶ ἐκβαίνω θελήματι  
τοῦ θεοῦ ».

3. — Ὡς οὖν ἦλθεν ἡ κυριακὴ καὶ οὐκ ἐξῆλθε, λαβὼν τὴν ῥά-  
βδον ὁ γέρον ἀπῆλθε τοῦ δῆραι αὐτόν. καὶ λέγει αὐτῷ ὁ μαθητὴς  
αὐτοῦ· « μεῖνον, προλάβω ἐγὼ, πάτερ, μήπως εὐρεθῶσιν ἐκεῖ τινεῖς  
30 καὶ σκανδαλιθῶσι ». καὶ προλαβὼν λέγει τῷ γέροντι· « ἰδοὺ, ὁ  
ἀββᾶς μου ἔρχεται παρακαλέσαι σε καὶ λαβεῖν εἰς τὴν κελλίαν αὐ-

του ». ὡς δὲ ἤκουσε τὴν ἀγάπην τοῦ γέροντος, ἦλθεν εἰς ἀπάντησιν αὐτοῦ, βάλλων αὐτῷ μετανοίας ἀπὸ μακρόθεν καὶ λέγων· « μὴ σκυλλῆς (1), κῦρι ἀββᾶ, ἐγὼ ἐρχομαι πρὸς τὴν ἀγιοσύνην σου, καὶ συγχώρησόν μοι διὰ τὸν κύριον ». καὶ εἶδεν ὁ θεὸς τὴν ἐργασίαν τοῦ νεωτέρου καὶ κατένουξε τὸν ἀββᾶν αὐτοῦ. καὶ ῥίψας τὴν βλάβδον ἔτρε- 5  
 χεν εἰς τὸν ἀσπασμὸν τοῦ γέροντος, καὶ προσθῆσας αὐτὸν ἠσπάσατο, καὶ ἀπήγαγεν εἰς τὸ κελλίον αὐτοῦ ὡς μηδὲν ἀκούσαντα.

4. — Λέγει οὖν ὁ γέρον τῷ μαθητῇ αὐτοῦ· « οὐδὲν εἶπες αὐτῷ ὢν εἰπόν σοι; » ὁ δὲ εἶπεν· « οὐχί ». καὶ ἐγάρη πάνου. εἰσαγα- 10  
 γῶν οὖν τὸν γέροντα ἀνέπαυσεν αὐτὸν, καὶ ἔγνω ὅτι τοῦ διαβόλου ἦν ὁ φθόνος, καὶ προσπίπτει τῷ μαθητῇ αὐτοῦ λέγων· « σύ μου εἶ πατὴρ ἀπάρτι, κἀγὼ σοῦ μαθητῆς, ὅτι διὰ τῆς ἐργασίας σου αἱ ψυχαὶ τῶν ἀμφοτέρων ἐσώθησαν ».

## 3

Vie abrégée d'Euphrosynus, le cuisinier.

\* p. 400 1. — \* Βίος σύντομος Εὐφροσύνου μαγειρίου. οὗτος ὁ ἐν ἀγίοις πα- 15  
 τῆρ ἡμῶν Εὐφροσύνος ἐν κόμητινι γεννηθεὶς παρὰ πιστῶν γόνεων καὶ ἀγροίκως ἀνατραφεὶς, γραμματα μὴ μεμαθηκώς, ἀόκνως τὰς ἐν-  
 τολὰς τοῦ θεοῦ ἐποίει. εἰς τελείαν δὲ φθᾶσας ἡλικίαν τὸν κόσμον 20  
 ἀποσάμενος πρὸς κοινόδιον ἔδραμε, τὸ δὲ ἀγγελικὸν καὶ ἅγιον σχῆμα ἀμειψασθεὶς, τὴν τοῦ χριστοῦ ταπεινώσιν ἐνεκολπώσατο ὡς οὐδεὶς ἄλ-  
 λος, καθὼς τὸ πέρας ἔδειξε. καταφρονηθεὶς γὰρ ὡς ἰδιώτης αἰεὶ τὴν 20  
 τοῦ μαγειρίου φροντίδα μόνος ἐνεπιστεύετο, καὶ πολλὰς μὲν κρυπτὰς ἐργασίας καθ' ἑαυτὸν ἐπετήδευεν, οἷον νηστείαν, ἀγρυπνίαν, προσευ-  
 χὴν, χαμαικοιτίαν, πρὸ δὲ τούτων καὶ μετὰ τούτων ἀγάπην πρὸς 25  
 πάντα καὶ ὑπακοὴν καὶ σαρκὸς καθαρότητα, δάκρυον δὲ ἀδιάπαυστον, αἰεὶ γὰρ τὴν τοῦ πυρός ἀνθρακίαν βλέπων καὶ εἰς τὸ αἰώνιον 25  
 πῦρ συγκρίνων καὶ ἀνατυπῶν οὐ διεύλιπε τὰς πα\*ρειὰς πλύνων τοῖς δάκρυσιν. ἠσθλωμένος δὲ ὢν ἐκ τῆς τοῦ μαγειρίου διακονίας τὴν τε 30  
 σάρκα καὶ τὸν χιτῶνα εὐκαταφρόνητος τοῖς πᾶσιν ἐτύγγανεν.

(1) *Cod.* σκυλεῖς, avec un deuxième λ ajouté au-dessus du mot.



2. — Ἀλλ' ὁ θεὸς ὁ τὰ κρυπτὰ βλέπων ὑπὲρ πάντας τοὺς ἔκτισε ὄντας τούτων μερίζονος ἐδόξασεν. ἦν δὲ ἐν τῷ αὐτῷ κοινωβίῳ προσβύτερος εὐλαδέστατος καὶ πάσης ἀρετῆς ἀπροσδεῆς, καὶ ἦλθεν αὐτῷ ποτὲ ἔννοια ὥστε προσθεῖναι εἰς πᾶσαν τὴν ἄσκησιν αὐτοῦ ἐν τρισὶ  
 5 χρόνοις ὅσης δυνάμεως εἶχεν ἐκλιπαρεῖν τε τὸ θεῖον καὶ λέγειν· « κύριε, δεῖξόν μοι ἃ λέγει ὁ θεὸς ἀπόστολος ἀγαθὰ ἃ ἠτοίμασας τοῖς ἀγαπῶσί σε ».

3. — Τούτου δὲ μὴ μόνον ἐνθυμηθέντος ταύτην τὴν ἔννοιαν ἀλλ' ἤδη καὶ τέλος λαβούσης τῆς τοιαύτης εὐχῆς καθυδόντος αὐτοῦ ἐν  
 10 τῷ κλινιδίῳ αὐτοῦ, ἠρπάγη ὁ νοῦς αὐτοῦ καὶ εὐρέθη· ἐν παραδείσῳ οἷον οὐδέποτε οὔτε αὐτὸς εἶδεν οὔτε ἄλλος τις θεάσασθαι ἠδυνήθη, εἶχε γὰρ δένδρα πολλὰ καὶ ποικίλα καὶ παμμεγέθη καὶ πάσης ὄψεως παρρηλλαγμένα. ἔγεμον δὲ ἅπαντα τὸν καρπὸν ὑπὲρ τὴν τῶν φύλ-  
 15 λων πλησμονήν. τοιοῦτον δὲ καρπὸν εἶχον εὐχρουν καὶ εὐμεγέθη καὶ εὖσμον ὡς μηδέποτε βροτοῖς θεαθῆναι τοιαῦτα. ὑποκᾶτω δὲ τῶν τοιοῦτων δένδρων ὕδατα πολλὰ ψυχρὰ καὶ διειδέστατα καὶ πᾶν εἶδος μυριστικῶν ἐκεῖσε πεφυτευμένον ἦν. πᾶσα δὲ εὐοδία ἐκεῖθεν ἐξε-  
 20 πι[έμ.]πετο ὡς δακεῖν τὸν ἐστῶτα ἐν κοιτῶνι μυρεψικῶ ἀθρόως εἰσπη-  
 δήσαντα. ἐν τούτοις ὢν διανοεῖτο λέγων· « ἄρα τίνος ὁ τηλικαῦτος παράδοξος καὶ φοβερὸς παράδεισος καὶ τίς ὁ τούτον φυλάσσων; » καὶ ὡς ταῦτα καθ' ἑαυτὸν ἔλεγε, βλέπει ἐν τῷ μέσῳ ἐστῶτα τὸν  
 Εὐφρόσυνον ἐκεῖνον περὶ οὗ ἡμῖν ὁ λόγος, καὶ ὡς εἶδεν αὐτὸν ἐξε-  
 25 πλάγη καὶ φησὶ πρὸς αὐτόν· « τί ποιεῖς ὧδε; » ὁ δὲ μάγειρος πρὸς αὐτὸν εἶπεν· « εἴ τι ποιεῖς, ὁ πατήρ μου, ἀγῶ ». ὁ ἱερεὺς εἶπε·  
 30 « τίνος ὁ παράδεισος οὗτος; » ὁ Εὐφρόσυνος εἶπε· « τοῦ Θεοῦ ». καὶ πάλιν ὁ ἱερεὺς· « καὶ τίς σε ἤγαγεν ἐνταῦθα; » ὁ δὲ ἀπεκρί-  
 νατο· « ὅστις πάντως τὴν ἀγίαν ψυχὴν σου κάμει ». καὶ πάλιν ὁ ἱε-  
 35 ρεὺς πρὸς αὐτόν· « ἐγὼ μὲν, ἀδελφέ, ὡς γινώσκεις, εἰ καὶ ἀνάξιος, ἀλλ' οὖν καὶ ἱερεὺς εἰμι καὶ οὐ τῶν πολλῶν ἀλλὰ τῶν ἐπιφανῶν, καὶ οὐ τοῦτο μόνον ἀλλ' ἤδη σήμερον τρίτον χρόνον πεπλήρωκα μὴ κορέ-  
 σασ τὴν κοιλίαν μου μήτε ἄρτου μήτε ὕδατος, μήτε τοῖς βλεφάροις μου νυσταγμὸν δοῦς μήδε ἀνάγκασιν τοῖς κροτάφοις μου κατὰ τὸν  
 μακάριον προφήτην, ἀλλ' καὶ νυκτὸς καὶ ἡμέρας ἐδεόμην τοῦ Θεοῦ θεάσασθαι μέρας τι ἐξ ὧν ἠτοίμασεν ὁ θεὸς τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτόν, καὶ  
 35 ἰδοὺ μόλις ἦλθον ἐνταῦθα καὶ ἤθελον μαθεῖν παρὰ τίνος εἰ οὗτος ἐστὶν ὁ ἐτοιμασθεὶς τόπος τοῖς ἀγαπῶσι τὸν θεόν ». ὁ δὲ Εὐφρόσυνος

φησι πρὸς τὸν ἱερέα· « ἐγὼ μὲν, τίμιε πάτερ, ὡς γινώσκεις, ἀμύητός εἰμι τῆς γραφῆς καὶ παντελῶς ἰδιώτης, ἀλλ' ἐξ ὧν ἀκούω ὑμῶν λέγει ὁ ἀπόστολος· « ἢ ὁ ὀφθαλμὸς οὐκ εἶδε καὶ ὁ οὖς οὐκ ἤκουσε « καὶ ἐπὶ καρδίαν ἀνθρώπου οὐκ ἀνέβη ἢ ἠτοίμασεν ὁ θεὸς τοῖς ἀγα-  
 « πῶσιν αὐτόν ». ἐπειδὴ δὲ ἡμεῖς μικρὸν τι παρεβιάσαμεν ἐκυτοῦς, 5  
 ἔνεκεν τῆς τσιαύτης ὑποδέσεως θεασάμεθα μέρος τι ἐξ ὧν ὁ θεὸς ἠτοί-  
 μασε τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτόν καὶ ἡμᾶς πάντας βεβαιῶν καὶ τὸν ἀπό-  
 στολον ἀληθῆ φυλάττων. οὐ γὰρ δύναται τις ἐν σαρκὶ ὧν πλεῖον τι  
 θεάσασθαι ». καὶ ὁ πρεσβύτερος πάλιν πρὸς αὐτόν· « τὸ ἅπαξ μόνον  
 ἤλθες ἐνταῦθα ἢ καὶ ἄλλοτε; » ὁ Εὐφρόσυνος εἶπεν· « ἐγὼ χάριτι θεοῦ 10  
 αἰεὶ ἐνταῦθα διαίγω ». καὶ ὁ ἱερεὺς· « καὶ τί ἐργάζῃ ὧδε ἐργόμε-  
 νος; » Εὐφρόσυνος εἶπε· « φύλαξ εἰμι τῶν ἐνταῦθα ». ὁ ἱερεὺς εἶπε·  
 « καὶ ὃ ἐὰν κινήσω σοι ἔχεις ἐξουσίαν δοῦναί μοι; » ὁ δὲ ἀπεκρί-  
 νετο· « εἴ τι θέλεις αἴτησον, καὶ δίδωμί σοι ». καὶ φησι πρὸς αὐ-  
 τόν· « δός μοι τρία ἐκ τούτων μῆλων ὑποδείξας αὐτὰ τῇ χειρὶ ». 15  
 ὁ δὲ εὐθέως κόψας δέδωκεν αὐτῷ τρία μῆλα, θεῖς αὐτὰ εἰς ἓν μέρος  
 τοῦ παλλίου αὐτοῦ. ἦσαν γὰρ μεγάλα σφόδρα καὶ εὐειδῆ καὶ ξένην  
 εὐωδίαν ἐκαπέμποντα, καὶ τεθεικῶς τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἐπάνω τῶν  
 μῆλων ὡσφραίνετο ἀχορῆστως.

4. — Καὶ ὡς ταῦτα ὡσφραίνετο ἔφθασε τὸ ζύλον τῆς ἀγρουπνίας, 20  
 καὶ συσπασθεῖς ἐδόκει ὄναρ βλέπειν ὁ πρεσβύτερος, καὶ ἀπλώσας τὴν  
 εὐώνυμον\* χεῖρα αὐτοῦ ἐξῶ τοῦ παλλίου ἐκράτησε τὰ μῆλα αἰσθητικῶς,  
 καὶ ἐξέστησαν αἱ φρένες αὐτοῦ. θεῖς δὲ αὐτὰ εἰς τὸ κλινίδιον εὐφωῶς  
 ἐσκέπασε, καὶ κλείσας τὴν θύραν ἐξῆλθε, καὶ ἀπελθὼν εἰς τὸ στασίδιον  
 τοῦ μαγείρου εὔρεν αὐτόν ἐστῶτα καὶ τὴν ἀρχὴν τῆς δοξολογίας 25  
 προσμένοντα καὶ προσπεσὼν αὐτῷ λέγει· « τὸν θεὸν σὺ, ἄνθρωπε τοῦ  
 θεοῦ ὃν αἰεὶ δουλεύεις, ὃ ἐρωτῶ σοι ἀποκρίθητί μοι ». ὁ δὲ πρὸς αὐτόν  
 εἶπεν· « εἰπέ, πάτερ, εἴ τι κελεύεις ». ὁ ἱερεὺς λέγει· « ποῦ ἦς ταύτη  
 τῇ νυκτὶ, διὰ τὸν κύριον ἀνάγγειλόν μοι ». ὁ δὲ ἀπεκρίνατο· « ἐκεῖ  
 ἦμην, πάτερ, ὅπου με εὔρες ». καὶ πάλιν ὁ ἱερεὺς· « καὶ ποῦ σε 30  
 εὔρον, δούλε τοῦ θεοῦ, ἀνάγγειλόν μοι ». ὁ Εὐφρόσυνος εἶπεν· « ἐν  
 τῷ παραδείσῳ ὅ ἔειδες ». καὶ ὁ ἱερεὺς πάλιν πρὸς αὐτόν· « καὶ εἰ ἀληθῆ  
 λέγεις, τί μοι δέδωκας; » ὁ Εὐφρόσυνος εἶπε· « πάντως εἴ τι ἤτησας ».  
 ὁ δὲ ἱερεὺς προσπεσὼν παρεκάλει αὐτόν λέγων· « ὁραῖζο σε τὸν θεόν,  
 τί σοι ἤτησα; » ὁ δὲ ἀπεκρίνατο· « τρία μῆλα ἤτησας καὶ δέδωκά 35  
 σοι ». καὶ ὁ μὲν ἱερεὺς βαλὼν μετάνοιαν ἀπῆλθεν εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ

ὄλην τὴν ἀγρυπνίαν καθ' ἑαυτὸν ἐκπληττόμενος, καὶ τὴν φροβερὰν ἐκείνην εὐωδίαν ἐκ τοῦ παλλίου αἰσθόμενος ἄλλως ἐξ ἄλλου ἐγίνετο.

5 Δ. — Ὁ Εὐφρόσυνος δὲ ἴστατο ψάλλον ὡς χθὲς, καὶ τρίτην ἡμέραν τελεσθεΐσης δὲ τῆς ἀγρυπνίας προσεξέλθων ὁ πρεσβύτερος ἔλαθε τὰ τρία μῆλα καὶ εἰσῆλθεν ἐν τῷ ναῷ ἔτι τῶν ἀδελφῶν ἐκεῖσε  
 10 συναγμένων, καὶ φησι πρὸς αὐτούς: « εὐχασθε καὶ συγγωρησάτέ μοι, πατέρες ἄγιοι, μαργαρίτην πολύτιμον ἔχοντες ἐν τῷ μοναστηρίῳ ἡμῶν τὸν κῆριν Εὐφρόσυνον καταφρονοῦμεν αὐτὸν πάντες ὡς ἀγράμ-  
 ματον, κἀκεῖνος χάριτι θεοῦ ὑπερέχει πάντας ἡμᾶς ». τῶν δὲ ἐπιμελῶς  
 15 ἐπακροωμένων ἐξηγήσατο πάντα καθὼς εἰρήται. ὑποδείξας δὲ αὐτοῖς τὰ μῆλα πλεῖον ἐκ τούτων ἐπίστευσαν αὐτόν. ἦσαν γὰρ, ὡς προείρη-  
 ται, ἕξω τῆς φύσεως παντὸς μήλου τοῦ κατὰ τὸν κόσμον φαινόμενου ἐν μεγέθει καὶ χροίῳ καὶ εὐωδίᾳ. ἐμφορηθέντες δὲ πάντες τῆς εὐωδίας τῶν τοιούτων μῆλων αἶνον δέδωκαν τῷ θεῷ. κόψαντες δὲ ἐξ αὐτῶν  
 20 δέδωκαν τοῖς ἀσθενούσι, καὶ εὐθέως \* πάντες ἰάθησαν. τὰ δὲ λοιπὰ \* p. 404  
 λεπτομερίσαντες καὶ ἐν ἀγίῳ δίσκῳ ἐμβυλιόντες διὰ χειρὸς τοῦ προρη-  
 θέντος πρεσβυτέρου τοῦ ταῦτα ἀποκομίσαντος τῇ παρακλήσει πάντων μετέλαθον ἅπαντες πίστεως ἕνεκα, ὡς ἤδη δι' αὐτῶν ὑγιαζόμενοι διὰ τὸ, ὡς εἴρηται, ἐκ τοῦ δεσποτικοῦ παραδείσου αὐτὰ ἐξεληλυθέναι.

25 6. — Ὁ δὲ Εὐφρόσυνος ἐκεῖνος μάγειρος, τοῦ πρεσβυτέρου ἀρξα-  
 μένου ταύτης τῆς διηγήσεως, πάντων ἐπιμελῶς ἐκεῖσε προσδραμόντων καὶ ὡς ἄλλα χριστοῦ εὐαγγελία ἐπακροωμένων, ἀνύχτας τὴν πλῆθειαν θύραν τῆς ἐκκλησίας ἐξῆλθε, μὴ φανείς πώποτε μέχρι τῆς σήμερον φεύγων τὴν τῶν ἀνθρώπων δόξαν. ἡμεῖς δὲ ταῦτα ἀκούσαντες ἐν με-  
 25 γάλῃ ἐκπλήξει γεγόναμεν, δοξάζοντες καὶ εὐλογοῦντες πατέρα, υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, νῦν καὶ αἰεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. ἀμήν.

## 4

Nicon, père du Sinaï,  
 accusé à tort de fornication.

1. — \* Ἀδελφὸς ἠρώτησε τινὰ τῶν πατέρων λέγων ὅτι « πῶς ὁ \* p. 437  
 διάβολος φέρει τοὺς πειρασμοὺς ἐπ' αὐτῶν τῶν ἁγίων »; καὶ λέγει αὐτῷ ὁ γέρον ὅτι ἦν τις τῶν πατέρων ὀνόματι Νίκων εἰς τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ.

καὶ τις ἀπελθὼν εἰς σκηνήν τινος φαρανίου καὶ εὐρὼν τὴν θυγατέρα αὐτοῦ μόνην ἔπεσε μετ' αὐτῆς. καὶ λέγει αὐτῇ· « εἰπέ ὅτι ὁ ἀναχωρητῆς ὁ ἀββᾶς Νίκων ἐποίησέ μοι τοῦτο ». καὶ ἠνίκα ἦλθεν ὁ πατήρ αὐτῆς καὶ ἔμαθε τὸ πρῶγμα, λαθὼν τὸ ζῆφος εἰσῆλθεν ἐπάνω τοῦ γέροντος. καὶ κρούσαντος αὐτοῦ ἐξῆλθεν ὁ γέρον. ἐκτείναντος δὲ αὐτοῦ τὸ ζῆφος ἵνα φρανεύσῃ αὐτὸν, ἀπεξυλῶθη ἡ χεὶρ αὐτοῦ. καὶ ἀπελθὼν ὁ φαρανίτης εἰς τὴν ἐκκλησίαν εἶπε τοῖς πρεσβυτέροις, καὶ ἔπεμψαν ἐπ' αὐτόν, καὶ ἦλθεν ὁ γέρον. καὶ ἐπιθέντες αὐτῷ πολλὰς πληγὰς ἤθελον διώξει. καὶ παρεκάλει αὐτοὺς λέγων· « ἄφετέ με ὡς μετανόησαι ». καὶ ἐχώρισαν αὐτὸν τρία ἔτη, καὶ ἔδωκαν ἐντολήν ἵνα μηδεὶς αὐτῷ παραβῆλῃ. καὶ ἐποίησε τὰ τρία ἔτη ἐργόμενος κατὰ κυριακὴν καὶ μετανῶν, παρεκάλει λέγων· « εὗξασθε ὑπὲρ ἐμοῦ διὰ τὸν κύριον ».

2. — Ὑστερον δὲ ἐδαμιονίσθη ὁ ποιήσας τὴν ἀμαρτίαν καὶ βαλὼν τὸν πειρασμὸν ἐπάνω τοῦ ἀναχωρητοῦ, καὶ ὠμολόγησεν εἰς τὴν ἐκκλησίαν ὅτι· « ἐγὼ ἐποίησα τὴν ἀμαρτίαν, καὶ εἶπα ἵνα συκοφαντήσῃ τὸν δούλον τοῦ θεοῦ ». καὶ ἀπελθὼν πᾶς ὁ λαὸς μετενόησε τῷ γέροντι λέγοντες· « συγχώρησον ἡμῖν, ἀββᾶ ». καὶ λέγει αὐτοῖς· « τὸ μὲν συγχωρῆσαι συνεχώρηται ὑμῖν· τὸ δὲ μεῖναι, οὐκ ἔτι μένω μεθ' ὑμῶν, ὅτι οὐχ εὐρέθη εἰς ἐξ ὑμῶν ἕχων διάκρισιν τοῦ συμπληθῆσαι μου ». καὶ οὕτως ἀνεχώρησεν ὁ γέρον ἐκαῖθεν. καὶ εἶπε· « θεωρεῖς ὡς ὁ διάβολος φέρει τοὺς πειρασμοὺς ἐπάνω τῶν ἀγίων ».

## 5

Le moine, ancien préfet du prétoire, qui se faisait passer pour un ancien esclave.

\* p. 504 1. — \* Εἶπεν ὁ ἀββᾶς Ἰωσήφ ὁ τοῦ Πηλουσίου ὅτι καθημένον  
 \* p. 505 μου \* εἰς τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ, ἦν ἀδελφὸς ἐκαῖ καλὸς ἀσκητῆς, ἀλλὰ καὶ  
 εὐειδῆς τῷ σώματι, καὶ ἤρχετο εἰς τὴν σύναξιν φροῶν πολύρραφον χι-  
 τῶνα καὶ μικρὸν μαφόριον παλαιόν. καὶ θεωρῶ αὐτὸν καθάπαξ οὕτως  
 ἐργόμενον εἰς τὴν ἐκκλησίαν, καὶ λέγω αὐτῷ· « ἀδελφέ, οὐ βλέπεις  
 τοὺς πατέρας πῶς ἄγγελοι εἰσὶν εἰς τὴν σύναξιν τῆς ἐκκλησίας; πῶς  
 οὐ πάντοτε οὕτως ἐρχῆ; » ὁ δὲ ἔφη· « συγχώρησον μοι, ἀββᾶ,  
 ὅτι οὐκ ἔχω ἄλλο ». καὶ ἔλαβον αὐτόν ἐν τῷ κελίῳ μου, καὶ ἔδωκα  
 αὐτῷ λεβήθονα καὶ εἴ τι ἄλλο ἐχρῆζεν, καὶ ἤρχετο εἰς τὴν σύναξιν  
 φροῶν, καὶ ἦν ἰδεῖν αὐτόν ὡς ἄγγελον.

23. — Ἐγένετο δὲ χρεία τοῖς πατέραςιν ἀδελφοῦς ἀποστεῖλαι πρὸς τὸν βασιλέα καὶ ἐψηφισθήμεθα καὶ αὐτόν. ὁ δὲ ὡς ἤκουσε, παρεκάλεισε τοὺς πατέρας λέγων· « διὰ τὸν κύριον συγχωρήσατέ μοι, ὅτι δούλος εἰμί τινος μεγάλου ἐκεῖ, καὶ ἐὰν γνωρίσῃ με, ἀποσχηματίζει με καὶ φέρει με πάλιν εἰς τὸ δουλεύειν αὐτῷ ». μετὰ οὖν τὸ πεισθῆναι τοὺς πατέρας καὶ συγχωρῆσαι αὐτῷ, ὕστερον παρὰ τινος ἀκριβῶς ἐπισταμένου αὐτὸν ἐμάθομεν ὅτι ὅτε ἦν ἐν τῷ κόσμῳ, ἔπαρχος πραιτωρίων ὑπῆρχε. καὶ ἵνα μὴ γνωρισθῆ, καὶ ὄγλησιν εὖρη ἐκ τῶν ἀνθρώπων, τοῦτο προσεφασίσασατο. τοσαύτη ἦν σπουδὴ τῶν πατέρων φεύγειν τὴν δόξαν καὶ τὴν ἀνάγκασιν τοῦ κόσμου τούτου διὰ τὴν πρὸς θεὸν ἀγάπην.

## 6

L'anachorète Paul qui, s'étant laissé tromper par le démon, va faire pénitence dans un monastère de la Thébéide.

1. — \* Ἐγένετο τις Παῦλος ἐν Θηβαΐδι φιλόπνοος, ὃς ἠκολούθει τῇ \* p. 505 ἀγίᾳ ἐκκλησίᾳ ἡμέρας καὶ νυκτός, καὶ τὴν λοιπὴν αὐτῆς ἀκολουθίαν σπουδάζων ἐπετέλει. ἰδόντες δὲ αὐτὸν οἱ σὺν αὐτῷ φιλοπόνοι λέγουσιν αὐτῷ· « κύριε Παῦλε, οὔτε γονεῖς ἔχεις, οὔτε γυναῖκα θέλεις λαβεῖν, διατί οὐ γίνῃ μοναχός; » ὁ δὲ λέγει αὐτοῖς· « καλῶς εἶπατε, ὑπάγω καὶ γίνομαι μοναχός ». ἀπελθὼν οὖν ἠσύχασεν εἰς κελλίον μόνος τῇ ἀσκήσει καὶ τοῖς λοιποῖς πόνοις σχολάζων. ἦν δὲ τῇ γνώμῃ ἀκραιότερος.

2. — Τοῦτον ἰδὼν ὁ πονηρὸς δαίμων τοιοῦτον ἐφάνταξεν αὐτὸν ὡς ἄγγελος προλέγων τινὰ καὶ χλευάζων αὐτόν. \* ὡς δὲ ἔγνω ὁ δαί- \* p. 506 μων ὅτι ἔχει αὐτὸν ὑπήκουον λέγει αὐτῷ· « ὁ χριστὸς ἐρασθεὶς σου τῆς πολιτείας ἔρχεται πρὸς σὲ αὐριον δοῦναί σοι χάρισμα πολιτείας. σὺ οὖν ἐξελθὼν ἐκ τοῦ κελλίου προσκύνησον αὐτῷ καὶ λαμβάνεις τὸ χάρισμα, καὶ πάλιν εισέρχῃ εἰς τὸ κελλίον σου ». τῇ ἐξῆς οὖν ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ κελλίου καὶ βλέπει παρὰ τὰξιν ὡς ἀγγέλων λαμπροτέρων καὶ τροχῶν πύρινων, καὶ ἐν μέσῳ τοῦ τροχοῦ σχηματούμενόν τινα, ὃν ὑπενόησεν εἶναι τὸν χριστόν. ὡς δὲ ἔμελλε κλίνειν τὸν αὐχένα εἰς τὸ προσκυνῆσαι, εὐθέως ἀστράγαλοις χειρῶς διδωσιν αὐτῷ βῆπισμα καὶ

ἔθηκεν αὐτὸν εἰς τὰ ὀπίσω ἵνα μὴ προσκυνήσῃ, καὶ πεσὼν εἰς τὴν γῆν προσέειπε καὶ οὐκέτι τοὺς λαμπαδηφόρους ἐκείνους εἶδεν οὐδὲ τὸν τροχὸν τοῦ πυρός. τότε ἐπιγινούς τὴν γλευκὴν τοῦ δαίμονος ἔμεινεν ἐν τῷ αὐτῷ τόπῳ κλαίων ἐπὶ δύο νυχθήμερα λέγων ἐνώπιον τοῦ θεοῦ· « οἶμοι τῷ ἁμαρτωλῷ, ἡμάρτηκα καὶ ἀπόλεσα πᾶσαν τὴν ζωὴν μου, καὶ τί ποιήσω οὐκ οἶδα ».

3. — Ἦν δὲ ἀκούων ἐν τῇ ἀνωτέρῳ Θεβαΐδι γέροντα ἀναχωρη-  
τὴν ἀπὸ χρόνων πολλῶν μόνον ἐν ἀγρῷ διάγοντα. καὶ ἐβουλεύσατο  
ἀπελθεῖν πρὸς αὐτὸν καὶ ἀναθέσθαι αὐτῷ τὰ συμβάντα αὐτῷ. ὡς δὲ  
ἐπλησίασε τῷ τόπῳ τοῦ ἁγίου ῥίπτει αὐτὸν ἐπὶ κυλίαν εἰς τὸ ἔδαφος  
κλαίων καὶ λέγων « ἡμάρτηκα, συγχώρησόν μοι καὶ εὗξαι ὑπὲρ  
ἐμοῦ ». ὁ δὲ γέρον ἐκραζεν αὐτῷ· « οὐκ ἀπρέχῃ ὧδε γλευκὴ τῶν  
δαϊμόνων; μὴ ἐργίσῃς ὧδε », ἐμβριμούμενος (1) αὐτῷ. ὁ δὲ ἐπέμεινεν  
εἰς τὸ ἔδαφος κείμενος κλαίων. συμπλήσας οὖν αὐτῷ ὁ ἅγιος λέγει  
αὐτῷ· « εἰ ἀπῆλθες μαθεῖν τέχνην τὴν οὐκ οἶαν δῆποτε, οὐκ εἶχες πρὸς  
τεχνίτην ἀπελθεῖν καὶ μαθεῖν τὰ τῆς τέχνης; σὺ δὲ ἀπῆλθες ἑαυτῷ  
κατὰ μόναν οἰκῶν καὶ μηδενὶ τὰ κατὰ σεαυτὸν ἀναθέμενος; καὶ εἰ  
μὴ ὁ θεὸς ἐβοήθησέ σοι καὶ ἡ δεξιὰ τοῦ ἁγίου ἀγγέλου, προσεκύ-  
νησας ἂν τῷ δαίμονι· καὶ τὸν νοῦν σου ἀπόλεσας, καὶ εἶχες περιζή-  
ρειν τὰς πόλεις \* ὡς εἰς τῶν δαιμονιζομένων. ἀλλὰ τοῦ λοιποῦ εὐ-  
χρίστησον τῷ θεῷ τῷ βοηθήσαντί σε, καὶ δεῦρο εἰσελθε εἰς τὸ  
κοινόβιον ».

4. — Καὶ λαθὼν αὐτὸν ὁ γέρον εἰς ἓν τῶν κοινοβίων Θεβαΐδος,  
παρέθετο αὐτὸν τῷ ἄββᾶ λέγων· « δός αὐτῷ τὸ μαγειρίον ἔτη ζ',  
ἵνα δουλεύσῃ τῇ ἐντολῇ τοῦ χριστοῦ καὶ θεραπεύσῃ τοὺς ἀδελφούς ». 25  
εἶπε δὲ τῷ Παύλῳ ὅτι· « μετὰ ἑπτὰ ἔτη ἔρχομαι καὶ λαλῶ σοι ».   
πληρώσαντος δὲ αὐτοῦ τὰ ἑπτὰ ἔτη ἦλθεν ὁ γέρον καὶ λέγει τῷ ἄββᾶ·  
« δός αὐτῷ κελλίον ἕξω τοῦ κοινοβίου ». (ἔχουσι γὰρ τὰ κοινόβια  
τῆς Θεβαΐδος μικρὰ ἀναχωρητικὰ κελλία, ἵνα ὅταν γηράσῃ τις  
τῇ ἀσκήσει ἐν αὐτοῖς διάγῃσι τὰς πέντε ἡμέρας τῆς ἐβδομάδος· τῷ 30  
δὲ σαββάτῳ καὶ τῇ κυριακῇ εἰσερχονται εἰς τὸ κοινόβιον μετὰ τῶν  
ἀδελφῶν). καὶ εἶπεν αὐτῷ ὁ γέρον· « ποιήσον ἑπτὰ ἔτη οἰκῶν ἐν τῷ  
ἀναχωρητικῷ κελλίῳ καὶ ἔρχομαι καὶ λαλῶ σοι ». ὡς δὲ καὶ ταύτην  
τὴν ἐντολὴν ἐπλήρωσεν, ἦλθεν ὁ γέρον καὶ λέγει αὐτῷ ὁ ἄββᾶ Παῦ-

(1) Cod. ἐμβριμούμενος.

λος· « τί κελεύεις ποιήσω; » τότε λέγει αὐτῷ ὁ γέρον· « οὐκ ἔτι μου χρεῖαν ἔχεις· τὸ ἅγιον πνεῦμα τὸ αἰκῶν ἐν σοὶ διδάξει σε πάντα ».

- δ. — Πολλῆς οὖν τιμῆς γενομένης αὐτῷ ἐκ τοῦ λόγου τούτου ἔφυγεν εἰς σκήτην. ἐλθόντες δὲ οἱ τοῦ κοινοβίου πρὸς αὐτὸν παρακαλέσαντες
- 5 αὐτὸν ἔλαβον αὐτόν. ἀπελθόντος δὲ αὐτοῦ καὶ τῆς τιμῆς πλεονάζουσης αὐτῷ παρὰ τῆς ἀδελφότητος, πάλιν ἔφυγεν εἰς σκήτην. μείναντος δὲ αὐτοῦ ἐν τῷ ἐρημίῳ τῆς σκήτους, συνέβη ἐμὲ καὶ ἄλλους τρεῖς τῶν πατέρων παραβαλεῖν αὐτῷ, ἐν οἷς ἦν ὁ ἀββάς μου πρεσβύτερος ἀνὴρ. οὔτε ἄρτον οὔτε γούρην οὔτε ἄλλο τι πρὸς τὴν τοῦ σώματος εἶχε χρεῖαν.
- 10 ἀλλ' ὡς ἔπεισεν ἡμᾶς ὁ γείτων αὐτοῦ (πρὸς αὐτὸν γὰρ ἐποιήσαμεν τὴν νύκταν ἐκεῖνην ἐκ τοῦ κόπου τῆς ὁδοῦ). ὅτι ὁ ἀββάς Παῦλος ὅπου ἀπήρχετο οὐδὲν εἶχε τοῦ κόσμου τούτου, οὔτε ἐργόχειρον ἐκράτει οὔτε βιβλίον, οὔτε τινὸς ἐγεύετο τὰς πέντε ἡμέρας, \* ἦν δὲ καὶ μέγας τῷ σώματι, εἶπομεν δὲ τῷ ἀδελφῷ· « σὺ οὖν βιάσταζον ἐκ τοῦ κελλήϊου σου
- 15 διὰ τὴν ἀγάπην ὧν χρεῖαν ἔχομεν. ἵνα εὕρωμεν μεταλαβεῖν πρὸς τὴν κλιόγηρον' »). ἐβιάσταζεν οὖν τὰς χρεῖαις, καὶ ἦλθε μεθ' ἡμῶν πρὸς αὐτόν. ἔλεγε δὲ ἡμῖν ὅτι « οὔτε ὕδωρ ἔσχε ποτὲ ἐν τῷ κελλήϊ αὐτοῦ. παραβαλόντων δὲ αὐτῶν ποτὲ τινῶν ἐν τῷ καιρῷ τοῦ καύματος διὰ τῆς πανερεῆμου καὶ πάνυ διψώντων, μὴ ἔχων ὕδωρ σπλαγγισθεὶς ἀνα-
- 20 στάς ἠΰξαστο καὶ ἐκ τοῦ παραδόξου ἐποίησεν ὁ θεὸς ὕδωρ ἐνθα ἦν εὐχόμενος καὶ πίνοντας κατέψυξαν ». ἀπελθόντες οὖν καὶ ἀσπασάμενοι αὐτόν καὶ εὐφρανθέντες ἐπὶ τῇ προτροπῇ αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν, εὐλογηθέντες ὑπεστρέψαμεν εὐχαριστοῦντες τῷ θεῷ τῷ δοξάζοντι τοὺς εὐλακρινῶς λατρεύοντας αὐτῷ. ὃς καὶ ἡμᾶς ἀξιώσῃ<sup>2</sup> τοῖς ἔργεσι τῶν
- 25 εὐχαρηστησάντων αὐτῷ ἀκαλουθῶντας τυχεῖν τῆς αἰωνίου ζωῆς.

## 7

Miracle opéré par l'abbé Marcien ou par l'abbé Théodore, et que chacun des deux refuse de se laisser attribuer.

1. — \* Εἶπέ τις τῶν πατέρων περὶ τοῦ ἀββά Μαρκιανοῦ τοῦ ἐν τῷ ἁγίῳ Βιθλαέμ. ὅτι πάντας ἐξενोधέει εἰσερχομένους εἰς αὐτόν. μάλιστα ἐν τοῖς ἐγκαινίοις. ἐν οἷς συνέβη τὸν ἀββᾶ Θεοδοσίον τὸν κοινοβιάρχην τὸν μέγαν παραβαλεῖν αὐτῷ. ἐπανερχομένῳ ἀπὸ τῆς ἀγίας

1. *Cod.* κλιόγηρον. Un grattage a changé Pz en o. — 2. *Cod.* ἀξιώσει.

πόλειος μετὰ τῶν ἰδίων μαθητῶν, καὶ ἔθηκε τράπεζαν κατὰ τὸ ἔθος, βαλὼν ἔψημα φαρισσῶ καὶ τρώξιμα<sup>1</sup>, καὶ τὰ μυϊκία. ὡς δὲ ἔμειναν μικρὸν, καὶ οὐδαμοῦ ἄρτοι, λέγει τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ ὁ ἀββᾶς Θεοδόσιος· « οὐ βάλει ψωμία; » οἱ δὲ εἶπον· « ἄρα εἰ εἶχεν, οὐκ ἂν ἔβαλε; » καὶ λέγει· « ἐρευνησατε τὰ δυσχικία, καὶ ὅσους ἄρτους εὔρετε, παρῆθετε εἰς τὰς τραπέζας, καὶ μετὰ τὸ γεύσασθαι, ποιήσαντες εὐχὴν ἄνω ἐξέλθωσιν ἐπὶ τὴν ὁδόν.

2. — Κατ' οἰκονομίαν θεοῦ προσέχει ὁ ἀββᾶς Θεοδόσιος τὸν πώγωνα τοῦ ἀββᾶ Μαρκιανῶ, καὶ λέγει αὐτῷ· « τοῦ λέγεις οὐκ ἔχω σῖτον, ἰδοὺ ὧδε σῖτος κρυπτός ». μετὰ οὖν τῆς προσηκούσης αὐτῷ ἀγάπης πιστεύσας, δίδει τὸν κόκκον τῷ κελλαρίτῃ λέγων· « ἄνελθε βῆψον αὐτὸν εἰς τὴν σιτοβολῶνα \* καὶ κλεῖσον ». ὁ δὲ κελλαρίτης ὑπὸ θεοῦ κινήθεις ἀπῆλθε μετὰ ἡμέρας τηρῆσαι εἰς τὸν σιτοβολῶνα τὸν κόκκον, καὶ θέλων ἀνοίξει τὸν σιτοβολῶνα, εὔρεν αὐτὸν μεστὸν σίτου, ὥστε μὴ δύνασθαι ἀνοιγῆναι τὴν θύραν εἰ μὴ μετὰ βίας, καὶ δραμῶν ἀπῆλθε πρὸς τὸν ἀββᾶν Μαρκιανόν, καὶ λέγει αὐτῷ τὸ συμπάν. ὁ δὲ μετεπέμψατο πρὸς τὸν ἀββᾶν Θεοδόσιον λέγων· « διὰ τὸν θεὸν σκύλητι ἕως τῶν ἐνταῦθα ». καὶ ὡς ἦλθεν εἰς τὸ μοναστήριον, λέγει αὐτῷ ὁ ἀββᾶς Μαρκιανός· « ἰδοὺ τί ἐποίησαν αἱ εὐχαὶ σου, κύριε ἀββᾶ. ὁ γὰρ σιτοβολῶν ἐγεμίσθη ἐκ τοῦ κόκκου οὗ ἔδωκας εἰς τὴν χεῖρά μου ». καὶ ἀπελθὼν ὁ ἀββᾶς Θεοδόσιος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ, εἶδον τὸ πλήθος τοῦ σίτου καὶ ἐδόξασαν τὸν θεόν, καὶ λέγει πάλιν ὁ ἀββᾶς Μαρκιανός· « ἰδοὺ τί ἐποίησαν αἱ εὐχαὶ σου καὶ ἡ εὐλογία τῆς χειρὸς σου ». καὶ λέγει αὐτῷ ὁ ἀββᾶς Θεοδόσιος· « ἐγὼ πράγμα οὐκ ἔχω, ἐκ τοῦ πώγωνός σου ἔλαβον αὐτόν ». καὶ πάλιν λέγει αὐτῷ ὁ ἀββᾶς Μαρκιανός· « καὶ μὴ τί ποτε ἐποίησεν ὅτε ἦν εἰς τὸν πώγωνά μου; » τότε αἱ ἰδόντες καὶ ἀκούσαντες τὸ γεγονός θαῦμα, ἐδόξασαν τὸν θεόν τὸν ἐνεργούντα ἐν τοῖς ἁγίοις αὐτοῦ κατὰ τὸ γεγραμμένον· « θαυμαστός ὁ θεὸς ἐν τοῖς ἁγίοις αὐτοῦ ». ἄξιωση<sup>2</sup> δὲ καὶ ἡμᾶς ὁ κύριος κατ' ἔχρος αὐτοῦ ἀκολουθήσαι, χάριτι τοῦ δεσπότου χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν. ἀμήν.

1. Cod. τρώξιμα. — 2. Cod. ἄξιώσει.



## 8

Le sophiste Sophronios qui, ayant marié sa fille, au lieu de la consacrer à Dieu, est effrayé par un songe horrible et se retire dans le désert pour expier sa faute.

1. — \*Παρεβλόμεν ἐγὼ καὶ ὁ σοφιστῆς Σωφρόνιος ἐν Ἀλεξάν- p. 511  
 δρεΐα τῷ ἄββῃ Παύλῳ ἔχοντι μοναστήριον εἰς τὸ λιθαζόμενον, καὶ  
 ὠφεληθέντες παρ' αὐτοῦ πάνυ λέγομεν αὐτῷ· « εἰπέ ἡμῖν, πάτερ,  
 πῶς γέγονας μοναχός ». ὁ δὲ γέρον στεναῖζας μέγα λέγει· « πιστεῦ-  
 5 σατέ μοι, τέκνα, οὐκ ἀποκρύψω ὑμῖν. ὅτε ἤμην κοσμηκός, πολλὴν  
 πίστιν καὶ πόθον εἶχον εἰς τοὺς μοναχούς· καὶ ὅπου δ' ἂν εὕρισκον  
 μοναχὸν πωλοῦντα τὸ ἐργόχειρον αὐτοῦ ἐλάμβανον αὐτὸν καὶ ὅ τι δ' ἂν  
 ἔχρηζε παρείχον αὐτῷ. συνέβη δὲ ἐν μιᾷ τῶν ἡμερῶν ἀσθενῆσαι τὴν  
 θυγατέρα μου καὶ ὑπὸ τῶν ἰατρῶν ἀπογνωσθῆναι καὶ πάντων ἡμῶν,  
 10 τῶν τε συγγενῶν τῶν τε φίλων καὶ γειτόνων σωρευθῆναι πρὸς ἡμέας,  
 καὶ κλαίοντες παρεμβουδοῦντο ἡμᾶς.

2. — Λέγει οὖν πρὸς μὲ ὁ ἀδελφός μου· « ἄπελθε, φώνησον τὸν  
 σταυροφύλακα ὅπως ποιήσῃ αὐτῇ ἰλασμόν, ἵνα τάχιον εὐγῆ ἢ ψυχῇ  
 αὐτῆς καὶ μὴ κρίνηται ἔτι ». ἐξεληθόντος δὲ μου συνήντησέ μοι ὁ  
 15 ἄββῆς Ζαχαρίας καὶ θεωρήσας τοὺς ὀφθαλμούς μου ἀπὸ δακρῶν λέγει  
 μοι· « τί κλαίεις; τί ἔχεις; » λέγω αὐτῷ· « τέκνον μονογενὲς ἔχω  
 καὶ ἀποθνήσκει, καὶ πορεύομαι πρὸς τὸν σταυροφύλακα ὅπως ἐλθὼν  
 ποιήσῃ ἰλασμόν ἐπ' αὐτῆς, ἵνα τάχιον παραδῶ· οὐ γὰρ φέρομεν  
 ὄραῖν αὐτὴν κινδυνεύουσαν ». καὶ λέγει μοι ὁ γέρον· « ὑπόστρέψον ὅπως  
 20 αὐτὴν ἴδω κἀγὼ ». καὶ ὑποστρέψας λέγει μοι· « ἐὰν εἰσὶ τινες ἔσω  
 ἐξένεγκε αὐτούς ». καὶ εἰσελθὼν ἐποίησα τοὺς παρακαθημένους ὅπως  
 ἀπέλθωσιν εἰς τὸ ἄλλο ὀσπήτιον. εἰσελθὼν δὲ ὁ γέρον καὶ ἀψάμε- \* p. 512  
 νος τῆς χειρὸς αὐτῆς λέγει μοι· « εἰς θεός, ἰδοὺ πῦρ καίον χωρὶς ζύλων  
 καὶ λαμπρῶν ». καὶ ἀνανεύσας ὁ γέρον λέγει μοι· « φυλάττεις ἢ λέγω  
 25 καὶ χαρίζεται σοι ὁ θεός τὴν ζωὴν αὐτῆς; » ἐγὼ δὲ προσέπεσα ταῖς  
 πόσιν αὐτοῦ συνθέμενος αὐτῷ. καὶ λαβὼν ὕδωρ καὶ εὐξάμενος καὶ  
 σφραγίσας αὐτὸ, ἔρρανεν εἰς τὸ πρόσωπον τῆς κόρης, καὶ ὡς ἐπὶ κυ-  
 ρίου τῆς δούλης ἀνεκάθισεν ἡ παις ὡς μὴ ἔχουσα ἔγνος ἀσθενείας.  
 καὶ λέγει μοι· « ἰδοὺ ὁ θεός δι' εὐχῶν τῶν πατέρων τῶν φιλοζενηθέν-

1. Cod. χρν... ι. Deux ou trois lettres ont disparu.

των ἐν τῷ οἴκῳ σου ἐχαρίσατό σοι αὐτήν. ἀλλὰ μὴ ζευζήσῃς αὐτήν ἀνδρὶ, ἀλλὰ νομφεύσατε αὐτήν τῷ ἀληθινῷ νομφίῳ χριστῷ τῷ θεῷ ἡμῶν ». καὶ ἐξεληθὼν ὁ γέρονς ἐπαρεύθη. ἐγὼ δὲ καὶ ἡ μήτηρ αὐτῆς καὶ πάντες οἱ ἀκούσαντες ἐδοξάζαμεν τὸν θεὸν ἐπὶ τῷ παραδοζῶ θάυματι.

3. — Ἦν δὲ τὸ κοράσιον ὡς ὅτων ὀκτώ. ἔκτιστε οὖν ἠνώγλουν τῆ 5  
 γυναικί μου ὅπως ἀπενέγκωμεν αὐτήν εἰς παρθενῶνα. αὐτὴ δὲ ἐλεγέ μου « ἄρες αὐτὴν ἕως ἂν γένηται νομίμου ἡλικίας ». γενομένης δὲ αὐτῆς ἑτῶν δεκατεσσάρων, λέγω τῇ μητρὶ αὐτῆς « ἰδοὺ γέγονε νομίμου ἡλικίας· τί οὖν κρατοῦμεν αὐτήν; » καὶ λέγει μοι ἡ σύμβιός μου οὕτως· « ἐγὼ οὐκ ἄφρω αὐτὴν μονάσαι, ἀλλὰ ζευγύω αὐτὴν 10  
 ἀνδρὶ ». καὶ ἔμεινα ἐνιαυτὸν ὀγλῶν καὶ καλῶκεῶν, καὶ ποτε μὲν ἔτυπτον αὐτὴν ὥστε ἐλθεῖν ἡμᾶς εἰς σέκρετον. ἐκρίθημεν δὲ ὑπὸ τοῦ συγκέλλου καὶ τοῦ σταυροφύλακος ἵνα ἐρωτήθῃ ἡ παῖς καὶ ἐν ἐκλογῇ τῶν δύο γένηται. ἡ δὲ μήτηρ αὐτῆς μεθ' ἑτέρων γυναικῶν διδάσκουσα αὐτὴν ἵνα εἴπῃ ὅτι « ἀνδρα θέλω », ὅπερ καὶ γέγονε. τότε λέγει μοι 15  
 ὁ σταυροφύλαξ· « μὴ λυπηθῆς ἀλλὰ ἀπελθε καὶ ἀγόρασον κόρην παρθένον καὶ βάλε αὐτὴν ἀντ' αὐτῆς εἰς μοναστήριον, καὶ ὁ θεὸς ἐδέξατο ». ἐγὼ δὲ μετὰ προθυμίας δεξάμενος τὸν λόγον ἀπελθὼν ἠγόρασα παῖδα παρθένον ἑτῶν ἑνδεκα εἰς νομίματα εἵκοσι, καὶ εἰσήνεγκα αὐτὴν εἰς μοναστήριον, εἰπὼν τῇ ἀδελφῇ Πρακοπίᾳ· « δεῖξαι τὴν 20  
 παῖδα καὶ παρ' ἐμοῦ ἔχεις τὴν τροφήν καὶ τὴν ἔνδυσιν αὐτῆς πλάσας τῆς ἡμέρας τῆς ζωῆς μου, καὶ εἰς τὸν θάνατόν μου λεγατεύσω αὐτὴν νομίματα ὀγδοήκοντα ». καὶ ἐζευζάμεν τὴν θυγατέρα ἡμῶν.

4. — Καὶ μετὰ πληρῶσαι τὴν ὀγδόην ἡμέραν τοῦ γάμου εἶδον κατ' ὄναρ ὅτι ἀπέην' μετὰ τινος λαμπροφύρου εἰς Ἴμεσαν. καὶ ἐν 25  
 τῷ ἀπείναι ἡμᾶς ἤλθομεν εἰς πεδιάδα τινὰ ἣ τι θεωρεῖ ὀφθαλμός, καὶ λέγει ὁ μετ' ἐμοῦ· « εἰσελθόμεν εἰς τὸ πανηγύριον τοῦτο ὅπως ἡ κερδήσεις ἢ φυράσεις ». φθάσαντες δὲ εἰσελθόμεν καὶ θεωρῶ τὰς καλύβας καὶ τὰς ἀποθήκας καὶ τὰς ρύμας τῆς πόλεως ἐκείνης γεμούσας Λιβύπας. ἦσαν δὲ οἱ πλείστοι τῶν Λιβύπων ἐκείνων τέκτονας παργίδας 30  
 πλέκοντες, καὶ θεωροῦν τοὺς μὲν αὐτῶν βρόχους κατέχοντας καὶ ἀνθρώπους βροχίζοντας, ἄλλοι δὲ βρόχους ὠρυσσον<sup>2</sup> καὶ ἀνθρώπους ἐβόθριζον, ἄλλοις σκελιζοντας ἀνθρώπους καὶ τιτρώσκοντας αὐτούς, ἄλλοις πάλιν φροβείας βάλλοντας<sup>3</sup> καὶ σύροντας αὐτούς εἰς λίμνην

1. Pour ἀπέην. — 2. Cod. ὠρυσσον. — 3. Cod. βάλλοντας.

βροδύρου, ἐτέρους δὲ ἀναισχυρνεῖν μετὰ γυναικάς ὀφθαλμοφανῶς ἔπειθον. ἦσαν δὲ πάντες ἐκουσῆς τῆ γνώμῃ καὶ χαίρομενοι ἀκολούθουντες τῷ Λιθίοψι, καὶ ἀπλῶς εἶπεν, οὐ δύναται ἄνθρωπος ἀριθμῆσαι τὰς μεθουδαίας καὶ τὴν ἀσχημοσύνην ἣν ἐκείνοι ἐδίδασκον. ἤρχοντο δὲ τινες τῶν

5 Λιθίοπων ἐκείνων καὶ ἠσπάζοντό με, καὶ γὰρ αὐτοὺς ἠσπάζομαι ἡδεώς, καὶ ἔλεγόν μοι « πότε ποίεις τὸν γάμον ἵνα ἡμεῖς χαροποιήσῃς » καὶ λέγω αὐτοῖς « ἰδοὺ θεωρεῖτε ὅτι ἀγωνίζομαι ». καὶ περισπώμενος καὶ ὡς συνηθροίσθη ὁ λαὸς καὶ οἱ παρᾶνυμφοὶ ἔχοντες τὸν δίσκρον ἐμπροσθεν τοῦ πυλῶνος, εἰσῆλθον ἐγὼ καὶ ἡ σύμβυξ μου καὶ ἐξήνεγκαμεν

10 τὴν θυγατέρα ἡμῶν καὶ ἦν τὸ πρόσωπον αὐτῆς καὶ ὁ τράχηλος καὶ τὸ στῆθος καὶ οἱ βραχίονες αὐτῆς καὶ αἱ παλάμαι τῶν χειρῶν ἕως τῆς ζώσεως αὐτῆς ὀφείδια μικρὰ μεγάλα ἐντετυλιγμένα καὶ κεκολλημένα εἰς \* αὐτήν. ἐκαθίσκαμεν δὲ αὐτήν εἰς δίσκρον. καὶ ἀνελθὼν Λιθίοψ μὲνός ἐκάθισεν ἐνώπιον αὐτῆς, καὶ ἤρξαντο κοσσιζειν αὐτήν. ἐξελθόντων δὲ

15 ἡμῶν τὴν θύραν εὐρέθησαν οἱ Λιθίοποι πλείονες τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἐκάρχαζον, καὶ ἤρξαντο βουκίζειν καὶ ὀργεῖσθαι καὶ κροταλίζειν καὶ τύμπανα κρούειν. ἕτεροι δὲ ὡς τριβλία ἔχοντες ἐποίησαν ὀσφραίνεσθαι. καὶ ἵνα μὴ πολλὰ λέγω, ἐφθάσαμεν πλεσίον τῆς ἐκκλησίας καὶ ἐσῆργασαν πάντες, καὶ οὐδὲ εἰς Λιθίοψ εἰσῆλθε τὸν ἡμῖν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ. καὶ

20 ὡς ἐξηλήθομεν ἐπελάβοντο κατὰ τὴν πρώτην τάξιν καὶ εἶδεσθαι (?) ὅτι εὐρέθη μετὰ τοῦ λαμπροφύρου ἐκείνου. καὶ περιπατούντων ἡμῶν ὀσφραίνομαι εὐωδίαν ἦν οὐδέποτε ὀσφράνθη αὐτῆς, καὶ λέγει μοι « στῆθι. οὐ γὰρ εἰ ἄξιος εἰσελθεῖν παρέσω ». καὶ θεωρῶ πόλιν ἧς τὸ κάλλος καὶ τὴν ὀρασιότητα καὶ τὸ μέγεθος ἀδυνατεῖ γλιῶσσα ἀνθρώπου διηγήσασθαι. καὶ ἐκτείνας τὴν χεῖρα λέγει μοι « θεωρεῖς τὴν πόλιν ἐκείνην; » λέγω « θεωρῶ ». καὶ λέγει μοι « ἰδοὺ ἐκείθεν ἐξήνεγκας τὴν θυγατέρα σου καὶ ἔβαλες αὐτήν εἰς βρόδουρον καὶ θλίψεις καὶ πόνους ».

Δ. — Καὶ εὐθέως ἐξυπνίσθη καὶ διηγήσασθαι τῇ γυναικί μου πάντα. καὶ λέγει μοι καὶ αὐτή « ὄντως καὶ γὰρ πολλὰ μετάνω, ἀλλὰ τὸ γενόμενον ἐγένετο. ἔχω γὰρ τρεῖς νύκτας θεωροῦσα Λιθίοπα πᾶν σαπροειδῆ περιπλεκόμενόν μοι καὶ συχνῶ καταφιλοῦντά με καὶ λέγοντά μοι « χάριν σοι ἔχω μεγάλην ὅτι ἠγάπησάς με καὶ προστίμησας πλέον τοῦ Ἰησοῦ ». καὶ ἐφοβήθη σοι ἀναγγεῖλαι ». τότε λέγω αὐτῇ « οὐκ

1. Passage difficile à lire. Il semble qu'il y ait dans le manuscrit εἶδεσθαι suivi d'un mot de deux lettres effacé.

ἔλεγον σοι; ἀλλὰ ἄρτι ἄγωμεν ἵνα μονάσωμεν καὶ κλαύσωμεν τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν ». καὶ λέγει μοι « ἐγὼ ἡ ἄθλια καὶ ταλαίπωρος ἐβόησα τὴν θυγατέρα μου, καὶ ἄρτι πῶς ἐξσω αὐτήν, ὅντως τοῦτο οὐ γίνεται ».

6. — Ἄνασταξ οὖν ἐγὼ τὸ πρῶτ' ἀπῆλθον πρὸς τὸν ἀδελφὸν Ζαχαρίον 5  
καὶ οὐκ ἠθέλησέ με δεῖξασθαι· ἀλλὰ γράφει μοι εἰς πινακίδιον οὕτως·  
« συγγνώμησον μοι, ἀδελφε, ὁ γὰρ θεὸς ἀπεστράφη σε, καὶ γὰρ οὐ δύνα-  
p. 515 μαί σε ἰδεῖν »· τότε ἀπῆλθον εἰς τὴν μόνην τοῦ ἁγίου Εὐθυμίου,  
καὶ διαγεγασμῆν τῷ ἀδελφῷ Παύλῳ τῷ ἐναρέτῳ τὰ συμβάντα μοι, καὶ  
λέγει μοι ὁ γέρον· « ὅντως ἐπιλανθήης δούε τὴν κέρην ἀνδρῶν, καὶ ὁ 10  
συμβουλευσας σοι οὐκ ἠθέλει τὴν σωτηρίαν σου. ἠδύνατο γὰρ ὁ Ἀβραάμ  
ὅτε εἶπεν αὐτῷ ὁ θεὸς σφάζει τὸν υἱὸν αὐτοῦ δοῦναι ἀντ' αὐτοῦ δέκα  
δούλους· καὶ Ἰερθεῖ, εἰ ἤδει ὅτι τοῦτο προσδέχεται ὁ θεός, εἶχε  
σφάζει ἀντὶ τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ εἰκοσι δούλους· καὶ ὁ Ἰακώβ τῆς 15  
Ῥαχὴλ ἐρασθεῖς, καὶ ἀντ' αὐτῆς τὴν Λίαν ἐν τῷ θαλάμῳ εὐρών οὐκ  
ἠνέσχετο, ἀλλὰ καὶ τὴν Λίαν οὐκ ἔ...· καὶ τὴν Ῥαχὴλ οὐκ ἀφίτη-  
σιν. ὁ γὰρ θεὸς τὴν παιδα ἐκ σοῦ "...ξαστο καὶ τὴν θυγατέρα σου  
ἀπαιτεῖ, καὶ μελλετέ καὶ σὺ καὶ ἡ σύμβυξ σου τῷ αἰωνίῳ πυρὶ πα-  
ραδοθῆναι ὡς παραδέχεται. ἐπίστασθε γὰρ ὅτι ὁ θεὸς οὐ μυκτηρίζεται.  
γέγραπται γὰρ « τὰ ἐκπορευόμενα διὰ τῶν χειλέων μου οὐ μὴ ἀθε- 20  
τήσω ». ἀλλὰ ἄπελθε, τέκνον, κλαῦσαι τὰς ἁμαρτίας σου ». τότε  
στραφεῖς ἐν τῷ οἴκῳ μου μετὰ τρεῖς ἡμέρας εὐρον μοναχὸς εἰς τὸ ὄρος  
τὸ Σινᾶ, καὶ συνώδευσα αὐτοῖς καὶ γέγονα χάριτι χριστοῦ μοναχός· καὶ  
ἰδοὺ ἔχω ἰδῆ ἔτι νύκταν καὶ ἡμέραν παρακαλῶν τὸν θεὸν εἰ πως  
συγγωφῆσει μοι τὰς πολλὰς μου ἁμαρτίας ».

7. — Ταῦτα ἀκούσαντες ἡμεῖς ἐδοξάσαμεν τὸν θεόν. ἐγράψαμεν δὲ  
αὐτὰ πρὸς τὴν τῶν τυγγανόντων ὠφείλειαν.

## 9

Le moine orthodoxe qui, pour prouver à des moines hérétiques qu'il possède la vraie loi, se tient pieds nus sur des charbons ardents, sans être brûlé.

p. 541 \* Ἦν τις κιονίτης εἰς τὰ μέρη τῆς Ἀσίας πένυ ἐνάρετος καὶ θαυ-

1. Deux syllabes ont été effacées. — 2. Le commencement de ce mot, une seule syllabe, semble-t-il, est illisible.

μαστός. ἦν δὲ ἔχων κάτω μοναστήριον. χρείας οὖν γενομένης τινὸς ἠνάγκασαν αὐτὸν οἱ ἀδελφοὶ ἀνελθεῖν ἐν Κωνσταντινουπόλει καὶ αἰτῆσαι τὸν βασιλέα. καὶ δὴ ἀνελθὼν κατέλυσεν εἰς τὸ ξενοδοχεῖον τοῦ ὀρφανοτροφείου. ἦν δὲ λοιπὸν χειμῶν, καὶ ἔκειτο ἄρουρα πλήρης ἁνθρώπων. ἐκθήητο δὲ τινες αἰρετικοὶ μοναχοὶ θερμανόμενοι· ἐκθήησε δὲ καὶ αὐτὸς τοῦ θερμανθῆναι. καὶ ἤρξαντο κατασπεῖρειν αὐτῷ ἐκ τῆς οἰκείας αἰρέσεως. καὶ λέγει αὐτοῖς· « ἐγὼ ὀρθῶς πιστεύω, εἰ δὲ ὑμεῖς κρεῖττόν μου πιστεύετε, ποιήσατε ὡς ποιῶ ». καὶ ἀναστὰς ἕστη ἀνυπόδετος εἰς τὸ πῦρ ἐπὶ πολλήν ὄραν, καὶ οὐκ ἐρλουγίσθη. ἰδόντες δὲ ἐκείνοι κατησχύνθησαν ἐκπλαγέντες ἐπὶ τῷ παραδόξῳ θαύματι. καὶ οἱ ἀκούσαντες ἐδόξασαν τὸν θεόν.

## 10

L'anachorète qui, ayant édifié des chrétiens par l'abnégation avec laquelle il acceptait ce qu'on lui offrait pour le produit de son travail, meurt bientôt après et dont la mort est suivie de celle d'un autre anachorète, son voisin.

1. — \* Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τῆς Αἰγύπτου ἐν τῷ οἴκῳ τῆς ἁγίας Μαρίας ἰ. ρ. 604 φιλόπονοί τινες καὶ φιλόχριστοι ἄνδρες εἰσερχόμενοι εἰς τὴν ἐκκλησίαν καὶ ἐξερχόμενοι ἔβλεπόν τινα γέροντα μοναχὸν καθήμενον ἔξω τοῦ πυλῶνος καὶ πιπράσκοντα σφυρίδας. εἶπον δὲ πρὸς ἀλλήλους· « ἔξ οὔ βλέπομεν τὸν γέροντα τοῦτον πωλοῦντα τὰς σφυρίδας οὐκ ἠκούσαμεν αὐτοῦ φιλονεικούντος ἐν οἴῳ δήποτε λόγῳ. δεῦτε δοκιμάσωμεν αὐτόν ». καὶ ἐγγίσαντες λέγουσιν αὐτῷ· « εἰπέ, γέρον, πωλεῖς ταῦτα »· ὁ δὲ φησι· « ναί ». οἱ δέ· « πόσου » φησίν. ὁ δὲ λέγει αὐτοῖς· « ἀπὸ δέκα νομμίων ». λέγουσιν αὐτῷ· « πολλοῦ εἰσίν, ἀλλὰ λάβετε ἀπὸ πέντε νομμίων ». καὶ λέγει αὐτοῖς· « ὡς θέλετε λάβετε ». καὶ \* πάλιν λέγουσιν αὐτῷ· « ἀλλὰ πολλοῦ εἰσίν· ἐὰν θέλῃς ἀπὸ νομ- ἰ. ρ. 605 μίου λαμβάνομεν αὐτά ». καὶ λέγει αὐτοῖς· « ὡς θέλετε λάβετε ». καὶ δεδωκότες αὐτῷ τὰ νομμία ἔλαβον ὅλα τὰ σφυρίδια. ὁ δὲ γέρον λαθὼν τὴν βακτηρίαν αὐτοῦ ἐπορεύετο εἰς τὸ κελλῖον αὐτοῦ.

2. — Ὡς δὲ ἔγνωσαν τὴν ἁρετὴν αὐτοῦ καταλαμβάνουσιν αὐτὸν καὶ λέγουσιν αὐτῷ· « ἄβῆ᾽, τί ἐποίησας; » καὶ λέγει αὐτοῖς· « τί

ἐποίησα: » λέγουσι καὶ αὐτοί: « ὅτι εἶπα: ἡμῖν ἀπὸ δέκα νομμίων εἰς τὰ σπυρίδια καὶ εἶπομέν σοι ὅτι πολλοὺ εἰσιν, ἀλλὰ λάβε ἀπὸ πέντε νομμίων καὶ εἶπε: ὡς θέλετε λάβετε: καὶ πάλιν εἶπομέν σοι ἀπὸ νομμίων ἔν θελῆς λάβε καὶ ἡνέσχου ἡμῖν καὶ ἔλαβες ἀπὸ νομμίου ». καὶ βῆλθουσιν αὐτῷ μετάνοιαν λέγοντες: « διὰ τὸν κύριον εἶπε ἡμῖν τί τοῦτο ἐποίησας ». τότε λέγει αὐτοῖς: « οὕτως ἔχω ἔθος λέγειν τὴν τιμὴν, καὶ εἴ τι δοθῆ<sup>1</sup> ροι λαμβάνω ». καὶ παρεκάλεσαν αὐτὸν ἀπελθεῖν μετ' αὐτοῦ εἰς τὸ κελλίον αὐτοῦ. καὶ ἀπελθόντες εὗρισκουσιν ἐκεῖ κλιμακίον ὕδατος καὶ γύτραν, καὶ λέγουσιν αὐτῷ: « κελυεῖς ποιούμεν μικρὰν ἀθήραν ἵνα γευσώμεθα μετὰ σοῦ καὶ εὐλογηθῶμεν; » καὶ εἶπεν « ποιήσατε ». οἱ δὲ ἐποίησαν. ἦν δὲ τὸ κελλίον αὐτοῦ εἰς τὸ μέγα τετραπύλον. ὡς δὲ ἐποίησαν, λέγει αὐτοῖς ὁ γέρον· « ἀπελθατε εἰς τὴν Θεοδοσίου, καὶ εὗρίσκετε ἐκεῖ γέροντα πολλοὺντα σπειροκώθρια, καὶ εἶπατε αὐτῷ: λέγει ὁ συνγέρον σου· δεῦρο ἵνα φάγης τὴν ἀθήραν μετὰ τῶν ἀδελφῶν ».

3. — Οἱ δὲ ἀπελθόντες εὗρισκousi τὸν γέροντα καθὼς εἶπεν αὐτοῖς ὁ κλιμάκηρος, καὶ λέγουσιν αὐτῷ: « εἶρακεν ὁ συνγέρον σου· δεῦρο ἵνα φάγης τὴν ἀθήραν μετὰ τῶν ἀδελφῶν ». καὶ λέγει αὐτοῖς: « οὐκ εἶπεν ἵνα φάγωμεν; οὐκ οὐκόν ἐτελεύτησεν; » οἱ δὲ ἐταράχθησαν ἐπὶ τῷ λόγῳ. ἔλαβον οὖν τὸν ἀδελφὸν καὶ τὰ σπυρίδια, καὶ ἔλθόντες εὗρον τὸν γέροντα τελευτήσαντα. καὶ σχηματίσαντες αὐτὸν καὶ κλαύσαντες ἐπὶ πολλῷ ἔθαψαν αὐτόν. καὶ παρεκάλεσαν τὸν γέροντα λέγοντες: « διὰ τὸν κύριον κάθου εἰς τὸ κελλίον σου, καὶ ἡμεῖς φερόμεν σοι τὸν ἐφήμερον ἄρτον, \* ἵνα εὖγη ὑπὲρ ἡμῶν ». ὁ δὲ λέγει αὐτοῖς: « δεῦτε τῆ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ καὶ ἔν εὐρετέ με ζῶντα, ποιεῖτε καθὼς εἶπατε. λόγον γὰρ ἔχω μετὰ τοῦ Μακαρίου γέροντος, κάκεινος μετ' ἐμοῦ, ἵνα ὁ πρωτελευτῶν παρακαλέσῃ τὸν θεὸν καὶ τὸν ἄλλον παραλαβεῖν τῆ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ ».

4. — Καὶ ποιήσαντες οὕτως οἱ φιλόχριστοι ἐκείνοι ἄνδρες ἦλθον τῆ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ καὶ εὗρον αὐτὸν κοιμηθέντα. καὶ ἔθαψαν αὐτόν πλησίον τοῦ ἄλλου γέροντος, ποιήσαντες κοπετὸν μέγαν καὶ ὀδυρμόν διὰ τὰς τελείας τούτων ἀρετῆς. καὶ ἀνεχώρησαν εὐχαριστῶντες τῷ θεῷ, τῷ φανερώσαντι αὐτοῖς τηλικαύτην ἀρετὴν κεκρυμμένην.

1. Cod. dobei.

# LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET

LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE GRECQUE

(*Suite*) (1)

---

## IV

L'IMMACULÉE CONCEPTION CONSIDÉRÉE DANS LA SYNTHÈSE  
DU DOGME CATHOLIQUE.

Les vérités de la théologie catholique sont toutes intimement liées les unes aux autres. Si ce jugement est vrai, pris dans son ensemble, à plus forte raison trouvera-t-il son application dans le dogme de l'Immaculée Conception, dans ce dogme qui par sa nature touche tout à la fois à Dieu et à la créature et qui, tout en étant implicitement contenu dans la tradition, est la déduction logique et nécessaire d'autres vérités incontestablement établies et reconnues.

C'est cet aspect de notre dogme que nous nous proposons d'exposer ici, après avoir parlé des principaux éléments de la tradition. A la différence des trois chapitres précédents, celui-ci présente un côté plus spéculatif; mais, puisqu'il s'agit de démontrer la doctrine de l'Église grecque, nous n'avons pas pu nous départir de la méthode adoptée, c'est-à-dire de citer les passages des Pères grecs qui témoignent de leur enseignement.

Il résultera plus d'un avantage à mettre le dogme de l'Immaculée Conception en contact avec les autres vérités de notre foi.

(1) Voy. 1904, p. 4, 180, 512.

Et d'abord, la doctrine que nous étudions en acquerra une confirmation éclatante. De même, en effet, que la solidité d'un édifice dépend de l'union étroite de tous les matériaux qui le composent, ainsi cette doctrine, mise en relation avec toute l'économie de la théologie catholique, sera puissamment étayée et corroborée.

En outre, il se dissipera aussi bien des objections et des difficultés qui proviennent de ces mêmes vérités. Nous aurons aussi l'occasion de voir que les arguments de convenance de nos traités théologiques, parfois peu convaincants au premier aspect, non seulement se retrouvent dans la tradition, mais encore sont mis davantage en relief et reçoivent une force plus grande, s'ils sont entourés des vérités dont ils dérivent. Enfin, la tradition de l'Église grecque, objet principal de ce travail, dont nous avons montré seulement quelques côtés, se montrera sous un jour nouveau, et sera exposée d'une façon plus complète.

Ces observations faites, en quoi consiste le cadre synthétique dont nous parlons ?

Si nous considérons la personnalité de Marie dans la théologie catholique et au point de vue de sa conception immaculée, elle se présente sous un triple aspect. En premier lieu, on peut examiner la place lui ressortissant dans la hiérarchie des êtres raisonnables : l'homme, l'ange, Dieu. Ces trois différentes natures devront tour à tour servir de point de comparaison. La place de Marie une fois déterminée, il reste à examiner sa personnalité en elle-même et à se rendre compte de ses différents privilèges et prérogatives depuis sa prédestination jusqu'à son titre de Reine et de Dominatrice de l'univers. Enfin, comme ceux-ci, en définitive, gravitent autour de son élection à la maternité divine, il faut mettre son incomparable figure en regard avec le mystère de l'Incarnation. Ces trois points de vue s'enchaînent si étroitement que, s'il fallait les exprimer par une figure géométrique, ils formeraient comme trois cercles concentriques dont le dernier, celui de Marie rapprochée du mystère de l'Incarnation, aurait pour centre Jésus-Christ lui-même.

Examinons à présent dans l'ordre mentionné ces trois aspects, qui serviront aussi de divisions à ce chapitre.



I. *Marie dans la hiérarchie des êtres.*

Les êtres raisonnables forment trois catégories distinctes : l'homme, l'ange, Dieu.

Le premier élément de cette trilogie présente une histoire des plus mouvementées, car l'homme peut être considéré avant sa chute et après sa chute. Dans ce dernier stade encore, il passe par plusieurs états successifs, celui de l'infection du péché d'origine, celui de sa réhabilitation dans la justice initiale, dans lequel il demeure comme pèlerin errant ici-bas pour y être confirmé au ciel.

Voyons la place que la tradition grecque a donnée à Marie dans ces différentes étapes de l'humanité.

De nul mortel il n'est écrit qu'après la chute d'Adam il ait réalisé *complètement* la perfection reçue au jour de sa création. Cette perfection consiste dans l'état de justice originelle et dans la parfaite conformité du composé humain avec l'archétype divin. Marie, au dire des Pères, non seulement réalise cet idéal dans sa perfection, mais elle y est constituée, elle apparaît au monde avec cette beauté naturellement complète, sans être astreinte à l'atteindre au moyen de pénibles et continuels efforts. On voudrait peut-être trouver des textes explicites où il est dit que la Vierge bénie est *juste* et *sainte* de cette justice première. Mais cette sainteté originelle n'est-elle pas rappelée par les saints Pères, quand ils donnent à Marie, comme nous l'avons vu (1), les épithètes de paradis terrestre, de terre non encore frappée de la malédiction divine, etc.? N'est-ce pas exprimer l'état d'innocence en termes assez explicites, quand ils rapprochent constamment Marie de la première femme?

Ce rapprochement a deux aspects; il est positif ou négatif, selon que dans leurs écrits ils font ressortir les traits de ressemblance ou les motifs d'opposition entre les deux créatures. Pour le moment il suffit de parler du premier point de vue. Marie est souvent par les Pères de l'Église mise sur le même rang qu'Ève, *au moment où elle sortit des mains du Créa-*

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, année 1904, p. 196 et suiv.

leur, comme elle commence à s'en éloigner après son péché. Citons seulement ce texte de Théodote d'Ancyre, dont le sens est assez explicite pour suffire à prouver notre assertion. Supposant dans la bouche de Nestorius l'objection qu'Ève ne fut pas créée à l'état d'innocence (1), le docte évêque lui oppose ce langage : Ἡ δὲ τὸ κατὰ συγγένειαν, τὴ ἀνοήτως διαφέρει πρὸς τὴν ἀλήθειαν, καὶ ἀφρημάζει καὶ ἀπαναλίπει τὴν εὐδοκίαν τοῦ Θεοῦ, τὴν ἐν πανουργίᾳ Παρθένῳ ἐπὶ κωνίῃ σωτηρίαν εὐκονομηθεῖσαν; ὁ γὰρ θεμιτοφυλάσας τὴν πάλαι παρθένον ἀνούρηστος. αὐτὸς καὶ τὴν εἰς δευτέρον ἐτεκλήρωτο ἀναρώμως· καὶ ὁ ποιήσας τὸ ἔσωθεν ὠραίως, αὐτὸς καὶ τὸ ἔσωθεν κατεκόσμησεν εἰς κατωικητήριον ψυχῆς εὐαγῶς (2). « Quod si affirmaveris, quid stulte a veritate dissentis, Deique placitum in sanctissima virgine ad communem salutem provide dispositum detrectas atque renuis? Qui enim antiquam illam virginem (Evam) *sine probro* condidit, ipse et *secundam sine nota et crimine fabricatus est*; quique quod est deforis pulchre fecit, etiam *quod intus est, ad domicilium sancte perornavit.* »

..

Nous pourrions citer encore d'autres textes, de saint André de Crète (3), par exemple, et de saint Isidore de Salonique (4); mais continuons notre enquête.

Si d'un côté Marie rappelle nos premiers parents encore à l'état d'innocence, elle les rappelle aussi après leur prévarication, mais pour bien d'autres raisons. C'est le second point de vue auquel se placent les écrivains de l'Église grecque : il nous fait entrer aussi dans la seconde phase du genre humain.

Rapprochée d'Ève après sa chute, Marie ne participe pas à ses misères ni à ses châtements. Telle est la pensée constante des Pères. En effet, l'on y rencontre à chaque instant des

(1) L'hérésiarque recourait à ce subterfuge, précisément parce que les défenseurs de la vérité catholique objectaient à ses erreurs la comparaison de Marie avec la première femme. Cette circonstance ajoute donc plus de poids au témoignage de Théodote.

(2) Sermon sur la Mère de Dieu et saint Siméon. Galland., t. IX.

(3) Sermon pour la Dormition de Marie. Galland., t. XIII.

(4) Sermon pour l'Annonciation. Maraccius, *op. cit.*, p. 83.

expressions comme celles-ci : Marie n'a *pas été séduite*, elle n'a *pas été trompée* par le serpent (1).

Théodote d'Ancyre, traçant le portrait de Marie, relève entre autres ces traits : « Virgo muliebri comprehensa sexu, at mulieribus exors nequitiae..., omni culpa vacans... sancta animo et corpore... non docta Evae mala, non muliebri vanitate foedata... Spiritu sancto mala delibuta, divina gratia ut palliolo aïnicta... Deo corde nupta... (2) »

Enfin, et toujours dans le même ordre d'idées, qu'il nous suffise de rappeler ce qui a été dit au chapitre précédent sur l'opposition qui règne dans les rôles d'Ève et de Marie : l'une est cause de la corruption du genre humain, l'autre le relève et le réhabilite.

Tout cela regarde le péché d'origine dans sa cause et à ses débuts. Mais il y a plus encore. Tandis que les autres hommes, même après leur justification, ressentent les effets du péché originel, la Mère de Dieu en est complètement libérée. Chez elle, rien des souillures du monde, rien des misères naturelles aux humains; nulle trace du péché quel qu'il soit. Οὐδὲ γὰρ ἔδει, dit Georges de Nicomédie, τοῖς βύποις τοῦ κόσμου τὸ καθαρῶτατον συνδιαιτᾶσθαι σκήνωμα· ἔδει ἀμαρτῆς τῶν ἀνθρωπίνων ἡθῶν τὸ ἀκρίθωτον φυλάχθῆναι θεσχύρισμα· ἔδει ἀκωνδύνητον τῆς ἀμαρτίας τὸ διαχυρῆς τηρηθῆναι ἀγίασμα (3). « Neque enim decebat ut tabernaculum illud mundissimum in mundi sordibus versaretur... Decebat ut incontaminatus thesaurus ab humanarum consuetudinum contagio immunis custodiretur. Par erat ut pellucidum illud sanctuarium ab omni peccati communione liberum servaretur. »

La concupiscence n'a pas de prise sur elle; et il existe une parfaite harmonie entre la nature inférieure et supérieure de son être.

Ἀηλιὰδὴ νῶ καὶ ψυχῆ καὶ σαρκὶ ὑπέρχεις ὡραία, comme s'exprime à son tour Psellus, καὶ σαρκὶ μὲν. ὡς τῶν κατ' ἐνέργειαν καθαρθεῖσα πανταίων παθῶν καὶ τοῖς τρέποις καταρθεῖσα τῶν ἀρετῶν· ψυχῆ δὲ. ὡς πάσης ἐαυτῆς ἀπικλιναρεῖσα ἐπιθυμίας καὶ τοῖς λήγοις ὡραθηῖσα τῶν

(1) Cf. entre autres saint Jean Damascène (sermon pour la Nativité de Marie); Théodote d'Ancyre (sermon pour la Nativité du Christ); les deux Cyrille, etc. (Catéchèse XII<sup>e</sup> et 'Εγκώμια εἰς τὴν Θεοτόκον).

(2) Sermon sur Marie, Migne, *P. G.*, t. LXXVII, col. 1427.

(3) Quatrième Sermon pour la Présentation, Combef. Auct. I.

ἐντολῶν· ἡ δὲ, ὡς καὶ τῶν ψιλῶν ἐννοιῶν ἐλευθερωθεῖσα καὶ λαμπρυνομένη ἐν ἀγίῳ πνεύματι τῇ κατὰ χάριν θειώσει· καὶ διὰ τοῦτο ἦόσως τις οὐκ ἔστιν ἐν σοὶ τῇ ἐγγύει μου γενομένη διὰ τελειότητά (1).

« *Mente nimirum et anima et carne pulchra es : carne quidem, ut per actionem a variis perturbationibus purgata et virtutum moribus excellens : anima autem ut ab omni improba cupiditate sejuncta et sermonibus decorata mandatorum : mente vero ut ab exilibus etiam cogitationibus liberata ac splendida et per gratiam in Spiritu sancto divina effecta. Et propterea macula non est in te, quae mihi ob perfectionem propinqua es.* »

De son côté, l'âme est toujours portée vers le bien et sent la plus grande horreur pour le péché. Ὡ θεῖον ἔμψυχον ἄγαλμα, ἐστὶ ὧ ὁ δημιουργός εὐφράθη Θεός, νοῦν μὲν ἔχον θεοκυβέρνητον καὶ μόνῳ Θεῷ προσκείμενον· ἐπιθυμίαν ἄπασαν τεταρμένην πρὸς τὸ μόνον ἐφετόν τε καὶ ἀξιεράστον· τὸν θυμὸν κατὰ μόνης τῆς ἀμαρτίας καὶ τοῦ ταύτην κολήσαντος (2). « *O divinum vivumque simulacrum, cuius conditor Deus pulchritudine delectatus est, quod mentem quidem divinitus gubernatam habet, Deoque soli addictam; cupiditatem vero omnem ad id quod solum expetendum est et amore dignum intentam; iram autem erga peccatum dumtaxat eiusque parentem.* »

Je ne parle pas des autres effets du péché originel qui regardent plutôt le corps, comme la mort, les douleurs d'enfantement, les maladies; les auteurs ecclésiastiques n'ont pas manqué d'en parler.

Il vaut mieux les citer pour répondre à l'objection déjà mise en avant plus d'une fois.

Nul ne conteste que Marie ait été remplie de la grâce divine qui a effacé en elle le péché originel et anéanti ses effets pernicious, bien qu'ils continuent à subsister chez les autres mortels; la question est de savoir si elle a été saisie de ce privilège dès sa conception.

On peut répondre à cette difficulté de différentes façons :

Plus haut, nous avons fait observer que les saints Pères, comparant Marie à Ève au moment même de sa création (donc

(1) Comm. trium patrum in Cant. Gall., t. VI. Cfr. aussi saint Germain, Sermon pour la Dormition de Marie.

(2) Saint Jean Dam., 1<sup>er</sup> sermon pour la Nativité.

avant sa chute), insinuent clairement que cet état malheureusement transitoire pour la première femme, est l'état propre de la Mère de Dieu. Or, sans les mettre en contradiction, serait-il possible d'affirmer encore que celle-ci fut créée avec la faute originelle?

Ensuite, il ne manque pas de textes où est proclamée l'immunité de Marie à l'endroit de la prévarication et de ses effets dès l'instant même de sa *conception*. Témoin ces paroles de Georges de Nicomédie, dans son homélie sur l'annonce de la conception de Marie (1) :

Σήμερον ἡ ρίζα τῶν ἀκαθῶν ἐν ἀκάρπῳ προκατασκευασμένη φύεσθαι νηδύϊ, τὴν ἀποζητηκονθειςσαν ἡμῶν τῇ κακίᾳ φύσιν, νεοθλήτῃ τῆς εὐσεβείας ἀναφύειν προμηγύει βλαστήματα.

« Hodierna praedicatione radicis bonorum in sterili utero nascituræ, fore praenunciatur ut hominum natura quæ vitio exaruerat, virentia pietatis germina producat. »

En troisième lieu, un examen plus approfondi du langage des Pères conduit à la même conclusion. Fréquemment, en effet, ils insistent sur cette idée, que Marie possède la même nature que toute la race d'Adam, que sa chair est la chair commune à tous les hommes. Mais si malgré tout cela cette nature n'est pas viciée, si sa chair est immaculée, n'est-ce pas dire que, dans sa conception même où elle reçut cette nature et cette chair, elle n'a pas éprouvé les atteintes du vice originel?

Ὡ σύλληψις καὶ τόκος καὶ βρέφος, δι' ὧν ὁ τῆς ἀμαρτίας ἐλεύθερος ὡδὶς ἀπήμβλω, καὶ τῆς σωτηρίας ἡ πολυγονία ἐγνωρίσθη ὁ βρέφος, δι' ἧς ἡ κατατηράσασα τῷ αἵματι τῆς κακίας φύσις, καινὸν ἀλλὰ ξυμμένη κἄλλος ἐξωρίσαστο (2).

« O conceptionem partumque ac infantem, quibus exitiosus peccati partus elanguit salutisque multa proles innotuit. O infantem, per quam natura quæ malitiæ ac vitiositatis turpitudine consenuerat, novum induta decorem praeclare exornatur! »

Et le moine Épiphanes n'est pas moins explicite, quand il dit :  
Ὁ γὰρ ἔσχε τὴν παρθενίαν κατὰ ἐγκράτειαν καὶ ἀγῶνα, ὡσπερ τῶν γυναι-

(1) Combef. Auct. I. Sur la légende qui a trait à l'annonce de la conception de Marie, voyez notre article : La festa della Concezione di Maria SSma nella Chiesa greca, dans le *Bessarione*, fasc. 80, sept.-oct. 1904, p. 98-99.

(2) 1<sup>er</sup> sermon pour la Nativité. Combef. I.

κῶν αἱ κοσμιωτέραν καὶ τῆς σωφροσύνης ἐπιμελούμεναι, ἀλλ' ἐκ φύσεως, ὅπερ ἔστιν ἐξαιρετικῶν πατρῶν τῶν γυναικῶν καὶ ξένων τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως (1). « Nec enim habebat virginitatem cum abstinentia et tentatione, ut mulieres modestiores ac de temperantia sollicitae; sed *ex natura* illam habebat quod eximium est ac singulare supra omnes feminas, et *ab humana natura alienum*. »

Enfin, ceci est encore confirmé par le fait que, dans les écrits des Pères de l'Église grecque, la personne de Marie tranche sur tout le genre humain à tel point d'être mise comme en opposition avec celui-ci. Sévère, patriarche d'Antioche dit ces paroles remarquables : « Quamquam enim Maria de terra est, et humanam naturam nobisque consubstantialem sortita, attamen intemerata est omnique macula carens (2) ».

En résumé, si l'on consulte la tradition de l'Église grecque, on verra que la nature de Marie constitue comme une nature à part, qui n'avait peut-être son égale qu'avant la chute des premiers parents. Aussi bien y est-elle représentée comme étant la seule créature qui soit sans péché; sa sainteté, y est-il dit, est absolument *parfaite*, son âme a toujours brillé de l'éclat de la justice.

∴

A la considération de l'homme avant sa chute fait suite celle de l'homme réconcilié avec Dieu par la justification.

Au chapitre précédent (3), nous avons déjà vu que Marie est exaltée au-dessus des justes de l'Ancien Testament. Nous ne voulons pas parler des saints de la nouvelle alliance, qu'elle surpasse de loin, au dire de Basile de Séleucie : Τίς εἶν' οὗκ ἐν θαυμαστάις τὴν μεγάλην τῆς Θεοτόκου δύναμιν· καὶ ἔσον ὑπερανέχει τοὺς ἔσους τιμῶμεν ἁγίους; εἰ γὰρ τοῖς θεούλοις ὁ Χριστὸς τοιαύτην δέδωκε χάριν, ..... τίνα χρῆ νομίζεῖν τῇ Μητρὶ τὴν ἰσχύν; Ἄρα οὐχὶ πολλῶ μείζονα τῶν ὑπεκόων; παντὶ που δῆλον (4). « Quis non miretur magnam Dei genitricis virtutem : et quantopere superemineat quotquot honoramus sanctos? Nam si Christus servis suis tantum impertitus est gratiae,..... qualem matri virtutem inesse cogitabimus? »

(1) De vita Beiparae, § x, p. 22. Ed. Dresselii.

(2) Homélie sur la Mère de Dieu. Mai. Spicil. Rom., t. X.

(3) *ROC*, 1904, p. 521 et 522.

(4) XXXIX<sup>e</sup> sermon, pour l'Annonciation de Marie.

An non maiorem multo quam ei subjectis? Cuivis notum id est. »

Mais, si la justification de Marie diffère de celle du reste des hommes par son intensité, s'en éloigne-t-elle aussi quant au temps? En d'autres termes, regarde-t-elle déjà l'instant de sa conception, au dire des saints Pères? Ici une difficulté même que l'on objecte souvent servira de réponse.

Nul n'ignore que l'Église grecque, comme d'ailleurs la tradition latine aussi (1), vénère dans saint Jérémie et saint Jean-Baptiste deux justes sanctifiés dès le sein de leur mère. Les livres liturgiques sont explicites pour le premier d'entre eux (2). Quant à saint Jean-Baptiste, ce qui est plus fort, sa conception est appelée *sainte, illustre, divine* même (3).

Comme raison de ce privilège, l'on avance leur relation spéciale avec le Messie, puisqu'ils ont eu la mission de le prédire et de préparer ses voies. Or, dit-on, Marie aussi, en sa qualité de Mère, est unie à son fils; rien d'étonnant donc qu'elle ait été justifiée de bonne heure, sans qu'il soit pourtant nécessaire qu'elle ait été immaculée dans sa conception.

Fort bien, mais si Jérémie et le Précurseur ont été justifiés dès le sein de leur mère en prévision de leur haute destinée d'annoncer le Messie, qu'en sera-t-il de la Mère de Dieu dont la sainte mission de donner le jour au Messie est infiniment plus sublime? La loi de proportion exige que sa justification, reposant sur un titre plus noble et plus élevé, soit plus radicale encore. C'est bien, semble-t-il, le sentiment implicite des Pères affirmant que la justification de Marie dépasse en sainteté tout ce qui existe dans la nature. Ἐδει γὰρ τὴν ὑπὲρ πάντων τὴν φύσιν ἁγιασθεῖσαν τῆ καθαρότητι, καὶ δικαιωθείσαν ἐκ μήτρας, μὴ νόμου δουλεύειν βλάβητι (-f). « Decebat enim eam, quae supra omnem

(1) Saint Thomas, *S. Theol.*, III, qu. xxvii, ad 1. Nous prenons le fait en soi, sans vouloir discuter si oui ou non il est conforme à la saine exégèse biblique.

(2) Ἡρὸ τοῦ σε πλασθῆναι προγνωστικῶς μητρός ἐκ καλίας ἡγιάσεως (1<sup>re</sup> tropaïre de la 1<sup>re</sup> ode du canon, à l'office de l'aurore au 1<sup>er</sup> mai).

(3) Ὁ προκαθηγάσας τὸν ὑποφῆτην σου. Δέσποτα, πρὸ τακτεῖο (1<sup>re</sup> tropaïre de la 3<sup>e</sup> ode, *ibid.*).

(3) Dans les tropaïres du 21 juin (Nativité de saint Jean-Baptiste) :

2<sup>e</sup> stichaire aux vèpres; Ménéos, Ed. romaine, p. 3E.

3<sup>e</sup> stichaire aux laudes; *ibid.*, p. 3D; et de même, dans l'office du 24 sept. (Conception de saint Jean-Baptiste).

(4) Théophylacte de Bulgarie, *l. c.*

*naturam sancta erat et pura atque ex ipso utero justificata, haudquaquam subdi oneri legis. »*

Ces considérations du reste seront confirmées, si nous examinons plus intimement la *nature* de la justification de Marie. La doctrine des Pères de l'Église grecque nous amène à faire les conclusions suivantes :

1. Marie nous est représentée comme la *première* des créatures justifiées, comme les *prémices* du genre humain trouvées vraiment dignes d'être offertes à Dieu depuis la prévarication.

Τῆς τοῦ γένους ἡμῶν ἀπαρχῆς δι' ἀμαρτίαν κατακριθείσης, dit en effet Basile de Séleucie, δευτέρως ἐγγράζομεν ἀπαρχῆς ἀναμαρτήτου καὶ πᾶσαν πληροῦτης δικαιοσύνης· δι' ἧς ἔπαιν τὸ σῶμα συναρμολογούμενον, προσήγατο πάλιν τοῖς ἀθρώποις (1).

« Quum generis nostri primitiae per peccatum fuissent condemnatae, *primitias alias innocias et quae justitiam omnem implerent*, necessarias habebamus, per quas totum corpus capiti coaptatum commissumque hominibus iterum redderetur. »

2. Comme l'indiquent les paroles mêmes « *prémices du genre humain* », il s'agit bien de la *nature humaine* justifiée, c'est-à-dire lavée de la tache originelle qui contamine la nature de l'homme.

3. Cette justification de la nature humaine, dont Marie est les prémices, est due à *la vertu du Verbe incarné*, car par ses forces la créature ne peut être constituée dans cet état. Saint Germain appelle Marie : Ἡ πρώτη τοῦ πρώτου πτωμάτος τῶν προγόνων ἀνάκλησις, ἡ πρὸς ἀπάθειαν τοῦ πεποιηθέντος γένους ἐπάνοδος (2). « Prima primi lapsus primorum parentum *revocatio*, lapsi generis in rectum statum *restitutio*. »

4. Le *résultat final* de cette justification est de faire de Marie les « *prémices des femmes* », comme Jésus-Christ est « les prémices des hommes (3) ».

5. Cette justification donc affecte la nature humaine de Marie, ou directement et radicalement ou bien seulement d'une façon accidentelle, c'est-à-dire comme celle des autres

(1) Sermon sur la Mère de Dieu.

(2) Sermon pour la Nativité de Marie. Combef. 1.

(3) Οἶμαι λόγον ἔχειν ἀνδρῶν μὲν καθαρότατον τῆς ἐν ἀγνείᾳ ἀπαρχῆς γεγονέναι τὸν Ἰησοῦν· γυναικῶν δὲ τὴν Μαρτίαν. (Origène. In Matth., 1. X.)



justes, après avoir été un certain temps atteinte du vice originel. Le second terme de cette alternative n'est pas compatible avec le langage des Pères, car Marie est appelée simplement et purement *prémices*, comme Jésus-Christ lui-même, dont la nature n'a pu passer d'un état à l'autre; et du reste comment constituerait-elle les prémices du genre humain, si elle ne se distinguait pas du genre humain, dont tous les membres sans distinction sont sujets à la souillure d'origine? Il faut donc que sa nature soit justifiée radicalement, dès l'origine de son existence même, c'est-à-dire que Marie soit justifiée dès sa conception.

\*  
\*  
\*

De la nature humaine passons au monde angélique.

Nous avons vu plus haut (1) que Marie est proclamée par les Pères plus sublime que les anges, plus élevée en dignité que les ordres angéliques les plus parfaits, et nous avons même tiré cette conclusion que, puisque les anges doivent leur si grande pureté à l'intégrité de leur nature, il faut que l'âme de Marie n'ait jamais pu être un seul instant atteinte de la faute originelle (2). Mais la doctrine des écrivains ecclésiastiques est plus expressive encore; notons-en ces deux traits caractéristiques.

1. La nature de Marie, selon Isidore de Salonique (3), est supérieure à celle de l'homme; elle est en quelque sorte une nouvelle créature, τὸ κατὰ τὸν θεοῦ δημιουργηθῆσα καὶ ἐπὶ τὸν νοῦν ἄνθρωπος, ὑπερβυόστατος καὶ θεουργικώτατος ἄνθρωπος; elle doit donc trouver sa place entre l'homme et l'ange, étant créée d'après le type de celui-ci, κατὰ τὸ ἀγγέλου δημιουργηθηθεῖσα.

2. Tout en participant à la nature de l'ange, elle en diffère cependant. Il faut distinguer deux choses, dit avec grande justice Sophrone l'Ancien, la nature et la grâce. La nature angé-

(1) *ROC*, 1904, p. 11 et 15.

(2) Un rapprochement semblable se retrouve dans un sermon attribué à saint Grégoire de Naziance. Ἀπεστάλη δούλος ἀσώματος πρὸς παρθένον ἀμόλυντον. ἀπεστάλη ὁ ἁμαρτίας ἐλευθερὸς πρὸς τῆς φθορᾶς ἀνεπίδεκτον. (3<sup>e</sup> sermon pour l'Annonciation, *Inter opp.* Grég. Naz., t. II.)

(3) Sermon pour la Présentation de Marie.

lique, dit-il, est plus élevée en dignité que celle de Marie, mais la grâce de celle-ci est plus grande. Elle possède toute la grâce propre aux anges, et plus encore. C'est pourquoi elle est d'autant plus élevée au-dessus des anges que les grâces lui ont été données plus abondamment. « Nam *angelorum* quamvis celsior natura sit, non tamen gratia major, quia et ipsi gratuita gratia ne corruerent sunt salvati. Credendum est ipsam ampliora promeruisse virtutum privilegia, et percepisse gratiam ab angelis etiam collaudatam. Hinc et Maria cunctis tanto venerabilior, quanto gratiosior » (1).

Mais, pour être si considérable, la grâce de Marie ne doit-elle pas nécessairement comprendre la justice originelle ?

∴

Dans le cours de ce travail, plus d'une fois nous avons déjà relevé le langage des Pères attribuant à Marie des épithètes et des expressions qui ne se retrouvent appliquées qu'à Dieu ou à son Fils. Nous pourrions encore citer nombre de textes où Marie est appelée *divine*, *amie*, *fille*, *épouse de Dieu*, où on la déclare l'image parfaite de la divinité, retraçant les traits de la similitude divine d'une manière plus complète qu'Adam au moment de sa création. Mais nous préférons nous en tenir à l'idée qui dominera tout ce paragraphe, c'est-à-dire à la considération de sa nature proprement dite, considération qui entre plus directement dans les conclusions de notre thèse, puisque, s'agissant d'un péché qui souille notre nature, il est clair que prouver l'existence en Marie d'une nature incompatible avec cette souillure, c'est prouver l'immunité même du péché originel.

Nous avons vu jusqu'ici que la nature humaine de Marie est au fond la même, mais plus parfaite que celle d'Adam et d'Ève avant leur chute; qu'en tout cas cette nature n'a aucun des caractères de la nature déchue. Elle a été justifiée, mais cette justification s'écarte essentiellement de la justification propre aux saints et aux justes. La nature sanctifiée de Marie, selon le sens et avec les réserves faites au paragraphe précédent, dé-

(1) Sur l'Assomption de Marie, Œuvres de saint Jérôme t. XI.

passé en grandeur et en éclat la nature angélique. Bref, elle est *sui generis*. Que sera-t-elle en comparaison de la nature divine?

La conclusion est claire : la nature de Marie vient immédiatement après celle de Dieu, elle est inférieure à Dieu seul. Ἐπειδὴ ταύτην δευτέραν μὲν Θεοῦ, οὐ χρονικῶς λέγω, τῆ δόξῃ δὲ, πρώτην πάντων ἀοράτων τε καὶ ὁρατῶν κτισμάτων εἶναι πιστεύομεν (1).

« Etenim hanc *secundam quidem post Deum, et primam, non tempore dico, sed gloria. inter invisibiles omnes visibilesque creaturas credimus* ». Plus loin il dit encore : « *sed uni Deo inferior, omni autem creaturae superior* ».

Isidore de Salonique (2), avec sa précision dogmatique habituelle, prévient toute objection : Λέγω δὲ ἀπερινόητα μὲν καὶ ἀνθρώποις σχεδὸν ἄφραστα, θεουργικὰ καὶ ταύτῃ προσεῖναι πλεονεκτήματα. Θεῶ δ' ἐξ ἴσης οὐδέποτε, ἀλλὰ γὰρ πρὸς μὲν ἡμᾶς, Θεὸν ἂν εἴποιε' τὴν πάντων, τῆ καθ' ὑπερόλειπὴν αὐτῆς ἀρετῆ, πρὸς δὲ Θεόν, τοῦτ' αὐτὸ ὅπερ ἐστίν, ἀνθρώπος ἢ παρθένος. « Contendo sane mente incomprehensas et hominibus propemodum ineffabiles ac deificas ipsi (*Mariae*) dotes inesse; absit tamen ut eam Deo parem tanquam habueris. Sed purissimam illam Deum dixeris propter virtutis ejus eminentiam, si nobiscum ipsam comparaveris; sin vero eam cum Deo contuleris, hoc quod reipsa est, Virgo apparuerit, scilicet homo. »

Après cela, supposons qu'aux Pères grecs réunis en conseil l'on eût posé cette question : Marie a-t-elle été un seul instant de son existence entachée de la faute originelle? Qui pourrait douter que leur réponse eût été négative?

## 2. La personnalité de Marie considérée en elle-même.

Nous entrons dans un autre ordre d'idées.

Après avoir considéré Marie dans la synthèse des êtres, il convient de reporter son esprit uniquement sur elle-même et de voir comment les prérogatives, qui forment l'apanage de sa sublime personnalité, ne trouvent leur raison suffisante et

(1) Pierre de Sicile, 2<sup>e</sup> Sermon contre les Manichéens. Mai, *Nova Patrum Bibl.*, t. V, p. III.

(2) *L. c.*

leur plein épanouissement que dans son immaculée conception.

Commençons par connaître de plus près sa *prédestination*.

1. La prédestination de Marie, au dire des Pères grecs, consiste dans la préélection que Dieu en fit de toute l'éternité, pour devenir la Mère de son Fils incarné. De fait, l'on rencontre souvent des expressions semblables à celles-ci, tirées d'une homélie de saint Jean Damascène : Χαίρεις ἡ προωρισμένη μήτηρ Θεοῦ· χαίρεις ἡ προεκλεκτή τῆ πρὸ αἰώνων βούλη τοῦ Θεοῦ. γὰρ θειότατον βλάστημα (1). « Ave quae *praedestinata* es Dei mater. Ave quae consilio Dei ante saecula *praelecta* es, ut divinissimum terrae germen ».

2. Cette préélection suppose différents actes de la part de la divinité : la *prescience* divine, son *amour* pour l'objet préconnu, enfin le *décret* de prédestination. Le succession logique de ces différents moments est admirablement résumée dans les paroles suivantes du grand Docteur de Damas : Ὁ ἀκαταλήπτων καὶ ἀπορρήτων θαυμάτων· σὲ προνοεῖς ἔ τῶν ἔλων Θεός ἀξίαν ἠγάπησες καὶ ἀγαπήσας προώρισες, καὶ ἐπὶ ἐσχάτων τῶν χρόνων εἰς τὸ εἶναι παρήγαγες, καὶ Θεοτόκον μητέρα καὶ τήγνόν τοῦ εὐκλείου υἱοῦ καὶ λόγου ἀνέδειξες (2). « O miracula mentis captum et sermonem excedentia! Dignitatem tuam *praecognoscens* universorum Deus, te proinde *dilexit*, dilectamque *praedestinavit* atque extremis temporibus *ad esse perduxit*, ac Deiparam matrem sui que Filii et Verbi nutritiam effecit. »

3. Pour être l'objet de la singulière prescience et de l'amour divins, il fallait que la nature de Marie en fût tout spécialement digne. Cette dignité particulière forme la *raison dernière* de sa prédestination, et n'est nulle autre que celle de sa future maternité. Or, le contenant doit être en rapport avec le contenu; et, si le contenu est ici la pureté même, le contenant, la personne de Marie, doit donc être d'une absolue pureté. En vertu de ce principe, peut-on concevoir en elle, ne fût-ce qu'un seul instant la tache originelle qui ternirait cette intégrité nécessaire?

4. Aussi bien le décret de prédestination renferme-t-il deux *actes concomitants* que les Pères grecs çà et là nous décrivent

(1) 3<sup>e</sup> Sermon pour la Dormition de Marie.

(2) 1<sup>er</sup> Sermon pour la Nativité.

minutieusement, et qui sont de la plus haute importance à noter pour la conclusion de cette enquête.

Tout d'abord, il faut relever la *sélection* par laquelle cette sublime créature a été comme distraite de ses semblables et choisie parmi elles, comme l'on sépare une pierre précieuse des scories où elle est enfouie. Cette idée nous est répétée sous les formes les plus variées, telles les appellations suivantes : *στάρυρος*... ἡ παντὸς ἄγγυρος ἐξωκισμένη. « Vas ab omni vase *secretum* (1) ». « *Electum vas quod Deus sibi se posuit* (2). »

Ainsi choisie, cette créature privilégiée reçoit encore une *préparation* toute spéciale en harmonie avec sa destination. L'acte du Créateur la distingue, si l'on peut ainsi parler, du reste des hommes; il lui façonne du moins une nature humaine exceptionnelle, tranchant sur celle de toutes les générations par je ne sais quoi de spécial qui la met, vis-à-vis d'elles, presque dans l'isolement. Ces paroles de Tarasius sont remarquables à cet égard : Δι' αὐτὸν δὲ τὸν προσηληφότα καὶ τῆς τελευτῆς ὡς πανάγγελου τὴν εἰκόνα κατὰ τὸ προσῆκον σεβόμεθα· ἀγία γὰρ ἔντως αὐτῆ, ὡς τὸν μόνον ἄγιον ἀρέσῃτως ἀποκυήσασα· εἰ γὰρ ὁ Θεὸς τῷ Ἀβραάμ ἐνεγκεῖν προσέταξε δάμαλιν τριετίζουσαν καὶ αἴγια τριετίζουσαν πρὸς καθαρισμὸν τῶν ψυχῶν, πῶς ἡ παρθένος ἡ προορισθεῖσα ἀπὸ κτίσεως κόσμου καὶ ἐκ πασῶν γενεῶν προεκλεχθεῖσα εἰς κατοικητήριον ἀμόλυντον, καὶ προσενηχθεῖσα εἰς ναὸν ἄγιον τῷ Παντοκράτορι, οὐχὶ τιμῆ καὶ καθαρῆ καὶ ἀμόλυντος καθέστηκε, καὶ προσφορὰ ἁμωμοῦ τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως (3); « Propter ipsum autem qui carnem adsumpsit, etiam genitricis ut omnino immaculatae effigiem eo quo decet cultu veneramur. Ipsa enim vere sancta quae eum qui unice sanctus est arcana ratione concepit. Si enim Deus Abrahamum jussit afferre vitulam trimam et capellam trimam in animarum purificationem, quomodo Virgo a creatione mundi *praeordinata* et *ex omnibus generationibus praelecta* in impollutum domicilium et omnipotenti oblata in templo sancto, non honore digna et pura et impolluta exstet, et oblatio *immaculata humanae naturae*? »

5. Arrêtons-nous un moment à considérer la nature de Marie telle qu'elle doit être dans les archétypes divins, selon la doc-

(1) Saint Jean Dam. 2<sup>e</sup> Sermon pour la Nativité de Marie.

(2) Saint Germain, Sermon pour la Présentation. Maraccius, *op. c.*

(3) Sermon pour la Présentation de la Mère de Dieu.

trine des Pères de l'Église grecque. De tout ce qui précède il ressort à l'évidence que Marie, étant dans sa prédestination choisie comme Mère de Dieu, et, pour le devenir, y étant spécialement préparée, doit posséder une nature digne des complaisances de la sainte Trinité. Ce caractère d'exceptionnelle sainteté écarte donc toute idée de souillure ou de péché.

6. Nous en venons maintenant à la prédestination dans l'ordre d'exécution. Quand intervient l'acte du Créateur, cette nature ainsi conçue, ainsi constituée dans le décret de prédestination, reçoit l'existence. Mais, si elle est *crée* telle qu'elle est dans les archétypes divins et que dans ces archétypes elle est absolument pure et sans tache pour les raisons développées plus haut, elle sera telle *dès sa conception*, qui est le moment précis où elle reçoit l'existence.

Que cette doctrine soit bien celle des Pères grecs, le passage suivant emprunté à Photius le démontre clairement. En effet, le fameux Patriarche, en parlant de la virginité de Marie, conservée intacte durant toute sa vie, ajoute aussitôt que sa *pré-élection*, autre insigne privilège, est restée de la même façon absolument indemne. Or, la préélection embrasse et l'éternité et le temps. Donc, peut-on inférer, Marie *dès sa conception* possédait sa sainteté et sa pureté incomparables. Et l'absence du péché originel y est certes comprise, puisque Photius relève spécialement son immuable horreur pour le mal et sa constante inclination vers le bien parfait. « Ὅτι οὐ μόνον τὴν παρθενίαν ἀχραντον διατήρησεν, ἀλλὰ καὶ τὴν προαίρεσιν ἀμόλυντον συντηρήσεν· ὅτι ἐκ βρέφους κατηγιασθη Θεῷ, λάδῃ ἐμψυχῶς καὶ ἀλξέουτος τῷ βασιλεὶ τῆς δόξης οἰκοδομούμενος, διὰ τὸ τοῦ σώματος ἀκηλίδωτον, διὰ τὸ τῆς παρθενίας ὑπέρλαμπρον, διὰ τὸ τῆς ἀγνείας ἀμόλυντον, διὰ τὸ τῆς προαιρέσεως καθαρῶτατον, διὰ τὸ τῆς ψυχῆς πρὸς τὴν ἀκαρτίαν ἀρρηυπῆς καὶ τοῦ κρείττονος ἀμετάπτωτον (1). « Neque enim solam virginitatem servavit intemeratam, sed et *praelectionem custodivit illaesam*, quoniam ab infantia consecrata Deo, lapis animatus et non incisus exiit regi gloriae propter corpus illibatam, propter supersplendidam virginitatem, propter innocentiam inviolatam, *propter purissimam praelectionem*, propter ani-

(1) Comm. in Luc. I, 30. Mai, Script. vett. I, IX.

mam adversus peccatum immutabilem et erga id quod optimum est constantissimam. »



Nous avons déjà anticipé sur les considérations suivantes qui regardent la *conception* et la *naissance* de Marie. Et d'abord il faut observer que, dans le langage des saints Pères, ces deux stades, que nous sommes habitués maintenant à distinguer avec tant de soin, sont très souvent confondus; et l'un est pris pour l'autre, ou même l'un est signifié par l'autre (1). Néanmoins il y a dans la conception de Marie tout un ensemble de circonstances qui indiquent quelque chose d'extraordinaire en la comparant à celle des autres mortels.

Marie naît de parents stériles, elle est le fruit de leurs prières et de leurs jeûnes, le *germe de la grâce* plutôt que de la nature (2). Eux-mêmes se font remarquer par une sainteté supérieure à celle des autres justes (3).

On parle de sa conception à venir, de sa conception même, comme de celle d'une créature dans la facture de laquelle Dieu seul est intervenu, et elle est dépeinte dans ce stade de son existence, absolument comme dans sa prédestination et dans le reste de sa vie.

Ὁ μὴ τρεῖς τῆς Ἄννης ἀείδιμας, dit saint Jean Damascène, ἐν ἧ τὸ κατὰ μικρὸν ἐξ αὐτῆς προσθήκαις ἠὺξήθη καὶ διαμορφωθὲν ἐτέθη βρέφος πάντων ὧ γαστήρ οὐρανῶν ἐν αὐτῇ κοσμορρήσασα ἔμψυχον, τῆς οὐρανῶν εὐρυχωρίας πλατύτερον ὄθουμάτων θούματα, καὶ παρὰ δόξαν παράδοξα (1).

« O praeclarum Annae sinum, in quo tacitis incrementis auctus ex ipso atque formatus fuit foetus sanctissimus! O uterum in quo animatum coelum coelorum latitudine latius concep-

(1) Voyez par exemple Théodote d'Ancyre, dans son sermon sur la Mère de Dieu. Galland, t. IX ou Migne, *l. c.*

(2) Τὸ τῆς χάριτος βλάστημα, expression de saint Jean Damascène dans son 1<sup>er</sup> sermon pour la Nativité de Marie.

(3) ... Καὶ δὴ τῆς ἀρετῆς ὁμοτίμος καὶ ὁμοψύχως ἀμψότεροι ἐξασκήσαντες οὐκ ἦντο θάτεροι θατέρου πάντας τοὺς κατ' ἐκείνου καιροῦ ἐν ταύτῃ, ὅπως οὐκ ἦν εἰπεῖν, βραδίως ὑπερῆχόντισαν. « Ibi sane virtutem aequo concordique animo utriusque exercentes, aequo unius altera omnes illius aetatis homines, quantum vix dieti potest, facile excesserunt ». Pierre d'Argos. Sermon pour la conception de sainte Anne.

(4) Premier sermon pour la Nativité de Marie.

tum fuit ! O miraculorum miracula, et rerum mirabilium res maxime mirabiles ! »

C'est pourquoi enfin Georges de Nicomédie n'hésite pas à dire que la conception de Marie *dépasse les limites de l'intelligence humaine* (1).



Il en est de même de la *virginité perpétuelle* de Marie. Dans le langage des Pères, elle indique plus que ce qui est compris ordinairement par ce mot, plus même que l'insigne privilège d'être devenue Mère en dehors des voies ordinaires de la nature. A ce langage, il faut trouver une raison suffisante et il n'y en a pas d'autre que celle de supposer en elle l'immaculée conception.

Cette proposition, forcée au premier aspect, est appuyée sur l'analyse du concept de la virginité de Marie, tel que se le sont formé les saints Pères.

Remarquons au préalable que l'idée de virginité impliquant (sans réciprocity toutefois) l'idée de pureté, il ne faut pas les séparer en étudiant la doctrine patristique.

1. Or bien, pour la décrire, les auteurs ecclésiastiques s'ingénient à multiplier les synonymes et à trouver les épithètes les plus expressives, comme si rien ne pouvait donner une idée exacte de la grande chasteté de Marie.

2. C'est que cette pureté est telle qu'il n'en a jamais existé de semblable. Οὐδέ γάρ ποτέ τις, dit saint Germain de Constantinople, γενέσθην ἢ γενήσεται τριχύτη καλλιογῆ διαλάμπουσα (2). « Nulla sane ejusmodi fulgens pulchritudine inventa unquam est aut inveniatur. »

3. Elle est même au-dessus des forces de la nature humaine, au dire du moine Jacques : Ὁ τὸ ὑπερβυῖς τῆς ἐν αὐτῇ καινοτομουμένης ἐνσρῶν καρτερίας (Θεός)... (3). « Novam illam *naturaque potiozem* animi virtutem in ea spectans (Deus)... »

4. Elle dépasse la *pureté angélique*, comme s'exprime Pierre

(1) Σήμερον ἡ ἀδιόδετος τοῦ βασιλείως ἐπειδομένη πύλη, αὐτοῦ μὲν τῇ ὑπὲρ ἔννοιαν προετιμᾶσθαι διόδοσιν. Sermon sur l'annonce de la Conception de Marie.

(2) Sermon pour la Présentation.

(3) Sermon pour la Présentation.



de Sicile : Ἡ παναγία Παρθένος, ἡ ψυχὴν καὶ σῶμα ὑπὲρ τὰς οὐρανίας δυνάμεις καθαρωμένη (1). « Sanctissima Virgo, cujus anima et caro plus quam coelestes virtutes fuerat purificata. »

5. Cette pureté extraordinaire n'est pas le résultat d'efforts personnels. Dieu en est l'auteur ; il l'a voulue même dans prédestination. Elle est le fruit de la grâce divine qui était en Marie *avant de recevoir la vie et après elle ne l'a jamais quittée*, dit saint Isidore de Salonique.

Ὁ κύριος μετὰ σοῦ, ὅς σοι παρῆν καὶ πρὸ τοῦ βίου, καὶ γεννηθείσῃ, καὶ πρὸ γε τοῦ ἀσπασμοῦ, καὶ κατ' ἐκεῖνον δῆ, καὶ μετ' ἐκεῖνον τρόπον ἕτερον (2).

« Dominus tecum qui tibi adfuit et ante vitam, et quum genita es, et ante salutationem et cum illa, alioque modo post illam. »

6. La virginité, dit Théophylacte, comprend non seulement le corps, mais encore et surtout la partie spirituelle (3). Mais Marie seule a toujours été vierge et d'esprit et d'âme et de corps... τῆν μόνην καὶ νῶ καὶ ψυχῆ καὶ σώματι ἀειπαρθενεύουσαν (4).

7. Sa pureté résulte encore de la parfaite harmonie subsistant entre la chair et son esprit. L'esprit immobilement fixé dans le bien, attirait la chair dans la même direction.

Ἡ γὰρ σάρξ, dit saint Germain de Constantinople, οὐκ ἐμποδίζει τῇ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ τοῦ πνεύματος σου ὅτι περ ὅπου θέλει πνεῖ σου τὸ πνεῦμα, ἐπειδὴ καθαρὸν τοῦτο καὶ ἄβυλον, ἄρθραρον καὶ ἀκλήιδωτον, καὶ τοῦ πνεύματος τοῦ ἁγίου συνδιατικὸν πνεῦμα καὶ τῆς μονογενεῖς θεότητος ἐκκληικτόν (5).

« Nihil enim caro *virtuti atque efficaciae tui spiritus* obest, quippe tuus ille spiritus ubi vult spirat, quum mundus sit et vacans materia, incorruptus et incontaminatus, sanctique spiritus sodalis, et Unigeniti deitati delectus. »

8. Aussi bien, la chair de Marie mérita-t-elle de devenir la

(1) *Adv. Manich.* Cette expression καθαρωμένη signifie certes que Marie a été purifiée, car Dieu seul est pur par lui-même ; mais comme elle n'assigne aucune limite de temps, on ne peut *a priori* mettre cette purification après sa conception.

(2) Sermon pour la Nativité de Marie. Ces paroles pourraient être ajoutées aux textes des saints Pères cités plus haut à propos de la prédestination de Marie.

(3) Οὐκ ἄρα καὶ σώματα εἶναι ἅγια, ἀλλὰ θεῖ καὶ πνεύματα... ἐπεὶ πολλὰ τὸ σῶμα ἅγια καὶ ἀμόλυντα οὖσα κατασπύλωμένα εἰσὶ τὴν ψυχῆν. *Comm. ad I Cor.* vii, 34.

(4) Saint Jean Damascène, premier sermon pour la Dormition de Marie.

(5) Sermon pour la Dormition de Marie.

chair du Christ. Si on ne peut concevoir celle-ci le moins du monde souillée, pourquoi n'en serait-il pas de même de celle de la Vierge?

Νεὸν καὶ ψυχὴν καὶ σαρκεὶς τὸ φύραμα προσειληφόρ. Θεοτόκε, ἐκ σῆς μῆτρας ἀγρόαντου ὁ Θεὸς λόγος κατ' ἀλήθειαν ἄνθρωπος ὄφθη (1).

« Mentem et animam carnisque massam, o Deipara, ex immaculato tuo sinu Deus Verbum accipiens verus homo visus est. »

En résumé, il faut conclure que la virginité de Marie est un fait exceptionnel, absolument inouï. Mais en quoi consisterait cette exception, si le péché originel avait troublé la limpidité virginale de son âme?

∴

Nous avons déjà fait allusion au privilège de l'*Assomption corporelle* de Marie en parlant des effets du péché originel. Ce sujet comporterait d'amples développements à cause de son actualité et de l'intérêt qui s'y rattache. Nous ne parlerons pas donc du témoignage de la tradition en faveur du fait, que nous tenons pour indéniable (2); mais seulement de ce qui peut jeter quelque lumière sur le dogme dont nous nous occupons présentement.

L'assomption corporelle de Marie suppose une question préalable : Marie a-t-elle subi la mort? En consultant la tradition, il semble qu'on puisse y répondre par cette distinction : Si, par mort, l'on entend la disjonction de l'âme et du corps par voie de dissolution, non ; si, au contraire, l'on n'y voit que leur simple séparation, rien ne s'y oppose, parce que, sans répugnance aucune, les deux éléments du composé humain, tout en restant intacts, peuvent à un moment donné se réunir. Que tel soit bien le sentiment des Pères grecs, on peut l'affirmer d'une façon générale.

1. Ils ne peuvent admettre que le corps de Marie puisse être sujet à la corruption. Τὴν πᾶντα γεννῶν δὲ, dit saint Siméon de Salonique, εἰ καὶ μηδενὶ τῶν γεννητῶν τὴν τοιαύτην ἀνάγκην (l'orateur parle ici de la corruption du corps) διαφυγεῖν ἐνθῆν, πέθειν ἢ τι τοῦτο γὰρ ὑποπίπτειν τῷ πάθει δούλη δικαίων, ἧς γε γενομένης, ἀληθῆς πᾶσιν

(1) Ὁκτωῆχος, éd. cit., p. 12, col. 2.

(2) Consulter à ce propos le R. P. Renaudin, De la Définition dogmatique de l'Assomption de la T. S. Vierge, Angers, 1900.

ἀνάπλασις ἐπήθησε καὶ ζωή (1). « Verum etiamsi nulla e creatis rebus huic se necessitati (*corruptionis*) subduceret; quis unquam concesserit huic malo innocentissimam quoque *illam fuisse obnoxiā*, qua ex oriente vera reformatio ac vita omnibus effloruit...? »

2. Cette incorruptibilité constitue la partie surnaturelle de sa mort; tandis que, par le fait de son trépas en lui-même, elle est soumise aux lois générales de la nature.

C'est l'idée exprimée en ces termes par saint Côme l'hymnographe : Νικητικῶς μὲν βραβεῖα ἤρω καθ' ἃ τῆς φύσεως, ἀγνή Θεὸν κηύσασα, ὁμῶς μιμουμένη δὲ τὸν ποιητὴν σου καὶ οὐκ ὑπὲρ φύσιν, ὑποκύπτει τοῖς τῆς φύσεως νόμοις· διὸ θηήσκουσα σὺν τῷ οὐτῷ, ἐγείρη συνδικαιωνίζουσα (2). « Victricia tropæa de natura extulisti, pura Deum enixa, simulque factorem et filium imitata tuum *supra naturam naturae succumbis legibus*. Idcirco aeque ac filius mortua, excitaris simul semper victura. »

3. Ces derniers mots donnent un nouvel aperçu sur la mort de Marie. La Mère meurt comme le Fils; comme celle du Fils, la mort de la Mère est suivie d'une victoire : victoire par ce que la mort ne peut achever son œuvre qui est de réduire le corps en poussière.

4. Et puisque sa mort est le signal de l'incorruptibilité de son être, il n'y a plus rien qui la distingue de la nature angélique de ce côté. Elle possède l'immortalité au même degré que les chœurs célestes.

Saint Isidore de Salonique s'exprime ainsi :... ἴδει... γένεσιν μένον ἀεὶ τὸ κατ' αὐτὴν καὶ εἶναι καὶ ἐνομαζέσθαι κατὰ καὶ ἄγγελοι, ὧν ὑπερτέρω καθίσταται, γεγονότες, ἀθάνατοι μένουσι καὶ φθορᾷ ἀνώτεροι (3). « ... ipsi debebatur... ut sic ipsa semper quamvis creata existeret, non secus ac angeli quibus ipsa praececllit, postquam semel facti sunt, immortales permanent et supra corruptionem evecti. »

5. Tel est donc, d'après les Pères, le caractère de la mort de Marie : mort sans dissolution du corps, suivie de l'assomption de celui-ci. Pour trouver la raison suffisante de l'assomption corporelle de Marie, il faut évidemment tenir compte de sa

(1) Sermon pour la Nativité de Marie. Cf. saint Germain, premier sermon pour la Présentation.

(2) Cité par Glycas dans sa lettre à Alypius.

(3) *Loc. cit.*

divine maternité, parce que, comme dit saint Germain, il convenait que celle qui donna la vie au monde la reçût pleinement en partage (1).

Mais ce ne serait pas s'appuyer suffisamment sur la doctrine des Pères, que de ne pas invoquer un autre motif. D'après eux, en effet, l'assomption corporelle est en relation directe avec le péché originel. Saint Isidore de Salonique a écrit encore sur ce sujet avec toute la clarté dogmatique désirable : ὡς γὰρ οὐδενὸς τῶν οὐκ ἐπιανουμένων ἀνθρώπων δέδεικται κοινωνῶς, ἀλλὰ καὶ ἀγγέλων ἀριωτέρων μόνῃ, καὶ μόνῃ ἐχρήσθη μὴ τοῖς ἄλλοις τῆς κοινωνεῖν δυσκλήριαις (2). « Sicut enim excors apparuit eorum proorsus omnium quae in hominibus non censentur laude digna, immo etiam sola apparuit ipsa angelis sanctior; ita oportebat ut sola a communi reliquorum omnium miseria eximeretur. »

Grâce à tout le contexte dont nous avons précédemment déjà cité différentes parties, l'on parvient à établir ce raisonnement. Le péché est la cause de toutes les misères humaines, dont la mort est la principale. Marie, non seulement n'a contracté aucune souillure commune aux autres hommes, mais sa sainteté est supérieure à celle des anges. Donc à fortiori a-t-elle droit à leur immortalité.

Mais la mort est l'effet direct du péché originel. Donc son absolue sainteté est incompatible avec lui. Donc son assomption corporelle est la conséquence de son immunité à l'égard de la faute d'origine.

D'ailleurs, en quoi consisterait le *triomphe* obtenu par Marie à sa mort, dont nous parlait Côme l'hymnographe, s'il ne s'agissait pas de la cause (le péché originel) aussi bien que de son effet? Finalement, comme couronnement de son assomption corporelle. Marie est constituée Reine et Dominatrice des anges et des hommes. Les écrits des saints Pères abondent en témoignages de ce genre. Or, comment serait-il possible que Dieu déclarât souveraine de l'univers une créature qui eût été, même un instant, sous le joug du démon, perturbateur de l'ordre et de l'harmonie par lui créés?

(A suivre).

D. Placide DE MEESTER, O. S. B.

(1) Premier sermon pour la Dormition de Marie. Combef. Auctar., I.

(2) *Loc. cit.*

# SIVAS

## HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE

1021-1820

---

Lorsque j'étais à Sivas, il y a quelques années, j'eus entre les mains un manuscrit qui me parut intéressant. C'était l'*Histoire du monastère de Sainte-Croix* écrite par S. G. M<sup>sr</sup> Jean, qui y résidait avec le titre d'archevêque. Ce prélat, mort vers 1827, a en 1801 entrepris ce travail, qu'il a conduit jusqu'en 1820.

A cause des documents relatifs surtout au xvii<sup>e</sup> siècle et au xviii<sup>e</sup>, qui s'y trouvent assez nombreux et proviennent des archives du monastère, je regrette de ne pas en avoir fait prendre une copie. Je ne croyais pas en avoir le temps et me suis contenté d'employer tout celui dont je pouvais disposer à écrire à la dictée la traduction que m'en faisait un de nos professeurs. J'espère néanmoins intéresser les lecteurs de la *Revue* par le travail que j'entreprends à l'aide de ces notes.

Je n'ai pas la prétention de dissiper tous les doutes, ni de trancher toutes les questions qui se présenteront; j'aurai plusieurs fois cependant l'occasion d'éclaircir des points obscurs, de rectifier un certain nombre de dates et d'identifications locales, voire même de corriger quelques erreurs. Si j'ai pu le faire, je le dois tant à un séjour de dix-huit ans dans le pays dont je parle, qu'au bienveillant concours de plusieurs amis. Ils ont cru, eux aussi, que huit siècles de l'histoire d'une ville située, comme l'est Sivas, tout à fait au centre de l'Anatolie, est un morceau assez rare pour être publié.

## PREMIÈRE PARTIE

Sénékêrim s'établit à Sébaste. — Expédition de Basile II. — Le successeur de Sénékêrim. — Ruine du royaume d'Ani. — Dernières années de Pierre Kédartartz. — Ruine de Sébaste. — Les deux Kakig. — Expéditions passant par Sébaste.

### CHAPITRE PREMIER

#### SÈNÈKÈRIM S'ÉTABLIT A SÈBASTE.

1<sup>o</sup> Origine de Sébaste. — 2<sup>o</sup> État de l'Arménie à la fin du x<sup>e</sup> siècle. — 3<sup>o</sup> Causes de l'émigration. — 4<sup>o</sup> Ambassade du prince David. — 5<sup>o</sup> La Sainte-Croix à Sébaste.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Origine de Sébaste.*<sup>1</sup>

On ne connaît pas le nom primitif de Sivas (Sébaste) ; car, malgré l'assertion de quelques écrivains, il est certain qu'elle ne fut jamais Cabýra-Diospolis. Lorsque Rome, presque au début de l'ère chrétienne, réduisit la Cappadoce en province romaine, un camp militaire dut occuper le sommet de la colline isolée qui se trouve à l'ouest de la ville, et le nom de Sébaste qu'elle reçut dans la suite semble autoriser la conjecture que le camp lui-même fut désigné sous celui de *Castrum Sebasteum*.

Sans doute, à proximité de cette colline et probablement à l'est de la ville actuelle, sur la rive gauche du cours d'eau aujourd'hui appelé Mismil, devait exister une localité dont le nom est resté complètement inconnu. Deux choses le persuadent : d'abord l'établissement d'un camp permanent, — ce que les Romains ne faisaient pas dans les lieux déserts ; — puis la situation de Sivas au carrefour des routes d'Erzeroum, de Diarbékir, de Malatia, de Césarée, d'Angora, d'Amasia et de Niksar.

Elle dut à cette position l'établissement de son camp et plus tard la présence d'un gouverneur. Dès lors et tout naturellement la localité prit de l'importance et se développa, une ville se

forma et du *Castrum Sebastou* prit le nom de *Sebasteia*. Comme le reste de la Cappadoce, cette ville reçut la foi chrétienne de fort bonne heure : elle a des évêques connus depuis le second siècle ; au v<sup>e</sup> siècle, son siège est métropolitain, il devient exarchat au xiii<sup>e</sup> siècle.

## § 2. — *État de l'Arménie à la fin du X<sup>e</sup> siècle.*

Pour comprendre l'histoire des Arméniens à cette époque, il y a deux choses surtout qu'il ne faut pas perdre de vue : le morcellement de leur pays et son état de dépendance vis-à-vis de l'empire grec.

Les auteurs arméniens semblent dissimuler, et les étrangers ignorer qu'au xi<sup>e</sup> siècle, il y avait longtemps que les pays chrétiens du Caucase étaient vassaux de l'empire. Les généraux et les troupes qu'il y entretenait n'étaient fort probablement pas envoyés à titre purement gracieux pour défendre ces minuscules royaumes contre leurs agresseurs. D'ailleurs, pour deviner cet état de vassalité, il suffit de lire d'une manière attentive les historiens de l'époque et de noter au passage tous les titres dont les rois et les grands se glorifiaient d'avoir été honorés par les empereurs.

Dès le ix<sup>e</sup> siècle, on trouve un roi d'Arménie, Achod le Grand, revêtu de la dignité de *Curopolate*, titre qui, à la cour de Byzance, venait immédiatement après ceux de César et de Nobilissime. Il y eut aussi des *Patrices*, des maîtres de la milice et des *Vestès* ou *Chambellans*.

Je ne prétends pas toutefois que les rapports de ces vassaux avec l'empire grec aient été identiques à ceux que la féodalité avait établis en Europe. Leur éloignement et la difficulté d'aller dans leurs pays contraignent leur mauvais vouloir, devaient souvent leur permettre d'affecter des airs d'indépendance. Il n'en est pas moins vrai que l'attraction, le prestige, la fascination que la dignité impériale exerçait sur eux, était grande. A leurs yeux, elle miroitait de toutes les splendeurs du passé et de l'éclat de l'autorité suprême rendue sacrée par un caractère religieux.

Depuis, les haines accumulées en ont fait disparaître le souvenir ; mais, au xi<sup>e</sup> siècle, il n'en était pas encore ainsi, nous le

verrons bien dans Thomas Ardzrouni. Déjà Matthieu d'Édesse, dans sa chronique, tout en traitant les Grecs de « nation cruelle et perfide » et de « race perverse d'hérétiques » (n<sup>os</sup> 65, 67), parle couramment du saint empereur Basile... enterré à côté des saints monarques ses prédécesseurs (n<sup>o</sup> 38). Si Samuel d'Ani est moins lyrique, on remarque facilement néanmoins la place prépondérante que, dans sa chronique, il donne à l'empire.

Quant au morcellement du pays, c'est un fait constant : à partir du ix<sup>e</sup> siècle, la nation arménienne s'était à peu près complètement désagrégée. Les grands vassaux briguaient les prérogatives royales et souvent, pour les obtenir, ils avaient recours à l'infidèle et par le fait se mettaient sous sa dépendance. Cette conduite était imitée par les fils des souverains eux-mêmes qui, au lieu de s'entraider fraternellement dans l'intérêt commun de la patrie et de la dynastie, ne songeaient qu'à ceindre des couronnes et à partager les États de leurs pères.

### § 3. — *Causes de l'émigration.*

Je ne discuterai pas ici l'assertion de ceux qui prétendent que le pays de Sivas est occupé par les Arméniens, depuis les temps antérieurs à Sémiramis. Au reste, je ne prétends pas qu'avant le xi<sup>e</sup> siècle il n'y avait pas des émigrés arméniens, en plus ou moins grand nombre, dans les villes du Pont et de la Cappadoce. Ce que j'affirme avec l'histoire et le manuscrit de l'archevêque Jean, c'est qu'à cette époque il y eut une grande immigration arménienne dans le territoire de Sébaste où l'empereur Basile le Macédonien, qui se prétendait Arsacide d'origine, leur constitua sous sa suzeraineté un petit royaume qui subsista cinquante ans ou un peu plus.

Cet établissement fut dû à la terreur inspirée par les premières incursions des Seldjoucides dans le royaume arménien du Vaspouragan. Samuel d'Ani parle de vingt-deux ans de luttes, après lesquelles, au dire de Thomas Ardzrouni, Jean Sènèkèrim, dernier roi de ce pays, se rappelant cette parole divine : « Si l'on vous chasse d'une ville, fuyez dans une autre », se résigna à ce parti extrême.

Matthieu d'Édesse, lui, met en avant une prophétie de saint



Nersès, catholicos d'Arménie (370-401), prophétie qui n'eut sans doute pas plus d'influence que le conseil évangélique sur la détermination royale. Aussi je n'y ferais même pas allusion, si cela ne me paraissait dépeindre au vif la mentalité de nombreux auteurs arméniens, bien moins préoccupés de raconter les faits que d'arranger et d'expliquer tout ce qui, dans la conduite de leurs héros, peut paraître moins glorieux. Ici l'explication choisie est l'accomplissement des oracles.

L'auteur s'exprime ainsi (n° 38) : « La description de l'équipement des infidèles affligea tellement le roi Jean Sènèkérin, qu'il cessa de prendre de la nourriture et s'abandonna tout pensif à la plus profonde tristesse. Il passait les nuits entières sans sommeil, occupé sans cesse à l'examen des temps et des paroles des Voyants, oracles de Dieu, ainsi que des saints docteurs. Il trouva consigné dans les livres l'époque marquée pour l'irruption des Turks (Seldjoucides) et sut que la destruction et la fin du monde étaient imminentes (?). »

Les paroles qui suivent et sont mises dans la bouche du saint patriarche du iv<sup>e</sup> siècle, renferment une violente diatribe contre le clergé arménien. Ce n'est peut-être qu'une imitation des prophéties de l'Ancien Testament; mais ce pourrait tout aussi bien être une attaque de Matthieu d'Édesse contre les catholicos de son temps qui étaient catholiques, et contre Pierre Kèdatartz, sous qui la prophétie est censée avoir commencé à s'accomplir. Voici le texte : « En ce temps-là ils s'enfuirent de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi, et ils ne trouveront pas de repos sur la terre; car les plaines et les montagnes seront inondées de sang ». Suit un texte d'Isaïe relatif au peuple d'Israël et aux Assyriens, puis l'auteur continue : « Le catholicos et les évêques, les prêtres et les religieux préféreront l'argent à Dieu. O mes chers enfants, désormais la volonté de Satan sera accomplie parmi les fils des hommes plutôt que celle de Dieu par ceux-là mêmes qui embrassent le service des autels. Aussi le Seigneur fera éclater sa colère contre ses créatures, mais surtout contre ceux qui l'offrent en sacrifice; car le corps et le sang de Jésus-Christ, consacrés à la messe par des ministres indignes, seront distribués à des chrétiens indignes et Jésus-Christ sera blessé bien plus cruellement par ces prêtres sacrilèges que lorsqu'il fut torturé et sacrifié par les Juifs. Satan a été délivré de ses

liens au bout de mille ans depuis que le Christ l'avait enchaîné. » — Cette date montre que cette prophétie ne saurait être de saint Nersès. — Elle continue : « O mes enfants, voilà ce que je viens vous annoncer, le cœur oppressé, versant des larmes et gémissant à la pensée qu'un grand nombre de chrétiens renoncèrent à leur foi et renieront avec ostentation le nom du Sauveur. C'est à cause de ces impiétés que les ténèbres ont enveloppé le monde. » Dix-huit ans plus tard, quelques années avant la destruction du royaume arménien d'Ani, le même auteur usera du même procédé.

Thomas Ardzrouni montre le roi Sènèkèrim réunissant les principaux de son royaume et leur représentant qu'il n'y a plus pour eux de salut et d'espoir qu'en Dieu qui se sert de l'empereur des Grecs pour ministre de sa volonté protectrice; mais que toutefois le pieux empereur Basile, régnant dans la ville impériale de Constantinople, protégée de Dieu, était dans l'impossibilité de venir défendre leur pays. et qu'enfin les princes arméniens, indépendants chacun dans ses États, étaient impuissants à résister aux infidèles. En conséquence il fut décidé que la nation recourrait à l'empereur, comme un fils à son père.

#### § 4. — *Ambassade du prince David.*

Le roi Jean Sènèkèrim envoya donc David, son fils aîné, avec Élisée, évêque des Rechdouniens, suivis d'une escorte et de 300 chevaux chargés de présents destinés à l'empereur Basile. Ce souverain, dit Thomas Ardzrouni, animé de l'amour divin, se laissa toucher par ces supplications, — il eût même adopté le prince David en pleine église de Sainte-Sophie. — Du fond de leur pays, il appela auprès de lui les princes du Vaspouragan, leur donna des présents, les établit à sa cour, leur accorda en apanage des villes considérables en compensation de celles qu'ils avaient quittées, et les dédommagea des forteresses qu'ils avaient abandonnées par la cession d'autres forteresses imprenables, de districts, de villages, de campagnes et de saints monastères.

Le manuscrit, comme nombre d'auteurs, affirme que dans l'acte de donation du roi de Vaspouragan se trouvaient 4.000 vil-

lages considérables et productifs, 72 forteresses et 10 villes, que le roi ne se serait réservé que les monastères, — au nombre de 105 d'après Samuel d'Ani, — ainsi que les terres et les villages qui en dépendaient. Le même Samuel d'Ani ne fait céder que 8 villes au lieu de 10; d'autres enfin ramènent à 1.000 le nombre des villages.

Cédrenus, historien grec contemporain, dont la chronique s'arrête en 1057, dit que Sènèkèrim, en échange de ses États, reçut les villes de Sébaste, Larissa et Abara, ainsi que d'autres possessions. Je ne trouve nulle trace de la ville d'Abara : quant à celle de Larissa en Cappadoce, les Tables de Peutinger la placent à mi-chemin sur la route de Césarée à Comane. Le Traité de l'administration de l'empire composé par Constantin Porphyrogénète (ch. 50) en parle comme du siège d'un petit gouvernement militaire dépendant de Sébaste.

Le manuscrit, comme les histoires arméniennes, ne parle que de Sébaste et des districts (thèmes) qui en dépendent. C'est dans cette contrée que se retira Jean-Sènèkèrim : Samuel d'Ani ne l'y fait suivre que de sa famille et de 11.000 hommes sans compter les femmes et les enfants. Le manuscrit et l'ensemble des écrivains sont bien plus larges : le roi s'y rend suivi de ses fils, de ses neveux, de toute sa parenté, d'un grand nombre de seigneurs, de beaucoup de moines et d'une population de 100.000 âmes. Les immigrés auraient bâti à proximité de l'Euphrate Agn (Egin) et Arabkir.

### § 5. — *La sainte Croix à Sébaste.*

Les immigrés apportèrent de leur pays ce qu'ils avaient de plus précieux. Le roi Jean Sènèkèrim avait parmi ses trésors la relique insigne de la sainte Croix du mont Varag, qui a toujours été très célèbre chez les Arméniens. Aujourd'hui encore ils en font la fête, chaque année, le 3<sup>e</sup> dimanche de la cinquantième ecclésiastique qui précède celle de l'Avent, et leur ménologe donne, à la date du 26 février, la légende qui s'y rapporte. Voici les faits :

En 653, le catholicos s'appelait Nersès et le pays des Rechdouni était administré par le patrice Vartan. C'est alors qu'un

saint moine nommé Totig fut averti en songe d'aller chercher sur le mont Varag une croix qui y était cachée et qui avait appartenu à sainte Ripsimé (vierge et martyre dont le Martyrologe Romain fait mention le 29 septembre). D'après une fort ancienne tradition, c'était un fragment de la vraie Croix que la sainte aurait apporté de Rome. On ne voit pas comment cette opinion a pu s'accréditer et se maintenir, puisque la sainte a été martyrisée à la fin du <sup>iv</sup> siècle et par conséquent bien avant que sainte Héléne n'ait découvert la vraie Croix.

A son réveil, le moine très intrigué se demandait comment il s'y prendrait pour exécuter l'ordre du ciel, lorsque levant les yeux vers la montagne il aperçoit des rayons lumineux qui semblent partir de la cime d'une roche. Ce fait a permis aux auteurs arméniens, souvent amis du merveilleux comme les poètes, de comparer cette croix à celle qui apparut à Jérusalem du temps de l'empereur Constantin et du patriarche saint Cyrille. Ce miracle ayant eu lieu en 351, il s'agit de Constance, fils de Constantin le Grand.

Le moine Totig avertit son Supérieur et l'on se rendit processionnellement à l'endroit que le miracle avait indiqué; la relique y fut trouvée et rapportée en grande pompe au monastère. Plus tard, en 912, le roi Kakig l'aurait fait réparer; la phrase de Thomas Ardzroumi est amphibologique, et l'on peut à bon droit se demander s'il ne s'agit pas plutôt du monastère que de la Croix, puisqu'il en est question à propos des constructions et embellissements que fit faire ce prince. Cet auteur est assez peu précis: quelque soixante pages plus loin, il assure que « le pieux roi Jean Sènèkèrim construisit des églises sur le lieu de la découverte et, au pied de la montagne, le beau et célèbre couvent métropolitain (?) de Varag. Il y établit de fidèles serviteurs de Dieu, un grand nombre de moines et de prêtres, milice céleste. »

Ce fut, dit le manuscrit de Sivas, pour conserver cette relique si vénérée que Sènèkèrim fit construire à proximité de Sébaste le monastère de Sainte-Croix. — Cette phrase ne doit probablement pas être prise au pied de la lettre, car ailleurs on prétend que ce même monastère existait dès les premières années du <sup>iv</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui un des plus fameux que les Arméniens possèdent en Asie Mineure.

Sa célébrité, il la doit surtout au séjour qu'y firent plusieurs catholiques. Pierre Kédartartz entre autres y demeura si longtemps et si fréquemment que plusieurs auteurs vont jusqu'à dire qu'il y transféra le catholicat arménien. Galanus semble partager cette opinion : quant au manuscrit, il considère le prélat comme tellement identifié avec le monastère de Sainte-Croix qu'il donne presque toute sa biographie depuis son arrivée à Sébaste, en 1021.

## CHAPITRE II.

### EXPÉDITION DE BASILE II.

I. Date de l'expédition: — 2<sup>e</sup> Campagne de 1021; — 3<sup>e</sup> Événements de l'hiver;  
F. Miracle de Pierre Kédâtatz.

#### § I<sup>er</sup>. — *A quelle date eut lieu cette expédition?*

Après la conquête de la Bulgarie, achevée en 1019, Basile le Macédonien interrompt jusqu'en 1021 ses entreprises militaires. Malgré son âge avancé, il reprend alors les armes pour aller, à l'autre extrémité du Pont Euxin, châtier Georges, roi d'Ibérie et d'Abasie, qui faisait de fréquentes incursions sur les terres de l'Empire.

Cédrénus, historien grec contemporain, usant d'un procédé fort ordinaire aux historiens, raconte la guerre comme si elle se fût terminée en une seule campagne. Il la place à la 13<sup>e</sup> indiction, ce qui nous reporte à 1015-1016. La chronique géorgienne indique aussi cette date, admise également par la traduction de Samuel d'Ani publiée à Venise 1818, par Zohrab et Mai. Il paraît cependant que ce n'est là qu'une concession faite par les éditeurs à l'autorité de Cédrénus; car M. Ed. Dulaurier, dans ses recherches sur la chronologie arménienne (p. 281,) cite le texte de cet auteur, qui donne exactement, comme le continuateur de Thomas Ardzrouni, l'an 470 de l'ère arménienne.

Ramener les dates de Cédrénus à celle des auteurs arméniens, n'est pas impossible: il ne s'agit que d'un *iota* à supprimer dans la date des indictions. Alors elles ne seraient plus la 13<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup>; mais la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup>, qui correspondent précisément à 1021 et 1022 de l'ère chrétienne. Quant aux dates 6523 et 6524 de l'ère mondiale, outre que l'on pourrait supposer qu'elles ont été corrigées après coup par un copiste soucieux de les faire cadrer avec les indictions, on peut encore remarquer qu'il n'y aurait qu'un *gamma* à transformer en *éthà* et un *delta*, en *théta*, —

lettres qui ont une grande analogie de forme dans l'écriture courante, — pour ramener ces dates de 6528 et 6529, qui elles aussi correspondent aux années 1021 et 1022 de l'ère chrétienne, et par conséquent pour mettre tout le monde d'accord. Mais il y a plus et mieux que cela, Cédrenus lui-même donne ailleurs cette date. Lebeau (t. XIV, p. 331) à propos de la campagne d'Arménie, en 1045, dont il parle sur l'autorité de Cédrenus, commence ainsi son récit : « Vingt-quatre ans auparavant, etc. ». Or  $1045 - 24 = 1021$ , qui est la date des auteurs arméniens.

Le procédé de Cédrenus et son erreur ont produit une assez grande confusion dans le récit de cette expédition de l'empereur Basile. Elle semble pouvoir se résumer ainsi. Après une première victoire sur les bords du lac Balagatsis, au N. E. de Kars, l'empereur, le 11 septembre 1022, en remporta une seconde qui fut décisive et amena la conclusion de la paix.

Le docte J. Saint-Martin raconte ces faits d'une manière bien plus précise. Pour lui il y eut deux campagnes successives : celle de 1022 (?), terminée par la victoire du Balagatsis, la fuite du roi Georges et la cession que le roi Jean d'Ani promet de faire après sa mort de tous ses États à l'empire ; puis la campagne de 1023 (?) terminée par la soumission définitive du roi d'Ibérie. Car, dit cet auteur, ce prince après sa fuite était rentré dans son royaume, y avait levé de nouvelles troupes, et, profitant de quelque révolte survenue en Asie Mineure, avait porté le ravage jusqu'aux portes de Trébizonde. Cette audace força l'empereur à revenir sur ses pas ; il remporta la victoire, contraignit le roi Georges à reconnaître sa suzeraineté et rentra à Constantinople.

Sauf les dates, trop fortes d'un an, ce récit doit être beaucoup plus conforme à la vérité que le précédent. En effet Brosset (dans Lebeau, t. XIV, p. 222), parlant de la révolte des deux Nicéphore, en Cappadoce, en indique ainsi la date : « Cela se passait au printemps de l'année 1022, APRÈS la défaite de George ». Ce qui ne l'empêche pas — moins d'une page plus loin, — de respecter le texte de Lebeau qui ne fait entrer l'empereur en campagne qu'APRÈS s'être assuré n'avoir plus rien à craindre du côté de la Cappadoce. Ce qui se concilie fort bien dans l'hypothèse d'une double campagne.

Le manuscrit de Sivas est évidemment de date trop récente

pour faire autorité dans la question. Son récit est conforme à l'opinion de la double campagne; car c'est sous la date unique de 470 qu'il place l'immigration à Sébaste de la famille royale et d'une partie de la population du Vaspouragan, la fondation du Monastère de Sainte-Croix et l'ambassade du catholicos Pierre auprès de l'empereur Basile. Il ne faut pas perdre de vue que l'année 470 de l'ère arménienne commence le 16 mars 1021 et finit le 15 mars 1022.

### § 2. — *La campagne de 1021.*

L'ambassade de David, fils aîné du roi de Vaspouragan, partit de Van tout au moins dès le printemps 1021. Avec ses 300 chevaux chargés de présents et sa suite, elle dut prendre la voie de terre et mettre six semaines environ pour arriver à Constantinople. La réponse favorable de l'empereur, expédiée par exprès, put arriver au roi avant le commencement de juillet et dès la fin des récoltes commença l'exode de la population. Elle eut le temps de s'établir dans le pays de Sébaste avant l'hiver, qui d'ordinaire y commence assez tard.

Cela avait tourné l'attention du monarque guerrier qu'était Basile le Macédonien, vers les parties orientales de son empire. Depuis longtemps déjà la domination grecque s'étendait sur toute l'étendue des provinces actuelles de Trébizonde et d'Erzeroum, et ses frontières, sur le haut Araxe devaient approximativement correspondre à celles qui séparent aujourd'hui l'empire Ottoman de la Russie. Le but de l'empereur n'était pas seulement de châtier le roi des Ibères et des Abazes; mais surtout de s'assurer la possession du royaume d'Ani. Le texte par lequel Cédrenus commence son récit l'annonce assez clairement, le voici : « Ὁ κατὰ τοῦ Ἀνίου ἀρχὴν ἐλάμβανε πόλεμος. La guerre survint à propos du royaume d'Ani ».

L'histoire ne dit rien des motifs qui déterminèrent l'empereur à exclure de cette expédition Nicéphore Phocas et surtout Nicéphore Xiphias qui s'était illustré dans les guerres contre les Bulgares. Ces deux officiers mécontents se retirèrent ensemble en Cappadoce, y levèrent des troupes et finalement se révoltèrent.



Quant à l'empereur qui avait peut-être fait une partie du voyage par mer, il avait rejoint sur la frontière les troupes qu'il avait dû y convoquer des thèmes les plus proches. Ce fut par Kars qu'il envahit le pays de Vanant où se fit la première campagne terminée par la victoire du lac Balagatsis.

C'avait été une campagne d'automne et l'armée devait se disposer à prendre ses quartiers d'hiver, lorsque l'empereur apprit les mouvements des deux Nicéphore en Cappadoce. Cette nouvelle et les appréhensions qu'elle fit naître décidèrent l'empereur à venir prendre ses cantonnements en Chaldée et probablement dans la chaude et fertile (cf. V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*, t. I, p. 112,) vallée du Tchuruk Sou. De cette position, tout en se ménageant au besoin une retraite sur les villes du littoral, il continuait à menacer l'Ibérie et l'Arménie au N.-E. et au S.-O. la Cappadoce et Sébaste, où le nouveau roi à peine installé se trouvait pour ainsi dire aux prises avec les deux mécontents qui organisaient leur révolte.

D'après les auteurs arméniens, Phocas, qu'ils surnomment Dzraviz (peut-être « au cou tordu ») aurait d'abord été soutenu par Sènèkèrim; mais finalement ce roi ennuyé de cette guerre inutile, le fit tuer par trahison et porter sa tête à l'empereur. Les historiens grecs n'imputent pas cet assassinat à Sènèkèrim, et racontent que pour se tirer d'embarras Basile eut recours à la ruse. Ils disent qu'il eût écrit séparément aux deux capitaines, promettant à chacun d'eux sa clémence, s'il parvenait à le débarrasser de l'autre. Selon la recommandation impériale, ces lettres leur furent remises à l'insu l'un de l'autre. Phocas communiqua la sienne à son complice, mais ce dernier qui se repentait déjà de s'être lancé dans cette révolte, le fit assassiner dans un lieu écarté où il lui avait donné rendez-vous.

De ces deux versions quelle est la vraie? Il sera probablement à jamais impossible de le savoir. En tous les cas ces événements du printemps 1022 avaient un instant alarmé l'empereur, qui craignait avec raison qu'agissant de concert avec les ennemis, les révoltés ne le prissent à revers.

### § 3. — *Événements de l'hiver.*

Après son élection en 1019, le catholicos Pierre Kélatartz

avait résidé à Ani, capitale des Bagratides; mais dès qu'il eut appris que Jean Sènèkèrim, roi du Vaspouragan, s'établissait à Sébaste, il se rendit auprès de lui. Toutefois ce premier séjour y aurait été de fort courte durée, comme nous allons le voir.

Le roi d'Ani, et non sans raison, redoutait que la campagne de 1022 ne fût tout spécialement dirigée contre lui. Il se résolut donc à tout tenter pour apaiser l'empereur, et se décida en conséquence à lui envoyer une ambassade et à lui faire les plus belles promesses, espérant peut-être que les circonstances ultérieures les rendraient illusoires. Ce qu'il lui fait dire par ses ambassadeurs, il le confirme par un document écrit où il met son royaume aux pieds du monarque, protestant qu'il ne veut le tenir que de ses mains. Il ne lui en demande que l'usufruit jusqu'à sa mort; après quoi Ani, sa capitale, et tout le reste de ses États feront partie intégrante de l'empire. Tchamitch cite un auteur arménien anonyme d'après lequel l'empereur Basile eût exigé cette cession, ajoutant que le roi Jean alors malade n'aurait pu s'y refuser.

Il faut remarquer que ce prince était brouillé avec son frère Achod qui l'avait contraint à lui céder une partie de ses États et qu'il n'avait pas d'enfant. Il avait pourtant été marié deux fois et sa seconde femme qu'il épousa en 1030 aurait été, d'après Samuel d'Ani, la propre fille de l'empereur Romain Argyre; en réalité c'était sa nièce, fille de son frère Basile.

Cédrénus raconte cette cession d'une manière assez différente. « Lorsque, dit-il (n° 557), Georges, archevêque des Abases, prit les armes contre les Grecs, Iovhannèsik, qui commandait au pays d'Ani fut son auxiliaire. Le roi Basile, comme on vient de le dire, étant monté en Ibérie, livra bataille à Georges, le mit en fuite et l'écrasa. Alors Iovhannèsik, redoutant que le roi pour se venger de son alliance avec son adversaire ne lui porte un coup fatal, prend les clés de sa capitale, passe en transfuge auprès du roi, se livre lui-même dans la plénitude de sa liberté et lui remet les clés qu'il apportait. Quant au roi [Basile], agréant cet acte de prudence, il le crée *ad honores* maître de la milice et l'établit sa vie durant archonte d'Ani et du pays appelé « Grande Arménie »; mais il exigea de lui un acte constatant qu'à sa mort tout son royaume

deviendra possession de l'empire et fera partie du pays des Grecs. »

Cédrenus fait donc faire par le roi d'Ani en personne, ce que les auteurs arméniens lui font faire par ambassade. C'eût été pour lui donner plus d'éclat et d'importance que le roi Jean d'Ani voulut mettre à sa tête le catholicos Pierre, qui alors se trouvait à Sébaste. Le nouveau roi de cette ville, qui lui aussi redoutait le courroux impérial, ne manqua pas de faire de son côté des instances auprès du prélat pour le décider à accepter cette mission. Pierre Kédartatz l'accepte et avec l'ambassade se rend auprès de l'empereur.

#### § 4. — *Ambassade du catholicos.*

Le manuscrit de Sivas est seul, je crois, à le faire aller à Constantinople, aussi est-il obligé de reculer la date du miracle du 6 janvier, à l'année 471 de l'ère arménienne et par conséquent en 1023. De plus il lui fait prendre sa route par la Chaldée Pontique, ce qui, dans son hypothèse, est presque un non-sens, Mékhitar d'Aïrivank, auteur du xiii<sup>e</sup> siècle, le fait aller à Trébizonde. Dans ses notes sur cet auteur, M. Brosset conjecture qu'il s'agit d'une vieille Trébizonde (?) indiquée près d'Atina, par une carte annexée à la « Description du Pont », par le P. Minas Pjchekian. Ce document ne suffit pas à fonder une pareille conjecture; car Mékhitar prétendait bien parler de la capitale des Commènes. Il est plus probable que son assertion, comme celle du manuscrit de Sivas, étaient, pour leurs auteurs, synonymes de « en présence de l'empereur » que l'un croyait à Constantinople et l'autre à Trébizonde.

Où était l'empereur durant l'hiver 1021-22? J'ai déjà donné des raisons de stratégie qui ont dû lui faire choisir ses cantonnements dans la Chaldée du Pont. L'histoire établit qu'il n'était pas dans le Lazistan; car le roi d'Ibérie l'aurait rencontré lorsqu'il ravagea toute cette côte jusqu'à Trébizonde. Ceux qui lui font prendre ses quartiers d'hiver « à Marmand, sur le Pont-Euxin » semblent traduire un passage de Tchamtehian (t. II, p. 907, fin du § 3, édition de Venise, 1785) qui ne dit pas cela. Son texte *ի մարմանդս պոնտոսի և եթ 'ի ցառան իստիցայ*

qu'on peut transcrire : « I marmant's bondos'i yév ètch i qavar'n khaghdia'tz » pourrait se traduire : « A Marmand, ville du Pont, et descente au pays des Chaldéens ». Mais ce Marmand, est-ce bien une ville? Un arménisant à qui j'ai montré le texte m'assure que ce ne doit pas être un nom propre; un Arménien versé dans sa langue m'affirme que ce mot qui signifie « endroits fertiles et cultivés », n'est pas ici employé comme nom de ville. Il s'agirait des lieux fertiles du Pont.

C'est donc dans le thème de Chaldée et peut-être à Baïbourt que l'empereur passa l'hiver. C'est là aussi que M<sup>re</sup> Sukias Somaï, abbé général des Méchitaristes de Venise, affirme que le catholicos Pierre opéra le miracle auquel il devrait son surnom. « Venne egli soprannominato della nazione Kiedatartz per avere arrestato il corso del fiume Giorok mentre benedicevale nel dì solemne della Epifania ». (Quadro della storia letteraria di Armenia, p. 72.) Il fut surnommé Kédartartz par la nation [arménienne] pour avoir arrêté le cours du Tchuruksou pendant qu'il le bénissait au jour solennel de l'Épiphanie (6 janvier 1022).

Voici le miracle tel qu'on le raconte : « Le catholicos Pierre s'acquît un renom immortel par l'éclatant miracle qu'il opéra en présence de l'empereur, de sa cour et de tout le peuple. Le souverain lui ayant fait demander de vouloir bien, le jour de l'Épiphanie, bénir l'eau du fleuve selon le rit arménien, le prélat y consentit. Tout à coup, au milieu des prières et des chants liturgiques, au moment où il traçait sur les eaux le signe de notre Rédemption, le fleuve s'arrêta et lorsqu'il y versa le saint chrême, des rayons de lumière en jaillirent dans toutes les directions. Ce miracle excita à tel point l'admiration de l'empereur qu'il ne renvoya le thaumaturge qu'après l'avoir comblé d'honneurs ».

On rapporte ce miracle sur l'autorité d'Arisdaghès de Ladzïvert, auteur contemporain, et de Matthieu d'Édesse, mort en 1141. Cependant il n'y est même pas fait allusion dans la traduction de Matthieu d'Édesse par Dulaurier, et dans une note (I, p. 442) à Samuel d'Ani, M. Brosset s'exprime ainsi : « Miracle qui lui est attribué, notamment dans *certain*s manuscrits de Matthieu d'Édesse ».

Le docteur Vartan, dans sa géographie, dit qu'il y a au monastère de Varag, outre la sainte croix de Ripsimé, la sainte

croix Kédartartz. Il semble qu'il veuille parler de celle dont le catholicos se servit pour la bénédiction du fleuve. Ce miracle pourrait donc passer pour constant, s'il n'était avéré que les manuscrits arméniens sont fort peu nombreux, de dates relativement bien récentes et que leurs transpositeurs ne se sont jamais fait aucun scrupule de les remanier et de les interpoler tout à leur fantaisie.

GERARD, S. J.

(*A suivre.*)

# MÉLANGES

---

## I

### CHRYSIPPE, PRÊTRE DE JÉRUSALEM

Parmi les premiers disciples que reçut saint Euthyme dans sa laure nouvellement fondée, entre les années 425 et 430, se distinguaient trois frères, originaires de la Cappadoce, mais qui tenaient toute leur éducation de la terre de Syrie. Cosmas, l'aîné des trois, après avoir exercé des charges importantes dans la laure de Saint-Euthyme et dans l'Église de Jérusalem, devait remplacer Olympios sur le siège métropolitain de Scythopolis, en 467, et mourir après trente années d'un fructueux épiscopat (1). Gabriel, le plus jeune, enfant prédestiné, se vit un jour à la tête du monastère et de la basilique Saint-Étienne, construits par l'impératrice Eudocie, et mourut le front ceint du nimbe des bienheureux (2).

*Chrysippe*, le cadet de la famille, remplit des fonctions plus modestes, bien que son nom mérite de sortir de l'obscurité (3). Il fut d'abord économiste de la laure Saint-Euthyme (4), puis ordonné prêtre vers l'année 455 avec son frère Gabriel (5); il succéda ensuite, en 467, à son frère Cosmas dans sa charge de stavrophylox, c'est-à-dire de gardien de la sainte croix, et mourut douze ans après, en 479 par conséquent (6).

(1) *Vita S. Euthymii* dans les *Ecclesiae graecae monumenta* de Cotelerius, t. IV, p. 30, 41, 42, 65, 67 et 76.

(2) *Op. cit.*, p. 30, 64, 67, 72, 73 et 76.

(3) *Op. cit.*, p. 30 et 64.

(4) *Op. cit.*, p. 43.

(5) *Op. cit.*, p. 67.

(6) *Op. cit.*, p. 76.

A deux reprises différentes, lors de son ordination sacerdotale et de sa mort (1), Cyrille de Scythopolis dit que Chrysippe laissa de nombreux écrits, dignes de passer à la postérité. Aussi n'est-on pas peu surpris de ne voir figurer son nom ni dans la Patrologie grecque de Migne, ni dans aucun des ouvrages récents et fondamentaux, qui traitent soit de la littérature patristique, soit de la littérature byzantine. Les anciens toutefois ne se sont pas montrés aussi oublieux à l'égard de cet écrivain. Photius rapporte déjà dans sa *Bibliothèque* (2) qu'il avait lu un ouvrage d'Eustrate, prêtre de Constantinople au VI<sup>e</sup> siècle, dans lequel se trouvait un fragment du panégyrique de saint Théodore par *Chrysippe, prêtre de Jérusalem*. Cette citation d'Eustrate qu'a relevée Photius, prouve que Chrysippe de Jérusalem vivait au plus tard au VI<sup>e</sup> siècle. Comme nous ne connaissons aucun auteur de ce nom au VI<sup>e</sup> siècle, comme Cyrille de Scythopolis nous avertit, en outre, que le disciple de saint Euthyme laissa de nombreux écrits et qu'il était prêtre de l'Église de Jérusalem, il n'y a aucune témérité à voir en lui l'auteur du panégyrique de saint Théodore.

Photius ajoute malheureusement que le fragment de ce panégyrique contenait encore l'histoire de l'invention des reliques de saint Étienne par le prêtre Lucien, et ce renseignement inexact demande que nous nous y arrêtions quelques instants.

L'ouvrage d'Eustrate, qu'avait lu Photius et qui expose l'état des âmes après la mort, a été édité, au moins pour la partie qui nous occupe, par Allatius (3), et la traduction latine de cette édition a été reproduite par Migne dans son *Theologie cursus completus* (4). Le fragment de Chrysippe sur le martyr saint Théodore s'y trouve (5) et une simple lecture suffit à convaincre que le grand liseur qu'était le fameux pa-

(1) *Op. cit.*, p. 67 et 76.

(2) Migne, *P. G.*, t. CIII, codex 171, col. 500 seq. Le texte grec du panégyrique de saint Théodore se trouve au moins à la Bibliothèque nationale de Paris, codex 1152, fol. 139-150, du X<sup>e</sup> siècle, voir *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum* des Pères Bollandistes et de M. Omont, Paris, 1896, p. 120, et à la Bibliothèque du Saint-Sépulchre, Papadopoulos-Kerameus, *Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη*, t. I, p. 6.

(3) *De utriusque ecclesiae occidentalis atque orientalis perpetua in dogmate de Purgatorio consensione*, Rome, 1655, p. 319-580.

(4) Paris, 1841, in-8°, t. XVIII, col. 461-511.

(5) *Op. cit.*, cap. XXII, col. 499 seq.

triarche, parcourait parfois les livres d'un œil passablement distrait. L'histoire de Gamaliel, que Photius rattache au panégyrique de saint Théodore par Chrysippe, n'en fait aucunement partie, elle appartient à un autre ouvrage qu'Eustrate cite à l'appui de sa démonstration. Cette constatation, d'ailleurs, n'est pas nouvelle; Allatius (1) et Fabricius (2) l'avaient déjà faite avant nous.

On a encore de Chrysippe, prêtre de Jérusalem, une homélie prêchée pour une fête de la sainte Vierge, le jour de l'Annonciation, selon toute vraisemblance. L'homélie est publiée en entier, mais seulement dans sa traduction latine (3) et les éditeurs qui ne connaissaient pas sûrement notre moine, pas plus que l'attestation formelle de Cyrille de Scythopolis, presque contemporain des événements, ont fait sans raison aucune de Chrysippe un auteur du VI<sup>e</sup> siècle.

Un troisième ouvrage de Chrysippe, c'est son panégyrique en l'honneur de saint Jean Baptiste, que Combefis a édité (4) et qui se trouve dans un grand nombre de manuscrits de diverses bibliothèques (5). Ici encore, l'attribution à notre auteur est incontestée. En effet, six manuscrits au moins du mont Athos qui contiennent cet ouvrage l'attribuent à « *Chrysippe, prêtre et disciple du très divin Euthyme* ».

Fabricius mentionne encore (6) un panégyrique inédit de

(1) *Op. cit.*, col. 462.

(2) *Bibliotheca graeca*, Hambourg, 1737, t. IX, p. 132. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, t. XVI, p. 89, attribue également, mais d'une manière hypothétique, au prêtre Chrysippe le récit sur l'invention des reliques de saint Étienne. Déjà au t. II, p. 507, il avait été choqué des contradictions que présentait le récit de Chrysippe avec celui du prêtre Lucien et il avait conclu : « On pourrait dire que le nom de Chrysippe s'était glissé par erreur dans la copie de Photius ou que Chrysippe, qui s'est rendu célèbre par ses ouvrages, avait orné la relation que Lucien avait écrite d'une manière simple ».

(3) *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, Cologne, 1618, t. VI, pars II<sup>a</sup>, p. 711 seq. Cette homélie se trouverait en grec et en latin dans l'*Auctarium* de Fronton Le Due, t. II, p. 124 seq., que je n'ai pu consulter.

(4) *Bibliotheca concionatoria*, t. VII, p. 803. Il n'y a que la traduction latine.

(5) Sp. Lambros, *Catalogue of the greek manuscripts on mount Athos*, Cambridge, codex 58 de Stavronikita; codex 586, fol. 271, codex 595, codex 683, fol. 297 du monastère des Ibères; codex 715, fol. 1 de Saint-Pantéléïmon; codex 182 de Xéropotamos. Voir aussi codex 174, barocc., fol. 82, de la bibliothèque d'Oxford. H. Coxe, *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae bodleianae*, Oxford, 1853.

(6) *Bibliotheca, graeca*, t. IX, p. 57.



saint Michel archange par Chrysippe, prêtre de Jérusalem et chartophylax de la Sainte-Résurrection. Comme Chrysippe remplissait précisément la charge de stavrophylax à l'église du Saint-Sépulchre, on a pu confondre ce titre avec celui de chartophylax. Il y a cependant un autre Chrysippe ou Archippe, prêtre de Chones, qui a rédigé des écrits (1) en l'honneur de saint Michel archange et de son sanctuaire de Chones; on a très bien pu le confondre avec notre auteur.

L'étude détaillée des autres catalogues nous révélerait sans doute de nouveaux écrits de Chrysippe. J'ai voulu, dans cette courte note, attirer l'attention sur lui, et comme il a déjà trois sermons imprimés depuis longtemps, faire remarquer qu'on pourrait lui réserver une petite place soit dans les Manuels de patrologie, soit dans les Histoires de la littérature byzantine. On y voit figurer, en effet, bon nombre d'écrivains, dont nous ne possédons presque aucun ouvrage et sur la vie desquels nous sommes tout à fait mal renseignés.

Constantinople.

Siméon VAILLIÉ,

des Augustins de l'Assomption.

(1) Fabricius, *op. cit.*, t. IX, p. 57. H. Coxe, *op. cit.*, codex baroc. 174, fol. 200, codex baroc. 180, fol. 61. Dans le catalogue de Coxe, codex 199 baroc., col. 215, figure sous le nom d'Archippe le panégyrique de saint Jean Baptiste par le prêtre Chrysippe.

## II

### LE

# CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

(19-26 AVRIL 1905)

---

Ce congrès vient de tenir sa quatorzième session à Alger sous la présidence de M. René Basset. Sur les huit cents souscripteurs il s'en est trouvé près de trois cent cinquante qui se sont rendus à Alger, bravant pour la plupart le mal de mer, afin de prendre part aux travaux.

Les Orientalistes se sont répartis, de manière fort inégale d'ailleurs, en sept sections.

SECTION I. **L'Inde.** *Président* : Sir Raymond West; *Secrétaires* : MM. de la Vallée Poussin et Schermann.

SECTION II. **Langues sémitiques.** *Président* : M. Driver; *Vice-présidents* : MM. Haupt et Merx; *Secrétaires* : MM. Burkitt, Kügener, I. Lévy, F. Nau et Thureau Dangin.

SECTION III. **Langues musulmanes.** *Président* : M. de Goeje; *Asses-seurs* : MM. Montet et B. Brown.

SECTION IV. **Égypte. Langues Africaines, Madagascar.** *Président* : M. Wiedemann; *Asses-seurs* : MM. Virey et Duchêne; *Secrétaire* : M. Hé-ricy.

SECTION V. **Extrême Orient.** *Président* : M. de Groot; *Vice-Présidents* : MM. W. K. Müller et E. Chavannes; *Secrétaires* : MM. Murakawa et P. Pel-liot.

SECTION VI. **Grèce et Orient.** *Président* : M. Krumbacher; *Asses-seurs* : MM. Cumont, Krestchmer et Vasiliev.

SECTION VII. **Archéologie Africaine et art musulman.** *Président* : M. Van Berchem.

La section la plus animée, nous pourrions dire la plus orien-tale, était la section des langues musulmanes. La salle était remplie par de nombreux Algériens, Égyptiens et Tunisiens

aux costumes nationaux, qui utilisaient la langue arabe pour leurs communications. Il ne fallait rien moins que la haute autorité et la compétence bien reconnue de M. de Goeje pour éviter de tumultueux conflits. Une question de grammaire déclencha les hostilités : un orientaliste occidental avança que la grammaire du Koran était moins parfaite que celle d'autres auteurs antéislamiques, d'où protestations des congressistes musulmans pour lesquels le Koran ne peut renfermer aucune faute. Nous ne voyons pas bien d'ailleurs comment on leur prouverait le contraire. Car la grammaire est une science artificielle qui est venue se greffer tardivement sur les langages parlés pour en cataloguer les formes. Elle se borne donc, à l'origine, à faire des constatations et elle appelle exceptions toutes fautes contre les règles générales. Il suffit aux musulmans d'appeler exceptions les fautes du Koran — si fautes il y a — pour réconcilier aussitôt le Koran et la grammaire et nous ne voyons pas bien ce que la science peut gagner à ces inutiles mais fort irritantes discussions. M. de Goeje a su écarter aussi un sujet de trop brûlante actualité. On sait que l'activité musulmane, si elle semble manquer totalement aux Arabes et aux Kabyles que nous trouvions vautrés sous toutes les portes et dans tous les ruisseaux des chemins, se manifeste du moins périodiquement par des massacres de chrétiens et des rapt. Rappelons pour mémoire les massacres du Liban et les massacres d'Arménie et de Syrie de ces dernières années. Or M. Arakélian, publiciste arménien à Tiflis, voulait raconter à la section musulmane comment les tatars musulmans massacrèrent 190 Arméniens à Bakou les 19, 20 et 21 février 1905. Il voulait demander ensuite aux juristes musulmans si ces tueries étaient conformes à l'esprit du Koran et les priaît de répondre à trois questions posées par la presse du Caucase : 1° Le Koran contient-il des idées altruistes? 2° Le Koran reconnaît-il les autres religions ou seulement les tolère-t-il? 3° Le Koran prescrit-il des persécutions contre les non-musulmans ou interdit-il le fanatisme? Le *factum* de M. Arakélian, qui ne put être lu au congrès, fut publié par *la Dépêche Algérienne* du vendredi 28 avril, et peu après un juriste musulman répondit dans le même journal, que les massacres des chrétiens étaient contraires à l'esprit du Koran et devaient être imputés aux populaces ignorantes et fa-

natiques. Il put même, dans un argument *ad hominem* du meilleur effet, reprocher au gouvernement russe de ne pas contribuer de manière suffisante à l'instruction de ses sujets musulmans ou orthodoxes et d'être ainsi responsables des massacres des Arméniens du Caucase, qui ne furent pas toujours le fait des musulmans, mais parfois des Russes orthodoxes eux-mêmes. Nous avons analysé un peu longuement cet incident, qui a menacé de transporter le congrès des régions sereines de la science dans une arène de lutteurs, à cause de son grand intérêt pour les chrétiens de tout pays, aussi bien pour les chrétiens de France que pour ceux de Russie et de Turquie. M. Arakélian s'est sans doute estimé heureux d'apprendre que le Koran, comme la religion slave et la Déclaration des droits de l'homme, prescrit le respect et la tolérance envers les chrétiens; mais il aurait tort, à notre avis, de compter sur une déclaration de juristes pour museler les ambitieux et les forcenés qui savent à certains jours, pour servir leurs desseins, exciter la meute hurlante des ignorants et des irresponsables. Nous l'avons constaté en France vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où quelques milliers de bandits, en dépit des plus beaux principes et de la plus sonore des déclarations, ont couvert la France de guillotines pour y faire monter bien souvent, non pas des ennemis du salut public, mais des adversaires personnels et aussi des vieillards, des femmes et des enfants. Aucune consultation de juristes n'aurait pu mettre fin à cet état, il a fallu — et on aurait dû s'en aviser plus tôt — appliquer aux jacobins la guillotine qu'ils avaient inventée pour leurs adversaires. En quelque jours la France avait retrouvé une relative tranquillité. Nous conseillons donc à M. Arakélian de publier au Caucase la lettre du juriste musulman, mais de recommander en même temps aux Arméniens de ne pas laisser rouiller leurs armes.

Dans la même section, M. Mirante lut encore un éloquent discours d'actualité sur la presse arabe. Il lui reprocha quelque mauvaise foi à l'égard des étrangers et la convia à cesser son opposition systématique à la France et à l'Angleterre, pour aider ces nations en Algérie et dans la vallée du Nil à remplir leur œuvre de civilisation. Nous ne trouvons pas non plus que ce sujet, aussi bien que les précédents, ait grand intérêt à être traité dans un congrès d'orientalistes, car la presse en tout

pays, et en France encore plus qu'ailleurs, n'est très souvent qu'un instrument entre les mains de quelques financiers ou de quelques ambitieux pour placer chez les naïfs leurs valeurs ou leur politique. Nous ne pouvons pas, sans hypocrisie, demander aux Arabes de faire mieux que nous et il est tout naturel qu'ils souhaitent pouvoir jeter à la mer ces étrangers qui leur ont pris toutes les plaines, qui les ont rejetés dans la montagne où ils vont encore les tracasser, surtout lorsqu'une partie de ces étrangers est formée des rebuts, c'est-à-dire des interdits de séjour, de plusieurs peuples. — Les Arabes oublient qu'ils sont eux aussi des envahisseurs, et qu'ils ont imposé leurs mœurs et leur culte aux Kabyles possesseurs du sol. Ces Kabyles eux-mêmes, aux yeux bleus, à la barbe trop blonde — parfois presque rouge — nous évoquaient le souvenir des Vandales venus des bords de la Vistule pour subjuguier les Romains, vainqueurs des Numides. — Parmi tous ces conquérants, les Français sont sans conteste ceux qui ont montré le plus de justice envers les vaincus; les abus sont le fait de certaines personnalités qui doivent seules — elles et leurs descendants — en être rendues responsables.

Les autres sections ne virent se produire aucun passionnant sujet et purent entendre, sans sortir de la sérénité indispensable aux savants, la lecture d'une cinquantaine de travaux historiques, scripturaires, géographiques, littéraires, philosophiques, etc. Citons les communications de M. Asin y Palacios sur la psychologie selon Mohidin Ibn-el-Arabi, de M. Wessely sur un papyrus grec du Fayoum, de M. Cumont sur la destruction de Nicopolis en 499, de M. Vasiliev sur Agapius de Menbidj, de M. Krumbacher sur les éléments orientaux dans la littérature byzantine, de M. Cl. Huart sur l'Afrique de la géographie mozhaférienne, de M. Kügener sur un traité météorologique et cosmographique syriaque attribué à pseudo Denys l'Aréopagite, de M. Labourt sur Babaï le grand, moine du vi<sup>e</sup> siècle, de M. P. Berger sur les découvertes faites en Tunisie, etc., etc. Nous avons fait nous-même des communications sur les Clémentines, sur l'histoire d'un célèbre monastère de Mésopotamie et sur quelques traductions oubliées. Nous avons offert au congrès, à la séance générale, et nous avons annoncé dans les sections grecque, sémitique et musulmane, les six premiers fascicules de la

*Patrologie orientale*, collection internationale fondée, dès 1897, par M<sup>gr</sup> Graffin.

Au point de vue matériel le congrès n'a pas été moins réussi. M. René Basset, directeur de l'école des lettres d'Alger, n'avait encore mis en relief que sa remarquable activité scientifique, il était réservé au présent congrès de nous le montrer comme un organisateur de premier ordre. Il a su réunir en effet huit cents adhésions et a su grouper trois cent cinquante orientalistes de tout pays dans un chef-lieu de département français séparé de la mère patrie par de vingt-six à trente-six heures de traversée souvent pénible. Il a reçu tous ces orientalistes qui avaient été presque tous convoqués personnellement par lui, il s'est intéressé à leurs travaux, aux détails matériels de leur séjour à Alger, aux excursions destinées à leur donner une idée exacte de l'Algérie que la plupart voyaient pour la première et sans doute pour la dernière fois. En un mot il fut l'âme toujours agissante de ce congrès. L'école des lettres d'Alger compte un certain nombre de professeurs, mais — est-ce modestie de leur part? — ils s'éclipserent ou du moins ne surent pas s'imposer à l'attention des congressistes. Signalons cependant M. Gauthier, professeur de philosophie arabe, qui sut se mêler aux nouveaux venus et les faire profiter de son expérience de vieil Algérois. Bon nombre d'excursions eurent lieu aux environs d'Alger, à Blida et aux gorges de la Chiffa, à Staouéli et Sidi Ferruch, à Cherchell, en Kabylie. De plus deux voyages avaient été annoncés dès l'an dernier, l'un à Oran, Aïn Sefra et le Figuig, l'autre à Constantine, Biskra, Timgad, Tunis et Carthage : le premier ne put avoir lieu, car l'autorité militaire ne permit pas l'accès du Figuig et peu de congressistes furent attirés par Oran et Aïn Sefra.

Le second, au contraire, réunit tant de souscripteurs que l'on dut organiser trois départs les 27, 28, 29 avril pour éviter trop d'encombrement dans les hôtels. Ainsi les orientalistes tinrent à visiter l'Algérie et la Tunisie, avant de rentrer dans leur pays. En dépit des quelques ennuis inséparables de tout voyage, ils emportent, croyons-nous, bon souvenir de ce congrès et des rapports qu'il leur a permis de nouer entre eux en attendant qu'ils se réunissent à nouveau, dans trois ans, à Copenhague.

F. NAU.

## BIBLIOGRAPHIE

---

A. AUDOLLENT. — **Carthage Romaine** (146 av. J.-C. — 698 ap. J.-C.); Paris, 1901, in-8° (Biblioth. des Écoles française d'Athènes et de Rome, fasc. 84), p. XXXII-850.

Pendant longtemps les efforts des archéologues qui avaient fouillé le sol de Carthage s'étaient portés exclusivement sur la ville phénicienne; de la Carthage de Gracchus et de César, l'histoire ne connaissait guère que le déclin, et il avait fallu les noms d'un saint Cyprien ou d'un saint Augustin pour attirer l'attention sur cette ville, qui fut sans doute moins puissante que sa devancière, mais qui, par un retour curieux de fortune, devint une des capitales de l'empire romain. Les fouilles entreprises depuis l'expédition de Tunisie ont montré d'ailleurs qu'il est plus facile aujourd'hui de reconstituer la ville romaine, dont on retrouve les monuments, que la ville punique, réduite en cendres par les soldats de Scipion et dont il ne reste plus que les nécropoles. Mais si, grâce aux belles découvertes du P. Delattre et de M. Gauckler, on commençait à connaître les grandes lignes de Carthage romaine, il manquait une étude scientifique qui rassemblât les résultats obtenus et montrât le rôle important joué par la seconde Carthage dans l'histoire. C'est cette lacune que vient de combler M. Audollent dans un livre qui, par l'abondance de ses renseignements, la sûreté de sa méthode, la clarté et le charme de sa forme, fait grand honneur à l'érudition française, et en particulier à l'École de Rome, qui a eu l'heureuse idée d'annexer l'Afrique romaine au domaine de ses recherches. Un ouvrage de ce genre ne saurait être définitif, puisque des découvertes incessantes viennent compléter les connaissances que l'on avait déjà; bien que les efforts aient été considérables, le sol de Carthage n'a pas encore révélé tout son secret; mais le livre de M. Audollent nous donne le tableau complet de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour et il deviendra la base nécessaire de tous les travaux qui pourront être tentés sur le même sujet.

Le premier problème qui se présente est celui de la restauration même de Carthage. Après une critique rigoureuse des témoignages, M. Audollent conclut que Caius Gracchus est le véritable fondateur de Carthage romaine: sa colonie fut bien établie sur le sol même de l'ancienne ville; les six mille citoyens qu'il y avait conduits y restèrent même après la suppression officielle de la colonie et devinrent le noyau de la ville nouvelle que César,

puis Auguste reconstituèrent définitivement. Une première partie est consacrée à l'histoire de Carthage depuis sa seconde fondation jusqu'à sa chute après l'invasion arabe de 698; ce n'est guère qu'à partir du III<sup>e</sup> siècle que cette histoire devient fertile en événements; nous assistons aux efforts des Carthaginois pour imposer des Césars au monde romain, puis à l'invasion des Vandales, à la restauration byzantine et à l'effondrement final.

Le deuxième livre, qui est sans contredit une des parties les plus importantes de l'ouvrage, est une étude méthodique sur la topographie de Carthage romaine. Avec une réserve que n'ont pas toujours connue ses devanciers, M. Audollent nous donne tous les résultats qui lui semblent acquis, et seulement ceux-là. Il n'a donc pas eu l'ambition de nous rendre familières jusqu'aux moindres rues de la Carthage romaine (nous ne sommes ici ni à Pompeï, ni à Tingad), mais plutôt de fixer les points de repère que les fouilles et les témoignages anciens peuvent faire considérer comme définitivement établis. Les faubourgs éloignés et les nécropoles, les alentours de l'enceinte de Théodose II, la ville basse et les ports, Byrsa et la ville haute sont successivement étudiés. M. Audollent restitue à Hadrien l'aqueduc, où l'on avait vu longtemps un monument punique et qui a pu être utilisé de nouveau après quelques réparations. Contrairement au P. Delattre, M. Audollent enlève à Byrsa, pour les reporter dans la plaine, les temples de Caelestis et de Saturne : le temple d'Esculape, le Capitole et le palais proconsulaire suffisaient à couvrir un emplacement où les archéologues avaient accumulé un nombre véritablement invraisemblable de monuments. Enfin on lira avec un grand intérêt l'exposé des recherches et des hypothèses relatives à l'emplacement des ports; le problème qui paraissait insoluble, il y a quelques années, est aujourd'hui près d'être résolu grâce aux sondages entrepris par des officiers de la marine française. M. Audollent rend pleine justice aux résultats obtenus par M. de Roquefeuil et, plus récemment, par M. Hautz (voir l'Appendice, p. 842); il paraît prouvé aujourd'hui que les deux lagunes dont les dimensions semblent si restreintes à tous ceux qui les ont vues, ne sont que les débris informes du port militaire et qu'il faut chercher le port de commerce plus au sud.

Les livres suivants ont pour objet les institutions politiques, la religion, la civilisation de Carthage romaine. A la place des détails sommaires et épars que l'on avait sur toutes ces questions, M. Audollent nous présente un tableau d'ensemble qui est une véritable révélation de la place importante que tient Carthage dans l'histoire du monde romain et surtout de la période de transition entre l'antiquité et le moyen âge. Il n'est pas un seul de ces chapitres qui ne renferme des aperçus nouveaux. Signalons l'étude si curieuse sur le culte de Caelestis, survivance du passé phénicien dont M. Audollent a mis en lumière toute l'importance; les chapitres relatifs à l'histoire du christianisme, aux premiers martyrs, à saint Cyprien, au donatisme; l'étude sur l'organisation ecclésiastique; les détails relatifs aux beaux-arts et enfin le livre consacré à la littérature. C'est dans ce domaine bien plus que dans les autres, que M. Audollent nous invite à chercher l'expression originale de l'esprit carthaginois. Sans vouloir refaire après tant d'autres l'histoire de la littérature africaine, l'auteur s'est contenté de



rechercher dans les auteurs païens ou chrétiens, Apulée, Tertullien, saint Augustin et jusqu'aux poètes de l'époque vandale, les liens qui rattachent ces écrivains à Carthage et les détails qu'ils nous fournissent sur la société carthaginoise. Il a pu ainsi terminer son livre par un tableau très vivant des mœurs et de l'esprit public à Carthage.

Une pareille œuvre suppose des recherches considérables et il suffira pour s'en convaincre de parcourir la collection de tous les textes relatifs à Carthage depuis l'antiquité jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que M. Audollent a ajoutée à son étude; mais ce qui fait le mérite de ce livre, c'est que les textes n'en sont qu'une des sources et non la plus considérable; c'est sur le terrain même et par l'étude directe des monuments que l'auteur a pu rassembler les éléments de ses conclusions. Le résultat de ses efforts a été de restituer à l'histoire tout un domaine qui lui avait échappé jusqu'à ce jour. Toutes les parties du monde romain et l'Afrique elle-même ont été dans ces dernières années l'objet de sérieuses études: l'histoire de Carthage restait encore dans la pénombre; elle est désormais en pleine lumière et, grâce à M. Audollent, elle fournira des termes de comparaison à l'étude si complexe des transformations de la société antique. Du point de vue carthaginois, l'auteur nous a décrit la vie et les institutions de cette société dans une colonie de province devenue une des grandes villes de l'empire; il nous a montré la politique habile des Romains qui font entrer dans leur panthéon hospitalier les divinités de leur antique ennemie: il nous a fait ensuite le tableau de la lutte dramatique entre les principes de cette société et la révolution morale apportée par le christianisme: l'histoire de l'Église de Carthage est une des pages importantes de l'histoire de l'Église: Puis cette ville extraordinaire, de civilisation si raffinée, où la débauche la plus dissolue coudoyait l'austérité la plus rigoureuse, est devenue la proie d'une bande de barbares: les Vandales se sont énervés au milieu de ces délices et la restauration byzantine a gardé encore pendant cent soixante-cinq ans Carthage à la chrétienté. L'histoire particulière de Carthage fait donc partie de l'histoire universelle et, grâce à la monographie de M. Audollent, elle reprendra la place qui lui est due (1). Quand les autres métropoles du monde romain, Antioche, Alexandrie, Constantinople, seront-elles l'objet d'études aussi complètes et aussi précieuses?

LOUIS BRÉHER.

(1) Voici quelques observations de détail qui n'enlèvent rien au fond du livre dont toutes les conclusions peuvent être adoptées sans restriction. P. 34, n. 3: le jugement sur la valeur archéologique de Salambo est peut-être bien sévère; un certain nombre d'archéologues ont été plus indulgents pour Flaubert (voy. Julian, *Revue Universitaire* 1900). — P. 95. La tradition d'après laquelle Boniface aurait appelé les Vandales en Afrique a été fortement combattue par Schmidt (*Geschichte der Wandalen*, 1901, p. 35); la concentration en Bétique des Vandales que les Visigoths repoussaient devant eux me paraît être une meilleure explication de l'invasion de l'Afrique. — Enfin une dernière chicane: M. Audollent a été amené fréquemment à rassembler des faits qui prouvent les relations incessantes de Carthage avec l'Égypte et l'Orient; n'y aurait-il pas eu lieu de coordonner tous ces détails afin de montrer dans quelle mesure les influences orientales avaient réagi sur la culture romaine de Carthage?

**Patrologia Orientalis.** Tome I, fascicule 3. — RENÉ BASSET, correspondant de l'Institut, Directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger. *Le Synaxaire arabe jacobite* (rédaction copte.) — I. Les mois de Tout et de Babel, texte arabe, traduction française; à la librairie Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, 165 pages, gr. in-8<sup>o</sup> (format de Migne), prix 10 francs, *franco* 10 fr. 70 (pour les souscripteurs 6 fr. 30, *franco* 7 francs.)

Ce fascicule est le cinquième publié dans la *Patrologie Orientale*, les deux premiers ont été annoncés dans le *Journal Asiatique*, nov.-déc. 1903, p. 532-535, cf. p. 521; et dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1903, p. 642-643. Les deux suivants : *History of the Patriarchs of the coptic Church of Alexandria* (1), texte arabe publié, traduit (en anglais) et annoté par B. Evetts, et les *Apocryphes coptes*, texte copte publié et traduit par E. Revillout, ont paru en 1904 durant les grandes vacances et ont été annoncés par nous dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1904, nos 2 et 4.

Le Synaxaire arabe jacobite était l'un des premiers ouvrages — avec le Synaxaire éthiopien et l'histoire des patriarches d'Alexandrie — dont M<sup>sr</sup> Graffin réclamait l'édition lorsque, dès 1897, il jetait les bases de la Patrologie orientale. Le texte arabe était en effet inédit, et les six premiers mois seulement avaient été traduits en allemand par Wüstenfeld (2), il était donc fort utile de publier le texte et la traduction de tout l'ouvrage.

C'est dans ce but — écrit M. René Basset — qu'il y a plusieurs années, M<sup>sr</sup> Graffin m'envoyait la photographie du ms. du Synaxaire n<sup>o</sup> 256 de la Bibliothèque Nationale de Paris, et, en 1903, celle des mss. 4869-70 de la même collection. Il n'a pas été possible, pour diverses raisons, de donner immédiatement suite à ce projet de publication, mais elle n'en a pas été moins préparée, depuis quatre ans, si c'est aujourd'hui seulement que paraît le premier fascicule qui sera suivi, à bref délai, de la suite de l'ouvrage (3).

Le fond de l'ouvrage est important en ce qu'il nous montre les transformations des légendes et histoires des saints au passage d'une église à l'autre, et en ce qu'il renferme de nombreuses additions propres à l'église copte, par exemple des notices sur tous les *patriarches d'Alexandrie*. Les deux premiers mois comprennent : Mylios (Abilius); Démétrius († 232); Théophile († 412); Dioscore I<sup>er</sup> († 454); Athanase († 497); Dioscore II († 520); Agathon († 667); Simon († 837); Yousab († 849); Macaire († 1129). Il est remarquable que le nom du premier n'est pas altéré seulement dans les documents arabes (4), mais aussi dans les écrits syriaques, d'origine égyptienne (5). Il faudrait donc peut-être supposer une mauvaise lecture d'un écrit grec égyptien (*m* au lieu de *b*) pour rendre compte de la leçon

(1) Une partie de cette histoire a été écrite ou compilée par Sèvre ibn Moqaffa.

(2) *Synaxarium...* Gotha, 1879.

(3) *Avertissement*, p. 219.

(4) Cf. *Patr. or.*, t. I, fasc. 2, *History of the Patriarchs...* p. 149.

(5) Cf. *Analecta Boll.*, t. XIX, fasc. I. Le texte syriaque du martyre de saint Pierre d'Alexandrie, conservé au moins dans un ms. du vi<sup>e</sup> siècle, porte **ܡܡܡܡܡ** ou, comme l'arabe, **م م م م م** pour Abilius.

Milios substituée à Abilios. — Sévère, patriarche d'Antioche n'a pas moins de deux commémorations dans ces deux premiers mois, cf. p. 273 et 313 : un tremblement de terre, p. 229, et une éclipse de soleil, p. 326, ont même pu s'y faire place. Il est vrai que celle-ci aurait duré une heure, chose impossible à une vulgaire éclipse, si totale soit-elle, mais en faisant la part de l'exagération et de la légende, on peut croire que l'éclipse totale mentionnée dans le synaxaire, ne différera point de celles que nous pourrions encore observer.

La forme de l'ouvrage est moins digne d'attention que le fond, car l'auteur arabe offense à chaque ligne la grammaire et le dictionnaire. On croirait volontiers avoir affaire à un traducteur ou à un compilateur d'origine grecque ou syrienne qui aurait traduit ou compilé dans l'idiome mal connu de ses vainqueurs des ouvrages écrits dans sa langue maternelle. Avec deux manuscrits seulement, M. René Basset a relevé de trois à huit lignes de variantes pour douze lignes de texte. Dans un ouvrage aussi répandu que le Synaxaire, les différences introduites sont nécessairement trop nombreuses et par là même trop peu importantes pour mériter d'être relevées. Le fond seul de l'ouvrage importe et M. René Basset annonce pour un fascicule complémentaire les textes que pourront fournir les autres recensions, la bibliographie et un certain nombre de textes arabes inédits se rapportant à diverses parties du Synaxaire.

L'une des principales difficultés consiste à identifier les noms propres, car les Arabes et, à leur suite, les Éthiopiens prennent à ce sujet les plus grandes licences, au point de faire de l'*Apocalypse* un nom d'homme (1). M. René Basset a corrigé en bien des points la version de Wüstenfeld et ne lui ajoute pas moins de neuf commémorations (cf. pp. 235, 253, 255, 258, 268, 272, 280, 294, 369).

Certains points demandent encore à être élucidés. Ainsi p. 329, l'auteur mentionne Jacques patriarche d'Antioche qui fut banni par les partisans d'Arius. Or Bar Hebraeus, dans son histoire des patriarches d'Antioche (*Chron. eccl.*, 1), n'en mentionne aucun de ce nom. Ludolf nous apprend (*Comm. ad Hist. Æth.*, p. 394) que les Coptes mentionnent à cette date Jacques, le 50<sup>e</sup> patriarche d'Alexandrie et non d'Antioche, mais à l'époque où vivait celui-ci il n'était plus question des partisans d'Arius, de sorte que la difficulté subsiste entière et que nous ne savons trop à qui appliquer la notice du Synaxaire.

À la page 313 les deux mss. donnent le nom d'Anastase (491-518) à l'Empereur qui voulut faire emprisonner Sévère d'Antioche. Il faut lire tantôt Justin et tantôt Justinien, car l'auteur, ici comme ailleurs, mélange à plaisir les noms et les faits historiques différents. Toutefois, la fin de la notice consacrée ici à Sévère raconte diverses histoires et légendes relatives à son séjour en Égypte et complète ainsi les récits des historiens syriens.

1. Cf. LUDOLF, *Hist. Æth.* Francfort-sur-le-Mein, 1681, I. III, ch. iv. « Visio Johannis Abukalamis ». Voir aussi dans Wüstenfeld, I, p. 33 : *Porphyrius* au lieu du nom bien connu *Mercurius* et, p. 116 : Martin, évêque de *Thrace* au lieu de Martin, évêque de *Tours*.

Nous aurons occasion encore de revenir sur diverses notices du Synaxaire, car cet ouvrage qui traite des saints de l'Église Romaine antérieurs au concile de Chalcédoine, des patriarches d'Alexandrie et de plusieurs patriarches d'Antioche, de tous les hommes marquants qui ont illustré l'Église jacobite et même de divers événements profanes, semble synthétiser toute la littérature ecclésiastique monophysite. C'est une mine inépuisable de remarques et de notes comme nous aurons encore occasion de le montrer.

F. NAU.

C. FOUARD, membre de la Commission biblique. — **Les origines de l'Église. Saint Jean et la fin de l'âge apostolique**, gr. in-8° de XLIV-344 pages, 7 fr. 50; Paris, Lecoffre, 1904.

Cet ouvrage termine la série d'études consacrées aux « origines chrétiennes » par M. l'abbé Fouard. C'est même « le chant du cygne » du savant auteur, car une note placée en tête de l'ouvrage, à la suite du portrait de M. Fouard, nous apprend que la mort l'a surpris avant la publication de son manuscrit. Comme dans ses précédents ouvrages, l'auteur ne se borne pas à donner une biographie de son héros, mais, à son occasion, il donne un tableau de la société religieuse, juive, romaine et chrétienne à la fin du premier siècle, « à l'époque où fut rédigé le quatrième Évangile par saint Jean qui avait survécu à tous ses frères dans l'apostolat et atteint un âge très avancé ».

Le précédent volume : « Saint Paul, ses dernières années », qui en est déjà à la sixième édition, se terminait sur la prise de Jérusalem par Titus : celui-ci, qui lui fait suite, nous raconte donc d'abord la prise des dernières forteresses juives et l'organisation des écoles et des communautés juives après l'écrasement de la révolte ainsi que l'exil et la vie des communautés judéo-chrétiennes ou chrétiennes qui leur étaient mêlées. Passant ensuite à Rome, l'auteur nous définit la société Romaine et les communautés chrétiennes sous les Flaviens, puis raconte la persécution de Domitien. Saint Jean en fut l'une des victimes :

Après les petits-fils de Jude, amenés à Rome du fond de la Batanée, Jean, si renommé pour avoir vécu dans l'intimité du Christ, dut être arrêté au même titre. Lui aussi fut déféré à Rome.... Le lieu traditionnel de son exécution est la Porte Latine, ou, pour mieux dire, l'espace libre alors qu'occupa plus tard cette barrière de Rome. Le supplice commença par la flagellation qui en était toujours le prélude.... la victime fut plongée dans l'huile bouillante. Mais l'heure prédite par le Christ n'était pas arrivée, l'heure où Lui-Même viendrait prendre son disciple, et le réunir à Lui pour toujours : à la stupeur de tous, Jean sortit, intact et sain, du bain de feu.

C'est ainsi que saint Jean est introduit dans le récit dont il va dès lors fournir toute la trame, hors pour un chapitre consacré à la lettre de

saint Clément aux Corinthiens. L'auteur commente d'abord la lettre aux sept Églises qui forme les trois premiers chapitres de l'Apocalypse et nous apprend à quelles erreurs elle entendait remédier. Vient ensuite un commentaire large et très intéressant de l'Apocalypse entière pour aboutir à saint Jean Évangéliste et au quatrième Évangile dont l'auteur s'applique à faire saisir le but et l'importance :

Jean n'écrit pas pour conter. Il ne choisit faits et personnages qu'autant qu'ils lui permettent de rappeler, à leur sujet, les discours du Maître attestant sa divinité, aussi ne l'occupent-ils que dans la mesure où ils concourent à cette vue.... Il puise dans ses souvenirs ceux qui lui paraissent les plus propres à étayer sa démonstration ; les quelques faits qu'il allègue offrent matière à de hauts enseignements ; mais, en si petit nombre qu'ils soient, ils suffisent à lui assurer une autorité incontestable par l'abondance et la précision des détails qui attestent un témoin oculaire. Le dessein du quatrième Évangéliste, tel que nous l'avons exposé, peut, jusqu'à un certain point, expliquer les particularités qui le distinguent des autres.... Aucun lecteur qui ne remarque, au dernier Évangile, l'emploi de certaines locutions : « verbe, lumière, grâce, Paraclet » indiquant un état d'esprit nouveau dans l'Église. C'étaient des expressions de l'école Alexandrine, communes chez les Grecs d'Éphèse, et qui répondaient à leurs conceptions abstraites. Jean, accoutumé depuis trente ans à les entendre, et désireux d'être compris, en revêtit naturellement la prédication du Sauveur....

L'ouvrage se termine par un chapitre sur la mort de saint Jean qui nous fait assister à l'épanouissement de la Gnose. Il ne nous reste qu'à mentionner la longue introduction de M. l'abbé Fouard consacrée à la discussion de l'authenticité des écrits de saint Jean contenus dans le Nouveau Testament. L'auteur conclut sans hésitation à leur authenticité. Il reste ainsi sur le solide terrain traditionnel en dehors duquel on ne trouve qu'un chaos de discussions philosophiques, c'est-à-dire vaines. L'Évangile saint Jean par cela même qu'il est isolé et qu'il présente un caractère bien différent des trois autres, a servi et sert encore de point de mire aux adversaires du christianisme. Les synoptiques offrent plus de résistance, c'est le cas de rappeler le *fasciculus triplex difficile rumpitur*, mais l'Évangile de saint Jean, à cause du style, des idées, des récits qui lui sont propres, prête le flanc à bien des attaques. Les adversaires n'ont pas grand souci de la science bien qu'ils en parlent constamment, sinon ils étudieraient aussi bien quelques-uns des innombrables anciens auteurs qui offrent de nombreux sujets de thèses et consacraient leurs efforts à la philologie où les résultats sont indiscutables ; ils veulent seulement saper la base du christianisme en mettant en doute l'authenticité et la véracité des récits évangéliques ; ils trouvent parfois chez les chrétiens des auxiliaires inattendus égarés par la vanité et la philosophie. M. l'abbé Fouard n'a pas été de ce nombre. Il n'a pas cru que certaines concessions — que rien n'oblige à faire — le consacraient esprit critique, il a donc maintenu intégralement la tradition catholique, telle d'ailleurs que nous la lisons dans les savants ouvrages de M. Vigouroux, auxquels il fait de fréquents renvois.

Nul doute que tous deux à la Commission biblique ne se soient trouvés en complète union d'idées sur ces sujets délicats. Aussi leurs ouvrages jouissent-ils d'un égal crédit et d'une égale diffusion, comme en témoignent leurs nombreuses éditions, et nous espérons que celui-ci aura le succès de ses devanciers.

F. NAU.

SOMMAIRE DES REVUES

1. **Journal asiatique**. Janvier-Février 1905: ED. CHAVANNES. *Les livres chinois avant l'invention du papier*. — P. REGNAUD. *Recherches sur le point de départ des noms des rišis védiques*. — C. FOSSEY. *Études sumériennes*. — Nouvelles et mélanges. — Bibliographie.

2. **Z. D. M. G. (Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft)**, t. LIX, I: J. HERTEL. *Eine zweite Recension des Tamtrākyajika*. — E. NESTLE. *Das syrische Alte Testament der Londoner Bibelgesellschaft*. — F. PRAETORIUS. *Zur Inschrift des Meša'*. — C. MEINHOF. *Hottentotische Laute und Lehnworte im Kafir*. — E. FAGNAN. *Ibn Chwermandad, note additionnelle*. — A. H. FRANCKE. *Musikalische Studien in Westtibet*. — L. H. MILLS. *The Pahlavi texts of the Yasna Haptanğhanti, Yasna XXXV-XLI (XLII) edited with all MSS collated*. — E. NESTLE. *Qalmiqura in den syrischen Wörterbüchern*. — S. KONOW. *On some Facts connected with the Tibeto-Burman Dialect spoken in Kanawar*. — TR. MICHELSON. *The Meaning and Etymology of the Pali word abbūlhesika*. — E. BAUMANN. *Kehreverspsalmen*. — H. MÜLLER, H. ZIMMERN. *Zur Hammurabi-Kritik*. — J. OESTRUP. *Zu Matth. VII, 6*. — J. BARTH. *Zum semitischen Demonstrativ d. Miscellen*. — *Anzeiger*.

3. **Revue biblique**. Janvier 1905. M. E. COSQUIN. *Fantaisies bibliomorphologiques d'un chef d'école*. — R. P. LAGRANGE. *Le Messianisme dans les Psaumes*. — Mélanges. — Chronique. — Recensions. — Bulletin.

---

*Le Directeur-Gérant :*

F. CHARMETANT.

## DANS QUELLE MESURE

### LES JACOBITES SONT-ILS MONOPHYSITES?

---

La question de la réunion des diverses Églises chrétiennes à l'Église romaine dont elles ont le malheur d'être séparées a toujours préoccupé les bons esprits. On a voulu pendant longtemps résoudre cette question par la force associée à la persuasion, et c'est au nom de « l'union des Églises » que les empereurs grecs du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle ont persécuté les jacobites en Orient. L'union n'a pu être obtenue et les griefs mutuels se sont beaucoup envenimés. Aujourd'hui que l'emploi de la force n'est ni possible ni même souhaité, c'est de la seule splendeur de la vérité que l'on peut attendre « l'union des Églises ». Il faut donc avant tout se connaître et savoir exactement ce que les uns et les autres enseignent. Catholiques et jacobites apprendront avec plaisir, croyons-nous, qu'ils se sont noircis les uns les autres à plaisir et qu'ils n'enseignent pas ce qu'ils s'attribuent mutuellement. En d'autres termes, *les catholiques ne sont pas Nestoriens et les jacobites (1) ne sont pas Eutychiens*. Il nous paraît important de réunir ici quelques textes inédits et quelques idées éparses dans divers ouvrages afin de leur donner plus de force par leur réunion, de les vulgariser, et de montrer à ces anciens adversaires qu'ils ne sont pas séparés par une infranchissable barrière.

La controverse qui va nous occuper roule autour du mode de l'Incarnation. Tous reconnaissent que le Messie est Dieu et homme; c'est là un mystère que notre faible raison ne peut

(1) Nous désignons sous le nom de jacobites tous les partisans de Dioscore et de Sévère d'Antioche. Ils sont répandus encore en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie, en Égypte et en Éthiopie.

comprendre. Aussi est-il assez difficile de rendre compte de cette dualité : Les Nestoriens lui attribuent deux natures (divine et humaine) qui ne sont pas unies substantiellement, mais forment deux hypostases et une personne (1). Les Eutychiens lui attribuent une nature *formée par un mélange ou une composition des deux natures divine et humaine*, une hypostase et une personne. Les jacobites reconnaissent une seule nature formée de deux, *sans mélange ni confusion*, une hypostase et une personne. Enfin les catholiques, évitant les excès opposés, reconnaissent deux natures *qui ne peuvent être séparées et qui sont unies substantiellement* en une hypostase et une personne.

Nous nous proposons de faire connaître brièvement : I. les erreurs que certains catholiques attribuent aux jacobites; II. les erreurs que certains jacobites attribuent aux catholiques et leurs traditions inexactes relatives au concile de Chalcédoine; III et IV. la véritable doctrine ancienne des deux Églises, relative à l'Incarnation du Verbe.

### I. — *Erreurs attribuées aux jacobites.*

Les jacobites, ainsi nommés de Jacques Baradée, qui sut galvaniser leur Église et la propager au plus fort de la persécution de Justinien, ont été et sont encore confondus par certains catholiques avec les Eutychiens, ce qui est inexact; au concile de Chalcédoine les évêques, mis à même de choisir entre saint Léon et Dioscore, répondent : « Nous croyons comme Léon. Ceux qui résistent sont des Eutychiens » (2) et, d'après les jacobites eux-mêmes : « S. Dioscore fut exilé à Gangres, en Thrace, parce que les partisans de Nestorius répandaient le bruit qu'il pensait comme Eutychès » (3). — Cette accusation est parvenue jusqu'à nous et se trouve dans les manuels qui servent à former la moitié du clergé français. Nous avons étudié

(1) On condense souvent leur opinion en disant qu'ils reconnaissent deux natures et deux personnes.

(2) *Chronique de Michel le Syrien*, t. II, Paris, 1901, p. 49 et 56.

(3) *Loc. cit.*, p. 58.



en effet, dans l'excellente Théologie de Clermont, l'exposé suivant :

*Sur l'Eutychianisme.* Eutychès, prêtre de Constantinople et Archimandrite, c'est-à-dire abbé d'un monastère, défendant très vivement la foi catholique contre Nestorius, et emporté peut-être par un trop grand zèle, tomba dans l'erreur opposée. Il enseignait que le Seigneur Christ avait eu deux natures avant leur union, mais après l'union (des natures) il n'en reconnaissait qu'une; ce sont ses propres paroles au concile de Constantinople. Il se rattachait donc par quelque côté à Nestorius lorsqu'il affirmait que la nature humaine du Christ avait existé avant d'être unie au Verbe, mais sa principale erreur qui consiste dans la profession d'une nature, semble provenir de ce qu'il aurait voulu unir les deux natures d'une union physique et immédiate, c'est-à-dire sans l'intermédiaire de la personne ou hypostase du Verbe divin. Comment a-t-il enseigné qu'il en résultait une seule nature, a-t-il pensé que de l'union de la divinité et de l'humanité il résultait une troisième (nature) par mélange ou composition ou bien a-t-il pensé que la nature divine devenait (nature) humaine ou inversement que l'humaine devenait divine, cette question n'est pas claire et tranchée. Autant cependant qu'on peut le conjecturer d'après les paroles de ceux qui, à la suite d'Eutychès, n'ont admis qu'une nature, il semble plus probable qu'il a admis la conversion de la nature humaine en la nature divine à la manière d'une certaine absorption, comme disparaît une goutte d'eau mélangée aux ondes de la mer.

Cet exposé des erreurs reprochées à Eutychès est clair et rédigé en termes modérés; nous ne pouvons donc jusqu'ici que féliciter son auteur, mais il ajoute quelques lignes plus bas :

*Les Eutychiens sont désignés sous le commun vocable de monophysites, ou encore de jacobites, d'après un certain Jacques, Syrien de naissance obscure.*

Cette phrase, qui constate la dénomination erronée en usage chez les Occidentaux, donne aux lecteurs une idée complètement fautive de la doctrine jacobite. Tout le paragraphe gagnerait d'ailleurs à être rédigé à nouveau. On lui donnerait pour titre : « Les monophysites », et on traiterait en sous-titre successivement des Eutychiens et des jacobites, car les seconds ont toujours anathématisé les premiers et ne peuvent donc leur être identifiés.

(1) *Theologia dogm. et mor...* auctoribus professoribus Theologiæ seminarii Claromontensis..., editio quarta, t. II, Paris, 1886, p. 353.

II. — A) *Erreurs attribuées aux catholiques.*

Dès le concile de Chalcédoine les jacobites ont accusé les catholiques ou bien d'être de purs Nestoriens ou du moins d'introduire le Nestorianisme sous une forme que l'on a voulue un peu différente afin de ne pas tomber sous les anathèmes du premier concile d'Éphèse. C'est ce qu'écrivait déjà Zacharie le scolastique (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle) : le concile de Chalcédoine « à cause d'Eutychès, introduisit la doctrine de Nestorius » : l'empereur Marcien « se complaisait dans la doctrine de Nestorius » (1). Les envoyés du pape saint Léon étaient des Nestoriens : l'empereur Marcien gracia Nestorius (2), les évêques réintégrés sur leur siège par le concile étaient des Nestoriens (3) : les ennemis de Dioscore étaient Nestoriens (4).

Vers 515, Jean, évêque de Maïouma près de Gaza, consignait les mêmes idées dans les *Plérophories* (ROC. 1898). Il raconte avec longs détails le rappel de Nestorius (chap. 36) ; ses adversaires sont les Nestoriens, Dioscore seul leur résista (chap. 11). Les partisans du concile affirment que le Messie qui souffrit pour les hommes n'est pas Dieu (chap. 20 et 25 ; cf. 63). Le concile de Chalcédoine a décrété ce qui avait été condamné à Éphèse (chap. 59). Tout cela est inexact : les catholiques ne sont pas Nestoriens mais les ont toujours combattus : le concile de Chalcédoine n'a pas renouvelé les erreurs de Nestorius puisqu'il a commencé par les condamner.

Ce concile servait à lui seul à séparer les adversaires qui se nommaient souvent *Chalcédoniens*, ou anti-Chalcédoniens, aussi on le dépeignait sous les couleurs les plus noires : l'empereur avait été gagné à prix d'argent, il imposa ensuite sa volonté aux évêques. Ces idées qui remplissent les *Plérophories* se retrouvent dans l'*Histoire de Dioscore* écrite par son disciple Théopiste que nous avons publiée (5). A cause de l'im-

(1) *Chronique de Michel le Syrien*, II, 37 et 43. Cf. p. 109.

(2) *Ibid.*, p. 38.

(3) *Ibid.*, p. 99.

(4) *Ibid.*, p. 40 et 43.

(5) Paris, 1903 (*Extrait du Journal Asiatique*).

portance de ce sujet, nous traduisons ici quelques textes inédits de Sévère, évêque d'Aschmounaïn, de Georges el-Macin et du musulman Makrizi, d'après un manuscrit de Renaudot (1).

*B. Traditions jacobites Égyptiennes relatives au concile de Chalcedoine.*

1<sup>o</sup> Extrait de l'histoire (inédite) des conciles de Sévère Ibn al-Moqaffa, évêque d'Aschmounaïn (2).

L'Église orthodoxe (3) eut un peu de repos après cette époque (Cyrille), jusqu'à ce que l'erreur d'Eutychès fût annoncée. *Eutychès*, né à *Constantinople*, affirmait que le corps du Christ était subtil, dissemblable du nôtre et inaccessible aux souffrances.

Quand il eut été retranché de l'Église par la sentence de *Flavien*, il alla trouver *Théodose* et se plaignit à tort que le patriarche avait mal agi envers lui et l'avait privé de la communion. L'empereur ordonna de réunir un concile pour éclaircir cette affaire, et un concile de cent trente évêques se réunit de nouveau à *Éphèse*. Il s'y trouva le père *Dioscore*, patriarche d'*Alexandrie*, *Flavien* de *Constantinople*, *Jurénal* évêque de *Jérusalem* et *Étienne* d'*Éphèse*. Ce ne fut pas par haine pour *Eutychès* que l'on n'attendit pas la présence du patriarche de Rome ou ses lettres sur cette affaire, mais seulement à cause de la longueur du chemin (4).

Le concile s'informa alors de la foi d'*Eutychès*. *Flavien*, patriarche de *Constantinople*, montra qu'*Eutychès*, vu sa doctrine, méritait l'excommunication. Tous furent de cet avis et on résolut de priver *Eutychès* de la communion. Mais *Eutychès* vint au concile et implora son pardon. Il affirma qu'il était tombé par imprudence dans une telle doctrine, confessa ses fautes, souscrivit de sa main la foi des Pères qu'il affirma être la sienne pour toute la suite et il s'anathématisa lui-même s'il venait à la violer. Par ces mauvais artifices il obtint l'absolution, les Pères l'admirent à leurs sacrifices et le rétablirent dans sa charge bien qu'il dût plus tard

(1) Bibl. nat. de Paris, manuscrit Renaudot n<sup>o</sup> 18, fol. 104 sqq.

(2) Auteur copte jacobite célèbre du x<sup>e</sup> siècle; le commencement de l'histoire des patriarches de l'Église copte d'Alexandrie publiée par M. Evetts dans la *Patrologia Orientalis* Graffin-Nau, est dû à cet auteur. Nous avons fait préparer une édition du présent ouvrage par P. Chébli, prêtre maronite; ce travail est à l'impression; nous ne l'avons pas annoncé plus tôt pour ne pas suggérer à des auteurs et éditeurs peu délicats l'idée d'essayer de nous gagner de vitesse, comme c'est déjà arrivé par deux fois.

(3) Nous traduisons ici le latin de Renaudot qui traduit lui-même le manuscrit 173 de Paris, fol. 12<sup>v</sup>-19<sup>v</sup>. Un coptiste a attribué à tort ce traité à Isa ben Zaara, dialecticien de Bagdad (912-1007), et Renaudot a accepté cette attribution.

(4) Cette explication tendantienne est inexacte.

retomber dans ses blasphèmes, être excommunié à nouveau et oublier le souvenir de ce concile.

Enfin, on fit mention dans le même concile de *Nestorius*, des deux natures et des deux personnes; *Juvénal* avoua qu'il professait cette doctrine et la tenait pour bonne; il en fut de même de *Basile*, évêque de *Séleucie*, d'*Ibas*, évêque d'*Édesse*, de *Théodoret*, évêque de *Cyr*, d'*André*, évêque de (*Samosate*), d'*Eusèbe*, évêque de *Dorylée*. Le concile excommunia tous ceux-ci et chacun retourna chez soi.

Plus tard *Théodose* (le jeune) mourut sans enfant; il avait une sœur nommée *Palchérie*, mariée à un patrice du nom de *Marcien* qu'elle éleva à l'Empire en place de son frère; il était très attaché à l'hérésie de *Nestorius*, et après la mort de *Célestin* lui avait donné *Léon* pour successeur. Plusieurs de ceux qui avaient été excommuniés et privés de la communion de l'Église allèrent trouver *Léon*, commencèrent à récriminer, à dire qu'ils avaient été opprimés et à attaquer *Dioscore* qu'ils accusèrent d'avoir réuni un concile sans y convoquer (le patriarche de Rome). » Il ne t'a pas demandé avis, disaient-ils, dans ce qu'il a fait, mais de sa seule autorité il a excommunié le patriarche de *Constantinople* et d'autres évêques, lorsque tu es le Père le plus grand, le patriarche de la grande ville de *Rome* et le vicaire de *Pierre*, prince des apôtres; comment donc, toi vivant, est-il permis à *Dioscore* d'agir ainsi? »

Excité par ces discours, (S. Léon) causa de grands troubles à ce sujet, et, ennemi de *Dioscore*, il écrivit des lettres à l'empereur *Marcien*. Cependant il cacha sa colère durant quelque temps et, en son nom ou au nom des siens, il faisait mention (dans ces lettres) du Christ Seigneur, de Dieu et de l'homme et insinuait que *Dioscore* avait agi de manière inique et qu'il fallait réunir un nouveau concile pour juger la cause des évêques excommuniés (à Éphèse).

Quand ces lettres eurent été remises à *Marcien*, ces excommuniés se réunirent près de lui et lui parlèrent de *Nestorius*, pour qu'il le rappelât d'exil, qu'il fit examiner sa cause à nouveau. Il se laissa persuader et envoya jusqu'à *Akmim* (1) pour le chercher et le faire revenir; l'envoyé le trouva malade et resta longtemps près de lui dans l'espoir qu'il guérirait et pourrait être amené devant l'empereur; mais il mourut, par la volonté de Dieu, afin que leur projet ne pût s'accomplir. — Enfin ils demandèrent à l'empereur de réunir un concile, où il y aurait plus de trois cent dix-huit Pères afin qu'ils pussent s'en glorifier et exalter ce concile plus nombreux que tous les précédents. Ils lui persuadèrent donc de réunir un concile à *Constantinople* (2), qui comprendrait trois cent dix-huit Pères et encore trois cent dix-huit, c'est-à-dire six cent trente-six parmi lesquels *Dioscore*, patriarche d'*Alexandrie*, *Anatolios*, patriarche de *Constantinople*, *Marime*, patriarche d'*Antioche*, *Juvénal*, évêque de *Jérusalem* et *Marc*,

(1) Ou Panopolis en Égypte.

(2) L'*Histoire de Dioscore*, p. 126, suppose aussi que le concile se réunit d'abord à Constantinople. Cette erreur semble caractériser la tradition égyptienne.

évêque d'Éphèse. Ils demandèrent à Léon, patriarche Romain, d'y assister, mais lui, occupé alors, s'excusa et fit un écrit qu'il appela « tome » sur sa croyance à l'égard du Christ, à savoir qu'il était Dieu et homme en deux natures après l'union, à chacune desquelles il rapportait les actions qui la concernaient. Il envoya cet écrit par deux délégués choisis parmi ses prêtres.

Les évêques déposés voulurent renouveler l'opinion de Nestorius, mais n'en trouvèrent pas le moyen, car le concile se tint la première année de l'empereur Marcien et plusieurs évêques qui avaient excommunié Nestorius y étaient présents l'an 193 de Dioclétien.

Dioscore commença et dit : « Je désire savoir pourquoi un concile si nombreux, comme on n'en a jamais vu, a été réuni. Qu'est-il donc arrivé à la foi, pour qu'il ait été nécessaire de réunir une telle multitude? » On apporta alors le « tome » de Léon et on le lut : *Nous confessons en vérité (le Christ) Dieu et homme en deux natures distinctes après l'union, à chacune d'elles est rapporté ce qui la concerne. Ce qui convient à la Divinité est rapporté à la Divinité et ce qui convient à l'Humanité est rapporté à la nature de l'Humanité* (1). Alors l'empereur dit : « Voilà l'écrit de Léon, voilà sa foi, il est le père le plus grand de vous tous ». — Dioscore répondit : « Satanael fut aussi le plus grand des Anges, mais quand il se fut révolté contre Dieu, il tomba de son rang et devint Satan (2). Ainsi Léon, aussi longtemps qu'il observa la vraie foi, fut le père le plus grand et le plus illustre, mais quand il pervertit la foi, il tomba de son rang et il doit être regardé comme Satanael. Si vous n'ôtez pas cet écrit du milieu du concile, j'anathématise cette ville et je m'en vais ». — L'un des assistants lui dit : « Cesse ces discours condamnables, car tu ne dois pas rester dans ce concile ». Dioscore répondit : « Dites-moi, lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ fut appelé aux noces de Cana en Galilée, y fut-il appelé comme Dieu ou comme homme? » — Ils dirent : « Il fut appelé parce qu'il était homme ». Et il dit : « Quand il changea l'eau en vin, le fit-il parce qu'il était homme ou bien parce qu'il était Dieu? » Ils répondirent : « Parce qu'il était Dieu ». Et il répondit : « Regardez donc comme *un*, avec sa divinité et son humanité, celui qui a fait des miracles et qui a supporté librement et volontairement les douleurs et (dites) qu'il n'était pas *deux* après l'union. « Un autre évêque dit encore que, d'après leur Père Léon, il était en deux natures, dont l'une faisait les prodiges tandis que l'autre supportait les douleurs, car l'autre nature ne pouvait endurer au-

(1) Semble plutôt un résumé qu'une citation. On lit dans la lettre de S. Léon à Flavien : « agit utraque forma *cum alterius communione*, quod proprium est, Verbo scilicet operante quod Verbi est, et carne exequente quod carnis est. Unum horum coruscet miraculis, aliud succumbit injuriis ». On lit plus loin : Unus enim idemque est, quod saepe dicendum est, vere Dei filius et vere hominis filius ». Cf. Harnack, *Dogmengeschichte*, II, 357.

(2) Cette idée se retrouve dans l'*Histoire de Dioscore*, p. 131, mais la suite diffère complètement et témoigne ainsi des frais d'imagination qu'ont dû faire les divers rédacteurs.

cune souffrance. Alors *Dioscore* dit : « D'après *Anba Cyrille* mon père, l'union de la divinité avec l'humanité est comme l'union du feu avec le fer, quand le fer est jeté dans le foyer, le feu ne souffre pas, mais le fer est modifié ». — Tous crièrent et dirent : « La foi de *Dioscore* est la véritable foi ». — L'empereur dit à *Dioscore* : « Est-ce que tu seras seul l'arbitre de notre foi et feras-tu en quelque sorte la loi à ce concile, de sorte que personne ne doive parler excepté toi ? » Plusieurs évêques répondirent : « Nous parlons comme *Dioscore* ». Alors l'empereur se leva et l'assemblée fut dissoute pour ce jour-là.

Les évêques excommuniés, réunis chez l'empereur, lui dirent : « Personne dans ce concile ne résiste à tes ordres, excepté *Dioscore*; et personne en dehors de lui ne te résiste en face : Si tu ne le réprimandes pas et si tu ne lui inspires pas de crainte, il en arrivera à dissoudre tout le concile et nous ne pourrons rien devant lui ». D'autres vinrent dire à l'empereur : « Si cela paraît bon à l'empereur, nous userons d'abord de douceur, on convoquera quelques-uns des plus anciens et des principaux de ce concile avec *Dioscore*. L'empereur les flattera et leur manifestera sa volonté. S'ils l'écoutent, et sont du même avis, c'est précisément ce qu'on désire; s'ils n'écoutent pas, l'empereur peut commander et aucun de nous ne pourra résister ». Cette idée plut à l'empereur; il fit venir *Dioscore*, patriarche d'Alexandrie, *Anatolius*, patriarche de Constantinople, *Maxime*, patriarche d'Antioche, *Juvénal*, évêque de Jérusalem, *Marc*, évêque d'Éphèse et trois des principaux évêques; on leur plaça huit sièges dans le palais impérial (1). L'impératrice *Pulchérie* s'assit aussi sur son siège pour entendre ce qu'on dirait; il y avait cependant un voile étendu entre eux et elle. Alors l'un des patrices ami de l'empereur qui était présent leur dit : « L'empereur vous aime, et désire beaucoup vos prières, ne refusez donc pas de lui obéir et ne le mettez pas en colère ». *Dioscore* répondit : « Nous aimons vivement aussi l'empereur, nous lui souhaitons des biens continus et le bonheur dans toutes ses entreprises ainsi qu'une longue vie. Nous demandons qu'il ne tombe dans aucun délit ni dans aucune faute au sujet de la religion et qu'il n'encoure pas la damnation au jour du jugement. Dieu lui a donné l'honneur et le soin de gouverner un empire qui abonde en toutes sortes de biens, qu'il ne s'applique donc pas à autre chose, car cela doit lui suffire ». On toucha encore plusieurs fois aux matières dogmatiques et *Dioscore* dit : « Que l'empereur n'allègue plus les paroles de Léon au sujet de la foi divine et orthodoxe, car elle n'en a pas besoin ».

Comme la discussion traînait en longueur et que *Dioscore* ne changeait pas et ne voulait ni ajouter ni retrancher quelque chose à la foi, *Pulchérie* irritée lui dit : « Au temps de ma mère Eudoxie il y eut un homme qui montra une arrogance égale à la tienne. — c'était l'illustre père Jean Chrysostome. — mais il ne lui réussit pas d'avoir voulu résister ». *Dioscore*

(1) Cette conférence n'eut jamais lieu, elle n'est mentionnée que dans les écrits égyptiens : dans l'*Histoire de Dioscore*, p. 111, où l'incident est plus épuré et dans le *Synaxaire arabe jacobite*, édition René Basset, p. 237-238.

lui dit : « Tu sais ce que le Seigneur Jésus-Christ a fait à ta mère qui expulsa ce saint homme circonveuu d'embûches, comment il l'affligea de violentes douleurs en cet endroit que tu sais et elle ne trouva ni remède ni guérison jusqu'à ce qu'elle vint au sépulchre (de Jean Chrysostome) pour y pleurer et lui demander pardon. Elle fit apporter son corps dans cette ville au milieu des honneurs, afin que Dieu voulût bien lui rendre la santé. Me voici maintenant en ta présence, agis comme ta mère, si tu le veux, afin qu'il t'en arrive autant qu'à elle ». Ces paroles irritèrent fortement l'impératrice, surtout parce qu'il lui avait parlé de sa mère; elle passa donc sa main sous le voile, lui donna un soufflet, lui brisa les dents et, se jetant sur lui, lui arracha des poils de la barbe. Cette injure frappa tous les assistants de stupeur. Mais Dioscore ramassant les poils de sa barbe qui avaient été arrachés avec ses dents brisées les fit porter à Alexandrie et écrivit : « Voici le fruit des travaux que j'ai entrepris pour la vraie foi, restez-lui fidèles (1) ».

L'empereur fut très irrité en ce jour contre Dioscore, au sujet de ce qu'il avait dit en public à l'impératrice Pulchérie; il ordonna aux évêques de quitter *Constantinople*, de se réunir à *Chalcédoine* et d'y tenir le concile. Il fit un écrit sur la nouvelle foi, dans lequel il acceptait la mention d'une seule personne, selon la foi des trois cent dix-huit Pères, puis, selon la doctrine de Nestorius, réunissait Dieu et l'homme en deux natures et deux opérations, comme le portait le tome de *Léon* et comme il le croyait lui-même.

Le concile fut convoqué dans l'église de *Sainte-Euphémie* et l'empereur ordonna de lire à tout le concile l'écrit qu'il avait fait et la règle de foi qu'il avait composée. Quiconque croirait, accepterait et professerait ce qui était écrit demeurerait sur son siège; quiconque résisterait serait déposé et un autre serait nommé à sa place (2). Quand les évêques furent arrivés et eurent pris leur place, *Dioscore* entra et aperçut — en regardant à droite et à gauche — plusieurs évêques excommuniés assis sur des sièges au milieu du concile. Il demanda : « Qui a ordonné à ceux-là de venir à ce concile? » Comme personne ne lui répondait, il dit : « O père *Juvénal*, est-ce que tu n'as pas souscrit comme moi l'anathème contre ces excommuniés, ainsi que tel et tel Père? » Il désignait à la ronde chacun des évêques qui avaient pris part à ce concile (d'Éphèse) et avaient signé l'anathème prononcé contre les autres. Quelques-uns répondirent : « C'est l'empereur qui l'a ordonné (3) ». Alors il dit : « Si ce concile a été réuni par la volonté de Dieu, j'y prendrai part et je parlerai; si c'est par la

(1) Comme nous l'avons écrit, tout ceci est œuvre de pure imagination et a été inventé en Égypte.

(2) Les évêques ne se sont jamais plaints d'avoir subi quelque violence à Chalcédoine. Par contre, tous étaient las de la tyrannie exercée à Éphèse par Dioscore et en général par les Égyptiens. D'après toutes leurs paroles, Chalcédoine fut un peu la revanche des opprimés.

(3) L'auteur oublie d'ajouter que les évêques soupçonnés de Nestorianisme ne furent admis à Chalcédoine qu'après avoir anathématisé Nestorius.

volonté de l'empereur, qu'il le dirige à sa guise et en fasse ce qu'il veut ». Il sortit du concile, se retira ailleurs et chargea ses disciples de lui rapporter ce qui aurait lieu.

On leur lut l'écrit concernant la nouvelle foi, ils en parlèrent entre eux; quelques-uns ne voulaient pas l'accepter, mais on les menaça de l'exil et de les remplacer sur leurs sièges. Enfin, après d'assez longues consultations, tous résolurent d'obéir à l'empereur et de souscrire, et il n'y eut plus d'espoir de les ramener à un autre sentiment. Tous souscrivirent, à l'exception de quelques-uns. Quand on annonça cela à *Dioscore*, il fut rempli de douleur et de souci à cause des innovations faites à la foi et de ce qu'on avait tant osé contre le roi du ciel et si peu contre l'empereur terrestre. Il fit dire aux évêques : « Plait-il aux Pères que je m'associe à leurs signatures et à l'obéissance envers l'empereur? car je ne suis pas capable de m'enorgueillir au point de leur résister à eux tous; qu'ils m'envoient le livre pour que je souscrive avec eux et qu'il n'y ait ni dissension ni division entre nous ». Tous en furent bien heureux et lui envoyèrent le livre. Quand il l'eut parcouru, il y mit à la vérité sa signature mais après avoir anathématisé le concile et tous ceux qui modifieraient la foi et y ajouteraient, ou changeraient les écrits des premiers pères, ainsi que tous leurs aides (1). Il rendit ensuite le livre avec cet anathème et le concile frappé et irrité par cet acte fut divisé en deux partis. Les partisans de *Dioscore* disaient : « Parmi tous ceux-là, il ne s'en est pas trouvé un en dehors de *Dioscore* pour défendre la foi ». Le nombre des partisans de *Dioscore* augmenta parce qu'il avait eu cette audace et *Victor*, chef des patrices, dit à ses collègues : « Si mon maître l'empereur m'ordonnait d'amener maintenant toute cette multitude au culte des idoles, je n'aurais à me servir de cette verge que je tiens en main contre aucun autre que contre *Dioscore* ».

Ils chargèrent quelques évêques de porter à l'empereur leurs signatures et de lui rapporter ce qui s'était passé au concile. L'empereur irrité demanda quel genre de mort il pourrait infliger à *Dioscore*. Les uns dirent : Qu'il soit décapité, d'autres : Qu'il soit crucifié; d'autres : Qu'il soit livré au feu. Mais quelques-uns des évêques présents dirent : « On n'a rien fait de tel dans aucun concile et aucun des empereurs précédents n'a agi ainsi, mais ils envoyaient en exil les récalcitrants, les privaient de leur dignité et leur donnaient un successeur ». L'empereur ordonna donc d'agir de la même manière et de déporter *Dioscore* à *Gangres*, île des barbares. Avec lui fut exilé *Anba Macaire*, évêque de *Thoou*. Quatre évêques orientaux s'enfuirent et six cent trente qui se trouvaient à ce concile, souscrivirent la foi de Chalcédoine, ils professèrent que le Christ Notre-Seigneur était Dieu et homme en deux natures distinctes, ils professèrent aussi de bouche une personne, mais jamais de l'âme et sincère-

(1) Cet incident est encore une simple production de l'imagination de l'auteur. L'*Histoire de Dioscore* reproduit plusieurs lettres qui sont sans doute purement imaginaires aussi, p. 142-147.



ment. Car au moment où *Nestorius* se rendait au concile (1), interrogé par ses compagnons pour savoir quelle était sa foi, il leur répondit : « Nous croyons au Père, au Fils, au Saint-Esprit et au Christ ». Les évêques de Chalcédoine, quand ils mirent leur foi par écrit, dirent : « Nous croyons au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à l'humanité du Seigneur ». *Nestorius* dit : « Dieu habita dans l'homme au moment de l'Incarnation et le fit un avec lui ». Le concile de Chalcédoine dit : « Le Verbe prit un corps et habita dans le corps qu'il prit de l'homme et il le fit doué d'une âme ». *Nestorius* dit que le corps du Christ qui s'incarna ne fut pas changé en la nature de la divinité, mais qu'il habita dans l'homme ; il dit encore que le corps n'est pas distingué de celui qui y habite et qu'il est ainsi revêtu d'un honneur inséparable. Il dit encore : « Je confesse deux natures et j'adore celui qui n'a pas abandonné le corps ». Le concile de *Chalcédoine* dit qu'il conserva chacune des deux natures parce que ce n'est pas le Verbe de Dieu qui en fut réduit à l'apparence d'un esclave. Le Verbe, disent-ils encore, fait ce qui a rapport à ses opérations, l'un fait les miracles, l'autre supporte les souffrances.

Quelle différence y a-t-il donc entre l'avis de *Nestorius* et l'opinion du concile de *Chalcédoine* au sujet de la foi ? S'il y en a une, elle semble être que *Nestorius* confesse deux personnes, en deux natures, deux volontés et deux libres arbitres ; il bâtit sa foi sur cet édifice sans fondement et ne cacha rien de son blasphème, tandis que le concile de Chalcédoine ne reconnut qu'une personne, mais il montra qu'il croyait en deux personnes lorsqu'il affirma que le Christ était Dieu parfait et homme parfait en deux natures distinctes entre elles même après l'union ; ils en arrivèrent ensuite à admettre deux volontés et deux libres arbitres lorsqu'ils dirent que Dieu faisait les miracles et que l'homme supportait les souffrances, en entendant par là Dieu créateur et l'homme créé. Cette foi est réellement une foi en *deux* et non en *un*, car il n'est pas possible qu'une chose ait la nature, le libre arbitre et la volonté sans avoir aussi la personne. Il semble qu'ils n'osèrent pas confesser une personne dans ce concile, de crainte de l'anathème porté au (premier) concile d'Éphèse contre *Nestorius*, et contre ceux qui embrasseraient sa doctrine ou la professeraient. Ils espéraient être à l'abri grâce à cette dissimulation.

2° *Georges el-Macîn* (2) écrit aussi dans sa chronique (3) :

Dieu sait ce qu'il en est et juge s'ils ont eu des motifs pour diviser la foi et pour troubler l'Église, car c'est lui qui commande, qui juge les juge-

(1) Il est inexact que *Nestorius* ait été convoqué à Chalcédoine. On n'a donc ici que des récits tendancieux.

(2) Auteur chrétien appelé par les Arabes *Ibn-Amid*, né en Égypte en 1223, mort à Damas en 1273.

(3) Une partie seulement de cette chronique a été publiée et traduite en latin par *Erpenius*, *Historia Saracénica*, Leyde, 1625, 8°. Cette partie commence à Mahomet. Elle a été traduite à nouveau en français et en anglais ; nous publions le présent passage inédit d'après le ms. Renaudot n° 18.

ments et qui fait ce qu'il veut. A lui gloire dans les siècles des siècles.

L'empereur *Marcien* épousa *Pulchérie*, sœur de l'empereur *Théodose*. Sous son règne eut lieu le quatrième concile réuni à *Chalcédoine*, avec six cent trente évêques. *Marcien* le réunit pour juger l'opinion de *Dioscore*, patriarche d'*Alexandrie*, d'après lequel le Christ était une substance formée de deux substances, une personne formée de deux personnes, une nature formée de deux natures et une volonté formée de deux volontés. L'empereur *Marcien* et ses sujets disaient deux substances, deux natures, deux volontés et une personne. Tous les évêques se rallièrent à l'avis de l'empereur, excepté *Dioscore*, patriarche d'*Alexandrie*, et six évêques qui refusèrent aussi bien que lui d'adhérer. L'empereur en fut irrité et les évêques qui lui avaient obéi firent un « tome » qu'ils signèrent. *Dioscore* leur fit demander ce « tome », pour souscrire aussi. Ils le lui envoyèrent, mais lui y écrivit sa profession de foi et un anathème contre quiconque s'éloignerait de son avis. A cette nouvelle, l'empereur voulut le tuer, mais les patrices et les princes lui conseillèrent de le faire venir avec quelques-uns des principaux évêques, car ceux-ci l'amèneraient peut-être à leur avis et ainsi l'Église ne serait pas divisée. *Marcien* s'assit donc sur le trône impérial; son épouse *Pulchérie* était aussi sur un trône à côté de lui. On disposa aussi des sièges pour *Dioscore* et les principaux évêques. L'empereur leur fit une allocution et comme les patrices conseillaient à *Dioscore* d'adhérer à l'avis de l'empereur et des Pères pour conserver ainsi sa dignité, il leur dit : « Que Dieu accorde un très long règne à l'empereur. Il n'a pas besoin de s'occuper de ces petites choses, mais il doit s'appliquer à diriger les affaires de l'empire et laisser les prêtres s'occuper de la foi orthodoxe, car ils connaissent les Écritures. L'empereur ne s'appliquera donc à rien de ce genre, mais cherchera la vérité et la suivra ». Alors *Pulchérie* lui dit : « Il y eut au temps de ma mère un homme qui avait autant d'entêtement que toi; il fut excommunié et exilé, c'était *Jean Chrysostome* ». *Dioscore* lui dit : « Tu sais ce qui arriva à ta mère et de quelles maladies graves elle fut affligée jusqu'à ce qu'elle allât au sépulchre de saint *Jean Chrysostome* et y demandât grâce, pour arriver à guérir » : à ces paroles *Pulchérie* ne put retenir ses larmes et, pleine de colère, l'attaquant à coups de poings, lui cassa deux dents et lui arracha les poils de la barbe.

L'empereur ordonna de l'anathématiser, de le chasser de son siège et de l'envoyer en exil. Ils l'anathématisèrent donc, l'expulsèrent et mirent à sa place *Protérius* comme patriarche d'*Alexandrie*.

3<sup>o</sup> Ajoutons enfin le récit d'un auteur égyptien musulman, *Makrizi* (1), qui écrit d'après les mêmes sources (2) :

Le quatrième des conciles chrétiens eut lieu à *Chalcédoine* (451); l'au-

(1) Taki Eddin al-Makrizi, né au Caire en 1364, mort en 1411 dans la même ville.

(2) Nous tirons ce passage de : Taki-Eddini Makrizii, *Historia Coptorum christianorum*. Arabice edita et latine translata ab Henrico Josepho Wetzer : Solisbaci, 1828, p. 59 à 65. Wüstenfeld a réédité et traduit en allemand cette *Histoire des Coptes*.

teur en fut *Dioscore*, patriarche d'*Alexandrie*. Il enseignait que le Messie était une substance de deux substances, une personne de deux personnes, une nature de deux natures et une volonté de deux volontés. L'opinion de l'empereur grec *Marcien* et de sa nation était que le Messie avait deux substances, deux natures, deux volontés et une personne. Quand les évêques comprirent que telle était la volonté de l'empereur, ils le craignirent et se rallièrent tous à son avis, à l'exception de *Dioscore* et de six évêques qui ne donnèrent pas leur consentement à l'empereur. Les autres évêques souscrivirent l'opinion dont ils avaient convenu. — *Dioscore* leur lit demander le libelle afin d'y inscrire aussi sa foi. Quand il eut reçu leur libelle, il y inscrivit sa foi et excommunia non seulement ceux-là, mais encore tous ceux qui s'en écarteraient. *Marcien*, irrité, cherchait à le tuer. On lui conseilla de l'appeler et de le juger. Il manda donc à *Dioscore* de se présenter. Il le fit et les six cent trente-quatre évêques se réunirent en même temps. Les évêques et les patriarches conseillèrent à *Dioscore* d'embrasser l'opinion de l'empereur et de retourner à sa charge patriarcale. Alors ils invitèrent l'empereur (à parler) et il leur dit qu'il n'avait pas besoin de scruter des choses si subtiles, qu'il lui était plus expédient de s'occuper des affaires de son royaume, de le gouverner et de laisser les prêtres discuter de la vraie foi, qu'ils savaient écrire, qu'ils eussent donc à suivre la vérité sans se laisser conduire par l'amour de quelqu'un. — Ensuite *Pulchérie*, épouse de l'empereur *Marcien*, qui se tenait près de lui, dit : « *Dioscore*, au temps de ma mère, fleurissait un homme doué d'un grand génie, ton égal, nommé Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople ; cependant on l'excommunia et on le priva de son siège ». *Dioscore* lui répondit : « Sais-tu ce qui arriva à ta mère, comment elle tomba malade, jusqu'à ce qu'elle allât demander pardon près du corps de Jean Chrysostome et qu'elle recouvrât la santé ? » — *Pulchérie*, fort indignée de ces paroles, lui donna un soufflet au point de lui casser deux dents ; d'autres hommes l'invectivèrent et lui arrachèrent une grande partie de la barbe. L'empereur ordonna qu'il fût excommunié et privé de son siège. Aussi les évêques se réunirent contre lui, l'excommunièrent, le chassèrent de son siège et *Protérius* fut nommé à sa place. Depuis ce concile, les chrétiens furent divisés en *Melchites*, c'est-à-dire « qui suivaient l'avis de l'empereur » et *Jacobites* qui adhéraient à la doctrine de *Dioscore*. Cela arriva la 193<sup>e</sup> année de l'ère de *Dioclétien*. *Marcien*, durant tout son règne, émit un édit que quiconque n'adhérerait pas à son avis serait mis à mort. Entre ce concile et le troisième il y a vingt et un ans. — Pour ce qui regarde *Dioscore*, il prit ses dents et les poils de sa barbe et les envoya à *Alexandrie* en disant : « Voilà ce que rapporte la foi ». Aussi le peuple d'*Alexandrie* et d'*Égypte* embrassa sa doctrine. Envoyé en exil, il traversa *Jérusalem* et la *Palestine* en prêchant sa doctrine aux hommes qui l'embrassèrent et la professèrent (1); enfin, après avoir établi plusieurs évêques jacobites,

(1) Ceci est propre à Makrizi, car chaque auteur brode un peu sur le canevas fourni par ses devanciers. En réalité, *Dioscore* dut aller par mer de Chalcédoine à Gangres.

il mourut en exil le quatrième jour du mois de Toth (1). Le patriarcat d'*Alexandrie*, qu'il avait dirigé durant quatorze ans, n'avait pas de patriarcat sous le règne de l'empereur *Marcien*; d'autres racontent au contraire que *Protérius* avait été mis à la tête du patriarcat d'*Alexandrie*.

Les hommes ne sont pas d'accord entre eux pourquoi cette secte fut nommée jacobite (2). Certains disent que *Dioscore*, avant d'être patriarche, se nommait *Jacques* et qu'il exhorta par lettres, ses sectateurs durant son exil à garder fidèlement la foi du pauvre et du proscrit *Jacques*. — D'autres disent que *Dioscore* eut un disciple nommé Jacques qu'il envoya à ses partisans durant son exil et que ceux-ci prirent son nom. — D'autres, que Jacques fut disciple de *Sévère*, patriarche d'*Antioche*, attaché à la doctrine de *Dioscore*, qui envoya *Jacques* aux chrétiens pour les confirmer dans la foi de *Dioscore*. — D'autres, qu'un certain *Jacques*, remarquable par sa piété et ses mortifications et vêtu d'une couverture de bête de somme (aussi fut-il nommé *Jacques Baradée*), parcourut la terre et excita les hommes à embrasser la doctrine de *Dioscore*; aussi tous ceux qui le firent furent appelés *jacobites*, d'après son nom. Le même *Jacques* serait encore appelé *Jacques de Saroug* (3).

### III. — *Sentiment des jacobites touchant l'union des deux natures dans le Christ.*

Il est inexact de confondre les partisans de *Dioscore* avec les *Eutychiens*, car, s'ils n'admettaient qu'une nature en N.-S. après l'union, ils professaient que *cette unique nature était formée de deux sans mélange ni confusion ni conversion de l'une en l'autre, ni division*. En d'autres termes, ils professaient une nature double au lieu de deux natures.

Ils se recommandaient de *saint Cyrille* pour dire que la nature incarnée du Verbe était une, de sorte que le Christ était « de deux natures » et non pas « en deux natures », comme l'avait écrit le concile de Chalcédoine à la suite du pape *saint Léon*. *Dioscore* exposa lui-même cette opinion à plusieurs reprises au concile de *Chalcédoine* : « J'admets : de deux; je n'ad-

(1) Makrizi suppose à tort qu'il y a concordance exacte entre les calendriers syrien et copte. *Dioscore* mourut le quatre Élu (septembre) 51 (Cf. *Histoire de Dioscore*, p. 175 et 5). Mais au quatre Élu correspond le septième jour de Toth. Cf. *Synaxaire*, éd. René Basset, p. 236.

(2) L'accord existe maintenant. Ce nom provient de Jacques Baradée.

(3) Il n'y a aucun rapport entre Jacques Baradée († 578) et Jacques, évêque de Saroug († 521).

mets pas : deux (1) ». Quand on cita à Éphèse ce qui avait été fait à *Constantinople* sous *Flavien* et que l'on en vint à ces paroles de *Meliphontogos*, évêque de *Julianopolis* : « ceux qui ne confessent pas que les deux natures sont jointes dans une véritable unité pour (former) le seul et unique Fils de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu, Jésus-Christ, soient anathèmes (2) » et à celles de *Julien*, évêque de *Coos* : « Nous confessons donc deux natures en une personne (3) » ; *Dioscore* dit à *Chalcédoine* : « Je blâme ces paroles, car, après l'union, il n'y a plus deux natures (4) ». De plus, *Dioscore* ne condamna *Flavien*, comme on le voit par les actes du brigandage d'Éphèse et comme il le dit lui-même à *Chalcédoine*, que parce qu'il disait « deux natures après l'union », tandis que les témoignages des Pères montraient qu'après l'union, il ne fallait pas dire deux natures, mais une nature incarnée du Verbe (5). Le tome de *Léon* qui reconnaissait deux natures après l'union, était censé renouveler l'hérésie nestorienne, car, pour les jacobites, la nature supposait la personne, et le concile de *Chalcédoine* n'aurait prôné une personne et deux natures que pour échapper aux anathèmes portés contre quiconque dirait deux personnes, bien qu'au fond leur sentiment fût le même.

*Dioscore* niait aussi que les deux natures fussent confondues dans le Christ, de crainte de tomber dans l'erreur de *Valentin* et d'*Apollinaire* appelés *συνουσιωστάς* par les saints Pères qui les combattirent, parce qu'ils disaient que les deux natures s'étaient mélangées pour en former une seule. Il dit clairement en effet dans la première action du concile de *Chalcédoine* :

(1) Τὸ ἐκ δύο δέχομαι, τὸ δύο οὐ δέχομαι. HARBOUTIN, *Acta Conciliorum*, t. II, Paris, 1714, col. 136.

(2) *Acta Conciliorum*, II, col. 136.

(3) Ὁμολογοῦμεν τοίνυν τὰς δύο φύσεις ἐν ἐνὶ προσώπῳ. *Acta Conc.*, II, col. 137.

(4) Ἰδοὺ τοῦτου ἐπιλαμβάνομαι, μετὰ γὰρ τὴν ἔνωσιν δύο φύσεις οὐκ εἰσὶν. *Acta Conciliorum*, II, 137.

(5) Διόσκορος ὁ εὐλαθέστατος ἐπίσκοπος Ἀλεξανδρείας εἶπε, φανερώς διὰ τοῦτο καθήρηται Φλαυιανὸς ὅτι μετὰ τὴν ἔνωσιν δύο φύσεις εἶπεν, ἐγὼ δὲ χρήσεις ἔχω τῶν ἁγίων πατέρων Ἀθανασίου, Γρηγορίου, Κυρίλλου, ὅτι οὐ δεῖ λέγειν μετὰ τὴν ἔνωσιν δύο φύσεις, ἀλλὰ μίαν σεσαρωμένην τοῦ λόγου φύσιν. Mansi, VI, 682, *Acta Conciliorum*, t. II, col. 132. Les orthodoxes montraient que par « une nature du Verbe incarné » les Pères indiquaient deux natures, comme le fait Jean Maron dans ses œuvres que nous avons publiées, V. *Opusculs maronites*, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1899, p. 25-40 de la traduction et p. 10-22 du texte syriaque lithographié.

« Nous ne disons ni confusion, ni division, ni conversion; anathème à qui dira confusion, ou conversion, ou mélange » : οὔτε σύγχυσιν λέγομεν οὔτε τομήν οὔτε τροπήν. Ἀνάθεμα τῷ λέγοντι σύγχυσιν. ἢ τροπήν, ἢ ἀνάκρασιν (1).

Telle fut toujours l'opinion des *jacobites*, qui reconnaissent une nature formée de deux, la nature humaine et la nature divine incarnée, de sorte que ces deux natures se sont unies en une sans mélange, division, altération ou changement, et n'ont pas été séparées l'une de l'autre, nulle part, à aucun moment, pendant aucune durée, de sorte que le Christ était homme parfait et Dieu parfait, un Dieu, un Christ, une personne, un suppôt, une substance formée de deux, une nature formée de deux, une volonté formée de deux, né du Père avant tous les siècles et né dans le temps de la Vierge Marie, consubstantiel au Père selon la divinité, consubstantiel à nous selon l'humanité, qui souffrit pour nous en vérité dans la chair, de sorte cependant que la divinité ne fut jamais sujette aux souffrances. — C'est pure rêverie de leur attribuer une autre opinion et de les confondre avec les *Eutychiens* qu'ils ont toujours anathématisés (2).

On pourrait citer de nombreux témoignages pour justifier les précédentes conclusions, Renaudot en a déjà relevé une demi-douzaine dans la *Perpétuité de la foi* (3). Nous relèverons seulement celui de Sévère d'Antioche, tel que l'expose Bar Hébraeus : *en Jésus-Christ, il n'y a qu'une nature, la divine et l'humaine, sans confusion, sans mélange et sans corruption, et qui demeurent ce qu'elles étaient; de même que la*

(1) Actio prima. *Acta Conciliorum*, t. II, Paris, 1711, p. 128. Cité par Harnack, *Dogmengeschichte*, Leipzig, 1894, t. II, p. 369.

(2) On reprochait à Eutychès de renouveler les erreurs de Valentin et d'Apolinaire, de dire que le corps du Christ n'était pas consubstantiel au nôtre, mais tiré du ciel, et que l'unique nature du Christ était formée de deux avec communication et confusion; en d'autres termes, d'absorber l'humanité dans la divinité. Dioscore reçut Eutychès dans sa communion au brigandage d'Éphèse, mais après qu'il eut anathématisé les erreurs de Valentin et de ceux qui attribuent au Messie une chair descendue du ciel, c'est-à-dire après qu'il eut anathématisé la principale erreur pour laquelle, selon les jacobites, il avait été condamné à Constantinople. Dioscore le reçut donc à Éphèse, disent les jacobites, parce qu'il y fit une profession orthodoxe et le condamna plus tard quand il renouvela les erreurs qui l'avaient déjà fait condamner à Constantinople.

(3) Édition Migne, Paris, 1841, t. III, col. 68-70.

*nature de l'homme est de deux natures, de l'âme et du corps; et que le corps est aussi composé de deux natures, la matière et la forme, sans que l'âme soit changée au corps et la matière en la forme.*

Nous trouverons plus loin l'opinion de Bar Hébraeus lui-même, telle que l'expose Assémani, et terminerons ici par un texte de Jean Philoponos, cité par Michel le Syrien. Cet auteur, qui a écrit en grec un long ouvrage farci de dialectique pour démontrer par la force du raisonnement, sinon des faits et des témoignages, que les partisans du concile de Chalrédoine sont des Nestoriens, nous semble exposer assez clairement la doctrine jacobite (1) :

*Qu'il n'y a pas une seule nature de la divinité et de l'humanité, mais qu'il y a une seule nature ou hypostase du Christ composé, chacune des deux demeurant inconfuse.*

Aussi, nous ne disons pas qu'il y a une nature ou une hypostase de la divinité et de l'humanité, mais bien du Christ composé; car nous confessons et nous adorons [le Christ en une seule nature] ou hypostase, en tant que composé. Nous n'admettons point la destruction de l'une, ni la confusion [ou le mélange] des deux. Nous avons blâmé cela bien souvent, car nous considérons comme tout à fait ridicule cette opinion de quelques-uns, que peut-être il y a eu quelque conversion ou confusion dans cette union, alors que cela n'a pas même lieu dans les autres composés, si ce n'est toutefois dans le mélange des qualités contraires, comme nous l'avons montré dans le *Διακρίσεις*, à cause qu'elles se contrarient mutuellement et que l'une est détruite par l'autre. Chez l'homme au contraire et chez Notre-Seigneur le Christ, ce qui est moindre est conservé par ce qui est plus grand : le corps par l'âme, ce qui est humain par la divinité du Christ. — Il est donc évident, d'après cela, que nous ne disons pas une nature selon l'affection pour la chair (2), ni selon la confusion de l'humanité et de la divinité du Christ; mais parce que nous croyons que le Verbe de Dieu s'est incarné de telle sorte qu'il y a eu union de la nature divine et de l'humanité. Or l'union, si elle a lieu réellement, réunit nécessairement en une les choses qui sont unies. C'est cela, et non autre chose, qu'exprime cette sentence de saint Athanasius et de Cyrillus : « Une est la nature incarnée de Dieu le Verbe. » — En effet, la nature ou hypostase de l'homme est aussi un composé formé de l'âme et du corps; cependant aucun des deux n'est changé en l'autre dans la composition, pas plus que dans le Christ sa divinité et l'humanité.

(1) *Chronique de Michel*, II, p. 110.

(2) « Pour ne reconnaître en Notre-Seigneur que la nature humaine ?? »

IV. — *Sentiment des catholiques touchant l'union des deux natures.*

Il nous suffira de rapporter la profession de foi de Chalcedoine et les passages caractéristiques d'une lettre du concile tenu à Rome sous le pape Agathon, adressée au troisième concile de Constantinople.

1<sup>o</sup> *Chalcedoine.* Suivant donc les saints Pères, nous déclarons tous d'une voix que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur, le même parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme; le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps; consubstantiel au Père selon la divinité et consubstantiel à nous selon l'humanité, en tout semblable à nous, hormis le péché; engendré du Père avant les siècles selon la divinité et dans les derniers temps né de la Vierge Marie, mère de Dieu, selon l'humanité, pour nous et pour notre salut; *un seul* et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, *sans division, sans séparation*, sans que l'union ôte la différence des natures; au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt *en une seule personne et une seule hypostase*: en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que *c'est un seul et même Fils unique*, Dieu Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Lettre d'Agathon et de son concile (680) au concile de Constantinople tenu en 681.

Unum eundemque D. N. J. C., Filium Dei unigenitum, ex duabus et in duabus substantiis inconfuse, incommutabiliter, *indivise, inseparabiliter* subsistere cognoscimus, nusquam sublata differentia naturarum propter unionem, sed potius salva proprietate utriusque naturae, et in unam personam unamque subsistentiam concurrente, non in dualitatem personarum dispersitum vel diversum, neque in unam compositam naturam confusum, sed unum eundemque Filium unigenitum, Deum Verbum, D. N. J. C., neque alium in alio, neque alium et alium, sed eundem ipsum in duabus naturis, id est, in deitate et humanitate, et post substantialem adunationem cognoscimus quia neque Verbum in carnis naturam conversum est: permansit enim utrumque quod naturaliter erat: *differentiam quippe adunatarum in eo naturarum sola contemplatione discernimus ex quibus inconfuse, inseparabiliter et incommutabiliter* est compositus: unum enim ex utrisque et per unum utraque quia simul sunt et altitudo deitatis et humilitas carnis, servante utraque natura etiam post adunationem sine defectu proprietatem suam (1).

(1) Cité *Theologia... seminarii Claramontensis*, t. II, Paris, 1886, p. 322-323.



Ajoutons que le concile de Chalcedoine, comme les précédents et les suivants, condamna Nestorius et ses partisans et ne reçut Théodoret et Ibas d'Édesse qu'après leur avoir fait anathématiser Nestorius. « Théodoret dit : Anathème à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la Vierge Marie est mère de Dieu et à quiconque divise en deux le Fils unique (1)... Ibas dit : J'ai déjà anathématisé par écrit Nestorius et sa doctrine, et maintenant je l'anathématise mille fois (2) ».

#### V. — *Conclusion.*

Les jacobites n'ont jamais été Eutychiens et les catholiques n'ont jamais été Nestoriens. Dioscore n'a reçu Eutychès au second concile d'Éphèse, disent les jacobites, qu'après lui avoir fait anathématiser ses erreurs et les catholiques n'ont reçu Théodoret et Ibas à Chalcedoine qu'après leur avoir fait anathématiser Nestorius. Il importe peu que les jacobites emploient les mêmes mots : « une nature » que les Eutychiens, puisqu'ils se séparent essentiellement d'eux dans l'explication des propriétés de cette nature unique. Il importe peu que les catholiques emploient les mêmes mots : « deux natures » que les Nestoriens, puisqu'ils se séparent essentiellement d'eux dans l'explication du mode d'union des deux natures. Les jacobites ne reconnaissent qu'une nature, mais elle est formée de deux, et ils ajoutent : « sans confusion et sans mélange ». Les catholiques reconnaissent deux natures, mais ils ajoutent : « sans division, sans séparation... en une seule hypostase ». Les traditions jacobites et en particulier les traditions égyptiennes relatives au concile de Chalcedoine sont inexactes. Le rôle de la force au concile de Chalcedoine a été infiniment moindre qu'au second concile d'Éphèse, car aucun des intéressés ne s'est plaint du roi Marcien, tandis que de nombreux évêques ont accusé Dioscore en face et lui ont reproché d'avoir fait entrer des soldats en armes et des moines avec Barsumas, pour les obliger à souscrire sur un papier blanc

(1) 8<sup>e</sup> action.

(2) 10<sup>e</sup> action.

et d'avoir fait chasser les notaires des autres évêques pour faire rédiger les actes par les siens et pouvoir ainsi les falsifier facilement. Par contre, les jacobites ont quelque raison d'affirmer que le concile de Chalcédoine a été réuni contre Eutychès et non pas contre Dioscore et que celui-ci n'y a pas été condamné pour une erreur déterminée puisqu'il déclarait enseigner tout ce qu'avait enseigné saint Cyrille. Ce qui donne quelque crédit à cette opinion, c'est qu'Anatolius, archevêque de Constantinople, a pu dire devant tout le concile sans être contredit : « Dioscore n'a pas été déposé pour la foi, mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Léon, et qu'ayant été cité trois fois, il n'est pas venu (1) ».

Ainsi, à l'origine, les jacobites semblaient former un schisme plutôt qu'une hérésie. Nous pouvons citer en faveur de cette idée Richard Simon et Assémani (2).

Dans son *Histoire critique des dogmes, des controverses, des coutumes et des cérémonies des chrétiens orientaux* (3), Richard Simon écrit :

A l'égard de leur créance, tous les Monophysites, soit jacobites (4), soit Arméniens, ou Coptes et Abyssins, sont du sentiment de Dioscore touchant l'unité de nature et de personne en Jésus-Christ, et pour cela on les traite d'hérétiques, quoiqu'en effet ils ne diffèrent des théologiens latins qu'en la manière de s'expliquer. Ce que les plus savants d'entre eux reconnaissent aujourd'hui, ainsi qu'il paraît de la conférence (5) que le P. Christophle Roderic, envoyé du Pape en Égypte, eut avec les Coptes touchant la réunion des deux Églises : car ils avouèrent qu'ils ne s'expli-

(1) 5<sup>me</sup> action, *Acta conc.* II, 119. Les jacobites se sont toujours prévalus de ce texte. Ils écrivent aussi que Justinien, dans son édit adressé au cinquième concile, a dit : « Dioscore n'a pas péché contre la foi ». Cf. *Bulletin de l'Association Saint-Louis des Maronites*, 1903, p. 377.

(2) Nous pourrions, bien entendu, trouver des auteurs modernes de même sentiment. Citons du moins Blanc, auteur d'un *Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des séminaires* assez répandu. Paris, 1882, t. I, p. 603 : « Les jacobites n'admettaient qu'une nature après l'Incarnation, nature formée des deux natures divine et humaine, celles-ci toutefois demeurant sans mélange ni confusion. Ils disaient en conséquence anathème à Eutychès; mais ils ne repoussaient pas moins le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon... La déplorable rupture qui se consumma sans retour au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, était peut-être plus encore un schisme qu'une hérésie ». Cf. *ROC*, 1902, p. 537-538.

(3) Trévoux, 1711, p. 119-120.

(4) Pour ne pas prêter à amphibologie, il faut lire : « tous les jacobites, soit syriens... ».

(5) P. Sacchini, *Hist. Societ.*, part. II, l. VI.

quaient de cette façon que pour s'éloigner des Nestoriens, mais qu'en effet ils ne différaient point de l'Église romaine qui établit deux natures en Jésus-Christ. Ils prétendent même expliquer mieux le mystère de l'Incarnation, en disant qu'il n'y a qu'une nature, parce qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ Dieu et homme, que ne font les Latins, qui parlent, disent-ils, de ces deux natures, comme si elles étaient séparées et qu'elles ne fissent pas un véritable tout. C'est aussi en ce sens que Dioscore, qui a adouci quelques termes d'Eutychès, lesquels paraissaient trop rudes, disait qu'il reconnaissait que Jésus était composé « de deux natures », mais qu'il n'était pas « deux natures » ; ce qui semble orthodoxe : car ils ne veulent pas avouer qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, de peur d'établir deux Jésus-Christ (1).

Enfin Assémani (2), dans une longue analyse de deux ouvrages théologiques de Bar Hébraeus, montre d'abord que leur erreur théologique est basée sur une erreur philosophique : pour eux, toute substance est une nature et toute nature une substance. D'ailleurs la nature est ou bien commune à plusieurs (comme la nature humaine) ou bien particulière (comme la nature de tel individu) et c'est la nature particulière qu'ils appellent une personne. Partant de là, Bar Hébraeus ajoute que l'être résultant de l'union des deux natures en Notre-Seigneur n'est pas un accident, c'est donc une substance ; il s'en suit que c'est une nature et, comme cette nature est particulière, c'est une personne. Notre-Seigneur a donc une nature et une personne.

Il est intéressant de montrer ensuite comment Bar Hébraeus se rapproche de la doctrine catholique lorsqu'il résout les objections qu'il suppose lui être posées :

*Objectio.* Si salvæ sunt significationes discriminis naturalis in Domino nostro quomodo duas non habebit naturas? Si verò eae haud salvæ sunt, en permisionem et confusionem naturarum quod est absurdum.

*Responsio.* Etiam in anima et corpore salvæ sunt; et tamen una est natura hominis vivi rationalis; non duæ.

*Instantia.* Si in substantiæ æqualitate (3), unam naturam dicitis, con-

(1) Richard Simon a le tort d'omettre des principes analogues en faveur des Nestoriens et des Eutychiens et Renaudot l'en reprend à bon droit un peu vivement peut-être. Cf. *Perpétuité de la foi*, édition Migne, t. III, col. 1203-1214. Renaudot a exposé fort exactement la doctrine jacobite (*Ibid.*, col. 677) et nous lui avons emprunté bien des idées.

(2) *Bibl. Or.*, t. II.

(3) *حصة واحدة*.

substantialis igitur erit caro Verbo, quod est absurdum. Si inaequalis in substantia duae igitur sunt naturae.

*Responsio.* Non unam simpliciter naturam dicimus, sed unam naturam ex duabus naturis substantialiter diversis.

*Objectio.* Si consubstantialis est Patri, idemque consubstantialis Mariae, quomodo duas non habebit naturas, quibus utrique inaequali aequalissit?

*Responsio.* Duplex est illa una natura, non simplex. Secundum diversas igitur ejus significationes inaequalibus illis ipse aequalis est.

Et Assémani termine par la remarque suivante :

Vides, jacobitas cum catholica Ecclesia fere de nomine pugnare, et omnia quae catholici de hypostatica unione docent et credunt, eosdem docere et credere, *naturam duplicem* appellantes, quam nos *duas naturas*, ut vere sunt, esse affirmamus: in quo circa ipsa philosophiae principia hallucinantur, sibi que manifeste contradicunt.

« Vous voyez que les jacobites n'ont presque qu'une querelle de mots avec l'Église catholique. Tout ce que les catholiques enseignent et croient au sujet de l'union hypostatique, ils l'enseignent et le croient aussi, appelant nature double ce que nous affirmons — et avec raison — être deux natures. Ils se font en cela illusion sur les principes philosophiques et se contredisent manifestement. »

Nous terminerons aussi notre dissertation sur ce témoignage d'Assémani afin de la mettre ainsi sous ce puissant patronage, et nous proposerons d'appeler les Jacobites *Diplophysites* plutôt que *Monophysites* (1).

F. NAU.

(1) On n'a pas tenu assez compte des mobiles politiques qui agirent à Chalcédoine. Nous avons déjà mentionné les rancunes des évêques contre les Égyptiens, mais la volonté de l'empereur put avoir aussi quelque influence; « en Orient, la religion a toujours été chose nationale », écrit le R. P. J. Pargoire, en tête de son volume sur *l'Église Byzantine de 527 à 817*. Cf. *Échos d'orient*, 1905, p. 66. C'est aux théologiens qui recherchaient jadis toutes les causes de désunion et qui se prouvaient mutuellement, malgré les affirmations opposées, que les catholiques étaient des Nestoriens et que les jacobites étaient des Eutychiens, à changer de procédé et à rechercher enfin les motifs d'union.

# HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE L'ARMÉNIE

(Suite) (1)

---

Le catholicos et le roi allaient bientôt alléguer la prétendue violation de cette dernière clause par le cardinal Pierre, nonce du pape, et essayer d'éluider ainsi la première excommunication lancée contre le souverain d'Arménie. Nous venons de toucher à l'un des plus graves incidents de la fâcheuse querelle de Léon II avec les Templiers, qui amena une rupture passagère du pape avec le roi. Le moment est venu d'exposer l'origine et le développement de ce conflit.

§ 26. *Léon II refuse de rendre Gaston aux Templiers et d'observer avec Raymond le Borgne la trêve imposée par le pape. Il est excommunié, puis se réconcilie avec le pape.* — Le château de Gastim ou Gaston avait été enlevé aux Templiers par Saladin (26 septembre 1188). Quand les musulmans apprirent que les rois de France et d'Angleterre approchaient de la Syrie, ils abandonnèrent cette place forte. Léon s'en empara, et, malgré les réclamations du grand maître, appuyées par le patriarche et le prince d'Antioche, il refusa de rendre Gaston aux Templiers. Le pape Innocent III lui écrivit en leur faveur (15 décembre 1199). Mais le roi s'obstina et, au lieu de restituer le château à ses anciens maîtres, le donna à Sire Adam, qui était seigneur de Bagras. Dans le conflit qui éclata plus tard pour la succession de Bohémond III d'Antioche (1200), les Templiers prirent naturellement le parti de Bohémond le Borgne

(1) Voy. vol. VII, 1902, p. 26, 277, 508; vol. VIII, 1903, p. 206, 577; vol. IX, 1904, p. 107, 212, 393; vol. X, 1905, p. 15.

contre Léon et son petit-neveu Roupèn-Raymond (voir l'article précédent, § 12). Soit esprit de rivalité contre leurs émules, soit sentiment de reconnaissance pour leur bienfaiteur, soit conviction de la légitimité de ses prétentions, les Hospitaliers s'étaient rangés du côté du roi d'Arménie. Soutenu par de si puissants auxiliaires, Léon confisqua les possessions des Templiers en Arménie, en mit quelques-uns à la torture et chassa tous les autres du royaume (1203).

Le roi aggravait ainsi ses torts. Néanmoins, il était assez difficile de faire le partage des responsabilités, tant était complexe le drame qui se déroulait. Les deux légats pontificaux, les cardinaux Pierre du titre de Saint-Marcel et Sophrède (Geoffroy) du titre de Sainte-Praxède, jugeaient d'une manière différente, sinon opposée, les deux prétendants à la souveraineté d'Antioche. Le premier était favorable à Bohémond IV. Les sympathies du second, comme celles du patriarche latin d'Antioche, allaient au roi d'Arménie. Cependant Pierre de Saint-Marcel, de plus en plus indisposé contre Léon, réunit à Antioche un synode auquel ne fut pas invité le catholicos arménien; et là, malgré l'avis contraire du cardinal Sophrède, il mit le royaume de Léon en interdit. Le roi et le catholicos, appuyés d'ailleurs par Sophrède, en appelèrent au pape Innocent III (1205). Léon contestait la légitimité du synode réuni à Antioche en l'absence du catholicos arménien. Il représentait le cardinal Pierre comme un juge prévenu en faveur des Templiers et du comte de Tripoli. Il se plaignait que les nouveaux enfants de l'Église catholique, au lieu de puiser au sein de leur mère le lait dont ils avaient besoin, n'en reçussent, disait-il, que du fiel et du vinaigre. Néanmoins, tout en donnant cours à leurs récriminations, ni le roi, ni surtout le catholicos ne prirent prétexte de la condamnation lancée par le nonce pontifical pour se révolter contre le pontife romain. Bien au contraire, dans la lettre jointe à celle de son roi et écrite probablement dans le courant d'octobre 1205, Jean VII affirmait que « l'Église arménienne reconnaissait la primauté et le magistère de la sainte Église Romaine, comme étant d'institution divine ». Au nom de l'Église arménienne « devenue la fille très dévouée de l'Église Romaine », il jurait obéissance au pape; seulement, après lui avoir donné satisfaction sur les principaux points, il jugeait

imprudent de pousser plus avant les changements et les réformes dans l'Église arménienne (1).

Pendant que le roi et le catholicos en appelaient au pape contre le légat Pierre de Saint-Marcel, celui-ci, à l'instigation de son collègue Sophrède, leva l'interdit jeté sur le royaume de Cilicie. Mais, on le comprend, cette solution n'était du gré, ni des Templiers, ni de Raymond le Borgne. Les premiers menaçaient d'abandonner la Syrie. Le pape, craignant d'être privé de ces précieux auxiliaires dans sa lutte contre les musulmans, multiplia auprès de Léon ses exhortations paternelles et le pressa de rendre aux chevaliers leurs anciennes possessions. Il chargeait en même temps l'évêque de Crémone d'arranger le différend entre le roi et le comte de Tripoli. Le pape veut que cette cause soit examinée sans parti pris et que les deux rivaux observent une trêve, en attendant la décision du juge qu'il a choisi. A n'en pas douter, pourtant, les sympathies du pape sont plutôt pour Léon, qu'il appelle son fils très cher. Cela ne surprend pas, quand on songe quel était le rival de Léon. Le comte de Tripoli était sans doute courageux, opiniâtre, habile politique. Mais son manque de scrupules dans la poursuite de ses desseins, sa violence contre ses adversaires n'étaient pas moins extrêmes. Il avait enfermé au château d'Antioche le patriarche latin, Pierre I<sup>er</sup> d'Angoulême, favorable au roi d'Arménie; et, au dire du continuateur de Guillaume de Tyr (XXI, m), le pauvre patriarche était mort de soif après avoir essayé de l'apaiser en absorbant l'huile de sa lampe (8 juillet 1208) (2).

Les violences du comte de Tripoli attireront plus tard sur sa tête une sentence d'excommunication de la part d'Honorius III. Mais les torts de son adversaire n'excusaient pas ceux de Léon.

(1) *Reg.*, *ep.* 120; Raynaldi, ann. 1305, n. 30-40. Sur les phases diverses du conflit que nous résumons, voir *Reg. Innocentii III*, lib. II, *ep.* 251 et 259. Dans la lettre 15 du livre XII sont énumérés les principaux griefs des adversaires de Léon: I. XIII, *ep.* 112; I. XIV, *ep.* 61; I. XVI, *ep.* 2 et 7. — Dans Migne, t. CCXVI, p. 792 etc.; Paoli, *Codice diplomatico del sacro Militare ordine gerosolimitano*, t. I, pièces n<sup>os</sup> xci, xvi, xcix et c; V. Langlois, *Le trésor des Chartes de l'Arménie*, pp. 77-79; *Possessions des Templiers*.

(2) Cf. I. X, *Ep. Innoc.*, 214; I. XII, *ep.* 15; Raynaldi, ann. 1226, n. 55-59; sur le ton affectueux du pape Innocent à l'égard de Léon, voir I. X, *ep.* 211 *ibid.* fébr., ann. 1207.

Celui-ci s'obstinait à ne pas garder la trêve imposée par le pape. Après avoir paru céder à ses remontrances, et au moment même où il continuait de s'appeler « le rejeton nouveau, dévoué et obéissant de la sainte Église Romaine », il persistait dans sa résistance, rejetant tous les torts sur les Templiers, le cardinal Pierre et le comte de Tripoli, qui, disait-il, usurpait les droits de son neveu Raymond-Roupèn. A la fin, le patriarche de Jérusalem, légat du pape en Syrie, lassé de tous les atermoiements du roi d'Arménie, l'excommunia (1210-1211). Quelques mois après, le pape, jugeant nécessaire cet acte de rigueur, confirma la sentence du patriarche (1). — Léon, se sentant près du but si ardemment poursuivi, ne s'arrêta pas avant de l'avoir atteint; mais, dès qu'il eut fait conférer à son neveu Roupèn-Raymond le titre de prince d'Antioche, il se hâta de rendre aux Templiers leurs fiefs; et Innocent III chargea aussitôt son légat, le patriarche de Jérusalem, de le relever de l'excommunication.

§ 27. *Parfait accord de Léon II avec le pape Honorius. Celui-ci empêche le roi de Jérusalem d'envahir la Petite-Arménie. Efforts en vue d'une croisade; Jean cométable d'Arménie.* — L'entente rétablie avec Innocent III se maintint avec son successeur, Honorius. Quand Léon fit part à celui-ci des fiançailles de sa fille Isabelle avec le fils d'André, roi de Hongrie, le pontife répondit dans les termes les plus affectueux à « son très cher fils, le roi d'Arménie » (2).

Léon mort, Honorius continua de suivre avec le plus vif

(1) L. XI, *ep.* 110. — Le conflit était présenté à un point de vue différent par les Templiers. *Reg. Innoc.*, l. VII, *ep.* 188, 189. Pour quelques autres raisons, comme nous l'avons déjà indiqué, Léon méritait encore d'être blâmé. Dans ses alliances de famille, il se laissait dominer par un point de vue trop exclusivement politique. L'épouse de Roupèn-Raymond, Helvis, fille d'Amaury de Chypre, avait été enlevée à Endes de Dampierre, probablement sous l'influence du roi d'Arménie. La légitimité du second mariage était donc contestable. Le 21 septembre 1211, Innocent III chargea le patriarche d'Antioche, Pierre II, d'examiner cette affaire (*Pothast*, t. I, p. 371, n. 1307; *Baluze*, t. II, p. 555). D'ailleurs, Léon écrit la même année à Innocent III que le mariage de Roupèn avec Helvis est invalide, Helvis étant déjà mariée. *Innoc.*, XIV, 101; *Raynaldi*, an. 1211, n. 25. Voir l'article précédent de notre histoire, § 14. — Là même, nous avons écrit par mégarde que Philippa, épouse de Théodore Lascaris, était la sœur cadette de Roupèn III; c'est fille cadette qu'il fallait dire.

(2) *Honorii lib. II, epist.* DLVI, DLVII, DLIX, DLEX, DLXII; *Raynaldi*, ann. 1217; *Reg.*, l. III, *ep.* CCCXXV, CCCXXVI, CCCXXIX; *Raynaldi*, an. 1219, n. 33.



intérêt les événements qui se déroulaient en Cilicie. Une particulière sympathie l'attachait à ce royaume que, d'ailleurs, Léon le Magnifique avait placé sous la spéciale protection du Saint-Siège. Fort affligé de voir plusieurs prétendants se disputer, les armes à la main, la succession du dernier roi, le pape s'efforça de sauver le pays d'une guerre civile et de faciliter la réalisation des dernières volontés de Léon. Celui-ci avait désigné pour son héritière Isabelle, sa fille cadette. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, qui avait épousé la sœur aînée d'Isabelle, Ritha, menaça d'emporter de vive lutte le trône qu'on lui refusait (1). Mais par une lettre du 11 août 1220, le pape lui ordonna, sous peine d'anathème, de ne point envahir la Cilicie; et le redoutable guerrier s'inclina devant cette décision. Après la malheureuse fin de Roupèn-Raymond, qui avait eu de nombreuses sympathies parmi les Latins et dont le nonce Pélage avait même agréé la candidature, les droits de Philippe d'Antioche devenu l'époux d'Isabelle n'étaient pas contestables, et le légat Pélage Galvano, évêque d'Albano, le reconnut, au nom d'Honorius, comme roi de la Petite-Arménie.

Le pape était d'autant plus satisfait de la paix, au moins passagère, dont jouissait l'Arménie, qu'il s'efforçait alors, vainement, hélas! d'entraîner l'empereur, Frédéric II à une nouvelle croisade. Comme pour encourager ses vastes espoirs, la reine des Géorgiens, Roussoutane, et son maître de cavalerie, Jean, portant le titre de connétable de toute la Grande-Arménie, venaient de lui envoyer un ambassadeur, l'évêque d'Ani, David. Les deux lettres présentées par David étaient un hommage rendu à la suprématie papale : elles étaient adressées « au très Saint-Père et seigneur de toute la chrétienté, tenant le siège de saint Pierre ». De plus, le connétable Jean promettait au pape de venir avec 4.000 hommes au secours des croisés qui

(1) Honorii *Ep. l. IV, ep.*, cclxv; l. V, *ep.* cclxiii. Raynaldi, ann. 1220, n. 55-58. — On a prétendu que Ritha, accusée auprès de Jean de Brienne d'avoir empoisonné l'enfant qu'il avait eu de sa première épouse, aurait été si maltraitée par ce prince qu'elle serait morte des coups reçus (*Bernard, thesaur. Liber de Acquis. Terra S. e. ccv. Rev. Italie, scriptores*, t. VIII, col. 8E). Al-Shan, p. 283-284, sans regarder l'anecdote comme certaine, raconte que l'empoisonnement attribué à Ritha serait celui de son propre enfant. Le continuateur de Grégoire de Tyr (XXXI ix, 321) donne le nom de Stéphanie à la fille de Léon épousée par Jean et déclare qu'elle mourut vers le même temps que son fils.

marcheraient à la délivrance de la Terre Sainte (1). Ce ne fut pas la faute du pape si ces beaux rêves ne s'accomplirent pas.

### LE CATHOLICOS CONSTANTIN I<sup>er</sup>.

§ 28. *Crédit de Constantin I<sup>er</sup> auprès de Héthoum; conflit avec le Patriarche d'Antioche; distinctions accordées par le pape Grégoire IX au catholicos.* — Le catholicos Jean le Magnifique était mort, attristé par les sanglants démêlés auxquels avait donné occasion l'héritage de Léon II. Son successeur Constantin I<sup>er</sup> n'eut pas au même degré sa fierté d'indépendance à l'égard du pouvoir civil; mais il se concilia, d'une manière plus universelle, la sympathie et le respect des Arméniens. Il fut surtout en grand crédit auprès du roi Héthoum : cette faveur témoignait à tout le moins de la reconnaissance du prince; car, nous l'avons dit ailleurs, la reine Isabelle, malgré son extrême jeunesse, était décidée à s'enfermer dans un cloître, après le meurtre de son époux Philippe; et ce fut seulement sur les conseils du catholicos, et par pitié pour les habitants de Séleucie, menacés d'un siège meurtrier par le baïle Constantin, père de Héthoum, qu'elle consentit à se rendre et à épouser ce dernier.

Dans ses relations avec Rome, le catholicos avait toujours à compter avec certaines factions, dont le point de vue restait le même : tout subordonner à leurs intérêts, ou mieux à des préjugés d'un nationalisme étroit. Ne soyons donc pas surpris que l'accord avec le pape ait parfois subi quelques atteintes : notons toutefois que, même au moment où les rapports étaient, au fond, le plus froids, les formules officielles employées par le catholicos furent toujours correctes, pour ne pas dire obséquieuses. Bref, les liens furent tendus, par intervalles; ils ne furent jamais rompus. Bien qu'il fût octogénaire, le pontife qui, à partir de 1227, occupait la chaire de Pierre, avait vite conquis

(1) Honorii VIII, *op.* 132-135; Raynaldi, ann. 1221, n. 21-23. On sait que Frédéric II, chef de la 6<sup>e</sup> croisade, reçut Jérusalem sans combat des mains de Melik el-Kamel, fils aîné de Melik el-Adel, frère de Saladin. C'était Kamel lui-même qui l'avait appelé en Orient (1228-1229).

la confiance et l'admiration du monde chrétien. Le sultan d'Ikonium, Ala ed-Din Kaïkobaï, lui envoyait des ambassadeurs comme au pape suprême de tous les chrétiens, et lui donnait l'assurance qu'il unirait ses armes à celles des croisés pour la délivrance de Jérusalem. Encore qu'il fût excommunié, Frédéric, le chef des croisés, entra dans la Ville Sainte; mais la trêve conclue pour dix ans entre chrétiens et musulmans fut bientôt rompue. A défaut d'une nouvelle armée, le pape envoya du moins aux chrétiens orientaux et même aux infidèles, dont les bras étaient tendus vers lui, des missionnaires avec des lettres de conseils et de consolations (1).

C'est à lui que recourut naturellement le catholicos arménien quand, vers l'an 1238, un conflit de juridiction le mit aux prises avec le patriarche latin d'Antioche. Celui-ci prétendait étendre son autorité sur l'Église arménienne dont le territoire était enclavé, disait-il, dans son ancien diocèse d'Orient. Il se plaignit au pape que ses droits fussent méconnus.

De leur côté, Héthoum et Constantin écrivirent au pontife romain qu'ils ne reconnaissaient d'autre supérieur que lui. Grégoire IX, comme l'indiquent les instructions à ses légats, avait d'abord été favorable aux réclamations du patriarche d'Antioche. Mais il accueillit avec les plus grands égards les protestations du catholicos. Il se plut à reconnaître en lui « l'un des membres les plus dignes d'honneur de l'Église romaine ». Ensuite, faisant droit à d'autres requêtes présentées par Constantin, Héthoum et Isabelle, il approuva et confirma de son autorité les coutumes religieuses de l'Église arménienne, « en usage depuis Grégoire l'Illuminateur et saint Sylvestre, et non en désaccord avec les règles des saints Pères et les saints canons ». Il accorda au roi et à la reine des indulgences très étendues en faveur de tous les soldats qui succomberaient en luttant contre les Sarrasins. Enfin, Constantin lui ayant représenté que son pallium était déjà ancien et usé, l'auguste pontife lui envoya, « en témoignage de sa dilection apostolique, un anneau, une mitre et un pallium nouveau, « gage, disait-il, de l'attachement du catholicos envers l'Église romaine », « erga

(1) Greg., I. VIII, *ep.* XLIII; I. XIII, *ep.* 198; envoi de huit dominicains à la reine géorgienne Roussoutane; cf. Raynaldi, ann. 1235, n. 36-41; ann. 1240, n. 38-44.

Romanam Ecclesiam pii studii signa et argumenta (1) ». Il n'était point fait d'allusion à la subordination du catholicos au siège d'Antioche.

§ 29. *Griefs exagérés contre certains usages arméniens; abus réels au dire de Guiragos: synode à Sis, réformes (1243); elles sont sanctionnées par un règlement ecclésiastique.* — Tels étaient, en 1238-1239, les rapports de l'Arménie avec l'Église romaine. Le pape, on le voit, se montrait moins sévère que les Grecs ou même que certains théologiens latins, qui, avec Galanus et Vincent de Beauvais, blâmaient la manière de jeûner des Arméniens et leur reprochaient l'usage des œufs et du fromage, le samedi saint.

Cette petite dérogation à la rigueur du carême pouvait se justifier par l'intention des Arméniens qui prétendaient fêter Jésus-Christ, ressuscité, disaient-ils, la veille au soir de la Pâque. A vrai dire, à côté de quelques usages respectables, ces théologiens en signalaient d'autres fort répréhensibles, comme l'autorisation du divorce pour celui dont le conjoint était convaincu d'adultère; telles étaient encore certaines pratiques divinatoires. Ces reproches paraissent, en partie du moins, fondés, si on se rappelle en quels termes l'historien Guiragos déplorait, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les nombreuses infractions au jeûne et aux lois ecclésiastiques régissant le mariage. Combien, disait-il, contractent des mariages entre parents, à des degrés illicites, et renvoient leur femme, par passion, pour épouser celle qui leur plaît! Des évêques, ajoute-t-il, donnent la consécration à prix d'argent et confèrent les saints ordres à des enfants, à des ignorants, à des sujets indignes qui vivent publiquement dans le concubinage. Lui-même pourtant ne va-t-il pas un peu loin, quand il prétend que tous sont gâtés par l'avarice (2)?

Que ces désordres fussent très étendus ou restreints à une partie importante de l'Arménie, il est certain que Constantin I<sup>er</sup> ne les approuvait pas. Il essaya d'y porter remède au IV<sup>e</sup> synode de Sis (1243), où furent promulgués vingt-cinq canons. Outre

(1) Greg. lib. XII. *ep.* 198, 199, 391-394, 398; Raynaldi. ann. 1238, n. 31; ann. 1239, n. 82 et 83; Poithast (Berlin, 1873), t. I, p. 907 (1974).

(2) Vincent. Bellovac.: *Spec. hist.*, l. XXX, c. xxviii; Galanus; c. xxiv, p. 314; Guiragos (éd. Brosset), § XLII, p. 115.

la vertu et la science, surtout dans la sainte Écriture, un minimum d'âge était prescrit pour les ordres sacrés, 30 ans au moins pour l'évêque, 25 pour le prêtre, 20 pour le diacre; l'évêque devait ordonner gratuitement et le prêtre célébrer la sainte messe à jeun. Mais les racines du mal étaient trop profondes pour être extirpées en vertu de ces décrets.

Trois ans plus tard, le catholicos, navré de voir persister ces mêmes errements qui avaient attiré, disait-il, la colère de Dieu sur l'Arménie, résolut de presser l'exécution des décrets du dernier synode. Avec le concours de Vartan de Partzerpert, il composa une encyclique et la fit suivre d'un règlement qui reproduisait en substance les prescriptions synodales (1). En voici les articles les plus saillants : Les sacrements doivent être administrés gratuitement. Le mariage ne peut avoir lieu qu'au delà du sixième degré de parenté; le jeune homme doit avoir au moins quatorze ans et la jeune fille douze. L'évêque doit visiter deux fois par an son diocèse et charger un chorévêque saint et savant de régler les affaires de ses diocésains. Il doit s'occuper de l'instruction de son troupeau, surtout de la formation intellectuelle et religieuse des prêtres; le prêtre ignorant, celui qui s'adonne à la chasse, celui qui remplit les fonctions de notaire sera éloigné de sa paroisse; le prêtre indigne sera destitué (can. XVII). Les jours de jeûne, on s'abstiendra de poissons et d'huile.

Le canon XV décrète des peines terribles contre les blasphémateurs : qu'on leur arrache la langue; ou, qu'on la perce, qu'on y passe un cordon et qu'on les promène ainsi par dérision pendant tout un jour; enfin, que, selon leur fortune, ils paient une amende qui sera distribuée aux pauvres.

La vingt-troisième prescription du règlement reproduit le canon XXV du concile de Sis, qui ordonne de conférer aux malades l'extrême-onction. Il faut, observe le catholicos, que les Arméniens, en rétablissant cet usage, cessent de donner prise au reproche des Francs. Il rappelle, bien à propos, que cette pratique sacramentelle fut jadis en vigueur chez les Arméniens, et que Jean Odznetsi, en particulier, l'a recommandée. On re-

(1) Pour le synode de 1263, voir *cod. arm. Mus. Farnesiani prop. Fidei*: Balgy, p. 66; les canons, à l'append. VII. La lettre encyclique et les règlements canoniques du catholicos dans Guiragos, § XLIII et XLIV.

connaît ici ce que Guiragos ne songe pas à signaler : si Constantin était jaloux de restaurer un ancien usage, il avait aussi à cœur, en agissant ainsi, de se conformer aux prescriptions du pape Innocent IV, très précises sur la pratique de l'extrême-onction.

§ 30. *Constantin I<sup>er</sup> proclame que la chaire de Rome est la tête de toutes les Églises.* — Dans la lettre qu'il adressa un peu plus tard à Innocent IV, le catholicos lui rendit un hommage auquel n'ajouteraient rien les prélats dévoués au Saint-Siège qu'on appelle aujourd'hui ultramontains. Il reconnut en lui non seulement « le successeur de saint Pierre », mais « le Père des Pères » ; et il joignit à sa lettre une profession de foi, où il confessait, avec les principaux représentants de son Église, que « la très sainte Église romaine est la mère et la tête de toutes les Églises » (1).

§ 31. *V<sup>e</sup> synode de Sis (1251). Les Pères arméniens déclarent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.* — Aussi, quand, peu après, Innocent IV invita les chrétiens orientaux à reconnaître avec les Latins que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, le roi et le patriarche d'Arménie se hâtèrent-ils de réunir le V<sup>e</sup> concile de Sis (1251). Les Pères y déclarèrent que la foi constante de l'Église arménienne sur la question proposée était bien celle de l'Église romaine. C'est bien à tort qu'on a contesté parfois cet accord sur la Procession du Saint-Esprit. Pour le prouver, nous nous bornerons à deux témoignages, qui sont irrécusables, celui des Vartabeds Vartan et Vanagan (le moine). Le premier, qui a écrit une Histoire universelle estimée, était l'un des conseillers intimes de Constantin. C'était lui qui, en 1216, après avoir aidé à la composition de l'encyclique du catholicos, avait été délégué auprès des pasteurs, des religieux et des fidèles et avait été chargé de faire signer aux évêques le règlement ecclésiastique. Il était

(1) *Epist. Innoc. IV ad cathol. armen.* (V<sup>e</sup> id. Aug., 9 août 1216) : De supremis colorum ; — Sbaraleo *Bullar. Francis.*, I, 121, n. 114 ; Potthast, *Beg. pontif.*, t. II (Berlin, 1875), 12248 ; Wading., *Ann. Min.*, III, 177 ; *Epist. cathol. Jacobit.*, Innocent IV, I, IV, *ep. com.*, 119, 120 (V Kal. Jun., 28 mai 1219). Voir aussi la lettre d'Innocent IV au catholicos arménien (I, IV, *ep.*, 130) dans laquelle il lui recommande de soutenir l'autorité de son légat, le frère mineur Laurent. — Raynaldi, *ann.*, 1247, n. 31 et 38.

donc le témoin autorisé de ce qu'il raconte; écoutons son récit : « L'an 700 de l'ère arménienne (1251) le grand pape Innocent écrivit à toutes les nations chrétiennes de reconnaître que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Cette invitation ne plut pas aux Syriens, aux Grecs, ni même aux Géorgiens; mais les Arméniens y acquiescèrent. Le docteur Vanagan, ayant compulsé les écrits des saints Pères, constata (ainsi que Vartan, Joseph et les plus éminents parmi les Arméniens) que le dogme proposé par le pape avait bien été formellement et clairement enseigné par Athanase, Grégoire le Théologien, Grégoire de Nysse, Grégoire l'Illuminateur et d'autres personnages aussi remarquables par leurs lumières que par leur sainteté. »

Que tel ait été en particulier l'avis du docteur Vanagan (le moine), dont l'autorité pesa d'un si grand poids sur les décisions du synode, cela ressort avec la plus complète évidence du texte même de ses écrits, qui nous ont été transmis par l'historien Guiragos. Guiragos et Vartan connaissaient, sans aucun doute, la doctrine de Vanagan, mort peu de temps après la réunion du synode; car tous deux avaient longtemps suivi son enseignement dans le fameux couvent de Kédig, situé non loin des monastères de Aghpad et de Sanahin, au nord-est de la Grande-Arménie; et il fallait assurément que cet accord de la primitive Église arménienne avec l'Église romaine fût bien manifeste pour ne donner prise à aucune contestation de la part de ces vartabeds, imbus eux-mêmes de quelques préjugés à l'égard de l'Église catholique (1).

(1) Sur toute cette question, voir *Epist. ad general. ministr. Ordin. FF. Min. Sedis legatum* « Cum te de enjus... ». Regest. Innocent IV, ann. VI; Curiales, n. 88; fol. 76; Élie Berger, *Les Registres d'Innocent IV* (Paris, Thorin, 1887), t. II (479). — Vartan est cité par Balgy (p. 67). Il est vrai que le texte de Vartan, dans l'édition de Venise que nous suivons (p. 118), diffère un peu de celui de l'édition de Moscou (p. 194). Mais le premier est certainement le vrai; car la doctrine en est conforme à celle qu'admet Vartan dans son comment. sur les Psaumes (Astrakan, 1797). Sur Vanagan, voir aussi *le Continuât. de Samuel d'Ani, Docum. armén.*, t. I, p. 161; mais surtout Guiragos (p. 196-199, ed. Osgan), § LI-LIV, pp. 163-166 de la trad. Brosset; Professions de foi des véritables orthodoxes exposée par le grand vartabed Vanagan, et avis de Vanagan sur la profession de foi; le texte est traduit en latin, en appendice, par Petermann. Voici quelques-unes des expressions, selon nous, les plus décisives : « Spiritus sanctus effluviu a Patre et apparitio a Filio (p. 201)... Quod si dicas Spiritum e solo Patre exire et procedere, irrationalis est spiritus... sed si a Patre et Filio dicas, verum est, ut et est », p. 205... Voir aussi G. Avedichian, *Dissertazione sopra la processione*

§ 32. *Raisons de croire à la sincérité du catholicos; ses rapports avec saint Louis, roi de France.* — Forcés par l'évidence, certains écrivains grégoriens (comme Ter-Mikélian, *loc. cit.*) veulent bien convenir que le roi Héthoum, du moins par souci des intérêts politiques de son royaume, répondit comme il convenait aux avances du pape et embrassa l'unité catholique. Mais ils prétendent que Constantin I<sup>er</sup> ne témoigna que du dédain pour les réclamations du souverain pontife et ses appels à l'union. Si ce langage était exact, il faudrait conclure que les hommages rappelés plus haut, et rendus par le catholicos au successeur de Pierre, au chef de l'Église universelle, n'étaient que feinte et hypocrisie : Voilà une singulière manière d'exalter le catholicos ! Nous préférons ne point lui faire pareille injure, tant que les preuves de sa déloyauté n'auront point été fournies. — Au reste, le souvenir de la situation politique de l'Arménie, au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, nous aide à comprendre les bonnes dispositions du roi et du catholicos à l'égard de l'Église romaine : c'était le temps où saint Louis, roi de France, venait, à la voix d'Innocent IV, de prendre la croix et d'aborder à Chypre. Le roi d'Arménie lui avait envoyé des ambassadeurs pour le féliciter ; à leur tête était le catholicos d'Arménie. Louis IX avait fait le plus bienveillant et le plus brillant accueil aux orateurs arméniens ; et il avait bien mérité de l'Ar-

*dello Spirito s. dal Padre e dal Figliolo*: Venise, 1821, p. 71-74; Félix Nève, *Revue catholique*, 1862, p. 528. Il est bien vrai que certains polémistes arméniens, à la suite de Vartan, se raviseront bientôt et s'ingénieront à différencier leur doctrine sur la procession du Saint-Esprit de celle des Latins ; mais ils n'y réussiront guère qu'au moyen de subtilités incompréhensibles, contradictoires. Dans un petit traité sur *l'Église grecque orthodoxe* (Paris, Bloud, 1<sup>re</sup> éd.), t. II, *Procession de Saint-Esprit*, nous avons montré que l'expression même des Pères Grecs, le Saint-Esprit *procède par le Fils*, *ὁὐκ*, n'est pas en opposition avec la doctrine des Latins. Comment donc les Arméniens auxquels cette expression paraît insuffisante, comme subordonnant une personne à l'autre, peuvent-ils soutenir que les expressions de leurs anciens docteurs, identiques à celles des catholiques, signifient seulement l'unité de nature, d'essence du Père et du Fils ? (Ter Mikélian, *Die Armenische Kirche...*, p. 116) ; à ce compte-là, ne pourrait-on pas dire que le Père et le Fils procèdent du Saint-Esprit et que le Saint-Esprit procède de lui-même, puisque l'essence des trois personnes divines est identique ? — D'après le texte d'Agathange, imprimé à Venise (1862), p. 270, saint Grégoire l'Illuminateur aurait aussi admis que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ce texte, si mince que soit l'autorité d'Agathange, prouve du moins l'ancienneté du dogme en question, dans l'Église arménienne.



ménie entière en réconciliant, au moins pour deux ans, Héthoum I<sup>er</sup> avec Bohémond V, prince d'Antioche. Nul doute que le dévouement chevaleresque, les vertus et les actions héroïques du saint roi n'aient contribué à confirmer, pour lors, le roi et le catholicos dans l'unité religieuse (Raynaldi, ann. 1218, n. 31).

§ 33. *Constantin I<sup>er</sup> devenu vieux se laisse circonvenir contre Rome; raisons de l'opposition des dissidents arméniens. Arguments de Mékhithar contre la primauté du pape. Influence de Vartan sur le catholicos; étranges assertions et contradictions auxquelles l'esprit de parti entraîne ce distingué Vartabed.* — Après la mort du pape Innocent IV (1254), le roi Héthoum et le catholicos Constantin restèrent en communion avec ses successeurs. Mais, durant les dix années qui suivirent, leurs relations avec la papauté, par suite de certains manques d'égards, d'équivoques et de malentendus, se refroidirent sensiblement. — On sait que les Franks, malgré une loyauté et une générosité assez ordinaires, s'imposaient aussi parfois aux populations chrétiennes beaucoup moins par des bienfaits que par des exactions et des violences. Dans son oraison funèbre de Baudoin, comte de Marasch et de Keçoun, tué sous les murs d'Édesse l'an 1148, le docteur arménien Basile relevait jusque chez son héros cette tendance à traiter sa seigneurie en pays conquis. Sans doute, on peut dire, à la décharge de plusieurs, que le souci de tenir tête aux musulmans nécessitait beaucoup de ressources, dont l'acquisition rapide n'allait pas sans actes de rigueur; sans doute, aussi, plusieurs seigneurs franks n'étaient pas moins impitoyables pour leurs compatriotes que pour les indigènes; et Baudoin de Marasch, par exemple, au témoignage de Mathieu d'Édesse, préférait les Arméniens aux Franks. Néanmoins, ces procédés hautains, surtout quand on les observait chez un représentant du pape, venaient raviver et fortifier tous les préjugés d'une partie de la population indigène et les désaffectionner de l'union religieuse.

D'autre part, les moines du nord de l'Arménie continuaient de subir l'influence des princes infidèles, toujours intéressés à diviser les Arméniens et à isoler leurs sujets du reste de la chrétienté. Ces Arméniens orientaux puisaient dans leur entourage et leurs récentes traditions une persévérante opposition contre tout rapprochement avec les Latins. Fiers de la pré-

tendue tradition qui plaçait au milieu d'eux, dans l'Ararad, le berceau de leur Église, ils se plaignaient de l'éloignement de leur catholicos, saisissaient toutes les occasions de lui faire des représentations et, devant le turbulent évêque de Siounie, Étienne Orbélian (ch. 67), ils laissaient percer la menace de restaurer le siège d'Etchmiadzin. Devant cette opposition irréductible, le roi et, plus encore, le catholicos multipliaient d'abord les exhortations, puis se décidaient parfois à fermer les yeux, à louver, à faire même quelques concessions pour éviter un schisme. Cette situation difficile explique en grande partie, croyons-nous, la politique religieuse de Constantin I<sup>er</sup>, qu'on serait tenté de regarder comme un peu versatile. Constantin subit l'influence de Mékhithar de Sguévra, originaire du Daschir, et surtout celle du célèbre Vartan de Partzerpert, formé au couvent de Kédig et qui avait adopté les préjugés traditionnels et les vues un peu étroites de ce milieu.

Le même catholicos qui avait adhéré aux conditions d'union formulées par Innocent IV sembla, au commencement de 1262, se laisser circonvenir par le parti toujours actif des opposants. Nous soupçonnons, plutôt que nous n'accusons, le catholicos d'avoir alors un peu biaisé entre les partis adverses; car le témoin qui nous donne ses propres opinions comme l'écho de celles de Constantin I<sup>er</sup>, le Vartabed Mékhithar de Daschir, est trop manifestement du côté des réfractaires à l'union pour ne point inspirer quelques doutes sur son impartialité. — Il raconte qu'un légat du pape étant arrivé à Saint-Jean d'Acre invita le catholicos à lui apporter ses présents. Ce légat apostolique était frère Thomas de Lentil; il voulait sans doute avant tout remédier aux petits malentendus qui menaçaient la communion religieuse entre les deux Églises. Quoi qu'il en soit, le catholicos, alléguant son grand âge, ne bougea point. Le légat, qui était, si l'on en croit Mékhithar, assez vif et hautain, fut irrité de ce qu'il appelait un grave manquement envers le représentant du pape; et il s'en plaignit à Oschin de Gorighos, frère du roi. « Conformément au caractère de notre nation, qui se déprécie elle-même pour exalter les autres », remarque ingénument Mékhithar, le roi et le catholicos, comme leur entourage, crurent que les reproches du légat étaient fondés. On décida de lui envoyer une ambassade avec des lettres patentes, et Mékhitar de Daschir,

assisté de l'évêque arménien de Jérusalem, fut désigné comme le porte-parole. Le choix du député était plus propre à satisfaire les adversaires que les partisans de l'union; car, Mékhithar reconnaissait au pape une primauté d'honneur dans l'Église universelle; mais rien de plus.

L'accueil quelque peu dédaigneux, semble-t-il, qu'il reçut d'abord du légat n'était pas fait pour modifier ses sentiments. Aussi, maintient-il que l'ensemble des évêques a le droit de juger le pape, comme les onze apôtres jugèrent et censurèrent, selon lui, la conduite de Pierre (1). Voici en raccourci son raisonnement : Telle la situation de Pierre à l'égard des autres apôtres réunis, telle la position du pape en face des successeurs réunis des autres apôtres. Or, quand saint Pierre prêche l'évangile aux païens et mange avec eux, les Juifs nouvellement convertis et, avec eux, les onze apôtres murmurent et lui demandent pourquoi il a ainsi agi. Ce murmure et cette interrogation sont la preuve, aux yeux de Mékhithar, que saint Pierre est justiciable des autres membres du collège apostolique. D'ailleurs, le prince des apôtres lui-même n'en a-t-il pas convenu, puisqu'il a cru devoir leur exposer les raisons de sa conduite?

Pour qui se reporte au contexte du passage invoqué par le docteur Mékhithar, l'objection s'évanouit au premier coup d'œil. Car ce ne sont pas les apôtres, mais des Juifs convertis, encore trop attachés aux observances mosaïques, qui se scandalisent, en voyant les gentils admis de plain-pied dans l'Église, sans avoir été astreints aux prescriptions légales. Dès lors, prétendre qu'en demandant à Pierre les causes de sa familiarité avec les païens, ces chrétiens judaïsants font acte de juridiction, ce serait soumettre l'élément sacerdotal à l'élément laïque, introduire un principe d'anarchie dans l'Église.

Pierre leur montre, il est vrai, que s'il s'est tourné vers les gentils et a mangé avec eux, ce n'est point par caprice, mais

(1) Act. Apost., xi. — L'écrit de Mékhithar est traduit dans Dulaurier, *Hist. des crois.*, *Doc. armén.*, t. pp. 689-700; Sarbanalian, *Hist. de la littérature*, p. 730; voir surtout Galanus, t. III, pp. 299-371 dont le texte est beaucoup plus complet. L'écrit cité dans le recueil de Dulaurier, s'il faut en croire le titre du manuscrit, fut composé d'après les exhortations de Jacques évêque du monastère de Gasdaghôn et, ce qui nous surprend beaucoup plus, sur l'ordre de Béthoum, i Iramané thakavorin.

parce qu'il en a reçu de Dieu l'ordre réitéré, et confirmé ensuite par la miraculeuse effusion des dons du Saint-Esprit sur les nouveaux convertis. Cependant, bien loin que, par cette condescendance, il se soumette à leur jugement, il pratique simplement le devoir de tout chrétien, grand ou petit, qui doit être prêt, selon le conseil de saint Paul, à pouvoir donner à quiconque l'interroge les raisons de sa foi.

Si l'opposition de Mékhithar à la suprématie du pape ne fut point dictée par le catholicos, ce qui impliquerait une déloyauté, dont la preuve n'est pas faite, il faut bien convenir que, sous la pression du parti soi-disant national, il laissa les opposants mener une vive campagne contre l'union avec l'Église romaine, en exagérant même et en multipliant dans la chaleur des polémiques les points de divergence.

A partir de l'an 1254, et pendant les années qui suivent, l'ancien attachement de Constantin à l'Église catholique paraît donc bien refroidi, suspect même, quand on songe que Vartan, son confident, peut, sans encourir sa disgrâce, défendre opiniâtrément certaines thèses hétérodoxes. Le roi, soit par politique, soit par conviction, acceptait avec plus d'empressement que le patriarche les prescriptions du pape. Vartan lui adressa une lettre pour le mettre en garde *contre les erreurs des Latins*. Il composa aussi, du même point de vue schismatique, ses *avertissements aux Arméniens* (1). Ses écrits représentent bien la doctrine de cette partie peu considérable de l'Église arménienne, confinée surtout vers les régions du Moyen-Araxe, qui restait réfractaire à tout rapprochement avec les occidentaux, surtout au point de vue religieux. Comme ses aînés, Ananias de Schirag, et Paul de Daron, l'adversaire au siècle précédent du théologien grec Théopistis, comme son contemporain Mékhithar de Sguévra, comme Jean d'Orodn, Grégoire de Dathève (2), Étienne de Sioumic, qui vont venir après lui, Vartan

(1) Galanus, t. II, p. 71 et suiv. On conserve à la Bibliothèque nationale de Paris (ancien fonds armén., n. 12, fol. 139 v<sup>o</sup>-140r<sup>o</sup>) un manuscrit en polokir (caractères ronds) ayant appartenu à la reine Guéran ou Kyra Anna, épouse de Léon III. Il contient une réponse de Vartan à une lettre portée par le Légat Dominique à Héthoum I<sup>er</sup>.

(2) Si les Arméniens ne rentrèrent pas d'une manière plus complète et d'une façon définitive dans le giron de l'Église catholique, la responsabilité en incombe en très grande partie à l'opposition mesquine et opiniâtre de certains

semble multiplier comme à plaisir les divergences même dogmatiques avec les Églises grecque et romaine.

Ainsi, après avoir d'abord expliqué le texte de saint Jean relatif au Saint-Esprit : « Il reçoit du mien », selon le sens admis par les Pères du concile de Sis et par les Latins, c'est-à-dire après avoir admis que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, il en arrive à dire que le Saint-Esprit est du Fils, uniquement parce qu'Il nous communique les biens du Père et qu'Il procède du Père seul.

Vartan refuse d'admettre la suprématie de juridiction du pape sur toute l'Église ainsi que la dualité des natures dans le Christ. Ce sont là les deux erreurs dogmatiques capitales des docteurs grégoriens mentionnés plus haut. Pour lui, comme pour ses émules, aucune sorte de distinction entre la nature et la personne. Donc selon lui, les Pères de Chalcédoine et leurs partisans sont nestoriens. Il admet que les deux natures, après l'union, n'en forment plus qu'une; et il ne s'aperçoit pas qu'il se réfute ou se contredit, en affirmant que le Christ est vrai Dieu et vrai homme. Mais de ces deux assertions contradictoires, c'est à la première seule, à celle qui est fautive, qu'il s'arrête; et il ne recule pas devant les absurdes conséquences qu'elle entraîne. Comme, à ses yeux, la nature et l'hypostase ne présentent ni deux réalités, ni même deux concepts distincts, il s'ensuit que la nature humaine du Christ se confondant, après l'union ou plutôt après la fusion, avec sa nature divine, on ne peut plus distinguer désormais entre la nature unique

couvents de l'Arménie orientale, aux couvents de Sanahin et Aghpad (entre Akhalkalaki et Kars), au couvent d'Orodin, sur un petit affluent gauche de la Barchouchat au nord-est de Dathève; enfin au couvent de Dathève. Dathève ou Stathève fut ainsi appelé en mémoire de saint Eustathius, prétendu disciple de saint Thaddée. Le couvent de Dathève est situé dans un vallon sauvage à 100 kilomètres au sud-est du lac Goktcha, entre Ouroute et Migri. Il s'élève à pic à 1,600 mètres d'altitude, au sommet d'un rocher, au pied duquel coule l'impétueux Bazar-Tchaï. Dathève fut depuis le ix<sup>e</sup> siècle le siège métropolitain de la Siounie. Là, réside encore un descendant de l'ancienne famille Orbélian. Outre le monastère et le Medz Anabad (grand Ermitage), qui s'élève dans le vallon de Dathève au bord du Bazar-Tchaï, on compte aujourd'hui 150 maisons. Leur isolement complet, même des villages voisins, maintient les habitants dans un état de superstition qui surprend les voyageurs. Cet isolement explique en partie l'ancienne opposition du couvent à l'union religieuse. Sur l'état actuel de Dathève et Medz Anabad, voir Mad. B. Chantre, *A travers l'Arménie Russe* (Paris, 1893), ch. vi et vii.

du Christ qui en résulte et l'Hypostase du Verbe. La nature humaine devient donc, dès l'Incarnation, impassible, immortelle, immense, transformée en la divinité : erreurs monstrueuses, qui ruinent toute l'économie de l'Incarnation et sur lesquelles, cependant, renchérit encore Grégoire de Dathève.

Chez ces hommes qui ne paraissent pas avoir manqué d'intelligence, voilà donc où aboutissait une interprétation inexacte et obstinée de la tradition des saints Pères. Ils continuaient de prendre dans un sens trop étroit, et par conséquent inexact, la formule cyrillienne, *une nature du Verbe incarnée*, et la comparaison faite par le symbole dit de saint Athanase, entre l'union du corps et de l'âme dans l'homme et l'union des deux natures dans le Christ (1).

Dans ses avertissements aux Arméniens, surtout au chap. vi, Vartan réduisait à deux, au sacrement de baptême et au sacrement de l'Eucharistie, les sacrements strictement dits; il allait plus loin et dénaturait l'essence même du sacrement (2).

(1) Nous avons expliqué ailleurs le sens de ces expressions. Encore une fois, saint Cyrille (par exemple, dans son *discours aux Alexandrins*) déclare qu'il n'y a ni confusion entre les deux natures, ni unité d'essence, ni déperdition d'aucune d'elles; sa doctrine est celle de Grégoire de Nazianze qui dit (sur la Trinité): « il y a dans le Christ deux natures, mais une seule personne ». Quant à la comparaison employée dans le symbole dit d'Athanase, il est bien clair que la nature divine ne peut s'unir à la nature humaine, comme notre âme à notre corps dont elle est la forme: la nature humaine s'unir d'une manière immédiate à la subsistence du Verbe, et d'une manière médiate seulement à sa nature; voir Epist. 2<sup>me</sup> Cyrilli ad Nestor.: voir plus haut cette Histoire. ? 7, note 1.

(2) Voir Galanus, III, 110, etc... On voit que les divergences dogmatiques qui séparaient des catholiques un parti arménien dissident s'étaient fort accrues depuis les synodes de Tovin (Twin) et de Manazgherd.

Nous avons dit combien est incertaine la date des premiers synodes arméniens condamnant le concile de Chalcédoine. Il se peut que la publication du *Livre des Lettres* (Tiflis, 1901) et le redressement des dates du règne de plusieurs catholiques permettent de fixer avec plus de vraisemblance l'époque de ces synodes. S'inspirant de ces données, un livre bien documenté nommé synode 1<sup>er</sup> de Tovin le synode réuni par Babgen (190-515?) et le place en 505-506 (18<sup>e</sup> année du règne de Kabadès, 488-531); le synode II de Tovin, qui consume l'union avec les monophysites (sous Nersès II, 548-557?), est mis en 551 (24<sup>e</sup> année du règne de Khosrov-Anouschirvan, 531-579); le synode III de Tovin est fixé à l'an 603, après la mort du catholique Moïse. Le même livre montre, d'après la chronique syrienne de Michel (éd. Chabot), que le synode arméno-syrien de Manazgherd fut bien présidé par Jean Odzmetsi (726). Cf. Dr Erwand ter-Minassiantz, *Die Armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den syrischen Kirchen bis zum Ende des 13. Jahrhunderts*.

Il est bien difficile que Constantin I<sup>er</sup> ait encouragé de telles erreurs, incompatibles avec les principes fondamentaux de son Église, ou mieux de toute Église chrétienne. A quel point les toléra-t-il? Nous ne pouvons, faute de documents, le préciser. Ce qui est certain, c'est qu'il choisit assez mal ses principaux conseillers et que, leur prestige s'ajoutant au poids de son âge, sa bonne volonté resta, sinon entièrement captive, au moins paralysée par leur influence.

Beyroul.

(*A suivre.*)

F. TOURNEBIZE.

*deris* (Leipzig, 1904), pp. 30-32, 42, 61, 71, 178, 197). Nous ne pouvons cependant admettre, sans de très importantes réserves, l'une des thèses fondamentales de l'auteur : « L'Église arménienne, jusqu'au viii<sup>e</sup> siècle, était très attachée à la doctrine de Julien d'Halicarnasse, et par conséquent au plus rigoureux monophysitisme, et que même les pères arméniens des siècles postérieurs adhéraient encore en réalité au strict julianisme ». Vorrede, p. vi.

---

# LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET

## LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE GRECQUE

(*Suite et fin*) (I)

---

### 3. *L'Immaculée Conception et l'Incarnation.*

Il est hors de conteste que la tradition est unanime à proclamer la singulière pureté de Marie et ses autres privilèges à cause de l'incarnation divine. C'est même la raison pour laquelle d'aucuns voudraient voir dans cette relation une objection à l'immaculée conception. Certes, disent-ils, pour être la Mère de Dieu, il convenait qu'elle fût libérée de la faute originelle avec tous ses effets; mais pour cela il n'est pas nécessaire que Dieu l'en préservât à l'instant même de sa conception, il lui eût suffi de l'effacer de son âme à un moment voulu, voire même, si l'on veut, dès le sein de sa mère. Et partant de ce principe, ils interprètent dans ce sens le langage des écrivains ecclésiastiques.

Au premier abord, cette manière de voir a quelque chose de séduisant, mais malgré son côté spécieux, elle ne résiste pas à un sérieux examen.

Il faut avant tout établir la place occupée par l'immaculée conception dans l'enchaînement des dogmes. Marie est immaculée dans sa conception, parce qu'elle fut destinée à devenir Mère de Dieu, mais la proportion inverse, prise absolument, n'est pas vraie; car Marie n'est pas Mère de Dieu, parce qu'elle fut immaculée. Conséquemment, la maternité divine de Marie, raison finale de son insigne pureté, peut et doit supposer d'autres privilèges. Si donc en lisant les nombreux passages des

(I) Voy. 1904, p. 1, 380, 512; 1905, p. 57.



saints Pères où sont exaltées la justice et la chasteté de la Mère de Dieu, l'on en infère qu'elles ont trait au privilège de sa maternité. l'on n'a pas tort. Mais la question n'est pas de savoir si ce privilège en donne l'ultime explication, question incontestable, mais celle de découvrir ce que suppose en outre le langage de la tradition. Or, prétendons-nous, l'immaculée conception est implicitement contenue dans la tradition grecque, et la maternité divine, loin d'aller à l'encontre de cette affirmation, au contraire la confirme et la démontre.

Fidèle à la méthode adoptée, nous exposerons la doctrine des Pères point par point :

1. La maternité divine suppose une double préparation : une préparation prochaine et une préparation éloignée.

Celle-ci a trait à la prédestination et à la création de Marie, telles que nous les avons décrites plus haut. Dieu avait de toute éternité conçu une femme d'un type exceptionnel et en avait décrété la création. Elle reçut dans le temps l'existence avec les privilèges et la nature qu'elle possédait dans les archétypes divins. Aussi bien, en parlant de la maternité divine, les saints Pères semblent-ils ne pas concevoir comment le Fils de Dieu eût pris chair dans une créature, si pure soit-elle, qui n'eût pas été créée dans cet état. En effet, dit Proclus, le Christ n'a contracté aucune souillure dans le sein de sa mère, puisqu'il l'avait *créée* absolument pure (1). Ce qu'exprime Grégoire d'Antioche en ces termes : ... ἦν γὰρ κτίσας οὐκ ἐμολύθη, ταύτην οὐδὲ κατοικήσας ἐχρᾶθη (2). « ... *Quam enim creans pollutus non est, neque in eam habitans sordes contraxit.* »

L'incarnation est donc mise sur le même rang que la création. Mais la création de Marie comprend aussi sa conception. Donc celle-ci fut vierge de la souillure originelle.

C'est le raisonnement que nous avons fait plusieurs fois déjà, et qui trouve ici une application naturelle.

2. Les relations étroites de la maternité divine avec sa préparation éloignée se retrouvent non moins intimes dans les circonstances qui l'ont immédiatement précédée, c'est-à-dire dans sa préparation prochaine.

(1) Οὐκ ἐμολύθη οἰκήσας μήτραν, ἥπερ αὐτός ἀνυβρίστως ἐδημιούργησεν. 6<sup>e</sup> sermon sur les louanges de Marie.

(2) Cfr. Mai. *Class. auct.*, t. X, p. 563-564.

Nous n'y insisterons pas, car elles nous entraîneraient loin. Mais si, au dire des saints Pères, il était nécessaire que la voie, par laquelle le Sauveur devait passer, fût pour ainsi dire *munie de miracles* (1), ils ajoutent aussi que Marie en devenant Mère acquit une beauté plus grande encore : Τὸ κάλλος τὸ φυσικὸν ὠρσιότερον ἀνέδειξας, ἐξασπράπτουσα σάρκα θεότητος. Εὐλογοῦμεν, Εὐλογημένη Παρθένε, τὸν τόκον σου, καὶ ὑπερψοῦμεν εἰς πάντας τοὺς αἰῶνας (2).

« *Nativam pulchritudinem ostendisti venustiozem, quum effecisti ut divinitatis caro splenderet. Benedicimus, o virgo benedicta, partum tuum et in omnia saecula super extollimus.* »

D'où l'on voit que la tradition établit clairement la distinction entre l'état de l'âme de Marie à *son origine* et au moment où elle devint Mère. La *beauté plus grande* dont fut ornée Marie revient à sa maternité effective, tandis que son insigne sainteté, elle la possédait dès sa conception. Elle pouvait donc tout à la fois, dès cet instant, être préservée de la faute originelle, et, en possédant la divinité dans son sein, recevoir un lustre nouveau.

3. Considérons maintenant la maternité sous un autre aspect. Qui dit Mère appelle l'idée de Fils. Quelles sont les relations entre Jésus et Marie? Puisqu'il s'agit de l'union de la divinité avec l'humanité, ou celle-là devait perdre en se mettant au niveau de celle-ci, ou celle-ci devait être exaltée en vertu de celle-là. Le choix entre ces deux hypothèses n'est pas douteux. Dès lors la Mère qui devait fournir l'humanité au Fils devait être ornée d'une dignité correspondante à la dignité de celui-ci.

a) Cette dignité regarde en premier lieu sa nature.

Divers motifs de la part de Dieu réclament en Marie une sainteté telle qu'elle ne peut être compatible avec le péché originel.

z) Dieu en effet se présente d'abord comme *créateur*. L'attribut du créateur est la *toute-puissance*. En Marie tous les trésors de beauté, de grâces, de privilèges ont été accumulés, en sorte que nulle autre créature ne lui est semblable.

Ὡς πάντων κτισμάτων ποιητὴν γεννήσασα, Θεομήτορ, ὑπερέβηκας πᾶσαν τὴν κτίσιν θεῖα δόξη καὶ τῆ ἀγιοσύνη καὶ χάριτι καὶ πᾶσι τῆς ἀρετῆς προτερήμασιν ἔθεν σε πάντες μεγαλύνομεν (3). « *Ut quae creaturarum*

(1) Ἐδει γὰρ τὴν τοῦ Θεοῦ ἄφραστον καὶ συγκαταβατικὴν σάρκωσιν προσδοποιηθῆναι τοῖς θαύμασιν. Saint Jean Damascène, 1<sup>er</sup> sermon pour la Nativité de Marie.

(2) Παρακλητική. Venise, 1712, p. 125.

(3) Ménéès. Canon de Théoplane au 23 janv., 9<sup>e</sup> ode.

omnium creatorem, o Dei mater, genueris, creaturam omnem divina gloria et sanctitate et gratia et omnigenis virtutis praerogativis supergressa es. Quare te omnes magnificamus. »

Or, la toute-puissance qui a été si généreuse à son égard, lui aurait-elle refusé la justice originelle ?

β) Il faut ensuite considérer la *majesté* de Dieu. Celle-ci à son tour exige en Marie une pureté et une sainteté telles qu'elle puisse y habiter, comme elle réside au ciel. C'est la raison pour laquelle les saints Pères appellent si fréquemment Marie *ciel*, *nouveau ciel*, etc... Mais pour cela, que fait Dieu ? Il l'orne dès sa conception de l'Esprit-Saint et de grâces de toutes sortes. « Cum illo vivebat spiritu conjunctissima, utpote mater; sicut et ille cum ipsa. Quin etiam simul ac nata fuit, dixerim quoque, *simul atque concepta* beata Virgo, sua illam gratia implebat, qui sibi futuram praestituerat matrem; immo vero cum illa erat ipse, antequam esset nata (1). »

Mais en quoi consisterait cette abondance extraordinaire de grâces, si on ne suppose point parmi elles la plus grande, la plus efficace, la plus belle, sans laquelle l'âme, malgré tout, garde comme un reste de souillure, la grâce de la justice originelle ? C'est bien cette justice que saint Jean Damascène avait en vue, en disant que Jésus-Christ habita la « *virginité originelle qu'un jour nous possédions* ». Ὁς καθαρὸν κατοικήσας τὴν μήτρην σου ὁ θεμιουργὸς τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως, ἐξόκησας, Δέσποινα, τὴν ἐν ἡμῖν οἰκήσασαν προπατορικὴν παρθενίαν, τοὺς πάλαι ἀποκισθέντας τοῦ τερπνοῦ παραδείσου ἐνώμισεν ἐν τούτῳ δοξολογοῦντάς (2). « Humanæ conditor naturæ, o Domina, in tuo sinu habitans utpote puro, *originalem* incoluit *virginitatem quæ in nobis fuit*, et pridem ab jucunditate paradisi extorres revocavit qui ipsum propterea glorificant. »

γ) *L'amour filial* de Jésus exigeait aussi dans la sainteté de sa Mère une certaine similitude. C'est une loi de l'amour. Or comment les regards de Jésus eussent-ils pu se reposer sur Marie de toute éternité, si sa beauté n'eût été en tout irréprochable ? Ὁς καλὴν, ὡς ὄραϊον ποθήσας σε ὁ καλλοποιὸς Ἰησοῦς, πανα-

(1) Empereur Léon. Sermon pour la Dormition de Marie. Cfr. Maraccius. *Cæsares Marianæ*, Romæ, MDCLVI, p. 63.

(2) Saint Jean Damascène. *Maï. Spicil.* Romæ, t. IX, p. 228.

μόμηται, ἔκ σου σαρκὶ γενένηται καὶ θεοὶ με δι' οὐκίτου ἀμέτρητον (1).  
 « Te, o penitus immaculata, utpote pulchram venustamque concupiscens Jesus, pulchritudinis auctor, ex tua carne genitus est, meque immensa pietate in consortium divinitatis adduxit. »

b) A la similitude de nature réclamée pour divers motifs par la divinité, s'ajoutent :

α) la similitude entre certaines propriétés qui en découlent immédiatement. Nous entendons par là les attributions communes à Jésus et à Marie de *premiers-nés*, *pleins de grâces*, *divins*, etc., dont nous avons parlé plus haut ;

β) l'identification de la *chair* de Jésus avec celle de Marie, qui a été également plus haut l'objet de remarques importantes ;

γ) enfin, la similitude de rôles dérivant directement de l'incarnation. Ils seront incessamment examinés à part à cause de leur importance.

Avant de clore cet ordre d'idées, il nous semble bon de faire une observation qui s'applique à tout ce paragraphe.

C'est déjà une marque de honte et une souillure pour l'âme que d'avoir contracté un seul moment le péché originel. Si donc les saints Pères insistent sur la parfaite pureté de Marie, il faut conclure que même cette souillure d'un moment n'a pu exister en elle. D'ailleurs, c'est recourir à un procédé captieux que d'admettre celle-ci en principe, sans vouloir convenir du moment précis ; car, si Marie a été libérée de la faute originelle, pourquoi en déterminer un moment de sa vie plutôt que de l'admettre dès le début de son existence ?

+

En commentant plus haut les paroles du Protoévangile à l'aide des Pères grecs, nous avons vu que Marie, associée au triomphe du Christ sur le serpent infernal, le fut aussi dans la rédemption. Le moment est venu de développer cette doctrine.

1. D'abord, le rôle de corédemptrice attribué à Marie se confond avec celui de conciliatrice ou de médiatrice, puisque la médiation auprès de Dieu a eu pour effet de racheter l'homme de la malédiction qui pesait sur lui. Ces deux fonctions sont

(1) Ménéès. Canon de Joseph l'hymnographe au 30 février, 6<sup>e</sup> ode.

appliquées à Marie par les saints Pères avec un accord unanime et de tous les âges.

2. Bien que la rédemption du genre humain appartienne en propre à Jésus-Christ, néanmoins cette même attribution ressortit aussi à bon droit à Marie, non pas directement ni d'une façon absolue, mais à cause de ses relations avec son Fils. En effet, s'il est vrai que le Christ seul sauve le monde, d'un autre côté il n'a pu le faire qu'en prenant chair dans le sein de Marie. Dès lors, il y a comme une compénétration des deux êtres, et ce que l'un a en propre, l'autre le reçoit en partage. Ces deux aspects se retrouvent dans le langage des Pères, car Marie nous est représentée sauvant les mortels tantôt elle-même, tantôt de concert avec son Fils. La seule, mais notable différence dont nous avons déjà parlé est que Jésus-Christ rachète l'homme sans avoir eu besoin de rédemption; Marie au contraire est dûment rachetée par les mérites de Jésus-Christ, et est seulement associée à l'œuvre de son Fils (1).

3. Après avoir vu le fait et le bien-fondé de la doctrine patristique relativement à la participation de la Mère de Dieu au mystère de la Rédemption, approfondissons-en la nature.

Plusieurs en sont les caractères.

a) En premier lieu, cette médiation de Marie était prévue dans sa prédestination. *Αχθὲ τὴν εἰς καταλλιλυγὴν ἡμῶν προορισθεῖσάν σου μεσίτην*, dit le moine Jacques (2). « *Accipe quam tibi in mediatricem praeordinasti ad reconciliationem nostram.* »

b) Dès sa *conception*, Marie exerce pour ainsi dire ce rôle. Georges de Nicomédie dans son sermon pour la conception de Marie (3), s'exprime ainsi : *Ἄγγελοι τὴν τῆς στερεώσεως προαναρωγούσι λύσειν, καὶ δι' αὐτῆς τὸ τῆς ἀμαρτίας διακισπῆναι προαγορεύουσι μετέπειθεν.* « *Praenunciating angeli solvendam sterilitatem, et per ipsam disjectum iri medium peccati parietem praedicunt.* »

c) L'*efficacité* de la médiation de Marie est *assurée*. *Σὲ προστάσιν ἔχομεν, ἄχραντε.* chante l'Église grecque (4), *εἰ θεῶσι σου, καὶ πρὸς τὸν Υἱόν σου καὶ Θεὸν μεσίτην ἀκατίσχυτον, κινδύων*

(1) Voyez *ROC.* 1901, p. 517.

(2) Sermon pour la Nativité de Marie, Combef., l. c.

(3) Combef. Auct. 1.

(4) Ménées. Canon au 8 avril, 8<sup>e</sup> ode.

ἡμᾶς σῶζε καὶ χιλίων πειρασμῶν... « Quum te, o intemerata, nos servi tui tutelam habeamus atque apud Filium tuum et Deum *mediatricem quae non confunditur*, libera nos a periculis et nocivis tentationibus... »

4. Et pour ne point se méprendre sur le véritable effet de la médiation de Marie, notons encore que les écrivains ecclésiastiques parlent avec insistance du péché originel. C'est la malédiction divine que Marie avec son Fils écarte de l'humanité; c'est le genre humain comme tel qui est réintégré dans son antique splendeur.

Ceci fait encore l'objet d'une cantilène sacrée. Μητέρα Θεοῦ εὐλογημένη πανάμωρε. ἀθλοφόρων θεῖον ἐγκυκλιόπισμα, ἣ οὐρανώσασα τὴν ἡμῶν φύσιν ἀποσθεῖσαν τῆ συμβουλίᾳ τοῦ ἔφεως, διάσωσόν με πάντων τῶν τοῦ βίου σκυδαλῶν καὶ τυχεῖν σωτηρίας ἀξίωσον (1). « Mater Dei benedicta et penitus immaculata, divinum victorum decus, quae *naturam nostram serpentis suggestione dejectam* ad coelum revocasti, ab omnibus vitae scandalis me serva, meque dignum effice qui salutem nanciscar. »

5. La conclusion est facile à tirer.

Si Jésus-Christ, auteur principal et premier de la rédemption du genre humain, a réconcilié celui-ci avec la divinité en prenant la nature humaine et si cette nature par lui empruntée était indemne de la faute originelle, Marie, qui lui a donné cette nature en devenant sa Mère, qui a été par le fait même associée à l'œuvre de la rédemption, devait, elle aussi, à ce titre, être préservée du vice d'origine. Cette raison provient de la similitude de fonctions entre le Fils et la Mère.

Il y en a une autre.

A considérer la rédemption et la médiation en elles-mêmes, il ne peut en être autrement. Pour avoir le droit vis-à-vis de Dieu de concilier avec lui la nature humaine déchue, pour exercer efficacement son action conciliatrice sur cette même nature, il ne faut rien avoir de commun avec elle, il faut lui être supérieur. Donc, l'œuvre de Marie, tout en n'étant qu'une coopération à celle de Jésus-Christ, même exercée en vertu de sa grâce, pour être efficace, devait être basée sur cette condition *sine qua non* de n'avoir jamais été sujette à l'empire du démon,

(1) Ménéés. Canon au 22 février. 1<sup>o</sup> ode.

comme le sont tous les mortels. Donc, dès sa conception, elle a été immaculée.

Aussi bien saint Ephrem avait-il raison d'appeler Marie la première médiatrice après Dieu : Δέσποινα, ὑπεραρχία μου Θεοτόκε, ... ἡ μετὰ τὴν Τριάδα πάντων Δέσποινα, ἡ μετὰ τὸν Παράκλητον ἄλλως παράκλητος καὶ μετὰ τὸν μεσίτην μεσίτις κόσμου παντός (1). « Domina mea sanctissima Dei genitrix, ... omnium post Trinitatem domina, post Paraclitum alius consolator, et post mediatorem mediatrice totius mundi. »

---

### CONCLUSION

Arrivés à la fin de notre enquête, jetons un regard en arrière. Examinés l'un après l'autre, tous les points de contact de notre dogme avec les vérités de la théologie catholique démontrent :

1° Que l'immaculée conception est bien loin de leur être contraire en quoi que ce soit ;

2° Que même elle en est logiquement déduite, à tel point qu'ils réclament cette vérité comme une conséquence naturelle. Nous avons suivi dans ce travail la doctrine des Pères grecs, choisissant parmi leurs témoignages les plus expressifs et ceux qui répondaient le mieux au caractère général de leur enseignement. Leurs paroles, jointes évidemment à un raisonnement suivi et, comme nous le disions dès le début de cette étude, nécessaire pour le dogme de l'immaculée conception de Marie, auront, nous l'espérons, imprimé dans les esprits la conviction que la doctrine de l'immaculée conception se retrouve, certes implicitement, mais clairement aussi, dans l'enseignement traditionnel de l'Église grecque (2).

D. Placide DE MEESTER, O. S. B.

Rome, Collège grec.

(1) *Precat. IV ad Deiparam.*

(2) Cette étude, nous le savons, aurait pu être plus complète. Il eût notamment fallu développer davantage le côté apologétique de la question et citer les théologiens modernes de l'Église orthodoxe que nous avons à peine mentionnés dans les premières pages. Mais ce travail aurait pris des proportions exagérées pour des articles d'une revue trimestrielle. Nous nous en occupons pour le publier dans un opuscule spécial, dans lequel les articles parus ici même seront refondus et feront corps avec le reste de l'ouvrage.

# LES CONSTRUCTIONS PALESTINIENNES

## DUES A SAINTE HÉLÈNE

D'APRÈS UNE RÉDACTION DU X<sup>e</sup> SIÈCLE  
SOURCE DE NICÉPHORE CALLISTE, VIII, 29, 30, 32.

---

Le présent travail est tiré de la Vie de Constantin et d'Hélène qui est conservée dans de nombreux mss. du XII<sup>e</sup> siècle (Londres, *add.* 19458; Paris, 1453, 1531, Dép. 56) et dans un du XI<sup>e</sup>, *Vatic.*, 974 (1).

La fin de cette Vie mentionne les empereurs Maurice et Héraclius. Sa composition se place donc du VII<sup>e</sup> siècle (après Héraclius) au XI<sup>e</sup> (avant la transcription de nos mss.). Mais si l'on remarque qu'elle se trouve dans les grands ménologes (au 21 mai), on pourra supposer avec une grande vraisemblance qu'elle a été rédigée par le Métaphraste au X<sup>e</sup> siècle. Ce rédacteur a pu utiliser une source plus ancienne, comme il lui arrive souvent de le faire.

En attendant plus ample recherche, nous présentons donc la présente Vie comme un témoin du IX<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, sinon plus ancien, de la tradition relative aux constructions palestiniennes dues à sainte Hélène.

Nous avons transcrit en 1902 le texte grec du ms. de Londres *add.* 19458, et nous avons oublié cette ébauche quand la lecture de divers ouvrages de topographie Palestinienne nous a montré qu'elle comblait une lacune importante, en faisant connaître l'ancienne source à laquelle a puisé Nicéphore Calliste (mort vers

(1) Des mss. plus récents se trouvent à Jérusalem, au Mont Athos, à Messine, à Munich, à Oxford, etc.



1350). Nous lisons en effet dans *Nazareth* (cf. *infra*, p. 220), p. 120 :

Dans le même temps à peu près où Marino Sanuto composait son livre (vers 1321), le Grec Nicéphore Calliste présentait à l'empereur de Constantinople, Andronic Paléologue l'Ancien, son *Histoire ecclésiastique*. L'écrivain courtisan s'était naturellement appliqué à y relever toutes les gloires impériales. Il n'énumère pas moins d'une trentaine de sanctuaires palestiniens dont il attribue *sans scrupules* la construction à l'impératrice Hélène mère de Constantin..... Les allégations de Nicéphore Calliste ne s'appuient d'ailleurs sur aucune autorité.

Il est inexact que Nicéphore ne s'appuie sur aucune autorité, et qu'il ait fait œuvre de courtisan (1). En réalité il reproduit assez fidèlement, au XIV<sup>e</sup> siècle, une rédaction du X<sup>e</sup>.

L'auteur de *Nazareth*, à l'exemple de plusieurs critiques renommés, utilise trop volontiers l'argument tiré du silence des auteurs (2) : « Tel fait m'apparaît à telle époque, il ne figure pas auparavant dans les ouvrages que je connais, il a donc été inventé vers cette époque ». Dans le cas présent, cet argument prouve simplement que l'auteur de *Nazareth* ignorait les sources de Nicéphore et, pour terminer par une remarque un peu générale, nous dirons que l'argument tiré du silence des auteurs, si usité à cause du vernis d'érudition qu'il comporte, devrait être appelé bien souvent, de la source d'où il procède, « une preuve d'ignorance » (3).

(1) Le « sans scrupules » que nous avons souligné dans le texte de l'auteur de *Nazareth* est aussi très joli.

(2) Il semble encore l'utiliser (p. 121) au sujet de la translation de la maison de Nazareth. « On peut remarquer que Nicéphore parle de la *Maison de l'Annonciation* à Nazareth. On peut remarquer aussi qu'il ne dit rien du miracle de sa translation qui se fût accompli depuis une trentaine d'années ».

Nous savons maintenant que Nicéphore a reproduit un auteur du X<sup>e</sup> siècle. Celui-ci ne dit rien — et pour cause — de la translation; il en est donc de même de Nicéphore dont le silence ici ne prouve rien ni pour ni contre la translation.

(3) Il est à remarquer aussi que les auteurs contemporains n'ont pas pour les anciens la même indulgence que pour eux-mêmes. Ils se permettent d'ignorer des ouvrages catalogués dans de nombreuses bibliothèques lorsqu'il leur suffirait souvent d'une démarche ou d'une lettre pour être renseignés et ils ne permettent à un ancien, par exemple à Eusèbe, de rien ignorer; mieux que cela, ils ne comprennent pas qu'il ait pu ne pas écrire tout ce qu'il savait dans les ouvrages qui nous restent de lui. — Pour nous, nous croyons qu'Eusèbe, tout comme nos contemporains, a pu ignorer bien des faits et bien des ouvrages. Nous croyons aussi qu'il n'a pas écrit tout ce qu'il savait, soit parce qu'il n'y songeait plus au moment où il rédigeait, soit simplement pour économiser son parchemin. Nous tenons donc que l'argument tiré du silence des auteurs n'est qu'un indice et n'a en général aucune force probante.

Nous omettons ou résumons les passages les moins importants, et nous donnons le mot à mot ou, en note, le texte grec des passages relatifs à la topographie palestinienne. On pourra comparer à Nicéphore Calliste (viii, 30), et utiliser son texte grec en attendant que nous puissions publier celui de la présente Vie; Nicéphore introduit d'ailleurs un certain nombre de remaniements.

Nous renverrons souvent dans les notes à C. J. M. de Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, Paris, 1860, et à Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, 1898 (forme le t. XXXIX du *Corpus scriptorum eccles. latinorum* de Vienne) :

Sainte Hélène fait détruire le temple de Vénus et trouve trois croix avec les clous; une malade est guérie par l'une des croix, la sainte prend donc une partie de celle-ci avec les clous pour les porter à son fils Constantin à Byzance, et met le reste dans une châsse d'argent qu'elle donne à Macaire, archevêque de Jérusalem. L'auteur distingue le saint Sépulchre, le Calvaire (1) et l'endroit situé au levant non loin des deux premiers où l'on trouva les croix. Sainte Hélène fit construire l'église de saint Constantin sur l'endroit où elle trouva les croix, Ἡ Ἀνάστασις sur le saint sépulchre et « des saints temples » sur le Calvaire (2). Elle fit aussi des degrés de marbre au levant de la sainte cité, descendant vers le lieu (3) de Gethsémani où est le tombeau de la très sainte mère de Dieu. Après avoir construit en ce lieu un temple splendide au nom de la très pure mère de Dieu, elle enferma son très saint tombeau dans l'autel de l'église (4) : « Il est dit par beaucoup, comme nous l'avons appris, que le même lieu incliné est appelé Vallée du Pleur, et Torrent de Cédron, et Vallée de Josaphat; mais le jardin dans lequel le Christ et notre Dieu fut livré était là ainsi que le lieu dans lequel le Seigneur pria la nuit où il fut livré (5) ».

Sainte Hélène alla à la montagne des Oliviers au levant et y bâtit une église (6); elle descendit au tombeau du bienheureux

(1) Ὁ τόπος τοῦ Κρανίου.

(2) *Églises*, p. 149; *Itinera*, p. 234.

(3) *Χορτίον*.

(4) Cette église est mentionnée dès le v<sup>e</sup> siècle; M. de Vogüé place sa construction au iv<sup>e</sup> siècle. *Églises*, p. 305-306.

(5) Cf. *Églises*, p. 313.

(6) Mentionnée au iv<sup>e</sup> siècle par Eusèbe et le pèlerin de Bordeaux. *Églises*, p. 56 et 319.

saint Lazare à Béthanie, qui est à deux milles de la sainte cité; elle arrosa de larmes brûlantes le tombeau du juste Lazare et fit construire au-dessus une église en son nom (1). Elle gagna le Jourdain où le Christ fut baptisé (2), elle le traversa et trouva la caverne où le précurseur avait habité, elle y bâtit une église au nom de Jean le Baptiste. En face de la caverne est un lieu très élevé (3) duquel saint Élie fut enlevé au ciel; elle ordonna d'y bâtir un temple très majestueux au nom du prophète Élie, et alla à la ville de Tibériade distante de la sainte cité de quatre jours de route. A l'entour de Tibériade on trouve l'endroit (4) où le Christ s'asseyait et enseignait; où il multiplia les sept pains et nourrit les quatre mille, et au même endroit est Cafernaoum (5) où le Christ demeura, où se trouve aussi la maison de saint Jean le Théologien, où (N.-S.) mangea avec ses disciples (6); là aussi eut bien le miracle du centurion et ils descendirent le paralytique par le toit. Sainte Hélène ordonna de construire des églises en ces endroits. Elle traversa le fleuve qui était près de là et, trouvant une pierre en forme de croix (7) sur laquelle le Christ guérit l'hémorroïsse, elle éleva une église au nom de la croix vénérable et vivifiante; partant de là et arrivant à un certain castel (8), près de la croix dont nous venons de parler, où il y a un grand jet d'eau appelé Sept-Sources (9), où le Christ fit le prodige des cinq pains et des deux poissons, elle y construisit un temple très remarquable. Elle alla de là à la mer de Tibériade et, trouvant l'endroit où Notre-Seigneur, après la résurrection, apparut aux apôtres pendant qu'ils pêchaient, où se trouvaient les charbons et le poisson dessus avec du pain (Jean, XXI, 9), où il mangea avec eux et où ils prirent les cent cinquante-trois poissons, elle y construisit une église au nom des bienheureux apôtres. Elle marcha encore deux milles et, trouvant la maison de Marie de

(1) Saint Jérôme connaît cette église. *Églises*, p. 326.

(2) *Itinera*, p. 265-266 (Arculf).

(3) Ἀπὸ δὲ τὸ σπήλαιον ἀντίγρυς ἔστι τόπος ὑψηλότερος.

(4) Τὸ λεγόμενον δωδεκάθερον.

(5) Καπερναούμ.

(6) Ὅπου ὁ θεῖος καὶ δεσποτικὸς δεῖπνος γέγονε.

(7) Πέτραν ἔχουσαν τύπον σταυροῦ.

(8) Καστελλίον τι.

(9) Βρύσις μεγάλη τὸ λεγόμενον ἐπτάπηγον.

Magdala (1) et l'endroit où le Christ la délivra des sept démons, elle y éleva le temple de Marie de Magdala..... Elle entra dans la ville de Tibériade et, trouvant au milieu la maison de la belle-mère de Pierre qui fut guérie de la fièvre, elle y éleva une très belle église : saint Pierre, coryphée des Apôtres. Elle sortit de Tibériade, marcha dix milles vers le couchant et alla au mont Thabor (2) où Melchisédek bénit Abraham, puis cherchant le lieu où le Christ notre Dieu fut transfiguré, elle y bâtit une église au nom de Dieu notre Sauveur et de ses saints Apôtres Pierre, Jacques et Jean. Elle consacra à ce très auguste (ouvrage) des hommes pieux pour travailler avec art et chanter (3) ainsi que beaucoup de ses revenus (4).

Elle alla ensuite de la montagne vers le levant et arriva à Nazareth. Cherchant la maison où la mère de Dieu fut saluée par l'archange Gabriel, elle y construisit le temple extraordinaire (5) de la très sainte Mère de Dieu. De la ville de Nazareth, elle gagna le pays (6) de Cana de Galilée et cherchant l'endroit où eut lieu la noce de Simon le Cananite, où le Christ changea l'eau en vin, elle y éleva un temple très auguste (7).

Allant à Bethléem qui est à six milles de la sainte cité, après y avoir construit une grande église élégante (8), en forme de croix, au nom du Christ notre Dieu, et après avoir enfermé en dedans sous le grand autel et la crèche et la sainte caverne, elle sortit de Bethléem. — Cherchant le lieu dans lequel les

(1) Τῆς Μαγδαλινῆς Μαρίας.

(2) Sic *Cod. Par.* 1153. Notre copie du ms. de Londres porte : Πρὸς τὸ βόρειον ὄρος.

(3) Εἰς τὸ καλλιμεργεῖν καὶ ψάλλειν.

(4) Ces deux églises étaient sans doute sur le Thabor. Il y reste les ruines d'une église que M. de Vogüé considère comme un des plus anciens monuments de la Terre Sainte. *Églises*, p. 353; *Itinera*, p. 275.

(5) Ναὸν παράδοξον. Cf. *Églises*, p. 348-351.

(6) Χωρίον.

(7) Cf. *Églises*, p. 355.

(8) Ἑκκλ. μεγάλην ὀρομηκίην. Cf. *Églises*, p. 50, 51 et 47, 61, 63, 64. D'après notre auteur, sainte Hélène semble avoir contourné le lac de Tibériade par l'est et le nord. A partir de Tibériade les indications ne concordent plus avec la carte. L'auteur ne plaçait pas la rencontre d'Abraham et de Melchisedek au Thabor ou ne connaissait pas la position de cette montagne. On écrirait maintenant : elle sortit de Tibériade et marcha dix milles vers le sud-ouest jusqu'au Thabor, puis vers Fouest jusqu'à Nazareth.

saints Innocents (1) tués sous Hérode avaient été massacrés et vénérant cette caverne comme il était juste, après avoir bâti une église au nom des saints enfants, elle alla au saint champ des bergers (2), et, trouvant l'endroit dans lequel les saints anges annoncèrent aux bergers la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ et dirent : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax*, y ayant élevé un temple très remarquable en l'honneur de Marie, mère de Dieu, et de Joseph le père nourricier (3), elle courut à la sainte Sion. La sainte Sion est sur le lieu surélevé de la sainte cité, vers le midi: sainte Hélène y construisit une église élégante, grande en longueur et largeur (4); au lieu de tuiles elle la couvrit de plomb et elle enferma à l'intérieur vers les parties de derrière du temple (5) : à droite l'habitation des saints disciples où ils étaient cachés de crainte des Juifs et le Christ parut au milieu d'eux les portes étant fermées; à gauche la colonne de porphyre sur laquelle le Christ notre Dieu fut attaché et flagellé par les Juifs. Dans ce (temple) à droite de l'autel est le saint Niptér (6) et la descente du saint Esprit en la sainte Pentecôte (7)... Elle fit aussi de la cour de Caïphe le temple du saint digne des plus grands éloges, du coryphée des apôtres Pierre (8). La distance de la sainte résurrection (Saint Sépulcre) jusqu'à sainte Sion est d'un mille.

La sainte et première reine des chrétiens Hélène bâtit beaucoup d'autres églises de Dieu dans ces saints lieux : sur le lac (la citerne) du prophète Jérémie, sur la source de Siloé (9), sur le champ du potier pour la sépulture des pauvres; au chêne de Mambré où le Sauveur apparut à Abraham (10) et au saint Li-

(1) Τὰ ἅγια βρέζη.

(2) Τὸ ἅγιον ποιμενεῖον.

(3) Τοῦ μνήστορος.

(4) Ἐκκλ. δορικίην μεγάλην εἰς τε μήκος καὶ πλάτος.

(5) Περιέκλεισεν ἐνδοθεν πρὸς τὰ ὄπισθεν μέρη τοῦ ναοῦ.

(6) Vase à laver les pieds, Jean, xiii, 5.

(7) On trouve ensuite : πρὸς δὲ τὸ εὐώνυμον μέρος τοῦ διακονικοῦ ἐν ᾧ ἐστὶν ὁ τόπος τοῦ ἁγίου προσήτου Δαβὶδ, κατεσκευάσεν ἡ αὐτῇ μακαρία Ἐλένη τὴν τῆς ἁγίας ἀναφορᾶς προσκομιδῆν. Ἐποίησεν δὲ καὶ τὴν αὐλὴν τοῦ Καίφα· ναὸν τοῦ ἁγίου καὶ πανευζήμου καὶ κορυφαίου τῶν ἀποστόλων Πέτρου. Ἔστι δὲ τὸ μήκος τοῦ τόπου, ἀπὸ τῆς ἁγίας Ἀναστάσεως μέχρι τῆς ἁγίας Σιών μίλιον, ἔν. Cf. Nic. Call., VIII, 30.

(8) *Rinera*, p. 155.

(9) *Églises*, p. 321.

(10) *Églises*, p. 58, note 1 et 347.

thostroton (elle bâtit une église en l'honneur) des saints Cyr et Jean.

Sainte Hélène ayant commandé brièvement de fonder vingt-huit églises dans ces saints lieux, prit avec elle la portion de la sainte croix qu'elle s'était gardée et les saints clous (du corps du Christ) (1) et retourna à Byzance près de son fils Constantin. Celui-ci l'accueillit avec joie ; il plaça la portion du bois vivifiant (de la croix) dans un reliquaire d'or et le donna à garder au très saint évêque Alexandre, car le bienheureux Métrophane était mort. Quant aux clous, il en mit à son casque et il en mélangea au (fer du) frein de son cheval afin que la parole du prophète fût accomplie : *En ce jour-là ce qui est sur le frein du cheval du roi sera saint au Seigneur Tout-Puissant* (2).

Le roi très honorable et très saint, Constantin lui-même, écrivit à Macaire, chef de l'église de Jérusalem, de veiller à la construction des églises du Christ et il envoya des chefs pour ce travail avec abondance de richesse pour faire construire les saints lieux de manière à ce qu'il n'y eût rien d'aussi beau sur toute la terre ; il écrivit encore aux chefs de la province de concourir avec zèle aux travaux à l'aide des deniers publics (3).

Ici s'arrête la partie de la Vie de Constantin et d'Hélène qui concerne la Palestine. La suite est utile pour dater la présente pièce, car elle mentionne Maurice et Héraclius (Cf. Nic. Call., VIII, 32), comme nous l'avons dit.

F. NAU.

(1) Ces quatre mots manquent dans *Cod. Par.* 1153.

(2) Cf. Zacharie, XIV, 20.

(3) D'après la présente histoire, sainte Hélène fait donc un pèlerinage analogue à celui que devait faire sainte Paule, mais beaucoup plus restreint ; elle est accompagnée de personnages importants (la Vie le dit) et ils projettent, comme cela nous paraît fort naturel, de construire bon nombre d'églises pour marquer et pour sanctifier les lieux saints qu'ils découvrent. Plus tard Hélène raconte ces projets à son fils Constantin, qui en presse par lettres, au moins dans certain cas, la construction. Il n'y a aucune contradiction entre la présente Vie et les textes d'Eusèbe (*De vita Constantini*, III, 25-53). On peut même croire que l'un complète l'autre.

# SIVAS

## HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE

1021-1820

(Suite) (1)

---

### CHAPITRE III

LE RÈGNE DE DAVID.

1° Fin du règne de Sènèkèrim : sa mort. — 2° Règne de son fils David. — 3° Élisée, second archevêque arménien de Sébaste. — 4° Lettre que lui écrit son maître Grégoire.

#### § I. — *Fin du règne de Sènèkèrim : sa mort.*

Après son ambassade, Pierre Kédartartz revint à Sébaste. L'empereur Basile II l'aurait-il chargé d'y porter à Sènèkèrim un message secret où il aurait demandé à ce prince, comme preuve de sa fidélité, de le débarrasser des officiers grecs qui organisaient leur révolte en Cappadoce? Cela n'aurait rien d'in vraisemblable et ferait comprendre pourquoi les auteurs arméniens attribuent à leur roi de Sébaste l'assassinat de Nicéphore Phocas. Mais cela n'empêcherait pas non plus l'empereur d'avoir eu recours en même temps à la ruse dont parle Cédrenus. Le monarque byzantin pouvait trouver qu'en la matière une précaution de plus ne gâte jamais rien.

En tout cas Nicéphore Phocas une fois disparu, au printemps 1022, la défection se mit dans l'armée des révoltés, et Théophylacte, envoyé alors en Cappadoce, n'eut plus qu'à en disperser les restes. Il s'empara de Xiphias et le conduisit à Constantinople où il fut rasé et enfermé dans un monastère, à

(1) Voir p. 79.

l'île de Proti. Pendant ce temps-là l'empereur faisait en Ibérie sa seconde campagne.

Le manuscrit de Sivas dit que le catholicos Pierre séjourna deux ans auprès de Sênèkèrim, puis se rendit à Ani. Il y était encore à la fin de 1025, lorsque mourut l'empereur Basile. Ce prince, d'après Matthieu d'Édesse, aurait par testament recommandé l'Arménie à son frère et successeur Constantin VIII, lui disant de traiter ce pays avec un amour paternel et d'être plein de sollicitude pour les fils du roi de Sébaste : David, Atom, Abousahl et Constantin ainsi que pour tous les grands d'Arménie. L'empereur mourut dans les derniers jours de décembre 1025.

Sênèkèrim le suivit de près au tombeau. La dernière maladie de ce prince fournit à Pierre Kédartartz l'occasion de retourner à Sébaste. Le vieux roi avait régné 55 ans. A la mort de son père, en 972, le Vaspouragan avait été divisé en trois royaumes. Il avait gouverné les Reschdonni jusqu'en 1003; puis, au détriment de ses neveux, s'était rendu maître de tout le pays qu'il céda à l'empire en 1021. Il passa les dernières années de sa vie à Sébaste où il mourut en 1027.

Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il réunit ses fils autour de lui et leur adressa ses dernières recommandations. Il les termina en les adjurant de ne pas l'ensevelir à Sébaste; mais de le transporter au pays de Vaspouragan pour l'ensevelir dans le tombeau de ses pères, au monastère du Mont Varag. Il leur enjoignit également d'y reporter la Sainte Croix de la vierge Ripsimè qu'il en avait apportée. Ses fils lui en ayant donné l'assurance, il s'éteignit paisiblement. C'était en l'an 476 de l'ère arménienne (15 mars 1027-13 mars 1028).

## § 2. — Règne de David, fils de Sênèkèrim.

Le premier soin des fils de Sênèkèrim fut d'accomplir scrupuleusement les dernières volontés de leur père. Ils transportèrent donc son corps au Vaspouragan, alors au pouvoir des Grecs. La Sainte Croix — sauf peut-être un fragment conservé à Sébaste — fut aussi rendue au Monastère du Mont Varag. Ce pieux devoir rempli, ces vertueux princes rentrèrent dans leurs états de Cappadoce.



David, leur aîné, devait régner 10 ans. Sous la conduite de Sapor, général des armées de son père, ce prince avait durant sa jeunesse lutté, avec des alternatives diverses, contre les invasions qui avaient successivement dévasté le Vaspouragan. Nous avons vu que son ambassade à Constantinople avait eu un plein succès. Il semble donc avoir été capable de gouverner.

Quelques historiens arméniens qui ont écrit tout récemment l'histoire de leur pays, avancent que Sènekèrim jouit seul à Sébaste du titre et des privilèges de la royauté. Notre manuscrit, comme les auteurs plus anciens, leur donne le plus formel démenti. Cependant il faut convenir que pas plus le manuscrit que les historiens ne disent un mot du sacre ou du couronnement de David. Le catholicos Pierre se trouvait pourtant à Sébaste lorsque Sènekèrim mourut. Il paraît même y être resté jusqu'à 1029. Puis, ce qui rend cette omission plus frappante, c'est qu'en cette année-là notre manuscrit le fait aller à Kars, pour y sacrer Kakig, fils et successeur d'Apas, qui venait d'y mourir après 45 ans de règne.

Les historiens ne nous ont conservé aucun détail sur le successeur de Sènekèrim. Nous savons qu'il fut marié puisque sa fille, la princesse Marie, épousa Kakig, fils d'Archod et dernier roi d'Ani. D'après Matthieu d'Édesse (n° 93), ce Kakig est traité de beau-fils par les princes de Sébaste, Adom et Abousahl, qui étaient les oncles de sa femme. Le traducteur a probablement trop précisé la signification du mot arménien « péçà » *փեշայ* qui signifie bien beau-fils, mais s'emploie également pour signifier l'époux d'une proche parente.

Néanmoins cela, joint à la jeunesse du prince en 1020, autorise à conjecturer qu'il quitta le Vaspouragan avant d'être marié, et qu'il ne l'aurait été qu'à l'époque de son avènement ou peu avant. Sa fille, en effet, qui semble n'avoir épousé Kakig qu'après la chute d'Ani (1045), devait être encore jeune à la mort de son père, en 1037. Elle eût donc été sous la tutelle de ses oncles qui la marièrent et qui, n'ayant pas d'enfant, devaient aimer et traiter leur nièce comme leur propre fille.

Un autre événement de famille fut la mort du prince Constantin, le plus jeune des fils de Sènekèrim, qui arriva pendant le règne de David. On n'a pas de détails sur cette mort.

§ 3. — *Élisée, second archevêque arménien de Sébaste.*

L'an 477 (14 mars 1028-13 mars 1029), Sion, archevêque arménien de Sébaste, vint à mourir. Ce prélat n'était point le métropolitain grec, mais un évêque arménien qui avait dû suivre les immigrants. Il ne paraît pas en effet que le mot Sion ait jamais été employé par les Grecs comme nom de personne, tandis que ce nom, sans être commun chez les Arméniens, a cependant été celui d'un de leurs patriarches de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. C'était encore, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le vocable de leur principale église à Tiflis.

Pour remplacer le prélat défunt, le roi David s'adressa à Pierre Kédartartz : il le pria de lui choisir pour successeur un prêtre pieux et prudent. Le Catholicos écrivit alors à Grégoire Magistros; il lui demandait l'envoi des deux clercs les plus distingués parmi ceux à qui il enseignait les sciences sacrées. Grégoire lui envoya Élisée et Basile, avec une lettre des plus flatteuses à en juger par le début que voici : « Parmi tous les illustres, saints et augustes catholicos qui parmi nous ont porté ce nom glorieux... » Ce fut Élisée qui fut choisi et sacré par Pierre Kédartartz en personne.

Malgré l'assertion répétée du manuscrit, il doit y avoir ici une erreur de personne. Vers 1030, l'illustre prince Grégoire Magistros, fils de Vassag Pahlavouni, ne devait pas avoir 40 ans : il se trouvait à la tête d'une immense fortune, occupé de guerres, mêlé à toutes les intrigues de la cour d'Ani et père d'une nombreuse famille, — on connaît quatre de ses fils et l'on assure qu'il eut plusieurs filles qui tous lui survécurent. Il n'est donc pas admissible qu'il soit ici question de lui. La lettre qui suit, pas plus que la formation et l'instruction des clercs, n'est compatible avec la vie de ce prince telle que l'histoire nous la fait connaître.

Si donc il n'y a pas là un simple lapsus calami, il faut que l'auteur ait été trompé par la réputation littéraire du prince; réputation qui pourtant n'aurait commencée que plus tard, Samuel d'Ani dit en 1036. Il n'est pas invraisemblable qu'il soit ici question de saint Grégoire de Narèg, illustre défenseur

de la foi dans le royaume de Vaspouragan. Il est vrai qu'on le fait mourir plus tôt; mais les auteurs sont loin d'être d'accord.

Les uns le disent écrivain du x<sup>e</sup> siècle, mort en 903, ce qui est presque une contradiction. L'historien arménien, suivi par Galanus, le dit célèbre sous le catholicat de Vahan de Balk (965-80), ce qui est conforme au dire de Samuel d'Ani : « Vers 970, florissait l'admirable saint Grégoire de Narèg, illustre par sa sainteté. » Les modernes le font naître en 951, composer à 20 ans son commentaire sur le « Cantique des Cantiques » et mourir en 1003, à l'âge de 52 ans. Mais cette date est loin d'être établie : car les mêmes auteurs avouent n'avoir pour l'établir que celle (1002) où fut achevé son célèbre recueil de prières. Il y joignit, plus tard peut-être, un appendice où il est question de son jubilé de 50 ans. On pense qu'il mourut peu après et qu'il s'agit d'un jubilé de naissance : mais cette idée ne serait-elle pas plus neuve qu'exacte? En tout cas, s'il avait vécu jusque vers 1030, il n'aurait eu alors qu'environ 80 ans, ce qui n'a rien d'impossible.

#### § 4. — *Lettre de Grégoire à son disciple Élisée.*

Grégoire (Magistros, pense l'auteur du manuscrit) écrivit à son disciple une longue lettre. Voici à titre de curiosité l'extrait que nous en avons trouvé :

« *Lettre de Grégoire Magistros à son disciple Élisée, évêque de Sébaste.*

« Mon fils, j'apprends que toi, agneau il y a quelques jours, tu viens d'être établi pasteur : qu'à la triple interrogation tu as confessé et ce parfait amour et le commencement de la profession apprise du Père, et qu'ensuite tu as reçu la suprême autorité du pasteur d'un nombreux troupeau, toi qui t'es confié à la puissance divine dont tu as reçu la participation...

« Dès tes plus tendres années jusqu'à l'âge de l'adolescence, tu as étudié Jérémie et Daniel, Salomon et son père, Jean le dernier des prophètes et Arisdaghès (1). Il nous est permis de prendre ces pasteurs pour modèles et de nous inspirer de l'exemple des martyrs, d'Étienne protomartyr et protodiacre, des martyrs Cyrïaque et autres...

(1) Il s'agit probablement ici du fils de saint Grégoire l'Illuminateur qui assista au Concile de Nicée, mais à qui l'on n'a jamais attribué aucun écrit.

« Quant à moi, voilà le spectacle qui tout à la fois, m'effraye, m'attriste et me réjouit : c'est de te voir entrer dans une vaste arène de luttes et de combats. En effet dans ces tristes temps d'anarchie, qu'il te faudra d'énergie pour protéger ceux qui faiblissent dans la foi!

« Et quels avis pourra-t-on te donner pour éveiller ton attention? Qui consentira à venir à ton aide, ou à t'avertir, ou bien à te consoler? Car je vois notre vie troublée et continuellement agitée par la tyrannie, je vois les flots tumultueux et les vagues immenses qui ont été déchainés et troublent la manœuvre des ministres. Qui donc aujourd'hui pourrait prendre la direction du navire? Qui pourrait lui servir de port? Car cette époque est troublée, et tous les oracles divins montrent la délivrance du fils de perdition (1). C'est pourquoi l'amour est desséché et l'iniquité multipliée. Mais les élus attendent (dans l'espérance), parce que ce jour a été abrégé en leur faveur.

« Toi, sois donc du nombre des élus; car ils n'ont diminué dans aucun siècle. Sois Abel, et n'apprends pas la réponse de Caïn disant qu'il n'est pas pasteur. — Sois le fils sauvé de Noé, celui qui n'est pas né dans le temps de la corruption, et ne ris pas de ton père. — Sois Isaac, et jusqu'à l'immolation ne demande pas quelle sera la victime, ne tremble pas et ne prends pas la fuite. — Sois Jacob, ne va pas à la chasse des animaux de la forêt et ne vends pas tes prérogatives pour un plat de lentilles.

« Alors même que tu serais vendu comme l'adolescent Joseph, ne sois pas impitoyable pour ceux qui t'auraient vendu, et cela, même en Égypte. Comme Moïse et Aaron, tu seras en butte à la contradiction et tu mourras comme eux sans recevoir de louange. Tu feras sept fois le tour de Jéricho en chantant des psaumes et ses remparts tomberont devant ton peuple. Tu arrêteras les flots impétueux du Jourdain et tu entreras dans la Terre promise par le lit *salin* du fleuve.

« Meurs, s'il le faut, de la main de Saül en faveur du vrai David. Ne sois pas cupide, ce qui a perdu Judas; sois plutôt comme Jean-Baptiste; ne sois pas menteur comme Ananie, mais semblable à Pierre. Comme Jacques tu seras précipité du haut du temple et tu mourras. Tu seras, s'il le faut, crucifié la tête en bas ayant le nord à ta gauche (2).

« Que le ciel s'ouvre devant toi doux, modeste, humble, ainsi que Dieu le demande pour te transformer en son temple et habiter en toi. Il sera ton guide, il assurera le succès de toutes tes entreprises. Tu seras fondé sur la pierre et tu ne rejetteras pas son inspiration, parce que la pierre [qui est le Christ] habitera en toi et toi, en Lui. Sois enfant de la lumière et enfant du jour, afin que le nom de Dieu soit glorifié en tout et qu'il te conserve.

« A Lui soit toute bénédiction dans les siècles des siècles. Amen! »

(1) Cette expression désigne Satan que les auteurs arméniens du XI<sup>e</sup> siècle, et des deux ou trois siècles suivants, imaginaient avoir été délivré des chaînes dont il avait été lié par la passion de Jésus-Christ. Cette opinion ne semble basée que sur une interprétation arbitraire, quoique littérale, des premiers versets du vingtième chapitre de l'Apocalypse.

(2) En cette position, il serait tourné vers l'Occident (?).

Combien le ton de cette lettre pleine de calme et de sages conseils, est différent de celui que Matthieu d'Édesse (n<sup>o</sup> 38 et 48) prête à Jean Gozern dont un fragment de prophétie a été cité dans le premier chapitre de ce travail. Ce serait à faire soupçonner que l'auteur du manuscrit n'a donné la lettre en extraits que pour en faire disparaître ce qui aurait rendu manifeste le catholicisme de son auteur. Il termine en disant que l'évêque Élisée fut le modèle de son peuple par ses bons exemples et lui fit beaucoup de bien en lui enseignant la morale et la doctrine de l'évangile.

## CHAPITRE IV

### SÉBASTE JUSQU'À LA MORT DE KÉDATARTZ.

1° Difficultés d'Atom et d'Abousahl avec la cour de Byzance. — 2° L'archevêque de Sébaste accompagne Pierre Kédartartz à Constantinople. — 3° Mort à Sébaste de Pierre Kédartartz.

#### § 1. — *Difficultés d'Atom et d'Abousahl avec la cour de Byzance.*

Le manuscrit ne dit rien du retour à travers la Cappadoce de l'armée que l'empereur romain Diogène avait conduite contre les musulmans de Syrie et qui avait été fort malmenée par eux aux environs d'Antioche en 1030. Il ne nous fait pas davantage connaître la conduite du nouvel archevêque arménien de Sébaste, durant la terrible famine et la peste que Matthieu d'Édesse fait commencer au printemps 1031. Pendant le fléau la détresse du peuple fut telle, qu'au dire de cet auteur, bien des gens vendirent leurs femmes et leurs enfants (1).

Le manuscrit de Sivas, faisant une longue digression, raconte ici toutes les contradictions auxquelles Pierre Kédartartz fut en butte, pendant 22 ans, jusqu'à son retour définitif à Sébaste, en 1051. Nous ne le suivrons pas. L'étude de cette figure, une des plus remarquables de l'Arménie durant la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, présente un véritable et très vif intérêt; mais elle nous entraînerait trop loin. Elle suffit d'ailleurs à un travail spécial.

Aucun historien ne donne la date précise de la mort de David, roi arménien de Sébaste, notre manuscrit se contente de dire que ce fut vers 1086, après 10 ans de règne. Ses deux

(1) Il ne faudrait pas prendre cette expression au pied de la lettre: car l'auteur affectionne les formules toutes faites. Il emploiera celle-ci toutes les fois qu'il voudra exprimer que les populations furent réduites à une misère extrême.

frères Atom et Abousahl, qui le secondaient déjà dans l'administration du pays, continuèrent à vivre en bonne harmonie et à régner ensemble.

Atom — Matthieu d'Édesse l'affirme — était un prince vertueux et juste. Sa conduite était édifiante, ses mœurs douces et modestes. Libéral envers tout le monde, surtout pour les pauvres et les ecclésiastiques, on lui doit la construction d'un grand nombre d'églises et de couvents dans toute la contrée.

En 487 (12 mars 1038-11 mars 1039), un des seigneurs arméniens qui était venu à Sébaste en même temps que Sémakèrim, jaloux de son roi, se rend à Constantinople et l'accuse de fomenter une révolte et de vouloir augmenter ses possessions au détriment de celles de l'Empire. Le calomniateur était un grand personnage, on crut à ses affirmations et l'empereur Michel IV fit immédiatement marcher une armée contre Atom et son frère. D'après Matthieu d'Édesse, cette armée était forte de 15.000 hommes, et placée sous les ordres de l'acolythe de l'empereur.

Ce général reçut en partant l'ordre de ne se permettre aucun acte d'hostilité contre les Arméniens, si leurs princes consentaient de leur plein gré à se rendre à Constantinople. Dans le cas contraire, il devait les attaquer, livrer leurs biens au pillage, s'emparer de force de leurs personnes et les amener morts ou vifs aux pieds de l'empereur. La nouvelle de l'arrivée de cette armée à Sébaste jeta Atom et Abousahl dans la consternation.

Matthieu d'Édesse (n° 55) leur fait proposer la résistance par le vieux général Sapor. Il lui prête même ces paroles : « Voulez-vous que je disperse au loin et que je mette en fuite les Grecs? » Il ajoute qu'en prononçant ces paroles, le général arménien aurait placé 5 cuirasses de fer les unes sur les autres et que les frappant de son épée, il les aurait fait voler en éclats. Tehamitchian, pour le rendre vraisemblable, corrige ce récit : il ne parle plus que d'une seule cuirasse placée sur un fagot que le général aurait percée d'un coup de cimeterre, en s'écriant : « Voilà ce qu'est devant moi toute la puissance grecque! »

Les princes auraient répondu à Sapor, en refusant son offre : « Garde-toi de tout acte de violence, nous partirons avec ceux qui sont venus nous chercher. » Ils firent de riches présents au

général grec et, forts de leur droit et de leur conscience, se rendirent avec lui à la capitale. Ils se présentèrent à l'empereur dont ils surent apaiser le courroux; puis ils lui demandèrent de vouloir bien à un moment de loisir se rendre avec eux au tombeau de l'empereur Basile II.

Michel IV ayant accédé à leur désir, ils y allèrent ensemble. Là les princes arméniens, tirant de leur sein la charte par laquelle le défunt empereur avait donné à Sènekèrim et à ses fils l'investiture du royaume de Sébaste, en donnèrent lecture d'une voix vibrante d'émotion; puis déposant la pièce sur le sarcophage du vieil empereur, ils lui demandèrent de leur faire rendre justice. « C'est toi, ô notre père, disaient-ils, qui nous avais donné cette charte; — c'est toi qui nous avais établis dans tes états; — c'est à toi aujourd'hui à nous faire rendre justice, puisque tes princes menacent de nous enlever à la fois et la vie et le royaume que tu nous avais donné. »

A ce spectacle inattendu, l'empereur Michel, rempli lui-même d'émotion autant que de surprise, se jette à leur cou et dès lors il leur témoigna toujours la plus profonde affection. Le calomniateur fut immédiatement arrêté et jeté en prison. D'après Matthieu d'Édesse, on le mit à mort. Enfin, après avoir comblé Atom et Abousahl des plus riches présents, il les renvoya à Sébaste.

## § 2. — *L'archevêque de Sébaste accompagne Pierre Kédartatz à Constantinople.*

Après la prise d'Ani par les Grecs, en 1045, le royaume dont cette ville était la capitale, fut annexé à la province grecque d'Ibérie. Les gouverneurs s'y heurtèrent à de nombreuses difficultés, dont ils crurent pouvoir venir plus facilement à bout en éloignant du pays Pierre Kédartatz. Catacalon que notre manuscrit appelle Goménas, mot qui ne serait qu'une altération de *κατακαλένος* (brûlé), surnom grec du personnage, obtint son exil à Arzen ou Ardzen (1).

(1) Plusieurs localités ont porté ce nom; mais il est probable qu'il s'agit ici de celle qui se trouvait à proximité d'Erzeroum, alors Thécodosiopolis, dans un pays depuis longtemps déjà au pouvoir des Grecs.



Pour les fêtes de Noël 196, c'est-à-dire le 6 janvier 1048, date où les Arméniens célèbrent cette fête, il fut transféré à la forteresse de Khaghdayaritch (1) sur les bords de l'Euphrate, à l'ouest d'Erzeroum. Enfin à Pâques de la même année (3 avril 1048) (2) Constantin Monomaque, — au dire du manuscrit, — ayant reconnu l'innocence de Pierre Kédartartz, le manda à Constantinople.

Matthieu d'Édesse montre le catholicos escorté de plus de 600 personnes, qu'il décompose ainsi : 300 nobles en armes, tous de haute distinction et attachés à sa personne, 110 docteurs, évêques, moines et prêtres montés sur des mulets, et enfin 200 domestiques à pied. Parmi les évêques se trouvait l'éminent et vénérable Élisée, archevêque de Sébaste, qui paraît avoir été constamment fidèle à Pierre Kédartartz. On y voyait aussi Basile, son frère, le même sans doute qu'en 1028 le docteur Grégoire (Magistros) avait envoyé au Catholicos comme digne de l'épiscopat.

A leur arrivée à la capitale, la foule et les grands vinrent en nombre à leur rencontre, et les conduisirent en pompe à Sainte-Sophie. C'est de là que l'empereur et le patriarche Michel Cérulaire les conduisirent ensuite à un palais magnifique. L'empereur pourvut à toutes les dépenses et dès le premier jour fit remettre au catholicos une bourse de cent livres d'or.

Le lendemain, Pierre Kédartartz alla rendre visite à l'empereur qui s'avança à sa rencontre et le fit asseoir sur un trône d'or placé à côté du sien. A la fin de l'audience, l'archevêque de Sébaste, s'approchant du siège, le saisit comme pour l'emporter. Là-dessus grand émoi dans l'assistance. L'empereur interpelle le prélat et lui demande ce qu'il prétend. — « Prince, répond Élisée, ce siège est devenu un trône patriarcal, et j'ai agi de la sorte afin que vous sachiez que dorénavant il n'y a personne qui soit digne de s'y asseoir. » Constantin, souriant à cette réponse, fit transporter ce trône dans la résidence où le catho-

(1) Saint-Martin, dans ses Mémoires, t. II, p. 100, écrit Khaghdaritch. L'identification de cette forteresse est peut-être aujourd'hui impossible, quoique son nom semble indiquer qu'elle commandait la route de la Chaldée pontique. Il est en effet composé du nom arménien de ce district et d'un autre mot de la même langue signifiant : « Opposé à, placé vis-à-vis de ».

(2) Matthieu d'Édesse (n° 74) reporte ce fait à l'année suivante et Samuel d'Ani à l'an 1053, ce qui est évidemment erroné.

licos devait faire un séjour de plus de deux ans, d'après le manuscrit.

Samuel d'Ani dit qu'il passa 3 ans à Constantinople, Matthieu d'Édesse parle de 4 : en fait, Pierre Kédartartz, arrivé à la capitale en 1048, se trouvait à Sébaste dans le courant de 1051. Avant son départ, l'empereur et le patriarche le comblèrent d'honneurs et de présents.

### § 3. — *Mort à Sébaste de Pierre Kédartartz.*

Tchamitchian, comme le manuscrit de Sivas, affirme que Atom, fils de Sénèkèrim, et Kakig, ancien roi d'Ani, lui aussi résidant en Cappadoce, s'étaient portés caution de la fidélité de Pierre Kédartartz à l'empire. C'est à cette double intervention que le catholicos dut de pouvoir rentrer en Asie Mineure, avec la seule défense de retourner dans l'ancien royaume d'Ani.

Le prélat se rendit à Sébaste où il séjourna deux ans auprès d'Atom. Au bout de ce temps, ce prince lui fit don du monastère de Sainte-Croix qu'il venait d'achever. Le Catholicos y fixa sa résidence. Ce fut à cette occasion, d'après le manuscrit, que Grégoire Magistros (I) lui envoya de riches présents. Ils consistaient en une crosse ornée de diamants, un calice d'un fort beau travail et une ampoule pour le saint chrême. Le tout était accompagné d'un éloge en vers de la Sainte Croix, dont le manuscrit donne une copie.

Pierre Kédartartz vécut encore 5 ans au monastère de Sainte-Croix et y mourut en 1058, dit le manuscrit. Samuel d'Ani le fait mourir l'année précédente. Bien que Tchamitchian s'accorde avec Matthieu d'Édesse et le manuscrit de Sivas pour la date de sa mort, M. Brosset (dans Lebeau, t. XIV, p. 338) reporte cet événement à l'année 1060, ce qui doit être inexact, car ce catholicos était déjà mort lorsque, en 1059, les Seldjoucides s'emparèrent une première fois de Sébaste.

Les funérailles du catholicos défunt furent célébrées au milieu d'un concours immense et son corps déposé, dit le manuscrit, « hors de l'église, tout près de l'autel, dans une

(1) Ici il pourrait bien être question du fameux maître de la milice, gouverneur de la Mésopotamie, qui, depuis la chute d'Ani, donnait à la littérature le temps que laissaient libre les soins de l'administration.

tombe entourée d'un mur ». Dans la description du monastère de Sainte-Croix il est dit qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle « le peuple désignait encore naguère sous le nom de Kédarkél (coude de Kédartartz) la partie du cimetière qui est au chevet de l'église, parce que c'est là que se trouvait le tombeau de ce prélat. Il était, ajoute-t-il, entouré d'une petite enceinte et n'avait aucune inscription; mais la vénération populaire, qui a continué jusqu'à ce jour, n'a jamais permis de le confondre avec d'autres ».

C'est dans la chapelle de la Mère de Dieu de ce même monastère qu'en 1827 l'auteur de notre manuscrit fit transférer les corps de Pierre Kédartartz et celui du martyr Théodore de Sivas. Le tombeau du catholicos est en marbre, surmonté d'une sorte de baldaquin en bois sculpté et doré, soutenu par 4 colonnes torses fort grêles. Elles encadrent un grand tableau représentant le prélat. L'épithaphe peinte sur bois, lors de la translation, traite Pierre Kédartartz de « couronne de la nation arménienne et de thaumaturge », puis, sans doute par allusion aux fleuves du Paradis terrestre, dit que « son âme, comme les quatre fleuves, s'est précipitée vers le séjour céleste, tandis que son corps est dans le lieu du repos ».

Matthieu d'Édesse (n<sup>o</sup> 81) affirme également la mort et la sépulture à Sébaste de Pierre Kédartartz et c'est là l'opinion commune des historiens; mais, comme si rien ne pouvait être certain dans l'histoire d'Arménie, le docte M. Brosset dans ses notes à l'Histoire chronologique de Mékhitar d'Aïrivank annonce qu'il « se propose... de publier l'épithaphe du catholicos Pétros, copiée à Varag, en 1811, par M. Lottin de Laval, avec le commentaire de M. Langlois ». Cela me rappelle le passage de la géographie attribuée au Dr Vartan, où il est dit que le corps de ce personnage se trouve au monastère de Varag. Il est vrai que d'après cet auteur il y fut porté par les fils de Sénèkèrim. Ce détail a fait croire à une erreur de sa part; mais l'épithaphe trouvée à Varag vient tout remettre en question. Il n'est pas impossible qu'Atom et Abousahl aient fait transporter dans le Vaspouragan et enterrer à Varag le corps de Pierre Kédartartz; mais alors quel est celui dont M<sup>sr</sup> Jean, archevêque de Sivas, a fait la translation?

(A suivre.)

P. GIRARD, S. J.

# DOCUMENTS DE SOURCE COPTE

## SUR LA SAINTE VIERGE

Dans un récent article (1) j'ai fait connaître l'office de la Sainte Vierge dans le rite copte. Me sera-t-il permis aujourd'hui d'exposer rapidement l'ensemble des documents que l'ancienne Église égyptienne nous a livrés sur la Mère de Dieu et en particulier sur le glorieux privilège de sa conception immaculée? En ces fêtes jubilaires (2), alors que de tous les points du globe un concert de louanges s'élève vers Marie, et que des archives de l'antiquité sortent des témoignages nouveaux proclamant tous les gloires de la Reine immaculée, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'entendre encore la voix de l'Égypte, de cette Égypte qui par ses Patriarches et ses Docteurs contribua si puissamment à établir et à consolider les bases du culte de la Mère de Dieu. Les documents mariologiques de source copte se divisent en deux catégories, la littérature et les monuments.

### I

#### LITTÉRATURE.

Parmi les documents écrits, les uns sont officiels, liturgiques et nous livrent la doctrine reçue et professée par l'Église copte, approuvée et sanctionnée par ses Évêques et ses patriarches; les autres ont un caractère privé et nous révèlent les sentiments et les croyances des particuliers. Tous sont unanimes à célébrer les grandeurs de Marie.

Parmi les premiers il faut citer : le Missel, le Bréviaire, le Pontifical, le Rituel, la Psalmodie et les Doxologies.

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 1904, n° 1.

(2) Écrit pour le 8 décembre 1904.

## LITTÉRATURE OFFICIELLE.

Dans la célébration du plus auguste des mystères, au saint Sacrifice de la Messe, Marie est à plusieurs reprises solennellement invoquée par le chant liturgique. Le passage le plus saillant est le motet qui se chante pendant que le prêtre encense l'autel et l'image de la sainte Vierge :

ταυρωτρι ἴμοτῶ ἵκαλαρος εἴραμ βα παρσονατα  
 εἴθεν πενιχ ἵααρσον ἴμοτῶ εἴραμε σομοῶτρι  
 εἴρσοι εἴθεν ἵναπερῶοῶτρι.

« C'est l'encensoir d'or pur, rempli de parfum, qui était dans les mains du grand-prêtre Aaron tandis qu'il offrait de l'encens sur l'autel. »

ἴρωτρι ἴμοτῶ νε ἴαρσενος  
 πεσαρσονατα νε πενσοῦτρι  
 ἀσμε ἴμοῦ ἀρσοῦ ἴμοι

ἴσο νε ἴρωτρι ἴμοτῶ ἵκαλαρος  
 εἴραμ βα ἴχιβε ἵχρσον εἴσαρσοῶτρι

« L'encensoir d'or, c'est la Vierge ;  
 son parfum, c'est notre Sauveur,  
 elle l'a enfanté, Il nous a sauvés.

Tu es l'encensoir d'or pur  
 qui contient le charbon du feu béni. » (*Misset*, pp. 13. 11.)

Rappelé et invoqué à l'autel, le nom de Marie l'est aussi dans l'office que le prêtre récite chaque jour. Le Bréviaire copte est composé de sept heures, toutes distribuées d'une manière régulière. Elles commencent par l'action de grâces et le *miserere* et contiennent un nombre déterminé de psaumes, une leçon tirée des Évangiles, quelques prières et invocations à Dieu et à la sainte Vierge.

Tierce rappelant les ouvriers de l'Évangile envoyés à la vigne à la troisième heure, on compare Marie au cep et son divin Fils à la grappe :

ω φιλαιουτφ ἡμο νε φωο ἡαλομ ἡταφιν  
 ου ετασφαι βα ἡσφαιζ ἡτε νεουβ

« O Mère de Dieu, vous êtes le véritable cep de vigne qui a porté la grappe de vie. » (*Brev.*, p. 135.)

Lorsque le soir sera venu, c'est elle qui ouvrira la porte du ciel :

εμωυ ανηαυοι ερατεν βεν νεκερφει εοσταβ  
 τενου ἡνω ἡφριφ ἡνι ετοζι ερατοζ βεν τφε ω  
 φοσοτοκος ἡμο νε φηεμ ἡτε τφε λοζου παν  
 ἡφρο ἡτε ἡναι

« Lorsque nous nous trouvons dans ton saint temple, il nous semble être au ciel. O Mère de Dieu, tu es toi-même la porte du ciel, ouvre-nous la porte de la miséricorde. » (*Br.*, 137.)

A *Serte*, le prêtre implore Celui qui a été crucifié pour nous à la sixième heure, et cela par l'intermédiaire de sa Mère vénérée :

ζωο ἡνωτην ζμ ἡετκερια εοβε παυα ἡτε νεου  
 βου εοβιφ γαρ ω φοσοτοκος ἡναροενοο τεπερηαρ-  
 ρισιαζεσοο ἡνω βατεν φη εταρενασφ

χε παυε νεπερσβα εεχευου γαρ οτοζ εεζν  
 παρην νεεσοτηρ

ω φηατ εττοζβηοττ ἡπερχω ἡφωο ἡπερερρηου  
 βεν νεπερσβα βατεν φη εταρενασφ

« La multitude de nos péchés nous a fait perdre toute faveur, mais à cause de toi, ô Mère de Dieu, toujours vierge, nous reprenons confiance auprès de Celui que tu as enfanté.

« Oui, grand est ton crédit, puissante est ton intercession, et ton suffrage est agréable à notre sauveur.

« O Mère très pure, n'abandonne pas les pauvres pécheurs dans ta médiation auprès de ton divin Fils. » (*Br.*, 177.)

Arrivé à *None*, le prêtre contemple au pied de la Croix la Mère de douleurs et s'écrie :

ετασφαι ἡχε φηατ ε ἡζνβ οτοζ ἡναιεσοοτ  
 νεσοτηρ ἡικωσονοο εφαι ε ἡσταζροο πεχασ εερην

XE ΠΙΚΟΣΝΟΣ ΠΕΝ ΣΕΡΑΥΗ ΧΕ ΑΓΘΗ ΠΗΘΟΥΧΑΙ ΠΑΣΗ-  
 ΛΑΧΗΘΗ ΧΕ ΣΕΡΟΚΣ ΕΠΗΛ Ε ΠΕΚΧΗΝΟΥ ΕΤΑΚΕΡΣΤΗΘ-  
 ΠΟΝΗ ΕΡΘΩ ΕΒΕ ΠΤΗΡΩ Ω ΠΑΥΗΡΗ ΟΤΟΣ ΠΑΝΟΥΤ.

« Lorsque la Mère vit l'Agneau, le Pasteur, le Sauveur du monde, suspendu à la croix, elle s'écria en pleurs :

« Le monde est dans la joie, car il a reçu le salut, mais mes entrailles sont brûlées de douleur tandis que je te contemple sur cette croix, mourant pour le genre humain. O mon Fils et mon Dieu. » (*Br.*, p. 219.)

A *Vêpres*, Marie est invoquée comme le refuge contre les ennemis qui sortent le soir :

ΠΑΤΟΥΧΕ ΠΕΘΗ Ω ΤΗΑΣΠΟΥΤ ΕΒΟΛ ΉΕΝ ΠΑΝΑΚΗ ΧΕ  
 ΑΠΘΗ ΤΥΡΕΗ ΑΠΦΟΥΤ ΖΑΡΘ ΠΕΠΕΝΣΑ ΦΗΟΥΤ  
 ΠΦΡΗΤ ΠΟΥΣΟΥΤ ΕΧΘΩΡ ΨΟΗ ΠΑΗ ΠΗΡΟΣΤΑΤΗΣ.

« Sauve ton troupeau de l'affliction, ô Mère de Dieu, car c'est vers toi que nous nous réfugions, après Dieu;

« Que ton intercession soit pour nous comme un rempart inébranlable. » (P. 250.)

Ω ΤΗΑΣΠΟΥΤ ΑΠΦΟΥΤ ΉΑ ΤΕΚΕΝΗ ΠΤΕ ΠΕΚΗΕΤΨΕΥΕΝΗΤ  
 ΠΠΕΡΣΗΩ ΠΠΕΠΨΩ ΉΕΝ ΠΑΝΑΚΗ ΑΛΛΑ ΑΡΗΘΩΕΝ  
 ΠΠΘΗ ΕΒΟΛ ΉΕΝ ΠΤΑΚΟ Ω ΘΗ ΕΤΣΑΡΘΟΥΤ ΠΠΑΤΑΤ.

« O Mère de Dieu, nous nous réfugions sous le couvert de tes miséricordes; ne rejette pas nos prières dans nos nécessités, mais préserve-nous de la perdition, ô toi qui es bénie à un degré unique. » (P. 253.)

Enfin, pour omettre *Complies*, l'heure de *minuit* qui correspond à *Matines* se termine par cette suave prière :

Ω ΤΗΑΣΠΟΥΤ ΠΠΑΡΟΣΕΝΟΣ ΠΠΕΟΥΤ ΠΑΤΟΥΧΗ ΑΡΕ-  
 ΚΩΡΩ ΠΠΟ ΠΠΣΟΘΗ ΠΠΗ ΕΤΨΟΥΠΗ ΟΤΟΣ ΠΠΙΚΑΣ ΠΠΗΤ  
 ΠΠΤΕ ΠΠΒΟΚ ΑΡΕΤΑΣΟΟΥ Ε ΟΥΡΑΥΗ.

ΑΡΕΕΡΣΟΥΤ ΕΤΕΠΠΟΜΙΣ ΟΤΟΣ ΑΡΕΠΠΥ ΕΧΕΝ ΠΠΟΥΤ-  
 ΡΩΟΥΤ ΟΤΟΣ ΑΡΕΕΡΠΠΕΣΕΒΕΠ ΕΧΕΝ ΤΨΗΡΠΠΗ ΠΠΙΚΟΣΝΟΣ  
 ΧΕ ΠΠΟ ΓΑΡ ΠΕ ΤΕΠΨΕΛΠΠΕ Ω ΤΗΑΣΠΟΥΤ.

« O Vierge, Mère de Dieu, rempart indestructible, déjoue les conseils de nos ennemis, et change en joie la tristesse de tes serviteurs.

« Sois le rempart de notre ville, combats en faveur de nos rois et intercède pour la paix du monde, car tu es notre espoir, ô Mère de Dieu! » (*Br.*, p. 352.)

Le Pontifical et le Rituel associent également la Mère au Fils dans les prières d'invocations qui accompagnent les cérémonies religieuses. La Psalmodie, qui s'appelle aussi *les Théotokies*, est suffisamment connue (1). Le livre des Doxologies est un recueil d'hymnes ou de ce que nous appelons *proses*, pour toutes les fêtes de l'année. Ce livre est beaucoup plus rare que le précédent. Il n'a jamais été imprimé. J'en ai vu un manuscrit au patriarcat copte orthodoxe, au Caire.

Dans toute cette littérature officielle, ce qui frappe le plus c'est la multitude des répétitions, l'absence de toute variété et le petit nombre d'idées exprimées. En ce qui concerne la Sainte Vierge, tous les textes roulent autour de deux vérités principales, la Maternité divine et la Virginité parfaite.

L'Église copte n'a jamais oublié la part glorieuse qu'elle prit, au concile d'Éphèse, à la définition du dogme qui est le principe et le fondement des grandeurs de Marie; elle n'a jamais oublié que son patriarche saint Cyrille présidait l'auguste assemblée au nom du Vicaire de Jésus-Christ. Elle a gardé dans sa liturgie l'épithète même qui résumait et incarnait la croyance imposée à tous les chrétiens, **ΘΕΟΤΟΚΟΣ** « Mère de Dieu ». Même lorsque Dioscore, profanant l'héritage de son glorieux prédécesseur, eut entraîné à sa suite dans le monophysisme presque toute l'église d'Égypte, le dogme de la Maternité divine de Marie fut conservé intact. Il est raconté dans la Vie de Chenoudi, le fougueux archimandrite du Deir el-Abiad, le plus chaud partisan de Dioscore, qu'il se rencontra avec Nestorius exilé en Haute-Égypte. Il voulut le convertir. « Confesse, lui dit-il, que Marie est mère de Dieu. — Tous les évêques d'Éphèse n'ont pu me convaincre et toi seul tu voudrais le faire! » répondit dédaigneusement Nestorius.

La Virginité parfaite et perpétuelle de Marie est également

(1) Cf. notre article sur les *Théotokies* dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1904, n° 1.



affirmée de la manière la plus claire et par une série d'emblèmes dont nous ne citerons qu'un spécimen :

« Elle est le champ mystique où l'on n'a point semé et qui cependant a germé et produit le fruit de vie » (*Théot.* 91, 206, 263) :

ΠΟΟ ΝΕ ΨΚΟΙ ΠΝΟΨΧΡΟΧ ΕΡΟΣ ΑΡΕΤΑΟΛΟ ΕΒΟΛ  
ΠΟΨΚΑΡΝΟΣ ΕΡΟΝΗ.

« Elle a enfanté l'Emmanuel sans briser le sceau de sa virginité, sans recevoir de semence humaine, elle est restée vierge en tout temps. »

« Elle est la porte que vit jadis Ézéchiel du côté de l'Orient, scellée d'un sceau merveilleux; personne ne peut la franchir si ce n'est le Dieu des puissances, il entre et sort et la porte reste fermée » (105) (1).

Tous les symboles, les comparaisons, toutes les figures, les titres qu'emploient les livres coptes pour exprimer ces deux idées, la maternité et la virginité, sont empruntés à l'Ancien Testament et sont absolument les mêmes que dans l'Église grecque, comme les a exposés Dom Placide de Meester dans la revue « L'Immaculée » (édition française). Il me semble donc inutile de les reproduire ici (2); je me contenterai de mettre en relief les témoignages qui concernent l'Immaculée Conception.

Que l'Église copte ait toujours proclamé la Sainte Vierge exempte de tout péché, pure et immaculée, c'est ce qui ressort avec évidence des textes mêmes de ses livres liturgiques et de l'ensemble de la doctrine qu'elle professe sur la Mère de Dieu.

Pour elle, Marie est « la vierge parfaite qui a trouvé grâce devant le Seigneur » (91), « la vierge très sainte » (125), « la vierge incomparable » (238), « qui surpasse en pureté les séraphins et les chérubins » (146) :

ΕΜΑΤΕΝΘΟΥΨ ΓΑΡ Ε ΜΗ  
ΕΜΑΧΟΣ ΧΕ ΟΥ ΕΒΗΨ  
Ω ΨΣΗΜΗ ΨΣΑΒΕ ΨΨΑΡΘΗΝΟΣ

(1) Les numéros renvoient aux pages des *Théotokies*.

(2) Une excellente étude sur ce sujet a été faite dans la même revue par M. Marius Chaine.

Α ΦΙΟΤ ΓΑΡ ΕΡΗΣΟΡΕ ΉΑΡΟ  
ΧΕ ΉΝΘΗ ΦΗ ΕΤΕΠΟΩΝΤ ΕΡΟ

« A qui te comparerai-je, et de quel nom t'appellerai-je, ô Vierge vénérable et prudente? le Père lui-même te rend ce témoignage que tu n'as point de semblable » (264).

ΤΕ ΟΙ ΉΓΙΚΑΝΟΣ ΕΣΟΤΕ ΉΝ ΕΘΟΤΑΒ ΤΗΡΟΤ  
Ε ΑΡΕΤΟΒΣ ΕΧΘΗ Ο ΟΗ ΒΟΝΕΣ ΉΓΗΟΤ  
ΤΕΘΟΣΙ ΕΝΑΥΘ ΕΣΟΤΕ ΉΝΑΤΡΙΑΡΧΗΣ  
ΟΤΟΣ ΤΕΤΑΠΟΤΤ ΕΣΟΤΕ ΉΝΡΟΦΗΤΗΣ  
ΟΤΟΝΤΕ ΝΕΧΗΝΟΥΉ ΉΕΝ ΟΉΝΑΡΡΗΣΙΑ  
ΕΣΟΤΕ ΉΝΧΕΡΟΤΒΗ ΉΕΝ ΉΝΣΕΡΑΦΗ

« Tu es plus digne et plus capable que tous les saints d'intéresser pour nous, ô pleine de grâce!

« Tu es exaltée au-dessus des Patriarches et honorée au dessus des Prophètes!

« Tu peux marcher et t'avancer avec plus de confiance que les chérubins et les séraphins » (68).

ΤΕ ΕΡΟΤΩΝΗ ΕΣΟΤΕ ΦΗΗ  
ΉΘΟ ΝΕ ΉΣΑ ΉΉΑΝΑΤΟΛΗ  
ΕΡΕ ΉΘΗΗ ΧΟΤΟΥΤ ΕΒΟΛ ΉΑΧΟΣ  
ΉΕΝ ΟΤΟΣΗΘΉ ΉΕΝ ΟΤΟΣΕΜΑ

« Tu es plus brillante que le soleil, tu es l'aurore qu'attendent les justes dans la joie et l'allégresse » (126).

Α ΟΉΗΉΉ ΉΉΣΗΗ ΟΉΤΑΙΟ  
ΑΡΕΘΗΣΙ ΉΘΟ ΕΣΟΤΕΡΟΟΤ ΤΗΡΟΤ  
ΉΘΟ ΝΕ ΉΉΟΤΉΉΟΤ ΉΉΉΑΡΘΕΝΟΣ  
ΉΘΟΤΟΚΟΣ ΉΑΡΙΑ

« Un grand nombre de femmes ont été honorées, tu les as toutes surpassées.

« C'est toi qui es la gloire des vierges, ô Marie, ô Mère de Dieu » (123).

Ailleurs, Marie est déclarée « seule bénie entre toutes les femmes (253), mère des vivants (95), pleine du Saint-Esprit (136), sanctuaire de pureté (248), arbre d'immortalité » (206).

Mais il est des passages où la Sainte Vierge est déclarée pure *de toute tache*. Rien n'est plus fréquent dans les théotokies que les épithètes  $\alpha\tau\omicron\sigma\alpha\lambda\epsilon\upsilon$ ,  $\alpha\tau\alpha\sigma\eta$ ,  $\alpha\tau\tau\alpha\kappa\omicron$  toutes trois composées de la particule privative  $\alpha\tau$ ;  $\sigma\alpha\lambda\epsilon\upsilon$  signifie « souillure »,  $\alpha\sigma\eta$  « tache »,  $\tau\alpha\kappa\omicron$  « corruption ».

Attribués à Marie, ces mots proclament donc de la manière la plus expresse qu'aucune faute n'a terni la blancheur de son lis virginal, qu'aucun mal n'a corrompu la beauté rayonnante de son âme :

$\chi\epsilon\tau\epsilon$   $\omicron\eta$   $\epsilon\omicron\eta\epsilon\zeta$   $\iota\eta\zeta\eta\omicron\tau$   
 $\text{f}\eta\alpha\tau\omicron\sigma\epsilon\eta\omicron\varsigma$   $\iota\eta\alpha\tau\omicron\sigma\alpha\lambda\epsilon\upsilon$   
 $\text{f}\epsilon\kappa\eta\eta\eta$   $\iota\eta\alpha\tau\eta\omicron\kappa$   $\iota\eta\chi\eta$   
 $\eta$   $\alpha\zeta\omicron$   $\iota\eta\tau\epsilon$   $\text{f}\eta\epsilon\omicron\eta\eta$

$\chi\epsilon\tau\epsilon$   $\text{f}\omicron\tau\omicron\eta\eta$   $\epsilon\omicron\eta\epsilon\sigma\epsilon\omicron\varsigma$   
 $\omicron\eta$   $\epsilon\tau\alpha\sigma\zeta\eta\epsilon\eta\eta\omicron\tau\eta$   $\eta\alpha\eta$   
 $\iota\eta\text{f}\eta\tau\eta\eta\eta$   $\iota\eta\tau\epsilon$   $\text{f}\eta\omicron\tau\text{f}$   
 $\omicron\eta$   $\epsilon\tau\alpha\sigma\zeta\omicron\eta$   $\eta\alpha$   $\eta\tau\omicron\eta\eta$

« Salut, pleine de grâce, Vierge *sans tache*, tabernacle qui n'est point fait de main d'homme, trésor de justice!

« Salut, belle colombe, qui nous a annoncé la paix de Dieu, la réconciliation faite avec les hommes » (137).

Cette colombe messagère qui, comme celle de Noé, apporte aux hommes de la part de Dieu le rameau de paix, ne pouvait être elle-même l'objet de la malédiction commune; serait-elle d'ailleurs un trésor de justice, si elle avait aussi perdu le bien incomparable de l'innocence parfaite?

$\text{f}\alpha\tau\omicron\sigma\alpha\lambda\epsilon\upsilon$   $\iota\eta\epsilon\sigma\eta\eta\eta$   
 $\omicron\tau\omicron\zeta$   $\epsilon\omicron\omicron\tau\alpha\upsilon$   $\text{f}\eta\eta$   $\zeta\omicron\upsilon\upsilon$   $\eta\epsilon\upsilon\eta$   
 $\omicron\eta$   $\epsilon\tau\alpha\sigma\eta\eta$   $\eta\alpha\eta$   $\iota\eta\text{f}\eta\omicron\tau\text{f}$   
 $\epsilon\text{f}\tau\alpha\eta\eta\omicron\tau\text{f}$   $\epsilon\chi\eta\eta$   $\eta\epsilon\sigma\chi\text{f}\omicron\eta$   
 $\epsilon\tau\alpha\zeta\eta\eta$   $\eta\epsilon\eta\epsilon$   $\iota\eta\chi\epsilon$   $\text{f}\eta\kappa\eta\eta\epsilon\iota\epsilon$   $\eta\eta\tau\epsilon$   
 $\epsilon\sigma\tau\omicron\zeta$   $\epsilon\upsilon\omicron\alpha$   $\epsilon\sigma\chi\omicron$   $\iota\eta\eta\omicron\varsigma$   
 $\chi\epsilon$   $\chi\epsilon\tau\epsilon$   $\omicron\eta$   $\epsilon\omicron\eta\epsilon\zeta$   $\iota\eta\zeta\eta\omicron\tau$   
 $\omicron\tau\omicron\zeta$   $\eta\omicron\omicron\iota\epsilon$   $\eta\epsilon\eta\epsilon$

« O Vierge *immaculée* et vénérable, vierge sainte en toute chose, vous qui nous avez apporté Dieu reposant sur vos bras; la création entière se réjouit avec vous et s'écrie : Salut, pleine de grâce! le Seigneur est avec vous! » (131).

χερε νε το θηαρσενος  
 οη εττογνηοστ παττακο  
 ετα πλογοσ ιτε φιοτ ι  
 αφοισαρξ εβοα ιηβιφ  
 χερε ηκρηπλιον παταση  
 ογοσ ετσοτη  
 ιτε θηαρσενα ινιη  
 ογοσ ετχικ εβοα

« Salut à toi, ô Vierge pure et *sans tache* en qui le Verbe de Dieu s'est incarné!

« Salut, vase *immaculé*, vase choisi de la virginité véritable et parfaite! » (102).

Quel sens auraient ces expressions si Marie avait été souillée de quelque péché, si la limpidité de son âme avait été troublée un seul instant? Cette innocence perpétuelle, cette préservation absolue de toute faute est symbolisée par une série de figures.

Marie est « la lampe inextinguible » (135) qui a toujours brillé devant son Créateur : elle est « une couronne incorruptible » (206), « une arche sans tache » (238), « une arche qui n'a été rongée par la teigne d'aucune souillure, et a été préparée dès le commencement pour nous apporter le salut » (208).

Tous ces textes proclament en la Sainte Vierge la virginité parfaite, la pureté immaculée; mais en est-il qui parlent expressément du péché d'Adam et en exemptent la Mère de Dieu? C'est ce qui nous reste à exposer. Dans le livre des ordinations (p. 175), au milieu des prières faites pour la prise d'habit des moines, on lit le passage suivant :

αρεζιοφ ιφραγη ηει ηοεμηα αρεπορφ ιπογχοη  
 ω τυερι ικιοη ω οηετασ ζιοτε ιηζεβσο ιηανι  
 φιογι ραντεςζοβε παλη ιηζεβσο ιηηζηοτ. αρε  
 ηιατq ταζτοq ευζοι ε ηηαραμιοσ ητοηοσ ιηοζ  
 ηοq φια ιηυοηη ιηηακεοσ.

« Tu as revêtu la joie et l'allégresse, tu as ceint la puissance, ô fille de Sion, ô toi qui as porté le vêtement des habitants des cieux, pour couvrir Adam du vêtement de la grâce. Par toi, heureux, il est monté au ciel, le lieu de délices, le séjour des justes. »

Dans les Théotokies, il est maintes fois répété que Marie est « le salut d'Adam, la joie d'Ève » (61, 92). D'autres passages déclarent de la manière la plus claire que la Sainte Vierge nous a délivrés de la malédiction attirée sur nous par la transgression originelle :

Ꝑꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ

« Sur le conseil d'Ève notre première mère,  
 Adam mangea du fruit de l'arbre.  
 Alors s'appesantit sur notre race et la nature entière  
 le règne de la mort et de la corruption.  
 C'est par le moyen de Marie, la Mère de Dieu,  
 qu'Adam entra un jour au Paradis » (87).

ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ  
 ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓ ꝓꝓꝓꝓꝓꝓ

« La gloire de toutes les Vierges, c'est Marie, la Mère de Dieu; c'est grâce à elle qu'a été levée l'ancienne malédiction,

« La malédiction qu'attira sur la race humaine la transgression de la femme quand elle mangea du fruit de l'arbre.

« A cause d'Ève avait été fermée la porte du paradis, à cause de la Vierge Marie nous a été ouverte l'entrée des cieux » (109).

Voilà, croyons-nous, les textes coptes les plus forts que l'on puisse invoquer en faveur de l'Immaculée Conception. Prouvent-ils le dogme d'une manière explicite, on ne saurait l'affirmer. Ils ne font en effet aucune allusion claire et évidente à la conception de la Sainte Vierge et à sa préservation du péché originel. Sans doute, ils proclament en Marie une Virginité et une pureté tout à fait spéciale et supérieure à celle de toute créature, les derniers textes cités tendent à établir qu'elle a coopéré d'une certaine façon à la Rédemption, mais on ne peut leur demander davantage.

#### LITTÉRATURE PRIVÉE.

En dehors des livres liturgiques, il existe deux sortes de documents écrits qui nous fournissent des renseignements sur la Sainte Vierge : ce sont les sermons des Pères et les inscriptions.

##### I. *Sermons.*

Ces sermons ont été pour la plupart traduits du grec dans les deux dialectes coptes, le bohairique et le saïdique. Ils sont en majeure partie inédits. Ceux qui se trouvent dans la collection des manuscrits du musée Borgia, aujourd'hui à la bibliothèque nationale de Naples, ont été analysés par Zoega dans son *Catalogue*; il serait à souhaiter qu'ils soient publiés in extenso.

Le codex 49 (p. 93) contient une homélie dont voici le titre : « Instruction prononcée par notre Père saint et vénéré en toute manière, Euchodius l'archevêque de la grande ville de Rome (1), au sujet de notre souveraine à tous, Marie, la sainte Mère de

1) Il s'agit d'Evodius successeur de saint Pierre à Antioche; par confusion les coptes le placent à Rome. Le discours dont il est question vient d'être étudié et reconstitué par M. Oscar von Lemm dans ses « *Kleine koptische Studien* ».

Dieu, dans laquelle il nous décrit sa dormition et sa sainte mort arrivée le 21 Tobi selon les Égyptiens, dans la paix de Dieu. »

Le contenu du codex 50 est une homélie sur l'Assomption de la Sainte Vierge (16 Messori), « prononcée par notre Père trois fois saint, l'abbé Théodose, Archevêque d'Alexandrie, confesseur de la foi, revêtu du Christ ».

C'est tout ce que le Catalogue dit de ces deux sermons écrits dans le dialecte bohairique.

Les codex saïdiques sont plus riches en documents sur la Sainte Vierge. Les quatre numéros 117-120 constituent une série continue et complète, un seul ouvrage en plusieurs volumes racontant la vie de Marie depuis sa généalogie jusqu'à sa glorieuse Assomption. Malheureusement nous en ignorons l'auteur.

(N° 117) Marie est de la race de David, elle a pour père Cléopas qui est ensuite appelé Joachim; elle a pour mère Anne; elle naît le 15 Hathor. (N° 118) Elle est présentée au temple et y mène une vie angélique. — Autres événements jusqu'à la Nativité de Notre-Seigneur.

Le numéro 119 rapporte un grand miracle accompli par la Sainte Vierge. Les idoles adorées dans une ville qui n'est pas nommée, sont renversées et tombent dans un abîme entr'ouvert; à l'instant, les morts en sortent, les anges apparaissent. (120) Après la mort de Notre-Seigneur, Marie et Jean vivent ensemble à Jérusalem pendant quinze ans. La Sainte Vierge fait de nombreuses guérisons; elle instruit les Apôtres qui viennent la visiter. La quinzième année après la résurrection du Sauveur, un certain jour, elle dit à Jean d'appeler Pierre et Jacques. A leur arrivée, elle raconte tout ce qui s'est passé depuis la résurrection jusqu'à l'Ascension, puis elle ajoute que le Seigneur lui a apparu, lui a fait connaître le jour de sa mort, et promis que son corps serait porté au ciel par les anges. Elle fait réunir toutes les vierges, ses compagnes; sur sa demande, Pierre apporte un blanc linceul, Jacques achète des parfums, Jean des flambeaux; le linceul est étendu en forme de couche, on y répand les parfums. Marie se met en prière : « Je te rends grâces, ô Dieu tout-puissant, je rends grâces à ton Fils Unique qui est venu en ce monde pour sauver toute âme : Fils et pa-

role du Père, il est descendu jusqu'à nous, ses serviteurs, il s'est formé un corps humain dans mon sein, je l'ai enfanté sans participation d'homme, sans souillure, je l'ai nourri sans inquiétude, lui qui nous nourrit tous.

« Je rends grâces à ton Esprit-Saint qui est descendu sur moi, à ta puissance qui m'a couverte de son ombre.

« Maintenant, mon Seigneur et mon Dieu, voici l'instant où tu vas venir à moi, pour me couvrir de ta miséricorde, et éloigner de moi les pierres où l'on heurte et les fantômes qui trompent. Qu'ils tombent devant moi ceux qui te maudissent, et que ceux qui sont à ta droite se tiennent dans l'allégresse. Que les puissances des ténèbres soient confondues aujourd'hui, car elles ne trouvent rien en moi qui leur appartienne! Ouvre-moi les portes de la justice pour que j'entre et paraisse devant mon Dieu. Que le dragon se cache devant moi, en me voyant aller avec entière confiance vers toi, ô Dieu, seul véritable! Que ce fleuve de feu, où sont éprouvés les justes et les pécheurs, se calme et s'apaise pour me laisser passer. Tu es mon Dieu et mon Seigneur, le Père de tous les hommes, avec ton Fils Unique et le Saint-Esprit. Gloire à toi, gloire à eux dans les siècles des siècles. »

Après cette prière, Marie répand du parfum sur le linceul, se tourne vers l'orient, se signe et se couche. En ce moment, le Seigneur arrive porté sur le char des Chérubins, précédé des anges; il se tient debout près d'elle et lui dit : « Ne crains pas la mort, ô ma Mère; une vie éternelle va la suivre, il suffit que tu voies la mort de tes yeux; si je ne lui en donnais l'ordre, elle ne s'approcherait jamais de toi. » Alors le Seigneur dit : « Viens, ô toi qui es cachée dans les profondeurs du midi. » Mais à peine Marie la vit-elle que son âme s'envola dans le sein de son Fils.

Elle s'endormit du bon sommeil, la nuit du 20 janvier, qui correspond au 21 Tobi égyptien.

Le codex n° 273 raconte aussi la dormition de la Sainte Vierge. Les codex 258 et 259 ont divers sujets. Dans le numéro 258, le premier feuillet contient un fragment de l'homélie d'Euchodius connue par le codex 49 en bohairique. Le deuxième feuillet est une partie d'un éloge de la Sainte Vierge; le troisième commence ainsi : « Encomium prononcé par l'abbé



Cyrille, archevêque d'Alexandrie, en l'honneur de Celle qui est digne de toute vénération, la table de marbre *immaculée*, l'ornement sacré du sacerdoce, le vase d'or où est cachée la manne, la porte scellée, le second ciel sur terre, Marie, la sainte Mère de Dieu, prononcé au jour de sa sainte commémoration, le 21 Tobi. »

D'après Zoega, le n° 259 est aussi un encomium de la Sainte Vierge, peut-être le complément du précédent.

Parmi les nombreux papyrus coptes du Musée de Turin, dont une partie malheureusement vient d'être la proie des flammes, il en est un qui contient une homélie de saint Athanase sur la Sainte Vierge et sainte Elisabeth.

En voici le titre (1) : « Sermon prononcé par saint Athanase, archevêque d'Alexandrie, au retour de son second exil, au sujet de la Vierge sainte, Marie, la Mère de Dieu et Élisabeth la mère de Jean, pour réfuter et confondre Arius et ceux qui sont de l'abomination des gentils » (2).

Le texte est coupé de nombreuses lacunes qui le morcellent; on peut cependant suivre le fil du discours. Marie est d'abord mise en parallèle avec Ève; celle-ci avait introduit la mort de l'âme, la Sainte Vierge par son humilité et sa pureté nous a rendu la vie. « Par elle, la pureté a fleuri dans la nature humaine, elle a fleuri avec la chasteté et la virginité. Oh! quel don céleste a été fait aux hommes par toi, ô Vierge véritable! Venez, maintenant, mes auditeurs, allez dans l'Égypte entière, parcourez cette pieuse ville d'Alexandrie et voyez comment germent partout les fleurs de la pureté! Les uns pour se rendre semblables aux anges dans la pureté et la charité ont voué la chasteté perpétuelle, les autres se font eunuques eux-mêmes pour le royaume des cieux et vivent avec leur femme comme s'ils n'en avaient pas. D'autres encore errent dans les déserts, les montagnes et les vallées, s'enferment dans les cavernes inaccessibles et se condamnent à l'abstinence et au jeûne per-

(1) Francesco Rossi, *I papiri copti del Museo egizio di Torino*, vol. II, fasc. 1, page 5.

(2) Cette homélie vient d'être l'objet d'une étude très soignée de M. Oscar von Lemm dans ses « *Kleine koptische Studien* », XLIII (1905), p. 689-6151 ». Après avoir recherché tous les fragments qui en subsistent en différents endroits, il l'a reconstituée presque en entier.

pétuel, se privant même de l'eau dont tout animal peut se rassasier et cela pour conserver et embellir leur pureté. O Vierge pure dans ton corps et dans ton âme, c'est grâce à toi qu'ils ont obtenu ce don excellent! »

Vient ensuite le récit commenté de la Nativité et de la Visitation.

Les moines égyptiens n'écrivaient pas seulement leurs sermons sur papyrus et sur parchemin, ils en couvraient parfois les murs de leurs chapelles. C'est ainsi qu'on a retrouvé en 1883 dans un ancien tombeau de Thèbes (I), transformé en oratoire, une série d'homélie parmi lesquelles un éloge de la virginité de Marie. Sur les parois du nouvel oratoire, les moines avaient formé des stèles en terre battue, arrondies au sommet, et les avaient recouvertes d'un lait de chaux; là-dessus ils avaient écrit à l'encre rouge des sentences pieuses et quelques sermons des Pères. Une de ces stèles a été excisée et transportée au musée du Caire. Les autres sont malheureusement en fort mauvais état.

*(A suivre.)*

Alexis MALLON S. J.

---

# TRADUCTION DES LETTRES XII ET XIII DE JACQUES D'ÉDESSE

(EXÉGÈSE BIBLIQUE)

---

## INTRODUCTION

Le texte syriaque de ces deux lettres a été publié dans le *Journal of sacred literature and Biblical Record* (1) par M. Wright qui regrettait de ne pouvoir en donner la traduction (2). Nous publions ci-dessous une traduction complète de la lettre XIII, toute de critique biblique, qui est assez longue (1-xviii) et dont plusieurs passages ont été résumés dans la Chronique de Michel le Syrien. Nous ajoutons ensuite la traduction de la courte lettre XII (xix-xx). Nous omettons cependant l'exorde de cette dernière lettre qui est analogue à celui de la lettre XIII : Jacques d'Édesse, durant une longue page, y compare encore ses réponses aux mets servis dans un repas. — La lettre XIII a été écrite entre les années 704 et 708, car Jacques d'Édesse, mort en 708, y cite sa révision de la Genèse conservée dans le manuscrit syriaque de Paris n° 26, et composée en l'an 704, dans le monastère de Téléda, comme nous l'apprend une note de ce manuscrit (3). Nous croyons faire œuvre utile en vulgarisant cet important spécimen de la critique biblique dans les premières années du viii<sup>e</sup> siècle et de l'érudition de Jacques d'Édesse.

F. NAU.

(1) T. X (New Series), 1876, d'après le ms. syr. de Londres *Add.* 12172, fol. 110-121.

(2) I regret that circumstances prevent me from giving a complete translation of these two epistles, and that I am obliged to content myself with briefly indicating the contents of each. *Loc. cit.*, p. 430.

(3) On lit à la fin de la Genèse : « ici finit le premier livre de Moïse, appelé livre de la Création, lequel a été rectifié (révisé) avec soin sur deux traditions (versions), tant des Grecs que des Syriens, par le pieux évêque d'Édesse, l'an 1015 de Sèleucus (704), dans le grand monastère du village de Téléda ».

## SOMMAIRE

I. Pourquoi est-il dit (Genèse, xv, 13) que les Israélites serviront durant quatre cents ans dans une terre étrangère? — II. Savait-on lire et écrire avant Moïse? — III. Quelle est la femme éthiopienne mentionnée *Nombres*, xii, 1? — IV. D'où venait l'orgueil qui causa la chute de Satan? A quelle époque cela eut-il lieu? — V. Comment doit-on comprendre *Job*, ii, 6? — Moïse est-il l'auteur du livre de *Job*? — VI. Qu'est-ce que Béhémot, l'oïseau appelé *دفعه مقسم* et Léviathan? (Voir aussi l'appendice). — VII. Qui était ce Zacharie mentionné *Matthieu*, xxiii, 35? Pourquoi fut-il tué entre le temple et l'autel? — VIII. Le fils de la veuve de Sarepta (I Rois, xvii, 17-24) est-il le prophète Jonas? — Téglathphalasar n'était-il pas alors roi de Ninive? — Faut-il lire dans Jonas (iii, 1) quarante jours ou trois jours? — IX. Sur les fruits de la vigne sauvage mentionnés II Rois, iv, 39. — X. Sur le prophète Abdias. — XI. Sur les ustensiles du temple portés par Jérémie au mont Nébo. — XII. Sur Sarvia et Abigail. — XIII. Sur les auteurs des psaumes. — XIV. Sur l'origine du nom Hébreu. — La langue hébraïque est-elle la plus ancienne? — XV. Sur les ouvrages attribués à Salomon, I Rois, iv, 32-33. — XVI. Sur les forts qui entouraient le lit de Salomon : *Cantique*, iii, 7-8. — XVII. Sur David, I Rois xvii, 55. — XVIII. Sur Lot, Genèse, xviii, 32. — XIX. Sur les Sabbatiens. — XX. Sur les hérétiques d'Édesse. — XXI. Appendice sur *Béhémot* ou « la sauterelle ».

Lettre XIII du vénérable et saint Mar Jacques évêque de la ville d'Édesse au prêtre Jean, stylite de Litharba (1).

EXORDE. — Il n'est pas regrettable ni répréhensible comme tu l'écris, ô frère spirituel, qu'un homme indigent, affamé ou altéré demande instamment à son ami ou bien la nourriture corporelle — par exemple la boisson ou autre chose — ou bien la nourriture spirituelle qui est plus nécessaire et plus profitable, et qu'il subviennne ainsi par sa demande à ses nécessités; c'est au contraire une chose louable, charitable et fondée sur l'amour fraternel, elle accomplit aussi le précepte du Messie qui a pris soin de dire et d'ordonner aux indigents : *Demandez et il vous sera donné, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira; car celui qui demande reçoit, celui qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe* (2).

Ta Fraternité a donc bien agi en demandant ce qui lui manquait, sans chercher à le cacher par fausse honte, en frappant

(1) Ἐν Αἰτάρβου, ville de Syrie, non loin de Chalcis, à trois cents stades d'Antioche. Cf. Evagrius, *Hist. eccl.*, XI, 11.

(2) Matth. vii, 7-8.

à la porte de l'amitié avec louable confiance et amour de la sagesse, et en me réclamant courageusement comme un dût de satisfaire à ta demande. J'ajoute — ô frère chéri et digne de recevoir une réponse à cause de ta charité et de ta confiance — que tu peux te réjouir et être rassuré, je vais plus loin et je te dis volontiers : *Demande et il te sera donné, cherche et tu trouveras, frappe et il te sera ouvert*, car je suis toujours prêt, avec l'aide de Dieu, à te répondre selon ma force et je ne suis pas importuné (fol. 112<sup>r</sup>) par tes questions. Je ferai cependant remarquer à la sagesse de ta Fraternité que tu demandes à la fois beaucoup de choses qui surpassent la force de mon Humilité et qui réclament beaucoup de vigueur pour recevoir une réponse complète et suffisante à chacune d'elles en particulier. Si tu avais posé chacune de ces questions à part, elles auraient demandé beaucoup de traités pour être suffisamment éclaircies, mais comme — à l'image d'un hôte avide et sage — tu as demandé de servir à ta table des mets nombreux et variés pour un seul repas, sache bien qu'en convive habile et en serviteur rusé je placerai devant toi un peu seulement de chaque mets, et je ne les ferai pas nombreux et abondants de crainte qu'ils ne soient surabondants et que notre repas en conséquence ne devienne peu considéré et méprisable, car ce qui dépasse le convenable et la mesure est peu considéré et même méprisable, et n'est pas louable ni utile. Commençons donc l'ordonnance du repas, avec l'aide et le secours de Dieu, et plaçons tous ces mets devant toi dans l'ordre même que tu leur as donné quand tu nous as interrogé.

I. — Voici le mets que ta Fraternité a voulu voir placer devant elle en premier lieu, quand tu as demandé : Quelle est la cause pour laquelle Dieu a dit à Abraham : *Tu descendance servira durant quatre cents ans dans une terre qui ne sera pas sienne* (1) et pour laquelle les fils d'Israël obéirent et furent soumis aux Égyptiens?

C'est avec raison et convenance que ta Fraternité a placé là le mot *cause*, car il n'y a pas une parole vaine dans le livre ins-

(1) Genèse xv, 13.

piré par l'Esprit (saint), rien n'y est placé sans convenance et sans motif. Il y a donc certainement une cause à cette parole dite par Dieu à Abraham, et elle n'a pas été proférée par lui sans raison, ni écrite sans convenance dans le livre divin. Quand on veut l'approfondir et l'expliquer on ne trouve pas seulement une cause mais des causes nombreuses et variées. Pour l'expliquer ce que tu demandes, je toucherai aussi dans mes éclaircissements à beaucoup d'autres faits antérieurs à celui qui fait l'objet de ta demande. Il faut en effet qu'en outre des questions que tu poses, on se demande encore à ce sujet : Pourquoi Dieu a-t-il choisi *Abraham* parmi tous les hommes qui étaient sur la terre à cette époque, pourquoi il l'a choisi à *Ur des Chaldéens*, quelle fut de la part de Dieu cette vocation d'Abraham (1). (fol. 112<sup>v</sup>) pourquoi *Abraham* quitta la ville d'*Ur* avec *Tharé* son père et *Nachor* son frère et pourquoi ils vinrent à *Haran*. Voilà quatre causes qu'il est nécessaire de connaître pour l'objet au sujet duquel tu m'interroges; je vais d'abord te les mettre en lumière, puis je te révélerai la cause qui fait l'objet de ta demande.

Je commence donc à l'époque de la vie de *Noé*, où il partagea toute la terre habitable entre ses trois fils *Sem*, *Cham* et *Japhet*. Il donna à chacun d'eux une partie de la terre pour qu'il l'habitât ainsi que ses descendants, et il porta une malédiction contre celui qui oserait entrer dans l'héritage de ses frères. Il bénit *Sem* et *Japhet* en disant : Dieu dilatera *Japhet* et il demeurera (2) dans la tente de *Sem* (3); il maudit *Chanaan*, fils de *Cham*, sous prétexte de sa nudité (de *Noé*), mais en réalité parce qu'il devait violer son ordre et sa parole au sujet de la division des héritages et entrer dans les possessions de ses frères. Cette terre que Dieu promit à la race d'*Abraham* fut donnée par *Noé* à *Sem*, c'est pourquoi il la bénit aussi et dit (de Dieu) : Il habitera dans la tente de *Sem*. — Chacun d'eux (des fils de *Noé*) partagea encore sa part entre ses fils au temps où

(1) On lit en plus : *حمر وهدى* *بني*. Lire *بني* « et de plus ».

(2) La suite montre clairement qu'il s'agit ici de Dieu. D'après Jacques d'Édesse, « Dieu » doit habiter parmi les descendants de *Sem*. C'est l'interprétation d'Onkelos, mais il y en a d'autres. Codrenus suppose que « *Japhet* » habitera dans les tentes de *Sem*. *Hist comp.*, Bonn, 1838, t. I, p. 26.

(3) *Genèse* ix, 27.

naquit *Phaleg* fils d'*Héber*, comme le raconte le saint livre de Moïse (1), et ils proférèrent de nouveau des malédictions contre quiconque entrerait dans l'héritage de ses frères (2). La terre de *Palestine* que Dieu promet à Abraham tomba dans le partage, et tout le pays, depuis l'*Euphrate* vers l'occident jusqu'à la mer, et depuis la montagne appelée *Amanus* (3) qui sépare la *Syrie* de la *Cilicie*, jusqu'à l'entrée de l'*Égypte* fut donné à *Loud*, fils de *Sem* (4) — et on trouve encore en Palestine une ville qui est appelée *Loud* (Lydda) d'après son nom — ainsi qu'à *Houl* et *Ous* fils d'*Aram* le fils aîné de *Sem* (5). C'est à eux que fut donné ce pays dans le second partage fait par *Sem* à ses enfants.

Or, après la confusion des langues à *Babel* et la destruction de la tour qu'ils bâtirent follement, tous les peuples se séparèrent les uns des autres (6), se divisèrent et se rendirent avec tous leurs biens au pays qui leur revenait par héritage. Quand les fils de *Chanaan* apprirent qu'ils étaient fils de *Cham* et que leurs frères étaient en *Égypte* et au pays de *Kousch* (Éthiopie) — car cette région était celle des fils de *Cham* — ils furent frappés de la douceur de ce pays (fol. 113<sup>r</sup>) de Sour (Tyr) qui va de la montagne d'*Amanus* jusqu'à la *Palestine*, c'est-à-dire la *Syrie*, la *Phénicie* et tout le rivage de la mer (pays des Philistins), et le *Liban*, et *Séir* (7), et l'*Hermon*, et les pays (arrosés) de torrents et de fleuves. Ils remarquèrent aussi le petit nombre des possesseurs, qui ne suffisait pas au pays, et leur propre multitude; ils reconnurent donc qu'ils pouvaient les opprimer et demeurer dans la contrée. Ils l'osèrent audacieusement, demeurèrent, occupèrent la région (8), et foulèrent aux

(1) Genèse x, 25.

(2) Ces malédictions sont signalées par Michel le Syrien, *Chronique*, éd. Chabot, t. I, fasc. 1, in-10, Paris, 1899, p. 16-17. Il leur donne la même signification que Jacques d'Édesse et fait d'ailleurs plusieurs autres emprunts à cette lettre-ci.

(3) *هاليم*.

(4) Genèse x, 22.

(5) Genèse x, 23.

(6) Cf. Genèse xi, 2-9.

(7) *هاليم*.

(8) Cf. Genèse x, 19. Bar Hébraeus raconte aussi qu'ils usurpèrent la Palestine de cette manière. Cf. *Chron. Syr.*, éd. Bedjan, page 8. — Voir aussi Michel le Syrien, *loc. cit.*, p. 20. — Item dans *le livre des Jubilés*. Cf. *The Jewish*

pieds les ordres de leurs pères. Ils attirèrent ainsi sur eux la malédiction particulière de Noé leur père et celle de ses trois fils *Sem*, *Cham* et *Japhet*.

Ainsi, quand Dieu s'occupa de tous les enfants de *Sem* — lui qui connaît toutes choses avant qu'elles ne soient, comme il est écrit : rien de ce qui existe ne lui est caché ou ne lui échappe, lui qui scrute les cœurs et les reins de chacun, qui connaît la volonté de l'homme, voit ses pensées intérieures et considère tous les mouvements qui doivent y naître — il ne trouva pas et ne vit pas parmi eux tous de volonté plus pacifique, plus pure, plus avide de la parole de la science, que la volonté d'*Abraham*, fils de Tharé (1) le Chaldéen, ni parmi les fils d'*Élam*, ni parmi les fils d'*Assur*, ni parmi les fils de *Loud* et d'*Aram* qui habitaient dans le pays de *Sem* avec les fils rebelles de *Chanaan*, ni même parmi les Chaldéens, fils d'*Arphaxar*. C'est pour cela que Dieu choisit Abraham parmi tous les fils de *Sem* et le désigna pour hériter de cette terre que les fils rebelles de *Chanaan* avaient usurpée, en les massacrant et les détruisant pour que sa race y demeurât et que Dieu y habitât, comme Noé l'avait bénie (2). Voilà pourquoi (il choisit) Abraham.

Il le prit à *Ur des Chaldéens* parce que c'est là que demeuraient les fils d'*Héber* le grand, lesquels, de tous ceux qui furent dispersés à la confusion des langues, étaient restés seuls à parler la langue première qui fut celle d'Adam (3). Voilà pourquoi (il le choisit) à *Ur des Chaldéens*.

Voici comment eut lieu la vocation d'Abraham par Dieu : Il y eut, au temps de Tharé, une famine violente sur le pays, et les hommes d'alors pouvaient à peine sauver la semence qui avait été semée sur la terre, à cause de la multitude des vautours et des oiseaux que Dieu envoya et qui la mangeaient; au moment où il avait quinze ans, Tharé, son père, l'envoya pour chasser

*Quarterly Review*, 1863, p. 209 : « And Canaan saw the land of Lebanon to the river of Egypt that it was very good » etc. Cependant le livre des Jubilés donne à Lûd le pays d'Ararat et les montagnes d'Assur (*Ibid.*, p. 206), il diffère donc en cela de Jacques d'Édesse.

(1) ܐܒܪܗܡ. Nous donnons, pour les noms bien connus, l'orthographe de la Vulgate.

(2) Voir ci-dessus : Noé dit que Dieu habitera dans les tentes de Sem.

(3) Jacques d'Édesse dira plus bas que la langue d'Adam était l'hébreu.



les vautours du champ, comme le montrent les histoires juives (1). Celui-ci était fatigué par le travail et fut vaincu par la multitude des vautours, il les chassait devant et derrière lui et de tous côtés et il fut vaincu et il ne savait que faire quand il étendit les mains vers le ciel avec précipitation et trouble : « Dieu qui as fait (fol. 113<sup>v</sup>) le ciel et la terre par ta parole, chasse et tue ces vautours », dit-il à haute voix. Et Dieu aussitôt, sans peine et sans retard, chassa les vautours du champ d'Abraham et lui dit avec douceur et intérêt : « Abraham, Abraham, moi que tu as appelé, je t'ai exaucé et j'ai chassé les vautours de ton champ parce que, comme tu l'as dit, je suis (le) Dieu qui a fait le ciel et la terre, et tout ce qui s'y trouve m'appartient, l'animal sauvage du désert est à moi aussi bien que l'oiseau du ciel. C'est moi qui ai attiré ces vautours sur vous, et parce que tu m'as invoqué et que tu as connu mon nom, voilà que je t'ai exaucé et que j'ai chassé les vautours de ton champ. » Voilà quelle fut la première vocation d'Abraham par Dieu (2).

Quand il alla trouver Tharé son père, et lui raconta ce que Dieu lui avait dit, il lui conseilla d'abandonner Qainan, Dieu des Chaldéens (3), et de servir et d'adorer le seul vrai Dieu. Ainsi Abraham avait quinze ans quand il fut appelé par Dieu et il fut confirmé en vérité dans la crainte de Dieu, au point de pouvoir instruire et endoctriner son père *Tharé* et son

(1) Michel le Syrien résume la présente histoire, sans doute d'après la lettre de Jacques d'Édesse, *loc. cit.*, p. 26. — Cf. Bar Hébraeus, *loc. cit.*, p. 10-11. — Cette histoire figure aussi, de manière un peu différente toutefois, dans le livre des Jubilés, *loc. cit.*, p. 211.

(2) Saint Étienne (Actes vii, 2) raconte aussi que Dieu apparut à Abraham avant son départ pour Haran, mais il ne semble pas faire allusion aux mêmes faits que Jacques d'Édesse. — Il est à noter que plus tard (Genèse xv, 11) Abram chasse les oiseaux qui veulent enlever ses offrandes à Dieu.

(3) Il s'agirait ici de Caïnan, fils d'Arphaxad (Sept. Genèse x, 24; Luc iii, 35-36), car d'après Bar Hébraeus « ses fils l'honorèrent comme un Dieu et lui élevèrent une statue. C'est depuis lors que l'on commença à adorer les statues ». *Chron. Syr.*, éd. Bedjan, Paris, 1890, page 7. Cf. Michel le Syrien, *loc. cit.*, p. 16-17. — L'origine de cette légende juive est inconnue. Il est difficile de rapprocher Caïnan de Kewan (Saturne). On peut se demander toutefois si cette légende juive qui fait de Caïnan « l'inventeur de la magie, des incantations, de la divination par les étoiles », ne suffirait pas à expliquer comment son nom aurait pu être supprimé de la Bible hébraïque postérieurement à la traduction des Septante. — Le genre de mort d'Haran se trouve aussi dans le livre des Jubilés, *loc. cit.*, p. 212.

frère *Nachor* afin qu'ils s'éloignassent de l'erreur et qu'ils connussent le vrai Dieu. Dans sa soixantième année, il fut saisi de zèle, prit secrètement du feu durant la nuit et brûla le temple où se trouvait l'idole du Dieu *Qaïnan*. Quand les Chaldéens se rassemblèrent pour éteindre le feu, *Haran* frère aîné d'*Abraham* courut aussi pour l'éteindre, il tomba dans le feu et mourut. Aussi le livre sacerdotal dit que *Haran* mourut avant son père *Tharé*, dans le pays où il était né, à *Ur* des Chaldéens (1). Quand les Chaldéens apprirent ce qu'avait fait *Abraham*, ils pressèrent *Tharé* et lui dirent : « Livre-nous ton fils *Abraham* afin que nous le mettions à mort parce qu'il a brûlé le temple de notre Dieu, ou bien nous te tuerons et nous brûlerons ta maison (2). »

*Tharé*, ainsi pressé, s'enfuit de *Ur* durant la nuit et emmena secrètement *Abraham* son fils et *Lot*, fils de *Haran*, son petit-fils, et *Sara* sa bru, et il vint à *Haran* en Mésopotamie (3) et y demeura (4). Plus tard, *Nachor* frère d'*Abraham* vint les rejoindre. Au bout de quatorze ans, *Tharé* mourut à *Haran* (5). Telle est la cause du départ de *Tharé* et d'*Abraham* de *Ur* des Chaldéens.

Voilà ce que j'ai cru bon de te dire avant d'en arriver à ta demande. Tu me demandais : pourquoi Dieu a-t-il dit à *Abraham* : *Ta race sera sujette durant quatre cents ans dans une terre qui ne sera pas sienne* (6)? Au moment où *Abraham* avait soixante-quinze ans, après la mort de *Tharé* son père, Dieu lui dit : *Sors de la demeure de ton père et va* (fol. 11<sup>r</sup>) *au pays de Chanaan* (7). Il obéit à l'ordre de Dieu, quitta *Haran* et alla au pays de Chanaan. Dieu l'y éprouva dix fois, non

(1) Cf. Genèse xi, 27-28.

(2) Cette histoire est résumée par Jacques Bar Salibi, ms. syr. n° 66, fol. 21. *D'autres disent qu'Abraham brûla le temple de Qaïnan: Haran alla pour l'éteindre et fut brûlé; Tharé fut pressé par les Chaldéens de livrer Abraham à la mort, aussi ils quittèrent Ur des Chaldéens.* — On la retrouve encore dans Michel le Syrien, *loc. cit.*, p. 26-27. — Cf. Bar Hébraeus, *loc. cit.*, p. 11. — Par contre le midrash *Bereschith rabba* raconte une histoire toute différente sur la destruction des idoles et la mort de *Haran*, Leipzig, 1881, p. 172-173.

(3) *ܐܘܪ ܘܨܘܪ ܘܨܘܪ*.

(4) Cf. Genèse xi, 31.

(5) *Ibid.*, 32.

(6) Genèse xv, 13.

(7) Genèse xii, 1 et 5.

qu'il eût besoin de l'éprouver pour le connaître — il connaît toutes choses avant qu'elles soient, comme il est écrit — mais pour qu'Abraham lui-même fût tenté, éprouvé et examiné comme l'or dans le creuset et pour que sa justice éclatât à la faveur (1) de son épreuve, de sa foi et de sa patience, afin qu'il devint en vérité ami de Dieu. Dieu lui apparut sept fois en songe et fit avec lui une alliance par serments et par sacrifices selon l'usage du monde, et il lui promit de donner à sa descendance la terre que les fils de *Sem* avaient enlevée aux fils de *Chanaan*, il lui promit qu'il serait père de beaucoup de peuples, et que tous les peuples de la terre seraient bénis dans sa descendance. *Abraham* crut tout cela et n'hésita pas (2), il fut reconnu (ainsi) véritablement juste. Mais Dieu qui est patient et veut sauver tous les hommes, retardait l'extermination des fils de *Chanaan*. Il remettait à plus tard l'exécution de la promesse faite à Abraham, pour deux motifs : d'abord pour laisser combler la mesure des iniquités des *Amorrhéens*, fils de *Chanaan*, et de leurs frères, afin que de cette manière il les montrât coupables et sans repentance, puisque, après qu'il eut pris patience, ils ne se repentirent pas et ne cessèrent pas leur iniquité; ensuite pour que la race d'Abraham — après avoir été opprimée dans l'exil par une dure servitude et par des souffrances insupportables et de longue durée, et après avoir été sauvée par Dieu avec une main puissante et un bras élevé — connût en vérité qu'il est le vrai Dieu, s'attachât à lui comme à son sauveur et ne le quittât plus. Ainsi Dieu laissa la race d'Abraham dans l'oppression et dans la servitude, afin qu'elle sût de quelle nécessité il l'avait sauvée. Si en effet après tous ces prodiges pour les délivrer des Égyptiens et après avoir eu tant de preuves de la puissance de Dieu, ils l'abandonnèrent et servirent des dieux étrangers, que n'auraient-ils pas fait s'il les avait adoptés simplement sans leur laisser voir l'oppression et leur avait donné la terre promise? Il était donc nécessaire qu'ils endurassent d'abord la servitude avant d'être adoptés, c'est pourquoi Dieu dit à Abraham dans l'alliance qu'il fit avec lui : *Sache bien que la race demeurera dans une terre qui ne*

(1) Lire حى.

(2) Cf. Genèse xv.

*sera pas sienne; on la réduira en servitude, on la fera souffrir et on l'humiliera. durant quatre cents ans, mais je jugerai le peuple chez lequel ils auront été esclaves et ensuite ils viendront ici avec de grandes richesses* (1). Ainsi Dieu a dit tout cela pour (fol. 111<sup>r</sup>) enseigner sa force et son pouvoir, il le prédit parce qu'il sait tout, et il les sauva quand ils furent dans la détresse parce qu'il est tout-puissant. Voilà tout pour la première question, c'est-à-dire pour le premier mets de ce repas, car ceux qui font des repas ont coutume de faire le premier plat plus abondant pour le placer devant leurs hôtes qui sont censés avoir faim.

II. — Ta Fraternité demande s'il est vrai, comme on le dit, qu'il n'y avait pas d'écriture ni de livres avant Moïse.

Pourquoi écris-tu seulement : *comme on le dit*, et n'ajoutes-tu pas que c'est écrit? car sache qu'il y a un discours sur ce sujet et aussi un écrit de saint Athanase, cet homme apostolique qui est véritablement docteur de toute l'Église de la terre habitable. Mais cette opinion n'est pas exacte, car même ce saint homme était homme, et tout homme se trompe, comme il est écrit (2), et tout homme erre parce qu'il est homme et il arrive à tout homme d'errer. Toute parole humaine est faible et facile à réfuter, et il n'est personne de ceux qui parlent comme hommes, qui ne commette quelque faute dans ses paroles.

Au temps de ce saint (Athanase) beaucoup erraient, suivaient chacun sa propre volonté, montraient beaucoup de livres secrets et y cherchaient des démonstrations en faveur de la perversité de leur volonté. Parmi ces livres secrets qu'on prônait et qu'on alléguait, se trouvait le livre secret d'Hénoch (3). Comme ce

(1) Genèse xv. 13-11. Jacques d'Édesse donne le texte de sa révision faite l'an 701 et conservée dans le ms. syriaque de Paris n° 26, p. 29. Voici le texte de Jacques d'Édesse avec les trois variantes du ms. de Paris.

صبر ايد باواك بوهو رتخر كازنا بلا بدهوه. سمعده ايد سحافعي (سولجعي) اوهو  
 سمعده ايد ا (اتحدها) مس. كتسب. كحد. ب بوه بفسس اوه حدها. ايد ا (ايد) مس.  
 موح كازني بعمه كازنا حمر مسلا هيملا.

La Peschito diffère beaucoup de ce texte.

(2) Ps. cxv. 71.

(3) Les fragments du livre d'Hénoch conservés en grec et une traduction allemande de tout le livre conservé en éthiopien viennent

saint homme, à l'image d'un sage médecin, qui veut réprimer l'indiscipline du malade, lui défend toute nourriture, bien que ce ne soit pas juste, celle qui est nuisible comme celle qui est utile, il leur défendit et leur interdit aussi tous les livres cachés à la fois, pour les sauver de leur attraction et de leurs mensonges, aussi bien les livres authentiques que les autres, et parmi tous ces livres se trouva le livre d'*Hénoch* qui est authentique, car il dit dans l'une de ses lettres festales : « D'où leur vient le livre d'Hénoch, puisqu'il n'y avait pas d'écriture ni d'écrit avant le déluge? »

Telle est la parole que ce saint prononça à la légère et non pas avec la préparation de nombreuses paroles et d'un long discours, pour obliger tout homme à être de son avis.

Comme exemple analogue, remarque, ô ami du travail et digne de (nos) paroles, que saint *Basile* dans les discours sur le jeûne, pour empêcher ceux qui jeûnaient de boire du vin, disait qu'il n'y avait pas (fol. 115<sup>r</sup>) de vin avant le déluge. Cela n'est encore vrai en aucune manière, parce qu'il y avait de la vigne et que l'esprit de l'homme, inventeur des choses nécessaires, ne chôma pas durant ces deux mille ans et plus; comment n'aurait-il pas trouvé cette chose nécessaire de presser le vin des raisins et d'en faire cette boisson nécessaire et agréable? J'en dirai autant de l'invention des lettres et de l'écriture nécessaire, c'est en vérité un art situé au-dessus de tous les arts et l'esprit humain n'a pu rester tant de temps sans trouver l'écriture. Mais sache bien, ô homme, et crois que les hommes d'alors trouvèrent le vin et se firent aussi des lettres et une écriture; et le livre d'*Hénoch* est allégué depuis le temps des apôtres, puisque l'apôtre *Jude* en tire une démonstration dans sa lettre catholique (1). Que l'écriture ait existé avant Moïse, c'est ce que montrent encore les histoires écrites alléguées par les Juifs. Et ces histoires ne sont pas mensongères, elles disent de Moïse que son père Amram (2) lui enseigna l'écriture et les écrits hé-

d'être publiés par les soins de l'Acad. des sciences de Berlin, *Das Buch Enoch*, 8<sup>e</sup>, Leipzig, 1901.

(1) Jude 14-15.

(2) Amram fils de Caath et père d'Aaron, de Marie et de Moïse. Il mourut en Égypte à l'âge de cent trente-sept ans. Cf. Ex. vi, 18-20; Nombres iii, 19; xxvi, 58, 59; 1 Paral. vi, 2, 3, 18; xxiii, 12, 13; xxiv, 20. — Les Musulmans appellent

breux avec l'écriture des Égyptiens, lorsqu'il était encore jeune dans la maison de *Pharaon*; nous pouvons donc conclure de là qu'il y avait en vérité (un système) d'écriture et des écrits avant Moïse. Voilà pour ta seconde question.

(*A suivre.*)

Moïse Moussa ben Amran. Il aurait perdu son père un mois après sa naissance, ce qui est en désaccord avec la légende consignée par Jacques d'Édesse. Le Pharaon qui régnait alors en Égypte et qui portait le nom de *Falil* aurait épousé la nièce d'Amran nommée *Assiah*, laquelle était par conséquent cousine germaine de Moïse, et cette alliance rendait Amran des plus considérables à la cour du Pharaon; cf. d'Hierbelot, *Bibliothèque Orientale*, article *Moussa*.

---

# MÉLANGES

---

## CARION ET ZACHARIE, MOINES DE SCÉTÉ (COMMENCEMENT DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE)

Un article du *Synaxaire arabe jacobite* (1) (10 octobre, p. 335-337) est consacré à ces deux anachorètes et dérive directement des *Apophthegmata Patrum* (2). Il nous a donc paru intéressant de faire connaître sa source.

Carion, père de Zacharie, vivait au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, car il était contemporain du prêtre de Scété Isidore (3), contemporain lui-même de Pastor (4) et d'Antoine (5). Il est mentionné avec son fils Zacharie dans la version latine des *Apophthegmata* (6) et dans la version syriaque (7). Ces deux versions toutefois ne rapportent de lui que les trois lignes dans lesquelles il se proclame inférieur à son fils Zacharie et la postérité, le prenant au mot, a fait entrer son fils de plain-pied dans

(1) Édité et traduit par M. René Basset (*Patrol. orientalis*, t. 1, fasc. 3). Cf. *ROC*, 1905, p. 108-110.

(2) C'est le seul récit contenu dans les mois de Tout et de Babeh (septembre-octobre) que nous ayons pu identifier avec les *Apophthegmata*. Les histoires de Grégoire (p. 294), de Paul de Thmouï (p. 321), d'Abib et Apollon (p. 366), d'Abraham le solitaire (p. 377) doivent provenir de sources analogues, mais nous n'en avons pas encore trouvé l'original grec.

(3) Cf. *infra*.

(4) Pastor cite en effet une parole d'Isidore, prêtre de Scété. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 895.

(5) Antoine parle à Pastor. Migne, *P. L.*, *loc. cit.*, col. 953. D'ailleurs Pastor était aussi contemporain d'Ammon, mort avant saint Antoine. *Ibidem*, col. 920, 936.

(6) *Ibid.*, col. 957. Ici Carion est remplacé par Sérapion, grâce à une de ces permutations assez fréquentes. C'est ainsi inversement que Sérapion a été remplacé par Paphnuce, dans la *Vie de Thaïs*.

(7) Cf. *The Book of Paradise of Palladius*, ed. and translated by W. Budge, Londres, 1904, n° 501, p. 962.

les calendriers copte et éthiopien (1) et dans les synaxaires de ces Églises, tandis que lui-même n'y figure qu'incidemment dans la notice consacrée à son fils (2). Les manuscrits grecs qui ont servi de source au copte (arabe) et à l'éthiopien font figurer en titre tantôt l'un et tantôt l'autre. On trouve : « Sur l'abbé Zacharie (3) » et aussi : « Sur l'abbé Carion (4) », en tête du récit. Nous traduisons sur l'édition de Cotelier reproduite par Migne (5) et ajoutons, en note, les remarques nécessaires pour mettre en relief cette courte histoire.

Il y eut à Scété un moine nommé l'abbé Καρίων. Après avoir eu deux enfants, il les laissa à sa femme et se fit moine (6). Au bout d'un certain temps, une famine survint en Égypte et sa femme, tombée dans le besoin, vint à Scété avec ses deux enfants : un garçon nommé *Zacharie*, et une fille. Elle s'assit près de l'étang loin du vieillard. — Il y avait près de Scété un étang où les églises étaient bâties et où les fontaines jaillissaient (7); c'était la coutume à Scété, lorsqu'une femme venait parler à son frère ou à un autre de ses proches, de parler en restant loin l'un de l'autre. — Alors la femme dit à l'abbé Καρίων : « Voilà que tu t'es fait moine et la famine est venue, qui donc nourrira tes enfants? » L'abbé Καρίων lui dit : « Envoie-les ici près de moi ». La mère dit aux enfants : « Allez près de votre père ». Ils se

(1) Cf. Ludolf, *Comm. ad hist. Eth.*, p. 394.

(2) Cf. Zotenberg, *Catal. des mss. éth. de Paris*, p. 158 (au 13 Teqemt).

(3) Dans les notes qu'il ajoute au synaxaire grec de Constantinople, le R. P. Delehaye mentionne Καρίων au 24 novembre. Il n'y a sans doute qu'une similitude de nom entre celui-ci et notre héros.

(4) Ms. grec de Paris, n° 919, fol. 66.

(5) Migne, *P. G.*, t. LXXV, col. 249.

(6) Ces abandons se rencontrent d'autres fois : Un ancien moine qui avait pris femme se repent et l'abandonne aussitôt (*P. G.*, LXXV, col. 380). Paul le Simple abandonne sa femme qu'il a surprise, il est vrai, en adultère (*P. L.*, LXXIII, col. 1126; cf. col. 886, n° 10); un autre abandonne ses trois fils (*Ibid.*, col. 952). Cependant, dès cette époque, le consentement mutuel était nécessaire, au moins pour les femmes, comme nous l'apprend une histoire relative à Macaire (*Ibid.*, col. 778).

(7) Cette dernière phrase manque dans le ms. 919, qui porte : Ἐλος γὰρ παρέκειτο ἐν τῇ Σακίτῃ ἵνα εἰ ἔλθῃ γυνὴ λαλῆσαι ἀδελφῷ αὐτῆς ἢ ἄλλῳ διαφέροντι αὐτῇ ἀπὸ μακρόθεν καθιζόμενων αὐτῶν ἀπ' ἀλλήλων, ὁμιλώσιν ἀλλήλοις. D'après cette leçon, qui nous plaît assez, « le parloir » de Scété était partagé en deux par un lac afin que l'on ne pût se voir de trop près. Pallade mentionne aussi le lac de Scété (*P. L.*, t. LXXIII, col. 1113 et édition Butler, Cambridge, 1904, p. 49 et 189). — La phrase ajoutée dans l'édition de Cotelier concerne sans doute les étangs d'où l'on retirait le nitre près desquels on bâtit les trois monastères de Baramous, de Bischoï et des Syriens; Macaire disait que la désolation de Scété serait proche lorsqu'on verrait une cellule construite près du marais (*P. L.*, t. LXXIII, col. 982). — Les moines durent, à l'origine, fuir ces marais afin de ne pas voir les séculiers qui venaient y recueillir le nitre.



mirent en marche et la fille retourna près de sa mère, tandis que le fils alla près de son père. Alors il lui dit : « Tout est bien ainsi, prends ta fille et va-t'en, et moi (je garderai) le garçon ». Il le nourrit donc à Scété et tous savaient que c'était son fils. Mais lorsqu'il vint en âge, il y eut des murmures parmi les frères à son sujet (1). L'abbé Κεϕτων l'apprit et dit à son fils : « Zacharie, lève-toi et partons, car les Pères murmurent ». L'enfant dit : « Abbé, tous savent que je suis ton fils ; si nous allons ailleurs, on ne saura pas que je suis ton fils ». Le vieillard lui dit : « Lève-toi, partons d'ici ». Et ils allèrent dans la Thébàide (2). Quand ils eurent pris une cellule et y eurent demeuré quelques jours, il y eut encore des murmures au sujet de l'enfant. Alors son père lui dit : « Zacharie, lève-toi et allons à Scété ». Ils arrivèrent à Scété et, après quelques jours, il y eut encore des murmures à son sujet. Alors l'enfant Zacharie allant à l'étang (λιμνη) du nitre (3) et quittant ses habits, entra dans l'étang et s'y plongea jusqu'aux narines. Il y demeura longtemps, autant qu'il le put, et détruisit ainsi son corps, car il devint comme un lépreux (4). Il sortit alors, reprit ses habits et alla retrou-

(1) Paphnuce chassa de Scété un jeune moine qui avait une figure trop féminine (P. L., t. LXXV, col. 176). Macaire disait que ce serait le comble de la désolation lorsqu'on verrait des enfants à Scété : *Dicebat iterum de desolatione Scythi ad fratres: Quando videritis cellam aedificatam juxta paludem, scitote quia prope est desolatio Scythi; quando autem arbores videritis, jam ante januam est; quando autem videritis pueros, tollite melotes vestras et discedite.* P. L., t. LXXIII, col. 982.

(2) Ces déplacements étaient fréquents, car s'il était facile d'entrer dans l'état monacal au temps où il n'était pas encore hiérarchisé, il était aussi facile d'en sortir ou de changer de pays. Des moines de Scété portèrent la vie religieuse en Syrie et, s'il faut en croire l'histoire de Mar Eugène, en Mésopotamie.

(3) L'auteur emploie le singulier, mais il y a en réalité six étangs. Il y en eut même sept (l'un étant partagé en deux par une digue). Ils sont répartis sur environ six lieues de longueur et 600 à 800 mètres de largeur. L'eau des lacs provient du Nil et son niveau varie en conséquence. Cette eau traverse un terrain qui contient du carbonate de chaux et du sel marin abandonné jadis par la mer. Il se forme par double décomposition du carbonate de soude qui se dépose mêlé au sel marin lorsque les eaux des lacs diminuent. C'est ce dépôt appelé *le natron* ou improprement le nitre, qui était utilisé pour blanchir le lin et pour fabriquer le verre. Cf. *Mémoires sur l'Égypte*, Paris, an VIII, t. I.

(4) Ceci tenait d'abord à l'adhérence du sel : « Les hommes entrent nus dans l'eau, brisent et arrachent le natron avec une pince ronde en fer... C'est un spectacle assez bizarre de voir ces Égyptiens noirs ou basanés sortir blancs de sel de cette opération ». *Mémoires, loc. cit.*, p. 235. — Il est possible aussi que ces sels, utilisés pour blanchir le lin, aient pu à la longue corroder la peau. — Enfin il est certain que Zacharie eut à souffrir des mouches et des moustiques, « car les mouches sont en Égypte un vrai fléau : les petits enfants de la campagne en ont souvent des rangées entières autour des yeux » (*L'Égypte*, par le R. P. M. Jullien, Lille, 1889, p. 31), et certains moustiques étaient gros comme des guêpes et pouvaient percer la peau même des sangliers. Macaire, pour expier un moment d'impatience (d'après une autre version : pour dompter ses passions), imita Zacharie et en fit l'expérience : *condemnavit seipsum sedere nudum in palude Scetes, quae est in vasta solitudine, in qua possunt culices vel sauciare pelles aprorum, ut qui sint aequè magni ut vespae, adeo ut in toto ejus corpore infixerint*

ver son père qui eut peine à le reconnaître. Lorsqu'il se rendit, selon la coutume, à la sainte communion, saint Isidore, le prêtre de Scété (1), apprit par révélation ce qu'il avait fait, il le vit et l'admira, puis il dit : « L'enfant Zacharie est venu dimanche dernier et a reçu la communion comme un homme, mais maintenant il est devenu comme un ange ».

L'abbé Kαρτωβ dit (?) : « J'ai souffert beaucoup plus que mon fils Zacharie et je ne suis pas arrivé à sa hauteur à cause de son humilité et de son silence ».

Le synaxaire, après avoir résumé la notice précédente, ajoute : « (Zacharie) demeura zélé et dévot pendant quarante-cinq ans. Il avait sept ans quand il vint dans le désert et la durée de sa vie fut de cinquante-deux ans. Que sa prière soit avec nous ! Amen ». Nous ne savons où l'auteur a pris ces dates, elles ont passé de là dans le synaxaire éthiopien (3).

Cette notice vulgarisera un peu l'histoire de deux de ces moines de Scété (4) qui passaient leur vie dans le travail et la mortification : ils tressaient de ces nombreux roseaux qui poussent encore près des lacs (5) pour en faire des corbeilles et des nattes, ils se louaient aussi chez les séculiers pour faire la moisson durant l'été (6); ils n'étaient donc pas oisifs, comme certains l'écrivent. Quant à leurs mortifications, il nous suffit d'avoir raconté celle que s'imposa l'innocent Zacharie pour empêcher les frères de murmurer à son occasion.

F. NAU.

*aculeos; ut nonnulli existimaverint eum esse leprosum.* Pallade, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1113, édition Butler, p. 49.

(1) Cette mention nous a permis de fixer l'époque à laquelle vivait Carion.

(2) Ce dernier apophthegme a seul été conservé en latin et en syriaque. Dans le grec il figure en tête, mais nous l'avons mis ici pour suivre l'ordre du synaxaire.

(3) Cf. Zotenberg, *loc. cit.*

(4) Dom Butler place Scété au nord de Nitrie jusqu'au Nil. *The lausiaca History of Palladius*, Cambridge, 1904, p. 187-190. Auparavant on plaçait Scété au sud de Nitrie par 28° 10' de longitude et 30° 10' de latitude. *L'Égypte*, par le R. P. M. Jullien, Lille, 1889, p. 37.

(5) « Les lacs de natron possèdent sur leurs bords des roseaux, des juncs plats en très grande abondance. » *Mémoires, loc. cit.*, p. 237.

(6) Cf. Migne *P. L.*, t. LXXIII, col. 950 et t. LXXIV, col. 212-213.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Le P. Camille BECCARI, S. I. — *Notizia e Saggi di opere e documenti inediti riguardanti la Storia di Etiopia durante i secoli XVI, XVII, XVIII, con otto fac simile due carte geografiche*, Roma, 1903, Casa editrice italiana, x-519 p. in-4.

Il n'est personne, ayant étudié l'histoire d'Éthiopie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui ne sache de quelle importance sont les relations des missionnaires qui, à plusieurs reprises, y exercèrent leur activité pour arriver à un échec complet. Elles forment le complément des ouvrages portugais écrits généralement par des laïques, et nous fournissent des renseignements qui contrôlent et complètent les données des chroniques indigènes (1), sauf celle de Sartsa Dengel (2).

Quelques-unes de ces relations étaient connues, mais difficilement accessibles dans les recueils de Lettres annuelles publiées par la Société de

(1) R. Basset, *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, Paris, 1882, in-8° : le texte a été traduit en italien par M. Béguinot, *La cronaca abbreviata d'Abissinia*, Rome, 1901, in-8°. Perruchon, *Histoire des guerres d'Amda-Syon*, Paris, 1890, in-8°, dont un résumé avait été donné par Dillmann, *Die Kriegsthaten der Königs Amda-Syon*, Berlin, 1884, in-4. Perruchon, *Les Chroniques de Zaréa-Ya'eqob et Baeda Maryam*, Paris, 1893, in-8°, dont la première partie avait été analysée par Dillmann, *Ueber die Regierung des Königs Zar'a Jacob*, Berlin, 1884, in-8°. Perruchon, *Histoire d'Eskänder, d'Amda-Syon II et de Na'od*, Paris, 1894, in-8°. Conti Rossini, *Storia di Lebna Dengel*, Rome, 1894, in-8°. Conzelmann, *Chronique de Galawdédewos*, Paris, 1895, in-8°. Pereira, *Historia de Minas*, Lisbonne, 1888, in-8°. Pereira, *Chronica de Susenyos*, Lisbonne, 1892-1900, 2 vol. in-8°. Guidi, *Annales Johannis I, Iyasu I, Bakaffä*, Paris, 1903, 2 vol. in-8°. Guidi, *La storia di Hayta Mikä'el*, Rome, 1902, in-8°. Ces documents sont complétés par les chants nationaux : Guidi, *Le Canzoni Geez-Amariña*, Rome, 1889, in-8° ; Pereira, *Canção de Galawdewos*, in-4, s. l. n. d. ; Touraïev, *Vicsi tsaria Naola*, S.-Petersbourg, 1904, in-4°. Il faut citer aussi les Vies des saints qui ont été publiées par M. Conti-Rossini : *Il Gadda Filpos ed il Gadda Yoħannes*, Rome, 1901, in-4° ; *Gli Atti di Abba Youas*, Rome, 1903, in-8° ; *Acta Marqorewos*, Paris, 1904, in-8° ; ou qui se trouvent dans le recueil de M. Touraïev : *Monumenta æthiopica hagiologica*, S.-Petersbourg, 1902, 2 fasc. in-8°. Comme complément, on peut ajouter plusieurs ouvrages arabes contemporains des événements : la réimpression (médiocre) du *Kitâb el-Imâm* d'El-Maqrizi, Le Qaire, 1893, in-8° ; l'*Histoire de la conquête de l'Abysinie*, par Chihâb eddin 'Arab Faqih, dont j'ai commencé en 1897 une édition avec traduction et commentaire en 2 vol. in-8° : elle a été traduite assez médiocrement par Nerazzini, *La conquista musulmana dell' Etiopia*, Rome, 1891, in-8°, et par D'Abbadie et Paulitschke, *Futuh el-Habasha*, Paris, 1898, in-8° ; enfin le récit d'une ambassade adressée à Fasiladas, publié et traduit par Peiser, *Der Gesandtschaftsbericht der Hasan ben Ahmed*, Berlin, 1894-1898, 2 vol. in-8°.

(2) L'édition annoncée par M. Marino Saineano (*L'Abysinie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Leipzig, 1892, in-8°) n'a jamais paru.

Jésus. Il y a une vingtaine d'années, une publication de ces textes, ainsi que de ceux qui étaient restés inédits, avait été commencée en Portugal, pour faire suite au *Bullarium patronatus*. Mais ce travail qui devait être intitulé *Documenta habessinica* fut interrompu par la mort de J.-A. de Gracia Barreto qui en était chargé. Le magnifique ouvrage de Jose Ramos Coelho, *Alguns documentos do Arquivo nacional da Torre do Tombo* (Lisbonne, 1892, in-4), ne contient que peu de documents relatifs à l'Abysinie (1).

La tâche reste donc entière à accomplir, et c'est celle qu'a entreprise le P. C. Beccari. Le volume qu'il publie aujourd'hui, et qui est pour ainsi dire une table des matières et un spécimen de l'ouvrage, nous donne une idée de l'exactitude et de la conscience qu'il apporte à son œuvre.

Il se divise en trois parties : les ouvrages historiques inédits ; les relations et lettres des PP. de la Compagnie de Jésus ; les relations et les lettres d'autres personnes. Chacune de ces parties est l'objet d'une table, d'une analyse détaillée et d'extraits.

Dans la première catégorie, il faut citer l'Histoire du P. Paes, les trois traités historiques du P. Barradas ; l'*Historia de Etiopia alta* du P. d'Almeida, qui a été la source du P. Telles (2), et trois livres avec un appendice de l'*Expediitio wthiopica* du P. Mendes.

Ces documents sont analysés ainsi que les lettres des deux parties suivantes, et le livre se termine par la reproduction d'un certain nombre de textes de grande importance : je citerai entre autres les instructions données par saint Ignace de Loyola pour le choix d'un patriarche ; quatre lettres originales du roi Sousnyos, un chapitre de l'histoire du P. Paes ; divers extraits du P. d'Almeida avec cartes et fac-similé : et plusieurs correspondances, entre autres les lettres supposées de Iyasou 1<sup>er</sup> au pape Clément XI et au cardinal Sacripante.

Puisse le P. Beccari trouver les ressources nécessaires pour mener à bien la publication de tous les documents dont l'indication seule donne déjà une haute valeur au volume qu'il vient de publier.

René BASSET.

(1) Il ne faudrait cependant pas méconnaître les services rendus par le Portugal par la réimpression d'ouvrages rares, relatifs en tout ou partie à l'Abysinie. C'est surtout à l'Académie des sciences et à la Société de Géographie de Lisbonne, que la science en est redevable. Ainsi l'*Historia* de Castanhoso (Lisbonne 1855, in-4<sup>e</sup>, réimprimée avec d'importantes additions par M. F. M. Esteves Pereira, Lisbonne, 1898, trad. en italien, *Storia della Spedizione portoghese in Abissinia*, Rome, 1888, in-8<sup>e</sup>). la *Relação de Embaixada* de João Bermudes (Lisbonne, in-4<sup>e</sup>, traduite en anglais par Whiteway, à la suite d'Alvares, la *Verdadeira Informação das terras do Preste João* d'Alvares (Lisbonne, 1889, in-4<sup>e</sup>, traduite en anglais par Whiteway, *The Portuguese expedition in Abyssinia*, Londres, 1902, in-8<sup>e</sup>), les lettres d'Albuquerque publiées par A. de Bulhão-Pato, *Cartas de Afonso de Albuquerque* (Lisbonne, 1837-1838, 2 vol. in-4<sup>e</sup>), les *Lendas da Índia*, de Gaspar Correa, éditées par J. de Lima Felner (Lisbonne, 1858-1866, 8 vol. in-4<sup>e</sup>) ; le *Bullarium patronatus Portugalliae regum in ecclesiis Africæ*, etc., édité par L. M. Jordão, de Paiva Manso et J. de Graça Barrato (Lisbonne, 5 vol. in-f<sup>o</sup>, 1864-79) ; le *Roteiro* de Dom João de Castro, publié par A. Nunes de Carvalho (Paris, 1833, in-8<sup>e</sup>), l'ouvrage du comte de Ficalho, *Viagens de Perom da Corilham* (Lisbonne, 1894, in-8<sup>e</sup>), etc.

(2) Il existe une version française d'un fragment tiré « du livre imprimé d'Antoine Almeida Jésuite et du manuscrit d'Alphonse Mendez Patriarche d'Éthiopie » à la fin du *Récueil de divers royaumes faits en Afrique et en l'Amérique* (sic). Paris, 1674, in-4<sup>e</sup>.

E. W. CRUM et W. RIEDEL. — **The Canons of Athanasius of Alexandria.** — The Arabic and Coptic versions edited and translated with introductions, notes and appendices. Published for the Text and Translation Society by WILLIAMS and NORWATE, Londres 1904, 8° de XXXV, 59 et 154 pages.

La Société anglaise des *Textes et traductions*, fondée comme la *Patrologie orientale*, pour publier des textes orientaux, a déjà publié en quatre volumes le texte et la traduction du sixième livre des lettres choisies de Sévère d'Antioche dans la version syriaque d'Athanase de Nisibe (1). Nous nous proposons aujourd'hui de faire connaître les canons d'Athanase. M. Riedel a publié et traduit le texte arabe des 107 canons et M. Crum le texte copte, malheureusement fragmentaire. L'ouvrage débute par une épigraphe empruntée à Jean Moschus : « Lorsque tu trouves un discours de saint Athanase et que tu n'as pas de papier, écris-le sur tes habits ». Dans son introduction M. Riedel nous apprend que les 107 canons ne formaient qu'un seul tout (p. ix) ou du moins n'étaient divisés qu'en trois parties (p. 67 et 69) : 1° Du respect de Dieu et de l'autel (§ 1-81), 2° de la compassion envers les pauvres (82-91), 3° De la chasteté (92-104) ; c'est au XI<sup>e</sup> siècle que Michel, évêque de Tinnis, traduisit (?) ce traité et le divisa en paragraphes. L'étude intrinsèque montrerait que leur auteur est un clerc ou même un archevêque ou un patriarche et aurait écrit de 350 à 500; cet auteur pourrait être saint Athanase lui-même (p. xv-xxvi). Le texte arabe provient d'un original copte (p. x et 81), sans doute d'un texte memphitique perdu, car il diffère beaucoup du texte thébain publié par M. Crum. Ce dernier texte n'en est pas moins le plus important, car il représente le plus fidèlement l'original dont l'arabe semble souvent n'être qu'un résumé (2) ; de plus il est conservé dans des mss. dont quelques feuilles peuvent remonter jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle. C'est donc M. E. W. Crum qui avait à publier la partie la plus importante et la plus délicate de l'ouvrage; d'ailleurs nous trouvons partout des traces de son travail et nous pouvons avec justice lui attribuer presque tout le mérite de cette publication, car, en sus du texte copte, il a copié une partie du ms. arabe 251 de Paris et a collationné les mss. 252 et 238 (3) de Paris (canons 55-56) et une partie d'un ms. arabe d'Oxford, enfin il a traduit en anglais le texte allemand de M. Riedel. Cette publication fait donc le plus grand honneur à son activité scientifique. Elle ne fait pas moins honneur à sa science et à sa connaissance du copte d'après le témoignage d'un maître, de M. Ignazio Guidi : « Il Crum ne ha dato un' edizione ed una traduzione ugualmente mirabili per esattezza critica et per fedelta, come del resto era da aspettare da un conoscitore quale è il Crum, della lingua e della letteratura Copta ». *Bessar.*, 1905, p. 111.

(1) Prix : 84 sh. net.

(2) Nous avons noté d'abord les lacunes de l'arabe. Pour en donner une idée nette, il nous suffira de dire que les canons 49-52 occupent 208 lignes dans la traduction du copte et seulement 111 dans la traduction de l'arabe.

(3) Lire 238 (p. x, l. 10) au lieu de 138. — Le texte non identifié, p. 121, note 4, semble être Ps. CXXXI, 7.

Ajoutons que le lecteur trouvera un fac-similé d'un passage du ms. copte et de nombreuses notes qui lui signaleront les passages parallèles dans les autres collections de canons; enfin l'ouvrage est imprimé avec tout le soin que l'on pouvait attendre de la maison Brill de Leyde et est édité avec l'élégance qui caractérise tant d'éditions anglaises. Les canons de saint Athanase joints aux Lettres de Sévère nous font donc bien augurer des publications de la Text and Translation Society.

F. NAU.

L. PAUTIGNY, agrégé de l'Université. — **Justin, apologies**, texte grec, traduction française, introduction et index (forme le premier volume de **Textes et documents pour l'étude historique du christianisme**, publiés sous la direction de H. Hemmer et Paul Lejay). Paris. Picard, 1904, in-12 de xxxvi et 200 pages; 2 fr. 50.

Quelques libraires-éditeurs français ont entrepris, par des voies diverses, de publier des ouvrages destinés à faciliter les études religieuses : la librairie Lecoffre publie une Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, la librairie Roger, une Bible Polyglotte, la librairie Lethielleux, des dictionnaires de Théologie, d'Écriture sainte et de Liturgie, la librairie Didot facilite la publication des Patrologies syriaque et orientale entreprise par M<sup>re</sup> Graffin à l'aide de ses seules ressources. La librairie Picard, bien connue aussi dans le monde scientifique, vient de commencer une réédition des documents patristiques les plus importants pour l'étude historique du christianisme. Une telle collection, de format commode, de prix abordable à toutes les bourses et bornée aux ouvrages les plus importants, est indispensable aux étudiants, et la preuve en est qu'il en existe déjà un certain nombre en pays étrangers. Hurter a publié les ouvrages patristiques les plus intéressants pour servir de base aux études théologiques (1); G. Krüger, professeur à Giessen, a fait publier les apologies de Justin, les Pères apostoliques et des ouvrages de Tertullien, saint Augustin, Léonce de Néapolis, saint Clément d'Alexandrie, Grégoire le Thaumaturge, etc., sous le titre général : *Sammlung ausgewählter kirchen und Dogmengeschichtlicher quellschriften als Grundlage für Seminarübungen* (2). En Italie, on publie une *Bibliotheca sanctorum Patrum, theologiar tironibus et universo clero accommodata* qui annonce, comme cinquième volume des Pères apostoliques, le Pasteur d'Hermas et les fragments de Papias (3). Enfin en Angleterre nous trouvons les *Cambridge Patristic Texts* dont le troisième volume (saint Denys d'Alexandrie) a paru

(1) *Sanctorum Patrum opuscula selecta*, ad usum praesertim studiosorum theologiae, edidit et commentariis auxit, H. Hurter S. J. Oeniponti. Cette collection ne publie pas les textes grecs, mais donne seulement leur traduction latine.

(2) Librairie Mohr (Paul Siebeck), Leipzig. Les prix des volumes varient, suivant l'épaisseur, de 1 fr. 25 à 5 francs.

(3) Rome, 1905.

l'an dernier (1). Il faut savoir gré à M. Picard de vouloir doter la France d'une collection analogue qui comprendra l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, l'Apologie d'Athénagore, les Stromates de Clément d'Alexandrie, les Pères Apostoliques, etc., etc. Les deux Apologies de Justin ont été publiées et traduites en français par M. l'abbé Pautigny, agrégé de l'Université, professeur de seconde à l'institution Saint-Cyr, à Nevers, dont nous avons pu admirer jadis la claire et très vive intelligence.

Saint Justin, né à Sichem (Naplouse), en Judée, vers l'an 100 (cette date est d'ailleurs purement hypothétique), se serait converti au christianisme vers 133, aurait composé sa première *Apologie* vers 150 et aurait été martyrisé à Rome de 163 à 167.

« La composition, chez saint Justin, est très défectueuse. Le plan est lâche et manque de logique... La langue est souvent incorrecte, les phrases sont longues, péniblement construites, surchargées d'incidentes, de parenthèses, de renvois, d'un style généralement terne et monotone... » L'importance dogmatique et exégétique de ses écrits est par contre considérable, comme M. Pautigny le montre doctement pp. xvii-xxiii de son Introduction, où il énumère les dogmes qui y figurent de manière très explicite. Ils sont donc indispensables à quiconque veut étudier le christianisme au point de vue historique.

Les directeurs de la collection, MM. H. Hemmer et Paul Lejay, nous avertissent au commencement qu'ils *s'interdisent de faire un travail critique. Ils reproduiront le meilleur texte connu en l'accompagnant d'indications sur l'état de la science et sur les progrès qui peuvent rester à accomplir.* Notre charmant collègue, M. Paul Lejay, qui manie depuis si longtemps l'arme de la critique avec une virtuosité redoutable à ses victimes, nous permettra à coup sûr de lui présenter quelques observations. Il les accueillera du moins avec la longanimité que le triomphateur romain montrait à l'égard des critiques de ses soldats.

Nous croyons d'abord qu'une publication ayant à sa tête des auteurs et au-dessus des auteurs deux directeurs, ne peut pas se borner à « *reproduire* le meilleur texte connu », sinon il suffirait à la librairie Picard, pour *reproduire* les textes, de s'assurer d'un traducteur et d'un bon prote. Les éditeurs semblent d'ailleurs l'avoir senti, car, en dépit de leur avertissement, ils ne se sont pas bornés à reproduire la meilleure édition, qui leur a paru être celle de M. G. Krüger mentionnée plus haut, mais y ont apporté quelques corrections (Introduction, p. xxviii-xxxiv) dues pour la plupart à M. Paul Lejay; pourquoï donc, après avoir ainsi dérogé pendant quelques pages à son principe, n'a-t-il pas continué à le faire en collationnant le ms. unique des *Apologies* conservé près de lui à la Bibliothèque nationale de Paris? Cette collation, — ne lui aurait-elle suggéré aucun aperçu nouveau, — lui aurait donné occasion du moins de corriger quelques-unes des nombreuses fautes d'impression dont l'ouvrage est émaillé.

(1) Il est bon de noter que les éditeurs anglais donnent un *apparat critique* choisi et des notes explicatives en même temps qu'une Introduction et des Index.

Nous avons voulu en effet voir ce ms. unique (1), notre but était de pure curiosité, mais nous avons été amené ainsi à collationner les quatre premières pages du texte grec et notre surprise a été grande d'y relever quinze fautes d'impression, c'est-à-dire près de quatre par page (2). 1<sup>o</sup> p. 2. l. 4, ἐραστῆ (lire : ἐραστῆ); 2<sup>o</sup> l. 18, Υμεῖς (Υμεῖς); 3<sup>o</sup> p. 4, l. 1, υπάρχετε (ὑπάρχετε); 4<sup>o</sup> l. 6, ἀνθρωποπαρεσβεῖς (ἀνθρωποπαρεσβεῖς) (3); 5<sup>o</sup> l. 10, ἀποκτεῖναι (ἀποκτεῖναι); 6<sup>o</sup> l. 14, ἀποδεικνύονται (ἀποδεικνύονται); 7<sup>o</sup> l. 15, πρέπον ἐστί (πρέπον ἐστί); 8<sup>o</sup> l. 14 et 17, avant une virgule les auteurs mettent un accent grave καὶ où un accent aigu ἐκυτούς, il faudrait uniformiser; 9<sup>o</sup> l. 19, μόνην (μόνην); 10<sup>o</sup> l. 24, οἱ (οἱ); 11<sup>o</sup> l. 25, γὰρ που (γὰρ που); 12<sup>o</sup> p. 6, l. 3, καὶ (καὶ) : l. 10, μὲν (μὲν); 13<sup>o</sup> l. 12, ἐπεὶ (ἐπεὶ); 14<sup>o</sup> l. 24, πατηγοροῦντας (πατηγοροῦντας); 15<sup>o</sup> p. 8, l. 4, κολάζετε (κολάζετε); 16<sup>o</sup> l. 15, ἐνὶ (ἐνὶ).

Signalons encore dans l'Introduction quelques phrases trop absolues, par exemple (p. xi) : *Outre les éditions générales de saint Justin, il existe trois éditions spéciales des deux Apologies*. Il fallait écrire : *il existe trois récentes éditions des deux Apologies*, car nous en connaissons en sus cinq anciennes éditions, citons : *Sancti Justinii Apologiae duae*, a Carolo Ashton (grec et latin), Cambridge, 1768, et *Sancti Justinii martyris Apologiae*, ex recensione Grabiana.... par Chr. Guil. Thalemannus, Leipzig, 1755. — De même (p. viii), au lieu de : *Éditions*, nous proposons de lire : *principales éditions*, car il en existe beaucoup d'autres; — (p. ix) au lieu de : *Édition des Bénédictins reproduite dans la Patrologie grecque de Migne*, nous proposons de lire : *Édition des Bénédictins qui a servi de base à l'édition de Migne*, car Migne a pris soin de nous apprendre qu'il a collationné avec l'édition des Bénédictins « non sine fructu » une édition et une traduction publiées à Iéna en 1842 par C. T. Otto.

Beaucoup plus grave est la phrase suivante (p. xxv) : *Saint Justin n'est pas toujours un modèle d'exactitude historique. Ne fait-il pas d'Hérode un contemporain de Ptolémée Philadelphie, mort en 246 av. J.-C. (XXXI, 2-3)? Il a laissé échapper d'autres menues erreurs : il cite, sous le nom de Sophonie, un texte de Zacharie (I, XXXV, 10); il fait de Jéthro, l'oncle et non le beau-père de Moïse (I, LXII, 3).*

Ce passage, qui tend à détruire l'autorité historique de saint Justin, est

(1) Grec 450. L'ancien catalogue le date de 1364, ainsi que MM. Pautigny et Lejay. Le catalogue Omont le date de 1363. Nous avons vu à la fin une date donnée par des signes hiéroglyphiques qui ne nous sont pas familiers et que nous n'avions pas intérêt à résoudre.

(2) Les fautes d'impression sont souvent assez nombreuses lorsqu'un auteur donne un nouveau texte et se trouve seul pour corriger les épreuves, car il lui a fallu déchiffrer, transcrire, interpréter son texte et sa patience est bien près d'être à bout lorsqu'il lui faut encore corriger trois ou quatre épreuves successives. Il ne devrait pas en être de même d'une reproduction surveillée par un auteur et deux directeurs.

(3) Cette différence n'est pas imputable à M. Lejay, mais aux précédents éditeurs qui ont modifié le ms. et ont fait passer leur leçon, sous le nom de S. Justin, dans les dictionnaires.

Les deux dernières lignes de traduction, page 3, devraient être renvoyées à la page 5 où un intervalle blanc semble d'ailleurs les réclamer. Nous croyons aussi que les citations de la Bible auraient dû figurer dans un Index à part et non à l'Index des noms propres où ne devraient figurer que les noms cités par saint Justin; on éviterait ainsi le mélange des noms français aux noms grecs qui fait placer *Zacharie, Hébreux, Ezéchiel* à des endroits inattendus. Nous ne voyons pas non plus pourquoi JEAN est en petites capitales et Jérémie en italiques, tandis que Zacharie se contente des caractères romains.



d'une gravité exceptionnelle, nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'ici comme précédemment il exagère et dénature un peu. Saint Justin ne mentionne pas *Philadelphie*, mort en 246 av. J.-C. Voici son texte (p. 59) : « Or, Ptolémée, roi d'Égypte, fonda une bibliothèque où il voulut réunir les ouvrages de tous les écrivains. Ayant eu connaissance de ces prophéties, il fit demander à Hérode qui régnait alors en Judée de lui envoyer ces livres. Le roi Hérode les lui envoya, écrits, comme je l'ai dit, en hébreu. Comme personne n'entendait cette langue en Égypte, Ptolémée lui fit demander de lui envoyer des savants pour les traduire en grec (1)... » — Cette histoire, acceptée longtemps comme authentique, est aujourd'hui universellement rejetée. Elle aurait été imaginée pour donner crédit à la version grecque de l'Ancien Testament. Flavius Josèphe (*Ant. jud.*, XII, n), d'après la lettre d'Aristée, suppose que Ptolémée *Philadelphie* demanda des traducteurs au grand prêtre Eléazar; Justin a supposé que la traduction avait été faite sur l'ordre d'un *Ptolémée* (2), *contemporain d'Hérode*. Tous deux se trompent; on sait seulement que la version de l'Ancien Testament fut terminée avant l'an 130 av. J.-C. (3).

La question du texte de Zacharie n'est pas non plus aussi claire que le croient les éditeurs. En réalité, *saint Justin ne cite pas le texte de Zacharie que nous possédons*. Sa citation se compose de deux parties dont la première se trouve dans *Sophonie*, III, 14, aussi bien que dans Zacharie, IX, 9, tandis que *la seconde reproduit le texte cité par saint Matthieu*, XXI, 5, d'après un prophète non désigné (4). — Si l'on ajoute que saint Matthieu lui-même (XXVII, 9) attribue à Jérémie un texte qui figure plutôt dans Zacharie, XI, 12, on comprendra qu'il est difficile de dire jusqu'à quel point se trompe saint Justin et d'où provient son erreur (5).

Ailleurs (LII, 10-12), saint Justin cite un long texte de Zacharie qui se trouve à peine dans l'édition actuelle et semble emprunté aussi à divers prophètes; il semble donc prendre beaucoup de liberté vis-à-vis des citations, mais cette question est très délicate et ne peut être traitée dans une édition manuelle. Car on peut se demander si l'édition des Septante de saint Justin ne différerait pas beaucoup de la nôtre puisqu'il accuse les Juifs d'avoir supprimé de nombreux passages dans les Écritures et en donne quelques exemples (6). Comme il attribue plus loin à Zacharie (Tryphon, 53) le texte qu'il attribue ici à Sophonie, *mais avec une rédaction différente*, il est permis de croire que l'édition de Sophonie utilisée par saint Justin portait le texte qu'il lui attribue et faisait doublet avec Zacharie.

(1) Même récit dans *Cohort. ad Græcos*, 13 et *Dial. avec Tryphon*, 71, mais il n'y est pas question d'Hérode que l'on pourrait donc croire avoir été interpolé ici.

(2) Ptolémée, comme Pharaon, était devenu le nom commun des rois d'Égypte. Deux (PL XII, 48-44 et PL XIV, 42-30) furent contemporains d'Hérode (— 40 à + 1).

(3) Cf. Vigouroux, *Manuel biblique*, Paris, 1901, I, I, n° 103-107. — Quelques-uns admettent qu'il s'agit de Philadelphie, mais regardent le mot « Hérode » comme une addition d'un copiste.

(4) Le texte de saint Matthieu ne se retrouve pour l'instant qu'en Zacharie, IX, 9, mais les différences des deux textes sont nombreuses.

(5) On devine que les derniers chapitres de Zacharie (IX-XIV) ont déjà fait verser beaucoup d'encre aux critiques.

(6) *Dial. avec Tryphon*, 71-72.

De même, il est vrai qu'on lit de Moïse : « Il gardait en Arabie les troupeaux de son oncle maternel », mais cette phrase ne permet pas de conclure qu'il fait « de *Jéthro* l'oncle *et non le beau-père* de Moïse », car Jéthro n'est pas nommé et surtout *l'oncle peut être en même temps beau-père*, comme il est arrivé à Laban vis-à-vis de Jacob. Il y grande ressemblance entre la rencontre de Jacob et de Rachel (*Gen.* xxix. 2-13) et celle de Moïse et de Séphora (*Exode*, II, 15-20).

Terminons par une remarque sur le texte grec : nous croyons que l'on doit supprimer le mot ὄν (p. 2, l. 8) et conserver seulement εἰς αὐτῶν, car c'est la leçon du ms. et c'est encore la leçon qui figure au folio 1 de ce ms. dans la citation d'Eusèbe. Le mot ὄν a été pris dans certaine édition d'Eusèbe (par exemple éd. Teubner, Leipzig, 1871, IV, XII), mais il ne figure pas dans l'édition *princeps* donnée par Robert Etienne (Paris, 1544, fol. 36<sup>r</sup>) ni dans la dernière édition (Berlin, 1903, p. 326). Il est donc à supprimer. Notons de plus que le ms. ponctue ainsi : Σοφίας Ἡελαριστινης εἰς, αὐτῶν τὴν προσχώρησιν... Le scribe a songé évidemment à la Palestine première dans laquelle se trouvait Sichem (Naplouse). Cf. *Georges de Chypre*, Lipsiae, 1890, p. 51.

Enfin nous souhaitons grand succès à la collection entreprise par la librairie Picard et nous prions nos lecteurs de ne voir dans nos critiques que le désir de lui être utile en signalant quelques-unes des négligences laissées dans cet ouvrage pour que les directeurs les relèvent toutes, les fassent figurer en *errata* à la fin de l'un des volumes suivants et donnent plus d'attention à la correction des épreuves qui est en somme leur unique travail s'ils entendent toujours se borner à « reproduire le meilleur texte connu pour présenter aux lecteurs des textes sûrs ».

F. NAU.

GASTON LE HARDY (ancien pèlerin), **Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires**, étude chronologique des documents, in-12 de xvi-238 pages, à la librairie Lecoffre, Paris, 1905, 2 fr. 50.

Cet ouvrage raconte l'histoire de Nazareth du 1<sup>er</sup> au XX<sup>e</sup> siècle en nous donnant en particulier la traduction de toutes les notices consacrées à cette ville par les divers pèlerins. L'auteur n'ajoute de lui-même que les lignes nécessaires pour faire connaître et apprécier les extraits qu'il cite et pour combler leurs lacunes à l'aide de l'histoire générale. Nous pouvons donc appeler son ouvrage un *Guide historique* qui nous montre le développement et la localisation des pieuses légendes que les guides répètent aux voyageurs.

Qui donc voudrait qu'à ces enfants du Christ (aux pèlerins), quand ils demandent le pain de la vérité (Matth., vii, 9), on n'offrit que de décevantes légendes nées de traditionnelles imaginations, et de pieuses rêveries combinées dans les récits d'une longue suite de guides et de drogmans, dont les plus anciennes origines s'arrêtent certainement à plusieurs siècles de distance des faits auxquels ils prétendent ajouter des détails!

En les écoutant avec un naïf recueillement, les pèlerins pieux et confiants croient naturellement entendre la voix de la tradition autorisée de l'immuable Orient, où on leur a dit que rien ne changeait jamais.

Hélas! dans l'immobile Orient, théâtre maintes fois bouleversé de révolutions formidables, au milieu de tant de ruines accumulées sous le sol, il y a quelque chose qui semble subsister sans changement, à tout le moins depuis la suprême dispersion des Juifs. C'est l'âpre amour du gain et du *bakchich*. Malgré tous les prodigieux mélanges de toutes les races dont procèdent les Syriens et spécialement les Palestiniens d'aujourd'hui, il semble qu'une sorte d'influence endémique ait gardé la tradition d'exploiter les souvenirs, en les débitant aux étrangers. Comme ceux-ci sont avides de voir où se sont accomplis les mystères divins, ceux-là sont empressés de les localiser en les détaillant de leur mieux.

En cette terre de miracles, ils n'hésitent guère à montrer, un peu partout, des marques miraculeuses pour appuyer leurs récits.

L'auteur n'entend blâmer que les localisations exagérées, par exemple Adricomius († 1590) raconte qu'à l'endroit où les Juifs voulurent précipiter Notre-Seigneur de la montagne, « tout à coup, au contact de ses vêtements, les rochers cédèrent, et comme une cire fondue et liquéfiée firent un certain repli où le corps du Seigneur put trouver place et abri, et c'était assez grand pour le recevoir tout entier. Là, aujourd'hui sont restés toutes les lignes et les plis des vêtements que le Seigneur avait sur le dos, et aussi les vestiges de ses pieds, comme si un sculpteur les y eût taillés ». C'est là le grand intérêt de ce livre, de montrer l'apparition des légendes, tandis que les aventures, ou plutôt les mésaventures, des pèlerins lui donnent par endroits (cf. p. 142-150) le charme de ces histoires de voyages si goûtées de la jeunesse. Le texte latin des anciens pèlerins est cité au bas des pages (Cf. *supra*, p. 162-163).

F. NAU.

LIVRES NOUVEAUX. — I. REV. G. U. POPE, M. A. D. D. **A Handbook of the ordinary dialect of the Tamil Language** Part. III. **A compendious Tamil-English Dictionary**, 7<sup>e</sup> édition, Oxford, 1905, Clarendon press, 5 sh. net.

Dans cette troisième partie de son manuel, l'auteur donne un lexique tamoul-anglais de la langue vulgaire; tous les mots, nous dit-il, sont d'un usage courant, il a exclu la plupart des mots empruntés au Haut-Tamoul. Ces derniers se trouvent dans un autre lexique déjà édité par le même auteur.

A l'occasion de la plupart des mots, M. Pope renvoie aux paragraphes des deux premières parties du manuel où ils sont expliqués ou analysés ou simplement cités. L'impression est très soignée, car les éditeurs ont employé deux caractères différents aussi bien en tamoul qu'en anglais, le plus gros pour les racines et le plus petit pour les dérivés. Le succès chez nos voisins de ce livre qui atteint sa septième édition nous est une garantie de sa valeur et nous sommes heureux de le signaler aux rares Français adonnés à l'étude de cette langue asiatique.

- I. — Le P. BARNABÉ MEISTERMANN (d'Alsace), O. F. M. — *Le prétoire de Pilate et la forteresse Antonia*, avec 32 illustrations en photogravure dans le texte et hors texte, 8° de XXIII et 251 pages; Paris, Picard, 1902.
- II. — *La patrie de saint Jean-Baptiste avec un appendice sur Arimathie*, avec 27 illustrations ou photogravures dans le texte et hors texte et une mosaïque en chromolithographie, 8° de VIII et 290 pages; Paris, Picard, 1904.
- III. — Le P. URBAIN COPPENS, O. F. M. — *Le palais de Caïphe et le nouveau jardin saint-Pierre des Pères Assomptionnistes au mont Sion* (avec plans et figures), 8°. 96 pages, Paris, Picard, 1904.

Les Pères Franciscains, « gardiens sept fois séculaires des lieux saints », ont pris à cœur de décrire et de défendre les antiques sanctuaires de Palestine.

I. Dans son premier ouvrage, le P. Barnabé s'attache à démontrer que le prétoire de Pilate était situé dans la forteresse Antonia et non pas dans le palais de Caïphe au mont Sion. Cette seconde tradition, qui n'eut pas d'ailleurs bien longue vogue, provenait, dit le P. Barnabé, de la leçon fautive d'une famille de mss. qui portent : *Adducunt ergo Jesum ad Caïpham in prætorium* (Jean, XVIII, 28) au lieu de « on conduit Jésus de chez Caïphe dans le prétoire ». Cette leçon, qui subsiste encore dans l'Évangile de Verceil, fut connue de saint Augustin et réfutée par saint Thomas.

La première partie est surtout archéologique et montre que l'étude du terrain et l'ancienne histoire ne s'opposent pas à la localisation du prétoire de Pilate dans la Tour Antonia dont on vient encore, semble-t-il, de découvrir une cour pavée. La seconde partie nous fait connaître la tradition relative au prétoire de Pilate, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours.

II. Dans le second ouvrage, le P. Barnabé recherche la patrie de sainte Élisabeth et de saint Jean-Baptiste. Il expose et critique d'abord un certain nombre de traditions ou d'hypothèses qui la placent à Macherus, Sébaste, Bethléem, Jérusalem, Hébron, Youttâh, Juda en Nephtali, Beth-Zacharie et Beth-Charar.

Nous ne croyons pas non plus qu'on ait placé à Sébaste la naissance de saint Jean-Baptiste; on y conservait ses reliques avec celles du prophète Élisée au <sup>v</sup>e siècle. Aux citations du P. Barnabé, ajoutons ce texte des *Plérôphories*, *RÖC.* 1898, p. 345-346 (p. 37 du tirage à part) :

Un fait analogue se passa à Sébaste, en Palestine, où est conservé le corps entier de Jean-Baptiste. Le bienheureux Constantin qui était gardien de l'église au temps de concile (de Chalcedoine) était favorisé en tout temps des apparitions de Jean-Baptiste. Il y avait dans le temple un endroit orné de grillages où étaient deux châsses enrichies d'or et d'argent devant lesquelles brûlaient perpétuellement des lumières, l'une était celle de saint Jean-Baptiste et l'autre celle du prophète Élisée; un trône sur lequel personne ne s'asseyait était placé dans ce même endroit...

Ce récit nous montre l'état de la tradition depuis le concile de Chalcédoine (441) jusque vers l'an 515 où furent écrites les Plérophories.

Le P. Barnabé propose ensuite sa solution qui place la patrie de saint Jean-Baptiste à Aïn Kârem ou *S. Jean in Montana*, à une lieue et demie de Jérusalem à l'ouest. Il rapporte toute la tradition relative à ce village, elle est remarquablement riche à partir du moins du XIII<sup>e</sup> siècle. Enfin dans un appendice il identifie Arimathie avec Ramléh (près de Lydda), suivant l'antique et constante tradition.

III. C'est ici surtout un ouvrage de polémique contre les Pères Assomptionnistes. Le P. Coppens, O. F. M., les accuse d'avoir identifié le palais de Caïphe avec la grotte où saint Pierre alla pleurer sa faute et d'avoir transporté le tout dans une propriété leur appartenant depuis peu. Les amateurs liront le présent ouvrage du P. Barnabé et la réponse des Assomptionnistes parue dans le numéro de novembre 1904 des *Échos d'Orient* (p. 372-379).

## SOMMAIRE DES REVUES

1. **Byzantinische Zeitschrift**, t. XIV, cahiers 1 et 2, 28 février 1905 : I (p. 1-280). MAX FREIHERR VON OPPENHEIM et HANS LUCAS. *Griechische und lateinische Inschriften aus Syrien, Mesopotamien und Kleinasien*. — I. II. Μηλιόπουλος. *Ἐπιγραφὰὶ ἀνέκδοτοι*. — W. FRITZ. *Unechte Syonesios briefe*. — F. GRAEBNER. *Eine Zozimosquelle*. — A. HEISENBERG. *Kaiser Johannes Batazses der Barmherzige. Eine mittlgröchische Legende*. — Α. Παπαδόπουλος Κεραμεύς. *Ῥωμανός καὶ Ἰωάννης Δαμασκηνός*. — P. N. PAPAGEORGIU. *Zu Manasses Hodoiporikon*. — J. DRÄSEKE. *Aus dem Athen der Acciaiuoli*. — Περιελίης Γ. Ζερλέντης. *Θεωνᾶς ὁ ἀπὸ ἡγουμένων καὶ Μακάριος ὁ Ζακύνθιος ἀρχιεπίσκοποι Θεσσαλονικέων, ἀρχ' — ἀρχθ'*. — K. PRAECHTER. *Zur Geschichte der Regenwunderlegende in byzantinischer Zeit*. Α. Παπ. Κεραμεύς. *Ἀνύπαρκτος κώδιξ Μαρίας βασιλίσσης τοῦ 800 ἔτους*. — Α. II. K. *Εἰς τὰ στιχομετρικὰ τοῦ Γραυ*. — K. PRAECHTER. *Lexicis addenda*. — TH. PREGER. *Studien zur Topographie Konstantinopels*. — II (p. 281-300). *Comptes rendus*. — III (p. 301-408). *Bibliographische Notizen und kleinere Mitteilungen* (Indication et souvent analyse des publications récentes disposées par lieux communs).

2. **Analecta Bollandiana**. T. XXIV, fascicule 1. — A. PONCELET. *Les saints de Micy* (Appendix : I. Vita sancti Viatoris confessoris. — II. Le manuscrit de Paris. B. N. latin 5366). — M<sup>re</sup> L. DUCHESNE. *Sur la translation de saint Austremoine*. — Bulletin des publications hagiographiques. Fascicule 2. — H. DELEHAYE. *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae D. Marci Venetiarum*. — J. DE GUIBERT. *Saint Victor de Césarée*. — Bulletin des publications hagiographiques. — A. PONCELET. *Catalogus codicum hag. lat. bibliothecarum Romanarum praeterquam Vaticanarum*. I. Codices archivi basilicae sancti Petri in Vaticano.

3. **Revue biblique**. Avril 1905. *Communications de la Commission pon-*

*tificale pour les études bibliques.* — M. A. VAN HOONACKER. *Notes d'exégèse sur quelques passages difficiles d'Amos.* — R. P. LAGRANGE. *Le Messianisme dans les Psaumes.* — M. HYVERNAT. *Le langage de la Massore.* — Mélanges. — Chronique. — Recensions. — Bulletin.

---

*Le Directeur-Gérant :*  
F. CHARMETANT.

# L'ORIENT LATIN

## CENSITAIRE DU SAINT-SIÈGE

---

Un document officiel permet de reconstituer, du moins partiellement, l'état de l'Église orientale au moyen âge et les conditions dans lesquelles elle se trouvait avec Rome au point de vue de la « protection apostolique ». Ces données sont renfermées dans le *Liber censuum Romanæ Ecclesiæ*, dont la publication, entreprise par un ancien membre de l'École française de Rome, M. Paul Fabre, est présentement continuée par M<sup>re</sup> Duchesne.

Dès son apparition, en 1889, les périodiques les plus en vue s'empressèrent de constater l'importance de ce Livre censier. Les quatre fascicules parus depuis cette date, déjà presque lointaine, font désirer de plus en plus l'achèvement de cette publication. Comme preuve de cette importance, la *Revue des questions historiques* voulut bien insérer deux articles, qui nous furent suggérés, et les matériaux fournis par ce *Regestum censuale*, à savoir : *La protection apostolique au moyen âge* et *Le Cens pontifical dans l'Église de France* (1).

C'est ce même travail que nous entreprenons ici pour l'Orient latin. Sur cette contrée les renseignements se trouvent bien moins nombreux que pour certaines autres parties de la catholicité; mais, tels qu'ils sont consignés dans cet ouvrage (2), ils n'en seront pas moins une contribution intéressante pour l'histoire ecclésiastique orientale. Soit la reproduction du texte même

(1) Voir *Revue des questions historiques*, an. 1902, t. LXXII, p. 5-60; an. 1904, t. LXXV, p. 5-73.

(2) *Le Liber censuum de l'Église romaine*, publié avec une préface et un commentaire par M. Paul Fabre; grand in-F, fasc. II, p. 237-240. — Paris, Fontemoing, 1901.

avec la traduction, soit l'analyse et le développement des notes et commentaires ajoutés par le savant éditeur, feront connaître aussi bien les cadres de l'épiscopat latin en Syrie et en Palestine, que les redevances payées au siège apostolique par les diocèses et les communautés du rite latin.

Avant d'entrer dans cette nomenclature, disons comment elle fut dressée et a pu arriver ainsi jusqu'à nous.

#### I. — LES REGISTRES CENSIERS DE L'ÉGLISE ROMAINE.

Vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, par les soins du pape Gélase, fut établi une *registum* ou *sommier* des cens, état des revenus que le Saint-Siège tirait des propriétés de l'Église, groupés en *massæ* et en patrimoines. Ce registre, corrigé à fond, un siècle plus tard, par saint Grégoire le Grand, fut tenu continuellement à jour. « Plus tard, lorsque cette dotation foncière eut disparu, soit par la répartition des propriétés entre les divers établissements ecclésiastiques de Rome, soit par la confiscation des patrimoines, soit par l'emphytéose et l'inféodation, la caisse pontificale fut obligée de s'alimenter autrement. Elle compta avant tout sur les cens dont furent grevés à son profit les établissements religieux des divers pays de la chrétienté. Ainsi se constitua une nouvelle dotation, aussi importante par son principe que par ses résultats. De nouveaux livres censiers furent établis : ils contenaient, non plus comme les anciens, un état des revenus tirés des propriétés foncières, mais le tableau des droits à prélever annuellement (1) sur les établissements frappés de cens.

« Il est possible de remonter jusqu'au temps de Grégoire VII la série de ces livres censiers ; mais le premier qui nous soit parvenu dans sa forme propre et originale, isolé de toute compilation postérieure, c'est celui qui fut dressé en 1192 par le maître de la Chambre apostolique, Cencius, auquel le surnom de Camerarius est resté, bien qu'il soit parvenu plus tard aux plus hauts degrés de la carrière ecclésiastique et même à la

(1) En disant *annuellement*, l'éditeur dont nous citons cet extrait, commet une légère erreur. Il est dans ce registre quantité de cens qui ne se prélevaient que tous les *deux, trois* ou même *cinq* ans.



papauté, sous le nom d'Honorius III (1216-1217). Le manuscrit original de Cencius existe encore; il est conservé sous le n° 8486 à la bibliothèque du Vatican. Il contient : 1° le tableau des diocèses de la chrétienté tout entière avec l'indication des établissements qui doivent, dans chacun d'eux, un cens à l'Église romaine, et la quotité du cens, exprimée suivant les divers systèmes monétaires alors en usage; 2° un recueil de pièces relatives à l'origine de ces cens et aux autres temporalités de l'Église romaine.

« Il était indispensable qu'un tel livre fût tenu à jour par des adjonctions successives. Cencius l'avait prévu. Dans son tableau des diocèses ou *Provincial*, il avait ménagé de larges blancs pour que l'on pût y inscrire les nouveaux cens au fur et à mesure qu'ils s'établissaient. Ces adjonctions se produisirent en effet d'année en année, comme on peut s'en assurer en notant la différence des écritures (1). » — Telle est l'économie du *Liber censuum*, mine qui va fournir les matériaux de cette étude.

## II. — L'ORIENT CENSITAIRE ROMAIN.

Le *Provincial*, tableau des diocèses d'Orient dressé sur la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais d'après des actes bien antérieurs, est désigné par le rédacteur Cencius sous le titre : *ULTRAMARE*, « l'Église d'outre-mer ». De bonne heure cette partie de la catholicité dut, comme l'Occident, contribuer pour sa part à l'entretien du Saint-Siège, soit par des impositions pécuniaires ou en nature, soit par des libéralités bénévoles qu'inspiraient l'ardeur de la foi et l'attachement au trône pontifical. N'est-ce pas en Orient, à Antioche, que le chef de l'Église avait établi la première chaire apostolique! — Pour l'Orient aussi vinrent de funestes époques, surgirent de malheureuses circonstances où les individualités, les monastères, les églises et diocèses eurent à réclamer l'appui du pontife suprême. Guerres, invasions, domination des Huns et des Arabes, schismes, hérésies, en désolant ces contrées et les faisant passer sous des maîtres qui les ruinaient matériellement et moralement, firent jeter des cris de détresse vers Rome.

(1) Extrait de l'*Index* sur feuille détachée placé par l'éditeur en tête du premier fascicule du *LIBER CENSUUM*.

La papauté s'en émut si bien, qu'elle suscita, suivant l'expression d'un contemporain de ces grands événements, « l'entraînement divin avec lequel l'Europe se précipita sur l'Asie ».

Les croisades donnèrent la mesure de la « protection » que le Saint-Siège voulait assurer aux populations orientales asservies sous le joug de l'islamisme et de la barbarie. On sait que la première de ces expéditions eut pour résultat la fondation du royaume chrétien de Jérusalem, de la principauté d'Antioche et du comté d'Édesse, en 1099. Et, tandis que Cencius rédigeait son *Liber*, Saint-Jean d'Acre tombait au pouvoir des Croisés de la troisième expédition (1191), conduite par le roi de France Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre. Or, c'est le cadre de l'épiscopat latin en Syrie, tel qu'il était à cette époque, que reproduit le Registre caméral. Alors étaient établis les deux patriarchats de Jérusalem et d'Antioche, ayant chacun les quelques archevêchés et évêchés que la papauté, malgré les luttes des Grecs, avait réussi à établir depuis l'entrée des chrétiens et des soldats d'Occident. Postérieurement à la rédaction commencée par le camérier Cencius, nous trouverons quelques dépendances du patriarchat de Constantinople.

Dans le ressort du patriarchat de Jérusalem se mouvaient quatre archevêchés : *Tyr, Césarée, Nazareth et Petra*; plus neuf évêchés : *Hébron, Lydda, Ascalon, Ptolémaïs* (Saint-Jean d'Acre), *Sidon, Beyrouth, Panéas, Sébaste et Tibériade*.

Du patriarchat d'Antioche relevaient six archevêchés : *Tarse, Édesse, Apamée, Héliopolis, Cyr et Mamistra*, plus six évêchés : *Laodicée, Gabala, Tortose, Tripoli, Biblos et Valanée*.

Avec le registre censier voyons chacun de ces établissements diocésains, dans l'ordre où ils sont inscrits. Aux indications, consignées là à diverses époques, nous ajouterons les explications historiques et les identifications correspondant aux titres actuels de ces contrées ou centres ecclésiastiques.

### 1° Patriarcat de Jérusalem.

Avant l'entrée des Croisés, cet ancien patriarchat comprenait trois provinces métropolitaines : *Césarée, Scythopolis et Petra*. Dans la rédaction du camérier Cencius et pour les époques sui-

vantes qui peuvent s'étendre jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, date extrême du *Liber censuum*, on trouve les quatre métropoles que nous avons citées. *Jerosolomitani patriarchatus habet sub se hos metropolos inferius adnotatos*, écrit le rédacteur, et il en insère les titres officiels, après la série des espaces laissés en blanc, dont il a été question ci-dessus. Ces titres de *curie* sont ainsi libellés : *In archiepiscopatu Tyrensi*; — *In archiepiscopatu Cesaree*; — *In archiepiscopatu Nazaree*; — *In Petraceusi archiepiscopatu*.

Le premier évêque de Jérusalem avait été l'apôtre saint Jacques le Majeur; le siège patriarcal créé en 325, cessa en 1099. A partir de cette époque il y eut des patriarches *effectifs* (résidentiels) jusqu'en l'année 1191; puis ceux-ci ne furent plus que *titulaires*. Tel qu'il est aujourd'hui ce patriarcat fut constitué en 1848 par le partage du vicariat apostolique d'Alep, dont on détacha la Palestine et l'île de Chypre. Les catholiques grecs-melchites dépendent de l'évêque de Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre); les maronites appartiennent, les uns à l'évêque de Tyr et Sidon, les autres à l'évêque de Chypre.

Antérieurement à l'année 1192 le patriarche de Jérusalem n'avait pas de ressort spécial; au temps de Cencius trois suffragants en dépendaient directement. Ce trésorier l'atteste ainsi : *Suffraganei sui sunt episcopi subsequenter notati*, à savoir : d'Hébron (*Ebroensi*), de Lydda (*Lidensi*) et d'Ascalon ou Bethléem (*Aschalonensi qui etiam Bethleemitensis est*).

Aucun de ces trois diocèses ne paraît avoir eu de censitaires apostoliques, ou du moins il n'est fait mention, à leur sujet, ni d'offrandes, ni de cens. Le fait de leur inscription au *Liber* prouve néanmoins la mise en tutelle de ces diocèses sous le pontife romain.

Scul, dans la dépendance du patriarcat, le monastère dénommé *Sainte-Marie de la vallée de Josaphat* payait annuellement au Saint-Siège « une once d'or : *Monasterium sancte Marie de valle Josaphat debet annuatim I unciam auri* ». Cette abbaye avait été fondée sur le lieu considéré comme tombeau de la sainte Vierge, peu de temps après la prise de Jérusalem par les Croisés (1). Le cens fut fixé par bulle du pape

(1) Cf. *Chartes de Terre sainte*, par Fr. Delaborde, dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, t. XIX.

Innocent II, datée du 5 avril 1142; mais déjà en 1113 le pape Pascal II avait délivré un privilège d'exemption à ce monastère. D'après le texte du document pontifical qui fixe la redevance, on voit que c'était bien une rente récongnitive de la « protection » accordée par le Saint-Siège. Il y est dit : « ad inditium autem percepte hujus a Romana ecclesia libertatis auri unciam nobis nostrisque successoribus annis singulis persolvētis (1) ». — Quoique inscrit à l'année 1142, ce cens payé par le monastère *Sainte-Marie* ne fut inscrit dans le livre censier que bien après Cencius; il paraît n'avoir été inséré qu'à la troisième époque de ce registre, c'est-à-dire postérieurement à l'an 1236 (2).

1° HÉBRON (*episcopatus Ebronensis*), désigné dans différents actes sous les variantes *Chebronensis*, *Hebronensis*, *Eleutheriopolis* ou *Saucti Abraham*, à cause du tombeau de ce patriarche; autrefois aussi *Arbé* ou *Cariath-Arbé*, aujourd'hui *Abre-Ibrahim*, et *El-Kalil* (le bien-aimé). Ce n'est plus maintenant qu'un des sièges *titulaires* que le pape confère sous le titre d'*in partibus infidelium*. Depuis le 3 mars 1882 un décret de la S. Congrégation de la Propagande a supprimé cette dernière dénomination, et tous ces évêchés sont dits *titulaires*, à la différence des autres qu'on appelle *résidentiels*. Celui d'Hébron fut donné en 1883 à un prélat grec-bulgare.

Il n'y avait pas eu d'évêque avant les croisades. Le premier qui y fut établi à l'érection du siège remonte à l'année 1167, d'après Guillaume de Tyr, dans son *Histoire des croisades* (xx, 3) (3). Pas de censitaire mentionné dans ce diocèse, pas plus, du reste, que pour les trois autres qui vont suivre, ainsi que nous l'avons observé plus haut.

2° LYDDA (*episcopatus Lydensis*). Comme le précédent est un des sièges *titulaires* et qui fut conféré en ces derniers temps à l'auxiliaire de Cambrai, M<sup>gr</sup> Monnier. Il relève de la métropole

(1) Jaffe, *Regesta Pontif. rom.*, n<sup>os</sup> 6376 et 8223. Pour ce même monastère, bulles d'Eugène III, n<sup>o</sup> 8718; d'Athanase IV, 9817 et Hadrien IV, 10001.

(2) Une fois pour toutes, nous observons que l'éditeur du *Liber* a eu le soin d'indiquer, par l'emploi de caractères typographiques différents, les insertions qui y furent faites à diverses époques. Il y a la rédaction même de Cencius, ou de première main; puis les cotes écrites après 1192 et jusqu'en 1236; enfin toutes les autres adjonctions postérieures à cette date et dont les plus récentes sont de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

(3) Cf. *Patrologie latine*, édit. Migne, t. CCL.

de Césarée de Palestine. Cet évêché, selon l'historien Guillaume de Tyr (vii, 22), fut érigé en 1099, peu de temps avant la prise de Jérusalem par les Croisés, et le siège était alors à *Ramlèh*, ou *Ramla* et *Rama*. La nouvelle fondation, faite sous le vocable de *S. Georgii Liddensis*, dans l'ancienne Diospolis, fut déterminée par le culte de saint Georges qui avait là son principal sanctuaire. Aussi l'évêque de Lydda porte-t-il souvent dans les actes le titre de *episcopus S. Georgii*. Cette ville, jadis dans la Palestine I<sup>re</sup>, est dénommée présentement *Ludd* ou *Loddo* dans la Turquie d'Asie. Sur ce point saint Pierre guérit un paralytique. On y voit une belle église dédiée à saint Georges qui, dit-on, y souffrit le martyre.

3<sup>o</sup> ASCALON (*episcopatus Aschalonensis qui etiam Bethleemensis est*). Un siège épiscopal fut donné à Bethléem en 1110. Lorsque le roi Baudouin III se fut emparé d'Ascalon, en 1153, le patriarche de Jérusalem tenta d'installer dans la ville conquise un évêché indépendant, en le détachant de la juridiction de l'évêque bethléémite; mais celui-ci réclama et finit par obtenir l'union de ce siège avec le sien (Guillaume de Tyr, xvi, 30). De là, pour cet évêché l'appellation tantôt d'Ascalon, tantôt de Bethléem. On le trouve aussi désigné sous la dénomination de *Majumæ-Ascalonis*. — Les Croisés avaient défait les infidèles à Ascalon en 1099; le sultan Bibars détruisit la ville en 1270. On comprend que le cens apostolique ne fut pas de longue durée dans ce milieu, si tant est qu'il y fut même appliqué. Présentement Bethléem est siège purement *titulaire* uni à l'abbaye Saint-Maurice en Valois; auparavant il était attaché à un hôpital de Clamecy, en Nivernais.

4<sup>o</sup> TYR (*archiepiscopatus Tyrensis*). Aujourd'hui siège métropolitain, simplement *titulaire*, du rite grec-melchite et syromaronite, qui a pour suffragants : *Arados*, *Biblos*, *Botri*, *Césarée*, *Orthose*, *Panéas*, *Porphyre*, *Sarepta* et *Sidon*.

Cette province métropolitaine fut érigée par lettres apostoliques de Pascal II, en date du 8 juin 1111. Le pape informa alors le patriarche de Jérusalem et le roi Baudouin que toutes les villes conquises ou à conquérir relèveraient du patriarche pour le spirituel. Mais, comme la sphère d'action du roi de Jérusalem devait inévitablement s'étendre au delà des limites de ce patriarcat, le patriarche d'Antioche signala au souverain Pontife

les torts qui lui seraient faits à lui-même. Le pape se rendit à ces considérations, et par lettres du 18 mars 1113, il atténua la portée de sa première décision (1). Quelques années après, Tyr fut assiégée. Sans attendre la reddition de la ville, le patriarche de Jérusalem se hâta de consacrer un archevêque pour cette ville : Odon, qui mourut avant la fin du siège. La ville prise par les Croisés, en 1124, resta sans pasteur pendant quatre ans. Le pape Innocent II décréta, en 1138, que ces métropolitains demeureraient dans l'obéissance de Jérusalem. Ceux-ci réclamèrent les quatorze sièges suffragants qui jadis relevaient de leur métropole. On ne put en rétablir que six : Saint-Jean d'Acre, Sidon et Beyrouth, dans le royaume de Jérusalem : Biblos, Tripoli et Tortose (*Antaradus*), dans le comté de Tripoli. Le pape Honorius II les attribua à la nouvelle métropole latine, et, en 1139, Innocent II confirma cet état de choses. Malgré ces décisions, le patriarche d'Antioche garda dans sa juridiction les suffragants de Tyr au nord de Beyrouth.

Tyr, ville métropolitaine ecclésiastique, devint en 1291 la proie des Mamelucks d'Égypte qui la détruisirent; dès lors, plus de protection apostolique, par suite plus de cens pontifical, dont pas une seule trace n'est restée, même antérieurement dans le registre des finances. — Elle est actuellement sous la domination des Turcs Ottomans, et s'appelle *Soar*.

5° SAINT-JEAN D'ACRE (*episcopatus Aconensis*) ou PTOLEMAÏS, avec parfois la variante orthographique *Achonnensis* et *Acconnensis*. Actuellement dans le patriarcat d'Antioche du rite grec-melchite, et simple siège titulaire.

A la suite du mémorable siège entrepris par les Croisés et qui dura vingt-deux mois (1189-1191), cette ville devint la capitale du royaume de Jérusalem, et fut pendant un siècle le centre de la puissance et du commerce des chrétiens d'Orient. En 1191 un des établissements religieux de cette cité comptait parmi les censitaires apostoliques. C'était l'hôpital (neuf) placé sous le vocable de la sainte Vierge. Il payait annuellement au Saint-Siège la rente de « deux marobotins », monnaie des Arabes d'Espagne. Cette redevance dans la première rédaction du re-

(1) Voir ces pièces dans Guillaume de Tyr, xi, 38; aussi bien dans les *Regesta Pontif. rom.*, de Jaffe, nos 6297, 6298, 6343 et 6344.

gistre est ainsi inscrite : *Hospitale novum sancte Marie duos marabotinos.*

Dans les additions faites entre les années 1192 et 1236 est signalée comme censitaire l'église dédiée à saint Thomas martyr et à saint Georges de Sisto. Tous les ans le prieur devait payer au Saint-Père « deux sarrazins », pièces de monnaie musulmane ou mauresque : *Ecclesia sancti Thomæ martyris et sancti Georgii de Sisto singulis annis II sarracenatos.* Inscrite seulement au XIII<sup>e</sup> siècle, cette redevance était bien antérieure. Le pape Innocent III dans une lettre adressée au prieur de cette église, signale le fait pour lequel son prédécesseur Alexandre III, qui siégea de 1159 à 1181, accepta la tutelle et la redevance récongnitive (1). Ce pape avait accordé au dit prieur l'usage des insignes épiscopaux et pris l'établissement et ses dépendances sous son patronage. Pour cela, écrivait-il, « ad indicium protectionis ac libertatis duos sarracenatos persolvētis ». Cet établissement était un hôpital anglais situé dans le quartier de Montmusart, au nord de la ville (2). Ainsi les compatriotes de l'illustre martyr de Cantorbéry, Thomas Becket, n'avaient pas tardé à se placer sous sa protection, et cet hospice dut être un des premiers consacrés à son vocable, puisque le saint archevêque était martyrisé depuis l'année 1170 seulement.

Après 1236 fut enregistré un autre censitaire romain, du même ressort de Saint-Jean d'Acre : « l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ». Date et origine de la redevance à payer par cet établissement sont indiquées dans la cote même de l'inscription camérale. Le pape Alexandre IV délivra le privilège de protection et stipula le montant du cens par lettre du 8 avril 1255. Les chevaliers, qui à la prise de la ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Saint-Jean* et qu'ils dotèrent d'une magnifique basilique, avaient demandé sauvegarde pour leur château fort de *Krah* (actuellement Kalaat-el-Hosn) dans le comté de Tripoli. A cet effet, « ad indicium concessionis », ils payaient « une livre d'or » en barre. Les deux clauses sont ainsi libellées : *Hospitale sancti Johannis Jerosolimitani unam libram ratione*

(1) Cf. Potthast, *Regesta Pontif. rom.*, n° 5397 : XI, 209.

(2) Voir *Mémoires des antiquaires de France*, an. 1878, p. 112, article de M. E. Rey.

*castrî Craci, sicut continetur in privilegio quodam domini Alexandri pape III<sup>is</sup> indulto fratribus ipsius hospitalis anno ejusdem domini primo.* — On voit encore, dit l'annotateur-éditeur du *Liber*, quelques vestiges de cet hôpital des chevaliers de Saint-Jean. Quant au célèbre château dont il est ici question, il en est parlé par M. Rey dans l'*Étude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie* (1).

En plus de cette concession et de l'imposition touchant l'ensemble de l'établissement hospitalier, le maître et ses subordonnés, déclarés « exempts » de l'Ordinaire par le pape Clément VI, eurent à payer « un marc d'argent tous les deux ans ». Cette exemption fut concédée en 1344. Le tout est spécifié dans cette rédaction : *Item debent magister et fratres dicti ordinis sancti Johannis pro exemptione eis concessa per dominum Clementem papam VI, pontificatus sui anno tertio, unam marcam auri singulis bienniis persolvendum.*

6° SIDON (*episcopatus Sidoniensis*), dénommée aussi *Sidonius* et *Sagetta* ; aujourd'hui *Saïd* ou *Saïda*, dans la Turquie d'Asie ; chez les latins, au moyen âge on l'appelait encore *Sajette* et *Séette*. Nous avons déjà vu que cet évêché fait partie, comme simple siège « titulaire », de la métropole de Tyr. Il y a les deux rites grec-melchite et syro-maronite. — Nulle mention de protection et de cens ; ce qui est également pour le diocèse suivant.

7° BEYROUTH (*episcopatus Beritensis*). Est aujourd'hui centre métropolitain en Turquie d'Asie et siège de délégation apostolique de Syrie, érigée le 27 juin 1762. C'est chronologiquement la première des *délégations*, c'est-à-dire du représentant direct du Saint-Siège auprès des fidèles dans les pays qui n'ayant pas de ministre plénipotentiaire à Rome, ne possèdent pas de nonce. Ce représentant du pape est ainsi remplacé par un *délégué* ; de là les *délégations apostoliques* qui dépendent de la Propagande.

A ce centre métropolitain sont assignés trois archevêques catholiques des rites maronite, melchite et syrien, mais simples *titulaires*, non résidentiels. Les anciens documents officiels

(1) Paris, 1871 ; p. 39. — Pour la bulle, cf. Potthast, n° 15781 ; it., *Regest.* d'Alexandre IV, par La Roncière, n° 310 ; et Delaville le Roux, *Cartulaires des Hospitaliers de Saint-Jean*, n° 2727.



portent les appellations de *Berytius* et *Barythus*; parfois même, on a eu désigné cette localité, dit Scaliger, sous le nom de *Berea*, qui cependant est plutôt la dénomination d'*Alep* en Syrie (*Alepenis* et *Alepum*).

8° PANÉAS (*episcopatus Paneensis*). Ce titre est accompagné de cette explication : *Que civitas Paneas videlicet alio nomine Belinas vocatur*. Le camérier Cencius voulut, sans doute, indiquer *Banias*, appellation encore donnée à cette localité de la Galilée, non loin du Jourdain et dans les terres au nord du lac de Tibériade. Mais le vocable le plus connu est *Césarée de Philippe*, « *Cæsareæ Philippi* ou *Paneadensis* ». Ce siège épiscopal dans la Turquie d'Asie est suffragant de la métropole de Tyr, à titre non résidentiel et du rite grec-melchite ou copte.

9° CÉSARÉE (*archiepiscopatus Cesaree*). L'ancienne *Stratonis arx* qu'Hérode le Grand nomma *Césarée*, en l'honneur d'Auguste; aujourd'hui *Kaisariéh* en Turquie d'Asie. Cette ville était la métropole de toutes les localités énumérées ci-dessus, comprises dans la Palestine I<sup>re</sup>. Saint Pierre y introduisit le christianisme et y baptisa le centurion Corneille; saint Paul y fut emprisonné. Elle devint le siège d'un archidiocèse, et après la destruction de Jérusalem, métropole de la Palestine, chef-lieu de la Palestine I<sup>re</sup>. Prise par les Croisés en 1101, elle joua un rôle important pendant les guerres saintes. Il n'en reste plus que des ruines. Ecclésiastiquement elle est toujours métropole, ayant pour suffragants, mais non résidentiels, les sièges épiscopaux d'*Anthédou*, *Antipatris*, *Archelaïs*, *Ascalon*, *Azoth*, *Bethléem*, *Dioclétianopolis*, *Dora*, *Éleuthéropolis*, *Emmaüs*, *Gadara*, *Gaza*, *Hébron*, *Jéricho*, *Liviade*, *Lydda*, *Samarie*, *Sozusa* et *Triconium*. Au temps de Cencius le seul suffragant était l'évêque de Sébaste; il n'est fait mention ni de redevance, ni de censiers.

10° SÉBASTE (*episcopatus Sebastensis*), appelée aussi *Samarie*: « *que civitas Sebastia s[cilicet] alio nomine dicitur Samaria* ». C'est aujourd'hui le *Sivas* de la Turquie d'Asie, qui dès le principe fut dénommé *Sebasteia* par Pythodoris, reine de Pont, et plus tard, par Hérode, *Sébaste*, qui en grec signifie « Auguste ».

Ce siège épiscopal, devenu simple *titulaire*, fut fondé vers 1155, trente ans environ après la prise de la ville par les Croisés. De la métropole de Césarée, dont il faisait partie au

temps du camérier Cencius, il est présentement dans celle de Laodicée; aussi le désigne-t-on en chancellerie romaine sous le titre de « Sébaste de Laodicée », pour le distinguer des Sébaste d'Isaurie, de Cilicie et de Phrygie. Il faut observer encore qu'il y a actuellement un évêché « titulaire » à Samarie, distinct de celui de Sébaste. On trouve aussi dans cette ville un archevêché résidentiel du rite arménien. — Le registre pontifical de 1192 ne relate aucun censitaire dans le diocèse de Sébaste.

11° NAZARETH (*archiepiscopatus Nazaree*). Métropole ecclésiastique à l'époque où Cencius rédigea le *Liber censuum*, cette ville était simple évêché en 1120. Lorsque après la fondation du royaume de Jérusalem par les Croisés ce siège fut érigé en métropolitain, on enleva ce titre à Scythopolis, qui aujourd'hui est redevenu archevêché titulaire, tout comme Nazareth l'est encore. Ce dernier siège supprimé comme résidentiel en 1818, fut rétabli *titulaire* en 1828, mais uni au titre de *Trani*, archevêché italien, dans la province de Bari. De cette métropole, actuellement en Turquie d'Asie, dépendait le siège suffragant qui suit.

12° TIBÉRIADE (*episcopatus Tyberiadensis*). Cette ville, qui fut en partie détruite par un tremblement de terre en 1837, avait été établie siège d'évêché à l'époque des croisades. Sous Constantin il y avait eu déjà un évêque; mais juifs et chrétiens en furent expulsés en 638. Selon Le Quién (1), le premier résident après le rétablissement du siège prit possession en 1109; pour sûr il y en avait un en 1155. C'en est plus aujourd'hui qu'un évêché titulaire, dont le titre est généralement porté par un évêque ayant sa résidence en Italie; la ville est le *Tabarièh* de la Turquie d'Asie. Dans la hiérarchie ecclésiastique le siège relève comme suffragant de Scythopolis avec Bethsaïda, Capharnaüm, Diocésarée et autres six évêchés. — Pas d'inscription censitaire dans le *Liber*.

13° PETRA (*Petracensis archiepiscopatus*). Dans la nomenclature du livre caméral, c'est le dernier siège relevant du patriarcat de Jérusalem; celui-là aussi sans indication censitaire. Les géographes ecclésiastiques ont confondu souvent diverses localités homonymes, qui à différentes époques eurent des

(1) *Oriens christianus*, t. III, p. 1295 et 1301.

sièges épiscopaux. La *Petra* des Croisés, entre la mer Morte et la mer Rouge, devenue métropole latine, est celle dont il est ici question et qui fut érigée en 1167, d'après les récits de Guillaume de Tyr (xx, 2). Le siège épiscopal avait été établi primitivement à *Characmoab*; l'archiépiscopal fut porté à *Kérach* ou *Selah*, à l'est de la mer Morte. Cette métropole a pour suffragants les sièges simplement titulaires d'Aila, Arad, Arindela, Avarra, Dibo, Éluse et Zora.

— Il n'est point fait mention dans le *Liber* de l'évêché de *Jaffa* ou *Joppe*, qui existait cependant au XIII<sup>e</sup> siècle. Le titre en subsiste encore et est conféré à un évêque non résidentiel, dont le plus récent était un prélat belge, auxiliaire de Malines. Ce siège dépend de la métropole d'Édesse, que nous allons trouver dans le ressort du patriarcat d'Antioche. Jaffa (*Joppensis*, *Joppenus* et *Joppes*), conquise par les Croisés dès leur arrivée devant Jérusalem, en 1099, devint le chef-lieu du comté d'Édesse et siège d'un évêché. C'est dans cette ville que naquit une fille de saint Louis, et que ce roi apprit la mort de sa pieuse mère, en 1253. Ce fut à ce port, encore fréquenté par les pèlerins de Jérusalem, que s'embarqua Jonas; là saint Pierre ressuscita la veuve Tabithe.

## 2<sup>o</sup> Patriarcat d'Antioche.

Comme entrée en matière, le rédacteur du livre censier observe que dans ce patriarcat on comptait 153 églises-cathédrales, tout autant, ajoute-t-il, que de gros poissons dans les flots de la pêche miraculeuse relatée par l'évangéliste saint Jean (xxi, II). « *In Antiocheno patriarchatu centum sunt quinquaginta tres cathedrales ecclesie ad instar illius evangelici : Impletum est rete magnis piscibus centum quinquaginta tribus.* » Au XII<sup>e</sup> siècle il ne s'y trouvait plus que six archevêchés et autant d'évêchés. Les sièges métropolitains étaient : *Tarse*, *Édesse*, *Apamée*, *Tulupa*, *Coriza* et *Mamistra*. Les évêchés étaient ceux de *Laodicée*, *Gabala*, *Antaradus*, *Tripoli*, *Biblos* et *Valannée*. « *De his istis temporibus hos habuit archiepiscopos que inferius adnotantur. Istos autem habet episcopos idem patriarchatus.* »

Le siège patriarcal, jadis si important, d'Antioche (1), était devenu un simple évêché *titulaire* dépendant de la métropole de Constantinople: présentement il a rang de métropolitain, et le patriarche latin réside à Rome. Il a pour suffragants les évêques titulaires de Philomelium, Paralais, Sagalassus et Thimbrum. A Antioche appartiennent aussi les trois patriarcats catholiques des grecs melchites, des Syriens et des Maronites. Le patriarche melchite réside à Damas; le syrien à Mardin (en fait à Beyrouth), et le maronite à Bikerki (Liban) (2).

Le premier patriarche latin, Bernard de Valence, fut substitué au patriarche grec, en 1100, par les Croisés. Ceux-ci avaient trouvé sur ce siège (1098) un patriarche grec. Le nouvel élu, ordonné peu auparavant à Jérusalem, occupait le siège épiscopal d'*Artesia* (Artaise) qui dut disparaître tout aussitôt, puisque aucun géographe ecclésiastique n'en fait plus mention après cette date. A partir de 1268 le siège patriarcal cessa d'être résidentiel.

Il est probable que les quatre évêchés inscrits au *Liber* immédiatement après le titre d'Antioche relevaient directement de ce patriarche, puisque l'écrivain ne les a point placés à la suite de quelque titre métropolitain. Au reste, ces sièges ne figurent au *regestum censuale* qu'à titre de censitaires, mis sans indication des charges et avantages. Ce sont :

1° LAODICÉE (*episcopatus Laodicensis*). Siège épiscopal fondé au XI<sup>e</sup> siècle, à la suite des conquêtes sur les infidèles; était désigné sous le nom de *Laodiceæ ad Lycum*, à cause de la situation de la ville sur le Lycus; et encore *Laodiceæ Trinitaina*, qui avait succédé à l'ancienne Diospolis, puis Rhoas. C'est aujourd'hui *Eski-Hissan*, métropole de la Phrygie Paca-

(1) L'éditeur du *Liber* écrit dans les annotations : « Au patriarcat d'Antioche, tel que le trouva l'invasion musulmane, ressortissaient treize métropoles. Sur ce nombre, sept, savoir celles d'Héliopolis, Bostra, Damas, Amida, Sergiopolis, Théodosiopolis, Émèse, se trouvaient en dehors des pays où les Croisés s'établirent. Pour les six autres, il n'y a pas coïncidence absolue entre les anciennes listes et notre provincial (p. 239, col. D).

(2) L'*Antiochen. Græcorum Melchitarum*, tombée dans le schisme au X<sup>e</sup> siècle, fut rétablie en 1687. — L'*Antiochen. Syrorum* embrasse au VI<sup>e</sup> siècle les erreurs d'Eutychès; le rétablissement de la hiérarchie catholique eut lieu en 1783, avec Michel Giarve, confirmé par le pape Pie VI. — L'*Antiochen. Maronitarum* tire son origine de l'abbé Maron, commencement du VII<sup>e</sup> siècle. (Voir l'*Annuaire pontifical catholique*, an. 1904, par M<sup>re</sup> Battandier.)

tiane. Elle a deux sièges, l'un pour le rit latin dont le titulaire habite ordinairement Rome; l'autre pour le rite grec-melchite, et ce métropolitain n'est pouvu qu'avec titre épiscopal. — Les suffragants de cette métropole sont les évêques d'Acmonie, Attida, Caudique, Cidiessus, Colosses, Dioclée, Euménie, Ezami. Métellopolis, Sébaste, Synaus, Themisionium, Tibériopolis, Trajanopolis et Trapézopolis.

2° GABALA (*episcopatus Gabalensis*), dont la fondation du siège épiscopal date de la même époque que le précédent (xi<sup>e</sup> s.). On l'a confondu parfois avec un autre *Gabala* ou *Gabula* qui se trouvait aussi dans la province d'Antioche, mais très retiré dans les terres. Celui qui est ici mentionné est le *Gabalensis* ou *Christopolis*, aujourd'hui *Dsibile* ou *Gébileh*, simple évêché titulaire conféré à quelque auxiliaire d'évêque résidentiel.

3° ANTARADUS (*episcopus Anteradensis*). Ville forte au temps des croisades, et connue aujourd'hui sous le nom de *Tortosa*. Le siège épiscopal y fut établi après la conquête, et il a été confondu quelquefois avec celui d'*Arados* (Aradus), l'un et l'autre sur le littoral méditerranéen, en face de l'île de Ruad. En droit ces évêchés ressortissaient à la métropole phénicienne de Tyr; mais le patriarche latin d'Antioche ne tarda pas à les joindre à ses suffragants syriens. Il en fut de même pour l'évêché suivant. Ce titre épiscopal ne paraît même plus présentement parmi les non résidentiels.

4° TRIPOLI (*episcopatus Tripolitanus*). Nous venons de dire que, quoique de la province phénicienne, le patriarche étendait sa juridiction sur cet évêché. Le nom désigne que cette ville avait été formée par trois colonies venues de Tyr, de Sidon et d'Aradus. Elle fut prise par les Croisés en 1109, après un siège de dix ans, et devint la capitale d'un comté qui fut un des quatre grands États fondés par les chrétiens en Asie, le long de la Méditerranée. Le premier souverain de ce comté, qui subsista de 1109 à 1289, fut Bertrand, fils aîné de Raymond, comte de Saint-Gilles et de Toulouse. Alors Tripoli eut un évêque. C'est aujourd'hui la ville la mieux bâtie de la Syrie et dépend de l'éyalet de Saïda sous le nom turc de *Tarabolos*. Son siège épiscopal est purement *titulaire* avec rites grec-melchite et syro-maronite.

5° BIBLOS (*episcopatus Bibliensis*). Évêché que nous avons

trouvé parmi les suffragants de Tyr, ainsi que les deux précédents, mais au temps de Cencius adjoints au patriarcat d'Antioche. Le rédacteur du *Liber* identifie cette ville avec *Gibelet*, par cette note qui accompagne la cote d'inscription : *Que civitas Biblium videlicet hodie Gibelet dicitur*. C'est présentement cette même dénomination géographique, qu'on écrit aussi *Djébel*. L'évêque de *Bybli* ou *Byblensis* ne réside pas.

6° TARSE (*archiepiscopatus Tarsensis*), le *Tarsous* actuel de la Turquie d'Asie, et jadis *Cydnus*, nom emprunté au fleuve qui arrose cette contrée. C'est un centre métropolitain dont les suffragants sont : *Augusta*, *Coricus*, *Issus*, *Mallus* et *Zephyrium*. Il y a deux sièges, l'un du rite latin, l'autre du grec-melchite, dont les titulaires résident ailleurs. Cette ville, qui devint la rivale d'Athènes et d'Alexandrie par sa magnificence et ses écoles, se glorifie d'avoir été le berceau de saint Paul. Au temps de la rédaction du livre censier, on n'attribuait aucun suffragant à cette métropole pas plus que de censitaire apostolique.

7° ÉDESSE (*archiepiscopatus Edessensis*). Aujourd'hui encore chaire métropolitaine comme au temps de Cencius, mais à simple titre, sans résidence du titulaire. Elle a actuellement comme suffragants : *Byrta*, *Calinique*, *Carre*, *Circesium*, *Dantara*, *Imera*, *Joppe*, *Marcopolis* et *Resaine*. Le frère de Godefroi de Bouillon, Baudouin, prit cette ville aux musulmans en 1094 et en fit le siège du comté qui fut un des plus grands fiefs du royaume de Jérusalem, lequel subsista jusqu'en 1145. Tombée au pouvoir des Turcs ottomans en 1657, elle fait maintenant partie de leur empire sous le nom d'*Orfa*. On la dénomme aussi *Roha*, et au XII<sup>e</sup> siècle, d'après la note du camérier papal, elle était le *Rages Medorum* (Rhagès), qui rappelle la ville de Médie où l'ange Raphaël conduisit le jeune Tobie : *Que civitas Edesse videlicet alio nomine dicitur Rages Medorum*. Dès l'introduction du christianisme elle joua un rôle important; à une époque on y comptait plus de 300 monastères, et saint Ephrem y séjourna.

8° APAMÉE (*archiepiscopatus Appamiensis*), de nos jours encore métropole ecclésiastique groupant les sièges suffragants d'*Amatha*, d'*Aréthuse*, de *Balanée* et de *Raphanée*. Au temps du rédacteur Cencius le seul suffragant était l'*alanée* (le

Balanée ci-avant), dont nous allons parler. Mais tous ces sièges, y compris le métropolitain, ne sont que titulaires. Sept villes portant le nom d'Apamée ont mis de la confusion dans l'identification de celle-ci, qui fut anciennement l'*Afamiah*, et actuellement *Famieh* en Syrie.

9° VALANÉE (*episcopatus Valaniensis*), plus communément désignée sous le nom de *Balaneus* et *Balneas*, petite localité du littoral, au sud de Gabala. Simple siège titulaire, dont un prélat français, nommé en 1898, résidait à Colombo (île de Ceylan), tout en étant auxiliaire de l'archevêque de cette ville métropolitaine.

10° TULUPA (*archiepiscopatus Tulupensis*). Quoique le rédacteur de l'inscription ait eu le soin d'ajouter : *qui etiam Eliopolitanus appellatur*, il n'est pas aisé d'identifier cet évêché. Ainsi que l'observe l'éditeur-annotateur, « Tulupa, un peu au nord de Cyr, ne répond à aucun siège antique ». Il y a bien une localité épiscopale dénommée *Héliopolis*, qui n'est autre que *Baalbek*, mais elle est fort loin dans l'Euphratésiennne et de la province de Damas. Je penserais plutôt à *Hierapolis*, ajoute notre éditeur, c'est-à-dire à *Mabboug*, ancienne métropole de cette dernière province, dont le titre avait été rattaché à Tulupa. Actuellement *Héliopolis* (Baalbek), vraisemblablement la ville de *Baaloth* fondée par Salomon, est une métropole simplement titulaire en Turquie d'Asie. Il y a deux sièges catholiques, l'un des maronites, l'autre des melchites.

11° CYR (*archiepiscopatus Corizensis*). Plus de trace de ce siège qui était métropolitain au XII<sup>e</sup> siècle, et paraît l'avoir été encore jusqu'à la conquête de Mahomet II en 1543. Cette ville dénommée *Coriza* n'est autre que le *Kyrrhos* des anciens et le *Coritium* des Croisés, dans la province Euphratésiennne.

12° MAMSTRA (*archiepiscopatus Mamistrensis*). Dépend aujourd'hui de la métropole d'Anazarbe, en Turquie d'Asie, et la ville est connue sous le nom de *Messis*. C'est l'ancienne *Mopsueste*, dans la II<sup>e</sup> Cilicie et qui devint métropolitaine par le transfert du siège d'Anazarbe. Quelques auteurs ont confondu cet évêché, qui datait du V<sup>e</sup> siècle, avec celui de *Mallus* (Malo), dépendant actuellement de la métropole de Tarse et dans la Petite Arménie. Les appellations latines, autant que sa situa-

tion au nord de Mallus et au sud d'Anazarbe, ne permettent pas cette identification. Notre *Mamistra* est toujours désignée sous les appellations de *Mamistranus*, *Mamistrenus* et *Mopsuestiensis*. De nos jours Mopsueste est simplement évêché titulaire.

Là s'arrête la nomenclature des sièges censitaires dressée par Cencius; nous allons voir que, postérieurement à la première période du *Liber*, une seconde main ajouta quelques autres titres censitaires. Le camérier clôt sa liste par cette remarque se rapportant aux sièges dépendant du patriarcat d'Antioche : *Archiepiscopi supradicti carent episcopis propter destructionem civitatum*. Les guerres avaient anéanti les villes épiscopales du ressort de cette métropole. Pour comble de malheur s'était consommé le schisme qui sépare encore l'Église grecque de l'Église catholique. A partir de cette époque (1054), l'affaiblissement de l'empire d'Orient fit des progrès rapides, et les divisions de ses ennemis retardèrent seules sa chute. Malgré les secours demandés à l'Occident, rien ne peut être consolidé dans ces régions où Grecs et Latins sont si opposés de caractère, de mœurs et d'habitudes. Les guerres civiles achevèrent ce que la corruption de l'empire grec et les coups portés par les Musulmans n'avaient que trop bien préparé.

On comprend que plus que partout ailleurs la protection du Pape était nécessaire, que les communautés de l'Église latine avaient à recourir à cette tutelle; mais comment se seraient-elles groupées pour faire défendre leurs droits et leurs biens; d'autre part, comment la papauté pouvait-elle assurer son assistance? Les souverains pontifes avaient bien suscité les expéditions des chrétiens occidentaux; mais leurs œuvres ne subsistaient pas longtemps, sous le coup des soulèvements et du fanatisme qui occasionnaient tant de ruines au milieu de ces riches et ardentes populations orientales. Aussi bien le rédacteur du *Liber censuum* ne put que dresser le tableau des diocèses soumis au Saint-Siège, sans avoir moyen d'inscrire et d'attester les secours pécuniaires ou les redevances qui auraient dû en venir.



3° *Patriarcat de Constantinople.*

Aux titres que nous venons de parcourir, on consigna dans le *Regestum* censier, probablement au XIII<sup>e</sup> siècle, trois censitaires, avec le détail de leurs obligations et de leurs droits. Ces mentions sont écrites de seconde main et pour l'époque que l'éditeur dit ne pas être postérieure à l'année 1236. Ces établissements censiers se trouvaient dans l'empire de Constantinople fondé en 1204. Cette année-là, les Croisés, au nombre de 20.000, s'emparèrent de cette ville, et voyant l'anarchie dans laquelle était tombé l'empire d'Orient, placèrent sur le nouveau trône, au titre d'empereur, Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. — Nous avons déjà dit que l'antipathie de race rendit impossible la fusion entre Grecs et Latins; aussi l'empire de Constantinople succomba-t-il après une durée d'un peu plus d'un demi-siècle (1261). C'est donc entre ces deux dates que durent être inscrites les cotes censitaires qui vont suivre.

Quant au chef-lieu de l'ancien patriarcat, il n'est plus aujourd'hui que le siège d'un *Vicariat patriarcal apostolique*. En 1762, la Syrie, la Palestine, l'île de Chypre furent détachées de ce siège pour former le Vicariat apostolique d'Alep, qui à son tour fut démembré pour la constitution du nouveau patriarcat latin de Jérusalem comme nous l'avons vu ci-avant. Un décret du 3 mars 1868 confère le vicariat de Constantinople pour les *latins*, comme celui de *vic. patr. ap.*, d'après le décret de Benoît XIX, du 15 avril 1742. Le titulaire est de plus « délégué apostolique », avec résidence à Pancaldi. Pour les Bulgares, voir ce que nous disons plus haut à propos de la Thrace et de la Macédoine.

Ce patriarcat, fondé en 325 avec Métrophane, cessa en 1043 avec Michel Cérulaire. Il devint siège *latin* effectif (résidentiel) en 1205 avec Maurocenus, et demeura tel jusqu'à l'expulsion de Pantaléon Justinianus en 1261, alors que les schismatiques conduits par Michel VIII Paléologue s'emparèrent de la ville. Depuis lors le titre est conféré à des prélats non résidents. « On remarquera, dit M<sup>gr</sup> Battandier, que si les autres patriarcats ont plusieurs titulaires suivant les divers rites, celui-

ci n'a qu'un seul titulaire, qui réside à Rome. C'est bien la fin du fameux patriarcat de Constantinople qui a été pour l'Église la cause de tant de maux (1). »

En 1830, le pape Pie VIII, ému des souffrances des Arméniens de la Turquie d'Europe, cruellement persécutés, leur donna un archevêque-primat qui s'établit à Constantinople et exerça sa juridiction sur tous les Arméniens non soumis au patriarcat de Cilicie. Vingt ans plus tard, Pie IX créait six diocèses arméniens dans l'Asie Mineure et les plaçait sous la dépendance de l'archevêque-primat. Cependant les Arméniens désiraient la réunion de leur siège patriarcal de Cilicie et du siège primatial. Pour préparer cette réunion, il fut décidé qu'à l'avenir ce siège patriarcal serait transporté à Constantinople; ce qui a été établi par la bulle *Reversurus* du 12 juillet 1867 (2).

Les censitaires du ressort de Constantinople sont ainsi signalés dans le registre de la Chambre apostolique :

« IN IMPERIO CONSTANTINOPOLITANO. 1<sup>o</sup> *Apud Thessalonicam monasterium Acapni debet annuatim X ypperpera pro censu. Ipsum enim monasterium dominus Innocentius papa III, pontificatus sui anno XIII, sub ecclesie Romane protectione recepit sub predicto censu annuatim solvendo.* » Aux termes de ce relevé, la « protection » accordée par le souverain Pontife remontait à l'année 1210. La bulle signalée est datée du 30 mars, comme on peut le voir dans le texte publié par Potthast (3). On y lit la clause très explicite du gage de tutelle, de même que le *quantum* de l'obligation récongnitive : « ad indicium protectionis perceptæ decem hyperpera annis singulis persolvētis ».

Du monastère d'Acapni, ainsi placé sous la protection apostolique, nous ne savons que ce qui en est dit dans la brève annotation du scribe fiscal : il était situé dans la juridiction, peut-être même dans la ville de Thessalonique, capitale de la Macédoine. Là était le siège d'une métropole ecclésiastique; mais la métropole civile disparut à l'époque de la réunion de cette ville à l'empire de Nicée, en 1232. Aujourd'hui au pou-

(1) *Annuaire pontifical catholique*, an. 1904, p. 261.

(2) Voir *Atlas des Missions catholiques*, par Werner, traduit de l'allemand par Valérien Groffier. — Lyon, 1886, bureaux des Missions catholiques.

(3) *Regesta pontif. rom.*, n<sup>o</sup> 3953; XIII. 36.

voir des Turcs, sous le nom de *Saloniki* (Salonique), elle a un siège métropolitain *titulaire*, dont les suffragants sont : *Acanthe*, *Apollonie*, *Lita*, *Parécopolis*, *Thasus* et *Torone*. Les catholiques du rite grec-bulgare ont les deux vicariats apostoliques de Thrace et de Macédoine, l'un pour les Bulgares de ce rit. Ce siège fut érigé à Salonique par Léon XIII, le 12 juin 1883. Salonique est aussi la résidence d'un métropolitain schismatique grec. — Le cens annuel du couvent d'Acapni était payé en monnaie d'or des empereurs grecs dite *yperprès*.

2° A Constantinople l'important hôpital dit de *Saint-Samson* relevait aussi du souverain Pontife, et de ce chef était imposé annuellement de trois *yperprès*. *Apud Constantinopolim hospitale sancti Sansonis debet annuatim ecclesie Romane pro censu III yperper*. Ce fut Innocent III qui prit sous sa protection les biens dudit hôpital, y compris le *castrum* (château) de Garelli, don de l'empereur Henri. L'engagement réciproque fut stipulé par une lettre pontificale du 10 juillet 1208, et confirmé par second document apostolique, daté du 16 mars 1210. Malheureusement la partie de ces titres adressés « Magistro (Præceptor) et fratribus hospitalis », ne s'est pas conservée (1). Ce *ænodochium*, le plus célèbre de Constantinople, était situé derrière la basilique de Sainte-Sophie, entre cette église et Sainte-Irène; sa fondation remontait au delà de Justinien (2).

3° Un troisième censitaire est désigné sous cette formule : *Ecclesia sancti Marci Cretensis debet annuatim ecclesie Romane pro censu I yperperum*. Les renseignements faisant défaut, il est aussi difficile d'identifier cet établissement ecclésiastique et de dire le motif de la tutelle apostolique, pour laquelle il fut inscrit dans le registre caméral. S'agit-il d'une église dédiée à saint Marc dans la ville ou le ressort de Constantinople, ou bien faut-il se transporter en Crète, le *Cretensis* de la grande île de Candie en Turquie? Ce siège épiscopal, actuellement suffragant de Smyrne, eut des archevêques latins depuis l'année 1213 jusqu'en 1669. Le pape Pie IX rétablit

(1) Cf. Potthast, n° 3451, 3938, 5211, et Pressuti, n° 1088.

(2) Sur les restes de la chapelle, identifiés par Mordtmann, voir *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 472. — Relativement à la fondation, cf. Procope. *Aedif.*, 1, 3, traduction par Martin Fumée; it., Ducange. *CP. christiana*, p. 161.

l'évêché le 21 décembre 1874, avec résidence du titulaire à La Canée.

..

Le *Provincial* de l'Église d'Orient au moyen âge sera-t-il jamais complété? Nous le souhaitons. En l'état où il est, on peut croire que ce n'est qu'un fragment. Si les fascicules du *Liber censuum*, qui sont encore à paraître, en apportaient quelque autre partie ou des documents plus circonstanciés, ce serait une bonne fortune pour ceux qui s'intéressent à la vie de cette Église dans les temps anciens. Sa constitution même pour la période que nous avons parcourue devait être autrement importante qu'elle ne le paraît dans les courtes et sèches indications du rédacteur.

Une chose qui frappe quand on rapproche la nomenclature des censitaires orientaux des listes concernant les autres pays de la catholicité, c'est le peu de variété dans la matérialité du cens payé par les premiers. On ne relève pour ceux-ci que des redevances en monnaie d'or, et par trois fois certaine quantité de ce métal non monnayé. Des autres régions arrivaient au Saint-Siège des étoffes de lin ou de soie, du drap d'or, de l'encens, de la cire, de l'huile, des aromates, des chevaux avec ou sans leur harnachement. Les contrées maritimes envoyaient des poissons frais ou même en salaisons. Le Groënland se libérait avec des peaux de bœufs et de phoques, des dents de morse, des fourrures. Ceux qui étaient plus proche de Rome fournissaient la table pontificale de pain, de vin, d'épices, de gâteaux, de fruits fraîchement cueillis (1).

(1) A titre de simple indication, et pour montrer ce côté utilitaire du *Liber censuum*, nous citerons parmi les offrandes ou redevances envoyées de l'église de France, « un cheval blanc avec son baudequin, *equum album coopertum baldechino* » (église de Remiremont, au diocèse de Saint-Dié); puis plus tard on ajouta « un autour, *auscolinum* ». Le monastère de Saint-Bernard de Romans (diocèse de Valence) adressait tous les ans « un setier d'amandes, *sextarium amidalarum* ». Celui d'Anlau (diocèse de Strasbourg) fournissait annuellement « 3 pièces de lin à l'usage du pape, *tres pannos lineos pontifici usui aptos* ». A Autun, le monastère de Vézelay donnait « 1 livre d'argent pur, *1 libram argenti puri* », etc., etc... Cf. notre *Étude* signalée plus haut. En Italie, par exemple, l'évêque d'Anagni devait offrir à chaque couronnement de pape, « 65 coudées d'étoffes, 200 écuelles et 20 sous ». Dans ce même diocèse, les habitants d'Anticoli avaient charge d'envoyer, pour la fête de Noël, « 50 échinées de porc et 50 gâteaux », dits *placentas* (Voir pour ceci *Liber censuum*, fasc. 1, p. 12).

A part ces dernières offrandes en nature, l'Orient pouvait présenter des objets aussi utiles et non moins appréciables. La richesse du sol, son industrie très avancée, son vaste commerce lui permettaient de rivaliser avec l'Occident, soit pour les étoffes et les denrées, soit pour des objets d'art et les matières précieuses. Il faut bien dire qu'il était difficile aux catholiques d'entretenir des relations d'affaires avec Rome, alors que leur pays était déchiré par les guerres de race dégénéralant en luttes religieuses, qui allaient jusqu'au schisme. Bien plus aisément ils pouvaient faire parvenir l'argent, soit par le *collector* officiel, soit par quelque banquier attitré, notamment par les Templiers, tout indiqués pour cet office et qui entretenaient des relations avec leurs nombreuses maisons dans toute la catholicité. Ainsi, entre autres faits, le patriarche de Jérusalem, Giraud, informait (v. 1232) le cardinal de Capoue que l'évêque d'Acre lui avait remis 300 marcs, provenant d'un don de l'évêque de Norwich (Angleterre), et qu'il a déposé cette somme chez les Templiers où elle est à la disposition du pape (1).

Au demeurant, que l'Orient, aussi riche fût-il, ait peu fourni de ressources au Saint-Siège, il n'y a pas de quoi s'étonner. A l'époque qui nous a occupé dans ce travail de statistique, c'est la Papauté qui fournissait au contraire des ressources à la malheureuse Église orientale. Que de fois les papes firent appel à l'Occident pour l'entretien des armées destinées à la délivrance du Saint-Sépulcre et à la défense des chrétiens contre la barbarie des infidèles! C'était l'impôt de la guerre sainte, dite aussi d'*ultramare*, la *vicesima Terræ sanctæ*, décrétée par le concile de Latran (2).

Le berceau de l'Église catholique méritait bien ce dévouement et ces sacrifices. Les pontifes romains, on le sait et nous l'avons rappelé ci-avant, ne faillirent pas à ce devoir : en couvrant de leur protection l'Orient chrétien, ils faisaient plus que se désintéresser des modiques redevances que leurs « protégés »

(1) « ... a magistro hospitalis sancti Johannis recepimus centum marchas, et ab officialibus fratris... Acconenensis episcopi ducentas de helemosina... Norwicensis episcopi, et eas deposuimus in loco tuto, videlicet in domo Templi, ut ad mandatum domini pape et vestrum, quandocumque necesse fuerit, fideliter expendantur ». Cf. *Liber censuum*, fasc. IV, p. 181-182.

(2) Potthast, n° 6906.

devaient payer comme signe d'attachement et de piété filiale, et compensation de « la liberté et exemption » dont ils bénéficiaient. Le cens, en effet, était plutôt lien moral que charge matérielle. Lorsque l'Orient ne put pas prouver ainsi son attachement au siège apostolique, il n'en était pas moins cher au cœur du pontife de l'Église universelle. Non seulement le Père déchargeait ces enfants de cette obligation, mais il leur partageait ses ressources et se faisait mendiant pour les secourir.

Ces dernières réflexions suggérées par un côté de la présente étude peut être une réponse de plus aux attaques trop souvent suscitées contre la *Camera* pontificale, soit au sujet de ses prétendus trésors, soit à propos des réformes fiscales introduites par les plus grands papes du moyen âge. Que de fois les pontifes de Rome eurent à dire avec Honorius III : « *Cameram evacuavimus*, la caisse est épuisée! » Ce n'est pas l'Église d'Orient qui aidait à la remplir...

Sans plus de considérations et de déductions, nous résumons cette étude en ces quelques lignes : Par des pièces d'une authenticité indiscutable, on connaît la partie de l'Église orientale inscrite officiellement comme tributaire du siège apostolique. Répandus entre les trois patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople, dix-neuf centres diocésains pouvaient se réclamer de la « protection papale ». Que si la quotité du cens est consignée pour huit communautés ou individualités seulement, il ne faut pas en conclure que les temporalités du Saint-Siège dans l'Orient chrétien n'aient pas été plus nombreuses. Évidemment les églises, les couvents et établissements religieux qui, dès la première heure, fleurirent en grand nombre dans cette partie de la catholicité, ne furent ni moins dévoués au pontife romain que ceux d'Occident, ni moins intéressés à profiter des avantages de « l'exemption » et des garanties assurées par « la tutelle papale ». De leur côté les papes étaient aussi vigilants sur le temporel et le spirituel de ces fidèles, et autant obligés à les faire participer aux charges connues de la sainte Église. Le silence et le laconisme du *Regestum censuale* ne sauraient infirmer ces droits et ces devoirs respectifs. Malgré leur rareté et leur peu d'étendue, les notes laissées en ce livre par les clercs de la trésorerie apostolique, suffisent néanmoins

à prouver que, du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Orient latin était attaché au siège romain plus que par la foi et la hiérarchie : il en était aussi censitaire.

CAMILLE DAUX,  
missionnaire apostolique.

## NOTE ADDITIONNELLE

Un nouveau fascicule du *Liber censuum* (le cinquième) a paru au moment où ces pages étaient à l'impression. Il débute précisément par une seconde nomenclature des diocèses de l'Église orientale ; mais, outre que ce document ne nous apprend rien de plus au sujet des censitaires du Saint-Siège, l'éditeur observe que la majeure partie « est dépourvue de valeur et ne répond à aucune réalité ecclésiastique ». Toutefois ce catalogue, qui reproduit (p. 4-8) la constitution diocésaine de l'Orient à telles époques qui ne sont pas précisées, fait connaître bien des sièges épiscopaux passés sous silence dans la liste ci-dessus énumérée. De part et d'autre la titulature est comprise dans les trois patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople.

1<sup>o</sup> Pour le patriarcat de JÉRUSALEM on relève 74 sièges épiscopaux, sous 4 métropoles, qui sont : *Césarée* (avec 19 suffragants), *Scythopolis* (8 suff.), *Petra* (12 suff.) et *Bostra* (35 suff.). — A propos de Scythopolis, ou Bethsan, le rédacteur remarque qu'à son époque (et nous l'avons constaté ci-avant) ce siège fut transféré à Nazareth, *hodie translata est sedes ad Nazareth* : et il en donne le motif de convenance, qu'il est bon de consigner ici : *ob venerationem annuntiationis dominice et nativitatibus beate Marie virginis*. — En plus de ces évêchés, il y en avait 26 autres suffragants directs de Jérusalem, tandis que nous n'avons eu à en signaler que 3. Au total, d'après cette nouvelle rédaction, dans ce patriarcat se mouvaient 103 sièges archiepiscopaux ou épiscopaux. On pourra rapprocher cette liste de celle qui fut donnée ici même, dans l'article sur *L'érection du patriarcat de Jérusalem*, 451, par le R. P. Siméon Vailhé (n<sup>o</sup> 1, année 1899). D'après le préambule du *Liber* ce patriarcat aurait été institué au cinquième concile œcuménique.

2<sup>o</sup> Dans le patriarcat d'ANTIOCHE qui, d'après la rédaction ci-avant, devait comprendre 153 *cathédrales*, le nouveau catalogue en porte 114 plus 11 métropoles ; mais il ne mentionne pas de suffragants directs du patriarche, alors que nous en avons constaté 5 dans la nomenclature précédente. Les métropoles du nouveau catalogue sont : *Tyr* (avec 13 suffragants), *Tharse* (5 suff.), *Édesse* (10 suff.), *Apamée* (7 suff.), *Hiérapolis* (8 suff.), *Bostra* (19 suff.), *Anurvarza* (8 suff.), *Séleucie* (24 suff.), *Damus* (10 suff.), *Nicosie*

(3 suff.) et *Tirnovo* (7 suff.). Il faut ajouter *Yerinipolis* et *Ani*, que le rédacteur place sous la désignation de *catholici*. Le premier siège est celui de *Bagdad* sur le Tigre, ancien archevêché arien, devenu évêché latin en 1632; le second est l'*Ani-Kari*, ou *Perside*, érigé au concile de Nicée en 325, autrefois siège des patriarches arméniens.

3° En ce qui concerne CONSTANTINOPLÉ, le rédacteur que nous avons suivi a mis pour cote : *in imperio Constantiopolitano*, ce patriarcat, au XII<sup>e</sup> siècle, n'était pas au pouvoir des Latins; le second rédacteur porte, au contraire, la rubrique ecclésiastique *in archiepiscopatu*. Tandis que le premier n'a cité que trois titres, ici nous avons une liste de 23 métropoles, plus 6 évêchés suburbicaires. Les métropoles sont : *Héraclée* (avec 7 suff.), *Parium* (3 suff.), *Esquise* (9 suff.), *Mérisse* (3 suff.), *Valyte*, *Andrinople*, *Trajanopolis* (1 suff.), *Maki* (1 suff.), *Messinopolis* (1 suff.), *Philippes* (3 suff.), *Serrès*, *Thessalonique* (2 suff.), *Larisse* (6 suff.), *Néo-Patras* (1 suff.), *Thèbes* (2 suff.), *Athènes* (8 suff.), *Corinthe* (1 suff.), *Patras* (7 suff.), *Corfou*, *Durazzo*, *Crète* (4 suff.), et *Colosse* ou *Rodes*. Ce sont donc 59 évêchés, relevant de 23 métropolitains, à ajouter aux 6 sièges autocéphales ou indépendants. -

Dans ce patriarcat nous trouvons les trois censitaires précédemment enregistrés et avec la même formule : *a*) l'hôpital de St-Samson; *b*) le monastère d'Acapni; *c*) St-Marc Cretensis. Au sujet de ce dernier nous avons ici la réponse au doute que nous émettions : il s'agit d'une église dédiée au saint évangéliste dans la cité même de Crète.

— Ainsi donc, comme nous l'exprimions au début et à la conclusion du présent article, la suite de la publication du *Liber censuum* est venue déjà aider à combler de regrettables lacunes sur la composition de l'Église d'Orient à travers les âges. Il en est de même pour diverses parties du monde catholique. Ces listes sont encore complétées par les extraits du manuscrit d'Albinus qui forment une troisième partie de cette publication (cf. pp. 96-106; et, pour le cens du monastère *Valle Josaphat*, au patriarcat de Jérusalem, voir p. 122).

C. DAUX.

---



# DOCUMENTS DE SOURCE COPTE

## SUR LA SAINTE VIERGE

(Fin) (1)

---

### 2. *Épigraphe.*

Le nom de Marie est aussi célébré par l'épigraphe copte. Parmi les nombreuses épitaphes retrouvées en Égypte et conservées au musée des antiquités égyptiennes au Caire et au musée gréco-romain d'Alexandrie, les unes prennent l'allure de litanies ; la Sainte Trinité, la Sainte Vierge, les Saints y sont invoqués en faveur du défunt.

Marie y est désignée sous les titres :

ⲑⲁⲓⲁ ⲛⲁⲣⲓⲁ sainte Marie ;

ⲫⲓⲁⲣⲟⲈⲛⲟⲥ ⲉⲟⲟⲩⲁⲃ la Vierge Sainte ;

ⲫⲓⲁⲤⲛⲟⲩⲫ, ⲫⲟⲥⲟⲩⲟⲔⲟⲔ la Mère de Dieu ;

ⲑⲛⲁⲧ ⲉⲟⲟⲩⲁⲃ ⲁ̀ⲛⲧⲉ ⲛⲭⲥ la sainte mère du Christ ;

ⲑⲛⲁⲧ ⲉⲧⲉⲛⲁⲣⲟⲟⲩⲧ ⲁ̀ⲛⲧⲉ ⲛⲭⲥ la mère bénie du Christ ;

ⲑⲛⲁⲧ ⲁ̀ⲛⲛⲟⲩⲟⲩⲫ la mère de la vie.

Comme exemple, voici deux de ces épitaphes copiées au musée d'Alexandrie :

N° 289. [ⲛⲉⲛⲟⲩⲧ ⲛⲭⲓⲣⲉ ⲛⲉⲛⲛⲁ  
ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ ⲁⲛⲁ  
ⲓⲉⲣⲉⲛⲁⲥ ⲁⲛⲁ ⲉⲛ]  
ⲟⲩⲭ ⲛⲉⲛⲟⲩⲧ ⲛⲭⲁ  
ⲛⲭ = ⲓⲁⲃⲣⲓⲛⲁ = ⲑⲁⲓ  
ⲓⲁ ⲛⲁⲣⲓⲁ ⲁⲛⲁ ⲉⲛ

(1) Voy. 1905, p. 182.

вѣла = архангеловъ  
 е шеришас пасо  
 и авитон пог  
 нсот = кѣ = анауро  
 ис = зѣ погери  
 ни зашии « петре  
 невсон авитон пов  
 нсот іѡ неур  
 зен от ершии  
 зашии

(« Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, apa Jérémie, Apa) Enoch, notre père Michel, Gabriel; sainte Marie, mère Sibylle; souvenez-vous de Jérémie, mon frère, il s'est endormi le 27 Pachons, en paix. Amen. Pierre, son frère, s'est endormi le 19 Amschir, en paix. Amen. »

N° 275. [неот] нурре неи  
 [пет]на етолаав  
 [ана іе]ршиа ана  
 [енох] оага нариа  
 [ствѣ]ла невсон  
 и тавѣ  
 нсот »  
 неи »

« Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, Apa Jérémie, Apa Enoch, sainte Marie, mère Sibylle, notre frère (s'est endormi) le... de Tobî... »

## II

### MONUMENTS

La littérature copte n'est pas seule en Égypte à chanter les gloires de la Vierge Immaculée; les arts aussi s'unissent à ce concert de louanges et la note qu'ils ajoutent ne manque pas de suavité. L'architecture édifie des églises en l'honneur de Marie; sous la main de l'artiste, le marbre, le bois, les toiles s'ani-

ment pour reproduire ses traits majestueux. Cependant, ne demandons pas de chef-d'œuvre à l'art copte, il n'est pas riche en ce genre de productions. Faute de parfait et de fini, contentons-nous de l'idée et de la bonne volonté de l'auteur.

Il ne peut être question d'entrer dans tous les détails que comporterait le sujet, nous le limitons à deux chefs principaux : les églises et les monuments figurés.

## I. ÉGLISES.

Au XI<sup>e</sup> siècle, il y avait en Égypte plus de soixante églises dédiées à la Sainte Vierge (1).

Elles s'échelonnaient sur les deux rives du Nil depuis Alexandrie jusqu'à Assouan.

Chaque ville, chaque bourg important en possédait une ou même plusieurs. Il s'en trouvait deux à Taħa, autant à Aschrouba en Haute-Égypte, trois à Coptos en comptant celle du monastère placée également sous le vocable de Marie, six au Caire. D'un grand nombre de ces églises, il ne reste rien aujourd'hui; elles sont tombées, victimes de l'abandon et parfois de l'incendie ou du pillage des envahisseurs. Déjà au XV<sup>e</sup> siècle, d'après l'historien arabe Makrizi, beaucoup avaient été détruites. De celles du Caire cinq ont échappé à la ruine et sont encore lieux de culte. Dans la dédicace des églises, les Coptes ne connaissaient pas ces distinctions de vocables, si répandues dans l'Église latine; ils n'avaient pas l'église de l'Assomption, de la Nativité; c'était toujours « l'église de la Vierge, de la Vierge Marie, de Notre-Dame, la Vierge pure ». Une seule exception se trouve dans une église située à dix-huit milles du Vieux-Caire et connue sous le nom de « Mère de Dieu ».

Le calendrier de l'Église copte indique au 21 Tobi (Janvier) « la consécration de la première église placée sous le vocable de la Vierge, mère de Dieu ». C'est l'église du fameux monastère de la Haute-Égypte, *deir-el-Moharraq*, construit sur le lieu même où, d'après la légende copte, séjourna la Sainte Famille durant son exil.

(1) Evetts et Butler, *Churches and monasteries in Egypt by Abou Saleh*. Oxford, 1895.

Au rapport d'Abou Saleh, c'est la plus ancienne église de la Haute-Égypte; la consécration en fut faite avec solennité le 6 Hathor et le rit qui fut employé servit de modèle à toutes les consécérations postérieures.

Effectivement cette église semble remonter aux premiers siècles du Christianisme en Égypte et avoir joui dans l'antiquité d'une grande renommée. Tous les historiens musulmans ou chrétiens la mentionnent avec le monastère qui lui est attenant. D'après Makrizi, un nombreux pèlerinage s'y réunissait le jour de la Pentecôte. Le discours attribué au Patriarche Théophile (fin du IV<sup>e</sup> siècle), prédécesseur de saint Cyrille, en fait un magnifique éloge (1).

Théophile était allé en Haute-Égypte pour faire fermer les temples païens. La fête de l'église de Moharraq approchant, on l'invita à venir la célébrer lui-même au couvent où vivaient trois cents moines. Il y arriva accompagné de dix évêques, trois jours avant la fête (21 Tobi), y resta un certain temps et c'est là qu'il aurait prononcé ce discours où il célèbre la gloire de cette montagne sanctifiée par les pas de l'Enfant Dieu et de sa Mère Immaculée.

Quoi qu'il en soit, monastère et église sont aujourd'hui encore en grand honneur parmi les chrétiens de la Haute-Égypte. Soixante-dix moines, malheureusement schismatiques, y gardent les traditions de leurs prédécesseurs.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tous les biens du couvent furent confisqués par le Gouvernement, et ce fut grâce à la puissante intervention d'un Copte catholique, le grand Ghali, qu'ils furent restitués.

Les sanctuaires de pierre sont pour ainsi dire le corps de la dévotion à la Sainte Vierge; les pratiques pieuses qui s'y ac-

(1) Voici ce que dit Amélineau de ce discours: « Les moines du monastère de Moharraq m'ont raconté que la Sainte Vierge avait conduit l'Enfant Jésus à l'emplacement où s'élève maintenant leur monastère: et il existe dans la littérature copte un discours attribué à Théophile, le patriarche d'Alexandrie, sur la visite de la Sainte Famille à Moharraq. Ce discours n'existe plus qu'en arabe et se trouve dans un ms. de la Vaticane, dans un autre de la Bibliothèque nationale et dans la bibliothèque de Moharraq. » La bibliothèque orientale de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth en possède une copie faite sur le manuscrit de Rome. Cette année même, j'en ai trouvé un autre manuscrit à la bibliothèque du patriarchat jacobite au Caire. Il est daté de l'année 1470 des martyrs (1754 de notre ère).

complissent, la ferveur, la charité qu'elles raniment et réchauffent, en sont l'âme. Les chrétiens d'Égypte ont plusieurs jeûnes en l'honneur de la mère de Dieu; le plus long est celui qui précède la fête de l'Assomption. Les musulmans de la Haute-Égypte l'observent en même temps que les chrétiens. C'est une preuve évidente que leurs ancêtres étaient chrétiens, mais ce fait montre aussi combien étaient profondes les racines qu'avait poussées dans les âmes le culte de Marie puisque ni l'apostasie, ni douze siècles d'islamisme n'ont pu les arracher et les détruire.

Les confréries et congrégations érigées en l'honneur de la Sainte Vierge n'existaient pas en Égypte avant l'arrivée des missionnaires européens, elles ont été reçues avec enthousiasme par les catholiques, elles prospèrent et produisent de consolants résultats. La dévotion des chrétiens d'autrefois se portait surtout sur la célébration des fêtes de Marie. D'après le calendrier, l'Église copte célébrait chaque 21 du mois « la mémoire de la Vierge mère de Dieu ». C'est un privilège qui n'était partagé que par deux autres fêtes, celle de la Nativité de Notre-Seigneur, le 29, celle de Saint Michel le 12 de chaque mois. Le 21 était donc un jour consacré à Marie; c'est en effet le 21 Tobi qu'eut lieu la consécration de l'église de Moharraq, le 21 Paoni (Juin) qu'on faisait mémoire de la dédicace de l'église de la Vierge d'Arabie, d'Atribe, et de la construction de l'église de la Mère de Dieu dans la ville de Césarée de Philippe.

## 2. MONUMENTS FIGURÉS.

Pour orner les églises, le christianisme égyptien ne fit point appel à la statuaire; il rejeta systématiquement la représentation en ronde bosse de sujets religieux. Par ce moyen extérieur, la nouvelle religion marquait la différence essentielle qui la distinguait d'un paganisme dont le propre était le culte des idoles de pierre et de bois. La sculpture ne fut pas cependant exclue du temple chrétien; au contraire elle y joua un grand rôle dans le travail des boiseries, l'ornementation des chapiteaux, les moulures architecturales. Différents motifs empruntés à la religion étaient ainsi représentés en relief: croix, anges, vigne symbolique, etc.

Le musée du Caire a recueilli quelques-uns de ces motifs, malheureusement en trop petit nombre. Il possède entre autres un relief de la Sainte Vierge provenant de Thèbes. C'est une pierre calcaire sculptée, de dimensions plutôt petites.

Marie est représentée assise, sur un trône, portant l'Enfant Jésus sur ses genoux; deux anges aux ailes déployées se tiennent à ses côtés. Toutes les figures sont vues de face. Un nimbe rayonnant entoure la tête de l'Enfant Dieu et celle de sa Mère.

C'est le seul exemple bien net et bien clair que l'archéologie chrétienne d'Égypte fournit en fait de représentation en plein relief de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge.

La peinture heureusement a été plus féconde. Dans toutes les églises dédiées sous le vocable de Marie, il y avait un tableau de la Mère de Dieu; souvent même dans les autres elle avait un autel avec une image. A ce que raconte Abou Saleh, il se trouvait à Guizeh dans l'église de Saint-Victor une image miraculeuse de la Sainte Vierge. Un jour, une lumière brillante parut sur cette image, des larmes coulèrent des yeux de Marie, plusieurs personnes dignes de confiance témoignèrent de la vérité du fait.

On a retrouvé à Alexandrie dans la catacombe chrétienne de Karmouz une frise qui est un des plus précieux débris de l'art primitif des chrétiens.

Les peintures datent peut-être du III<sup>e</sup> siècle et représentent des scènes de la vie de Notre-Seigneur: les noces de Cana, la multiplication des pains, un repas champêtre avec l'inscription: « mangeant les eulogies du Christ ». C'est une image complète en trois scènes du dogme eucharistique. Dans la scène des noces de Cana on distingue la Sainte Vierge dont le nom est d'ailleurs écrit au-dessus: *Η ΑΓΙΑ ΠΑΡΙΑ* (1).

Dans l'église des Saints Apôtres à Kossair, on voyait une représentation de la Sainte Vierge, qui d'après la description d'Abou Saleh semble avoir été une superbe mosaïque. Voici ses paroles: « Dans cette église il y a une image de la Vierge portant le Seigneur, à droite et à gauche se tiennent les anges, il y a aussi les images des douze apôtres. Tout cela est fait de pierres précieuses et d'émaux merveilleusement arrangés, comme

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, IV, p. 1129.

à Bethléem; il s'y trouve des émaux colorés et dorés. Le fils d'Ahmed ibn Touloun Khamaroueh avait coutume de se tenir devant ce tableau, il le contemplait avec admiration et s'étonnait de sa perfection. Mais ce qui le ravissait par-dessus tout, c'était l'image de Notre-Dame. Pour être plus à même de venir jouir de cette contemplation, il se fit construire une chambre dans le couvent. » Malheureusement l'église fut détruite quelques années après par le Khalife El-Hakim et le chef-d'œuvre périt avec elle.

Le musée du Caire possède un magnifique tableau sur bois de la Vierge, Mère de Dieu. Comme toujours elle porte l'Enfant Jésus sur le bras gauche; à droite saint Gabriel, à gauche saint Michel. Toutes les figures sont nimbées et se présentent de face. L'ensemble porte le cachet d'une rare perfection; le visage de Marie est en particulier d'une heureuse exécution; il y a dans son regard une expression de majesté et de tendresse qui trahit une main de maître.

Une autre représentation de la Sainte Vierge se retrouve sur un triptyque, à côté de Notre-Seigneur, de saint Jean-Baptiste et de trois apôtres. Marie ne porte pas l'Enfant Jésus, mais elle est debout, la tête entourée d'une auréole, tendant légèrement les bras en avant comme pour prier son divin Fils représenté en face d'elle sur la plaquette du milieu.

Dans les églises du Vieux-Caire, on vénère encore aujourd'hui d'anciennes images de la Sainte Vierge fort bien conservées. C'est partout le même type, la Mère de Dieu portant son divin Enfant dans ses bras ou sur ses genoux. Ainsi l'Église d'Égypte a toujours uni le culte de la Mère à celui du Fils.

Lorsque ses louanges montent vers Marie, c'est la Mère de Dieu qu'elles chantent, et lorsqu'elle veut se faire un portrait du Sauveur, elle le place entre les bras de Marie.

Daigne cette bonne Mère étendre sa puissante protection sur ce peuple qui l'aime et l'honore, ramener au bercail du Pasteur unique les brebis égarées et rendre à l'Église d'Alexandrie la foi de ses Pères.

Beirut.

Alexis MALLON S. J.





sous le sable. Quand Pharaon l'apprit, il fut irrité (fol. 115<sup>v</sup>) et le condamna. Moïse, saisi de crainte, quitta l'Égypte et alla au pays de Madian près de Yothor fils de Raguel, prêtre des Madianites, et il épousa sa fille, comme le raconte le livre divin. Voilà quelle était cette femme couchite et quelle était son histoire: quant à son nom, je ne m'en souviens pas pour te l'indiquer d'après les histoires.

IV. — Ta Fraternité m'a demandé quel est cet orgueil dont souffrit le démon et pour lequel il tomba de sa splendeur lumineuse (1) et devint ténèbre, et quelle fut cette envie qu'il eut, et si l'on connaît l'époque à laquelle il souffrit tout cela.

L'orgueil dont il souffrit est celui que lui inspira la vue de la splendeur de sa nature, de la grandeur et de l'étendue de sa puissance et de la célérité de ses mouvements, il en fut dans l'admiration et fut gonflé d'orgueil et d'exaltation. Comme, dans son ivresse, il ne voyait pas le Dieu invisible, il dit à lui-même et aux anges ses compagnons : « Qui est Dieu comme moi et qui est plus grand que moi? » et il apprit cela aussi aux démons ses compagnons qui tombèrent sous ses ordres en l'écoutant et en partageant sa faute. C'est à lui que le saint Livre attribue les paroles suivantes : *Je monterai au ciel et je placerai mon trône au-dessus des étoiles et je serai semblable au Très-Haut* (2). Tel est l'orgueil qui le poussa dans son ivresse à se révolter contre Dieu qui le fit tomber d'entre les pierres enflammées (3) et il devint ténèbre, tandis qu'auparavant il était compté parmi les chérubins, et c'est pour cela qu'il fut appelé Satan (4) d'après le langage des premiers Hébreux, ce qui signifie « l'adversaire ». — L'envie dont il fut saisi n'était pas envers Dieu, mais envers l'homme; elle ne lui arriva pas avant sa chute, mais après, et après la création de l'homme, quand celui-ci fut admis, dans le paradis, à vivre avec

Kânoutis qui avait été envoyé par Kanphara (roi d'Égypte) pour le mettre à mort », *loc. cit.*, p. 10. — Cf. Bar Hébraeus, p. 13. — Cedrenus d'après *la Petite Genèse* écrit  $\text{Χαχθθθθθθ}$ , *Hist. comp.*, Bonn, 1838, t. 1, p. 85-87.

(1) Isaïe xiv, 12.

(2) Isaïe xiv, 13-14.

(3)  $\text{دافتر بدتسلا}$  (les astres?).

(4)  $\text{سهل}$ .

les anges dans la vie contemplative dont il était déchu, alors il envia l'homme et lui conseilla de transgresser l'ordre de Dieu pour qu'il perdît comme lui la gloire et la béatitude de la vie du Paradis où il habitait.

Ta Fraternité me demande aussi où et quand tomba le démon. Je te dirai qu'avant la création des anges et du démon lui-même, il y eut pour la création de ce monde visible des espaces et des intervalles de temps inexprimables; nous savons et nous pouvons dire que le temps qui précède ne peut être exprimé, car les intervalles (de temps) d'alors ne sont pas appelés temps, ils ne sont pas mesurés par des jours, des mois, des années, et des époques.

Et si (fol. 116r) quelqu'un veut dire que la création des puissances angéliques et de tout le monde intellectuel précède la création du monde (présent) de quarante mille ou de cinquante mille années, cela n'est ni vrai ni faux, car l'homme ne peut pas déterminer ce qui n'est ni écrit, ni connu. Nous disons donc que les intervalles (de temps) qui précèdent la création de ce monde sensible et matériel ne peuvent être ni connus ni discernés, comme cette éternité dans laquelle il est dit de Dieu qu'il était et qu'il sera éternellement sans commencement ni fin.

V. — La parole (de l'Écriture) d'après laquelle le Seigneur dit à Satan au sujet de *Job* : *garde seulement son âme* (1) et au sujet de laquelle ta Fraternité m'interroge ne signifie pas, comme on pourrait le croire, que Satan la garda, sous la force de ses coups, pour qu'elle ne sortît pas du corps, car nous n'admettons même pas pour un impie, que Dieu dise à Satan ou lui permette de ne pas laisser sortir l'âme du corps ou au contraire de la faire sortir, mais Dieu seul peut délier ce lien et permettre à l'âme de l'homme ou lui ordonner de laisser et de quitter le corps et d'abandonner ce monde. Voici tout ce qu'il lui dit : il t'est donné pouvoir sur le corps pour le frapper autant que tu veux et comme tu veux, mais, quant à la constitution et à la substance de son corps, tu n'as pas le pouvoir de la corrompre, de la dissoudre et de la faire mourir, de façon que

(1) *Job* II, 6.



VI. — Tu m'interroges encore, comme un ami de la science, au sujet de ce livre de *Job* : que sont en réalité (au sens littéral) Béhémoth qui y figure (ainsi) d'après les manuscrits en usage chez les Syriens, et l'oiseau appelé صفت محست (Job xxxix, 13) et Léviathan, (fol. 116<sup>r</sup>) et non pas ce qu'ils représentent au sens hyperbolique et spirituel.

Je te dirai avec vérité et exactitude ce qu'ils sont, comme tu le demandes dans ta lettre, et je ne te le cacherai pas. Je ne t'expliquerai pas seulement les choses elles-mêmes mais je commencerai par l'explication des noms hébreux dont la connaissance te manque ainsi qu'à beaucoup d'autres, et vous ne savez pas ce qu'ils représentent. Le mot *Béhémoth* signifie en langue hébraïque *animaux*, au pluriel et non pas au singulier, comme nous-mêmes nous disons *animaux*, c'est ainsi d'ailleurs que ce mot a été traduit et écrit chez les Grecs (1). — صفت محست est l'oiseau illustre, car les oiseaux sont appelés animaux محقا, c'est-à-dire animaux ailés. Léviathan se traduit d'hébreu en syriaque par سمرا (dragon marin); aussi nous l'appelons dragon, c'est-à-dire grand serpent. — Voilà donc que je t'ai expliqué les noms hébreux dont tu demandais la signification littérale, je t'exposerai maintenant de la manière suivante les réalités qui sont écrites et désignées sous ces noms. Ce Béhémoth qui est appelé « animaux » au pluriel, bien que toute son histoire soit écrite à l'aide de paroles au singulier, est cette sauterelle qui est envoyée par Dieu pour combattre les hommes et pour manger leur pain. Les hommes ne peuvent pas la vaincre et elle ne les craint pas quand ils la poursuivent; elle ne se détourne pas de

ἐκ τῆς Συριακῆς βίβλου (Job xlii, 19 dans les Septante) de l'addition, et non de tout le livre de *Job* comme l'ont compris à tort certains commentateurs. — Cette addition ne se trouve pas à la fin de la version syriaque dans la Polyglotte de Lejay (t. VIII), mais elle se trouve dans la version arabe qui dérive du syriaque. — Voir aussi le commentaire de Bar Hébraeus sur le livre de *Job*, *Kirschii Chrest. Syr.* ed. Bernstein, Leipzig, 1832, p. 186. Il donne des détails analogues à ceux que nous avons trouvés dans Jacques Bar Salibi, il appelle *Oroud* « le Chaldéen Phénicien de Tyr » et ajoute que d'après certains Hébreux *Job* descendit en Égypte avec Jacob et épousa Dina dont il eut ses sept premiers fils: elle blasphéma durant la tentation de *Job* et ne vit pas son revirement de fortune, elle mourut et il épousa une autre femme. Voir aussi dans le même sens *S. Ephraem Syri opera omnia*, t. II, Rome, 1740, p. 1-2. et *Dict. de Bar Bahlul*, éd. Rubens Duval, p. 116.

(1) Θηρία, Job xl, 15.

son chemin quand ils se lèvent devant elle, ou mettent des barrières sur sa route pour qu'elle ne passe pas. Dieu voulait frapper la pensée de *Job* qui se flattait de parler contre Dieu et de vaincre; après lui avoir beaucoup parlé de la grandeur et de l'éclat de ses œuvres, il lui dit à la fin deux choses admirables parmi toutes ses créatures, pour lui montrer sa faiblesse, afin que n'atteignant pas leur puissance, il hésitât à parler contre leur créateur. C'est pourquoi il lui dit (1) : *Mais voici Béhémoth que j'ai fait avec toi, il mange l'herbe comme le bœuf; voilà que sa force est dans ses lombes, sa puissance est dans l'ombilic de son ventre, il dresse sa queue comme un cèdre, ses nerfs sont serrés et tressés ensemble. Ses côtes sont comme des côtes d'airain, son échine est comme du fer fondu, il est la première de toutes les créatures de Dieu, qui l'a fait pour combattre les hommes, et pour être la risée de ses anges.* (fol. 117<sup>r</sup>) *Quand il va dans les montagnes escarpées et rocheuses il réjouit tout animal du désert, les oiseaux du ciel et aussi les animaux des profondeurs de la mer. Il se repose sous des arbres de tout genre et se couche dans le secret et l'ombre du jonc, du roseau et des plantes aquatiques. Les grands arbres avec leurs rameaux l'ombragent ainsi que les pousses du jonc et du tamaris. Les corbeaux du fleuve l'entourent et se réjouissent de sa perte. Si le fleuve bondit, il ne s'émeut pas; s'il y a une inondation, il ne le sent pas, il est*

(1) Nous transcrivons ici le texte donné par Jacques d'Édesse, car il diffère de tous les textes que nous connaissons. Il nous semble être une combinaison de l'hébreu et du grec. D'après M. Wright, Jacques d'Édesse cite sa révision du livre de *Job* :

11 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100  
 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200  
 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300  
 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400  
 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500  
 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600  
 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700  
 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800  
 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900  
 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

Jacques Bar Salibi commente longuement et par deux fois ce passage dans le même sens que Jacques d'Édesse, ms. syr. n° 66, fol. 112. Voir en appendice (page 280) la traduction de ce texte inédit.

*persuadé qu'il frapperait le Jourdain sur la bouche* (1), on le prendrait devant son oeil et avec ses sinuosités, devant l'ouverture de ses narines, voilà tout ce que Dieu a dit devant Job de la force invincible de cette faible et petite sauterelle, pour lui montrer sa faiblesse et le réprimander de vouloir lutter avec lui (2).

Puis il est question aussitôt du grand serpent des eaux qui est plus grand que tous les animaux de la terre et aussi que tous ceux des eaux, celui qui est appelé Léviathan par les Hébreux et  $\alpha\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}$  par les Grecs. Il lui dit interrogativement : *Prendras-tu le grand serpent au filet, enfermeras-tu sa mâchoire dans une muselière et mettras-tu un frein à sa bouche* (3)? Dieu n'a dit à Job au sujet de Béhémoth que les paroles écrites ci-dessus, mais Dieu en a ajouté beaucoup d'autres sur Léviathan, c'est-à-dire sur ce dragon appelé  $\alpha\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}$ , pour émouvoir et réprimander Job afin qu'il n'osât plus parler contre Dieu son créateur qui peut faire de lui ce qui lui plaît. Je t'ai écrit ici tout ce qui concerne Béhémoth afin qu'en le méditant en toi-même et en l'explorant avec ton intelligence, tu saches que tout cela a été dit de la sauterelle. Quant au dragon, c'est-à-dire au  $\alpha\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}\tilde{\eta}$ , auquel se rapporte la suite, tout ce qui le concerne est aussi réuni ensemble, mais ceux qui lisent ne savent pas reconnaître et donner à chacun ce qui lui revient. Tout le monde

(1) *C'est-à-dire : il est persuadé qu'il peut combattre le Jourdain en face.* En effet Jacques Bar Salibi explique que les sauterelles ne se détournent pas devant un cours d'eau mais que les premières font de leurs corps un pont pour les suivantes cf. *infra*, p. 280.

(2) Toute la tradition syrienne semble appliquer aux sauterelles — et cela avec assez de bonheur — le passage qui concerne Béhémoth. Voici le commentaire de Bar Hébraeus (voir le texte dans *Kirschii Chrestom. syriaca denuo edita* Bernstein, Lipsiæ, 1832, p. 207-208) : (xl, 10) *voici Béhémoth que j'ai fait avec toi*, c.-à-d. la sauterelle, qui, plus que tous les volatiles, est d'aspect méprisable, et cause plus de tort et de dégâts qu'eux tous. (11) *Et sa force est dans sa protection* (cuirasse), c.-à-d. la composition de son corps est son boucher. Certains lisent  $\text{ܘܢܝܢܘܢܝܢ}$ , c.-à-d. dans sa queue. (12) *Et les nerfs de ses veines* (jugulaires) *sont tendus*, c'est-à-dire ces deux grandes veines qui sont des (deux) côtés de la tête, ce ne sont pas des nerfs. (14) *C'est le commencement de toutes les créatures de Dieu qui l'a créé pour faire la guerre*, c.-à-d. le commencement des reptiles et des animaux rampants, qui furent créés pour combattre l'homme comme pour le punir. (15) *Tout animal du désert dort sous son ombre*, c.-à-d. elle vole dans l'air, elle cache la face du soleil.

(3) Job xl, 25.

connaît la petite taille de la sauterelle, c'est-à-dire de Béhémoth, mais tous ne connaissent pas la taille de Léviathan, c'est-à-dire du dragon; aussi je crois bon de t'ajouter quelques détails à son sujet; dans ce même livre de *Job* il en est encore question quand ce juste est affligé des souffrances de ses plaies et maudit le jour de sa naissance, il dit : *il maudira ce jour, celui qui prendra le grand dragon, c'est-à-dire Léviathan* (1). Il est évident que cette parole s'applique au sens littéral (2) au grand dragon des mers, et au sens spirituel (3) (fol. 117<sup>v</sup>) et hyperbolique (4) elle convient en théorie (5) au grand dragon Satan qui prendra le Messie et le tuera quand il viendra de manière visible sur la terre. Il te faut encore apprendre d'autres détails plus frappants au sujet de ce (dragon) si tu veux approfondir et étudier les nombreuses paroles que Dieu a dites à *Job* à son sujet. Dans les histoires qui le concernent écrites par des profanes (6) il est dit qu'il ne peut pas entrer dans les eaux tranquilles qui se trouvent dans la terre habitable, à cause de la grandeur de son corps, mais il doit toujours demeurer dans cet océan (7) qui est en dehors de la terre habitée ou encore dans cette mer Rouge qui est près des *Hindous*, parce qu'il y a là assez de profondeur. On dit qu'on en trouve qui ont deux cents milles de long et aussi jusqu'à trois cents milles et plus. Les petits n'ont pas moins de cent milles (8). Voilà tout ce qu'il y a à dire sur Léviathan qui est appelé זחלה:

(1) Cf. Job iii, 8 זחלה למה נהיית ביום הולדתך ומה ימארתך ומה ימארתך ומה ימארתך ומה ימארתך ומה ימארתך

(2) זחלה.

(3) זחלה.

(4) זחלה.

(5) זחלה.

(6) זחלה.

(7) זחלה.

(8) On trouve ces détails dans Jacques Bar Salibi, ms. syr. n° 66, fol. 136<sup>v</sup>.

*Il ne peut pas demeurer dans les mers étroites et petites; l'Océan seul lui donne ses coulées franches. La longueur de chacun d'eux dépasse mille stades, et le stade vaut quatre cents coudées, un vieux dépasse deux cents milles et le mille vaut sept stades et demi. Il est la risée des anges comme l'a dit David et Dieu seul peut le prendre, selon la parole de Job. Il est la risée des anges, parce qu'ils sont stupéfaits de sa grandeur et voient qu'il est mordu et agacé par les animaux de la mer et qu'il souffre.*

Le *Physiologus* écrit aussi : « Ceux qui ont vu ces זחלה, disent que leurs corps ressemblent aux montagnes ». Land, *Anecd. Syr.*, IV, p. 90.

et sur Béhémoth ou la sauterelle qui est « les animaux nombreux », dont il est parlé dans l'histoire qui précède (celle de Léviathan).

Quand l'Esprit dit dans les psaumes: *Tu as brisé la tête de Léviathan, c'est-à-dire du dragon, et tu l'as donné en nourriture aux peuples Couschites* (1), il n'est pas question de ce זָרָרִים, grand animal des mers, mais de *Pharaon*, roi d'Égypte, qui fut noyé dans la mer de *Souf*. Ainsi lui et son armée rejetés sur le rivage de la mer furent volés et dépouillés par les *Couschites* leurs voisins — ce du moins qui leur restait des dépouilles des fils d'Israël (2). Sur Béhémoth et sur Léviathan, sur le nom et la chose, voilà que nous t'avons tout dit selon le temps (dont nous disposons) et selon nos forces.

صَنْفٌ مَجْسِي est un oiseau très puissant du pays des *Hindous*, qui est appelé par plusieurs *l'oiseau éléphant* (3), car il enlève même les jeunes éléphants de derrière leurs mères quand ils sont petits, les emporte en l'air et va les manger dans les déserts où il habite; il est écrit à son sujet dans les saints livres et aussi dans les livres des profanes qu'il peut enlever un cheval avec son cavalier (4), à ce sujet les historiens racontent que les *Hindous*, quand ils veulent prendre cet oiseau, attachent les bœufs à un char à l'aide de liens solides et incassables et placent sur le char de grosses pierres. Quand l'oiseau vient pour enlever le bœuf, enfonce ses ongles dans sa chair et ne peut plus les retirer, alors on l'attaque (fol. 118<sup>r</sup>) et on le tue. Dieu le fit insensé et de peu d'intelligence et ne lui donna pas la raison en même temps que la force afin qu'il déposât et abandonnât ses œufs sur la terre et dans le chemin pour qu'ils

(1) Ps. LXXIII, 11. Cf. Ps. ciii, v. 25-26, où il est bien dit que Léviathan se trouve dans la grande mer. — Il nous semble donc très vraisemblable que le livre de Job nous a consigné sous le nom de Léviathan les plus anciennes légendes relatives au « grand serpent de mer ». Ces dernières années encore des marins affirmaient l'avoir aperçu.

(2) صَحْ حَبَالٌ يَضْمُ الْهَيْبَانَ. On peut entendre aussi : *de ce que les Israélites leur avaient laissé*. Car les Israélites avaient emprunté et emportaient les objets les plus précieux des Égyptiens.

(3) En réalité tous les caractères de cet oiseau conviennent à l'autruche. Il n'est donc pas indispensable de recourir à un oiseau fabuleux.

(4) S. Ephrem attribue cette opinion aux naturalistes. اَصْدِيءُ رِيحِ مَدْيَنَ مَدْيَنَ. Nous ne l'avons pas trouvée dans le physiologiste. Pitra. *Spicil. Sol.*, t. III, Paris, 1855.



fussent foulés aux pieds et brisés par les passants et qu'il ne se multipliât pas trop et ne nuisit pas aux hommes. Voilà quel est l'oiseau appelé *مصعب محسب*. Voilà tout ce que je suis arrivé à dire au sujet de ta sixième demande; j'ai supprimé beaucoup de choses qu'il aurait été nécessaire d'écrire parce qu'elles dépassent ma force et l'étendue d'une lettre.

VII. — Tu demandes en septième lieu quel est ce Zacharie qui fut tué entre le temple et l'autel (1) et quelle fut la cause de sa mort.

Celui qui fut tué n'est pas Zacharie fils de Joïada le prêtre qui fut mis à mort au temps de Joas roi de Judée, mais c'est *Zacharie*, fils de *Barakia*, père de Jean le baptiste. Voici en peu de mots la cause de sa mort : Quand les mages vinrent en Judée au temps de la naissance du Messie et que tout *Jérusalem* s'émut comme il est écrit dans les Évangiles, *Hérode* les appela aussi, leur parla et les renvoya en leur disant : *Allez, explorez, et quand vous aurez trouvé revenez près de moi* (2). Ils partirent et ne revinrent pas près de lui. *Hérode*, irrité d'avoir été berné par eux, demanda aux prêtres et à chacun où naissait le Messie. Pendant qu'il était en grande colère à cette occasion, l'un de ceux qui le servaient lui dit : « Dans le voisinage de l'endroit où j'habite, dans cette ville, est né, il y a un an, un enfant fils de prêtres, et j'ai entendu dire à beaucoup que c'était le Messie. » *Hérode* demanda de qui il était fils et il répondit : « Il est fils du prêtre *Zacharie*. » *Hérode* fit appeler *Zacharie* devant lui et lui demanda : « Où est ton fils ? » et *Zacharie* répondit : « il est dans ma maison près de sa mère », et *Hérode* le faisant accompagner d'hommes armés lui dit : « Va me chercher ton fils, et si tu ne l'amènes pas aussitôt tu mourras de male mort. »

L'un des assistants qui entendit tout cela et connut la chose, courut près d'*Élisabeth* et lui raconta le tout. Elle prit donc en toute hâte le petit Jean dans ses bras, quitta sa maison et même *Jérusalem* et le porta dans le désert de Ziph; ils s'y cachèrent tous deux, elle y mourut et *Jean* y grandit. Quand *Zacharie* arriva à sa demeure avec les satellites (fol. 118°)

(1) Matth. xxiii, 35.

(2) Matth. ii, 8.

envoyés par *Hérode*, il ne trouva ni l'enfant ni la mère et craignit la mort dont on l'avait menacé; il se réfugia dans le temple. *Hérode* à cette nouvelle le fit tuer entre le temple et l'autel où il se trouvait, comme c'est écrit dans l'Évangile. Telle est la cause de la mort du prêtre *Zacharie* fils de *Barakia*. Au moment même du meurtre de *Zacharie*, *Hérode* en colère porta un décret de mort contre les enfants de *Bethléhem* (1).

VIII. — Ta Fraternité demande encore si, comme le disent quelques-uns, le fils de la veuve de *Sarepta* que ressuscita le prophète *Élie* (2) est Jonas, fils de *Matthieu* (3) qui fut envoyé prêcher à Ninive; et si *Théglathathasar* roi des Assyriens régnait à Ninive à cette époque; tu demandes encore quelle est la vraie version ou bien : *dans quarante jours Ninive sera détruite*, ou bien : *dans trois jours Ninive sera détruite*.

Il est écrit dans des histoires superflues sur lesquelles on ne peut faire fond qui sont inscrites (sous le nom) de saint *Épiphane* évêque de Chypres (4), que l'enfant ressuscité par le prophète *Élie* est le prophète *Jonas*; cependant sache, ô frère chéri et ami de la vérité, qu'à te dire vrai je n'ai jamais pu croire ou dire que l'une de ces choses fût exacte, et maintenant encore je ne suis pas persuadé et je n'admets pas de penser et de dire ni que ces histoires sont de saint *Épiphane*, ni que l'enfant ressuscité par *Élie* est le prophète *Jonas*. De plus si quelques-uns prétendaient que ces histoires sont bien du saint

(1) Une rédaction un peu différente de cette histoire figure dans les apocryphes. D'après ceux-ci Hérode ordonne d'abord de tuer les enfants âgés de deux ans et au-dessous. Marie cache son fils dans une crèche; Élisabeth s'enfuit avec Jean et supplie une montagne de les recevoir. Celle-ci s'ouvre, les reçoit, se referme et un ange du Seigneur les y garde : Hérode fait alors demander à Zacharie où il cache son fils. Celui-ci proteste de son ignorance mais n'en est pas moins tué. V. Tischendorf, *Evangelia Apocrypha*, Leipzig, 1853, p. 41-45; Budge, *The history of the blessed Virgin Mary*, Engl. Transl., Londres, 1899, p. 42-44. Cf. *Patrol. Orient.* t. 3 (Le synaxaire Arabe jac.), p. 246.

(2) III Rois xvii.

(3) **ܐܡܬܝ ܕܡܬܝܘܢ**. Dans l'hébreu, le grec et la Vulgate on lit Amathi. Cf. IV Rois, xiv, 25 et Jonas i, 1.

(4) Cf. *De vitis Prophetarum* ap. Fabricius, *Codex pseudepigraphus veteris Testamenti*, Hambourg, 1713-1723, 2 vol. in-8°; t. I, p. 1110-1111. Cet ouvrage attribué à saint Épiphane a été publié par Migne, *P. G.*, t. XLIII, et le récit auquel Jacques d'Édesse fait allusion figure à la colonne 108 : καὶ θανάτῳ τῶν υἱῶν αὐτοῦ; Ἰωνᾶν ἀνέστησεν ὁ θεὸς διὰ τοῦ Ἰλίου.... On le retrouve dans saint Jé-

ci-dessus, je ne concéderais pas encore que l'enfant ressuscité par *Élie* est le prophète *Jonas*, il n'y a pas même apparence que ce puisse être vrai, parce qu'une chose est très distante de l'autre dans le temps. Depuis le commencement du règne d'*Achab* jusqu'à Phacée fils de Romélie, roi d'Israël, et *Jotham* roi de *Juda*, sous lesquels on pense que *Jonas* descendit à *Ninive*, on trouve jusqu'à cent soixante ans (1), d'où l'on conclut que cette parole ne peut être vraie. Voilà ce que je crois devoir t'écrire à ce sujet.

Quant à savoir si Théglatphalasar était ou n'était pas roi alors, je te réponds qu'il n'est pas écrit ni dit quel était le roi de *Ninive* quand *Jonas* y alla; nous ne pouvons pas trancher la question magistralement et avec exactitude, mais nous dirons par vraisemblance et convenance, qu'à l'époque dont nous venons de parler, on sait que Théglatphalasar était alors roi des (fol. 119<sup>o</sup>) Assyriens; on le voit parce qu'il est écrit qu'il monta à cette époque contre le pays d'Israël, et non pas *Phoul* père de celui-ci, ni Salmanasar son fils (cf. IV Rois, xv, 29).

Quant aux *quarante* ou aux *trois jours*, je te dirai que dans les traditions qui sont chez les Grecs (les versions grecques) on trouve écrit trois jours et non pas quarante, et sache bien que je préfère trois jours, parce que c'était plus étonnant pour le peuple et plus stupéfiant et cela l'amenait à la crainte et à la pénitence plutôt que ce délai de quarante jours qui laissait trop d'intervalle et pouvait conduire à penser que la chose n'était pas exacte ou bien, si on la croyait exacte, à fuir, à quitter la ville et à demeurer au dehors à une certaine distance jusqu'à la fin du temps marqué.

IX. — Tu me demandes encore quels étaient ces fruits de vigne sauvage dont il est écrit qu'un fils des prophètes les recueillit et les jeta dans un chaudron (2).

A ce sujet, sache bien, ô frère investigateur et ami du travail, que ni moi ni un autre ne pouvons te dire avec exactitude

rome, *Praef. in Jon.*, Migne, *P. L.*, XXV, col. 1118 et dans Cédrenus, *Hist. compendium*, Bonn, 1838, t. p. 176-177. Cf. Michel le Syrien, *loc. cit.*, p. 76.

(1) Achab commença à régner en 918 et Phacée en 758, ce qui nous donne bien 160 ans d'intervalle. Cf. Vigouroux, *Manuel Biblique*, n° 178.

(2) II Rois iv, 39.

quelle est cette chose: ce qui est écrit chez les Syriens *vigne sauvage*, est écrit chez les Grecs *le nouveau germe qui est dans la campagne*, au lieu de *fruit* on lit *les melons des champs* (1) et au lieu d'*il alla ramasser des mauves* (2) il est écrit dans les manuscrits grecs qu'il alla ramasser *Ariout*. Ariout est un mot hébreu qui n'est compris ni de moi ni des Grecs qui le lisent ainsi dans leurs livres. Ne t'étonne donc pas si j'ai écrit que je ne puis pas te dire avec exactitude ce que sont des choses semblables, parce que je ne puis t'expliquer avec précision les paroles hébraïques. — Sache bien que celui qui va recueillir l'herbe des champs au temps de la famine, en recueille beaucoup à cause de son dénuement, même de celles qui ne sont pas comestibles. Ainsi nous pouvons dire — comme il est écrit *le nouveau germe et les melons des champs* — qu'il s'agit ou bien de ces fruits semblables aux concombres (3) dont l'intérieur sert pour les guérisons et qui sont un remède purgatif, ou bien de ceux que des paysans appellent *متحبه صند* (pépins du vin?). Après tout cela j'ajoute encore que je ne puis rien te dire d'absolument sûr.

X. — Quant au prophète *Abdias*, je te dirai en quelques mots que l'opinion des lecteurs est qu'il serait le chef des cinquante qui monta le troisième près d'*Élie*, le supplia de ne pas le faire périr comme les premiers, et descendit avec lui près d'*Ochozias*, roi d'*Israël* (4); j'ajoute encore (fol. 119<sup>v</sup>) à son sujet une autre chose qui est une certitude et non une opinion, c'est qu'il est le mari de cette femme qui vint trouver le prophète *Élisée* et lui dit : *Ton serviteur mon mari est mort, et tu sais que ton serviteur craignait le Seigneur, et le créancier est venu pour prendre mes deux enfants comme esclaves* (5), et il fit chez elle le miracle du changement de l'eau en huile, car il avait emprunté cela au moment de la famine d'*Achab*, pour

(1) *مجتا بذبا*.

(2) *صند*.

(3) *متحبه صند*.

(4) Cf. II Rois I, 13. Cette première partie figure dans le *De vitis prophetarum*, Migne, P. G., t. XLIII, col. 108 et 116. Οὗτός ἐστιν ὁ τρίτος πενηκόνταρχος, οὗ ἐρείσατο Ἠλίας ὁ Θεσβίτης, καὶ κατέβη, καὶ ἦλθε πρὸς τὸν βασιλέα.

(5) II Rois IV, 1.

acheter de la nourriture aux prophètes qui s'enfuirent devant Jézabel (1).

XI. — Le tabernacle du témoignage que fit Moïse, l'arche du testament, le propitiatoire, les deux chérubins, la table d'or des pains de proposition, l'autel des parfums, le saint chandelier d'or et toutes ses parties et tous les saints instruments d'or que fit Moïse étaient placés avec honneur et gardés à part, car on ne s'en servit plus après que Salomon eut fait d'autres ustensiles dans le temple qu'il bâtit; le prophète Jérémie et les prêtres d'accord avec lui les prirent durant la nuit, au moment où les Chaldéens entouraient la ville et allaient la subjuguier, comme il est écrit dans le quatrième livre des Rois (2); ils sortirent en secret, traversèrent le Jourdain et allèrent à la montagne de Nébo (3) où Moïse était enterré et ils placèrent tous ces saints ustensiles dans la caverne près de Moïse, puis Jérémie la scella et en cacha l'endroit; depuis ce jour le tombeau de Moïse fut complètement inconnu aux fils d'Israël (4).

Le scribe *Baruch* en témoigne dans sa lettre par une phrase courte et mystérieuse quand il écrit : *ils emportèrent et ca-*

(1) ~~ⲓⲃⲁⲗ~~. Cedrenus (*loc. cit.*, p. 177) raconte aussi qu'Abdias était procureur d'Achab et nourrit cent prophètes qu'il cacha dans deux cavernes. Cf. I Rois xviii, 1. Michel le Syrien (*loc. cit.*, p. 69) donne d'abord le texte de saint Épiphane, puis résume la seconde partie du texte de Jacques d'Édesse sans doute d'après la présente lettre. — Cf. saint Jérôme, *Comm. in Abdiam liber*. Migne, *P. L.*, t. XXV, col. 1099.

(2) Chap. xxv.

(3) ~~ⲛⲉⲃⲟ~~

(4) Dans le *livre de Baruch* (R. Basset, *Les apocryphes éthiopiens*, I, Paris, 1893, p. 6 et 8-9) le Seigneur dit à Jérémie et à Baruch de partir avant l'arrivée des Chaldéens et de confier à la terre les objets sacrés du culte. Il n'est pas question du tombeau de Moïse, mais dans *la légende de Jérémie* (*Ibid.*, p. 28-29), il est dit qu'avant la destruction du temple, Jérémie cacha l'arche et tous les objets qu'elle renfermait dans un rocher « entre des montagnes dans le désert là où fut d'abord l'arche de la loi. En cet endroit gisent Moïse et Aaron ». Ces paroles semblent tirées du livre *De vitis prophetarum* attribué à saint Épiphane. Cf. Migne, *P. G.*, t. XLIII, col. 400. Cf. Michel le Syrien, *loc. cit.*, p. 90 et 97 et Bar Hébraeus, *Chron. Syr.*, p. 27 et *Hist. Dyn.*, éd. Oxford, 1663, p. 46. Dans ce dernier ouvrage, Bar Hébraeus écrit que Siméon, prince des prêtres, demanda à Nabuzardan de ne pas brûler les saints livres ni les ustensiles du temple et les cacha dans un puits avec l'aide de Jérémie. Cf. II Maccab. ii, 1-13.

*chèrent des saints ustensiles* (1). Au sujet du tabernacle et des saints ustensiles voilà ce que nous savons et tout ce que j'ai appris pour te répondre.

XII. — Au sujet de la pierre qui fit couler de l'eau (2), je n'ai rien à dire et je ne comprendrais pas que quelqu'un voulût en parler.

La question sur Sarvia mère de Joab, d'Abisaï et d'Asaël (3) et sur Abigaïl mère d'Amasa fils de Jéthier (4) offre beaucoup de difficultés qui empêchent d'y satisfaire, cependant, pour la tranquillité de ta Fraternité, je ne la laisse pas sans réponse. Sache donc que Sarvia et Abigaïl étaient sœurs, filles toutes deux de Jessé et sœurs du roi David. Voici les fautes qui existent dans les passages qui les concernent : Vous dites que Jéthier père d'Amasa est un *איש* (homme de Jesraël). Il n'est pas *איש*, mais au lieu de ce mot il faut lire *אשכנזי* « de la race d'Ismaël », fils d'Abraham. La seconde faute que vous avez (fol. 120<sup>r</sup>) a été faite, il y a longtemps déjà, par des scribes négligents; elle vous fait lire : Abigaïl, mère d'Amasa, fille de *סד*, lorsqu'elle est fille de Jessé (*עד*) et sœur de David (5).

XIII. — Les psaumes qui sont écrits dans le livre de David ne sont pas tous de David et ne lui sont pas tous attribués, mais ils le sont les uns à David le psalmiste, le canal de l'Esprit (saint), les autres à des psalmistes prêtres, lévites des fils de Coré, que *David* lui-même avait établis chefs chantres sur ces deux cent quatre-vingts chantres qu'il avait constitués d'entre les Lévites, comme il est écrit dans le livre des Paralipomènes (6). Leurs noms sont : Asaph, Etham l'Ezrahite, Héman fils de Joël fils du

(1) *העמם אף מה קצרים מבתא*. Cf. Lagarde, *Libri vet. Test. apocryphi*, Leipzig, 1861, p. 89, l. 17.

(2) Sans doute Nombres xx, 7-13.

(3) Cf. II Rois ii, 18.

(4) Cf. II Rois xvii, 25.

(5) Il s'agit ici de concilier les Rois avec les Paralipomènes. D'une part Sarvia et Abigaïl sont sœurs de David et Abigaïl épouse Jéthier l'Ismaélite (I Paral. ii, 16-17). D'ailleurs Abigaïl est fille de Naḥas et elle épouse Jéthra de Jesraël (II Rois xvii, 25).

(6) I Paral. xxv, 1-8. Ils étaient au nombre de deux cent quatre-vingt-huit (5. 7).

prophète Samuel (1). — Parmi ces psaumes il y en a de *Moyse* le grand prophète, de *Jérémie* le saint prophète et aussi du roi *Salomon* fils de *David* et d'Idithoum le chantre, ainsi que d'autres chantres dont on ne connaît pas les noms parce qu'ils ne sont pas écrits en tête des psaumes (2).

XIV. — Ta Fraternité me demande s'il est vrai que les Juifs ont été nommés *Hébreux* du nom d'Héber et si la langue hébraïque est la première des langues.

Je te réponds qu'en vérité les Juifs sont nommés Hébreux du nom de *Héber* (3) fils de *Salah* (4), car *Abraham*, qui fut choisi par Dieu, en descendait, et qu'ils étaient nommés *Hébreux*, c'est-à-dire fils d'Héber, par tous ceux qui habitaient à *Ur* des *Chaldéens*, chez lesquels la première langue, celle d'Adam, s'était conservée. Ce nom ne vient donc pas de ce qu'Abraham passa l'Euphrate, comme un homme inepte (5) l'a imaginé et transmis (6). Il y a été conduit par une faute qui se trouve dans les livres grecs, parce qu'il a vu écrit dans le Livre : *Abraham* περὶ ἄτης (7), c'est-à-dire qui traverse, parce qu'il traversa le fleuve Euphrate.

Quant à la langue hébraïque (8), je te dis qu'en vérité c'est la

(1) I Paral. vi, 33. Joel est fils de Samuel, mais il n'est pas sûr que ce dernier soit le célèbre prophète. C'est encore en identifiant ce Joel avec le prophète Joel que certains commentateurs ont pu écrire que ce dernier était de race sacerdotale. Cf. Vigouroux, *Manuel Biblique*, n° 1071.

(2) Sur les auteurs des psaumes, cf. Vigouroux, *Manuel Biblique*, n° 653 où l'on retrouvera les idées de Jacques d'Édesse.

(3) حابر.

(4) هالاب.

(5) حيا.

(6) Cet homme « inepte » a eu beaucoup de disciples.

(7) حابرا لهند. — Genèse xiv, 13. — Il est certain que περὶ ἄτης n'est qu'une traduction d'un nom propre hébreu.

(8) Jacques Bar Salibi écrit aussi que la langue hébraïque est la plus ancienne, il cite parmi les partisans de cette opinion Jacques d'Édesse, Moïse Bar Képha, Clément, disciple des apôtres, et Eusèbe d'Émèse. Il fait aussi le même raisonnement que Jacques d'Édesse sur le nom d'Ève. Cf. ms. syr. n° 66, fol. 20<sup>v</sup>. Michel le Syrien cite d'après cette lettre l'opinion de Jacques d'Édesse « et de Jean de Litarba » sur la plus ancienne langue et l'origine du mot « Hébreu », puis il déclare être d'une opinion contraire : la plus ancienne langue est la langue araméenne, *loco cit.*, p. 20. Cf. Bar Hébraeus, *Chron. Syr.*, p. 9. — Le « Clément » visé par Bar Salibi est sans doute l'ouvrage qui existe sous ce titre en arabe et

première langue et non pas la langue syriaque ou araméenne, comme beaucoup l'ont avancé à tort, même des hommes remarquables et illustres. Que la première langue soit celle des Hébreux et non pas celle des Araméens, je pourrais le montrer, l'écrire et l'enseigner très longuement dans un livre si je ne craignais trop de fatigue et de travail. Qu'il te suffise, comme démonstration parfaite, de la parole de *Clément* disciple (fol. 120<sup>v</sup>) de l'apôtre *Pierre* qui dit à ce sujet qu'avant la confusion des langues à *Babel*, il n'y avait dans tout le monde qu'un parler et qu'une langue : l'hébreu aimé de Dieu, et aussi du discours fait par *Eusèbe*, évêque d'*Emèse* dans lequel il montre et décide que l'hébreu est la première langue, il confirme son opinion d'après les noms des hommes qui ont précédé le déluge et surtout à l'aide de la parole dite par *Adam* à *Ève* sa femme : *Elle sera appelée femme* (1) *parce qu'elle a été tirée de l'homme* (2). Quelle saveur peut bien avoir cette phrase pour celui qui regarde l'Araméen comme la première langue, qu'il le dise et l'expose, puis qu'il répète après nous, s'il le veut, cette même phrase comme elle est dite en hébreu : *celle-ci sera appelée femme* (3), *parce qu'elle a été tirée de l'homme* (4). Car les Hébreux appellent l'homme אָדָם et la femme אִשָּׁה, de sorte que par là on reconnaît encore qu'*Adam* parlait hébreu, lui qui fit cette phrase et dit : *on appellera la femme אִשָּׁה parce qu'elle a été prise de l'homme qui est appelé אָדָם* (5).

XV. — Après tout ce qui précède, plaçons encore pour tranquilliser ta Fraternité, toutes les autres choses que tu as demandées ; ce sont d'ailleurs des futilités dont il n'y a pas à retirer de profit : quelles sont les trois mille paraboles qui sont attribuées à *Salomon*, et les mille cinq cantiques (6) et quel est

en éthiopien et dont la première partie a été publiée par *Bezold* (*Die Schatzhöhle*) et par *M<sup>re</sup> D. Gibson* (*Studia Sinaitica*, t. VIII, Londres, 1901, cf. p. 33-34). Cependant, selon cet auteur, *Adam* parlait syriaque et non hébreu.

1) אִשָּׁה

(2) הוּצָא

(3) אִשָּׁה

(4) אָדָם

(5) Cet argument nous semble irréfutable *pour quiconque admet que cette phrase a bien été prononcée par Adam*.

(6) אַלְפִּימֵה



le traité qu'il fit sur les arbres, sur les racines, sur les animaux des champs, sur les oiseaux, sur les reptiles, sur les poissons et sur les autres choses (1).

Nous avons appris et lu que Salomon écrivit, ô homme ami du travail, mais quels sont les livres qu'il écrivit et quels sont leurs titres, aucun des commentateurs ou des Hébreux ne nous l'a appris. Or, nous ne pouvons pas dire ce qui n'est pas arrivé jusqu'à nous et ne nous a pas été transmis. Ne t'étonne pas que tous les livres écrits par *Salomon* dans sa science ne soient pas arrivés jusqu'à nous, puisque tu as entendu que ni les saints Livres écrits par Moïse, ni ceux des prophètes ne sont parvenus jusqu'à nous, nous n'en avons que des fragments que Dieu permit au prêtre *Esdras* de sauver, d'écrire et d'ordonner pour qu'ils nous arrivassent et nous apprissent la science des choses utiles. — De plus, les livres écrits par *Esdras* ne nous sont pas tous parvenus non plus. De quatre-vingt-dix livres qu'il est écrit et dit qu'il composa, il ne nous reste que les livres lus dans l'Église (2). Sache donc que les livres de *Salomon* ne nous sont pas parvenus non plus, et qu'il n'en résulterait aucun avantage pour l'âme s'ils étaient arrivés jusqu'à nous; c'est pourquoi Dieu a jugé bon de ne pas nous les transmettre. Il y était question des arbres, des racines, des animaux, des oiseaux, des reptiles et des poissons, science (fol. 121<sup>r</sup>) qui sert à l'art de la médecine corporelle et que nous trouvons dans les livres des Grecs et des Égyptiens. Comme il est écrit qu'il fit des proverbes et des paraboles (3), il est évident que ceux que nous avons et lisons en font partie; nous ne les comptons pas et nous ne cherchons pas combien il y en a dans ce livre des paraboles que nous avons. Puisque j'ai parlé aussi des cantiques, j'apprends à ta Fraternité que nous n'avons pas mille cinq, mais cinq mille cantiques (4), afin qu'au moment où tu apprendras cela, tu ne me demandes

(1) III Rois iv, 32-33.

(2) Ce qui précède est basé sur le IV<sup>e</sup> livre d'*Esdras* qui est apocryphe, on trouve cependant quelques différences. Il y est dit (ch. xiv) qu'*Esdras* inspiré par Dieu dicta à cinq scribes ce qui avait été fait depuis le commencement. En quarante jours, il dicta deux cent quatre livres dont les soixante-dix derniers devaient n'être lus que par les sages. Ce récit juif fut admis par plusieurs Pères de l'Église. Cf. Vigouroux, *Dict. de la Bible*, article *Esdras*.

(3) 111111.

(4) Il faut sans doute entendre « versets ».

pas de te dire quels ils sont, quand tu verras et entendras toute l'abondance de l'effusion de la sagesse de *Salomon*, et pour que tu aies pitié de ma faiblesse. Voilà tout sur ce sujet.

XVI. — Y a-t-il besoin d'une interprétation quelconque pour le passage : *Soixante hommes, des hommes d'Israël, entourent le lit de Salomon et l'épée de chacun d'eux est sur sa cuisse* (1), lorsque nous voyons les rois et les chefs de notre époque gardés par des hommes armés et portant des lances aussi bien de nuit que de jour et à tout moment? Si tu m'en demandais le sens spirituel et la théorie du sens hyperbolique (2), ce que je ne crois pas, je te renverrais à un homme qui te renseignera à ma place et qui t'instruira facilement plus que ne le ferait mon Humilité. Prends saint *Grégoire de Nysse* et étudie le poème (حَمْد) qu'il a fait contre ceux qui attaquent (هَجَى) le Cantique des cantiques de *Salomon*, tu trouveras et tu seras tranquillisé (3).

XVII. — Sur *Saül* dont il est écrit qu'il interrogea au sujet de *David* (4), que puis-je répondre à ta demande quand il s'agit d'un homme que l'esprit de Dieu a quitté, qui est possédé de l'esprit mauvais, et auquel toute science a été enlevée? Quant à *Abner*, fils de *Ner*, qui lui répondit : *Par le Seigneur et par ta vie, Seigneur roi, je ne sais pas de qui cet enfant est fils* (5), on peut dire par opinion, vraisemblance et conjecture qu'il n'était pas près de *Saül*, lorsque *Saül* envoya *David* contre *Goliath* le Philistin (6).

XVIII. — Ce qui a été écrit au sujet des dix justes s'ils étaient à *Sodome* (7), est rempli de vieilles fables, car nous n'admettons pas et nous n'approuvons pas celui qui admet que

(1) Cantique III, 7-8.

(2) *وَأَمَّا الْفَرَسُ فَالْحَمْدُ وَالْحَمْدُ*.

(3) Le présent passage est expliqué par saint Grégoire de Nysse dans sa sixième homélie sur le Cantique des cantiques. Cf. Migne, *P. G.*, t. XLIV, col. 900-901.

(4) I Rois XVII, 58. Saül demande à David quelle est sa famille, bien qu'il l'ait déjà eu pour écuyer (xvi, 18-22) et qu'il l'ait équipé pour le combat (xvii, 31-39).

(5) *Ibid.*, xvii, 55.

(6) *Ibid.*, xvii, 31-39.

(7) Cf. Genèse xviii, 32.

*Lot* avait d'autres filles en dehors des deux, ou des gendres en dehors de ces deux, ou quelqu'un de sa famille en sus de sa femme (1), toutes choses que le saint Livre de *Moyse* ne nous a pas transmises.

Voilà tous les mets et les genres de nourriture spirituelle que la main de mon Humilité a pu ordonner et placer devant toi, elle les a choisis pour faire un repas à ta Fraternité qui les aime, ô frère spirituel et camarade. C'est là (fol. 121<sup>v</sup>) une partie de ce que tu avais demandé à la charité de ma Pauvreté de placer devant toi sur la table, nous l'avons donné par petits morceaux, peu à peu, et non pour te rassasier ou te donner une indigestion, afin que notre repas ne fût pas d'ailleurs trop peu abondant et sans utilité et par suite de peu de considération et indigne de remerciement. S'il y a quelques mets demandés qui n'ont pas été servis, on les gardera dès maintenant pour préparer un autre repas. Pour toi, comme il est convenable, applique-toi à tirer profit selon ton habitude des lectures substantielles et nourrissantes, puis en retour prie pour mon Humilité durant ces jours de joie spirituelle. Reste en bonne santé dans notre Seigneur, ô frère chéri, et sois toujours digne de tels festins par les prières des saints. Amen.

XIX. — Ta Fraternité (2) m'interroge au sujet de cette femme dont Mar *Ephrem* dans ses (discours) contre les (fausses) doctrines dit qu'elle a obligé les *Sabbatiens* à courber leur tête sous sa main (3); quelle est cette femme et que sont les *Sabbatiens*? Je te répondrai là-dessus facilement et en peu de mots :

Il y eut (fol. 111<sup>v</sup>) à *Édesse* une femme qui aima dès sa jeunesse la pureté et le naziréat; elle se mêla aux garçons et apprit avec eux à l'école ce qu'on enseigne aux enfants. Elle était appelée chez ses parents *Qamsoû* (مصره). Celle-ci, pour tromper ceux qui la voyaient, changea même son nom, et s'arrangea de manière à ce que chacun la prit pour un garçon et à ce que personne ne sût qu'elle était une femme. Elle apprit les sciences

(1) Il est fait allusion ici à une légende que nous n'avons pas retrouvée ailleurs.

(2) Lettre XII. L'exorde qui précède est omis.

(3) Saint Ephrem, *Opera omnia*, t. II, p. 110.

des hommes avec les hommes et chacun la croyait eunuque parce qu'elle serait née ainsi, ou parce qu'elle aurait été châtrée par les hommes. Enfin elle fut ordonnée, comme si elle était un homme, dans le nombre des clercs, dans l'hérésie de ceux que l'on appelle  $\Sigma\lambda\lambda\epsilon\chi\tau\iota\chi\upsilon\varsigma\iota$ , c'est-à-dire Sabbatians, parce qu'ils observent et vénèrent le samedi aussi bien que le dimanche; c'est ce que font encore ceux de maintenant et ceux qui restent dans la *Galatie* et la *Phrygie*. Quand elle fit partie des clercs elle devint célèbre et louangeable dans l'Église des  $\Sigma\lambda\lambda\epsilon\chi\tau\iota\chi\upsilon\varsigma\iota$  qui existait alors à Édesse, aussi bien par sa pureté et ses austérités (naziréat) que par sa pénétration et sa science. Elle parlait mieux que beaucoup de ses partisans, aussi ils la choisirent pour évêque, car ils croyaient qu'elle était un homme. Elle fut donc évêque des  $\Sigma\lambda\lambda\epsilon\chi\tau\iota\chi\upsilon\varsigma\iota$  à Édesse, et sur le siège qui est au  $\beta\eta\mu\alpha$  — comme le dit Mar Ephrem — elle expliqua (les écritures) à leurs oreilles et se moqua à leur barbe; la nature ni la pudeur ne l'arrêtèrent pas. L'endroit où était leur Église subsiste et est encore connu maintenant: on appela cet endroit à Édesse : l'Église des Sabbatians (1), je le connais et je l'ai vu, moi qui fais ce récit. Telle est l'histoire de cette femme et telle est l'hérésie dont elle faisait partie, à savoir celle des *Sabbatians* qui observent le sabbat. Il faut cependant savoir qu'il y a deux schismes du nom de  $\Sigma\lambda\lambda\epsilon\chi\tau\iota\chi\upsilon\varsigma\iota$  : l'un qui remonte aux anciens temps des disciples des Apôtres et l'autre postérieur qui est le schisme des partisans de *Novatien* (2), lesquels rejettent les pécheurs qui font pénitence et se trouvent maintenant dans la *Galatie*. Voilà tout au sujet de *Qamçou* et des *Sabbatians* qu'elle a complètement ridiculisés.

XX. — Comme tu m'interrogas aussi sur *Qouq* (3) et les *Qouqéens*, je te dirai que cinq hérésies découlent et proviennent de l'impure méchanceté de *Valentin* et chacune d'elles alla plus loin dans sa méchanceté que celles qui l'avaient précédée; ce sont les hérésies de *Valentin*, de *Marcion*, de *Qouq*, (fol. 111<sup>v</sup>) de *Bardesane* et de *Manès*. L'hérésie de *Marcion* est un

(1)  $\text{ܡܢܚܘܪܝܢܐ} : \text{ܡܢܚܘܪܝܢܐ}.$

(2)  $\text{ܡܢܚܘܪܝܢܐ}.$

(3)  $\text{ܡܢܚܘܪܝܢܐ}.$

schisme de celle des Valentiniens, de même le schisme de *Qouq*, dont les partisans sont nommés de son nom *Qouqéens*, celle-ci a beaucoup changé aux (dogmes) de Valentin et aussi de *Marcion*. Les partisans de *Bardesane* ne sont pas un schisme de ceux qui existaient avant lui, mais ont commencé avec Bardesane lui-même. Quand il fut classé de l'Église des orthodoxes d'Édesse, beaucoup de partisans de sa méchanceté s'attachèrent à lui et fondèrent parmi le peuple des hérésies et un schisme particulier et ils furent appelés Bardesanites du nom de Bardesane (1). De la même manière le schisme des *Manichéens* fut ainsi nommé du nom de Manès. *Palout* dont parle le docteur, comme si ces hérétiques nous appelaient Paloutéens d'après son nom, n'est pas un hérétique ni un hérésiarque, mais un homme fidèle et saint, l'un de ceux qui figurent sur la liste des évêques d'Édesse sur le siège de l'apôtre Adée (2).

XXI. — APPENDICE SUR BÉHÉMOTH. — On admet généralement aujourd'hui que le Béhémoth du Livre de Job est l'hippopotame. Nous avons montré dans la *Revue sémitique* (1903, p. 73-75) combien cette opinion est paradoxale. Elle a été imaginée en effet au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par Bochart qui n'avait pas vu d'hippopotame, ni même — son contexte en fait foi — de gravure reproduisant fidèlement ces animaux. Il s'ensuivrait donc que l'auteur du livre de Job n'aurait été compris ni de ses compatriotes : les Arabes et les Syriens, ni des commentateurs égyptiens qui connaissaient cependant les hippopotames. Nous préférons admettre l'opinion des auteurs syriens et voir ici une description poétique de *la sauterelle* qui serait à rapprocher de Joel, ch. 1 et II. Nous donnons d'abord

(1) Voici le texte de Jacques d'Édesse :

ܐܚܪܝܬ ܐܝܢ ܚܪܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ  
 ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ  
 ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ  
 ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ ܕܚܝܬܐ

Les Bardesanites nous paraissent avoir formé une école philosophique et scientifique plutôt qu'une hérésie proprement dite. En particulier Bardesane, d'après ce qui nous reste de ses écrits, n'a jamais professé les théories gnostiques du dualisme et des émanations. Cf. Bardesane l'astrologue, *Le livre des lois des pays*, Paris, 1899, Introduction.

(2) ܒ. Cf. Rubens Duval, *Histoire d'Édesse*, Paris, 1892, p. 120.

la traduction d'un passage inédit de Jacques Bar Salibi (1) qui est à ajouter aux textes de Jacques d'Édesse et de Bar Hébraeus traduits plus haut au § VI.

Sur Béhémoth. *Cet animal sauvage est près de toi, lui que j'ai fait avec toi. Béhémoth mange l'herbe comme un bœuf, sa force et sa puissance sont dans ses lombes etc.*

*Ce faible animal qui ne peut être vaincu par la force est la sauterelle. Il est appelé Béhémoth au pluriel, c'est-à-dire : animaux nombreux. On l'appelle sauterelle au singulier, à cause de sa réunion en troupe, mais il est constitué par beaucoup d'individus séparés. Il mange l'herbe comme (le fait) le bœuf. Quand il détruit les semences, il tire sa puissance de ses lombes et sa force de l'ombilic de son ventre. Il saute sur les pierres, les bois et les épines, sans que son corps en souffre. Il dresse sa queue comme un cèdre; il saute sur la terre comme les animaux et vole en l'air comme les oiseaux; il est fort comme l'airain et l'épine de son dos l'est comme le fer (2); c'est la première de toutes les créatures qui naissent et pullulent, à l'époque du printemps, parce qu'il éclôt le premier, et il se multiplie peu à peu contre les germes des champs. Dieu l'a créé pour faire la guerre aux hommes et aux animaux puisqu'il mange leur nourriture. Dieu l'a destiné à faire l'étonnement et la risée des anges qui le dirigent et veillent à ce qu'il ne cesse pas de faire la guerre ni de rester uni à ses compagnons, afin qu'ils marchent dans un même sens, comme le cours d'un fleuve. Il passe sur le dos des montagnes et des rochers et rien ne l'arrête. Il réjouit les animaux, les reptiles et les poissons quand il s'arrête ou tombe dans les pièges et dans les fleuves: les oiseaux et les corbeaux en mangent. Il marche et nage sur les eaux et fait comme un pont pour le passage de ses compagnons. Il a confiance qu'il supporterait le courant du fleuve en nageant devant lui (sans dévier). — Aussi Dieu dit à Job : Tu ne peux le vaincre dans la guerre, comment (oses-tu donc) parler contre Dieu et vouloir être victorieux?*

(1) Ms. syr. de Paris, n° 66, fol. 142.

(2) Il serait peut-être mieux d'entendre ce verset, non de la force des sauterelles, mais de la couleur dorée ou bronzée de leur corps, comme nous le ferons plus loin.

Le commentaire de Jacques Bar Salibi, comme ceux des auteurs syriens en général, est basé sur les traductions imparfaites des Septante et de la Peschito; nous reproduisons donc ici la traduction du texte hébreu que nous avons déjà donnée dans la *Revue sémitique*. Nous laissons à MM. les hébraïsants de décider si notre traduction « ne doit pas » ou du moins « ne peut pas » être substituée à celle qui a cours depuis Bochart.

Voici la sauterelle que j'ai faite près de toi,  
 Elle mange l'herbe comme (le fait) un troupeau de bœufs;  
 La voici, sa force est dans sa fécondité (1).  
 Et sa puissance dans la capacité de son ventre (2);  
 Elle dresse (ou elle courbe) sa queue comme un cèdre (3).  
 Ses nombreuses pattes (4) sont entrelacées;  
 Ses écailles ont des reflets d'airain (5),  
 Ses membres (sont résistants) comme un bâton de fer (6);  
 Dieu la produit dès le printemps (7).  
 Son créateur hâte ainsi ses ravages (8);  
 Car pour elle est l'herbe des montagnes.  
 Et tout animal des champs s'y réjouira (9);  
 Elle se pose sous les grands arbres,  
 Aussi bien qu'au milieu des roseaux et des joncs;  
 Les grands arbres la couvrent de leur ombre,  
 Et les saules du torrent l'environnent;  
 Si le fleuve bondit, elle ne s'émeut pas.  
 Elle sait qu'elle subjuguera (traversera) le Jourdain en ligne droite (10);

(1) Mot à mot : « Dans ses lombes », considérés comme source et siège de la fécondité. Cf. Isaïe xxi, 3.

(2) Mot à mot : « In firmis ventris ».

(3) Cet appendice caractéristique a fait donner à certaines espèces de sauterelles les noms de *sauterelles à sabre* et de *sauterelles à coutelas*. Cf. Larousse, *Dict. universel*, article *Sauterelle*.

(4) Mot à mot : « Les nerfs (les fils) de ses cuisses », c'est-à-dire les diverses parties des pattes qui viennent à la suite des cuisses.

(5) Couleur du dos de certaines sauterelles.

(6) Les longues pattes sèches et dures des sauterelles donnent, quand on les touche, la sensation du fer.

(7) Mot à mot : « Elle est le commencement des voies de Dieu ».

(8) Dans la Peschito : « Dieu l'a créée pour faire la guerre (pour dévaster) ».

(9) D'après certains auteurs syriens, tous les animaux mangent les sauterelles et sont donc heureux de les voir arriver. — D'après Jacques Bar Salibi, elle fait périr (שחק ou שחת) tous les animaux des champs, « parce qu'elle mange leur nourriture ».

(10) Allusion aux ailes de la sauterelle qui lui permettent en effet de traverser les fleuves. D'après les Syriens, elle pourrait combler le fleuve de ses cadavres

C'est cependant devant elle qu'on la prendra.  
 Dans les filets elle donnera tête baissée (1).

Il n'est pas étonnant non plus que Job ait pu désigner la sauterelle par le nom assez vague de בהמות ou θηρία, car il est de bon goût, en Orient, surtout dans les écrits poétiques, de ne pas désigner certains animaux par leur nom propre, mais par une épithète plus ou moins caractéristique; c'est ainsi qu'on peut trouver en arabe un millier de noms consacrés au seul lion. La sauterelle est bien un de ces animaux à désignation multiple, car, dans la Bible seule, on lui donne les noms suivants : חסיל; ארבה; גבים; גוב; צלצל; הגב; כלעם; הרגל; גזם; ילק; ילק. Ces mots sont souvent de simples épithètes; le plus usité, ארבה, semble tiré de רבה « il se multiplie ». Il n'est donc pas étonnant que les Syriens aient appliqué le mot בהמות, « les animaux », à l'essai des sauterelles.

F. NAY.

et faire un pont aux suivantes. Ils traduisent aussi : « Elle a confiance qu'elle frappera le Jourdain sur la face ».

(1) Mot à mot : « Elle enfoncera le nez (la face) ». Allusion à une manière de détruire la sauterelle, contre laquelle on mobilisait déjà les troupes au temps de Pline (*Hist. Nat.*, XI, 35). On pousse les sauterelles vers un cours d'eau ou un fossé, et on élève sur le bord opposé un filet ou des couvertures pour arrêter celles qui prendraient leur vol.



# SIVAS

## HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE

1021-1820

(*Suite*) (1)

---

### CHAPITRE V

#### RUINE DE SÉBASTE.

1<sup>o</sup> Situation des provinces orientales de l'Empire. — 2<sup>o</sup> Les Persans à Sébaste. — 3<sup>o</sup> L'archevêque de Sébaste à Constantinople. — 4<sup>o</sup> Les princes arméniens empêchent une tentative d'union religieuse.

#### § 1. — *Situation des provinces orientales de l'Empire.*

S'il fallait en croire les auteurs arméniens, et en particulier Matthieu d'Édesse, le gouvernement impérial aurait été la cause de tous les maux qui, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, virent fondre sur leurs co-nationaux. Aujourd'hui que ces lugubres événements apparaissent comme estompés dans le lointain de l'histoire, on peut trouver qu'ils ont exagéré les responsabilités de l'Empire. Les premiers historiens l'ont fait, faute sans doute de s'être trouvés dans un recul suffisant pour apprécier, comme il convenait de le faire, les personnes et les choses. Ceux qui sont venus après eux, les ont copiés, sans se donner la peine d'examiner le bien-fondé de leurs dires : c'était plus aisé, et puis n'est-ce pas toujours une consolation que d'imputer à un autre qu'à soi les maux dont on a souffert ?

Sans chercher à faire en rien l'apologie de la politique byzantine, ne sont-ce pas les Arméniens qui, en 1021, ont mis les Grecs en possession du royaume de Vaspouragau et, en 1045,

(1) Voyez 1905, 79, 169.

de celui d'Ani? N'était-il pas naturel que ces pays, une fois réduits en provinces impériales, fussent traités comme les autres? Eût-il été sage d'en confier la garde à une armée nationale? et pouvait-on y mettre les meilleures troupes de l'Empire?

Ce sont là pourtant les deux griefs que Matthieu d'Édesse formule (n° 84) contre les Grecs : « Ils ont abattu le mur protecteur que formaient notre brave milice et nos intrépides guerriers, et leur unique préoccupation semble avoir été d'éloigner de l'Arménie tout ce qu'il y avait d'hommes de cœur et de vaillants soldats pour les remplacer par des eunuques. »

Suit une longue tirade sur les Grecs efféminés, où l'on croirait trouver une réminiscence de l'Achille aux pieds légers d'Homère, lorsque l'auteur dit : « Ils ont fait de leur promptitude à prendre la fuite un de leurs titres de renommée et de gloire. »

Pour être équitable, il ne faudrait pas oublier que durant la déplorable période qui s'étend de 1054 à 1059, le sceptre des empereurs, en cinq ans, passa en cinq mains différentes. Au milieu de ces révolutions, des révoltes et des guerres qui les accompagnèrent, était-il possible que les provinces situées, comme les anciens royaumes arméniens, aux extrémités de l'Empire ne fussent pas négligées?

D'ailleurs les diverses factions qui s'étaient formées dans ces états, et qui avaient tant contribué à leur ruine, n'avaient certainement pas cessé d'exister. Les gouverneurs grecs que Samuel d'Ani (cf. l'an 491 de l'ère arménienne) appelle Katakapan (1) avaient pour le moins rencontré dans le pays autant d'opposition que les rois nationaux. Dans l'état de fermentation où se trouvaient ces contrées, il est fort vraisemblable que tous les adversaires de la domination grecque aient été amenés à désirer s'y soustraire en s'appuyant sur les Persans.

Cette hypothèse qui n'a rien d'absurde en soi, semble confirmée par le passage où Matthieu d'Édesse dit (n° 91) : « Il (Kakig, ancien roi d'Ani,) avait l'intention de ne plus retourner à Constantinople, mais d'aller trouver Alp Arslan et de reprendre possession du trône d'Arménie. Car à plusieurs

(1) Il ne semble pas que ce mot soit arménien et, comme à la même époque il était également donné aux gouverneurs grecs de l'Italie méridionale, il pourrait venir par métathèse de Capatane dit pour Capitano.

reprises déjà le Sultan avait invité Kakig à venir auprès de lui, et seule sa qualité de chrétien avait empêché le prince arménien de se rendre à ces avances. » Le roi déchu devait donc avoir encore de nombreux partisans tout disposés, en vue d'une restauration, à faire appel à l'Infidèle.

Les Persans ne pouvaient donc désirer circonstances plus favorables pour envahir les pays récemment annexés à l'Empire, et, au besoin, en faire la conquête. Voici ce que rapporte le manuscrit de Sivas : « Vers le temps où mourut Pierre Kédartartz, le Slar (gouverneur militaire) du Koraçan avisa Togrul bey de la faiblesse des garnisons grecques, absolument incapables de protéger les frontières qu'elles avaient à défendre. Le Sultan se résolut alors à faire une incursion sur les terres de l'Empire. Il mit en mouvement toute la Perse et toute la partie du pays des Scythes qui était soumise à son autorité. Il y leva une armée innombrable dont il confia le commandement à trois de ses généraux : Samoukh, Amoukafr et Guidjorkis. Il les envoya en Arménie, dans tous les pays dont les Grecs s'étaient emparés, avec l'ordre de ravager toute la contrée jusqu'à Sébaste et de piller cette célèbre et populeuse cité. »

## § 2. — *Les Persans à Sébaste.*

L'armée persane « semblable à un tourbillon » s'avança sans rencontrer d'obstacle. Selon Matthieu d'Édesse « son principal objectif était de s'emparer des fils de Sénèkèrim, Adom et Abousahl ». Il est étrange vraiment que le manuscrit de Sivas, qui cite Matthieu d'Édesse et s'accorde avec lui pour l'ensemble, ne signale pas cette particularité.

Les princes arméniens, avertis de l'approche des ennemis, eurent le temps des'enfuir et de se mettre en sûreté à Kavadanèk (1)

(1) Le manuscrit dit que « c'était une petite ville fort bien défendue ». M. Daurier, dans ses notes à Matthieu d'Édesse, la place au S.-E. de Sivas. Mèchitar d'Aïrivank la range, avec Marache et Béhésni, parmi les localités de la Cilicie dont les princes arméniens s'emparèrent dès le début de leur puissance dans cette province. C'était donc une forteresse du Taurus et je pense qu'elle devait se trouver à proximité de Dandaxena (cava Danexa), station que l'itinéraire d'An-

(Khavatanèk) avec une foule de seigneurs de leur entourage. La ville de Sébaste fut investie par les infidèles, le dimanche avant la Transfiguration, par conséquent le 4 juillet 1059. Matthieu d'Édesse affirme qu'à cette époque la ville était depourvue de remparts et que néanmoins les envahisseurs n'avaient pas osé y pénétrer tout d'abord, parce que, apercevant de loin les blanches coupoles des églises, ils les avaient prises pour les tentes d'une armée grecque. Ils eurent bientôt reconnu leur erreur ; alors se précipitant dans la ville, ils en massacrèrent sans pitié les habitants, firent un grand nombre de prisonniers et enlevèrent un immense butin. « Car, dit l'auteur, cette ville était la résidence des souverains arméniens. »

Lorsqu'il raconte la prise d'une ville, Matthieu d'Édesse semble n'avoir à sa disposition qu'une série de formules assez peu variées. C'est toujours la plaine inondée de sang, le cours d'eau qui traverse les murs de la ville — même lorsque, comme à Sébaste, elle n'en a pas, — dont les eaux limpides sont rougies par le sang répandu à flots et qui coule de toute part, les nobles et clercs massacrés, les mille églises détruites, — parfois pourtant il n'y en a que 800, à Ani il en compte *mille et une* où se célébrait le saint sacrifice, — enfin ce sont les matrones, les jeunes filles et les enfants réduits en un honteux esclavage. Ici, pour achever le tableau de la ruine de la ville, il ajoute : « En quelques instants Sébaste devint semblable à une chaumière que l'incendie aurait consumée. »

Bien qu'il en appelle au témoignage de Matthieu d'Édesse, le manuscrit donne à sa narration une nuance toute différente. « La ville, dit-il, qui n'était pas suffisamment défendue, fut bientôt inondée par des soldats à demi barbares qui mirent à mort tout ce qu'ils rencontrèrent et firent un massacre épouvantable des habitants. Pour déblayer les rues, on fut obligé d'entasser les cadavres comme les bûches d'un bûcher. Le sang qui de toute part ruisselait à torrent fit déborder les ruisseaux qui traversent la ville et qui coulaient rouges de sang jusqu'à l'Halys. »

Cela montre le sans-gêne avec lequel l'auteur du manuscrit

tonin indique à 72 milles de Mélitène sur la route de Césarée et à 86 milles de Cuscuse sur la route de Sébaste : ce qui conduit aux environs de la petite ville actuelle de Gürün.

traite les documents dont il se sert. Ce qui suit le montrera davantage encore. Il continue en effet en disant : « L'historien Matthieu d'Édesse raconte qu'il y eut *quatre cents* édifices ornés de dômes, tant palais qu'églises, qui furent dévorés par les flammes, que les habitants *périront tous* par le feu ou par le tranchant du glaive, et qu'enfin, après un séjour de *huit mois* dans la contrée totalement dévastée, les Persans rentrèrent dans leur pays. » Or Matthieu d'Édesse ne parle ni de 400 édifices, ni du massacre de toute la population, ni de huit mois de séjour des ennemis; il se contente de dire qu'ils restèrent huit jours dans la ville incendiée, puis retournèrent chez eux.

### § 3. — *L'Archevêque de Sébaste à Constantinople.*

Le manuscrit de Sivas affirme qu'après le départ des infidèles, — probablement dès l'automne de 1059, — Adom et Abousahl, sortant de leur retraite et renonçant à habiter leur capitale ruinée de fond en comble, se retirèrent à Constantinople où ils firent un assez long séjour.

Ils y furent rejoints, probablement dès l'année suivante, par Élisée, archevêque de Sébaste, qui accompagna à la capitale le catholicos Khatchig. On place ordinairement ce voyage en 1059 et cela expliquerait fort bien que le manuscrit n'ait pas eu à mentionner l'archevêque, à l'occasion du sac de la ville. Pourtant les auteurs étant unanimes à affirmer qu'il eut lieu sur les injonctions de l'empereur Constantin Ducas, il faut nécessairement, avec Saint-Martin (*Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 441), le placer en 1060, puisque ce prince ne monta sur le trône que dans les derniers jours de 1059.

Cela d'ailleurs ne contredit pas les anciens historiens, puisque Samuel d'Ani n'assigne pas plus que Matthieu d'Édesse, une date précise à ce voyage. Le dernier dit seulement (n° 85) que le catholicos fut emmené à Constantinople « ainsi que plusieurs évêques, entre autres l'éminent seigneur Élisée », archevêque de Sébaste, et qu'ils y restèrent trois ans en prison. Il paraît également indiquer (n° 89) que le but du gouvernement était d'obtenir la cession par Khatchig de tous les biens du catholicat. Il assure (n° 85) que « pour trouver les trésors cachés, on mit à

la torture une multitude de personnes ». Samuel d'Ani avance que « le Catholicos eut beaucoup à souffrir de la part de ce méchant prince (Constantin Ducas) et de la cour impériale ».

A l'occasion de la mort de ce prélat, Matthieu d'Édesse écrit (n° 89) : « A Constantinople, il eut bien souvent à souffrir les injures des Grecs et toutes sortes de tribulations à cause de sa foi. Nous avons entendu dire qu'il fut soumis à l'épreuve du feu et qu'il traversa les flammes sans en éprouver aucun mal. Ils (les Grecs) le racontaient eux-mêmes, sans pouvoir cacher le dépit et les soupirs que ce souvenir leur inspirait. »

L'auteur se tait sur le rôle de l'archevêque de Sébaste et des autres prélats arméniens durant leur séjour à Constantinople; mais il nous apprend que les princes Adom, Abousahl et Kakig, ancien roi d'Ani, qui se joignit à eux, mettant en commun leurs efforts, « parvinrent, en se donnant toutes les peines du monde, à obtenir pour le Catholicos et les évêques la permission de retourner au milieu des Arméniens ».

Leur retour dut avoir lieu en 1062 : car, d'après le manuscrit, il semble que l'archevêque Élisée soit mort dans sa ville archi-épiscopale, trois ans après qu'elle eut été ruinée par les Persans, et dans l'intervalle il avait également été trois ans prisonnier à Constantinople. L'année 1062 seule répond à ces données, en supposant que l'archevêque soit mort peu après son retour à Sébaste. De plus le catholicos Khatchig, mort en apprenant la prise d'Ani par les musulmans, le 16 août 1064, avait été trois ans catholicos à Tavplour, depuis son retour de la capitale. Or pour pouvoir trouver ces trois ans, il faut bien encore placer ce retour en 1062.

Il semble que Khatchig et l'archevêque, avec les princes Adom et Abousahl, firent alors quelque séjour à Sébaste. Certains écrivains vont même jusqu'à dire que, comme son oncle Pierre Kédartartz, il y établit le siège du Catholicat. Ce serait alors probablement qu'il aurait consacré Khatchadour, successeur d'Élisée, prélat qui, d'après le manuscrit, fut élu avec l'assentiment d'Adom et qui gouverna le siège de Sébaste, pendant 31 ans, au milieu de difficultés inouïes.

(A suivre.)

R. P. GIRARD S. J.

---

# TRAITÉS LITURGIQUES

## DE SAINT MAXIME ET DE SAINT GERMAIN

TRADUITS

Par ANASTASE le bibliothécaire

---

### INTRODUCTION

---

En 1868, le cardinal Pitra signalait (1) un manuscrit contenant la traduction par Anastase le bibliothécaire d'un résumé de la *Μεστρυγωγία* de saint Maxime le confesseur et du commentaire liturgique connu sous le titre de *Μεστρυή θεωρία*; il publiait en même temps une lettre à Charles le Chauve, où Anastase affirme avoir exécuté ces traductions pendant son séjour à Constantinople, c'est-à-dire en 869-870, et un double spécimen des dites traductions (2).

Pitra n'indiquait pas dans quelle bibliothèque se cachait le manuscrit découvert par lui. Il se proposait de publier plus tard en entier la *Μεστρυή θεωρία*, mais mourut sans avoir réalisé son projet. On a pu croire le manuscrit perdu (3), il n'en est rien. Dans un volume postérieur, le savant cardinal se montrait heureusement moins discret, et, en éditant un nouveau passage du commentaire liturgique, avait soin de

(1) PITRA, *Iuris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, t. II, Paris, 1868, p. 287.

(2) *Ibid.*, p. 287-290, 298-299.

(3) BRIGHTMAN, *Liturgies eastern and western*, t. I, Oxford, 1896, p. xciv (introduction).

dire qu'il le tirait *ex duplici codice Cameracensi et Parisiensi, utroque saeculi IX* (1). Ces deux manuscrits sont le cod. Camerac. biblioth. municip. 711 et le cod. Paris. biblioth. nation. 18556; je les désignerai respectivement par les lettres C et P.

Voici la description que Pitra donnait de C : « Saeculo IX, sine ulla controversia, manu eleganti scriptus est; immo eam curam singula folia praeferunt, quae ipsum produnt operis auctorem; iis quippe scholiis in margine munitur, iis supra lineas ornatur correcturis, liturisque sollicitatur, quae ipsammet manum obstetricantem significant; scriptura carolina est, non tamen gallicana, sed italica, longobardicis, ut aiunt, rusticisque conspicua litteris : quae quidem et alia minutiora dum olim intuerer in ipsa membrana, pellucida et rigida, in minore forma circumcisa, et quasi regiae lectioni simul et itineri longo accommodata, in hanc veni suspicionem aut codicem esse quoddam archetypum, aut ex primigenio exemplari primum esse apographum, quod Anastasius, ecclesiae Romanae bibliothecarius. Carolo Calvo imperatori, cum nuncupatoria epistola, misit (2). »

Dimensions du manuscrit : 20 × 15. La partie qui nous intéresse compte 60 feuillets, de 16 lignes à la page. Titres, initiales des paragraphes et chiffres en rouge : une seule initiale ornée. Abréviations usuelles pour *Deus, Christus, ecclesia, sanctus, spiritus*, rares dans les autres mots. Reliure moderne.

Le fol. 1 est blanc, sauf, au verso, cette table des matières, écriture du x<sup>e</sup> siècle :

*Hystoria mistica ecclesie catholice Maximi, quam translulit Anasthasius.*

*Item hystoria Francorum et regum Francie. LXXVII.*

Ce dernier ouvrage, dont nous n'avons pas à nous occuper, a été réuni dès le x<sup>e</sup> siècle à la version d'Anastase, mais il forme bien un codex à part; le parchemin sur lequel il est écrit est beaucoup moins fin que celui du début du volume.

Quant aux soixante premiers feuillets, ils contiennent en

(1) PITRA, *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata*, t. II, Frascati, 1881, p. 208.

(2) PITRA, *Iuris eccles. Graec. hist. et monum.*, t. II, p. 287.



réalité non seulement l'*Hystoria mistica* annoncée, mais plusieurs autres morceaux :

- 1° La lettre d'Anastase à Charles le Chauve, fol. 2.
- 2° L'index des chapitres de saint Maxime, fol. 5.
- 3° L'index des chapitres de la Μυστικὴ θεωρίαι, fol. 6.
- 4° La traduction de saint Maxime, fol. 8 v°.
- 5° La traduction de la Μυστικὴ θεωρίαι, fol. 25.
- 6° La traduction d'une lettre de saint Nil à Nemertius, fol. 59 v°.

∴

P compte 61 feuillets de parchemin; c'est un in-quarto de 0,175 × 0,225, tout entier de la même main. Pas de rubriques, pas de scolies en marge. Bonne écriture, très lisible, mais nombreuses abréviations.

Le volume contient :

*Symposiū aenigmata*. — *De computo*. — *Collectaneum Servati Lupi de tribus quaestionibus*. — *Ejusdem epistola ad Carolum Calvum*. — *Quaestiones theologicae*. — *Marini et Germani historia mystica cum praefatione Anastasii Exigui ad Karolum* (1).

L'œuvre d'Anastase s'étend du fol. 38 au fol. 61. Le volume ne contient pas la lettre de saint Nil.

Pour Pitra, on l'a vu, ce manuscrit, comme celui de Cambrai, serait du ix<sup>e</sup> siècle. M. L. Delisle dit ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle. M. H. Omont, qui a bien voulu l'examiner de nouveau à mon intention, hésite aussi entre la fin du ix<sup>e</sup> et le commencement du x<sup>e</sup> siècle.

Le texte de P ne présente pas de variantes importantes; l'orthographe est beaucoup moins correcte que celle de C.

J'admets que C soit une copie faite directement sur l'original, peut-être même pour l'empereur, comme le suppose Pitra; P est indépendant de cette copie, mais a été exécuté sur une copie très voisine, quoique moins soignée.

(1) L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds*, Paris, 1871, p. 102.



Dans sa lettre à Charles le Chauve, Anastase déclare n'avoir pas traduit la *Μεταζωγία* entière de saint Maxime, mais seulement des extraits déjà faits par les Grecs. Ces extraits ne sont autre chose que le dernier chapitre de l'édition de Combefis, sauf les deux paragraphes de la fin contenant l'éloge de saint Denys l'arcopagite et les protestations d'humilité de l'auteur (1). La traduction permet de constater qu'Anastase avait sous les yeux un texte peu différent du nôtre.

On peut se demander quels titres possède à figurer dans l'œuvre authentique de saint Maxime un morceau qui, dès le ix<sup>e</sup> siècle, circulait à Constantinople sous le nom de cet auteur, mais comme un simple extrait de son ouvrage.



L'intérêt capital de la trouvaille faite par le cardinal Pitra est dans la traduction de la *Μεταζωγή θεωρία*.

Les cod. Vatican. 1070, 2051, 2146; Ottobon. 338, 378; Regin. 46; Vallicell. F. 70; Nan. 31; Paris. 502, 854; Baroc. 42; Eborac. S. Petri 50; Hierosol. biblioth. patriarch. 343; Mosq. biblioth. synod. 333 (276), contiennent un commentaire liturgique sous le nom de « Germain, archevêque de Constantinople ».

Cet ouvrage est anonyme dans les cod. Vatican. 112, 339, 375, 504, 790, 1151; Palat. 367; Ottobon. 408; Laurent. pl. LVII, c. 48; Vindobon. 196.

D'autres manuscrits l'attribuent à saint Basile; ce sont les cod. Vatican. 430, 640, 662, 1277; Barberin. III, 72; V, 18; Paris. 502, 1259 A, 1555 A; Nan. 228; Cryptofer. B, 14; Oxon. S. Magdalen.; Neapol. 236; Sinaït. 384; Athoi 4871, 5026 (?); Hierosol. biblioth. patriarch. 39; Hierosol. S. Sabb. 86; Hierosol. S. Cruc. 2. Cette attribution invraisemblable, qui a pourtant fait largement son chemin, provient sans doute du fait que le commentaire s'applique à la liturgie byzantine dite de saint

(1) Dans Migne. *Patrologia graeca*, t. XCI, col. 701 seq.

Basile, ou du moins qu'il lui a été appliqué dans l'idée des copistes.

Cette dernière explication me semble valoir pour le cod. Baroc. 27 qui attribue le commentaire à saint Cyrille de Jérusalem.

On saisit un procédé analogue dans le cod. Hierosol. S. Sabb. 414, qui en fait honneur à saint Basile « et autres saints Pères », et dans le cod. Paris. Coislin. 111, qui lui donne pour auteurs l'apôtre saint Jacques, saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille d'Alexandrie et saint Jean Chrysostome (1).

Ce commentaire fut imprimé pour la première fois à Rome en 1526 par le Crétois Demetrius Doukas, avec l'approbation du pape Clément VII et le concours de Livio Podocantaro, archevêque de Chypre, et de Léonard de Balestrinis, métropolitain de Rhodes. Il est placé à la suite des trois liturgies byzantines. Voici du reste le titre complet de ce livre rare, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire, Inventaire B 1556, Réserve : ΑΙ ΘΕΙΑΙ ΛΕΙΤΟΥΡΓΙΑΙ. | ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΙΩΑΝΝΟΥ ΤΟΥ | ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ. | ΒΑΣΙΛΕΙΟΥ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ. | ΚΑΙ Η ΤΩΝ ΠΡΟΗΡΙΑΣΜΕΝΩΝ. | ΓΕΡΜΑΝΟΥ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΙΟΥ | Κωνσταντινουπόλεως, ιστορίαι Ἐκκλησιαστικῆ καὶ μυστικῆ θεωρίαι. A la fin du volume : Ἐν ῥώμῃ χιλιοσῶ φκς'. Μηνὸς ὀκτωβρίου (sic). Δεξιώτητι (sic) Δημητρίου Δουκά τοῦ κρητός (2).

Autre édition, également à la suite des trois messes, dans *Λειτουργίαι τῶν ἁγίων πατέρων*, Paris, 1560, p. 145-179. Traduction latine dans la collection correspondante, *Liturgiae patrum*, Paris, 1560, et dans la *Bibliotheca sanctorum patrum* de Marguerin de la Bigne, Paris, 1575 (plusieurs rééditions).

Troisième édition (avec la traduction latine) par Fronton le

(1) PITRA, *Juris eccles. Graec. hist. et monum.*, t. II, p. 297, signale encore notre commentaire dans le cod. Ottobon. 159 sous le nom de saint Sophrone, et dans les cod. Ottobon. 418, Paris. 2500 et Marc. 228 sous le nom de saint Jean le Jeûneur. Il s'agit d'ouvrages très différents de celui que nous étudions. On s'étonne que Pitra ait oublié que le pseudo-Sophrone a été publié par Μαΐ, *Spicil. Rom.*, t. IV, Rome, 1840, p. 31 (réimprimé dans ΜΙΧΕ, *Patrologia graeca*, t. LXXXVII, col. 3981) et le petit traité de saint Jean le Jeûneur par lui-même, *Spicil. Solesm.*, t. IV, Paris, 1858, p. 440.

(2) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique*, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, t. I<sup>er</sup>, Paris, 1885, p. 193-195.

Duc dans son supplément à la 4<sup>e</sup> édition de cette *Bibliotheca sanctorum patrum*, Paris, 1624, t. II, p. 131. Le Duc attribuait l'ouvrage, non à saint Germain I<sup>er</sup>, † 730, mais au patriarche Germain II, 1220-1240.

Quatrième édition, Venise, 1639, par les moines Philothée Bellerianos et Épiphane de Ianina, d'après un manuscrit appartenant à Matthieu Cigalas : Ἡ θεῖα λειτουργία ἐρμηνευμένη (sic) παρὰ τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Γερμανοῦ, πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως (1). Réimprimé à Venise en 1690 (2) et en 1751 (3).

Cinquième édition, par Thomas Milles, d'après le cod. Baroc. 27, avec les œuvres et sous le nom de saint Cyrille de Jérusalem, Oxford, 1704.

Sixième édition, par Galland, dans la *Bibliotheca veterum patrum*, Venise, 1765 seq., t. XIII, p. 203. Galland défend dans sa préface, *ibid.*, p. 7, l'attribution à saint Germain. C'est son édition que Migne a reproduite dans sa *Patrologia graeca*, t. XCVIII, col. 383.

Septième édition, accompagnée d'une vieille traduction slave, par N. Krasnoseljcev, *Svedenja o nekotorih liturgičeskih rukopisiah Vatikanskoj biblioteki*, Kazan, 1885, p. 323.

Un simple coup d'œil jeté sur le commentaire tel que nous l'avons, suffit pour s'assurer qu'il a été misérablement interpolé. Mal impressionnés par ce triste aspect de l'ouvrage, Allatius, Gretser, Oudin, etc., après Le Duc crurent devoir en refuser la paternité à saint Germain pour en attribuer la composition à Germain II (4). Richard Simon, comme Galland, tint pour Germain I<sup>er</sup>; il eut même l'intention de donner du commentaire une édition améliorée, d'après un manuscrit lui appartenant (5). Le meilleur argument en faveur de Germain I<sup>er</sup>, c'est que l'auteur indique la fin du monde pour l'année 992, ce qui évidemment ne se comprendrait pas sous la plume de Germain II.

(1) E. LEGRAND, *op. cit.*, xvii<sup>e</sup> siècle, t. I<sup>er</sup>, Paris, 1891, p. 403 : un exemplaire de ce livre est dans la bibliothèque de la laure Saint-Serge près Moscou.

(2) E. LEGRAND, *op. cit.*, xvii<sup>e</sup> siècle, t. II, Paris, 1891, p. 474, d'après un catalogue d'A. Papadopoulos-Bretos.

(3) P. LAMPROS, *Κατάλογος σπανίων βιβλίων*, Athènes, 1864, p. 18.

(4) Voir FABRICIUS, *Bibliotheca graeca*, édit. Harless, t. VIII, p. 144; t. XI, p. 157.

(5) R. SIMON, *Bibliothèque choisie*, t. II, p. 174; voir ses notes à GABRIEL SÉVÈRE, *Fides ecclesiae orientalis*, Paris, 1671, p. 249, 287.

La découverte de Pitra tranchait définitivement la question. Le commentaire date au moins du ix<sup>e</sup> siècle; ses interpolations du xi<sup>e</sup> ou du xii<sup>e</sup> (1). Mais est-il bien l'œuvre authentique de saint Germain, comme l'a cru Pitra?

Sans prétendre donner une solution certaine, je crois devoir émettre quelques observations à ce sujet.

D'abord, Anastase indique l'attribution à saint Germain seulement comme une tradition répandue chez les Grecs de son temps : *quae hinc reuerendae memoriae Germanus, ut Graeci ferunt, ecclesiae constantinopolitanae sensit antistes, ex toto transferenda duxi*. De même, dans la table des matières, nous lisons simplement : *capitula historiae mysticae, ut fertur, Germani episcopi constantinopolitani*.

Ensuite, les chapitres LV, LVI, LVII, LXI et LXII sont empruntés textuellement à saint Maxime, non au résumé traduit par Anastase, mais au corps même de l'ouvrage dont ce résumé, ai-je dit, me semble distinct.

Enfin, notre commentaire finit brusquement, sans conclusion, sans même l'inévitable doxologie qui clôture tout traité ecclésiastique.

Il est donc possible que, si saint Germain a vraiment composé un commentaire liturgique, et ceci me paraît très probable, il est possible qu'Anastase n'en ait pas connu le texte authentique, mais seulement un résumé, analogue au résumé de saint Maxime qu'il avait aussi entre les mains.

..

La lettre de saint Nil, moine, à Nemertius, scholastique, contenue dans le manuscrit de Cambrai, est sans doute aussi une traduction d'Anastase, bien qu'il n'en parle pas dans sa lettre à Charles le Chauve et qu'elle soit absente du manuscrit de Paris.

Cette lettre ne figure pas dans les œuvres éditées de saint Nil.

(1) BRIGHTMAN, *op. cit.*, p. xciii (introduction).

Avant de transcrire le texte des diverses pièces que je viens de passer en revue, je me fais un devoir d'offrir mes sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu me faciliter ma tâche d'éditeur, en particulier à M. L. Clugnet, qui a pris la peine de collationner pour moi le manuscrit parisien, et à M. Capelle, conservateur de la bibliothèque municipale de Cambrai.

Cod.  
Camerac.  
711 fol. 2.

*Domino gloriosissimo et magno principi Karulo Anastasius exiguus.*

Nil gratius, nil prorsus acceptius offerri cuiquam dinoscitur, quam id quod ipse gratum habere cernitur et acceptum, cui  
5 offertur. Unde quia tu, dictator optime, prae omnibus et super omnia sapientiam dilexisti, licet uenerint tibi omnia pariter cum illa, nil inerti et imperito mihi famulo uestro satius pietati uestrae offerendum occurrit, quam id quod pertinere ad sapien-  
tiam comprobatur. Quid autem magis diuinae sapientiae proximum | quam mysteriorum nosse uirtutem, quibus ad fidem  
fol. 2 v°  
10 imbuimur et ad pietatem sedulis exercitiis erudimur? Ecce enim cotidie, ut pauca intentos reddendi causa fidelium animos dicam, ecclesiarum parietes intuemur, panem et uinum offerri Deo super altare conspiciamus, sacras lectiones et cetera diuina  
15 in eis eloquia recenseri et audiri non ignoramus. Sed quid haec innuant, uel quid intus utilitatis habeant, aut quid haec arcana uel mystica sint, nec aduertimus nec saltem sciendi gratia studiose rimamur. De quibus omnibus quia sanctum | Maximum  
fol. 3.  
20 graece scripsisse Theocaristo cuidam repperi, de ipsius optimis sacrisque uerbis excerpere quaedam et, sicut ea quoque graece iam excerpta inueni, latino sermoni tradere duxi. Uerum, sicut ipse confessor et martyr Christi testatur, haec partim sicut magno cuidam seni, quem miris sapientiae sanctitatisque attollit praeconiis, fuerant mystice per contemplationem uisa, des-  
25 scripsit. Sane memorandum censeo quid idem beatus Maximus de sancto Dionysio dilecto et dilectore uestro in huius operis

7, tuo *au-dessus de* uestro. — 8, tuae *au-dessus de* uestrae. — 11, at pietatem C. — 11, conspiciuntur C. — 16, aut quod *corrige en a.* quid C. — 17, psaltem P *corrige en* saltem. — 19, repperimus C. ipsius | optimis, fol. 38 v° P. — 26, tuo *au-dessus de* uestro.

praefatione perhibeat. Ait enim : sed quoniam a sanctissimo et  
 reuera deiloquo Dionysio areopagita | in opere, quod de eccle- fol. 3 v°  
 siastica scripsit hierarchia, de sacra sanctae synaxeos celebra-  
 tione digne, utpote magno, contemplata sunt symbola, sciendum  
 quod non eadem nunc sermo prosequitur neque pereadem quae 5  
 ille progreditur (temerarium quippe ac praesumptiuum et  
 dementiae proximum est conari quosquam, quae sunt illius,  
 attingere, qui nec capere illum nec intelligere ualeant, uel sicuti  
 sua proferre, quae illi soli diuinitus per spiritum sunt mani-  
 festata mysteria); sed illa quae et aliis ab eo ut comprehensi- 10  
 bilia sunt misericordi uoluntate Dei relicta ad manifestationem  
 et exercitium consuetudinis eorum, | qui circa diuina deside- fol. 4  
 rio flagrant. Sane non solum quaedam ex his, quae beatus  
 Maximus de mystica ecclesiae catholicae celebratione scripsit,  
 excerpti; sed et alia, quae hinc reuerendae memoriae Germanus, 15  
 ut Graeci ferunt, ecclesiae constantinopolitanae sensit antistes,  
 ex toto transferenda duxi et tibi potissimum, praestantissime et  
 sollertissime principum, offerenda proposui, ut scilicet iudicii  
 tui lima polita piisque ac solitis exercitiis frequentata ceteris  
 amabiliora et acceptiora reddantur. Quamuis autem hinc et 20  
 latine quaedam scripsisse quosdam audierim, ego tamen, quia  
 illa non | uidi, haec interim latino danda sermoni conspexi. Cui fol. 4 v°  
 ergo utraque placent, utraque relegat; cui uero minus utraque  
 placuerint, legat potius quod elegerit, dummodo ab indaganda  
 tantorum mysteriorum medulla non torpeat. Praeterea sciendum 25  
 quod ex his quaedam secundum morem et ritum Graecorum  
 sint a sanctis patribus illis exposita et inter missarum sollempnia  
 ceteraque officia frequentata, ut est illud, quod dicit sacerdos :  
*sancta sanctis*, et populus respondet : *unus sanctus* et cetera.

*Explicit praefatio ad piissimum principem et dictatorem* 30  
*Karolum Anastasii abbatis et | apostolicae sedis bibliothecae* fol. 5  
*carii.*

*Incipiunt capitula historiae mysticae sancti Maximi.*

2, ariopagita C P. — 3, scripsi P. — 3, sancta P. — 12, praesumptiuum C. —  
 13, quae | dam : fol. 39, P. — 15, excepsi C. — 19, lima : C *avait d'abord*  
*écrit* limae. — 19, exercitiis : P *avait d'abord écrit* exercitus. — 25, medullam  
 P. — 29, respondit C. — 30-33, *en rouge* C. — 30, I *dans* *explicit ajouté après*  
*coup* C; praefatio C; amplissimum P, *avec am ajouté au-dessus, de la même main.*  
 — 30, et | dictatorem, fol. 39 v° P; dictorem P.

- I. De introitu.  
 II. De lectionibus.  
 III. De canticis.  
 IIII. De sancto euangelio.  
 5 V. De ingressu sanctorum mysteriorum.  
 VI. De sancto osculo.  
 VII. De obseratione ostiorum.  
 VIII. De symbolo.  
 VIII. De trisagio.  
 10 X. De *pater noster*.  
 XI. De *unus sanctus*.  
 XII. De perceptione.  
*Item recapitulatio.*  
 fol. 5 v<sup>o</sup> I. Cuius sit typus ecclesia.  
 15 II. Quis typus primi introitus.  
 III. Quorum typi diuinae lectiones.  
 IIII. Quorum typi diuina cantica.  
 V. Cuius symbolum sanctum euangelium.  
 VI. Quorum typus summi sacerdotis a concessu descensio et  
 20 catechumenorum emissio.  
 VII. Cuius symbolum obseratio ostiorum et sanctorum sa-  
 cramentorum ingressus et diuinum osculum et symboli fidei  
 exclamatio.  
 VIII. Cuius symbolum trisagii hymnus.  
 25 VIII. Cuius symbola *pater noster*, populi inuocantis et  
 exclamantis : *unus sanctus*, sanctorumque sacramentorum  
 perceptio.  
 fol. 6 *Item capitula historiae mysticae, | ut fertur, Germani*  
*episcopi constantinopolitani.*  
 30 I. Quid sit ecclesia.  
 II. Quid concha.  
 III. Quid sancta mensa.  
 IIII. Quid ciborium.  
 V. Quid altare.  
 35 VI. Quid tribunal.

5. mysteriorum om. P. — 7. ostiarum P. — 13. *en rouge* C. — 16. lectionis C. — 19. sacerdotes P. — 20. consensu decessio P. a catechuminorum P. — 22. simboli P. — 28-29. *en rouge* C. — 29. constantino | politani : fol. 40 P. — 33. ciborium C.



VII. Quid cosmitis siue ornamentum.	
VIII. Quid cancelli.	
VIII. Quid indicet ambo.	
X. Cur oremus ad orientem.	
XI. Quare non flectamus genu die dominico.	5
XII. Quare non flectamus genu diebus pentecostes.	
XIII. Quare sacerdotes tondeantur in speciem crucis.	
XIII. Quare uestis sacerdotis sit coccinea.	
XV. Quare discincti sint sacerdotes.	fol. 6 v°
XVI. De uiginti quattuor presbyteris et septem diaconibus.	10
XVII. Quid significant lora tunicae.	
XVIII. De loris quae in lateribus tunicae sunt.	
XVIII. De supercollari.	
XX. De superhumerali.	
XXI. De monachico schemate.	15
XXII. Quare tondeatur coma capitis.	
XXIII. De amictibus.	
XXIII. De cuculla.	
XXV. De analabo.	
XXVI. De zona.	20
XXVII. De sandaliis.	
XXVIII. De pane propositionis.	
XXVIII. De lancea.	
XXX. De pane et calice.	
XXXI. De uino et aqua.	fol. 7 25
XXXII. De antiphonis.	
XXXIII. De ingressu euangelii.	
XXXIII. De trisagio hymno.	
XXXV. De cantore qui exclamat in trisagio hymno.	
XXXVI. De ascensu summi sacerdotis in consessum.	30
XXXVI. Quid sit : <i>et spiritui tuo, quod populus dicit.</i>	
XXXVIII. Quae sit cathedra summi sacerdotis.	
XXXVIII. De responsorio.	
XL. De apostoli dicto.	
XLI. De alleluia.	35

1, cosmis P; cosmitis C. = *κοσμήτης* avec la prononciation moderne. — 3, indicent P. — 5, flectemus P. — 7, fondantur C P. — 15, schemate P. — 16, tondeatur C P. — 24, calice et pane P. — 29, cantare P; exclamat | in : fol. 10 v° P. — 31, dato P.

- XLII. De turibulo.
- fol. 7 v° XLIII. De ingressu euangelii.
- XLIII. Quod quattuor sint euangelia sicut et spiritus quattuor uniuersales.
- 5 XLV. De hoc quo summus sacerdos populum signat.
- XLVI. De catechumenis.
- XLVII. De uelamine.
- XLVIII. De praeparatione sacrae oblationis.
- XLVIII. De hymno cherubim.
- 10 L. De sacerdotibus et diaconibus portantibus sanctam patenam.
- LI. De disci, id est patenae, cooperimento.
- LII. De disco.
- LIII. De calice.
- 15 LIII. De uelo.
- fol. 8 LV. Cuius sit symbolum diuinum osculum ex sancti Maximi dictis.
- LVI. Cuius symbolum sit obseratio ostiorum : eiusdem.
- LVII. Quid innuat diuinum fidei symbolum : eiusdem.
- 20 LVIII. Qualis debeat esse sacerdos sancto assistens altari.
- LVIII. De his quae mystice celebrantur a sacerdote.
- LX. De diaconibus rhipizantibus.
- LXI. Cuius sit symbolum oratio dominica.
- LXII. Quid significet finis mysticae missae, id est cum
- 25 exclamatur : *unus sanctus* et cetera : sancti Maximi.
- LXIII. Quare dicatur communio.

fol. 8 v°

*Finiunt capitula.*

*Incipit historia mystica ecclesiae catholicae : sancti Maximi.*

- 30 *Quorum sit operatiua et perfectiua mysteriorum per hos, qui celebrantur in sancta synaxi, ritus inter fideles et fidei causa collectos perseuerans ecclesiae sancti spiritus gratia.*

3, quod P. — 6, catechuminis P. — 12, LII C; *le copiste a omis LI, en conséquence tous les chiffres suivants sont avancés d'un rang.* — 14, calicae P.

22, rhipizantibus C P. — 26, fol. II P. — 27-32 en rouge C; dans ce manuscrit, l'initiale de quorum est ornée, noir, vert et rouge.

Igitur oportere ducebat beatus ille senex et omnem christi-  
 anum rogans minima quiescebat sanctae ecclesiae Dei uacare;  
 et non deesse unquam sanctae, quae | in ea celebratur, col- fol. 9  
 lectae, tam propter perseuerantes in ea sanctos angelos, qui  
 semper describunt ingredientes et nuntiant Deo causas eorum 5  
 faciuntque deprecationes pro ipsis, quam propter sancti spi-  
 ritus gratiam, quae quidem inuisibiliter semper adest, sed  
 specialiter et praecipue tempore sanctae collectae, unicuique  
 eorum, qui inueniuntur, prouidens et componens et, ut uerius 10  
 fateamur, confingens ad id, quod magis diuinum est propor-  
 tionaliter sibimetipsi, et ad id, quod indicatur per mysteria,  
 | quae celebrantur, deducens, licet ipse non sentiat, si ex fol. 9 v°  
 his fuerit, qui adhuc in Christo paruuli sunt et in profundum  
 eorum, quae fiunt, intueri non possunt; quae uidelicet signi-  
 ficata salutis gratia per singula in eo diuina, quae celebrantur, 15  
 symbola, operatur secundum aptationem et ordinem profecta.

I. Ergo in primo quidem introitu docebat ille sanctissimus  
 uir infidelitatis esse abiectioem, fidei incrementum, malitiae  
 diminutionem, uirtutis profectum, ignorantiae demolitionem,  
 scientiae augmentum. 20

II. Per auditionem autem diuinorum eloquiorum, horum, fol. 10  
 quae dicta sunt, fidei scilicet, uirtutis et scientiae, constan-  
 tiam et immutabiles habitudines et affectus.

III. Per diuina uero cantica, quae inter haec aguntur, uo-  
 luntariam ad uirtutes animae condescensionem et spirituale 25  
 delectamentum ac desiderium, quod in illis efficitur, sibi.

III. Praeterea per lectionem sancti euangelii, terrenae sa-  
 pientiae, quasi sensibilis mundi, consummationem.

V. Porro per ingressum sanctorum mysteriorum, perfec-  
 tionem et sacra|torem et nouam doctrinam atque scientiam 30  
 dispensationis Dei erga nos effectae. fol. 10 v°

VI. Per diuinum autem osculum, omnium ad omnes et ad  
 seipsum uniuscuiusque primitus et singillatim et ad Deum  
 concordiae ac unanimatis et caritatis identitatem.

10, non fingens C P : la correction est de Pitra. — 10-11, proportionali P. — 13,  
 paruuli : cf. I Cor., m, 1. — 11, quae : C avait d'abord écrit qui. — 15, eo | diuina :  
 fol. 11 v° P. — 17, sanctissimus C ; sacratissimus P. — 23, immutabilis C ; habitudinis  
 C P. — 25, spiritale P ; spirituale C, avec u sarajouté. — 27, lectionem :  
 dilectionem P. — 31, dispensationes : P avait d'abord écrit dispensationis. —

VII. Per ostiorum vero clausum, qui fit post haec, transitum mentis et translationem, quae est in affectu, ab hoc corruptibili mundo ad intelligibilem mundum, per quem sensus instar ostiorum claudens mundos a peccatorum idolis efficit.

fol. 11<sup>v</sup> VIII. Ceterum per symboli fidei confessionem, congruentem  
5 gratiarum actionem, quae fit super admirabilibus nostrae salutis modis.

IX. Per trisagium. sane unionem et aequiparationem, quae fit, ad sanctos angelos, et incessabilem ac indefessam sanctificae glorificationis Dei consonantiam et firmitatem.  
10

X. Per orationem praeterea, per quam patrem uocare Deum meremur, uerissimam adoptionem, quae per gratiam sancti spiritus fit.

fol. 11<sup>v</sup> XI. Porro per id, quo *unus sanctus* dicitur | et cetera,  
15 familiaritatem et gratiam, quae ad ipsum Deum nos unificat.

XII. Per participationem autem intemeratorum et uiuificatorum sacramentorum. communionem et identitatem, quae fit ad eum per similitudinem et participationem, quantum possibile est, qua etiam ex homine fieri Deus homo meretur.

20 Quae namque hic, in praesenti uidelicet uita, [per] gratiam, quae in fide est, credimus nos per spiritum sanctum percipere, haec in futuro seculo ueraciter et subsistentialiter ipsa re, secundum spem fidei nostrae, quae non decedit, ac firmam

fol. 12 | sponsoris et non transgredientem promissionem, custodientes  
25 secundum uires mandata eius, nos credimus percepturos; transeuntes a gratia, quae est in fide, ad gratiam, quae est

per speciem, transferente nos ad se procul dubio Deo et saluatore nostro Iesu Christo et sequestrante a uitiis corruptionis, quae in nobis existunt, et principalia donante mysteria,  
30 quae per praesentia nobis sensibilia symbola praemonstrata sunt.

fol. 12<sup>v</sup> *Propter facilem sane memoriam, si uidetur, dictorum |  
uirtutem breuiter transcurrentes taliter capitulatim dica-*  
*mus :*

35 I. Est ergo sancta ecclesia typus, ut dictum est, et imago

2, affectu : fol. 12 P. — 4, peccatoribus P. — 8, aequiparationem P. — 11, operationem C. — 12, uerissima P. — 20, uita gratiam C, uita gratia P: *la correction est de Pitra.* — 21, non | transgredientem : fol. 42<sup>v</sup> P. — 27, transferentes C; ad : C *avait d'abord écrit* at. — 32-34, *en rouge* C.

Dei, eo quod eam operetur per immensam uirtutem et sapientiam suam circa diuersarum rerum substantias inconfusam unionem summa sibi hanc ratione constringens et ipsa secundum gratiam fidei in hos, qui fideles sunt, operatur, omnes quidem per unam fidei gratiam et uocationem fideles in inuicem uniformiter copulans; sed actiuae uitae ac uirtutibus deditos, per unam uoluntatis identitatem; contemplationi autem et scientiae operam dantes, super haec etiam per concordiam incorruptam et indiuiduam. Porro mundi tam inuisibilis quamque uisibilis ecclesia typus est tanquam inuisibilis mundi sacerdotium symbolum habens, uisibilis uero templum. Rursus autem hominis est imago, tanquam qui animam per sacerdotium imitetur, corpus uero per templum. Ipsius autem animae per se intellectae typus est et imago tanquam contemplationis gloriam per sacerdotium ferens, actualis per templum habens ornatum.

II. Sanctae uero, quae in ea celebratur, collectae primus quidem introitus generaliter quidem indicat primam Christi Dei nostri praesentiam; specialiter autem conuersionem eorum et qui cum ope ipsius propter eum ab infidelitate ad fidem et a malitia ad uirtutem et ab inscitia ad scientiam introducuntur.

III. Lectiones autem, quae fiunt post eum, generaliter quidem diuinas uoluntates atque consilia, secundum quae oportet omnes erudiri et conuersari, demonstrat; specialiter autem doctrinam fidei ac profectum eorum, qui crediderunt; necnon et actualium firmum affectum, qui fit secundum uirtutem, per quam et iam diuinae legis mandatis acquiescentes uiriliter et conuertibiliter stant aduersus insidias diaboli et contrarias operationes effugiunt et peritorum morum, qui fiunt per contemplationem et secundum hos sensibilium et prouidentiae, quae in ipsis est, spirituales secundum uires colligentes sermones sine errore ad ueritatem ducuntur.

III. Diuina praeterea canticorum modulamina diuinum delectamentum et iucunditatem, quae omnium fit animabus, insinuant, secundum quam mystice ualidi facti laborum, qui

II. uero: fol. B P. — 12, quae P. — 21, inscientia P. et C. *mais par une correction très postérieure.* — 26, quae P. — 28, inconvertibiliter P. — 31, spirituales P. — 33, praeterea | canticorum: fol. B v° P. — 34, iocunditatem C.

praeteriere, per uirtutem obliuiscuntur et ad indefessum desiderium diuinorum et incorruptibilium bonorum, quae defuerint, iuuenescunt.

fol. 15 V. Porro sanctum euangelium generaliter quidem symbolum est consummationis saeculi huius; specialiter autem eorum, qui crediderunt, significat omnimodam antiqui erroris abolitionem; actiuae uero uitae operam dantium mortificationem et consummationem legis et sapientiae, quae est secundum carnem; scientiae autem deditorum multorum ac diuersorum sermonum congregationem et relationem, quae fit ad collectiuium uerbum, consummata illis et terminata latiori et uaria naturali theoria.

fol. 15 v° VI. Summi uero sacerdotis a sede descensus et catechumenorum emissio generaliter quidem significat secundum de caelis magni Dei et saluatoris nostri Iesu Christi aduentum et segregationem peccatorum a sanctis et iustam ad uniuscuiusque meritum uicem; specialiter autem perfectam eorum, qui in fide crediderunt, satisfactionem, quam facit ueniens inuisibiliter Deus et uerbum, per quam omnis adhuc quodammodo adumbrans in fide cogitatio cuiusquam instruendi more ab eis depellitur; actualium uero perfectam im|passibilitatem, per quam omnis uitiosa et non illuminata cogitatio imbuatur animae; scientiae autem dantium operam complectiuam disciplinam cognitorum, per quam materialium imagines ab anima depelluntur.

VII. Obseratio autem ostiorum et sanctorum mysteriorum ingressus et diuinum osculum et symboli fidei acclamatio generaliter quidem significat carnalium transitum et spiritualium manifestationem et nouam circa nos diuini sacramenti doctrinam et omnium unanimi-  
 fol. 16 v° 30 tatem et identitatem ad omnes et ad inuicem usque ad Deum efficiendam; necnon et gratiarum actionem super modis, quibus saluati sumus effecti; specialiter autem fidelium quidem a

1, praeteriere P. — 1-2, desideriorum P. — 4, quadrifarie interpreta(tur) : generaliter, actualiter, cogn(osc)ribi(li)ter C *en marge* : quelques lettres emportées par la reliure. — 7, operam solutionem quadrifariae (l. quadrifarie) interpretatur dantium P; la glose a passé dans le texte. — 13, et : om. C. — 17, uocem : P avait d'abord écrit uicem. — 18-19, inuisibiliter | Deus : fol. 14 P. — 22, inluminata P avec I surajouté. — 28-29, spiritalium P. — 30, karitatem C. — 31, atque ad Deum P. — 33, effectu P; spiritaliter P.

simplice fide ad magisterium, quod est in dogmatibus, et imbutio-  
nem et consonantiam et pium profectum (primum enim ostiorum indicat obseratio, secundum uero sanctorum ingressus, tertium autem osculum, porro quartum acclamatio symboli); actiuae sane uitae deditorum | translationem fol. 17  
5  
eorum, qui ab actu ad contemplationem imbuerunt sensus et extra carnem mundumque facti sunt per abiectio-  
nem operationum, quae secundum ipsos efficiuntur, atque ascensum eorum, qui fit a mandatorum more ad uerbum ipsorum, nec-  
non et eorundem mandatorum secundum familiares sermones 10  
cognatam ad uirtutem animae familiaritatem et unitatem et ad theologiam gratiarum actionem idoneam consuetudinem;  
scientiae autem operam dantium | a physica theoria ad spiri- fol. 17 v°  
tualium simplicem considerationem, secundum quam nequaquam per sensum uel quicquam eorum, quae uidentur, ad  
diuinum et ineffabile consecantur uerbum atque ad animam uirtutum eius unitio-  
nem, necnon et simplicitatem in mente uniformiter comprehendentem diuinam prouidentiae uerbum.

VIII. Trisagii praeterea incessabilis sanctorum angelorum sanctificans glorificatio generaliter quidem significat pariter 20  
et in ipso faciendam in futuro saeculo caelestium | et terre- fol. 18  
strium uirtutum aequalem ciuitatem, conuersationem et consensum diuinam glorificationis, immortalis hominibus corpore per resurrectionem effecto et non iam aggrauante animam corruptione uel aggrauato, sed per incorruptibilitatem commutationem 25  
ad susceptionem praesentiae Dei accipiente uirtutem et habilitatem: specialiter autem fidelium quidem ad angelos secundum fidem theologiam concertationem; actioni autem deditorum coangelicam secundum uitam claritatem et instantiam theologicae hymnologiae; scientiae praeterea operam dantium, coangelicas secundum quod hominibus est possibile de diuinitate sentire intelligentias, laudes et perpetuos motus. 30  
fol. 18 v°

VIII. Porro beata magni Dei et patris inuocatio et *unus sanctus* seu ceterorum exclamatio ac sanctorum et uiuificorum mysteriorum participatio adoptionem, unitatem et familiari- 35

1, simplici P; dogmatibus P. — 7, carnem : fol. 11 v° P. — 9, qui : P *avait d'abord écrit* quae. — 11-12, a theologiam P. — 13, spiritualium P. — 17, unctionem P. — 21-25, corruptionem P. — 27, angelos | secundum : fol. 15 P. — 32, mutus P. — 35, participatio C.

tatem et similitudinem diuinam et deificationem significat, quae in omnibus et super omnes dignos est efficienda propter  
 fol. 19 Dei nostri benignitatem, per | quam omnia in omnibus erit  
 5 his, qui saluandi sunt, ipse Deus similiter ut pulchritudo principalis per causam condecorata cum his, qui cum eo per uirtutem et scientiam et gratiam similiter condecorantur. Fideles autem et uirtutibus plenos et sapientes uocabat introductos et proficientes atque perfectos, id est seruos et mercenarios ac filios, tres uidelicet ordines eorum, qui salui fiunt. Serui enim  
 10 sunt fideles, qui timore minarum domini adimplent mandata et creditis amabiliter operantur; mercenarii uero, qui amore  
 fol. 19 v<sup>o</sup> promissorum bonorum cum patientia portant pondus diei et aestus, id est insitam et coniunctam praesenti uitae ex progenitorum damnatione tribulationem et ipsius pro uirtute  
 15 temptationes et uita uitam sapienter per proprium uoluntatis arbitrium commutantes, id est praesenti futuram; filii autem, qui neque timore minarum neque amore reuoluntatis, sed more et usu, ad bonum per uoluntatem animae motu seu affectu  
 fol. 20 nunquam aliquando a Deo separantur iuxta filium illum,  
 20 cui dictum est : *fili, tu semper mecum es et omnia mea tua sunt*; hoc secundum adoptionem, quae in gratia est, conuenienter existentes, quod secundum naturam et causam et est et creditur Deus.

Ergo ne desimus sanctae Dei ecclesiae, quae tot in sancta  
 25 dispositione diuinorum symbolorum in se celebratorum salutis nostrae mysteria continet, per quae uidelicet unumquemque nostrum et maxime illum, qui bene conuersari dinoscitur, aequaliter sibi creans secundum Christum datam per sanctum  
 fol. 20 v<sup>o</sup> | baptismum in spiritu sancto gratiam adoptionis ad manifestationem agit secundum Christum perficiendam. Sed omni  
 30

6, *en marge* C : nota quod tres ordines sint eor(um), qui saluantur, seruorum, mercenariorum (mercennariorum C), filiorum. — 8, mercenarios C. — 11, *en marge* C : notandum quia quisquis est secundum trium qui saluantur ordinem, sicuti continet dictio eius, qui *sancta sanctis* pronuntiat, digne participans diuinorum sacramentorum sanctificatur; at uero qui liuius modi non est et participatur, in iudicium sibi manducat et bibit non diiudicans corpus et sanguinem Christi, sicut ait apostolus. I Cor., xi, 27-29. — 11, mercenarii C. — 12, patientia | portant : fol. 15 v<sup>o</sup> P. — 13, aestus : cf. Matth., xv, 12. — 15, uoluntates P. — 21, suut : Luc., xv, 31. — 22, et causam : *om.* P. — 25, sinbulorum P.



uirtute ac studio exhibeamus nosmetipsos diuinis charismatibus dignos per opera bona placentes Deo et non conuersantes secundum gentes, quæ ignorant Deum in passionibus desiderii, sed, sicut ait sanctus apostolus, *mortificantes membra, quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, passionem, concupiscentiam malam et auaritiam, quæ est idololatria, propter quæ uenit ira Dei super filios diffidentiae iraque omnem et furorem et turpiloquium et mendacium*, et, ut compendio dicam, *totum ueterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria deceptionis, deponentes cum actibus suis et concupiscentias digne Deo ambulemus, qui uocauit nos in regnum suum et gloriam induti uiscera miserationis, benignitatem, humilitatem, mansuetudinem, longanimitatem, supportantes alterutrum in caritate, donantes inuicem, si quis aduersus aliquem habet querelam, quemadmodum et Christus donauit nobis, in omnibus seruantes uinculum perfectionis, caritatem et pacem, ad quam et uocati sumus in uno corpore*, et, ut absolute dicam, *nouum hominem, qui renouatur in agnitionem eius, qui creauit eum*. Sic enim uiuentes poterimus ad finem uenire diuinarum repromissionum cum spe bona complereque agnitionem uoluntatis eius, in omni sapientia et intellectu spiritali fructificantes et crescentes agnitione domini, in omni uirtute confortati secundum potentiam gloriæ eius in omnem aedificationem et longanimitatem cum gaudio, gratias agentes Deo et patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine.

Clara uero gratiæ huius comprobatio est uoluntarius ad cognitionem per consensum condescendens affectus, cuius opus est quasi Deum suscipere pro uiribus hominem, qui quo quomodo nostræ opis egerit, et non neglectum uel sine prouisione dimittere, sed decenti studio operatione monstrare uiuum affectum, qui in nobis est tam ad Deum quam circa proximum. Opus quippe affectus est comprobatio. Nihil enim uel ad iustitiam tam facile est uel ad contemplationem, ut ita dicam, et

1, charismatibus: h *surajouté* P. — 3-4, desiderii: cf. I Thess., iv, 5. — 1, mortii | cantes: fol. 46 P. — 7, idololatria: lo *surajouté* C. — 9, mendacium P. — 19-20, agnitionem secundum imaginem eius P: Col., m, 5-16. — 21, potentiam: fol. 16 v° P. — 31, opis: P *avait d'abord écrit* opus. — 32, decendi P.

ad propinquitatem, quae est ad Deum, aptius extat, quam misericordia ex animo erga indigentes cum delectamento et gaudio : etenim Deum esse sermo demonstrat eum, qui suffragio indiget :  
 5 quandiu enim uni de his minimis fecistis, ait, mihi fecistis.

fol. 3 Deus autem, qui dixit, multo magis benefacere ualentem et  
 10 facientem ostendet ueraciter secundum participationem existere  
 Deum | tanquam eum, qui eiusdem beneficii mirabiliter stabili-  
 erit operationem et proprietatem, et si Deus est pauper propter  
 condescensionem Dei, qui propter nos pauper factus est et in  
 seipsum compatienter singulorum passiones suscepit et usque  
 ad consummationem saeculi secundum proportionem unius-  
 cuiusque passionis semper bonitate mystice patitur; manifestius  
 est quod secundum conuenientem rationem sit Deus qui ad  
 imitationem Dei pro misericordiam patientium passionibus Deo  
 fol. 23 v<sup>o</sup> 15 decibiliter per | seipsum medetur et eandem quam Deus se-  
 cundum rationem saluantis prouidentiae in affectu se demonstrat  
 habere uirtutem.

Ergo quis, putas, est ad uirtutem tam tardus et tam ad motum  
 difficilis, ut non desideret deitatem, cum tam facilis res sit ad  
 20 emendum et adquirendum? Tuta uero est horum et non uiolanda  
 custodia et ad salutem facilis uia sine qua, ut reor, secundum  
 ueritatem nihil erit bonorum. Illae se habenti conseruatum ipsa  
 operatio, id est propria operatio, per quam ea tantum, quae  
 fol. 24 25 nostra sunt, intendere tractando discentes ne ab aliis frustra  
 laesionem habeamus, intrepidi liberamur. Si enim nos solos  
 uidere et discutere didicerimus, nunquam alios quomodocunque  
 se habere contigerit, iudicamus scientes unum solum iudicem  
 sapientem et iustum Deum, qui sapienter et iuste omnia, quae  
 30 fiunt, iudicat secundum rationem, qua patrantur, non secundum  
 modum, quo manifestantur, quo fortassis possint et homines  
 iudicare lucide in id, quod apparet, aspicientes circa quod |  
 fol. 24 v non omnino ueritas nec eorum, quae fiunt, ratio. Deus autem et

2, *en marge* C : uide inopinatum et mirabilem rem, quia similis efficitur homo Deo, secundum quod possibile est propter compassionem. — 6, secundum gratiam et participationem P. — 7, eidem P. — 9, est | et : fol. 47 P. — 10, passiones : *le dernier s'ajouté après coup* C. — 13, manifestus C. — 19, difficilis : *un l'ajouté après coup* C. — 21, custodia P. *en marge* C : notandum quod nostra tantum mala cogitare et non proximi debeamus. — 22, ille P. — 24, discentes P. — 27, iudicabimur P. — 31, iudicare | lucide : fol. 47 v<sup>o</sup> P.

non apparentem animae motum et inuisibilem impetum et rationem ipsam, secundum quam mouetur anima, et rationis intentionem, id est omni rei finem, qui praecogitatur, aspiciens iudicat, ut dixi, iuste omnia, quae ab hominibus aguntur. Quod si recte ducere studuerimus et nobis ipsis nos ipsos circum- 5  
scripserimus neque uidere neque audire neque loqui oculus uel aurem et ut linguam. quae aliorum sunt, dimitemus, si fol. 25  
possibile quidem est omnino, sin autem compatienter potius, et non passibiliter eos quibus operari et lucrum nostrum uidere et audire et loqui praecipuntur et solummodo tantum quantum 10  
aurigae horum, id est diuinæ rationi, uidetur. Nullum enim est his organum ad peccatum procliuus, si non ratione ducantur, et rursus nihil his ad salutem promptius ordinante ea ratione et moderante et ad quae oportet et uult deducente.

*Finit | historia mystica ecclesiae catholicae. Incipit hinc Germanus.* fol. 25 v  
15

I. Ecclesia est sacrarium Dei, templum sanctum, domus orationis, conuentus plebis, corpus Christi, nomen eius, aqua baptismatis eius emundata et sanguine ipsius respersa et nuptiali more stola circumamicta et sancti spiritus unctione signata 20  
secundum illud propheticum : *unguentum effusum nomen tibi*, et : *in odorem unguentorum tuorum curremus*, et : *sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam Aaron*. fol. 26  
Item ecclesia est terrenum caelum, in qua supercaelestis Deus inhabitat et inambulat, praefigurans crucifixionem et sepulturam et resurrectionem Christi, glorificata super tabernaculum testimonii Moysis, in qua sunt propitiatorium et sancta sanctorum, in patriarchis quidem praefigurata, in prophetis uero praedicata, in apostolis autem fundata, porro in martyribus consummata et in summis sacerdotibus adornata. 25  
30

II. Concha est in similitudinem speluncae quae fuit in

3. omnis... aspiciens P. — 1, iudica C. — 1, circumserpserimus C. — 6, diuidere P: neque audire : om. P. — 7, et ut C, et ajouté dans l'interligne : aut P. — 9, in lucrum P. — 10, audiret loqui P. — 12, proclibus C P. — 13, ordinate P. — 15, finit... incipit : en rouge C: hinc Germanus : en marge C: incipit hinc Germanus : om. P. — 20, more | stola : fol. 48 P: signata C. — 21, unguentum : Cant., 1. 3. — 22, Ibid., 1; ungentorum C, Tu effusi après corp. — 23, sicut : Ps. cxxxi, 2. — 24, aeclesia P. — 27, Moysi C P. — 29, martiribus C. — 31, en marge C: concha quam nos absidam dicimus: spaeluncae C.

Bethlehem, in qua natus est Christus, et in similitudinem speluncae, in qua sepultus | est, sicut euangelistae innuunt asserentes, quia erat spelunca siue monumentum excisum ex petra et ibi posuerunt Iesum.

5 III. Sancta mensa est, ubi in sepultura sua positus est Christus, in qua superiacet uerus et caelestis panis Christus mystico et incruento sacrificio uiuens hostia factus ut homo, qui et carnem suam et sanguinem in escam uitae aeternae proposuit fidelibus. Est autem et thronus Dei, in quo Deus, qui supra cherubim uehitur, requieuit, ad quam mensam et in mystica  
fol. 27 v°  
10 cena sua, cum in medio discipulorum suorum sedisset, accepto pane ac uino, dixit eis : *accipite, comedite et bibite ex eo; hoc enim est corpus et sanguis meus.* Praefigurata uero est et in legali mensa, ubi erat manna, quod est Christus panis, qui  
15 de caelo descendit.

III. Ciborium est pro Caluariae monte, ubi crucifixus est Christus : prope enim erat locus et procliuus siue sub diuo, ubi sepultus est; sed quoniam in breuitate designatur crucifixio et  
fol. 27 v°  
20 sepultura et resurrectio Christi, in ecclesiam coaptatur. Est autem et in similitudinem arcae testamenti domini, in qua dicuntur sancta sanctorum et sanctificatio eius, in qua praecepit Deus hinc et inde fieri duos cherubim tornatiles. *Cib* enim est arca, *uri* autem illuminatio uel lumen domini.

V. Altare est secundum sanctum Christi domini monumentum,  
25 in quo sacrificium semetipsum Christus obtulit Deo et patri per oblationem corporis sui sicut agnus immolatus et sicut pontifex et filius hominis offerens et oblatus in mysticum et  
fol. 28  
30 ineruentum sacrificium et rationabile obsequium fidelibus sacre mactatus, per quod participes uitae aeternae et immortales effecti sumus. Quem uidelicet agnum praefigurauit in Aegypto

1, le premier h de Bethlehem ajouté après coup C.-1, cf. Matth., xxvii, 60; Marc., xv, 46; Luc., xiii, 53; Ioan., xiv, 41. — 6, superiacet : super ajouté dans l'interligne P.-9, in | quo : fol. 48<sup>v</sup> P. — 10 uehitur : cf. Ezech., x, 9 seq. — 12-13, accipite... meus : Matth., xxvi, 28. — 16, ciborium C. à cause de l'étymologie proposée plus loin. — 17, siue sub dio : om. P; est : om. P. — 21, praecepit : cf. Exod., xxv, 18. — 22, cibi P; hébreu כֶּבֶד arabe كِبْر = vas, seychus, arca. — 23, uri P; hébreu אִשׁוּר, abrégé de אִשׁוּרִים = lumen, flamma Dei. — 24, est : om. P. — 25 optulit C. — 28, obsequio P. — 29, P semble avoir d'abord écrit particepsuitae. Les lettres fautive ont été grattées.

Moyes ad uesperam et sanguine ipsius exterminatorem angelum auertit, ne occideret populum. Ad uesperam autem significat, quia, cum aduesperasceret, occisus est Christus, uerus scilicet agnus et qui mundi peccata tulit in cruce sua : *Etenim pascha nostrum pro nobis immolatus est Christus.* 5  
 Altare est et dicitur secundum illud supercaeleste et inuisibile altare, in quo | exprimuntur spiritalis et administratoriae hierarchiae immaterialium et supernarum uirtutum et terrestres ac materiales sacerdotes assistentes et seruientes domino semper, unde et tales esse oportet ut ignis urens. Etenim filius Dei et factor uniuersorum dedit in legem et caelestium consequentiam et terrestrium ordinem. fol. 28 v<sup>o</sup> 10

VI. Tribunal est concauus locus et thronus, in quo rex omnium Christus praesidet cum apostolis suis, sicut dicit ad eos, quia *sedebitis super sedes iudicantes.* | Subostendit autem et secundam praesentiam, qua ueniet sessurus in sede maiestatis, ut iudicet mundum, quemadmodum propheta perhibet, quia *illuc sederunt sedes in iudicio super domum David.* fol. 29 15

VII. Cosmitis est secundum [et] legale sanctum cosmium (id est ornamentum) designans Christi dei crucifixi signamentum, per crucem ornatus. 20

VIII. Cancelli sunt, qui orationis locum denuntiant, in quo significant extrinsecus quidem populi ingressum, intrinsecus autem | sancta sanctorum existentia et solis sacerdotibus accessibilia. Sunt autem et reuera in sancto etiam monumento cancelli aenei, quo nemo ingrediatur in illud passim et pro libitu proprio. fol. 29 v<sup>o</sup> 25

VIII. Ambo est significans figuram lapidis sancti sepulcri, quo ab ostio angelus reuoluto sedebat super eum iuxta ostium monumenti exclamans et denuntians resurrectionem domini mulieribus unguentum ferentibus. Est autem et secundum pro- 30

1, Moyes C; sanguine | ipsius: fol. 19 P; P *avait d'abord écrit* ipsius — 2, populum : cf. Exod., xii, 3 seq. — 4, scilicet : s *sarajouté* C; tulit : cf. Ioan., i, 29. — 5, Christus : I Cor., v, 7. — 6, caelestae P. — 11, consequentium P. — 15, iudicantes : Matth., xix, 28. — 16, sensurus P; maiestatis : Matth., xxv, 31 — 18, iudicio P; David : Ps. cxvi, 5. — 19, Cosmitis = *grec κοσμητης avec la prononciation moderne; en marge* C; quod quidam presbyterium dicunt : et om. C. — 19-20, id est : id P. — 22, cancellis P. — 23, significant | extrinsecus : fol. 19<sup>e</sup> P. — 24, solis : C *avait d'abord écrit* soli. — 26, quo nemo : quae ne P. — 31, ferentibus : cf. Matth., xxviii, 2 seq.

phetam, qui dicit : *super montem campestrum leuate signum,*  
 fol. 30 *ascende qui euan|gelizas et exalta uocem.* Mons enim est  
 ambo in loco campestri et plano positus.

X. Ad orientem autem orare a sanctis est apostolis ut reliqua  
 5 traditum et est ita, eo quod intelligibilis sol iustitiae, Christus  
 uidelicet Deus noster, in terris apparuerit in partibus orientis  
 sensibilis solis, et secundum prophetam dicentem : *oriens no-*  
*men ei,* et iterum : *adorate dominum qui ascendit super*  
*caelum caeli ad orientem,* et : *adorabimus in loco, ubi stete-*  
 10 *rant pedes eius,* et rursus : *stabunt pedes domini supra mon-*  
*tem oliuorum ad orientem.* Haec aiunt prophetae. Et pro eo  
 quod speremus nos iterum paradysum in Eden ad orientem ac-  
 fol. 30 v<sup>o</sup> cepturos et quia expectamus quodammodo etiam lucis appa-  
 ritionem rursus secundi Christi aduentus.

15 XI. Praeterea non flectere genu die resurrectionis, quae est  
 dierum omnium domina, significat casus nostri erectionem per  
 triduanam Christi resurrectionem effectam.

XII. Iam uero usque ad pentecosten non inclinare genu est  
 septem dies post sanctum pascha septuplicatos retinere :  
 20 septies enim septem quadraginta novem efficiunt et dominico  
 fol. 31 addito | quinquagesimus consummatur.

XIII. Duplex corona, quae in capite sacerdotis ponitur, per  
 capillorum significationem principis apostolorum Petri imagina-  
 tur honorabile caput : quo in domini et magistri praedicatio-  
 nem missus tonsus est ab his qui non credebant sermoni tanquam  
 25 illusus ab eis. Huic magister benedixit Christus et conuertit  
 ignominiam in honorem et irrisionem in gloriam et posuit  
 super caput eius coronam non de lapidibus pretiosis, sed lapide  
 ac petra fidei suae fulgentem sicut aurum | et topazium ac la-  
 30 pides pretiosos. Uertex enim et pulchritudo atque corona duo-  
 decim lapidum, qui sunt apostoli, Petrus est per omnia sanc-  
 tissimus et sacratissimus princeps.

2. uocem : Is., XL, 9. — I. arare P. — 5-7, iustitiae... solis : renvoyé dans C au bas de la page, le copiste ayant d'abord passé ces mots. — 8, ei : Zachar., VI, 12. — 9, orientem : Ps. LXXII, 33. — 10, eius : Ps. CXXXI, 7. — 11, orientem : Zachar., XIV, 1. — 13, expectamus : fol. 50 P. — 17, tridua. Nam P. — 19, septuplicatos CP, mais P avait d'abord écrit septuplicatos; enim : om. P. — 23, principes P. — 28, pretiosis : cf. Ps. XX. — 29 topacium CP : pretiosos C. — 31, enim : représenté dans P par un u barré. — 33, sacratissimus : om. P.

XIII. Stola sacerdotis est secundum poderem Aaron usque ad pedes sacerdotale indumentum, quod est honorabilius; habet autem speciem ignis secundum prophetam, qui dicit : *qui facit angelos suos spiritus et ministros suos ignem urentem*, et iterum : *quis est iste qui uenit de Edom?* Edom vero interpretatur terrenus, electus, coccinus. Deinde subinfert : *rubricatio uestimentorum eius de Boson; quare rubra sunt uestimenta tua et indumenta quasi a calcatorio torcularis?* significantis tinctam carnis Christi sanguinibus stolam in intemerata cruce sua. Et rursus quia et coccineam chlamydem portauit in passione sua Christus indicat sacerdotes cuius summi sacerdotis sint propugnatores.

XV. Porro cum sacerdotes discincti ambulant, ostenditur quia et Christus, dum iret ad crucem, taliter erat portans crucem suam.

XVI. In supernis splendoribus intelligibilium et caelestium ministrorum ac sacerdotum presbyteri sunt uiginti quattuor et diaconi septem : et presbyteri quidem secundum imitationem seraphicarum uirtutum sunt, qui stolis quasi alis cooperti et duabus alis, labiis scilicet, hymnum clamantes retinent diuinum et spiritalem carbonem Christum hunc forcipes gratiae in altari ferentes; porro diaconi in typum angelicarum uirtutum subtilibus lineorum orariorum pemis ut administratores spiritus, qui in ministerium mittuntur, circumcirca discurrunt.

XVII. Lora tunicae sunt, quae circa manus apparent, uincta Christi, quibus uinctum eum duxerunt ad Caïpham pontificem et Pilatum.

(A suivre.)

S. PÉTRIDÈS,  
des Augustins de l'Assomption.

1, poderem P; 1, Aaron: cf. Exod., xxviii, 1. — 2, honorabilius fol. 50 v° P. — 4, spiritum P; urentem: Ps. ciii, 4-5. — 5, Edom: Is., lxxiii, 1. — 8, P *avait d'abord écrit* calcatoria: turcularis P; Is., lxxiii, 1, 2. — 11, sua; *om* P. — 18, septem: cf. Apoc., iv, 1. — 19, uirtutum: cf. Is., vi, 2. — 22, ferentes: cf. ibid., 6. — 23, subtilibus: *renvoi au bas de la page C*: nota subtile linteamen diaconi, quod est orarium, quia Christi commonet humilitatem, quod extersit linteo pedes discipulorum. — 24, ministerium [mittuntur: fol. 51 P. — 26, duxerunt: cf. Matth., xxvi, 57; xxviii, 2.

# MÉLANGES

## I

### RABBAN DANIEL DE MARDIN, AUTEUR SYRO-ARABE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Cet auteur qui vivait un siècle après Bar Hébraeus, car il écrivait dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, nous est connu par un manuscrit du Vatican décrit par Assémani (1), par deux mss. de Leyde décrits par M. de Gœrje et par deux notes des mss. syriaques de Paris (2) n<sup>os</sup> 226 (3) et 241 (4). Nous nous proposons aujourd'hui de résumer tout ce que M. de Gœrje et Assémani nous ont appris sur Rabban Daniel et d'y ajouter le texte et la traduction de la note du ms. 241. Cette note inédite, qui est sans doute un autographe de Daniel, a le double avantage de nous fournir une date précise nous permettant de placer son auteur au XIV<sup>e</sup> siècle et non au XIII<sup>e</sup> (5) et aussi de nous instruire des souffrances qu'il endura pour avoir démontré, dans un ouvrage arabe, l'excellence des fondements de la religion chrétienne par rapport à ceux des religions Perse, Juive et Musulmane (6).

(1) Voir *infra*.

(2) Catalogue Zotenberg, p. 171 et 201.

(3) La note du ms. 226 a été publiée par le R. P. Bedjan, *Nomocanon Gregorii Bar Hebraei*, Paris, 1898, p. 549-541; cf. *infra*.

(4) Nous avons judicieux résumé la note du ms. 241 : *Le livre de l'Ascension de l'esprit sur la forme du ciel et de la terre*, traduction française, Paris, 1900, p. x. Nous l'avons traduite *ROC*, 1899, p. 335. Cette fois nous ajoutons le texte à la traduction *ROC*.

(5) Assémani en faisait à tort un contemporain de Bar Hébraeus (XIII<sup>e</sup> siècle).

(6) C'est là un spécimen intéressant des rapports entre chrétiens et musulmans à Mardin. On trouvera plus haut, *ROC*, 1896, p. 43-87 un récit analogue relatif aux rapports entre chrétiens jacobites et romains dans la même ville.



Assémani (*B. O.*, II, 463-464) nous apprend que Daniel écrivit en arabe un résumé des constitutions de l'Église jacobite, puis il reproduit et traduit en latin les titres des dix-sept chapitres de l'ouvrage. Daniel semble avoir utilisé le *Nomocanon* de Bar Hébraeus (1), car à la fin de son travail, il y renvoie le lecteur qui désirerait plus de détails. Nous verrons plus loin qu'il possédait un exemplaire de cet ouvrage sur lequel a été transcrit le ms. 226 de Paris. David d'Émèse, ajoute Assémani, témoigne que Daniel traduisit en arabe ou du moins résuma d'autres écrits de Bar Hébraeus, car il composa « une Éthique (2), le Livre du trésor des mystères (3), le Livre des fondements de la foi (4), un résumé du Livre des splendeurs (5), un résumé de l'Isagoge (6), un nomocanon et d'autres livres ». Tous ces titres correspondent à des ouvrages de Bar Hébraeus comme nous l'avons fait remarquer en note.

Dans son catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Leyde (7) M. de Gœje signale deux ouvrages arabes de Daniel en sus du *Nomocanon* conservé à Rome (Vatic. 636).

Le premier [n° 2386 (cod. 1290, 1, Schult.)] est un résumé sur la Trinité et l'unité qui comprend une introduction et deux parties. Dans l'introduction l'auteur explique la terminologie dont il se servira. Le manuscrit, qui comprend 110 feuillets, fut écrit l'an 1491 de notre ère sur un manuscrit qui avait été transcrit lui-même sur l'autographe de l'auteur.

Le second [n° 2387 (cod. 1290, 2, Schult.)] comprend l'explication de la foi orthodoxe que les 318 pères fixèrent au concile de Laodicée (*lire* : de Nicée?), avec quelques petits traités et aphorismes, en tout 51 feuillets.

(1) Édité par P. Bedjan, Paris, 1898.

(2) L'Éthique de Bar Hébraeus a été publiée par P. Bedjan, Paris, 1898.

(3) Bar Hébraeus composa des commentaires sur toute la Bible sous le titre de « Trésor des mystères ». De nombreux fragments en ont été publiés. Cf. Rubens Duval, *la Littérature syriaque*, Paris, 1899, p. 80-81.

(4) Bar Hébraeus a composé « le Candélabre du sanctuaire touchant les fondements de l'Église », ms. syriaque de Paris, n° 210.

(5) Nom de la grande grammaire de Bar Hébraeus; cf. Rub. Duval, *loc. cit.*, p. 298.

(6) Cette partie de la philosophie figure dans plusieurs ouvrages de Bar Hébraeus. Cf. Rubens Duval, *loc. cit.*, p. 262.

(7) Tome V. Leyde, 1873, p. 85-86.





Ajoutons pour terminer que Mélek Attaher et même son vizir ne sont pas pour nous des inconnus, car Noé, patriarche jacobite, qui écrivait vers 1496, nous apprend que quatre-vingt-dix ans avant lui (vers 1406) (1), l'émir Othman battit l'armée de Giakan près d'Amida et qu'alors périt Mélek Attaher, maître de Mardin, avec son vizir Phiad (2).

F. NAU.

## II

### LES BIENS DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE, LE DIVORCE ET LE REPOS DOMINICAL EN RUSSIE, LES MASSACRES DU CAUCASE.

I. Les biens d'Église qui proviennent des dots et du travail personnel des religieux ainsi que des héritages qui peuvent leur échoir, aussi bien que des libres donations des séculiers ont donc, semble-t-il, la source la plus pure et ne devraient être atteints qu'en dernier lieu par les spoliations légales. En réalité ils sont périodiquement confisqués par les souverains ou les gouvernants en mal d'argent. La raison en est que leurs détenteurs, ne pouvant les défendre par les armes, en sont réduits à se contenter de platoniques protestations dont n'ont cure les peu scrupuleux gouvernants (3), qu'ils s'appellent

(1) Nous croyons cette date un peu forte. Il y a quelques incertitudes dans la chronologie de Noé. Il nous apprend encore qu'en 96 (1400), Tamerlan avait détruit Mardin.

(2) Assémani, *Bibl. Or.*, II, 471.

(3) Les particuliers et les Sociétés sont tous exposés aux mêmes confiscations lorsque la moralité des gouvernants laisse trop à désirer. C'est ce que nous apprend l'histoire de la République romaine en décadence, au temps de Sylla et de l'empire romain sous Tibère et Domitien. De même les Jacobins de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle prirent vraiment tout ce qu'il leur était possible de prendre : biens d'Église, biens des nobles, biens des particuliers dénommés suspects, augmentation des impôts, réquisitions sous prétextes quelconques, perquisitions et vols à domicile, levée de tous les hommes valides que l'on appelait par euphémisme « des volontaires », confiscation des biens ou des revenus destinés aux indigents : « La nation, disait-on, nourrira désormais les indigents », et, lorsque les communes réclamaient, elles ne recevaient « ni réponses ni fonds », enfin

Philippe le Bel, la Constituante, les Combistes ou Nicolas II.

La spoliation s'opère en deux temps : 1° Les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation ou du gouvernement à charge pour celui-ci de pourvoir à l'entretien du culte et du clergé. C'est ce qu'on appelle « régime de concordat ». 2° Le gouvernement supprime complètement les pensions qu'il avait promises en échange des biens confisqués. C'est ce qu'on appelle « séparer l'Église de l'État » ou encore « rendre la liberté à l'Église ». Nous en sommes en France au second acte, l'autocrate de toutes les Russies n'en était qu'au premier.

Par une ordonnance du 29 juin (12 juillet) 1903, Nicolas II décrétait en effet :

Toutes les propriétés immobilières appartenant aux églises, monastères, institutions et écoles ecclésiastiques de l'Église arménienne-grégorienne doivent être, d'après l'ordre que déterminent des règlements spéciaux, enlevées à la direction du clergé et des institutions ecclésiastiques de cette confession pour être confiées à l'administration du ministre de l'Agriculture et des domaines de l'État, et les capitaux qui appartiennent aux institutions indiquées ci-dessus doivent être remis à l'administration du ministère de l'Intérieur, mais tout en maintenant cependant à l'Église arménienne-grégorienne le droit de propriété sur ces biens et ces capitaux... Le ministre de l'Intérieur transmet les revenus des biens, en même temps que les sommes provenant des intérêts des capitaux soumis à son administration, sauf les retenues indiquées plus bas, aux mêmes institutions ecclésiastiques qui ont fourni ces biens et ces capitaux (1)...

Là-dessus les journaux officiels russes célébraient la nécessité et la modération de cette réforme : Nicolas II imitait, disaient-ils, le gouvernement français et ils n'avaient pas de peine à montrer que la mesure adoptée par l'autocrate de toutes les Russies était « plus équitable, plus juste et plus inoffensive » que la loi votée en France, au pays des droits de l'homme. Les Arméniens, il faut le dire à leur louange, ne

suppression de toutes les libertés communales. — On ne trouve la vérité sur la Révolution que dans les monographies et non dans les ouvrages oratoires, nous recommandons *l'Histoire d'un village pendant la Révolution*, par T. Campenon. Cette histoire du village de Croissy, près de Versailles, a paru dans *le Correspondant* en 1873 et nous a inspiré la plus grande partie de cette note.

(1) Cf. *Échos d'Orient*, janvier 1901, p. 8. On trouvera au même endroit, p. 13-17, le mémoire remis à l'ambassadeur de Russie, à Constantinople, par le patriarche arménien et un peu plus loin (p. 129-130) le mémoire officiel rédigé par la chancellerie de l'Église arménienne.

s'y trompèrent pas et furent unanimes dans leurs protestations. Ils virent clairement que s'ils abandonnaient au gouvernement l'administration de leurs biens d'Église estimés à 300 millions de francs, ils en arriveraient bientôt à la seconde étape qui est celle de la confiscation. Ils protestèrent, se firent tuer dans certaines villes et écrivirent : « si la Russie persiste dans son attitude, la victoire définitive restera à la force et à la loi, mais ces mesures de rigueur ne serviront qu'à désaffectionner davantage les Arméniens d'un régime despotique et à diriger ailleurs leurs espérances... On peut s'attendre à tout de la part d'un gouvernement qui a déclaré cyniquement que, à son grand regret, la Russie était obligée de ne pas remplir le traité signé avec la Chine (1) ».

Ce qu'on ne prévoyait pas en 1903, ce sont les défaites successives et continuelles des armes russes, ainsi que la faiblesse d'un gouvernement ruiné par les sociétés secrètes, et la pleutrierie, à Port-Arthur, du prince Ouchtomski, auteur responsable de la déclaration qui termine notre citation précédente ; aussi, en vertu d'un axiome qui devient courant : « lorsque la Russie est battue, les sujets russes triomphent », les défaites amenèrent le tsar Nicolas à abroger son ukaze du 12 juillet 1903 et les choses viennent d'être remises en l'état comme nous l'apprend la note suivante insérée dans nos journaux :

Par ukaze impérial en date du 14 août 1905, tous les immeubles et capitaux appartenant aux églises, couvents, écoles et institutions religieuses arméniennes sont replacés sous la gestion des institutions de l'Église arménienne. Le vice-roi du Caucase a informé le catholicos arménien de l'ukaze impérial décidant que les biens de l'Église arménienne lui seraient rendus et que des écoles arméniennes pourraient être ouvertes.

Nous conseillons aux Arméniens de regarder cette mesure comme une simple trêve, car les biens mal défendus — et les biens d'Église sont nécessairement de ce nombre — excitent trop la convoitise des malfaiteurs pour être respectés bien longtemps (2). Faute de pouvoir dire aux Arméniens comment ils

(1) *La Gazette russe de Saint-Petersbourg*, 1<sup>er</sup> septembre 1902, par la plume du prince Ouchtomski, ami personnel du tsar (*Échos d'Orient*, *loc. cit.*, p. 17).

(2) Il en a été ainsi, d'après certains journaux, pour une partie des fonds de

devront se prémunir contre ce danger, nous dirons du moins aux Français quelle forme ils doivent donner aux fondations qu'ils feront désormais en faveur des hospices, orphelinats, écoles ou couvents : après avoir bien spécifié leurs intentions, ils ajouteront qu'à *l'avenir si une seule des conditions posées par eux vient à n'être pas observée, tout le montant de leur donation reviendra à tel hospice ou à tel orphelinat de telle ville d'Alsace-Lorraine*. Il est certain que la crainte de voir Guillaume II intervenir pour réclamer la fondation, au nom par exemple de la ville de Metz, amènera nos gouvernants à respecter scrupuleusement les volontés du donateur (1), car nous avons pu constater que la majorité hétéroclite du ministère Combes, après avoir mobilisé l'infanterie et la cavalerie pour expulser de leur demeure quelques institutrices françaises et après être tombée dans le ridicule de crier chaque jour au Parlement et dans tous les journaux qu'elle ne craignait pas le goupillon — comme si elle cherchait là un brevet de bravoure — est devenue muette comme une collection de carpes lorsque les soldats allemands ont tué cinq soldats français à Missoum, en territoire au moins contesté, et lorsque l'empereur Guillaume l'a empêchée de prendre livraison des avantages qu'elle avait cependant payés bien cher au Maroc.

II. Par un ukaze du 28 mai 1904, Nicolas II permet de contracter un nouveau mariage aux conjoints qui se sont séparés pour cause d'adultère. Toutefois le conjoint coupable d'adultère, avant de contracter une nouvelle union, doit se soumettre à une punition ecclésiastique qui peut durer de deux à sept ans; s'il tombe une seconde fois dans l'adultère, il est de nouveau soumis à la pénitence mais ne peut contracter un troisième mariage, ce qui semble un peu illogique. L'Église Russe interprète donc désormais au sens le plus

la Croix-Rouge qui sont restés dans les poches de quelques personnages russes de haut vol, au lieu de prendre le chemin de la Mandchourie.

(1) Cette volonté n'est nullement respectée aujourd'hui et les intentions des donateurs sont modifiées arbitrairement par les juges et par le Conseil d'État qui attribuent à l'assistance publique ce qui a été donné à telle maison religieuse, qui mettent des instituteurs laïques dans telle école fondée en faveur de congréganistes et qui confisquent ou « liquident » sans plus de façons le produit des donations.

large le texte de S. Matthieu, v. 32. On trouvera la traduction de l'ukaze avec le commentaire du Saint Synode dans les *Échos d'Orient*, 1905, p. 25-27.

III. La même revue (1904, p. 276) donne la traduction d'un ukaze qui modifie la législation russe au sujet du travail dominical :

Les travaux volontaires, les dimanches et jours de fêtes religieuses et civiles, sont laissés au gré de chacun et aucune autorité ne doit apporter d'empêchement sur ce point... Sa Majesté Impériale, le 10 mai de l'an 1904, a daigné confirmer souverainement et ordonné de mettre à exécution l'avis sus-exprimé du Conseil d'État.

Il nous manque encore ici l'approbation du Saint Synode, mais il semble bien que l'on pourra s'en passer, car la phrase : « aucune autorité ne doit apporter d'empêchement sur ce point » a sans doute été ajoutée pour fermer la bouche aux autorités ecclésiastiques. Désormais donc en Russie un homme ne pourra être contraint à travailler le dimanche mais « aucune autorité » ne l'empêchera de travailler s'il veut le faire.

IV. Le journal *l'Hellénisme* (Direction à Paris, 42, rue de Grenelle) nous donne à la date du 1<sup>er</sup> août 1905 d'intéressants détails sur les massacres dans l'Arménie Russe. Ces massacres sont devenus plus rares parce que les Arméniens, comme le leur conseillait M. Nau dans la présente revue (*supra*, p. 102, l. 11-31), se sont décidés à repousser par les armes les bandits qui les massacraient et les pillaient. Voici les plus importants passages de l'article écrit par M. Minas Tchéraz, directeur de *l'Arménie* :

On en veut surtout aux Arméniens parce qu'ils sont sans défense... A Bakou, des musulmans fanatisés ont montré qu'ils ont encore dans les veines le sang des hordes de Gengis-Khan et de Tamerlan : ils ont brûlé vifs des vieillards, des femmes et des enfants, et éventré des Arméniennes enceintes à l'hôpital de la Maternité. A Nakhitchévan et à Erivan, ils ont juré aux Arméniens qu'ils ne les molesteraient pas, et les ont dépouillés et massacrés dès que, rassurés, ils ont rouvert leurs boutiques. A Djagrakh, ils ont enlevé les jeunes filles, violé les femmes sous les yeux de leurs maris et de leurs fils, et décapité trente-sept Arméniens en présence de



leurs femmes et de leurs enfants. A Hadjivar, ils ont renversé l'autel de l'église et tué un prêtre. Au village de Badamlou, ils ont islamisé de force huit cents chrétiens et un prêtre, dépecé onze Arméniens qui refusaient de se convertir, et transformé l'église en mosquée. Des conversions forcées ont également eu lieu dans les villages de Nors, de Mazra et de Marvanis, où les musulmans ont rasé les prêtres et circoncis plusieurs Arméniens. Des milliers de Kurdes sont accourus de l'Arménie persane et de l'Arménie turque pour participer aux exploits de leurs coreligionnaires de l'Arménie russe.

Les Arméniens de la Caucase, mal soutenus par les autorités russes qui poussèrent parfois l'imprévoyance jusqu'à désarmer les chrétiens pour armer les mahométans, décidèrent de se défendre... Contrairement à l'opinion de M. Claude Anet, le correspondant du *Temps*, ils se servirent très rarement de bombes. Ils opposèrent aux armes perfectionnées de leurs agresseurs les quelques sabres, revolvers et fusils qu'ils possédaient. Déjà, dans la dernière période des boucheries de Bakou, ils avaient infligé des pertes sensibles à la horde des assaillants. A Nakhitchévan, où les Arméniens étaient sans armes et en minorité, ils ne purent résister à l'attaque impétueuse des mahométans. Mais à Erivan, capitale de l'Arménie russe, ils prirent une revanche éclatante. Les Turcs eurent plus de cent tués et des centaines de blessés. Trois bombes, lancées par les Hentchakistes et les Droschakistes, firent trembler les plus féroces parmi les musulmans. Ceux-ci n'osèrent plus sortir de leurs maisons et demandèrent l'aman. Les Arméniens n'avaient eu que treize morts et une trentaine de blessés.

La bravoure déployée par les Arméniens d'Erivan frappa de terreur les mahométans, en même temps qu'elle électrisait le cœur des populations rurales de l'Arménie russe. Les villageois arméniens d'Abaran et d'Aschtarak refoulèrent les bandes kurdes et turcomanes, en leur infligeant de grosses pertes. Des Arméniens armés de sabres taillèrent en pièces les Turcs du village de Ghotour. Les Arméniens d'Alexandropol envoyèrent des volontaires contre les Turcs et les Kurdes qui menaçaient plusieurs villages, et les assaillants durent rebrousser chemin. Les paysans arméniens de Daschbouroun reprirent le bétail enlevé par les Turcs et les Kurdes, et leur infligèrent des pertes sensibles. Les Arméniens de Ghamarlou et de Navrouzlou classèrent les musulmans avec le concours de quelques Cosaques — car les Russes finirent par comprendre que le mouvement n'était pas moins antichrétien qu'antiarménien, puisque les rebelles tiraient parfois sur les troupes elles-mêmes. — Les villageois arméniens de Guiomri n'eurent qu'un tué et un blessé dans leur combat avec les musulmans, qui durent battre en retraite. Ceux de Binalou et de Kéchischviran repoussèrent l'attaque des Tatars et des Kurdes avec l'appui des dragons russes; l'ennemi laissa sur le champ de bataille quarante-deux tués et deux blessés; les Arméniens n'avaient perdu que deux hommes. Une bande arménienne attaqua le village turc d'Ouchi, dont les habitants avaient assassiné deux Arméniens; elle tua une vingtaine de Turcs et mit en fuite le reste. Les Arméniens tuèrent une quarantaine de Tatars aux

environs de Ghamarlou; leurs pertes furent insignifiantes. Les paysans arméniens d'Oulia-Norachen repoussèrent l'attaque des musulmans, leur tuant une centaine d'hommes. Ceux de la région de Daralaguiaz se réunirent dans les villages de Mardiros et de Malitchka et organisèrent une bande, sous la conduite d'Avak et de Mkrtitch; cette bande dispersa les Turcs qui assiégeaient les villages d'Almalou et de Pachalou, attaqua le village turc d'ltghran, qui servait de quartier général aux bandes musulmanes, et y tua cent cinquante Turcs; les survivants prirent la fuite, abandonnant leur village aux Arméniens, qui y découvrirent les objets enlevés aux paysans arméniens de la région. Les Arméniens de Ghazandji résistèrent victorieusement, pendant neuf jours, aux assauts réitérés des Turcs, qui durent enfin battre en retraite, en laissant sur le terrain des centaines de cadavres. Dans la région de Charour, les Arméniens du village de Khanghar, qui avaient reçu un renfort de Cosaques, tuèrent trois cents Turcs.

Ces coups répétés paraissent avoir refroidi l'ardeur des fanatiques de l'Islam. Ceux-ci ont empêché l'étendard d'Ali, et cherchent actuellement à faire la paix avec leurs compatriotes arméniens.

Ce récit nous semble très instructif, il apprendra aux opprimés de tous pays que, s'ils ne peuvent résister aux troupes régulières, ils peuvent toujours du moins en imposer par leur vaillance aux bandits qui veulent les dévaliser. Il leur est plus glorieux d'ailleurs de mourir en combattant que de se laisser égorger devant leur foyer ou de monter sans résistance sur un échafaud.

D'après les dernières nouvelles, les Tartares et les Arméniens ont enfin trouvé le moyen d'intéresser l'Europe à leurs querelles en incendiant les puits et les dépôts de pétrole à Bakou. L'Angleterre a déjà prié l'incapable vice-roi du Caucase de protéger la vie et les biens des sujets anglais. On signale toujours de nombreux massacres d'Arméniens, mais les choses vont peut-être changer d'après l'extraordinaire télégramme suivant adressé de Tiflis à l'Agence Havas, le 9 septembre : « L'ordre a été donné de fusiller sans pitié tous les incendiaires et tous les voleurs pris sur le fait, *qu'ils soient Tartares ou non.* » Il semble en résulter que jusqu'ici les incendiaires et les voleurs, lorsqu'ils étaient Tartares, jouissaient d'un traitement de faveur, mais désormais, « qu'ils soient Tartares ou non », ils seront fusillés. C'est un progrès. — Devant ces massacres d'Arméniens qui durent depuis huit

mois, on peut se demander si la Russie n'a pas jadis empêché toute intervention en faveur des Arméniens de Turquie de crainte de créer un précédent qui autorisât les nations civilisées à intervenir en faveur des Arméniens de Russie.

N. LONGUEVILLE.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

LE P. HENRI LAMMENS, S. J. — **Le Pèlerinage de La Mecque en 1902.**

*Journal d'un pèlerin égyptien* (extrait des *Missions Belges de la Compagnie de Jésus*). Bruxelles, Ch. Bulens; 1904.

Les villes saintes de l'islam sont des villes fermées et l'on compterait sans trop de peine les *incroyants* qui ont pu à la dérobée se faufiler dans l'enceinte de l'une d'elles. Un chrétien qui se hasarde à prendre part à quelqu'un des pèlerinages de la Mecque « l'honorée », s'accule dans une impasse où de tous côtés la mort l'attend. Un remède à ce sort peu digne d'envie est offert par le R. P. Lammens aux lecteurs qu'animerait une curiosité, légitime d'ailleurs, de voir de près et sur place les mystères musulmans. C'est le journal d'un pèlerin égyptien, dont la traduction a paru dans les *Missions Belges de la Compagnie de Jésus*.

A la suite de cet haggi expansif et par ses lettres de correspondant journalier du journal arabe *Al-Ahrâm* du Caire, un chrétien convaincu pourra faire un excellent pèlerinage dans les « provinces bénies » du Hidjaz, sans s'exposer à être égorgé, ou tout le moins à finir tristement au bord des chemins en feu, faute d'eau, par manque de pain mangeable et par surabondance continue d'endémies. Les nombreux inconvénients, en un mot, qui causent annuellement des victimes par centaines, lui sont évités tous. Pas de bédouins à craindre; ceux qu'intercale dans le texte le R. P. peuvent paraître superbes en photographie. — les clichés sont parfaits et les illustrations toutes fort bien réussies —, ils n'en gardent pas moins, avec la mine, les mœurs de brigands. Il se trouve également à l'abri des fournisseurs tures, qui même sur les chemins de la ville sainte, spéculent à l'orientale sur les achats des dévots et des affamés. Enfin la traduction du *Journal d'un pèlerin égyptien*, garnie des notes concises mais multipliées du P. Lammens, constitue un guide sûr, qui dispensera d'avoir recours aux « motawwif », ces indigènes cumulant assez bien les deux rôles de *cierroni* et de *pickpockets*.

P. DAUBY.

ALBERT DUFOURCQ. — **Saint Irénée** (Collection « *les Saints* »). Paris, Le-coffre; 1904. In-12 de 11-202 pages. Prix : 2 francs.

M. Dufourcq a fait la preuve, ces temps derniers, que saint Irénée de Lyon est au nombre des plus intéressantes personnalités chrétiennes, au

second siècle. Déjà et depuis peu, nous lui étions redevables d'un *Saint Irénée*, paru chez Bloud. En voici un autre, de même mérite, quoique d'un format moins épais.

Les détails bibliographiques y sont très peu de chose. Comment s'étonner d'une lacune obligée? En histoire, on se heurte à des insuffisances que ni la bonne volonté ni le talent ne suffisent à combler. Des rares éléments, épars en différents ouvrages ou sauvés par la tradition, dont coûte que coûte il fallait se contenter, il était donc malaisé de *faire* une vie. L'action, par contre, de l'évêque de Lyon, très réelle et très grande, présentait moins d'obstacles à être reconstituée, les écrits du saint qui nous sont restés, nous en donnant eux-mêmes la portée et la direction. L'époque où elle s'est développée, les circonstances qui l'ont provoquée, les adversaires et les erreurs notamment qu'il fallut combattre, ont par ailleurs singulièrement contribué à perpétuer, à grandir même cette action d'Irénée. Il figure dans l'histoire comme tenant du christianisme vis-à-vis de la gnose. Et ceci explique pourquoi M. Dufourey insiste très justement sur la doctrine de saint Irénée et ses luttes antignostiques. Trois chapitres extrêmement importants et d'une incontestable originalité résument ses théories du mystère, de l'Écriture, de la Tradition. Ses grandioses conceptions du Dieu-Homme et les relations qu'il précise avec éloquence entre Dieu et sa créature, nous forcent à conclure avec l'auteur que saint Irénée a fondé la théologie chrétienne. »

A noter comme petit chef-d'œuvre de concision et de vivacité dans l'exposition et dans le style l'introduction, mise en scène tout indiquée de ce volume : le monde romain et le monde chrétien au second siècle de notre ère. Dans l'ensemble, la précipitation haletante du récit serait plutôt de nature à dérouter l'esprit de lecteurs qui n'auraient pas la connaissance que leur suppose l'auteur, de certains systèmes de philosophie plutôt obscurs.

P. DAUBY.

C. TERLINDEN. — **Le pape Clément IX et la guerre de Candie** (1667-1669), d'après les archives secrètes du Saint-Siège (13<sup>e</sup> fascicule du recueil de travaux publiés par l'Université de Louvain), in-8<sup>o</sup> de XXXII et 364 pages, Paris, Fontemoing, 1904. — 5 francs.

Cet ouvrage vient bien à son heure. Il raconte la conquête de l'île de Crète par les Turcs au moment où les Crétois, grâce à l'appui des puissances chrétiennes, viennent d'échapper au joug turc et, las déjà de leur quasi-indépendance, semblent vouloir s'incorporer au royaume de Grèce. L'auteur esquisse dans son introduction les louables efforts tentés par la papauté de 1431 à 1669 pour opposer une barrière solide aux invasions des Turcs, il raconte ensuite, p. 1-45, le commencement de la guerre qui devait se terminer à la prise de Candie et consacre le reste de l'ouvrage à exposer les longues et difficiles négociations menées avec courage et abnégation par Clément IX durant tout son court pontificat pour procurer des secours aux Vénitiens.

Il plaidait une très mauvaise cause, car l'égoïsme et l'orgueil des marchands vénitiens (p. 189) n'étaient pas faits pour leur concilier la sympathie et il n'était pas facile, au nom seul de la croix, de leur trouver des secours. Presque tout le livre repose sur cette question : « La France interviendra-t-elle ou n'interviendra-t-elle pas avec ses flottes, ses armées, et son argent, au détriment de son commerce et de sa sûreté continentale, avec complet désintéressement, pour conserver l'île de Candie à la République de Venise? » L'auteur croit qu'elle devait intervenir, c'est son droit, il est toujours facile, surtout dans un écrit, d'imposer des devoirs au voisin, mais il a tort de laisser croire qu'à ses yeux le titre de Roi très chrétien ou de Majesté catholique oblige le porteur à courir sus à l'infidèle, chaque fois qu'on daigne l'en requérir. La politique doit heureusement être distinguée de la religion, c'est le seul moyen pour celle-ci d'échapper aux crimes que la première a voulu souvent mettre sous son couvert. L'auteur aurait pu aussi ne pas écrire que quelques indults, un chapeau rouge « sans compter d'autres menues faveurs compensaient largement les secours que la France allait envoyer à Candie » (p. 169); car ces secours comprenaient 58 navires et plus de 17.000 hommes (p. 197) dont un bon nombre (p. 222 et 230) devaient trouver la mort sous les murs de Candie; il ne serait pas flatteur de voir évaluer à ce tarif le prix de la vie de l'auteur et la mienne. En d'autres termes il aurait pu être plus impersonnel, serrer davantage les faits, rejeter en note certains détails oiseux (p. 100-101). Mais nous pouvons louer sans réserve les tableaux des compétitions entre les chefs et des rivalités entre les diverses nations qui caractérisaient déjà ce premier « concert Européen ». Par-dessus tout se détache la grande figure de Clément IX qui met toutes ses ressources au service des Vénitiens peu reconnaissants (p. 79-81) et peut enfin, par une diplomatie habile et persévérante, amener les princes chrétiens à conclure une trêve pour tourner leurs communs efforts contre l'Islam. — L'ouvrage est orné de deux portraits et d'un plan de Candie, il se termine par la reproduction de 24 documents inédits ou pièces justificatives et par une table alphabétique des noms de personnes.

F. NAU.

G. MASPERO, membre de l'Institut. — *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, sixième édition entièrement refondue; petit 8°, 912 pages; Hachette, Paris, 1904.

Cet ouvrage est divisé en cinq livres : 1, L'Égypte jusqu'à l'invasion des pasteurs. 2, L'Asie antérieure avant et pendant le temps de la domination égyptienne. 3, L'empire assyrien et le monde oriental jusqu'à l'avènement des Sargonides. 4, Les Sargonides et le monde oriental jusqu'à l'avènement de Cyrus. 5, L'empire perse (jusqu'à la conquête macédonienne). Viennent ensuite : un appendice fort intéressant sur les

écritures du monde oriental, une table des noms propres et trois cartes hors texte; cent soixante-quinze gravures ornent le texte (1).

M. Maspero a condensé dans cet ouvrage les faits consignés par lui dans sa belle mais coûteuse *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* (2). Nul n'était plus qualifié que lui pour mener à bien ce difficile travail et pour nous guider dans le dédale des dynasties et des rois dont il nous reproduit tous les noms. Les documents semblent passablement hétéroclites. Après quelques pages d'Hérodote, de Plutarque, de Strabon et surtout après les fragments de Manéthon conservés par Flavius Josèphe, Eusèbe de Césarée et le Syncelle, on ne trouve guère que quelques papyrus et de nombreuses inscriptions où manque toute perspective comme dans les dessins qui les accompagnent. Nous ne savons pas si le temps viendra jamais où l'on pourra reconstituer cette histoire à la manière de Tillemont, en soudant bout à bout les documents qui nous en restent. L'imagination ou, pour employer une locution moins désobligeante, la divination tiendra encore longtemps le principal rôle dans la reconstitution de *certaines parties* de l'histoire ancienne de l'Égypte. Les faux commis dans les attributions de monuments et même dans les rédactions des stèles (cf. p. 338, n. 1), ne sont pas pour faciliter la tâche des historiens. Les Égyptiens contemporains de Psammétique n'avaient trouvé qu'un moyen assez ridicule et nullement probant de prouver contre les Phrygiens, l'antiquité de leur race (Hérod., II, 2-3). Au temps d'Hécateé de Milet, voisin des Phrygiens, qui se contentait de seize ancêtres, ils avaient trouvé un moyen fort ingénieux de prouver leur propre antiquité : c'était de montrer trois cent quarante-cinq statues affublées chacune d'un état civil et qui étaient censées représenter les rois ou les grands prêtres dans leur ordre de succession. Ils arrivaient ainsi sans trop de peine à remonter jusqu'à douze mille ans plus haut. « Dans cette longue suite d'années, ajoutaient-ils, le soleil s'était levé quatre fois hors de son lieu ordinaire et entre autres deux fois où il se couche maintenant » (Hérod., II, 142-143). Ajoutons encore que le mirage, si désagréable pour notre armée d'Égypte, semble ne l'avoir pas moins été pour les historiens : Hérodote raconte avoir vu le lac Mœris destiné à régulariser les crues du Nil, il en donne les dimensions, il a même demandé où l'on avait mis la terre recueillie en creusant ce lac (II, 149-150); or, d'après M. Maspero, ce lac n'a jamais existé ni Mœris non plus (p. 131). Quant au fameux labyrinthe dont Hérodote a visité la partie supérieure (II, 148), c'était tout prosaïquement une ville (Maspero, p. 131-132) (3).

Nous ne rappelons pas seulement ces faits à l'occasion de l'ouvrage actuel, mais nous avons remarqué qu'il semble souvent de bon ton de

(1) La troisième édition que nous possédons (1878) a mêmes divisions générales, mais seulement 658 pages et aucune gravure dans le texte.

(2) Trois vol. gr. 8°, brochés, 90 francs.

(3) Rappelons encore la colossale hexue de Dupuis qui attribuait de 15 à 16.000 ans d'antiquité à un zodiaque du commencement de notre ère et y trouvait matière à longues dissertations et considérations.

traiter de légendes ou de mythes les récits fort clairs et fort bien ordonnés de la Bible dont un bon nombre ont été confirmés par des découvertes récentes et forment encore le seul cadre dont on dispose pour grouper bien des faits voisins, tandis que le même bon ton ordonne de s'incliner devant l'ordonnance donnée à quelques noms d'authenticité parfois suspecte (cf. p. 338) que l'on trouve sans date ni chronologie sur quelques monuments. Nous ne voulons pas suivre cette mode et nous nous demandons parfois si les prêtres égyptiens et à leur suite les égyptologues ne mettraient pas à la suite les uns des autres des séries de rois contemporains. Si les rois d'Aquitaine, de Provence, de Bourgogne, etc., ne nous étaient connus que par quelques noms jetés sans date sur des Épitaphes, il serait facile à un Français, aussi soucieux que les égyptiens de l'antiquité de son pays, de trouver une trentaine de dynasties de rois de France.

Ces remarques, nous l'avons déjà dit, ne visent pas particulièrement cet ouvrage dont nous sommes heureux de louer encore la science et même souvent l'intérêt, car l'auteur a eu l'heureuse idée d'emprunter largement aux sources qu'il utilise et de donner par ces traductions grande saveur et couleur locale à son livre.

F. NAU.

**Livres nouveaux.** — I. DELAVILLE LE ROULX. *Les hospitaliers en Terre Sainte et à Chypres* (1100-1310), gr. in-8°, xiii et 440 pages; Paris, Leroux, 1904.

Les nombreuses éditions et publications récentes indiquées par l'auteur p. v-xiii permettent d'apporter à l'histoire des chevaliers de l'Hôpital, ou de Rhodes, ou de Malte, une rigueur et une précision auxquelles ne pouvait prétendre l'abbé Vertot au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

L'abondance des matières est telle que l'auteur a dû se borner à la première période de cet ordre fameux. Il a utilisé surtout, avec les histoires générales, le cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont il a publié trois volumes de 1894 à 1899. Cette publication et quelques autres du même ordre (cf. p. vii) avaient préparé l'auteur au présent travail qu'il a conduit avec maîtrise. Dans une première partie il étudie les origines de l'ordre et nous fait connaître les grands maîtres qui se sont succédé de 1100 à 1310, époque de la conquête de l'île de Rhodes par le grand maître Foulques de Villaret. Les autres livres nous exposent la Constitution de l'ordre (chevaliers, sergents, chapelains, confrères et donats, etc.), et nous font connaître l'administration centrale (chapitre général, grand maître, grands officiers, etc.) et l'administration régionale dans les divers pays d'Europe et d'Orient. Un appendice nous donne la liste des dignitaires de l'ordre.

L'auteur ne nous a pas convaincu que les Hospitaliers aient eu pour ancêtres les Bénédictins (p. 7-8), car même en lui concédant que les hospitaliers de la « Latynie » étaient les mêmes que les moines « francs du mont



des Oliviers », ce qui n'est pas évident, on ne pourrait pas encore conclure que ceux-ci étaient des Bénédictins. Ils écrivent en effet au pape en 809 : « Regula Sancti Benedicti, quam nobis dedit filius vester dominus Karolus (Charlemagne) » ; mais si l'on remarque que les conciles de Germanie du 21 avril 742 et de Francfort en 794 enjoignaient aux moines et aux religieux de suivre la règle de saint Benoît, on conclura simplement que Charlemagne ne fit qu'appliquer les canons de ces conciles en priant les moines, *d'ailleurs quelconques*, de la « Latynie » de suivre la règle de saint Benoît, fait qui ne suppose pas nécessairement une affiliation à l'ordre des Bénédictins. Cette question d'origine est d'ailleurs secondaire et nous ne pouvons que louer la science de l'auteur qui lui a permis de coordonner un grand nombre de faits, nouveaux ou connus, et d'en faire un ouvrage intéressant et utile.

II. ΚΑΘΟΙΚΑΣ ΚΟΙΚΥΑΙΔΟΥ. Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ἁγίου πατρὸς ἡμῶν Σάββα. I vol. 8°, iv-106 pages; Jérusalem, couvent grec, 1905. — 2 fr.

La « Nouvelle Sion », revue ecclésiastique bimensuelle fondée à Jérusalem en 1904, a eu l'heureuse idée de publier un recueil de textes grecs et de commencer ce recueil par la vie de saint Sabbas, moine et archimandrite orthodoxe du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle qui joue en Palestine le rôle que les Antoine et les Pacôme avaient rempli en Égypte. M. Kléopas K., archidiaque et bibliothécaire du patriarcat grec de Jérusalem, a jugé avec raison qu'au lieu de rééditer la vie écrite par Cyrille de Scythopolis et publiée par Cotelier en 1668, il valait mieux nous donner un texte inédit qui aurait été écrit du vi<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle par un moine de Saint-Sabbas. L'auteur a pris pour base la vie écrite par Cyrille et ne pouvait mieux faire. Son récit, qui est aussi bourré de noms propres et de faits (1), corrobore et illustre, pouvons-nous dire, le récit de son devancier. Ajoutons que la modicité du format et du prix rend cet ouvrage accessible à toutes les bibliothèques qui ne peuvent se procurer l'excellent ouvrage de Cotelier devenu très rare. Cette édition « manuelle » rend donc un vrai service aux études ecclésiastiques.

III. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B. Λέων ὁ εἶς καὶ ἡ ἀνατολικὴ ἐκκλησία. In-8°, 42 page; Collège grec de Saint-Athanase, Rome, 1905.

IV. P. RAYMUND NETZHAMMER, O. S. B. *Das griechische Kolleg in Rom*. 8°, 53 pages; Salzburg, 1905.

Dom Placide de Meester, bien connu des lecteurs de la *ROC.*, a reproduit avec quelques modifications des articles publiés par lui en 1903 dans le périodique grec *ὁ λόγος*. Il se propose de retracer les bienfaits de Sa Sainteté Léon XIII à l'égard de l'Église grecque ou slave. Il rappelle sa sollicitude pour l'Église grecque, ses efforts pour la réunir à l'Église Romaine, le congrès Eucharistique de Jérusalem, les conférences tenues en 1894 pour l'union des Églises, l'encyclique *Orientalium dignitas*, les missions en Orient et en Bulgarie des Pères de l'Assomption ou des Pères Blancs du

(1) La table des noms propres contient plus de 250 noms.

cardinal Lavigerie, la fondation d'un lycée grec-catholique à Athènes, d'une église à Naupacte, de séminaires ruthène et grec à Rome et la création des nombreux périodiques destinés à faire connaître l'Orient et à préparer la réunion des Églises.

C'est encore Sa Sainteté Léon XIII qui donna aux Bénédictins le collège grec de Saint-Atlanase à Rome. Le Père Netzhammer nous retrace son histoire dans la brochure dont nous avons donné le titre qui est un tirage à part de la *Kathol. Kirchenzeitung*. On trouve l'histoire de la fondation du collège par Grégoire XIII, en 1577, des services qu'il put rendre sous les diverses administrations (Jésuites, Dominicains, Résurrectionnistes, prêtres séculiers) qui s'y succédèrent et de son organisation actuelle sous la direction des Bénédictins. Cette intéressante monographie est basée surtout, nous dit l'auteur, sur les archives du collège, car il n'a pu trouver aucun ouvrage antérieur qui traitât ce sujet *ex professo*.

V. J.-J. CLAMAGERAN. **Philosophie morale et religieuse, art et voyages** (extraits de ses ouvrages et de sa correspondance inédite). 8<sup>o</sup>, XXV et 312 pages ; chez Félix Alcan, Paris, 1905. — Prix, 3 fr. 50.

Cet ouvrage a été compilé pieusement par M<sup>me</sup> J.-J. Clamageran pour mettre en relief certaines idées morales et religieuses de son mari, M. le sénateur J.-J. Clamageran, mort le 4 juin 1903. Dans une courte préface, M. J.-E. Roberty nous apprend que les idées religieuses de Clamageran étaient celles du protestantisme libéral : « j'ai consacré ma vie, disait-il souvent, à la défense de trois grandes causes : la République, le protestantisme libéral et le libre échange » (p. vi). Cette phrase a dû paraître très claire à M. Roberty, elle nous le paraît beaucoup moins, car nous lisons, p. 97 : « au sein de l'Église protestante, le christianisme est défini, expliqué et mis en lumière par voie de liberté; chaque fidèle se fait à lui-même spontanément son propre christianisme, et il le répond librement autour de lui ». Nous craignons donc que la préface ne doive être modifiée dans le sens suivant : « j'ai consacré ma vie à trois grandes causes : mon protestantisme libéral, ma république et le libre échange », car nous constatons que les protestants s'anathématisent mutuellement au nom du protestantisme (cf. p. 100-103) et les républicains au nom de la République. C'est dire que nous sommes partisans des dogmes que condamne M. Clamageran parce que nous les considérons comme nécessaires pour l'union des esprits (1). Nous demandons de même une définition de la République

(1) On croit à tort que le dogme catholique est fort étendu et peut opposer des entraves aux recherches scientifiques. Le dogme catholique peut tenir en quelques pages, il est condensé dans le *Credo* qui ne peut gêner aucun savant dans ses recherches. Les entraves ne sont venues et ne viennent que de certains théologiens malfaisants qui ont voulu ériger sinon en dogme du moins en règle leurs conceptions personnelles. *Alligant onera gravia et importabilia et imponunt in homines hominum* (Matth. xxiii, 4). Ce sont eux seuls qui ont donné prise aux objections, qui ont fatigué les hommes et qui ont trop dépeuplé les Églises; mais le dogme ne peut être rendu responsable de leur zèle exagéré.

et un dogme républicain qui puisse nous servir de pierre de touche pour séparer les républicains des saltimbanques qui se parent de ce nom et le refusent aux autres afin d'attirer la foule autour de leurs tréteaux.

C'est dire que cet ouvrage et surtout la préface, ouvrent le champ à des polémiques qui ne sont pas de notre ressort. Disons qu'il contient un rapport sur le *matérialisme contemporain*, lu à la 36<sup>e</sup> session des conférences pastorales fraternelles de Paris le 16 avril 1869 (p. 43-48), des extraits de l'ouvrage : *La lutte contre le mal*, publié chez Alcan en 1897 (p. 49-97), quatre fragments de lettres dont le plus long était adressé au pasteur Leblois de Strasbourg en 1857 (p. 89-93) ; un rapport sur le *Protestantisme libéral* lu à l'*Union protestante libérale* en 1866-67 (p. 95-103), une étude sur *La critique religieuse* publiée (à propos des Essais de critique religieuse d'Albert Réville, pasteur de l'Église Wallonne de Rotterdam) dans le *Disciple de Jésus-Christ* en 1860 (p. 105-159) ; *Des pensées diverses* (p. 161-181), enfin quelques études réunies sous le titre *Art et voyages* (p. 185-310). Vingt pages (p. 271-290) sur Athènes, Constantinople, Damas et le Caire rattachent seules cet ouvrage à l'objet de nos études.

VI. DOM SUITBERT BÄUMER, bénédictin de l'abbaye de Beuron. *Histoire du bréviaire*, traduction française mise au courant des derniers travaux sur la question par Dom Réginald Biron, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. 2 vol. in-8°, VIII-440 et 532 p. ; Letouzey et Aué, Paris, 1905.

L'ouvrage de Dom Bäumer, publié en Allemagne en 1895, a déjà pu profiter des leçons des critiques et du temps, d'ailleurs, comme l'écrit le traducteur (p. viii), « l'œuvre de Dom B. est si complète et si sérieuse qu'il n'est guère possible de la refaire pour le moment sans tomber presque inévitablement dans la contrefaçon ». Il ne restait donc, comme l'a fait le traducteur, qu'à y apporter diverses améliorations de détail. L'ouvrage, qui est en somme l'histoire de la prière publique dans l'Église, est divisé en trois livres. I. *Période des Pères*, formation du psautier de la semaine et de l'office du temps, p. 45-281. On y trouve relevées toutes les mentions de prières publiques durant la période apostolique et chez les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine et un aperçu sur le développement des fêtes chrétiennes durant cette période. II. *Le Moyen-Âge*, de saint Grégoire le Grand au concile de Trente (p. 283-433, 1-149). Le chapitre iv est tout particulièrement intéressant par l'histoire du développement interne de l'office et de la formation du Bréviaire romain. III. *Époque moderne*, depuis le concile de Trente jusqu'à nos jours (151-424). L'auteur, qui avait étudié dans le livre précédent la grande efflorescence des rites, des liturgies et des bréviaires dans le monde catholique, montre comment, après bien des réformes, des revisions et des modifications, on en est arrivé à l'usage presque exclusif du bréviaire Romain. L'ouvrage se termine par cinq appendices et une table analytique des matières des deux volumes ; il semble bien renfermer — et au delà — tout ce qu'on peut faire

revenir sous son titre. — Notons que la préface et la notice biographique annoncées à la table manquent dans notre exemplaire.

VII. J. LABOURT. *De Timotheo I Nestorianorum patriarcha (725-823) et Christianorum orientalium condicione sub Chaliphis Abbasidis*. 8°, xv-89 pages; Lecoffre, Paris, 1904.

Cette thèse a eu le mérite d'introduire à la Faculté des lettres de Paris une foule de noms orientaux qui ont dû s'y trouver bien dépaysés. Heureusement l'auteur, par égard sans doute pour ses examinateurs, ne leur a pas imposé en plus l'examen de textes syriaques comme M. Amélineau leur a jadis imposé des textes coptes (*De historia lausiaca*, Paris, 1887). Après un index des ouvrages de Timothée, l'auteur résume tout ce que l'on connaît sur la vie de ce patriarche et la manière dont il gouverna l'Église nestorienne. Il ajoute un chapitre sur les missions des Nestoriens et termine en traduisant 99 canons de Timothée (sur les ordres ecclésiastiques, le mariage et les héritages) dont le texte est conservé dans un manuscrit de Rome. C'est là une excellente monographie pour vulgariser un auteur jusqu'ici peu connu. Par exemple, nous ne savons pas au juste pourquoi les orthodoxes sont appelés Melkites (p. 17), car les Melkites, d'après leur nom, sont les fidèles de l'empereur de Constantinople et ces empereurs, du VIII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, sont loin, d'être orthodoxes (Romains). Il nous semble donc que les fidèles orthodoxes persécutés par les empereurs avaient peu de chance d'être appelés en Syrie *Melkites*, c'est-à-dire *Impériaux*, mais plutôt *Mardaïtes*, c'est-à-dire *rebelles*.

VIII. C. CHARON, prêtre du rite grec. **Les saintes et divines Liturgies de nos saints Pères Jean Chrysostome, Basile le Grand et Grégoire le Grand** (*Liturgie des Présanctifiés*) en usage dans l'Église grecque catholique orientale. traduction française. In-18 de x-300 pages; Picard, Paris, 1904. — 3 fr. 50.

L'auteur se propose de faire connaître en Occident les anciennes et vénérables liturgies « suivies aujourd'hui par plus de cent millions de chrétiens ». Il a fait sa traduction sur les textes publiés à Rome par la Propagande. Il traduit fidèlement « le texte très complet des prières », en développant les rubriques (mises en italiques) autant qu'il est nécessaire pour la parfaite intelligence du texte. La liturgie de saint Jean Chrysostome (p. 1-77) comporte seule au bas des pages quelques courtes notes pour comparer les rites latin et grec. — Suivent (p. 78-102) les parties propres de la liturgie de S. Basile qui « ne se dit qu'aux jours suivants ; les dimanches du grand Carême, sauf le dimanche des Rameaux ; le jeudi saint ; le samedi saint ; la vigile de Noël ; le 1<sup>er</sup> janvier, la fête de saint Basile et la vigile de l'Épiphanie ». Cette liturgie, autant que nous avons pu en juger par un examen rapide, n'a rien de commun avec *la liturgie Copte alexandrine dite de saint Basile le Grand*, traduite par M<sup>sr</sup> Ma-

caire et Dom Paul Renaudin dans *ROC.*, t. IV (1899), pp. 13-43. Nous avons constaté que cette dernière, hors quelques additions et quelques suppressions, n'est autre que la liturgie traduite du copte en latin par Renaudot, *Liturgiarum Orientalium collectio*, Paris, 1716, t. I, pp. 1-26.

Le Père Charon donne ensuite (pp. 103-152) la traduction de la liturgie de saint Grégoire le Grand, ou des Présanctifiés, qui se célèbre pendant le grand Carême, aux jours de jeûne (c'est-à-dire tous les jours, sauf le samedi et le dimanche) et le 25 mars, puis vient la *Liturgie Pontificale* célébrée en présence de l'évêque ou bien par l'évêque lui-même, sans ou avec solennité (pp. 153-198); de la Concélébration (pp. 199-204); prières pour la communion (pp. 205-237); un lexique des termes techniques (pp. 238-250). Enfin l'auteur a ajouté en caractères latins les réponses ordinaires de la liturgie en grec puis en slave (pp. 251-282) afin que ces quelques pages forment comme un manuel du servant de messe.

Ce petit volume non seulement fera connaître ces liturgies mais permettra aussi aux Occidentaux d'assister avec fruit aux offices grecs et slaves qui n'étaient guère jusqu'ici qu'un objet de curiosité.

IX. Le Père J. HOBEÏKA, religieux maronite libanais, avec la collaboration de l'éditeur, son frère, le Père PIERRE HOBEÏKA, curé à Basconta (Liban).

**Étymologie arabo-syriaque (sic), mots et locutions syriaques dans l'idiome vulgaire du Liban et de la Syrie.** In-18 de 100 pages; chez l'auteur à Basconta (Liban). — 2 francs.

Lorsque deux langues de même souche se succèdent l'une à l'autre, il est assez difficile, semble-t-il, de découvrir l'influence de la première sur la seconde, car la plupart des racines sont communes. Le P. Hobeïka énumère près de deux cents mots usités au Liban et en Syrie qu'il rattache au syriaque, à commencer par **احمد** jusqu'à **احدوني**. La dépendance paraît certaine pour des mots techniques comme **مخمس** (signes du zodiaque) et pour quelques mots grecs syriacisés, puis passés tels quels dans l'idiome arabe vulgaire comme **صانط** (tunique). Dans les autres cas, nous laisserons à de plus compétents le soin de se prononcer. On trouve (p. 70-71) les étymologies de quelques noms propres d'origine syriaque, signalons **صومعاصدا** que l'auteur croit devoir changer aux *errata* en **صومعاصدا** ce qui est sans doute inexact, car *Caparasima* (près de Ptolémaïs en Phénicie) figure déjà dans le *Pré spirituel* de Moschus (ch. LVI). — Enfin le P. Hobeïka se met à la disposition des Orientalistes qui voudraient correspondre avec lui en arabe ou en syriaque.

X. M. B. D'EYRAGUES. **Les Psaumes traduits de l'hébreu** avec notes et commentaires; préface du cardinal Mathieu. In-12 de LXIV-427 pages; Lecoffre, Paris, 1904. — 4 francs.

M. Vigouroux, chargé de l'examen de cet ouvrage, a écrit à Son Éminence le cardinal Richard : « Le nouveau traducteur a mis à profit tous

les progrès de l'exégèse; sa version est exacte en même temps qu'élégante; elle est claire et limpide et elle permet ainsi de suivre aisément la pensée et le développement des idées de l'auteur sacré. Elle conserve, de plus, dans la mesure du possible, la forme même des Psaumes, en marquant le parallélisme, ce trait caractéristique de la poésie hébraïque, et en distinguant les strophes... M. d'Eyragues place en tête de chaque Psaume une introduction qui en fait connaître le sujet et l'occasion, lorsqu'on peut la déterminer. et, au bas des pages, quelques notes indispensables pour expliquer les termes hébreux ou des allusions difficiles à saisir pour des lecteurs modernes. »

Dans sa préface (pp. m-xiii) — qui se défend d'être une préface — le cardinal Mathieu, après quelques généralités sur les Psaumes, cite quelques-unes des heureuses corrections apportées à la Vulgate. Car la Vulgate, comme l'a écrit M. Vigouroux, n'est pas une traduction de l'hébreu, mais seulement du grec qui n'était déjà par endroits qu'une traduction infidèle. Saint Jérôme a dû se borner à retoucher légèrement la traduction sans la refondre afin de ne pas trop changer les habitudes des nombreux chrétiens qui possédaient par cœur l'ancienne version.

L'ouvrage de M. d'Eyragues permettra aussi aux fidèles de mieux comprendre les chants liturgiques des Vêpres et des Complies et de prendre aux offices une part plus personnelle qu'ils ne pouvaient bien souvent le faire. Car l'idéal ne nous semble plus être de se borner à écouter des chants latins ni même d'aller jusqu'à chanter dans une langue inconnue, il faut en arriver à prendre une part active à toutes les prières comme cela avait lieu jadis où l'on n'avait garde de faire chanter les psaumes en grec par les Latins ni en hébreu par les Grecs.

#### SOMMAIRE DES REVUES

1. **Analecta Bollandiana.** T. XXIV, fascicule 3. — DOM H. QUENTIN O. S. B. *Passio S. Dioscori.* — A. PONCELET. *La date de la fête des SS. Félix et Regula.* — P. PEETERS. *Historia S. Abramii ex apographo arabico.* — E. HOCEDEZ S. J. *Lettre de Pierre Ranzano au pape Pie II sur le martyr du B. Antoine de Rivoli.* — Bulletin des publications hagiographiques. — Appendix. A. PONCELET. *Catalogus cod. hag. lat. bibl. Rom. praeterquam Vaticanæ.* I. Codices archivi capituli sancti Petri in Vaticano. — II. Codices archivi capituli sancti Iohannis in Laterano.

2. **Revue biblique.** Juillet 1905. Communications de la commission pontificale pour les études bibliques. — M.-J. WEHRLÉ. *De la nature du dogme.* — M. E. CUFQ. *Le mariage à Babylone.* — V. SCHEIL. *Documents archaïques en écriture proto-élamite.* — Mélanges, chronique, recensions, bulletin.

---

*Le Directeur-Gérant :*

F. CHARMETANT.

# SIVAS

## HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE (1)

---

### § 4. — *Les princes empêchent une tentative d'union religieuse.*

L'union et l'absorption sont choses fort différentes. L'union a lieu entre choses qui sont distinctes et qui le restent, tandis que dans l'absorption toute distinction disparaît. Matthieu d'Édesse et en général tous les auteurs arméniens reprochent aux Grecs de cette époque d'avoir voulu les absorber non seulement comme nation, mais encore comme Église distincte.

Voici à ce sujet ce que raconte Matthieu d'Édesse (n° 93). « L'empereur Constantin Ducas, le Patriarche [Jean Niphilin dont Lebeau place l'élévation au patriarcat en 1064, alors que la plupart des historiens la reculent jusqu'en 1066], tout le clergé et la corporation des eunuques se réunirent dans une pensée satanique conçue par l'empereur, celle de nous enlever notre croyance et de nous forcer à adopter la leur. Dans ce but Ducas manda à Constantinople Adom et Abousahl, princes de Sébaste. Ceux-ci, qui soupçonnaient les projets impériaux, emmenèrent avec eux le docteur Jacques Karapnézi, religieux du monastère de Sanahin, homme très versé dans la connaissance de l'Écriture Sainte.

« D'abord ils furent tous fort bien reçus; mais au bout de quelques jours, l'empereur leur ordonna de se laisser baptiser sui-

(1) Voy. 1905, 79, 169, 283.

vant le rit grec. Les princes s'en excusèrent, prétendant qu'ils ne pouvaient rien faire sans l'assentiment de Kakig, fils d'Anchod et ancien roi d'Ani, homme très instruit (1) qui de plus était leur souverain et leur beau-fils (2). Ils demandèrent donc à l'empereur de le faire venir, sans quoi, ajoutaient-ils, il nous fera brûler vifs (3) à notre retour chez nous.

« L'empereur Ducas, redoutant la logique de Kakig, ne voulut pas y consentir, et il fit commencer la controverse en sa présence. Le docteur Jacques Karapnézti souleva de nombreuses difficultés contre tous les points de la doctrine des Grecs et ne leur céda un peu que sur la question des deux natures en Jésus-Christ. Malgré cela, continue l'auteur, Constantin Ducas, agréant toutes ses conclusions, lui ordonna de rédiger l'acte d'union entre les deux Églises (4). Son travail reçut l'approbation impériale et fut placé à Sainte-Sophie. »

Sur ces entrefaites Kakig d'Ani, que les princes de Sébaste avaient secrètement fait prévenir, arrive « rapide comme l'aigle » de sa résidence de Kaghonbaghad (Kalon Palatium). L'auteur, quelques lignes plus haut, avait écrit que l'empereur redoutait la venue de ce prince, mais il ne craint pas de se contredire en affirmant ici qu'elle lui causa le plus grand plaisir.

Kakig, introduit au palais, demande à voir le formulaire de foi dressé par le docteur arménien. Il en prend connaissance et, en présence de l'empereur, lacère la pièce dont il jette les morceaux à terre. « Le docteur Jacques, déclare-t-il, n'est qu'un moine. Une multitude de moines arméniens refuseraient de souscrire une pareille déclaration et de s'y conformer. Pour ce

(1) Samuel d'Ani dit de ce prince qu'il avait été élevé dès l'enfance dans la lecture des livres. Pour cet auteur, l'amour que ce prince aurait conservé pour l'étude après son élévation au trône, serait une des causes de la perte de la nationalité arménienne.

(2) Il avait épousé Marie, fille de leur frère David, leur nièce par conséquent. Il est fort vraisemblable qu'ils en avaient été les tuteurs, peut-être même les pères adoptifs.

(3) Matthieu d'Édesse représente partout ce prince comme un homme d'un caractère extrêmement violent.

(4) M<sup>r</sup> Somal, dans son « Tableau historique de la littérature arménienne » (Venise, 1829, p. 75), parle de cet auteur et raconte la chose d'une manière assez différente. Il ne semble pas avoir consulté directement Matthieu d'Édesse qui pourtant paraît avoir été le seul à mentionner ces faits, du moins parmi les anciens historiens.



qui me regarde, je la rejette avec tous les docteurs arméniens qui font autorité. » Il fait ensuite des reproches à Jacques Karapnézi, puis termine en disant à Constantin Ducas : « Moi, je suis souverain, et fils des souverains d'Arménie, tout ce royaume est sous mes ordres (?). Tout mon pays rendra témoignage que je suis versé dans la science de l'ancien Testament et du nouveau, et proclamera qu'il me regarde comme l'égal des docteurs. Aujourd'hui donc je donnerai aux Grecs un exposé de notre croyance nationale. »

« Il tint parole. Son travail » (qui remplit plus de quinze pages de la traduction de M. Dulaurier) « remporta tous les suffrages et la bonne harmonie fut rétablie entre tous les Arméniens. Les brouillons qui tenaient parmi eux les opinions du concile de Chalcédoine, couverts de confusion, se virent par le fait obligés de renoncer à leurs bavardages. » Kakig composa encore d'autres traités qui furent eux aussi examinés et hautement approuvés par l'empereur comme ne renfermant que des propositions orthodoxes et la véritable doctrine chrétienne.

Ce récit de Matthieu d'Édesse, si on l'acceptait pour authentique, soulèverait deux questions. D'abord, dans quel but, dépassant de beaucoup les prétentions ordinaires des légistes byzantins, fait-il trancher les questions dogmatiques par les seuls potentats? Ensuite, pourquoi tient-il tant à présenter le dogme arménien comme sanctionné par l'autorité impériale? Est-ce que, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, cette autorité exerçait encore au point de vue religieux une telle fascination sur les Arméniens que pour leur faire admettre un dogme on avait besoin de le présenter comme approuvé par elle? Était-ce pour fournir une réponse péremptoire dans les controverses avec les Grecs? Il est bien difficile de le conjecturer.

On a d'ailleurs le droit de mettre en doute l'authenticité du récit tel qu'il est donné par l'auteur. Non seulement il renferme des détails invraisemblables, mais peut-on admettre que le moine Jacques Karapnézi d'abord, puis le roi Kakig ensuite, grâce à l'appui de Constantin Ducas, aient imposé à l'Église grecque des sentiments contraires aux définitions du concile de Chalcédoine?

On peut toutefois admettre que le récit défiguré par Matthieu d'Édesse, repose sur un fait historique. M<sup>sr</sup> Somal (*Tableau*

*historique* etc., p. 60) cite un prince Kakig auteur de deux lettres dogmatiques adressées l'une à l'empereur Romain (?), l'autre au Patriarche grec de Constantinople. Il est vrai qu'il le fait vivre un siècle plus tôt, ce qui l'amène à l'identifier avec Kakig I<sup>er</sup>, prince Ardzérouni du Vaspouragan. Cela confirme ce qui a déjà été remarqué dans une note, que M<sup>sc</sup> Somal n'a pas eu recours directement au texte de Matthieu d'Édesse.

Ce dernier auteur affirme qu'à la suite de cet accord l'empereur se montra plein de bienveillance pour les princes Arméniens, les traita fort honorablement et leur fit des présents considérables ainsi qu'aux principaux personnages de cette nation. Bien qu'il ne donne pas d'une manière précise la date de ces événements, la façon dont il parle « des savants et docteurs grecs réunis en présence de l'empereur », pourrait faire croire que ce fut à l'occasion du concile tenu à Constantinople, en 1066.

## CHAPITRE VI

### FIN DU ROYAUME ARMÉNIEN DE SÉBASTE.

1<sup>o</sup> Premiers passages de Romain Diogène à Sébaste. — 2<sup>o</sup> Les Persans saccagent de nouveau Sébaste. — 3<sup>o</sup> Derniers passages de Romain Diogène. — 4<sup>o</sup> Les princes de Sébaste cherchent à venger le meurtre de Kakig d'Ani.

#### § 1. — *Premiers passages de Romain Diogène à Sébaste.*

Les Turcs Seldjoucides, qui n'avaient d'abord été que des hordes de pillards sanguinaires, s'étaient peu à peu pliés à une certaine discipline. Dans le principe ils n'avaient osé faire que de courtes incursions sur les terres des vassaux de l'Empire. Plus tard ils s'en étaient emparés. Puis ils avaient fini par s'enhardir jusqu'à porter la dévastation dans le pays grec lui-même. Là, leurs premiers succès avaient augmenté leur audace encore plus que découragé les troupes impériales.

Chaque gouverneur de province avait sous ses ordres une armée destinée surtout à lui former une garde et à réprimer le brigandage local. Mais ces forces, ordinairement peu nombreuses et forcément isolées les unes des autres, étaient absolument incapables d'arrêter une invasion et de s'opposer aux déprédations d'une armée ennemie. Il fallut presque attendre l'avènement de Romain Diogène pour essayer de le faire.

Proclamé, le 1<sup>er</sup> janvier 1068, le nouvel empereur, après avoir remédié aux vices les plus criants de l'administration intérieure de l'Empire, partit dès le mois de mars, à la tête d'une armée improvisée, pour aller arrêter les progrès qu'Alp Arslan faisait en Syrie. Il s'avancait lentement à travers la Cappadoce, sa patrie, de façon à n'entrer en campagne qu'après les grosses chaleurs de l'été.

Il approchait de Lycande, lorsqu'il apprend qu'une armée seldjoucide avait surpris et pillé Néocésarée, dans le Pont. Il

prend aussitôt la direction du Nord, arrive à Sébaste, y laisse ses bagages et sa grosse infanterie sous les ordres d'Andronic, le neveu de son prédécesseur, puis en toute hâte, avec ses meilleures troupes, il va à travers les montagnes se poster à Téphrique, — que l'on croit être Divrighi. — Il y attend le passage de l'armée qui venait de dévaster le Pont et sa capitale. Il la charge à l'improviste, la disperse, lui fait un grand nombre de prisonniers, qui sont mis à mort, et lui enlève tout le butin qu'elle avait fait.

De retour à Sébaste, il donne à ses troupes trois jours de repos, puis reprend la route de la Syrie, en passant par Cucuse et Marache.

L'année suivante, 1069, Romain Diogène, dans une nouvelle campagne, se rend directement de Césarée de Cappadoce à Mélitène; il y laisse, sous les ordres de Philarète, un fort contingent de troupes destinées à arrêter l'ennemi. L'empereur avec le reste de son armée gagne l'Akilisène par la vallée de l'Euphrate. Là, il apprend qu'une armée seldjoucide, culbutant Philarète, a envahi la Cappadoce. Il se porte au secours de cette province, traverse Sébaste sans s'y arrêter, apprend à Cômopolis (1) le pillage d'Iconium et prend d'excellentes dispositions pour cerner les envahisseurs, qui ne lui échappent qu'à grand-peine, à travers la Cilicie, et perdent tout leur butin.

Les auteurs arméniens — le manuscrit de Sivas avec eux — se taisent sur ces deux campagnes. Leur silence est d'autant plus étrange que les armées impériales parcourent en tous sens les états attribués aux fils de Sènèkèrim, à Kakig d'Ani et à Kakig de Kars. L'empereur Romain Diogène en personne passe trois fois à Sébaste; en 1068, il y laisse même une partie de son armée. L'année suivante, il suit la voie romaine qui, d'après les Tables de Peutinger, passait à Larissa de Cappadoce, à 17 milles de Césarée, localité donnée, en 1064, à Kakig de Kars. Comment se fait-il donc que nulle part il n'ait rencontré les rois arméniens? Ce silence se comprendrait encore de la part des auteurs grecs : les rois déchus de l'Arménie n'étaient plus probablement à leurs yeux que de gros propriétaires

(1) On ne connaît aucune ville de ce nom. Il est probable que c'est un nom commun et qu'il faut traduire : « il apprend dans une bourgade ».

fonciers chez qui l'empereur pouvait prendre l'hospitalité sans qu'il fût besoin de le consigner dans l'histoire. Mais cette explication, bonne pour eux, ne vaut rien pour les auteurs arméniens.

§ 2. — *Les Persans saccagent de nouveau Sébaste.*

L'empereur, qui avait personnellement dirigé les deux précédentes campagnes, confia à Manuel Comnène la conduite de celle de 1070. Ce général, qui avait le titre de Curopalate, concentra ses troupes à Césarée de Cappadoce. Il réussit à faire régner la discipline parmi ses soldats, ce qui lui valut de remporter d'abord de brillants succès; mais ensuite l'empereur, jaloux, dit-on, de sa gloire, le priva de ses meilleures troupes sous prétexte de renforcer l'armée de Syrie.

Ainsi réduit à l'impuissance, Comnène établit son camp aux environs de Sébaste, menacée par une armée ennemie. Kroudj, prince de la famille de Togrul bey et prétendant au trône de Perse, venait en effet de franchir les frontières de l'Arménie et s'avancait contre la ville, en semant partout la dévastation et la mort.

Un corps de cavalerie musulmane vint un jour jusqu'à la porte de son camp insulter le Curopalate. Celui-ci, en faisant une sortie, ne crut pas manquer à sa résolution de ne rien hasarder; mais il se laissa emporter trop loin, tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier avec ses deux beaux-frères. Privés de leurs chefs, les soldats rentrèrent en désordre dans le camp, qui fut enlevé par l'ennemi. Ce jour-là, sans la proximité de la ville où les vaincus trouvèrent un refuge, l'armée grecque était exterminée tout entière.

C'est d'une manière bien différente que le manuscrit de Sivas raconte les mêmes faits. « Kroudj, dit-il, après s'être révolté contre Alp Arslan, s'avança vers les frontières de l'Arménie, où le général grec Manuel Comnène, qui s'était porté à sa rencontre, fut vaincu et fait prisonnier. Les troupes persanes purent ensuite dévaster tout le pays sans être inquiétées par personne. Elles pillèrent de nouveau Sébaste et toute la contrée voisine, où elles firent beaucoup de mal. »

Matthieu d'Édesse est loin d'être aussi explicite sur ce second pillage de la ville. Il se contente de dire (n° 101) sans rien préciser : « Le passage de Kroudj fut l'occasion de la ruine que subit de nouveau notre pays de la part de la race perverse des Turcs Seldjoucides. » Le manuscrit s'avance donc beaucoup en interprétant les mots « notre pays » par « la ville de Sébaste », rien dans le texte n'autorise à le faire.

Il est plus sûr d'adopter la version des historiens grecs.

Ils assurent qu'après sa victoire sur Manuel Comnène, Kroudj, méprisant Sébaste et les débris de l'armée grecque qui s'y était réfugiée, traversa à grandes journées toute la Cappadoce et la Phrygie pour aller piller la ville ouverte de Colosse, qui alors était immensément riche.

Cependant Kroudj se laissa persuader par son prisonnier le eüropalate Manuel Comnène, qu'une alliance avec l'empereur lui serait très avantageuse pour réussir dans ses projets et monter sur le trône de Perse. Kroudj se décida donc à aller à Constantinople. Il fut le premier Mongol qui parut dans cette ville où les Byzantins, frappés de son teint et de son aspect si peu en rapport avec l'idéal qu'ils se faisaient de la beauté, le désignèrent par le sobriquet de « Chrysoskullos » (le jaune difforme). Les Arméniens, eux, ont transformé son nom de « Kroudj » en celui de « Gdridj » qui signifie « le coupeur, le massacreur ».

### § 3. — *Derniers passages de Romain Diogène*

L'empereur Romain Diogène consentit à entrer dans les vues de Kroudj et, dès le 13 mars 1071, il quitta sa capitale à la tête d'une nombreuse armée. Il emmenait avec lui le général persan et le eüropalate Manuel Comnène; mais ce dernier mourut en Phrygie dès le début de l'expédition.

Matthieu d'Édesse (n° 103) représente l'empereur « rugissant comme un lion ». « Il réunit, dit-il, des forces immenses, parmi les Goths, les Bulgares, les habitants des îles éloignées (1),

(1) Peut-être les îles de l'Archipel, par opposition aux îles des Princes qui sont en vue de Constantinople.

ceux de la Cappadoce, de la Bithynie, de la Cilicie, d'Antioche, de Trébizonde, et convoque dans toute l'Arménie les débris des braves phalanges de ce royaume. Il fait aussi venir des renforts de chez les barbares (1). A la tête de cette armée aussi nombreuse que le sable de la mer, l'empereur, terrible comme un nuage au sein duquel gronde le tonnerre et qui est chargé de grêle, s'avance à travers l'Asie Mineure et atteint Sébaste. »

Le manuscrit, qui modifie sur plus d'un point la narration de Matthieu d'Édesse, dit « qu'en apprenant l'approche de l'empereur, Adom et Abousahl s'empressèrent d'aller à sa rencontre et lui firent de grands présents; mais que leurs ennemis, les princes grecs restés dans le pays, se plainquirent amèrement d'eux et de la population arménienne. Ils les accusaient de leur avoir fait plus de mal que les troupes de Kroudj et d'avoir excité ce dernier contre eux ». Sur ces accusations et sans rien examiner, Romain Diogène aurait livré la ville au pillage. « En douze ans, c'était la troisième fois que Sébaste était ruinée. Mais enfin les princes et seigneurs tant grecs qu'arméniens qui étaient à la suite de l'empereur — Matthieu d'Édesse cite entre autres Kakig d'Ani (2) et Kroudj — finirent par obtenir grâce pour la ville. »

« Néanmoins Adom et son frère Abousahl furent détrônés. » Matthieu d'Édesse dit simplement que l'empereur les chassa de sa présence en les menaçant de les faire grecs ainsi que tous les Arméniens à son retour de Perse. Les moines arméniens, avertis des menaces impériales, préférèrent contre leur auteur de terribles imprécations et firent des vœux pour qu'il ne revint pas de cette guerre. « Seigneur, disaient-ils dans leurs prières, faites qu'il périsse comme l'infâme Julien, maudit par saint Basile. »

Les auteurs grecs n'ont soupçonné ni la présence des fils de Sènèkèrim à Sébaste, ni rien de ce qui aurait été fait contre ces princes et leurs sujets. D'après leur récit, le séjour de l'armée à Sébaste ne fut marqué que par un conseil de guerre

(1) L'auteur désigne ainsi les troupes franques qu'il ne peut passer complètement sous silence.

(2) On peut s'étonner de trouver ici (n° 103) parmi les princes de la suite impériale ce Kakig que le même auteur a représenté (n° 94) comme s'étant révolté et livré, cinq ans plus tôt, à toute une série de crimes abominables.

où les officiers les plus expérimentés firent remarquer « que l'on ne pouvait sans péril s'engager dans les montagnes de l'Arménie et de la Médie pour courir au-devant de l'ennemi; qu'il valait mieux l'attirer en deçà du Tigre, mettre en état de défense les villes d'alentour et dévaster les campagnes pour lui ôter les moyens de subsister; que le meilleur parti à prendre serait de rester à Sébaste, que cependant, si l'empereur voulait aller plus loin, on pourrait pousser jusqu'à Théodosiopolis (Erzeroum), place qui avait été fortifiée et pourvue de munitions depuis la perte d'Ardzè (1) ». Mais les courtisans qui connaissaient l'orgueil de l'empereur et l'impétuosité de son caractère, furent d'un avis différent et n'eurent pas de peine à le faire prévaloir.

Le manuscrit de Sivas raconte l'expédition de l'empereur, en abrégéant considérablement le récit de Matthieu d'Édesse. Toutefois, ce qui est singulier, il ne fait aucune mention du retour par Sébaste de Romain Diogène. C'est cependant dans cette ville que Matthieu d'Édesse prétend qu'il apprit la nouvelle de sa déchéance et qu'il aurait été abandonné par son armée. Cette omission du manuscrit est d'autant plus étrange que son compilateur, poète à ses heures, aurait pu tirer un excellent parti de cette circonstance pour dramatiser la fin de sa narration. Il la termine par ces mots : « De même que l'immonde Julien est mort misérablement en Perse, frappé par saint Mercure, ainsi Romain Diogène échoua dans son entreprise contre la Perse et mourut dans la plus extrême misère, après avoir menacé notre nation et l'avoir traitée avec la dernière rigueur. »

Ce récit est tout différent de celui des auteurs grecs contemporains, qui paraissent mieux renseignés et plus exacts. D'abord Romain Diogène n'avait plus d'armée. Alp Arslan lui avait bien remis tous les prisonniers dont il avait demandé nommément la délivrance : mais cela constituait si peu une armée que le Sultan crut devoir lui donner une escorte pour sa sûreté. Ensuite l'empereur qui devait avoir la plus grande hâte de regagner sa capitale, ne dut pas prendre sa route par Sébaste, mais par la voie la plus courte, celle indiquée par les historiens grecs : Erzeroum, Colonea, Amasia. C'est avant

(1) Ce texte rend improbable l'identification d'Ardzè avec Erzeroum, adoptée cependant par Saint-Martin (*Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 68).



d'arriver à cette ville que, apprenant qu'on vient de lui donner un successeur, il lève de l'argent et des hommes.

Il entre à Amasia à la tête d'une armée; mais, peu après, vaincu par le prince Constantin, il est obligé de chercher un refuge dans la forteresse de Tyropée (1). Le fidèle Kha-tchadour, gouverneur d'Antioche, vint l'y rejoindre; il le conduisit en Cilicie, où il lui procura le moyen de lever une nouvelle armée. Cependant, après avoir été vaincu encore une fois, Romain Diogène renonça définitivement à la lutte et fit sa soumission.

§ 4. — *Les princes de Sébaste cherchent à venger le meurtre de Kakig d'Ani.*

David, fils cadet de Kakig, ancien roi d'Ani, avait épousé une fille d'Abelgharib, prince arménien de la famille des Ardzerouni, à qui Michel Parapinace avait confié, en 1072, le gouvernement de Tarse. La brouille s'étant mise entre le beau-père et son gendre, Abelgharib fit arrêter David et le fit enfermer au château de Papéron (Babaron) (2). Matthieu d'Édesse, qui paraît ignorer les liens de parenté qui unissaient les deux familles, dit (n° 119) que Kakig était allé, sur l'invitation d'Abelgharib, lui faire une visite d'amitié et qu'un motif quelconque détruisit la bonne entente qui régnait entre eux.

Samuel d'Ani semble plus au courant. « Kakig, dit-il, apprenant la captivité de son fils, se rend à Tarse auprès de son parent. Il en obtient sa mise en liberté; mais, peu satisfait de ce résultat, ce prince violent et vindicatif est représenté par Matthieu d'Édesse « rugissant comme un lion et s'emparant des

(1) Si dans la transcription on a respecté l'orthographe grecque de ce mot, il paraît signifier « fabrication de fromages ». Or une légende locale parle d'une forteresse située au sommet d'une montagne d'où un conduit souterrain amenait le lait des troupeaux à un village bâti dans la plaine. La légende n'a peut-être d'autre fondement que l'interprétation du mot grec. Elle se raconte aussi bien dans la plaine de Marsivan, que dans celle d'Artova et aux environs de Césarée de Cappadoce : comme s'il y avait eu plusieurs Tyropée.

(2) On a indiqué cette forteresse *en même temps* « dans le voisinage de Mopsueste et non loin de Lampron » sans remarquer que Mopsueste (Missis) est à 6 h. à l'Est d'Adana, et Lampron, à vol d'oiseau, à plus du double de distance au Nord-Ouest de la même ville.

« principaux du pays qu'il emmène chargés de fer ». Il aurait été accompagné d'une troupe d'un millier d'hommes, au moment où il débouche dans la plaine d'Arzias ou Ardzèn. L'édition de Samuel d'Ani, imprimée en 1818 par Zohrab et Maï, place cette localité en Phrygie, ce qui est une erreur. La phonétique semble indiquer l'Argée et par conséquent la plaine au sud de cette montagne. Cela n'est pourtant pas certain; car pour rentrer dans ses possessions, à proximité de Mélitène, il n'était pas obligé de suivre cette route.

Il y avait là une forteresse appartenant aux trois fils de Pantaléon (Mandalè). Matthieu d'Édesse appelle ce château Guizisdara (I) et affirme qu'arrivé dans ces parages, Kakig, sans renvoyer sa troupe, s'en sépara et se rendit à la forteresse avec trois personnes, dont Roupen, son parent, celui qui devait fonder en Cilicie la dynastie des Roupéniens. A leur arrivée, les trois fils de Pantaléon sortirent à leur rencontre et les saluèrent en se prosternant. Kakig les invita à l'embrasser. Eux, le saisissent alors et le jettent à bas de sa monture, à ce moment arrive une troupe de gens qu'ils avaient apostée : elle s'empare du roi et l'entraîne dans la forteresse. Les compagnons de Kakig effrayés prennent la fuite et les mille hommes qui formaient sa suite se dispersent.

Samuel d'Ani raconte tout autrement ce fait. Après avoir dit qu'à son retour de Tarse, Kakig d'Ani fut pris et étranglé par des Grecs, il ajoute : « D'autres rapportent qu'étant à la chasse, les fils de Pantaléon le surprirent durant son sommeil et que, l'ayant conduit dans leur forteresse, ils l'y massacrèrent. » Stépan Orbélian, évêque de Siouni, mort en 1287, dit qu'il fut étranglé par un pape grec.

A quelle date faut-il placer ces événements? On les place ordinairement en 1080, parce que Matthieu d'Édesse en met

(I) Ce mot, que d'autres écrivent Kizystra, pourrait signifier « mont qui brûle ». M. Saint-Martin y a vu la corruption du mot Cybistra, sans peut-être remarquer que cette antique cité, qui vit son évêché devenir archevêché au xiii<sup>e</sup> siècle, devait être plus que la simple forteresse dont parle Matthieu d'Édesse. Les auteurs arméniens en ont fait ailleurs Guentros-gôï. Samuel d'Ani écrit Candrouscor, ces deux dernières appellations signifieraient « village ou localité centrale, principale ». Matthieu d'Édesse, qui en parle de nouveau (n<sup>o</sup> 207), l'appelle Gentros-gavis, ce qui n'est fort probablement qu'une autre manière d'altérer ce mot.

le récit entre ceux qui se rapportent aux années 1079 et 1081. C'est bien là un indice; mais il ne vaut pas une affirmation, encore moins une preuve. Kiragos, auteur du XIII<sup>e</sup> siècle, donne la même date; mais Samuel d'Ani affirme que c'est en 525 de l'ère arménienne (2 mars 1076 — 1<sup>er</sup> mars 1077), que Kakig d'Ani se rendit auprès d'Abelgharib pour réclamer la mise en liberté de son fils. Ce qui reporterait à cette époque la date de sa mort.

S'il faut en croire Matthieu d'Édesse (n<sup>o</sup> 119), au bout de huit jours, Kakig de Kars (que Samuel d'Ani fait mourir dès 1068), les princes de Sébaste, Adom et Abousahl, ainsi que d'autres princes arméniens, vinrent avec leurs troupes faire le siège de la forteresse où Kakig d'Ani était retenu prisonnier. Ce ne serait qu'alors et seulement sur l'avis de Philarète Bracham (1) que l'ancien roi d'Ani aurait été mis à mort, et son cadavre exposé toute une journée sur les remparts. Les assiégeants perdant l'espoir de sauver Kakig et ne pensant pas pouvoir forcer la place et le venger, se retirèrent chacun dans ses domaines. Les Grecs enterrèrent alors, hors de leur forteresse, le cadavre du roi, qui dans la suite fut transféré au monastère de Bizou.

Quant à la mort des autres princes arméniens, on n'en connaît avec certitude aucune des circonstances. M. Ed. Dulaurier, dans ses notes à Matthieu d'Édesse (p. 375), rapporte l'opinion d'après laquelle Adom et Abousahl auraient été tués par des Grecs, sous le règne de Nicéphore Botoniate (1078-81) qui aurait réuni leurs possessions à l'Empire; M. Brosset (*Histoire de Siouni*, p. 173) dit qu'ils s'éteignirent sans bruit à Sébaste.

Leur décès à tous, comme le siège de Guizisdara, sont marqués en 1080, date approximative, qui doit plutôt être considérée comme la dernière limite jusqu'où l'on puisse retarder ces événements.

Plus d'un lecteur eût sans doute préféré trouver dans ce travail moins de discussions et plus de conclusions. La lecture en aurait été plus attrayante; mais cela était-il possible, sans transformer en roman l'histoire du royaume arménien de Sébaste?

Constantinople.

D. M. GIRARD.

(1) Ce personnage cherchait alors à se créer une principauté.

# TRAITÉS LITURGIQUES DE SAINT MAXIME ET DE SAINT GERMAIN

TRADUITS

Par ANASTASE le bibliothécaire

*Fin* (1)

---

XVIII. Lora in lateribus tunicae ad similitudinem sanguinis sunt, qui fluxit ex latere Christi in cruce.

XVIII. Supercollare est faciale, quod ducebatur Christus ad pontificem collo uinctus et tractus ante se in passione sua  
5 pergens.

fol. 33 v° XX. Superhumerales sunt secundum stolam Aaron, quod et  
sacerdotes ueteris legis ferebant sudariis longis sinistro humero  
imponentes. Uel iterum superhumerales episcopi, cum ex lana  
sit et non lino, ouis pellem significat, quam, cum errasset, do-  
10 minus inuentam super humeros eleuauit.

XXI. Monasticum schema est ad imitationem eremi cuius et  
baptistae Ioannis, quia *erat uestimentum eius de pilis cameli*  
fol. 34 *et zona pellicea circa lumbos eius*; deinde et ob lugubrem et  
tristem et moestum et laboriosum et mitem et humilem morem  
15 eorum, qui monasticam uitam arripiunt : omnes enim qui  
lugent nigris circumamiciuntur expectantes percipere stolam  
candidam et diuinam caelestis claritatis et consolationis in  
Christo Iesu domino nostro.

XXII. Tondent autem ex toto caput ad imitationem sancti

(1) Voy. 1905, 289.

2, cruce : cf. Ioan., xix, 34. — 4, in collo P. — 6, Aaron : cf. Exod., xxviii, 4. —  
8, Uel iterum : *en rouge* C. — 10, eleuauit : cf. Luc., xv, 4, 5. — 11, scema P. —  
11, heremi C P. — 12, Iohannis C; P *avait d'abord écrit* Ioannas *corrigé après*  
*coup en* Ioannis : eius : Mat., m, 4. — 14, mestum CP. — 16, opperientes C, ope-  
rientes P, expectantes *en marge* C. — 19, tondunt CP; caput | ad : fol. 51 v° P.

apostoli Iacobi fratris domini sanctique Pauli aequae apostoli ac reliquorum.

XXIII. Porro amictus sunt secundum amictus et uestimenta, quae portabant sacratissimi apostoli.

XXIII. Cucullae uero sunt secundum l apostolum, qui dicit : fol. 34 v<sup>o</sup>  
*mihî mundus crucifîrus est et ego mundo*, propter quod et 5  
 purpureis et albis lorulis et cruciculis adornantur propter sanguinem, qui de latere domini fluxit simul et aqua, significantes per pallioli dimissam expansionem pennatam angelorum imitationem, unde et angelicum schema dicitur. 10

XXV. Sane analabus significat eum, qui suscipit crucem et fide adornatus conualescit circumferens scutum fidei, in quo possit omnia tela nequissimi lignita extinguere et galeam salutaris assumere, quod est uerbum Dei. fol. 35

XXVI. Praeterea zona cingitur, quia mortificationem corporis 15  
 et pudicitiam circumfert, circumcinctus scilicet lumbos suos uirtute ueritatis.

XXVII. Ceterum sandalia ascendere illum uiam salutis ostendunt, quo terribilis aduersariis fiat et fortis hostibus calceatus pedes in praeparationem euangelii pacis. 20

XXVIII. Panis propositionis, id est qui comminuitur, significat l abundantiam diuitiarum gratiae Dei, quia filius Dei homo fol. 35 v<sup>o</sup>  
 factus est et seipsum proposuit et obtulit sacrificium et oblationem, id est corpus suum et redemptionem et expiationem pro mundi uita, suscipiens quidem totam massam humanae naturae 25  
 absque peccato, oblatum autem tanquam primitiae et praecipuum holocaustum Deo et patri pro humano genere, ut ipse ait : *ego sum panis quide caelo descendi, et, qui manducat hunc panem uiuet in aeternum*. De quo Hieremias propheta dicit : *uenite et mit tamus lignum in panem eius*, ostendens lignum 30  
 crucis in corpore fixum. fol. 36

3. sunt : om. P. — 6. mundo : Galat., vi, 14. — 8. latere de domini P; aqua : Ioan., xiv, 31. — 9. pallioli... expansionem C. — 10. scaema P. — 11. sanae P; analabus : P *auait d'abord écrit* analibus; *en marge* C : qui ex filis est contextus, quae in modum crucis ante pectus supra cucullam portantur. — 13. possitis P, *avec un s surajouté*. — 18. sandalia P. — 19. aduersariis : d *surajouté* C; fiet : P *auait d'abord écrit* fiat; calciatus CP, *avec l surajouté* C. — 20. praeparatione P. — 22. abundantiam P; filius | Dei : fol. 52 P. — 23. optulit CP. — 28. descendi : Ioan., vi, 56. — 29. aeternum : ibid., 57. — 30. eius : Ierem., xi, 19.

XXVIII. Quia et in lancea inciditur, significat illud, quod scriptum est : *ut ovis ad occisionem ductus est et sicut agnus coram tondente se sine uoce.*

5 XXX. Panis rursus et calix est proprie ac ueraciter ad imitationem mysticae illius mensae, in qua Christus, accepto pane  
fol. 36 v<sup>o</sup> et calice, dixit : *accipite, comedite et bibite omnes, hoc est corpus meum et sanguis meus*, ostendens quod communicatores nos fecerit mortis et resurrectionis et claritatis suae.

10 XXXI. Unum uero et aqua sunt sanguis et aqua, quae de latere ipsius egressa sunt, sicut propheta dicit : *panis ei dabitur et aqua eius fidelis.* Pro lancea enim quae pupugit Christum in cruce est etiam haec lancea. Quo circa suscipiens sacerdos in disco a diacono uel subdiacono oblationem sumensque lanceam et purgans eam deindeque in speciem crucis designans eam dicit : *tamquam ovis ad occisionem ductus est et*  
fol. 37 *sicut agnus coram tondente se sine uoce.* Quo dicto positaque iam oblatione in disco sancto, digito extenso super eam, hanc demonstrans affatur : *sic non aperuit os suum, in humilitate ipsius iudicium eius sublatum est, generationem autem eius quis enarrabit ? quia tolletur a terra uita eius.* Et ideo postquam hoc dicit, accepto sancto calice, fundente in eum diacono uinum et aquam, iterum dicit sacerdos : *exiuit de latere Iesu sanguis et aqua, et qui uidit testimonium perhibuit et uerum*  
fol. 37 v<sup>o</sup> | *est testimonium eius.* Deinde post hoc, posito sancto calice in  
25 diuina mensa, digito ostendit intendens in occisum agnum per panem et in effusum sanguinem per uinum, iterum dicens, quia *tres sunt qui testimonium dant, spiritus, aqua et sanguis, et tres unum sunt, nunc et semper et in saecula saeculorum.* Dehinc accipiens turibulum et adolens incensum facit orationem  
30 propositionis.

fol. 38 XXXII. Antiphonae sanctae missae uaticinia sunt prophetarum, quae praenuntiarunt aduentum filii Dei ex uirgine super

2, Is., LII, 7. — 4, propriae P. — 5, imitatione mystice P. — 7, meus : Mat., XXVI, 27, 28. — 9, aquam P : sunt : cf. Ioan., XIX, 34. — 11, fidelis : Is., XXXIII, 16; pupugi C; est | etiam : fol. 52 v<sup>o</sup> P. — 14, purgans : pugnans P. — 16, uoce : Is., LII, 7; quo dicto : *en marge* C : nota decentem ordinem sacrificii quod per oblationem panis efficitur in propositione. — 20, eius : Is., LII, 7, 8; postquam : t *surajouté* C; hoc dicit C : occidit P. — 22, exiuit : t *surajouté* C. — 24, eius : Ioan., XIX, 34, 35. — 27-28 tres... sunt, I Ioan., V, 7; sunt : om. P. — 32, uirgine | super : fol. 53 P.

terram futurum, ut illud : *Deus noster in terris uisus est et cum hominibus conuersatus est*, et : *decorem induit*, incarnationem uidelicet eius denuntiantes, quam nos recipientes et cognoscentes per ministros et inspectores quondam uerbi et apostolos dicimus : *unigenitus filius et uerbum Dei immortalis existens et dignatus propter salutem nostram*, et cetera. 5

XXXIII. Introitus uero euangelii significat praesentiam et ingressum filii Dei in mundum, ut ait apostolus, | quia *cum* fol. 38 v°  
*introducitur haud dubium quin Deus et pater primogenitum in orbem terrarum dicit : et adorent eum omnes angeli Dei.* 10  
 Deindeque ostendit pontifex per stolam suam carnis Christi stolam rubram atque sanguinolentam, qua uestitus est is qui immaterialis est, distinctam quasi purpuram de intemeratis semper uirginis Dei genetricis sanguinibus et resumpsit ouem quae errauerat in montibus et antiquam pellem conspersio- 15  
 ADAE pastor magnus ouium, qui re|git nouum Israel in uirga fol. 39  
 crucis suae : cunabulis quidem inuolutus et positus non iam in praeseptio irrationabilium animalium, sed in mensa rationabilium hominum, quem laudauerunt angelorum militiae dicentes : *gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae uoluntatis*, et : *omnis terra adorent eum*, et, omnibus audien- 20  
 tibus : *uenite, adoremus et procidamus ei : saluos nos fac, fili Dei*, et praedicamus aduentum eius qui apparuit nobis in | fol. 39 v°  
 gratia Iesu Christi domini nostri.

XXXIII. Trisagius hymnus est ita : ibi quidem angeli dixe- 25  
 runt : *gloria in excelsis Deo*, hic uero sicut magi munera nos offerentes Christo fidem, spem et caritatem tanquam aurum et tus et myrrham incorporalium angelorum canticum clamemus fideliter : *sanctus Deus*, id est pater : *sanctus fortis*, filius et uer- 30  
 bum, pro eo quod diabolum, qui aduersus nos fortis habebatur, alligans destruxit per crucem, qui habebat mortis imperium et

1, Deus... est : Bar., iii, 37. — 2, induit : Ps. xcii, 1. — 5, unigenitus : *en marge C* : haec pars antiphonae est a Justiniano imperatore in ecclesia traditae. Cf. Théopane, *Chronogr.*, ad an. 6028; *on sait qu'Anastase a traduit cet ouvrage.* — 6, ceteram P; *texte complet dans BRIGHTMAN, op. cit.*, p. 365. — 10, et om. C: Dei : Hebr., i, 6; cf. Ps. xcvi, 7. — 18, irrationabilium P. — 20-21, uoluntatis : Luc., ii, 14; terra | adorent : fol. 53 v° P. — 21, eum : Ps. lxxv, 4. — 22, ei : Ps. xciv, 6. — 23, Dei : Brightman, *op. cit.*, p. 365. — 25, hymnus : h *surajouté C.* — 26, Deo : Luc., ii, 14. — 28, thus P; myrram C P. — 29, sanctus Deus... sanctus fortis : Brightman, *op. cit.*, p. 35. — 31, alligans... habebat : *renvoje dans C au bas de la page; le copiste avait d'abord omis ces mots.*

fol. 40 uictoriam nobis dedit super eum calcandi; *sanctus immortalis*,  
| spiritus sanctus, qui uiuificat, per quem omnis spiritus et  
creatura uiuificatur et permanet et exclamat : *miserere nostri*.

5 XXXV. Exclamare autem unum de cantoribus ab ambone  
attendentem ad altare : *gloria*, dicturum post triplicationem  
trisagii atque dicturum : *benedicite, domne; gloria*, pluraliter  
et singulariter, aut : *benedic. domne; gloria*, singulariter, si-  
gnificat hanc trium personarum unam diuinitatem, ut ex per-  
fol. 40 v° sona totius ecclesiae deprecari, quod | benedicatur ab ea, qua-  
10 tenus quantum sibi possibile est, cum et ipsa homo sit, digna  
efficiatur cum incorporabilibus diuinis uirtutibus cherubicum et  
trisagion hymnum ipsi sanctae canere trinitati; etenim in eo  
quod dixit : *benedicite*, tres subsistentias patris et filii et spi-  
ritus sancti significauit, per id uero quod additur : *domne*,  
15 unam naturam diuinitatis expressit.

fol. 41 XXXVI. Porro ascendere pontificem ad consessorium et si-  
gnare populum est, quia filius Dei adimpleturus pro nobis |  
secundum carnem dispensationem, eleuatis manibus, benedixit  
sanctis discipulis suis dicens illis : *pacem relinquo uobis*, de-  
20 monstrans, quod eandem pacem Christus [et] benedictionem  
dederit mundo per apostolos suos.

XXXVII. Id sane quod a populo respondetur : *cum spiritu*  
*tuo*, significat hoc, quia pacem quidem praestitisti, domine,  
alternam concordiam, pacem uero da nobis indiuiduam ad te  
fol. 41 v° unionem, ut spiritu tuo pacem habentes, quod nobis in prin-  
25 cipio conditionis imposuisti a caritate tua simus inseparabiles.

XXXVIII. Sedere est, quia filius Dei carnem, qua uestitus  
est et ouem, quam suscepit super humeros, per quod signifi-  
catur superhumerales quodque est Adami ea massa, sustulit  
30 supra omnem principatum et potestatem et dominationem su-

1, sanctus : om. P. — 4, ammone C; gloria = δόξα, premier mot de la petite doxologie qui suit la triple répétition du trisagion, cf. Εὐχολόγιον, ibid. — 6-7, benedicite (benedic), domne = εὐλόγησον, δεῖσπασα, formule liturgique bien connue, mais qui n'est plus employée à cette place. — 8, hunc P. — 9, quatinus C P. — 11, uirtutibus : fol. 51 P. — 14, significauit : om. C. — 16, consessorium P. — 17, adimpleturus P; nobis : Ioan., xiv, 27. — 20, et om. C P. — 22-23, les anciens eucologes placent, entre le trisagion et l'épître, la formule de bénédiction εὐχὴν πάσι et la réponse du peuple καὶ τῷ πνεύματι σου; les simples prêtres ne pratiquent plus ce rite, conservé dans l'Église russe; quant aux évêques, ils bénissent avec les deux caudélabres à deux et trois branches en disant Ps. LXXIX, 15. — 26, condicionis P; inseparabiles : cf. Rom., viii, 39. — 28, humeros : cf. Luc., xv, 5.



periorum uirtutum et obtulit eam Deo et patri : quoniam alterum quidem deificauit, alterum uero deificatum est, id est assumptio quam propter | dignitatem offerentis et ob munditiam eius qui oblatus est suscepit Deus et pater ut sacrificium et oblationem beneplacentem pro humano genere. Hinc est illud : *dixit dominus domino meo*, id est pater filio, *sede a dextris meis, qui et sedet in dextra sedis maiestatis in excelsis*; hic est Iesus Nazaraeus et pontifex futurorum bonorum. fol. 42 5

XXXVIII. Responsorium rursus indicat prophetarum uaticinium et praenuntiationem praesentiae regis Christi ac similiter praeurrentes atque clamantes : *qui sedes super cherubim, appare et ueni, ut saluos facias nos*, et : *Deus sedet supra sedem sanctam suam*. 10 fol. 42 v°

XL. Apostolus et inspector atque minister Christi clamat praedicans regnum eius et dicit : *Christus aduenit pontifex futurorum bonorum, quem et habentes pontificem magnum, qui penetrauit caelos, teneamus confessionem eius*. Cum quo clamat et Ioannes baptista : *qui post me uenit est agnus Dei, qui tollit peccatum mundi, ipse nos sanctificauit in spiritu sancto et igne et medius uestri stetit*. 15 fol. 43 20

XLI. Alleluia clamat Dauid et dicit : *Deus noster manifestus ueniet et ignis in conspectu eius ardebit, et : illuc erunt coruscationes tuae orbi terrae*. Hebraica enim lingua *al* est uenit uel apparuit, *hel* uero Deus, *uia* autem laudate, hymnizate uere existentem Deum. 25

XLII. Etenim statim thymiamaterium subostendit humanitatem Christi, ignis diuinitatem et odorifer fumus praenuntiat sancti spiritus suauitatem odoris | praecedentem : thymiamaterium enim interpretatur suauissima laetitia. Uel rursus uentriculus turibuli intellegendus est uterus uirginis, qui diuinum portauit carbonem, uidelicet Christum, in quo *habitat omnis plenitudo diuinitatis corporaliter* : unde et odorem sua- fol. 43 v° 30

1, optulit C P. — 3, assumptio | quam : fol. 51 v° P. — 7, meis : Ps. cix, 1. — 7-8, excelsis : Hebr., 1, 3; Nazareus C. — 8, bonorum : Hebr., ix, 11. — 10, et : om. P; similiter C P. — 12, nos : Ps. lxxix, 1, 2. — 13, suam : ibid., xlvi, 8. — 16, bonorum : Hebr., ix, 11; pontifex P. — 17, eius : Hebr., iv, 14; Iohannes C. — 20, stetit : cf. Mat., iii, 11; Marc., 1, 8; Luc., iii, 16; Ioan., 1, 26. — 22, ardebit : Ps. xlix, 3. — 23, terrae : ibid., lxxvi, 18; hebraicae P. — 25, existentem | Deum : fol. 35 P. — 26, *en marge* C : nota tres solutiones turibuli; thymiamaterium P. — 28, thymiamaterium P. — 31, carbonem : Is., vi, 6. — 32, corporaliter : Col., ii, 9.

uitatis ex se reddit odore bono replens uniuersa. Uel iterum uentriculus turibuli indicat lauacrum sacri baptismatis in carbone ignis diuini cooperationem sancti spiritus suauissimam  
 fol. 44 diuinae | gratiae adoptionem per fidem in se admittens et a se  
 5 odorem bonum diffundens.

XLIII. Sanctum euangelium est praesentia filii Dei, secundum quam uisus est nobis non iam per nubes et aenigmata loquens nobis ut quondam Moysi per uoces et coruscationes in sonitu et turbine et igne supra montem, uel sicut priscis prophetis per somnia, sed manifeste ut homo uerus apparuit et  
 10 uisus est nobis, mansuetus et quietus rex, qui et sine strepitu sicut pluuia descen- dit in uellus, *et uidimus gloriam eius gloriam quasi unigeniti a patre pleni gratiae et ueritatis*, per quem locutus est nobis Deus et pater os ad os et non per aenigmata, de quo pater testatur et dicit : *hic est filius meus dilectus*, sapientia et uerbum et uirtus, qui in prophetis quidem praedicatus est nobis, in euangeliiis uero manifestatur, ut *quot-quot receperint eum et crediderint in nomine ipsius accipiant potestatem filios Dei fieri*, et quia audiui- mus et uidi mus  
 fol. 45 uocis nostris sapientiam et uerbum hunc esse, omnes clama-  
 20 mus : *gloria tibi, domine*. Deinde rursus spiritus sanctus clamat; qui in nube lucida obumbrabat, nunc per hominem clamat : *ipsum audite*.

XLIII. Quattuor uero sunt euangelia, quoniam quattuor sunt  
 25 uniuersales spiritus, secundum quadriformia animalia, in quibus sedet omnium Deus et ex quibus apparet quia, qui sedet super cherubim Deus et continet omnia manifestatus quadriforme nobis | dedit euangelium in uno tamen spiritu copulatum. Etenim quattuor facierum sunt et facies eorum unam  
 fol. 45 imaginantur operationem filii Dei, siquidem primum simile  
 30 leonis efficaciam eius et principale ac regale characterizans; secundum uero simile uituli sacram operationem et hieraticum ordinem manifestans; tertium autem habens faciem hominis

9, ignem C. — 11, rex : cf. Mat., xxi, 5. — 12, uellus : cf. Ps. lxxi, 6. — 13, ueritatis : Ioan., i, 14. — 14-15, aenigmata, | de : fol. 55 v° P. — 15, dilectus : Mat., iii, 17; Luc., ix, 35. — 16, qui : quae P; in : i *surajouté* C. — 19, fieri : Ioan., i, 12. — 21, domine : Εὐχολόγιον, p. 51. — 23, audite : Luc., ix, 35. — 26, Deus : cf. Ezech., i, 5 seq. — 29, unam : om. P. — 30, filii : filii C. — 31, ac : hae P; characterizans : characterizans C P.

praesentiam eius secundum hominem euidenter describit; porro quartum simile aquilae uolantis sancti spiritus pedibus | uolantem praedicationem edisserens. Et euangelia conformia sunt his, in quibus residet Christus. Denique euangelium secundum Ioannem principalem eius a patre et actualem ac gloriosam natiuitatem enarrat dicens : *in principio erat uerbum*. Secundum Lucam uero utpote sacerdotalis characteris existens a Zacharia summo sacerdote, qui ponebat incensum, incipit. Matthaeus autem generationem eius secundum hominem refert dicens : *liber generationis* : | hominis ergo formam habet euangelium istud. Porro Marcus a prophetico spiritu de excelso properante hominibus initium fecit dicens : *initium euangelii Iesu Christi, sicut scriptum est in prophetis : ecce mitto ego angelum meum ante faciem tuam, pennatam euangelii per haec ostendens imaginem*.

XLV. Quod summus sacerdos populum signat, uenturum Christi secundum demonstrat aduentum, in sex millesimo quingentesimo anno futurum, per computum digitorum ostendens | sex millenarium quingentenarium numerum.

XLVI. Catechumeni exeunt tanquam diuino minus imbuti baptismate Christique mysteriis, de quibus dominus dicit, quia *et alias oues habeo et illas oportet me adducere et uocem meam audient et fiet unum ouile et unus pastor*.

XLVII. Uelamen significat sindonem, in qua inuolutum est corpus Christi a Ioseph et Nicodemo de cruce depositum et in monumento positum.

XLVIII. Praeparatio sacrae oblationis, quae fit in uasorum custodiaro, significat Caluariae locum, in quo crucifixus est Christus, ostendentis quia prope erat monumentum, ubi crucifixus est. Praefigurata autem est et Caluaria haec etiam in Abraham, quando supra unum montium illorum, iubente Deo,

3, euangelia | conformia : fol. 56 P. — 5, Iohannem C. — 6, uerbum : Ioan., 1. l. — 8, incipit : Luc., 1, 5 seq. — 9, Matthaeus : Matheus C. — 10, generationis : Mat., 1, 1; hominis : nis *sarajouti* C. — 14, tuam : Marc., 1, I, 2; pennatam iconam euangelii P; imaginem : *om.* P. — 18, computum : comptum C. — 23, fiet : fiat P; pastor : Ioan., xix, 38 seq. — 24, fol. 56 v° P. — 25, Nicodemo C. — 26, monumentum P. — 29, Christus : Mat., xxvii, 33 seq.; crucifixus est : cf. Ioan., xix, 41; est *om.* P. — 31, Abraham P; *en marge* C : notandum quia typus supercaelestis patris Abrahami est, Isaac uero Christi, aries autem immolatae carnis eius, porro ligna crucis.

altare fecit et conguessit ligna et imposuit filium et obtulit arietem in holocaustum : ita Deus ac pater, qui est sine principio et uetus aeternorum dierum coaeuum filium suum uoluit in nouissimis temporibus incarnari ex inte[m]erata et uirgine Dei genetrice de lumbis Abrahae secundum repromissionem iuramenti quod habuit ad ipsum, ita ut pro genere humano nec filio suo dilecto et unigenito parceret, sed pro nobis omnibus traderet. Et passus quidem est ut homo in carne, sed mansit impassibilis deitate. Etenim Christus ascensurus crucem crucem suam ipse sibi portauit et pro ariete immolatum est corpus eius immaculatum et ut agnus occisus est in latere lanceatus et summus sacer[dos] effectus ut filius hominis semetipsum obtulit et oblatu[s] est ad portanda peccata multorum et mortuus quidem est ut homo, resurrexit uero ut Deus, claritate quam habuit apud Deum et patrem. priusquam mundus fieret.

XLVIII. Cherubim hymnus indicat per diaconorum praecedentium uiamque facientium flabellorumque seraphicarum imaginationum contemplationem introitum sanctorum et iustorum omnium qui intraturi et mansuri sunt | cum sancto sanctorum pariter incedentibus et praecedentibus et ante cherubicas uirtutes etiam angelicis militiis et incorporalibus choris et immaterialibus ordinibus uisibiliter quodammodo praecurrentibus et hymnizantibus et obsequentibus ante magnum regem omnium Christum procedentem ad mysticum sacrificium a manibus materialium baiulatum. Cum quibus spiritus sanctus antecedit in incruenta et rationali immolatione intelligibiliter contemplatus igne et thymiamate ac uapore odoriferi fumi, igne quidem ostendens diuinitatem, uapore uero odoriferi fumi aduentum suum qui super nos inuisibiliter fit et suauitate nos replet per mysticam et uiuam hostiam et incruentum obsequium et holocaustum, quod in dispensatione crucis et mortis effectum et consummatum est Christi. Ceterum et factam contra mortem in infernum descensionem et ascensionem eius et resurrectionem post tri[duum] uidentes spirituales uirtutes et ange-

1, optulit CP. — 2, holocaustum : cf. Gen., xxii, 1 seq. ; ita et Deus P. — 7, traderet : Rom., viii, 32. — 9, dans P le premier crucem a été effacé. — 11, agnum C. — 12, optulit CP. — 13, mor[tuus] : fol. 57 P. — 14, quam : quem P. — 17, flabellorumque CP. — 21, militiis P. — 27, thymiamate C, timiamate P. — 30, hostiam uiuam CP ; uiuam : i surajouté C. — 32, effecta et consummata P. — 33-31, resurrecti[onem] : fol. 57 v° P ; spirituales P.

lorum chori nobiscum inuisibiliter clamant hymnum alleluia.

L. Est autem et secundum imitationem sepulturae Christi, quia Ioseph deponens corpus de cruce inuoluit in sindone et aromatibus et unguentis inunctum portauit cum Nicodemo et sepeliuit illud in monumento nouo quod exciderat in petra, quod est exemplar illius sancti monumenti altare et repositorium, in quo positum est sanctum et intemeratum corpus in sancta mensa.

LI. Disci cooperimentum est pro sudario, quod erat super caput et faciem, cooperiens eum tanquam in sepulcro.

LII. Discus est pro manibus Ioseph et Nicodemi, qui Christum sepelierunt. Item discus interpretatur, ubi portatur Christus, circulum caeli significans in modica circumscriptione spiritualesolem capiens Christum in pane uisum.

LIII. Calix est pro uasculo, quod suscepit sanctae diligentiae susceptionem, quae de cruentato et intemerando latere manibusque ac pedibus Christi effluxit. Calix iterum est secundum craterem ubi, secundum quod scriptum est, sapientia, id est filius Dei, miscuit sanguinem suum pro uino. Illic etiam addidit in sancta mensa sua omnibus dicens : *bibite sanguinem meum* pro uino mixtum uobis *in remissionem peccatorum et uitam aeternam*.

LIIII. Uelum siue aer est et dicitur pro lapide, quo Ioseph muniuit sepulcrum, quod et signauit Pilati custodia. Rursusque uelum dicitur propter apostolum, qui ait : *habemus fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Iesu Christi, quam initiauit nobis uiam nouam et uiuentem per uelamen, id est per carnem suam, et sacerdotem magnum super domum Dei*.

LV. Osculum uero spirituale, quod omnibus pronuntiatur,

1, inuisibiliter : *le second i surajouté C.* — 2, *en marge C* : quia sacerdotes et diaconi portantes in sanctum discum et sacrum calicem habentem panem et uinum operta significant se esse Ioseph et Nicodimum et ferentes occisum Christum ingrediuntur quasi sepulturi eum in sancta mensa, id est in sepulcro, processionem facientes per thymiana boni odoris sancti spiritus uaporem dantis. — 4, inunctum : *le second n surajouté C.* — 5, petra : cf. Mat., xxvii, 57-60. — 6, et : ac P. — 11, Nicodimi C. Nichodimi P. — 13-14, spiritalem P. — 14, panae P. — 17, Christi *dans l'interligne C.* — 21, uino : cf. Prov., ix, 5; 7 remissionem : fol. 58 P. — 22, aeternam : cf. Mat., xxvi, 27 seq., etc. — 24, custodia : cf. ibid., xxvii, 60, 66. — 28, per carnem : per om. P. — 29, Dei : Hebr., x, 19-21. — 30, spiritale P.

fol. 52 futuram omnium ad alterutros in tempore futurorum bonorum  
 reuelationis unanimiorem et concordiam atque rationabilem  
 5 identitatem, quae per fidem efficiuntur, et caritatem, per quae  
 familiaritatem apud uerbum | et Deum, qui digni fuerint,  
 consequentur, praefigurat atque praescribit : uerbi quippe indi-  
 cium os. Quo maxime in omnibus omnes, qui participes sunt  
 sermonis tanquam rationabiles, etiam primo et soli uerbo et  
 totius auctori uerbi cohaerent.

10 LVI. Obseratio autem quae fit ostiorum sanctae Dei ecclesiae  
 tam materialium innuit transitum quam futurum post terribi-  
 lem illam segregationem et terribiliorem sententiam in spiri-  
 fol. 52 v<sup>o</sup> tualem mundum, id est thalamum Christi, iustorum in|gres-  
 sum atque perfectam abiectioem et abnegationem operationis,  
 quae est in sensibus, deceptionis.

15 LVII. Porro diuini symboli fidei, quae fit ab uniuersis, con-  
 fessio in admirabilibus uerbis et moribus, quibus salui effecti  
 sumus, sapientissimae Dei circa nos prouidentiae mysticam  
 gratiarum actionem in futuro saeculo efficiendam praesignat,  
 fol. 53 qua se deuotos superdiuino beneficio exhibent iusti praeter hanc  
 20 nimirum pro tam immensis diuinisque circa | se praestitis  
 bonis aliud quod rependant quodammodo non habentes.

LVIII. Ecce crucifixus est Christus, sepulta est uita, munitum  
 est sepulchrum, signatus est lapis, accedit sacerdos, conuenit  
 cum angelicis uirtutibus, non iam sicut in terrestri loco stans,  
 25 sed et tanquam supercaelesti altari ante terribilem Dei thronum  
 assistens, contemplatur magnum et inexplicabile ac inscrutabile  
 Christi mysterium, confitetur gratiam, praedicat resurrectio-  
 fol. 53 v<sup>o</sup> nem. signat fidem sanctae trinitatis, accedit | candidatus  
 angelus ad lapidem sepulchri, reuoluit manu, ostendit habitu,  
 30 clamans uoce perterritus per diaconum, triduanam praedicans  
 resurrectionem, exultat uelum et dicit : *stemus bene, stemus*  
*cum timore* : ecce prima dies : *attendamus sanctam oblatio-*

6, maximae P. — 9, obsecratio P. — 15, fol. 58 v<sup>o</sup> P. — 20, diuinisque : que om.  
 P. — 21, les lettres... pendant quod... dans la marge C; le copiste avait sauté d'a-  
 bord plusieurs mots. — 23, sepulchrum P; h surajouté; signatum P; sacerdos  
 non conuenit P. — 26, inexplicabile : in surajouté C. — 29, reuoluit : en marge C :  
 notandum quod sicut angelus reuoluit inuisibiliter lapidem monumenti, ita  
 diaconus praedicat per exaltationem uel resurrectionem Christi. — 31, resurre-  
 ctio P. — 31-32, stemus... cum timore : bene stemus cum timore P. — 32, die P.

*nem* : ecce secunda dies : *in pace offerendam* : ecce tertia dies. Populus clamat resurrectionis Christi gratiam, misericordiam, pacem, sacrificium laudis ; sacerdos docet populum trinam Dei cognitionem, quam per Christi gratiam didicit : *gratia sanctae et consubstantialis trinitatis cum omnibus uobis* ; populus pariter confitetur et simul orat ac dicit : *et cum spiritu tuo*. Deinde sacerdos omnibus assumptis in caelestem Hierusalem, in qua stantes erant pedes nostri in atriis Dei Hierusalem in monte sanctum eius, exclamat : *uidete, sursum habeamus corda*. Omnes protestantur dicentes : *habemus ad dominum*. Dein sacerdos : *gratias agamus domino*. Populus pollicetur dicens : | *dignum et iustum est* gratificos hymnos referentes sanctae trinitati sursum habere oculum mentis, quaerentes habitationem caelestis Hierusalem.

LVIII. Deinde post haec accedit sacerdos cum fiducia throno gratiae Dei, cum uero corde in abundantia fidei annuntians Deo et colloquens non iam per nubem, ut quondam Moysi in tabernaculo testimonii, sed reuelata facie gloriam Domini speculans imbuatur sanctae trinitatis diuina cognitione et fide et solus | solum alloquens Deum, mysteria praedicans in mysterio abscondita ante saecula et a generationibus, nunc autem manifestata nobis per apparitionem filii Dei, quae nobis enarrauit unigenitus filius, qui est in sinu patris. Sicut enim loquebatur Deus inuisibiliter Moysi et Moyses ad Deum, ita et sacerdos medius inter duos cherubim stans in propitiatorio et deorsum prospiciens propter importabilem et inuisibilem deitatis gratiam et claritatem caeleste | obsequium intelligibiliter intuetur et instituitur atque uiuificae et supersubstantialis trinitatis splendorem contemplans quod Deus et pater sine initio et ingenuus filius uero quod et uerbum simul cum patre sine initio et consubstantialis ac genitus, spiritus autem sanctus consempiternus et connaturalis atque procedens existat, trinitas uidelicet sancta

1, dies : *om.* P. : offerendam : Εὐχολόγιον, p. 61. — 2, resurrectionis : fol. 59 P. : misericordiam C. — 5 uobis : Εὐχολόγιον, p. 61. — 6 tuo : *ibid.* — 7, caelestem P. ; in qua stantes erant pedes nostri in atriis Dei : *om.* P. — 9, corda : Εὐχολόγιον, p. 61. — 10, dominum : *ibid.* — 11, domino : *ibid.* — 12, est : *ibid.* — 16, abundantia P. — 17, alloquens P. ; quondam : n *surajouté* P. — 20, alloquens : n *surajouté* C. — 21-22, manifestata : *les copistes avaient d'abord écrit manifesta.* — 24, Moyses | ad : fol. 59 v° P. — 25, duo P. — 26, gratiam C. : gloriam P. — 27, obsequium : i *surajouté* C. — 29—30, et ingenuus... initio : *au bis de la pagz C. ; le copiste avait passé ces mots.* — 31-31 consubstantialis P.

secundum subsistentiarum, id est personarum, inconfusam proprietatem, at uero secundum naturae unitatem indiuiduam et inseparabilem diuinitatem et regnum et gloriam, et intelligibiliter uidet et clamat seraphicarum uirtutum trisagii glorificationem, cherubim obumbrantes et seraphim clamantes, cum quibus clamant triumphalem hymnum canentes. Deinde populus pro cherubicalibus et quadriformibus animalibus clamat : *sanctus, sanctus, sanctus dominus sabaoth*, id est trisagius et unus Deus uirtutum, *hosanna in excelsis, benedictus qui uenit in nomine Domini*.

LX. Rhipidia uero et diacones sex alarum insinuant seraphim et multorum oculorum ambitus cherubim; etenim secundum caelestium et supremorum sacrum ordinem ita et terrestria imitantur. Etenim quadriformia animalia uoce reciproca inuicem respondentia clamant : primum quidem animal, quod est in similitudinem leonis, clamat : sanctus; secundum uero, quod est in similitudinem uituli, clamat : sanctus; tertium autem, quod est in similitudinem aquilae, clamat : sanctus; porro quartum, quod est in similitudinem hominis, clamat : dominus sabaoth : in tribus sanctificationibus in unam concurrentem dominatio[n]em, uirtutem et diuinitatem, quemadmodum Esaias propheta conspexit, quando uidit dominum super solum excelsum et eleuatum et seraphicas uirtutes in circuitu stantes et a uoce repleta est domus fumo. Illud uero quod missus est unus de seraphim et accepit carbonem in manu, quem forcipe tulerat de altari, significat sacerdotem et ipsum tenentem intelligibilem carbonem Christum forcipe manus suae in sancto altari et sanctificantem atque purgantem eos, qui accipiunt et communicant. Etenim caelestia et non manufacta sancta ingressus est Christus et apparuit in gloria Dei et patris pro

7-8, clamat : *en marge C* : notandum quia filius Dei [ut homo] quidem incarnatus est, ut uuluis [uero] immolatus, ut leo [cadens] dormiuit, ut autem aquila assumptus est et est in dexte[ra] throni maiestatis in excelsis cu[m] assumpta carne sua non decidens [a propria] deitate, sed cum patre sancto[que] spiritu adoratur atque laudat[ur] a sanctis] seraphim; *quelques mots rayés par le relieur. P a introduit cette note dans son texte; il supprime notandum, et il écrit* equila, seraphim; lau[datur] : fol. 60 P. — 9, osanna C; ossanna P. — 10, domini : Εὐχολόγιον, p. 62. — 11, rhipidia C P; diaconos P; sex : s *surajouté C*. — 22, Aesaias C; cf. Is., vi, 1 seq. — 26, altari : *ibid.*, vi, 6; signifieit P. — 29, etenim in] caelestia, fol. 50 v° P. — 30, Christus : cf. Hebr., ix, 11, 21.



nobis factus pontifex magnus, qui penetrauit caelos, et habemus eum aduocatum apud patrem et propitiatorium pro peccatis nostris, qui perfecit nobis proprium suum et sanctum corpus redemptionem pro omnibus nobis, sicut ipse dicit : *pater, sanctifica eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint et ipsi sanctificati*, et : *uolo, ut sint ubi ego sum et uideant claritatem meam, quia dilexisti eos.* | *sicut me dilexisti ante constitutionem mundi.* 5 fol. 58

LXI. Praeterea sancta et uenerabilis magni et beati Dei inuocatio adoptionis est symbolum, quae danda est substantiam et 10  
essentiam habens secundum donationem et gratiam sancti spiritus, per quam, omni superata et operata humana proprietate, ortu gratiae omnes sancti filii Dei uocabuntur et erunt, qui uidelicet iam se hinc diuinae bonitatis specie clare et gloriose splendidos reddiderunt. 15

LXII. Confessio autem, quae circa finem | mysticae ac sacrae 15  
operationis ab omni populo fit, cum dicunt : *unus sanctus* et cetera, congregationem ac unitatem indicat, quae incorruptibili spiritualium saeculo super omnem sensum et rationem ad unum diuinae simplicitatis arcanum est efficienda et ad ea quae mystice ac sapienter et secundum Deum aguntur, in quo uidelicet 20  
saeculo inuisibilis et superineffabilis gloriae lucem aspicientes beata una cum supernis uirtutibus et ipsi digni efficiuntur munditia. Postquam utpote finis omnium sacramenti distributio fit traiciens in se et similes ei qui causa est bonus per gratiam et participationem exhibens eos, qui digne percipiunt, in nullo eos minoratos secundum quod hominibus est possibile, ita ut et ipsi ualeant esse ac uocari adoptione per gratiam dii propter Deum totum, qui eos totos suos perfecit quique nihil praesentiae suae mane reliquit. 25 30

LXIII. Porro communio uocatur diuinorum sacramentorum | perceptio, eo quod nobis donet unitatem ad Christum et ipsius 30  
nos faciat regni communicatores. fol. 59 v°

1, qui : quae P. — 2, aput P. — 3, nostris : cf. I Ioan., n. I. — 8, mundi : cf. Ioan., xvn, II seq. — 9, magni : P *avait d'abord écrit* magna. — 9-10, inuocatio P. *avec sa sarajouté.* — 11, specie P. — 17, sanctus : spiritus C P ; *εὖν Εὐχολόγιον*, p. 71. — 20, ad om. P. — 20-21 mystice | ac : fol. 61 P. — 29, quaque nihil P. — 32, eo : et P.

*Finit historia mystica. Deo gratias.**Epistola sancti Nili monachi ad Nemertium scholasticum.*

Quaedam ecclesiae symbola interpretari tibi rogasti, propter  
 quod scribo, quia luterus quidem indicant purgationem animae;  
 5 columnae autem diuina significant dogmata; porta uero, quae  
 illucescit ad orientem, glorificationem characterizat sanctae et  
 fol. 60 consubstantialis et adorandae trinitatis; at uero lapides bene  
 stabilitarum et proficientium animarum protestantur collegium;  
 porro throni et gradus atque sedilia diuersas animas designant,  
 10 in quibus sancti spiritus donationes insident, sicuti et prius in  
 his, qui circa beatos erant apostolos, super quos linguae sede-  
 runt tanquam ignis; ceterum episcopalis thronus, qui in medio  
 cunctorum presbyterorum est, cathedram insinuat magni ponti-  
 fol. 60 v<sup>o</sup> ficis domini nostri Iesu Christi. Usque ad | haec consuluisti  
 15 et usque ad haec et ego compendiose rescripsi.

Constantinople.

S. PÉTRIDÈS,  
 des Augustins de l'Assomption.

historia C; Deo gratias : om. P. — 2, epistola... scholasticum : en rouge C;  
 tout ce qui suit manque dans P. — 12, ignis : Act., II, 3. — 15, copediose C.

# HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE L'ARMÉNIE

(Suite) (1)

---

Les dispositions du roi Héthoum I pour l'union religieuse et sa soumission au pape semblent avoir été plus fermes que celles du catholicos. S'il en eût été autrement, on ne s'expliquerait ni les attaques de Vartan contre Héthoum, ni les bonnes relations de ce dernier avec le pape Clément IV.

§ 34. *Le pape recommande à Héthoum les chevaliers de Saint-Jean; lettre de consolation; appel en faveur du roi; le frère Macaire: pourquoi l'Arménie ne fut pas représentée au concile de Lyon.* — Clément IV, ayant appris que le sultan d'Égypte Bibars venait de ravager la Syrie, pria Héthoum de secourir les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les autres chrétiens de Palestine, dont un grand nombre avait été massacré. Il basait son appel sur les services que ces chevaliers avaient rendus au roi d'Arménie et sur les intérêts de la foi catholique, qui unissait Héthoum à ces infortunés (2). Héthoum sollicita l'appui d'Abaka-Khan; mais, d'abord des guerres intestines, puis la crainte qu'inspirait Bibars empêchèrent le prince tartare de prêter à l'Arménie un secours vraiment efficace : l'armée des Mamlouks écrasa le faible détachement commandé par les deux fils du roi, Théodore et Léon, tua le premier, captura le second. A la nouvelle de ces désastres, Clément IV

(1) Voy. vol. VII, 1902, p. 26, 277, 508; vol. VIII, 1903, p. 206, 577; vol. IX, 1904, p. 107, 212, 393; vol. X, 1905, p. 15, 135.

(2) *A quibus in catholicæ fidei professione non discordas; epist. Quanto te Dominus, Pérouse, VII Kalend. Aug. (25 juillet), ann. 1; Raynaldi, ann. 1265, n. 40.*

écrivit aussitôt au malheureux père une lettre fort touchante : il pleure avec lui ; il essaye de ranimer son espoir ; il le félicite de son constant respect pour les prescriptions du Saint-Siège ; de l'aide qu'il a prêtée à la cité d'Antioche réduite aux abois ; enfin, de sa fidélité à la cause des Francs et du Saint-Siège.

Le pape ne se bornait pas à s'apitoyer sur les malheurs de l'Arménie. Il lui cherchait partout des défenseurs : il encourageait saint Louis partant avec ses trois fils pour une nouvelle croisade ; et surtout il pressait l'empereur grec Michel Paléologue, le patriarche de Jérusalem, les princes de Palestine, les Templiers, les Hospitaliers et les Teutoniques d'envoyer à « son très cher fils », le roi d'Arménie, des secours si bien mérités. Le pape s'efforçait d'entraîner Michel Paléologue en lui proposant l'exemple de Louis IX, si prompt à obéir au Saint-Siège (1). Ce ne fut pas la faute du pontife romain, si Héthoum, pour délivrer son fils Léon, fut obligé de conclure une paix onéreuse avec le sultan d'Égypte.

Cette sympathie de Clément IV fut jusqu'à la fin un appui pour la piété du roi, alors si éprouvé. Aussi, ce dernier s'attachait-il de plus en plus à Rome. Il donna un témoignage bien significatif de son filial dévouement à l'Église romaine, en revêtant, peu avant sa mort, sous le nom de frère Macaire, l'habit de franciscain : le pieux roi se montrait ainsi le digne émule de ces nombreux religieux, établis depuis le septième siècle dans la Ville éternelle, près du tombeau des Apôtres (2) et dont quelques représentants avaient figuré au concile de Latran (649).

Le fils du pieux roi Héthoum, Léon III, que sa douceur fit surnommer le Bien-aimé, et le patriarche Jacques I<sup>er</sup> Kidnagan (le savant) (1267-1286) restèrent également, semble-t-il, unis avec le Siège romain. Il est vrai qu'ils ne se rendirent pas au concile

(1) Viterbii, XVI Kal. Jun. (17 mai), ann. III : epist. Injunctæ nos excitat ; Sanuto, l. III, pars XII, c. 8 ; Raynaldi, ann. 1266, n. 47 ; — Viterbii, XVI Kal. Julii (16 juin), ann. III ; Hayton. *Hist. orient.*, part. II, c. xvi-xx ; Clementis IV epist., t. II, ep. 326-328 ; Galanus, *Hist. Arm.*, c. xxv, p. 370 ; Rayn., ann. 1267, n. 66-70.

(2) Balgy, *op. cit.*, p. 59 et suiv. — A diverses époques, plusieurs couvents arméniens furent fondés en Italie. Ainsi, Martyre de la Montagne Noire fondera à Gênes un couvent arménien (1305). Deux ans plus tard, l'abbé David en fondera un autre à Padoue.

de Lyon, auquel les invitait le pape Grégoire X (1). Mais ceux qui voient dans cette abstention des chefs de l'Arménie un signe de mauvais vouloir à l'égard de l'Église catholique, oublient qu'à cette époque (1273), la Petite-Arménie était au dedans déchirée par les factions, et pressée au dehors par l'implacable Bibars-Bondokdar.

§ 35. *Héthoum II reçoit la profession de foi catholique. Déposition de Constantin II.* — Le fils de Léon III, Héthoum II, dès qu'il fut monté sur le trône, envoya le frère mineur Jean de Montecorvino vers Nicolas IV, récemment élu, pour l'assurer de sa parfaite soumission (1289). Le pape le félicita de son filial hommage et lui fit remettre la profession de foi catholique, jadis présentée à Michel Paléologue par Clément IV. C'était l'énoncé succinct des dogmes touchant la Trinité, la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, la dualité des natures en N.-S., l'existence du purgatoire, le nombre et la nature des sacrements, l'admission immédiate des saints à voir Dieu face à face, et enfin la primauté du pape (2).

D'autres lettres adressées par Nicolas à la pieuse princesse Marie, à Thoros, frère du roi, à quelques autres seigneurs et au peuple arménien, les exhortaient à favoriser la pleine adhésion de la nation entière à la foi catholique. Que les papes, avant d'intervenir en faveur des Arméniens, aient ainsi souvent exigé leur réunion au centre de la chrétienté, nous n'avons pas le droit d'en être choqués : Est-ce que tout pouvoir, avant de prodiguer ses ressources et de venir en aide à une autre puissance, n'exige pas de celle-ci un accord préalable, une sincère amitié? On aurait tort de dire que les papes sollicitèrent la conscience de leurs clients : ils les rappelaient seulement à la concorde qui avait existé autrefois et que les chefs religieux et politiques avaient souvent reconnue comme un devoir et une nécessité. Les Arméniens savaient, d'ailleurs, que, l'accord religieux une fois réalisé, les papes s'employaient, sans compter, à les défendre.

Ému par leurs cris de détresse, le pape Nicolas IV essaya d'intéresser à leur cause la chrétienté (3). Il fit appel au roi de

(1) Greg. X, lib. II, ep. 1 et 2.

(2) Nicol. IV, lib. II, ep. 50-53, 59; Raynaldi, ann. 1289, n. 57.

(3) Nicol. IV, ep. 84-87; Sanuto, I; III, p. xiii, c. 1, Raynaldi, ann. 1292, n. 1-3.

France, Philippe; il ordonna aux Templiers et aux Hospitaliers de courir au secours de Héthoum II; il proclama que tous ceux qui prendraient les armes obtiendraient les indulgences et les grâces accordées aux anciens croisés (1291). Héthoum fut reconnaissant de tant de sollicitude.

Quelque temps auparavant, avaient surgi certains démêlés entre lui et le patriarche Constantin II surnommé Bronakordzi (faiseur de charpie). Héthoum ayant réuni le clergé demanda et obtint la déposition du catholicos. Ce fait est hors de doute; mais les causes en sont moins connues. D'après le continuateur de Samuel d'Ani, Constantin II aurait été déposé, l'an 737 (9 janvier 1288-7 janvier 1289), à cause de son attachement à la foi et à la liturgie romaine. Un tel grief de la part d'un prince très uni au Siège romain nous paraît invraisemblable. Nous admettons comme plus probable le récit du continuateur de la *chronique* de Sempad. L'an 1289, raconte ce chroniqueur, Constantin fut accusé par de faux témoins, et sa déposition fut l'œuvre de la jalousie.

§ 36. *Étienne IV; célébration des Pâques; usurpation de pouvoirs; captivité et mort; les catholicos à Hromgla.* — Le catholicos Étienne IV Hromglayétzi (1290-1293) présida un synode, où il fut décidé que, désormais les Arméniens célébreraient la fête de Pâques au jour fixé dans l'Église catholique. Cet acte était une marque des bonnes dispositions du patriarche et du haut clergé à l'égard de la papauté. Il est permis d'en conclure que si Étienne, dans une circonstance que nous allons rappeler, empiéta sur les droits de l'autorité suprême de l'Église, cela s'explique par un moment d'oubli, d'entraînement, sans qu'on soit autorisé à y voir un acte positif de révolte. Le prince arménien Sempad ayant demandé en mariage Isabelle, fille de Guy comte de Jaffa, sa parente au 3<sup>e</sup> degré de consanguinité, le catholicos, au lieu de recourir au pape, s'arrogea le droit de dispense. Ce fut une faute, mais une faute que la difficulté des communications avec Rome atténuait et que, d'ailleurs, le catholicos allait expier dans une captivité, comparable par sa rigueur au martyr: nous avons dit ailleurs qu'après avoir vu démanteler et ruiner sa résidence de Hromgla, il fut traîné à Damas par Salah-al-din Khalil et mourut bientôt de chagrin (1293).

Le successeur d'Étienne IV, Grégoire VII d'Anazarbe (1293-

1307), établit son siège à Sis, capitale du royaume de la Cilicie. En se portant ainsi vers l'Arménie occidentale, après la prise de Hromgla par les Mamlouks, les catholicos arméniens entraient plus avant dans la sphère d'influence de la papauté : les relations avec le pape devenaient plus faciles ; si quelque malentendu surgissait, les conditions d'un nouvel accord pouvaient être plus nettement posées, débattues et acceptées.

D'autre part, cependant, un parti d'Arméniens orientaux, toujours prévenus contre les Grecs et même contre les Latins, ne voyait passans dépit cet éloignement du trône patriarcal.

§ 37. *Les khans tatars d'abord bien disposés envers le christianisme, pourquoi; princesses converties; les chefs se tournent vers l'islamisme, causes, résultats funestes pour l'indépendance politique et l'union religieuse des Arméniens.*

— Les transformations politiques qui s'opéraient en Arménie, et dont les dissidents subissaient l'influence, n'étaient pas faites pour dissiper leurs préjugés à l'endroit du catholicisme.

De plus, ils ne pouvaient guère l'embrasser qu'en s'exposant à des sacrifices continus, et parfois héroïques. L'Arménie orientale, en effet, avait passé sous la domination des Mongols; et l'histoire de ce peuple, après son contact avec le monde occidental, présente, du douzième au quatorzième siècle, deux mouvements de sens opposé, à l'égard du christianisme.

Les chefs mongols ont d'abord ressenti un attrait secret pour la religion du Christ, dont la pure morale les déconcertait sans doute, mais forçait leur admiration. L'intérêt politique, dont ils comprenaient et écoutaient mieux la voix, était encore venu fortifier cette inclination. Les ennemis du Christ étaient aussi leurs ennemis; et, comme les papes étaient les chefs reconnus de la chrétienté, c'est par leur intermédiaire qu'ils sollicitèrent une alliance avec les soldats de la Croix. Bientôt, des esprits avisés qui suivaient de près l'évolution des Mongols crurent qu'une partie de ce peuple barbare allait passer du bouddhisme au christianisme. Le moine Hayton raconte (I, c. 32) que le grand khan Houlagou reçut le baptême. Ce fait nous paraît inexact; mais il est certain que les premiers princes de la dynastie Houlagide des Ilkhans de Perse inclinèrent fortement vers la religion chrétienne. Le fondateur de cette dynastie, Houlagou, subit l'influence de la première de ses femmes,

Dokouz-Katoun; cette princesse, comme plus tard Erméni, l'une des épouses de Almed, appartenait à la tribu en partie chrétienne des Konkurat. Dokouz-Katoun éleva dans sa religion plusieurs princesses tartares, mariées plus tard à des seigneurs de leur nation. Elle protégea efficacement ses coreligionnaires; et, si l'on en croit le Vartabed Vartan, c'est sur les conseils de cet auteur qu'elle mit sur le trône Abaka, après la mort d'Houlagou.

Abaka-Khan avait d'ailleurs épousé Marie (Despina-Katoun), fille naturelle de Michel Paléologue; et cette princesse mit son influence au service des chrétiens. Il est vrai que le frère et successeur d'Abaka, Ahmed (Tagoudar), après avoir passé au mahométisme, les persécuta; mais il fut détrôné au bout de deux ans (1284) par Argoun, qui se montra fort bienveillant pour les chrétiens. Dans l'espoir de provoquer une nouvelle croisade contre les Sarrasins, Argoun fit partir successivement quatre ambassades pour Rome. Son premier ambassadeur, le moine nestorien Rabban Çauma, envoyé au pape Honorius, fut reçu par le successeur de ce dernier, Nicolas IV (1288-1292). Si, malgré les instances du pape, Argoun différa toujours de recevoir le baptême, il fit du moins baptiser, sous le nom de Nicolas, son fils cadet Khodabendeh (appelé aussi Oljaïtou, fortuné); et nous avons d'Argoun, comme de son père Abaka et de son fils Oljaïtou, des monnaies bilingues qui sont marquées de la croix, entourée de ces mots : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le frère d'Argoun, Kaïkhatou, qui occupait le trône de Perse, au moment de la ruine de Hromgla, était très tolérant envers tous les cultes; et il donna 20.000 dinars au catholicos nestorien Jabalaha III résidant à Maragha. Mais, sans talents politiques, sans élévation morale, il était d'ailleurs assis sur un trône trop ébranlé, pour donner suite au plan de ses prédécesseurs : le christianisme lui paraissait trop élevé, et il se sentait impuissant à secourir les Arméniens.

Héthoum II parti pour implorer le secours de Baïdou, successeur de Kaïkhatou, et bien disposé pour les chrétiens, l'avait trouvé aux prises avec son cousin Kazan, fils aîné d'Argoun (Hayton, I, 40; Sanuto, III, XII, 8). Quelques semaines après, le roi arménien dut offrir ses hommages à Kazan, qui venait d'enlever à Baïdou le trône avec la vie (1295).



Kazan semblait avoir toutes les qualités voulues pour reprendre l'œuvre de ses plus fameux prédécesseurs et chasser les musulmans de toute l'Asie Antérieure. Bien qu'il fût petit et chétif de corps, d'un extérieur disgracieux, écrit le moine Hayton, il était fort courageux et possédait au plus haut degré les qualités intérieures qui font les grands hommes : sagacité, générosité, probité à toute épreuve. — Par malheur, au moment où il s'emparait du trône, il venait de faire une démarche décisive pour l'avenir religieux de sa nation ; cette démarche devait, d'autre part, gêner son accord avec les chrétiens et paralyser son ardeur guerrière contre les Mamlouks d'Égypte : un musulman fanatique, l'émir Naurouz qui, par son concours sans scrupule, avait assuré le triomphe de Kazan, l'avait ensuite décidé à quitter le bouddhisme pour l'islamisme : grave événement, qui devait avoir le plus fâcheux contrecoup sur toute la chrétienté.

Désormais, les khans tartares de Perse vont se laisser pénétrer par l'air ambiant tout saturé d'islamisme. L'effort pour se hausser jusqu'à la morale du Christ leur parut-il trop grand pour eux et leur peuple ? Le christianisme affadi et altéré des monophysites et des nestoriens qui les entouraient avait-il gâté leur première impression ? Ou, devant les lenteurs de l'Occident à répondre à leur appel, avaient-ils modifié leur ancien dessein de s'unir aux chrétiens pour chasser de l'Asie Centrale et Antérieure ses possesseurs musulmans ? — Il est vraisemblable que tous ces motifs agirent simultanément sur eux et déterminèrent leur conduite. Ils savaient que les chrétiens d'outre-mer étaient désunis ; ils n'avaient plus sous les yeux que de petites Églises, sans prestige et quelquefois sans dignité. D'autre part, la transition du bouddhisme au mahométisme n'offrait rien de brusque et n'exigeait presque aucun sacrifice : d'un culte plein de superstitions qui ne leur interdisait ni la fornication, ni la polygamie et permettait d'immoler des esclaves sur la tombe de leur maître, ils passaient à une religion plus rationnelle qui leur imposait l'adoration d'un seul Dieu, diminuait les observances superstitieuses ou inhumaines, et qui, en même temps, laissait libre cours aux instincts sensuels surtout des riches et des grands, en autorisant la polygamie et le divorce.

Aussi, contre ces forces coalisées les efforts de très zélés missionnaires, la plupart franciscains, furent-ils insuffisants; et le christianisme qui n'avait pu jeter chez les Mongols des racines ni assez profondes, ni assez étendues, fut étouffé sous les progrès de l'islamisme, ou cessa de se développer. — Il y aura encore, pendant plus d'un siècle, bien des princes tatars qui feront appel aux chrétiens, surtout au pape; mais ces démarches seront trop isolées, trop inspirées par l'intérêt purement politique, et, d'ailleurs, accueillies avec trop d'indifférence par les chrétientés occidentales, pour aboutir à un résultat religieux général et durable : un peuple remonte bien difficilement la pente abrupte qui sépare la civilisation chrétienne de la civilisation musulmane!

Le sort de l'Arménie, comme celui de la Palestine, était lié plus ou moins étroitement à cette transformation religieuse. On aime à se figurer que les Tatars, devenus chrétiens, eussent, avec l'appui de leurs coreligionnaires, sauvé le royaume d'Arménie, leur tributaire. Si, à la fin du treizième siècle, la principauté de Cilicie survivait encore aux petits royaumes chrétiens de l'Asie, ne devait-elle pas en partie ce privilège aux khans de Perse? On n'a pas oublié l'intime accord d'Héthoum I<sup>er</sup> avec Houlagou, dont il avait partagé les exploits et le butin. — Mais les graves événements de la fin du treizième siècle que nous venons de signaler modifient, sans la rompre encore, cette alliance politique, jusque-là facilitée, sinon fortifiée par une certaine sympathie religieuse. A l'avenir, la religion des Arméniens excitera la défiance, parfois l'inimitié des princes tatars. Si quelques-uns de ces derniers protègent encore telle ou telle Église chrétienne, ce sera, d'ordinaire, parce que cette Église demeurera ainsi plus isolée du reste de la chrétienté, et, vis-à-vis d'eux, dans une plus étroite dépendance. Dans ce but, les khans infidèles fomenteront les divisions entre Arméniens orientaux et occidentaux : un Basile d'Ani, par exemple, sera sûr d'être soutenu dans sa rébellion contre le catholicos de Cilicie (1195-1206). Ainsi, la maxime d'une politique sans scrupule se vérifie dans tous les temps : diviser pour dominer. Les princes tatars, sans le savoir, imiteront la tactique de leurs devanciers. Ils s'opposeront aux tendances catholiques des Arméniens de leur royaume, comme jadis Chosroès II,

par exemple, forçait les chrétiens d'Édesse à devenir tantôt Jacobites, tantôt Nestoriens (1).

Cette transformation cependant ne sera pas l'œuvre d'un jour, elle se produira graduellement. Pour le moment, un regard peu clairvoyant n'observe guère de changement dans les relations des khans tatars avec les Arméniens. L'intelligence politique de Kazan, son élévation de caractère l'empêchent de persécuter les chrétiens, et il reste l'allié des Arméniens. Héthoum II obtient auprès de lui le même crédit qu'auprès de ses prédécesseurs : il fait révoquer en faveur des chrétiens un édit de l'émir Naurouz, lieutenant général du royaume, qui ordonnait de maltraiter les chrétiens, les juifs et les idolâtres et de transformer les églises, les synagogues et les temples en mosquées ; il sauve aussi par ses présents l'église nestorienne de Maragha et arrache le patriarche Jabalaha III des mains de Naurouz (2).

(1) Hubschmann : *zur Gesch. Armeniens... aus dem Armenischen des Sebëos*, p. 28.

(2) Outre les sources indiquées dans notre *Histoire politique*, voir sur les Mongols Howorth, *History of the Mongols* (London, 1876-1888) ; A. Rémusat, *Relations des princes chrétiens avec les Mongols* (Acad. des Inscr., 1<sup>re</sup> p., t. VI, 396-469). — Sur les dispositions des Tatars à l'égard du Christianisme, Vinc. Belloc, *Speculum hist.*, c. 31-33. Innocent IV leur envoie des Franciscains (1244-1245) et nomme le frère Laurent son légat apostolique pour l'Arménie, la Tartarie, etc. (Raynaldi, an. 1247, n. 30-41 ; an. 1248, n. 34 et suiv. ; an. 1251, n. 1 et suiv.). — Sur Houlagou et Dokouz-Katoun (Hayton, l. I, ch. 27 et suiv. ; Villani, l. VI, ch. 61 ; Sanuto, l. III, part. XIII, ch. 7) ; une lettre pontificale sans nom d'auteur (Rayn., an. 1260, n. 29) ; elle montre qu'à Rome on crut qu'il se convertirait. Par contre, la conversion de Sartach ou Sattaeh est hors de doute : outre Guiragos, cité ailleurs, voir Innoc. IV, *Epist.*, l. XIII, ep. cur. X ; Rayn., an. 1254, n. 1. — Guiragos dit qu'Abaka fut baptisé (LXVI, p. 194) ; pourtant Hayton, qui paraît mieux renseigné, le nie (ch. 32) ; le pape Clément IV lui écrit comme s'il était chrétien (Rayn., an. 1267, n. 70-71) ; mais ce christianisme consiste simplement en bons procédés fondés sur la sympathie et l'intérêt politique ; probablement, Abaka ne veut rien dire de plus, quand il écrit à Jean XXI que son aïeul Koubelai-khan a été chrétien (Nicolai, III, l. I, ep. cur., ep. XIV ; Rayn., an. 1278, n. 21). Il est vrai que de ces sentiments à l'acceptation du baptême, il n'y avait souvent qu'un pas : un mandataire d'Abaka au concile de Lyon fut baptisé avec deux autres seigneurs tatars (Rayn., an. 1571, n. 22). — Sur Ahmed (ou Tagoudar) voir Hayton, ch. 37 ; Sanuto, l. III, part. XIII, ch. 8 ; Rayn., an. 1281, n. 30-31. — Sur Argoun (Reg. Honorii, l. I, p. 128 ; Nicol., IV, l. I, ep. cur. XVII ; l. IV, ep. cur. 21 et 66 ; Rayn., an. 1285, n. 78-80, an. 1291, n. 32). Sur toute cette époque (Hist. de Mar Jabalaha III, trad. du syriaque par J.-B. Chabot, Paris, Leroux, 1895, Extrait de *l'Orient Latin*, avec pièces en append.) ; un résumé de cette histoire avait été fait par R. Duval, d'après le

§ 38. *Grégoire VII d'Anazarbe (1293-1307) ; il lève l'excommunication contre le pontife d'Aghtamar ; son catholicisme intégral ; opposition d'Étienne Orbélian.* — Livrés par leur isolement même à d'anciens préjugés, surveillés de près par leurs maîtres devenus musulmans, les Arméniens orientaux furent encore plus portés à témoigner leurs dissentiments à l'égard du catholicos, après que celui-ci eut transféré son siège à Sis. Grégoire VII, pourtant, ne négligea rien pour dissiper leurs préventions : comme Sis était beaucoup plus éloigné que Hromgla d'Aghtamar, et que, par conséquent, la suprématie du premier siège recevait maintenant une moindre atteinte des prétentions du siège rival établi dans le lac de Van, Grégoire cessa de traiter en schismatique le titulaire d'Aghtamar et de lui dénier toute juridiction. Mais il ne lui suffisait pas de travailler à éteindre les dissensions entre Arméniens ; il se préoccupait aussi de raffermir les liens de son Église avec le pape qu'il considérait comme « sa tête », « son chef », qu'il proclamait le chef de l'Église universelle orthodoxe, le successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ.

Les extraits de ses lettres, que nous a conservés la correspondance de Boniface VIII, attestent que, sur toutes les questions dogmatiques, il fut en parfait accord avec lui et que, même sur certains points de discipline, il se plut à penser comme les Latins. Il ne se borna pas à reconnaître que son prédécesseur n'avait pas eu le droit d'accorder à Sempad et à Isabelle la dispense pour se marier (1). Dans son mémoire

texte de Bedjan (*Journ. Asiat.*, avril, mai, juin 1889). — Sur les mœurs et les superstitions des Mongols, par où s'expliquent en partie leurs préférences pour le mahométisme (Hayton, ch. 48; Marco Polo, ch. 91). — Sur Kazan (Sanuto, l. III, p. XIII, ch. 9-10; Villani, l. VIII, ch. 33; Hayton, ch. 41 et suiv.). Darras, *Hist. eccl.*, XXX, 109, a admis la conversion de Kazan. — Karbendeh, d'après Hayton (ch. 45), persévéra dans la foi chrétienne, tant que vécut sa mère, Ourouk, de la tribu des Turcs Kéraïtes, convertis au christianisme vers 1007 par l'évêque de Merv. Sur Karbendeh, voir *Notices* sur les monnaies mongoles. (*Journ. Asiat.*, mai-juin 1896); *Hist. de Sioumie d'Orbelian*, ch. 71, p. 265 (trad. Brosset, S.-Petersb., 1861); Bar Hebr., *Chron. eccl.*, II, 279.

(1) Epist. Bonifat. ad Sempad et Isabellan, quibus dispens. concedit; epist. Sancta Romana Ecclesia (IV id. octob., ann. IV, 12 oct. 1298); Bonifat. epist., l. IV, ep. 261, au roi Sempad : Regiae serenitatis; ep. 268; On voit que le roi arménien Sempad dans son ambassade au pape, s'était déclaré fils dévoué de l'Église romaine. — Cf. epist. : Ex Litterarum tuarum ad Greg. (VII Kalend. nov.; an. IV, 26 oct. 1298; Rayn., an. 1298, n. 16-20. Les anciens canons arméniens

adressé à Héthoum et à Léon, il montra que, pour se conformer à l'ancienne tradition arménienne et à l'autorité de l'Église romaine, il fallait mêler un peu d'eau avec le vin du Sacrifice, supprimer l'addition faite au *Trisagion* et célébrer les fêtes de l'Annonciation et de la Nativité à la même date que les Latins.

Cette déclaration révélait chez son auteur beaucoup de franchise, de courage et un grand désir de consolider l'union avec Rome. Elle fut cependant vivement attaquée : on devait s'y attendre. Plusieurs évêques de l'Arménie septentrionale, ayant appris l'élection et la profession de foi catholique de Grégoire VII, s'étaient aussitôt réunis en conciliabule, dans la province de Siounik. Là, ils avaient rédigé contre Grégoire une lettre pleine de reproches, dans laquelle ils le sommaient de se rétracter. Cette protestation, à laquelle le catholicos ne répondit pas, avait pour auteur le chef du conciliabule, le turbulent métropolitain de Siounik, Étienne, de la célèbre famille Orbélian. Jadis sacré par le catholicos Constantin II, puis concurrent de Grégoire VII au trône patriarcal, il en avait été écarté à cause de son arrogance et aussi, selon toute vraisemblance, à cause de ses tendances schismatiques. A la suite de cet échec, pour satisfaire à la fois ses rancunes et son zèle monophysite, il lança contre Grégoire un écrit injurieux sous le titre de Tserragan (Manuel). Ce libelle, quoique fort vanté par les monophysites, leur gagna peu de partisans. Même dans l'Arménie orientale, maints vartabeds approuvaient Grégoire : le célèbre moine Jean d'Erzenga l'appelait « le père de l'orthodoxie, le gardien de la foi et le vaillant champion de la sainte Église ». Ce qui prouve bien que, dans toute l'Arménie, la majorité soit du peuple et de la noblesse, soit du clergé était bien gagnée à la cause de l'union religieuse, ce sont les aveux pleins de dépit que cette constatation arrachait à Étienne Orbélian. Du fond du monastère de Dathève où il résidait, le métropolitain de la Siounie s'écriait en gémissant : « La Cilicie entière est tombée, elle qui était le centre de la gloire arménienne » ; les grandes villes au pouvoir des Romains (des

n'interdisaient pas seulement le mariage en deçà du sixième degré de consanguinité; ils imposaient une pénitence de trois ans à ceux qui contractaient un second mariage; les troisièmes nocces étaient absolument interdites. Voir Sebeôs, *Hist. d'Héraclius*, III, xxxii, trad. Macler (Paris, 1904), p. 126.

Grecs) sont aussi, selon lui, dans l'erreur. Bien plus, continue-t-il, l'erreur s'étend jusque parmi nous ; on la prêche publiquement dans la ville royale de Tiflis, dans Ani, l'antique résidence des Pagratides, au pays de Schirag ; elle a pénétré dans Tauris et beaucoup d'autres endroits... Et l'ardent monophysite résume ses doléances par cette plainte, hommage involontaire au progrès réalisé par la cause de l'union religieuse : « Qui, parmi les Arméniens, est resté attaché à la foi de ses pères ? Il n'y en a qu'un petit nombre ; encore sont-ils cachés dans quelques coins obscurs (1). »

§ 39. *Concile de Sis (1307) ; accord sur les dogmes ; réformes disciplinaires ; les dissidents compromis dans le massacre des princes ; patriarcat de Jérusalem.* — Grégoire VII mourut au moment où il venait de convoquer un concile pour régler tous les points en litige. La réunion qu'il avait projetée et dont il avait élaboré le programme se tint à Sis, dans la cathédrale de Sainte-Sophie (1307). Elle s'ouvrit durant la vacance du siège patriarcal, sur lequel Léon, Héthoum et les Pères de Sis allaient appeler Constantin III de Césarée (19 mai 1302-1322). Le 19 mars, dimanche des Rameaux, on lut publiquement le mémoire de Grégoire VII d'Anazarbe ; et les Pères adoptèrent les réformes qu'il préconisait (2).

L'esprit catholique était si ardent chez la plupart d'entre eux, les politiciens avaient une si claire intuition et un sentiment si vif de la nécessité d'un complet accord avec les Latins, que non seulement ils acceptèrent les décisions des sept premiers conciles œcuméniques et souscrivirent notamment aux dogmes définis de la dualité des natures, des volontés et des

(1) *Liber II contra Diophys.*, cap. ult. ; dans Galanus, t. II, p. 67-68. Ter-Mikélian, *op. cit.*, p. 119-121 résume la lettre d'Orbélian à Grégoire.

(2) *Epist. Clementis I ad Greg. VII* ; Burdigala, Nonis Julii (7 juillet), an. 1306 ; Wading, *Ann. min.*, ann 1306, n. 26. Sur les événements qui précèdent et ceux qui vont suivre, voir encore Hayton, comte de Gorighos, de la famille princière Héthoum de Lampron (il figure dans les *Hist. des Crois.*, t. II des *Documents armén.*, dont M. Kolder vient d'achever la publication). Vers l'an 1305, Hayton prit, sous le nom d'Antoine, l'habit des Prémontrés dans le couvent de l'Épiphanie à Chypre. Il se rendit plus tard auprès du pape Clément V à Avignon, puis se retira dans un couvent de son ordre à Poitiers. Outre une *table chronologique* (*Doc. armén.*, I), il écrivit l'*Histoire* que nous signalons sur les Tartares et le Soudan d'Égypte (voir t. II des *Doc. armén.*).

opérations en la personne du Christ, mais, l'accord dogmatique une fois établi, ils voulurent réformer quelques-uns de leurs usages liturgiques sur le modèle « de la grande et sainte Église catholique romaine » ; ils étaient d'ailleurs persuadés que cette uniformité avait existé au temps de saint Grégoire l'Illuminateur (1).

On prescrivit de mêler un peu d'eau avec le vin au Saint Sacrifice. La célébration de la fête de l'Annonciation fut fixée au 25 mars, celle de la Nativité au 25 décembre, celle de la Purification au 2 février, celle de l'Assomption au 15 août, celle de l'Exaltation de la Sainte Croix au 14 septembre, etc... On ordonna d'ajouter le nom du Christ aux invocations qui ne pouvaient convenir à la deuxième personne de la Sainte Trinité qu'en raison de l'Incarnation ; on décréta enfin que le jeûne de la Nativité commencerait le 19 décembre.

L'adhésion de vingt-cinq évêques, de dix-sept vartabeds, de plusieurs abbés ou supérieurs de couvents, qui formaient la très grande majorité des membres du concile, ne suffit pourtant pas pour faire taire les opposants. Plusieurs, surtout parmi les Arméniens orientaux, protestèrent vivement, comme nous l'avons raconté au dernier article résumant les événements politiques de cette époque. Il semble même que certains adversaires, aveuglés par la passion, portèrent à son paroxysme par leurs rapports envenimés la haine du général mongol Bilarghou contre Héthoum et Léon, et furent en partie responsables de leur assassinat (17 nov. 1308; voir art. I, § 32). L'irritation de la minorité dissidente ne se calma pas pendant

(1) *Եւ եմք այժմ համաձայնի բարեկարգութիւնս և 'ի տօնս սուրբ և ուղղափառ մեծի եկեղեցւոյն հասկալայ*; Et nous sommes à présent d'accord (même) pour la discipline et la célébration des fêtes avec la sainte et orthodoxe grande Église romaine, *op. cit.*, t. I, p. 468. — Et cet accord dans la foi, cette étroite union furent pleinement confirmés par les Pères et les docteurs réunis à Adana : *Եւ մեք աստ ժողովալ եպիսկոպոսք, վարդապետք, և հայրք կանոնեմք հրամայելով զայս. զի հրամանքն աստձին ժողովոյն սրատեսցին իբրև զաւտարանական և զաստիական հրաման* : — Il va sans dire que les Pères de Sis et d'Adana expriment par les termes arméniens techniques l'union sans confusion des deux natures en la personne du Christ. D'un accord unanime ils prescrivirent de dire : *ի մի անձնատարութիւնն քրիստոսի եւ կուրնութիւնն վասն անչփոթ միատարութեանն*, *op. cit.*, p. 501.

les années qui suivirent. Elle se manifesta par un autre événement, grave aussi, quoique d'un caractère différent : l'an 1311, l'évêque de Jérusalem, Sarkis, rejeta les décrets de Sis. Encouragé par les moines du couvent Saint-Jacques, et soutenu par le sultan d'Égypte, Nasser Mohammed, qui était le maître de Jérusalem et le bourreau de la Cilicie, Sarkis érigea son évêché en patriarcat. Ce catholicat purement nominal subsiste encore aujourd'hui.

§ 40. *Le concile d'Adana (1316) confirme celui de Sis. Minorité des opposants; arguments de ces derniers pour maintenir leur Église isolée; leur obstination. Zèle des papes pour l'union et pour la défense de l'Arménie.* — Oschin suivit la politique religieuse de son prédécesseur et seconda les efforts du pape Clément V. Persuadé que l'autorité d'un nouveau synode ferait taire les récalcitrants, il encouragea Constantin III à le réunir. Dix-huit évêques, cinq vartabeds et deux abbés de couvent s'assemblèrent à Adana, dans l'église du palais royal (1316). Ils confirmèrent toutes les décisions du concile précédent et les complétèrent (1). Comme il avait été convenu, on corrigea ainsi l'addition au Trisagion : « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ô Christ, qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. » Ces corrections avaient été faites avec l'approbation de la plupart des évêques, à la grande satisfaction du roi Léon et d'Héthoum son père qui avaient assisté au synode de Sis. Il semble aussi qu'elles furent acceptées sans murmure par la plupart des clercs et des seigneurs et même par la majeure partie du peuple arménien. Les mécontents ne formaient qu'une minorité, mais une minorité très remuante. Ouvertement en révolte contre l'autorité des deux derniers synodes nationaux, ils continuèrent d'attribuer au Christ une seule nature après l'union; ils ne firent pas précéder du nom du Christ l'addition au Trisagion; ils persistèrent à unir dans une même fête, au 5 janvier, la Nati-

(1) Voir le Mémoire de Grégoire VII dans Galanus (in-1°. Rome, 1690), c. xxvii, p. 135 et suiv.; les actes du concile de Sis reproduits par Galanus sont plus corrects chez Balgy (Append. VIII), Héfélé, *Conciliengesch.*, 1<sup>re</sup> éd., t. VII, p. 125; Mansi, t. XXV, p. 133-148. — Pour le concile d'Adana, Mansi, XXV, 559 et suiv., 655-670; Héfélé, VII, 504; Galanus, 471-507; Balgy donne le texte de Galanus corrigé (Append. IX).



vité et l'Épiphanie. Ils n'accusaient pas seulement le roi et le patriarche de modifier les usages religieux et disciplinaires de l'Église arménienne : à leurs yeux, c'était encore un crime d'adopter soit la langue, soit quelque coutume civile ou politique des Latins, comme de s'habiller à la franque, de rédiger les actes de la chancellerie royale en trois langues : arménienne, latine et franque (1).

(1) Quelques auteurs grégoriens de nos jours ont voulu faire remonter jusqu'à Tridate et surtout à Grégoire l'Illuminateur ce particularisme étroit qui enfonce, enlace l'Église à la nationalité, la solidarise avec ses sympathies et ses destinées, l'isole ainsi de l'Église catholique (Ter-Mikélian, ouv. cité, p. 10, 29, etc.). On affirme même que Grégoire ne connut d'autre autorité que celles des Écritures (*ibid.*, p. 29). — C'est là un point de vue systématique, en désaccord avec les faits. Il est vrai que Tridate dota richement les églises fondées par Grégoire et consacra au culte chrétien la plupart des établissements affectés au culte païen; il est vrai encore que Grégoire recrute les prêtres, surtout dans les anciennes familles sacerdotales converties du paganisme. Mais, tout cela, quoi qu'on dise, n'entraîne pas forcément la nationalisation ou la *laïcisation* d'une Église. L'abus même jadis en usage chez les Arméniens (et qui a parfois existé dans toute la chrétienté), l'abus de réserver les suprêmes dignités ecclésiastiques aux membres de certaines familles n'emporte pas davantage avec lui la nationalisation d'une Église. — Un coup d'œil jeté sur l'histoire de l'Arménie du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle prouve bien que Grégoire et ses premiers successeurs furent au contraire animés d'un esprit catholique. Sans doute, nous ne soutenons pas que Grégoire était grec (V. Ryssel, *Georgs des Araberbischofs Gedichte und Briefe*, Leipzig, p. 54, où il est dit : « Gregor, der die Armenier bekehrte... war, wie aus den Angaben Geschichtsberichts über ihn hervorgeht, seinem geschlechte nach, ein Römer »). Ce qui est vrai, c'est qu'élevé à Césarée, il reçut une éducation profane et ecclésiastique toute grecque. Plus tard, l'apôtre modela l'Église arménienne sur l'Église grecque, alors unie à l'Église romaine. Loin d'être exclusif, il emprunta une partie de la liturgie à l'Église syrienne, également catholique. Surtout dans l'Arménie méridionale, toute pénétrée de l'influence syrienne, il approuva l'usage de la version syrienne de la Bible et l'emploi de l'alphabet syrien; il choisit parmi les Syriens plusieurs de ses principaux collaborateurs, entre autres Daniel, qu'il consacra évêque du pays de Daron (Faustus Byz., III, 14). — Sur les noms liturgiques d'origine grecque, voir Brockelmann, *Die griechischen Fremdwörter in armenischen*, ZDMG., XLVII, p. 1-12; sur les noms liturgiques d'origine syriaque, Hubschmann, *ZDMG.*, p. 226; *Armenische Grammatik*, I, p. 299.

Non seulement Grégoire, mais aussi presque tous ses premiers successeurs allèrent demander leur consécration archiépiscopale à l'exarque de Césarée jusque vers l'an 367; vers cette époque, le roi Arsace II ayant exilé le catholicos Nersès le Grand, mit à sa place Koumak (Faustus, IV, 5). Le roi Bab poursuivit cette organisation ébauchée d'une église strictement nationale; il détruisit les institutions florissantes : écoles, hôpitaux, couvents que Nersès avait imitées des Grecs (Faustus, V, 31). Pour opérer cette révolution, la royauté s'appuya sur la famille Aghbianos, probablement syrienne d'origine; plusieurs des membres de cette famille furent substitués dans la charge de catholicos aux descendants de

Quant aux arguments dont les séparatistes étayaient leurs thèses, ils n'étaient guère convaincants sans doute, mais ils

Grégoire, dont les sympathies gréco-romaines étaient bien connues. De leur côté, les Aghbianos, espérant sans doute fixer dans leur famille le pontificat suprême des Arméniens, secondèrent ces vues d'une Église nationale, ou plutôt d'une Église indépendante des Grecs.

A ces causes de schisme, il faut en ajouter d'autres d'ordre politico-religieux : au moment où Arsace rompait avec Nersès le Grand et l'exarque de Césarée, le sentiment national arménien avait quelque sujet d'être mis en émoi par les empiètements du patriarche de Constantinople. Celui-ci prétendait posséder dans sa ville, depuis l'an 357 les restes de saint André; de ce chef, il prit le titre de patriarche, s'arrogea la prééminence sur les sièges de Césarée et d'Éphèse, et prétendit étendre sa juridiction sur les diocèses du Pont et de l'Asie. — Dès cette époque, les Arméniens ne se plaignirent pas moins des Grecs, au point de vue politique : placée entre Byzance et la Perse, et comme le raconte Faustus (V, 33), ne pouvant vivre sans l'appui de l'une ou de l'autre, l'Arménie se vit abandonnée par la première sous Valens, qui céda à Sapor Medzbin (Nisibe) dans l'Arévestan, Aghtznik ou la Mésopotamie arménienne et une partie de l'Arménie proprement dite (Faustus, IV, 21); les Arméniens rendirent également Byzance responsable du partage de l'Arménie entre les Arsacides, après la mort de Varaztad.

Les adversaires de l'influence grecque lui opposèrent naturellement l'influence et la culture syrienne, qui avait joué un rôle très important lors de la conversion et de la première organisation religieuse de l'Arménie, surtout dans les provinces méridionales. Le parti arméno-syrien ou soi-disant national, pour résister à l'empereur, chercha l'appui du roi de Perse; et celui-ci à son tour s'efforça d'exploiter à son profit toutes ces influences et de les tourner contre son rival. — Tandis que les Grecs proscrivaient l'alphabet et les écrits syriens, en usage pour la liturgie arménienne, un parti nationaliste arménien, allié au roi de Perse et ayant à sa tête Méroujan Ardzrouni, brûlait tous les écrits en grec. Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la septième année du règne de Bahram Schapour, Mesrob était parvenu à compléter l'alphabet arménien à Samosate, en Syrie.

Sahag voulut introduire ces réformes dans les provinces arméniennes soumises à Byzance; le gouverneur grec s'y opposa. Sahag ayant fait parvenir ses doléances à Théodose le Jeune, celui-ci, dans sa réponse, se plaignit d'abord que Sahag l'eût dédaigné pour s'attacher à un roi païen (le roi de Perse) et que Mesrob eût cherché conseil auprès des Syriens au lieu de consulter les savants grecs; mais, ajouta l'empereur, Mesrob ayant expliqué que son invention était due à la grâce divine, il a, lui Théodose, donné l'ordre à tous ses sujets arméniens d'accepter l'enseignement de Sahag et de Mesrob; et il leur décerne à l'un et à l'autre le titre de docteur (voir Gorïoum; Moïse de Kh., III, 53, 57, 58). A partir de cette époque, il y eut chez les Arméniens les plus éclairés une sympathie plus marquée pour les Grecs et pour le maintien de l'union religieuse. La génération des écrivains qui constitua l'âge d'or de la littérature reçut une culture grecque. C'est la génération qui sera témoin et partie dans la lutte héroïque, résumée par le grand nom du patriarche Joseph, ancien disciple de Sahag et de Mesrob. Pourtant le parti arméno-syrien n'a pas désarmé entièrement; il obtint du roi de Perse l'exil de Sahag et son remplacement par des patriarches d'origine syrienne. Ce même parti, qui poursuivra de ses jalousies la brillante école des traducteurs, va frayer la voie à ceux qui pour la première

suffisaient à des volontés déjà conquises avant examen. A les entendre, ils n'employaient pas d'eau dans le saint sacrifice, parce qu'elle se corrompt aisément, puis parce que Jésus-Christ n'aurait employé que du vin pur en instituant la sainte Eucharistie, enfin parce que saint Jean Chrysostome aurait condamné comme hérétique l'usage de l'eau. Les catholiques, il est vrai, n'avaient point de peine à réfuter ces pauvres raisons. Ils répondaient justement : est-ce que le vin aussi n'est pas corruptible? Quelques gouttes d'eau en changent-elles la nature? Ils montraient que, d'après les Pères de l'Église, les Athanase, les Basile, les Irénée, les Grégoire de Nazianze, les Jérôme désignent le vin du Sacrifice sous le nom de *calix mixtus*; termes qui indiquent un vin coupé de quelques gouttes d'eau. Quant à saint Jean Chrysostome, on faisait voir, comme nous l'avons dit, qu'il condamnait seulement certains hérétiques successeurs des Ébionites, dont la principale erreur consistait à ne reconnaître en Jésus-Christ que la nature humaine et à symboliser leur fausse croyance dans leur liturgie, en employant l'eau seule, à l'exclusion de vin (Épiphane, *Hæres.*, XLVI et XLVII).

Les dissidents prétendaient que ceux qui célébraient à quelques jours d'intervalle la Nativité de Notre-Seigneur et l'Épiphanie (baptême), scindaient Jésus-Christ en deux personnes comme les Nestoriens. Leurs adversaires ne rejetaient pas seulement cette prétendue conséquence de la coutume religieuse qu'ils rétablissaient; ils prétendaient en outre qu'avant les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, toutes les Églises étaient unanimes à célébrer la Nativité le 25 décembre et l'Épiphanie le 6 jan-

fois consommeront le schisme arménien (voir sur ces rivalités Lazare de Pharbe, c. 10, 11, 15, 65, et la lettre de cet auteur imprimée à la suite de son Histoire, Venise, 1891, p. 611-691, surtout p. 686).

Si Byzance n'avait pas craint d'appuyer la résistance admirable des Arméniens contre le mazdéisme imposé par les Perses, le schisme arménien aurait été, à tout le moins, longtemps ajourné; les évêques arméniens du <sup>vi</sup> siècle auraient vraisemblablement repoussé les avances des monophysites julianistes comme Sahag, Mesrob et leurs disciples avaient repoussé les Messaliens au synode de Schahapivan, et comme, sur l'invitation de Proclus et d'Acace de Mélitène, ils avaient condamné Théodore de Mopsueste et Nestorius. (Ailleurs, nous avons renvoyé à la lettre de Proclus en latin dans Mansi, V, 421-438; on la trouve en syriaque dans l'*Hist. ecclés.*, dite de Zacharias le rhéteur, dans Land : *Anecdota syriaca*, III, 2<sup>o</sup>, p. 103-115, trad. allem. par Ahrens-Krûger, Leipzig, 1899, p. 27-41; en arménien dans le livre des Épîtres : *Գիրք թղթոց*, *Girk teghtotz*, Tiflis, 1901, p. 1-8).

vier; puis, présentant tout le débat sous le jour qui l'éclairait le mieux et pouvait plus aisément dissiper de regrettables malentendus, ils montraient que les déchirements politiques de l'Arménie, la pression des Perses — et ils auraient pu ajouter certaines préventions plus ou moins fondées contre les Grecs — avaient empêché les Arméniens soumis à la Perse d'assister au concile de Chalcédoine, d'en connaître et d'en bien apprécier les décrets.

Mais ces réponses, qui avaient persuadé Nersès Schnorhali et d'autres personnages les plus éminents de l'Arménie, franchissaient à grand'peine l'Euphrate, ou du moins l'Araxe, qui protégeait les principales forteresses du schisme; et si elles arrivaient jusque-là, avant d'être prises en considération par l'intelligence elles se heurtaient à des volontés rebelles. — Toutes ces récriminations, cependant, ne paraissent pas avoir ébranlé la ferme résolution de Constantin III et d'Oschin. A peine monté sur le trône, ce dernier s'était tourné vers le pape Clément V et l'avait pris pour arbitre dans ses démêlés avec Henri, roi de Chypre. Il avait également sollicité l'autorisation de garder à sa cour six franciscains, à l'exemple de son prédécesseur (1312). Clément V lui avait accordé cette dernière faveur, et s'il n'avait pu terminer le différend entre le roi d'Arménie et celui de Chypre, il l'avait du moins assoupi pour un temps.

De sa résidence d'Avignon, le successeur de Clément V, Jean XXII, entretint avec Constantin III et surtout avec Oschin des relations tout aussi intimes, ayant toujours le même objet de la part du pape : souci de ranimer chez les Arméniens la foi catholique dans toute son intégrité, et, moyennant cette condition, préoccupation constante de leur susciter de puissants protecteurs, afin de les sauver. En 1317, Jacques, évêque de Gaban, fut envoyé vers Jean XXII par Oschin et fit une profession de foi catholique.

Jean XXII en fut satisfait. Il manifesta seulement le désir que l'administration de la confirmation et la consécration de

(1) Relations avec Clément V, lib. VI, epist. 773, 774, 787; Raynaldi, an. 1311, n. 77. — Relations avec Jean XXII, ep. 782; t. I, ep. secret. 371, etc.: Raynaldi, an. 1418, n. 8-17; an. 1319, n. 16 et suiv.; an. 1321, n. 5-14, surtout 8, 11, 13; an. 1322, n. 32-11; an. 1323, n. 4-11, 35, 11; an. 1331, n. 30; 1332, n. 1; 1333, n. 12, 31-13.

l'huile, dont on se sert pour l'extrême-onction, au lieu d'être accomplies par un simple prêtre, fussent réservées aux évêques. Jacques, au nom du roi et du patriarche, souscrivit à ses vœux.

Le meilleur moyen de raffermir et d'étendre l'union religieuse ainsi établie, c'était sans doute d'avoir une langue commune, qui pût servir aux rapports d'ordre ecclésiastique et faciliter aux Arméniens la connaissance de la tradition et des enseignements de l'Église romaine : c'est pourquoi le pape pria Oschin de céder aux Frères prêcheurs, dans Aïas, la place suffisante pour un collège, où ils enseigneraient aux jeunes Arméniens les lettres latines (1318). De semblables établissements existaient déjà en Cilicie; mais la ville d'Aïas, la plus commerçante de la côte, offrait à cet égard de particuliers avantages, à cause du grand nombre d'étrangers, qui y affluaient.

Persuadé que ces petites concessions étaient pleinement consenties par les chefs politiques et religieux de la Cilicie, Jean XXII mit tout en œuvre pour secourir les Arméniens; il envoya un délégué pour arranger le différend qui venait de naître entre Oschin et Henri II de Chypre (1318); il empêcha les Génois d'attaquer Chypre et les Cypriotes d'attaquer les Arméniens. Oschin de son côté fut si pénétré de reconnaissance et de respect pour le pape qu'on le vit, l'année même de sa mort (1320), lui demander d'être dispensé du jeûne et de l'abstinence, en raison de ses infirmités.

Pendant la minorité de Léon V, fils d'Oschin, le pape mit enfin un terme aux longs démêlés de Chypre avec la Cilicie. Il fit si bien que le roi Henri II, oubliant ses griefs contre les Arméniens, marcha à leur secours et attira même sur son île les armes victorieuses des Égyptiens (1322-1323; Raynaldi, an. 1323, n. 9). Le pape ne se contenta pas de faire remettre 30.000 pièces d'or aux Arméniens, dont il célébrait la constance dans la foi; il parvint aussi à leur assurer pour un temps la protection du Khan Abousaïd, après l'avoir détaché des Égyptiens.

§ 41. *Obstacles à l'union en Occident et en Orient, violences des dissidents; instructions du pape; la Cilicie et quelques régions de la Grande-Arménie restent catholiques.*

— Malheureusement, les efforts du pape étaient mal secondés, soit par les chrétiens d'Occident, soit par ceux d'Orient. Ses appels à une croisade n'étaient pas entendus; la défense qu'il avait faite aux commerçants chrétiens de trafiquer avec les Sarrasins n'était pas généralement respectée. Les Génois lui représentèrent comme imminente la ruine de leur commerce, et, si l'on excepte les armes, le fer et le bois pour les constructions navales, ils obtinrent de porter leurs marchandises à Laodicée, accessible au sultan d'Égypte, et où ils entraient en relations avec les Perses, les Tatars, les Indiens (1326).

Les chrétiens orientaux n'étaient d'ailleurs pas plus empressés à s'unir contre les musulmans que les occidentaux. Même en Arménie, la guerre des schismatiques contre les catholiques persistait, tantôt en paroles, tantôt en actes et à main armée.

Comme la pratique de mêler un peu d'eau avec le vin du Sacrifice était l'un des usages par lesquels se trahissait le plus clairement aux yeux de tous la foi des prêtres catholiques, plusieurs de ceux-ci furent chassés de leur église par des gens que les meneurs schismatiques avaient fanatisés. L'évêque Grégoire de Garin fut tué pour cette même raison, si l'on en croit le continuateur de la chronique de Samuel d'Ani (Brosset, p. 479). Les préjugés schismatiques étaient si enracinés au cœur d'une partie de la population, et surtout chez certains moines, que les rigueurs d'Oschin et de Léon V contribuèrent à aigrir les esprits, à exaspérer les résistances bien plus qu'à les apaiser. La lettre de Jean XXII « à ses vénérables frères » les archevêques et évêques de la Grande-Arménie, l'archevêque d'Aghtamar, l'évêque Zacharie d'Arjisch, Zacharie de Nakhitchévan, Thaddée de Pacavan et à une dizaine d'autres évêques de la partie de l'Arménie soumise aux Tatars, leur montre la nécessité de resserrer les liens de leurs églises avec le siège patriarcal de Sis et avec Rome, centre de la catholicité. Il leur rappelle que le baptême ne se réitère pas; il résume la doctrine catholique sur le purgatoire, l'efficacité du saint sacrifice en faveur des fidèles défunts, sur le bonheur des saints, qui dès maintenant contempnent Dieu face à face, enfin sur le nombre et la nature des sacrements. Les légats pontificaux Pierre et Jacques, de l'ordre de Saint-François, étaient chargés de compléter ces instructions. — Le même pontife, dans deux autres lettres,

écrites aussi d'Avignon et dont l'une est datée du X des Kalendes de décembre (22 novembre) 1321, exhortait au repentir les dissidents qui, s'unissant aux musulmans, avaient chassé de leur siège Étienne, évêque de Sarai, au nord de la mer d'Azof, et Arachiel, archevêque des Arméniens en Crimée (Armenorum in Gazaria archiepiscopum). Malgré la pression que subit le clergé dans ces contrées, il persiste à recommander de mélanger un peu d'eau avec le vin du Sacrifice : à ses yeux, ceux qui n'emploient que du vin pur entendent, par cet usage, exprimer leur foi monophysite.

Mais il serait injuste de rendre la Cilicie solidaire des tendances schismatiques qui s'affirmaient nettement dans quelques parties de la Grande-Arménie. On voit par la correspondance de Jean XXII que ce pape regarde le roi Léon, le comte de Gorighos, Oschîn, les barons et en général les fidèles de la Cilicie « comme des athlètes invincibles de la foi catholique »... dont la constance est, depuis des siècles, connue dans le monde entier. Il invite, il est vrai, les prélats à réformer par leurs exemples et leurs instructions les mœurs de leur peuple, afin d'attirer sur le royaume la protection divine; mais, de schisme ou même d'erreur doctrinale, il n'en est pas question.

L'orthodoxie du catholicos Constantin IV Lampronatzi (1322-1326) et des Arméniens en deçà de l'Euphrate, ressort aussi, du moins indirectement, d'une autre lettre de Jean XXII datée des Kalendes de janvier (1<sup>er</sup> janvier) 1323 et adressée au patriarche arménien, à la requête de députés arméniens orientaux. Le pape vient de nommer Guillaume à l'archevêché de Sultanieh (sur la front. occid. du Khorassan) afin de donner une direction et un appui au mouvement de retour vers l'Église catholique, qui se propage parmi les Arméniens de Perse. Or, le pape recommande à « son vénérable frère, le patriarche Constantin » de faire ce qui convient à un prélat *catholique*, tel que lui, dont la dignité est hors de pair dans cette partie de l'Orient; en d'autres termes, il prie le catholicos de faciliter par ses lettres et ses messagers la tâche si importante confiée à son légat, l'archevêque de Sultanieh. — Des lettres du même pape au roi Léon et au catholicos Jacques II leur recommanderont avec non moins de confiance certains missionnaires franciscains envoyés en Tartarie. — Rapprochons de ces témoignages les

appels de Benoît XII aux Siciliens, aux Rhodiens, aux Cypriotes, aux Anglais et surtout aux Français, en faveur de l'Arménie. ou, dit-il, « règne la foi catholique », et « qui reste le seul point d'appui pour la délivrance des Lieux Saints ». Rappelons-nous les paroles émues par lesquelles Benoît XII relève le courage de la reine Constance (16 avril 1336), la décision enfin, par laquelle en qualité de chef de l'Église, il déclare nul, comme extorqué par une injuste violence, le serment de Léon V au sultan Nasser, de n'avoir plus aucune relation avec le pontife romain (1<sup>er</sup> mai 1337) ; et, en présence de tous ces faits, nous aurons le droit de conclure que, dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, la Petite Arménie restait, dans son ensemble, unie à l'Église romaine.

Toute autre était la situation de l'Arménie orientale : nous avons essayé de dire pourquoi. — Même là, cependant, les partisans de l'union, les catholiques n'étaient pas rares ; tels étaient, en général, semble-t-il, les religieux du couvent de Zorzor : L'archevêque de Saint Thaddée ou d'Ardaz (au delà de l'Araxe et au pied de l'Ararat), Zacharie surnommé Zorzorein, et le moine Jean d'Ezenga, célèbre vartabed plus connu sous le nom de Jean de Zorzor, avaient pris part au dernier concile, au dire d'un contemporain, Jean de Kerna. L'orthodoxie de Zacharie avait même été mise en relief par ses disputes avec Étienne Orbélian. Il est vrai que le nom de Zacharie ne figure point parmi les signataires des conciles de Sis et d'Adana. Mais, qu'importe ? ce qu'il faut remarquer, c'est que, parmi ceux qui signèrent les actes de l'un et de l'autre de ces conciles se trouvent plusieurs évêques ou vartabeds, non seulement étrangers à la Cilicie, comme l'évêque Vartan d'Eudocias (Tokat), mais appartenant à la Grande-Arménie : ainsi, Vartan évêque d'Ani, Jean, évêque de Marantounik dans le Vasbourgan, avaient signé les actes de Sis ; Jean archevêque de Daron, Marc évêque de Cars, Jacques évêque de Salamasd, Constantin, évêque de Marantounik avaient signé les actes d'Adana.

Beyroul.

F. TOURNEBIZE.



## LE CHAPITRE ΠΕΡΙ ΑΝΑΧΩΡΗΤΩΝ ΑΓΙΩΝ

ET LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT PAUL DE THÈBES (1)

---

Les traductions latine (2), copte (3) et syriaque (4) de ce chapitre ont été publiées; il a été remanié et interpolé dans la Vie d'Onuphrius qui a aussi été publiée (5) ainsi que ses traductions latine (6), éthiopienne (1) et copte (7). Il nous semble donc opportun de couronner la publication de tant de textes par celle du texte original dont ils dérivent (8). Nous reconnaitrons là un des premiers écrits ascétiques de l'Égypte, étroitement apparenté avec la Vie de S. Paul de Thèbes.

(1) Ce travail est rédigé depuis 1902. — M. Péreira a publié depuis la version éthiopienne de la Vie de saint Paul de Thèbes et celle de la Vie d'Onuphrius: cf. *infra*, page 115, appendice.

(2) L'ancienne version latine a été publiée par Rosweyde, *De vitis Patrum*, I, VI, lib. tertius, et reproduite par Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1004-1011. Nous publierons le texte grec des anecdotes 9 à 12.

(3) Mingarelli, *Aegyptiorum colicium reliquae Venetiis in Bibl. Nautana assercatae*, Bononiae, 1785, pp. 337-343. — Les fragments qui nous intéressent ont été traduits par Amélineau, *Voyage d'un moine égyptien dans le désert*, tirage à part du *Recueil de travaux relatifs à la philol. et l'archéol. eg. et assyr.*, I<sup>re</sup> année, pp. 28-30.

(4) Bedjan, *Acta martyrum et sanctorum*, t. VII (*Paradisus Patrum*), Paris, 1897, pp. 252-260.

(5) *Acta SS.* jun., Anvers, 1698, II, p. 519-533 et (nouvelle éd.) t. III, p. 16-21. Le texte grec de la Vie d'Onuphrius figure p. 21-30.

(6) Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 211-222.

(7) Amélineau, dans l'ouvrage cité plus haut.

(8) Cf. *Acta SS.* junii, t. III, p. 21 où il est écrit de notre second récit : *Anonymi peregrinationi ejusque de anonymo narratio persimilis Paphnutianae et peregrinationi et de Onuphrio narrationi, estque horum veluti fundamentum.*

I. — ÉPOQUE DE LA RÉDACTION DES PREMIERS  
 APOPTHEGMATA PATRUM.

Il nous faut traiter d'abord des *Apophthegmata Patrum* dont le chapitre  $\pi\epsilon\pi\acute{\iota}\ \acute{\alpha}\nu\alpha\chi\lambda\omega\rho\eta\tau\omega\acute{\nu}\ \acute{\alpha}\gamma\acute{\iota}\omega\acute{\nu}$  fait partie. Ce recueil a été jusqu'ici l'objet de deux publications principales : 1<sup>o</sup> Une traduction latine de diverses collections d'*Apophthegmata* par ordre de matières a été publiée par Rosweyde et rééditée par Migne (1) sous le titre *Verba seniorum*; 2<sup>o</sup> Un texte grec d'Apophthegmes rangés par ordre alphabétique d'auteurs a été publié par Cotelier et réédité par Migne (2). Ces deux publications ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, il n'y a même pas indépendance entre les diverses parties de la première; de nombreux récits leur sont communs à toutes (3).

Il semble vraisemblable que bien des auteurs en bien des endroits ont dû rédiger des  $\Lambda\pi\omicron\sigma\theta\acute{\epsilon}\gamma\mu\alpha\tau\alpha\ \tau\omega\acute{\nu}\ \acute{\alpha}\gamma\acute{\iota}\omega\acute{\nu}\ \Pi\alpha\tau\acute{\epsilon}\rho\omega\acute{\nu}$  (4) dont l'ensemble, bien que dispersé dans de nombreux fascicules, formait comme un  $\text{Βιβλίον Γερωντικόν}$  (5) ou une grande prairie ( $\Lambda\epsilon\iota\mu\omega\sigma\acute{\alpha}\rho\iota\sigma\varsigma\ \mu\acute{\epsilon}\gamma\iota\sigma\tau\iota$ ) (6) où les auteurs postérieurs devaient trouver matière à de nombreux bouquets dans lesquels ils inséraient toutefois des fleurs empruntées à leurs propres serres (7). On peut même se demander si, à une certaine époque, vu la vogue de ce genre de littérature, il n'y eut pas dans certains centres monastiques, des rédacteurs attitrés d'*Apophthegmata* comme on avait eu, durant les dernières persécutions, des rédacteurs attitrés des actes des martyrs. On lit en

(1) *P. L.*, t. LXXIII, col. 739-1062.

(2) *P. G.*, t. LXV, col. 71-116.

(3) Voir aussi l'excellente étude consacrée aux *Apophthegmata Patrum* par Dom Butler, *The historia Lausiaca of Palladius*, Cambridge, 1898, p. 208-215. — Nous ne faisons pas ici une étude approfondie des Apophthegmata, nous nous proposons seulement d'exposer brièvement les idées que nous a suggérées la lecture rapide de plusieurs manuscrits et qui nous seront utiles pour la suite de ce travail.

(4) Signalés par Jean Moschos, *Pratum spirituale*, chap. 112.

(5) Signalé par Moschos, ch. 55, 56.

(6) Photius, *Bibl.*, cod. 198.

(7) Les mss. que nous avons vus diffèrent les uns des autres et ne semblent renfermer que des collections relativement récentes. La plupart mélangent aux récits des anciens pères égyptiens des récits de Daniel de Scété (v<sup>e</sup> siècle), du moine Anastase et de Moschos (vii<sup>e</sup> siècle).

effet dans le ms. 1596 (p. 652), après le récit de l'accomplissement d'une prédiction que fit l'abbé Daniel à l'abbé Palladios (1) :

Καὶ διηγησάμενην λάθρα τῶ ἡγουμένῳ τὰ ὑπὸ τοῦ γέροντος ἐραθέντα καὶ λαληθέντα πρὸς μέ. διὸ καὶ ὡς ἄξια γραφή, ἐπέτρεψεν ἡ ἀββάς Ἰσακκ (2) γραφήναι καὶ τεθῆναι ἐν τῇ βίβλῳ τῶν σημειωτέρων πατέρων (3). πρὸς οἰκοδομήν καὶ ὠφέλειαν τῶν ἐνουργησόντων.

En somme, nous croyons donc qu'il faut soigneusement distinguer entre la date des compilations imprimées jusqu'ici, la date des compilations encore manuscrites, et enfin la date de la composition des premiers *Apophthegmata*. — Il nous semble *a priori* que la rédaction de ces petites historiettes, de ces courts récits, ou de ces mots édifiants de tel ou tel moine, ne présentait aucune difficulté et en présentait encore moins en Égypte que partout ailleurs, car de nombreuses écoles chrétiennes, élevées en face des écoles païennes, y formaient, dès le III<sup>e</sup> siècle, des rhéteurs et des sophistes fort aptes à ces petites compositions. Il nous semble donc *a priori* que la rédaction des *Apophthegmata* doit être considérée comme une suite naturelle de la rédaction des actes des martyrs et qu'elle a dû commencer durant la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (4). — D'ailleurs, *a posteriori*, certaine collection était traduite en latin par le diacre Paschasius vers l'an 500 (5). Nous croyons aussi (6) que les *vitae Patrum* mentionnées dans le décret attribué au pape Gélase et par Gennadius au V<sup>e</sup> siècle, renfermaient surtout des historiettes extraites des *Apophthegmata*; d'ailleurs nombre de celles-ci figurent dans des mss. syriaques écrits en Mésopotamie et datés de 532 et 531 (7), qui supposent donc une très ancienne diffusion et célébrité de ces écrits

(1) Nous avons publié ce passage *ROC.* 1903, p. 99.

(2) Le même récit nous apprend qu'Isaac était « l'hégoumène de Scété » d'alors. Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 752.

(3) Ce livre plus ou moins modifié formait le chap. xviii du manuscrit décrit par Photius (*Bibl.*, cod. 198). Son titre figure encore dans bien des mss. d'*Apophthegmata*.

(4) Les collections imprimées, seules étudiées jusqu'ici, sont mélangées d'éléments beaucoup plus récents. — Dom Butler plaçait dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle la rédaction des *Apophth.* isolés, *loc. cit.*, p. 213. De même M. Preuschen, *Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897, p. 180, l. 3-7.

(5) Butler, *loc. cit.*, p. 211.

(6) Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 13-14.

(7) Butler, *loc. cit.*, p. 212.

Égyptiens. Nous sommes ainsi reportés, sans doute possible, au v<sup>e</sup> siècle, mais il est facile de se convaincre que certains *Apophthegmata* ont été rédigés *au plus tard* vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle. Peu de temps après cette époque en effet, vers l'an 371, nous constatons un exode de la jeunesse pieuse et instruite de l'Italie vers l'Égypte : Rufin s'y rendait avec Mélanie (1). Jérôme y allait de son côté avec d'autres jeunes gens. Nous ne croyons pas que la seule Vie de S. Antoine ait pu créer ce mouvement; pour s'en convaincre il suffit de lire la lettre écrite à Rufin en 374 par saint Jérôme tombé malade à Antioche avant d'avoir pu aller en Égypte (2) : *Audio te, Ægypti secreta penetrare, monachorum invisere choros, et caelestem in terris circumire familiam... Tandem plenum veritatis pundus erupit. Ruffinum enim Nitrie esse; et ad beatum perrexisse Macarium, crebra commendantium multitudo referebat. Hic vero tota credulitatis frena laxavi, et tunc vere, aegrotum me esse dolui....* Cet enthousiasme pour les chœurs des moines, et surtout la mention de Nitrie et de Macaire l'Égyptien supposent que l'Égypte n'était pas connue des occidentaux par la seule Vie d'Antoine; d'ailleurs, si on lit attentivement la seule table de cette Vie (3), on se convaincra, croyons-nous, qu'elle ne repose pas seulement sur des récits oraux, mais encore sur des écrits que saint Athanase n'a fait qu'insérer dans sa rédaction (4); enfin, et c'est la dernière raison qu'il nous plaît de donner parce qu'elle nous semble péremptoire, saint Athanase écrivait en 357 ou en 365 (5) : *Ἡέθεν γάρ εἰς τὰς Σπικνιάς καὶ εἰς τὰς Γαλλιάς, πῶς εἰς τὴν Πώμην καὶ τὴν Ἀφρικτὴν ἐν ὄρει κερκυμένους καὶ καθήμενος ἠκούσθη εἰ μὴ ἔθεις ἦν ἡ πανταχῶς τοῦς ἐκαστοῦ γνωρίζων ἀθρόωπος* (6). Même en faisant la part de l'exagération

(1) Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 707-713.

(2) Cf. Migne, *P. L.*, t. XXII, col. 332.

(3) *P. G.*, t. XXVI.

(4) Citons en particulier le discours d'Antoine aux moines traduit de l'égyptien en grec (col. 865-908) et les colloques d'Antoine avec les philosophes. — Ce sujet mériterait d'ailleurs une étude particulière (si toutefois elle n'est pas faite) sous le titre : *les sources de la Vie de saint Antoine*. Nous ne croyons pas qu'on puisse se passer de sources écrites.

(5) Ce sont les deux dates attribuées à la composition de la Vie de saint Antoine d'où ce texte est tiré. Cf. Bidez, *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes*, Gand, 1900, p. XLII.

(6) Vie de saint Antoine, *P. G.*, t. XXVI, col. 971.

possible, il s'ensuit rigoureusement de ce texte qu'avant la rédaction de la Vie de S. Antoine, ce saint était connu en Occident par d'autres récits; ces récits sont, à notre avis, des anecdotes et des sentences que nous avons chance de retrouver dans les *Apophthegmata*. Nous croyons avoir ainsi montré par ces textes de S. Jérôme et de S. Athanase que des récits, sans doute des *Apophthegmata*, relatifs aux moines Égyptiens, à Macaire et à Antoine, avaient cours même en Occident vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle (1).

Des compilateurs rangèrent ces *Apophthegmata* par ordre de matières, il en existe en manuscrit plusieurs collections, d'ailleurs le contenu des chapitres diffère lors même que le titre est identique; enfin, plus tard encore, un compilateur disposa par ordre alphabétique d'auteurs, un choix des apophthegmes qui avaient cours de son temps.

## II. — LE CHAPITRE *περὶ ἀναχωρητῶν ἀγίων*.

1<sup>o</sup> LES MANUSCRITS. — Ce chapitre est représenté dans les *Vitae Patrum* par le libellus tertius du livre VI (2); mais le titre et l'étendue de ce chapitre varient avec les divers manuscrits grecs. On trouve : a) Περὶ πολιτείας ἐναρέτου διακρίσεων πατέρων dans Coislin 282 (fol. 93<sup>r</sup>) (3); grec 914 (fol. 135<sup>v</sup>); grec 917 (fol. 80<sup>v</sup>); grec 1600 (fol. 1) (4). Cette famille de mss. ressemble le plus au latin imprimé dans Migne. Le titre latin est d'ailleurs le même : *De conversatione optima diversorum sanc-*

(1) Nous comparerions volontiers la Vie de saint Antoine écrite par saint Athanase à l'ouvrage écrit sur Lourdes par M. Lasserre. Avant cet ouvrage, il existait déjà de nombreux écrits sur Lourdes, mais il les fit tous oublier — au lieu de dire que saint Athanase occupe la première place dans la littérature grecque hagiographique (Bidez, p. xlii), nous lui appliquerons plutôt la phrase de saint Jérôme : *Non tam ipse ante omnes fuit, quam ab eo omnium incitata sunt studia*. — Rappelons encore que saint Athanase demandait d'interroger tous ceux qui venaient d'Égypte, ou du pays d'Antoine, afin d'avoir peu à peu une histoire plus complète sur son compte : ὑμεῖς δὲ μὴ παύσησθε τοὺς ἐνθένδε πλέοντας ἐρωτᾶν. Ἴσως γὰρ, ἐκάστου λέγοντος ὅπερ οἶδε, μόγις ἐπαξίως ἢ περὶ ἐκείνου γένηται διήγησις (col. 838; cf. *Anal. Boll.*, t. XX, p. 119). Il provoquait ainsi à la rédaction d'*Apophthegmata*.

(2) Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1001-1011.

(3) On trouve dans ce ms. les anecdotes 1 à 10 qui figurent dans Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1001-1008.

(4) Le commencement du ms. 1600, et par suite le titre, manque.

*torum* (col. 1004). — b) *Ἡερί πολιτείας ἐναρέτου* dans Coislin 127 (fol. 295) où il a plus de matières que dans Migne (1). — c) *Ἡερί πολιτείας διαζέρον ἀγίων* dans le ms. grec 2174 (fol. 139<sup>v</sup>). On trouve ici des anecdotes empruntées à d'autres chapitres, par exemple l'histoire de Sérapion et de la courtisane (2). — d) *Ἡερί ἀναχωρητῶν* dans Coislin 126 (fol. 185); Coislin 232 (fol. 182); grec 890 (fol. 154). — Nous nous proposons, non pas de publier toutes les anecdotes que comprend ce chapitre dans les divers manuscrits, car celles qui renferment un nom d'auteur l'ont déjà été par Cotelier (3) et d'autres ne présentent pas d'intérêt, mais de publier le texte grec inédit de quatre de ces anecdotes qui se trouvent dans tous ces manuscrits (4) comme dans les traductions latine, copte et syriaque, qui ont été remaniées et introduites dans la Vie d'Onuphrius, et enfin qui sont visées, croyons-nous, par S. Jérôme dans la Vie de S. Paul de Thèbes avec laquelle elles sont étroitement apparentées. La traduction latine de ces quatre anecdotes figure dans Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1008-1012 sous les n<sup>os</sup> 9 à 12; nous les publions d'après le ms. grec 1596, p. 310-314.

2<sup>o</sup> CONTENU DE CE CHAPITRE. — a) Un anachorète (5) raconte aux frères à Raïthou qu'il songea un jour à aller dans le désert intérieur (6) pour voir s'il y trouverait *quelqu'un plus avancé que lui*. Au quatrième jour, il vit une caverne (7), y entra et aperçut un homme assis. *Il frappa à la manière des moines* pour qu'il vint lui donner la paix, mais il était mort; il le tou-

(1) Ce ms. nous a d'ailleurs semblé le plus complet.

(2) Cf. Migne, *P. G.*, t. LXV, sous la lettre S.

(3) Dans les apophthegmes alphabétiques, *P. G.*, t. LXV.

(4) Excepté dans le ms. Coislin 282 où le scribe n'a pas transcrit au delà de la dixième anecdote (cf. *supra*). Ce ms. n'en renferme donc que deux; par contre, elles se trouvent encore toutes quatre sans titre particulier dans le ms. Coislin 283, fol. 79-82.

(5) M. Brooks a trouvé ce récit en particulier dans le ms. syriaque de Londres *add.* 11618 du v<sup>e</sup> siècle, fol. 16<sup>r</sup>.

(6) Nous mettons en italiques les passages qui offrent quelque analogie avec la Vie de saint Paul de Thèbes, ou qui peuvent être visés par saint Jérôme, comme nous le dirons plus bas.

(7) Amélineau, *Voyage d'un moine égyptien...* Tirage à part du *Recueil de travaux relatifs à la philol. et à l'archéol. ég. et ass.* (1<sup>re</sup> année), p. 4-9, 15 et 29-30. — Dans les *Acta SS.* jun. III, p. 19-20, on trouvera sur deux colonnes parallèles la Vie d'Onuphrius et la traduction latine de ce premier récit.

cha et il tomba en poussière. — Plus loin, il vit une caverne et des traces de pas. *Il frappa encore* et personne ne lui répondit, la caverne était vide. Au soir *il vit venir des buffles et avec eux le serviteur de Dieu* (1) *qui était nu; ses cheveux couvraient sa nudité.*

Celui-ci, effrayé, voulut s'enfuir, puis il se rassura et raconta son histoire : Il avait commis une faute et il était venu l'expier au désert. *Il avait trouvé cette caverne, cette source et un palmier qui lui portait douze spathes par année. Ses cheveux avaient poussé pour remplacer ses habits.* Il avait souffert du foie et avait été guéri de façon miraculeuse. L'auteur demande à rester dans la première caverne, mais le serviteur de Dieu lui dit qu'il ne pourrait supporter les aiguillons du démon, il prie donc sur lui et le renvoie.

b) Un autre vieillard (2), qui devint évêque d'Oxyrinque, raconte qu'il alla dans le *désert intérieur* vers l'oasis, au pays des *Mazzici* (3), pour voir s'il n'y trouverait pas un serviteur du Christ. Il fut réconforté miraculeusement durant sa traversée du désert, et, après dix-sept jours, il trouva une cabane, un palmier, de l'eau et *un homme qui n'avait encore que ses cheveux pour tout vêtement.* Celui-ci se mit d'abord en prières, puis lui demanda : « Comment es-tu venu ici? *Est-ce que toutes les choses qui sont dans le monde subsistent encore? Les persécutions sévissent-elles toujours?* » L'autre lui répond qu'il parcourt le désert pour y chercher des serviteurs du Christ et que les persécutions ont cessé, puis il lui demande son histoire. C'était *un évêque qui avait sacrifié durant la persécution* (4) *et qui s'était ensuite enfui au désert pour faire pénitence.* Il y était depuis quarante-neuf ans et n'avait été pardonné que l'année précédente. — Il se mit alors en prière, son visage *devint brillant comme le feu* et il dit à son serviteur : « Ne crains pas, car le Seigneur t'a envoyé pour prendre soin de mon corps et l'enterrer », puis il étendit les mains et les pieds et mourut.

(1) La Vie d'Onuphrius l'appelle Timothée. Cf. *Acta SS.* jun. III, p. 21.

(2) M. Brooks a trouvé ce récit dans le ms. *adl.* 11618 du vi<sup>e</sup> siècle, fol. 18<sup>r</sup>.

(3) Cf. Amélineau, *loc. cit.*, p. 9-10. — Dans les *Acta SS.* jun. III, p. 21-24, on trouve d'abord la trad. latine du présent récit, puis le passage correspondant de la Vie d'Onuphrius.

(4) De Dèce (?) comme dans la vie de S. Paul de Thèbes.

Le palmier se dessécha et la hutte tomba (1). — Son visiteur *déchira sa propre tunique en deux pour l'enterrer avec une moitié*; il aurait désiré rester en ce lieu, mais il reconnut que telle n'était pas la volonté divine et il revint à la terre habitée.

c) Deux illustres vieillards marchaient dans le désert de Scété quand ils entendirent *un murmure souterrain*. Ils cherchèrent l'entrée de la caverne, entrèrent et trouvèrent une vieille femme qui n'avait pas vu d'être humain depuis trente-huit ans (2). *Elle vivait d'herbes dans cette caverne* en servant le Christ. Elle leur apprit aussi que *Dieu les avait envoyés pour l'enterrer*. Elle mourut, ils l'enterrèrent et s'en allèrent.

d) Un anachorète (3) revêtu seulement d'un *λεζήζων* (4), voyageait dans le désert. Au bout de trois jours, il monta sur un rocher et vit au-dessous de lui *un homme nu qui paissait comme les animaux* et qui s'enfuit aussitôt. Il le poursuivit en l'adjurant au nom de Dieu de l'attendre, mais l'autre lui répondit que c'était aussi au nom de Dieu qu'il fuyait. L'anachorète, sans doute pour mieux courir, eut l'idée de jeter son vêtement, et aussitôt le fuyard s'arrêta parce que l'anachorète avait rejeté « la matière du monde », il lui donna un bon conseil et lui dit : « Fuis les hommes, garde le silence et tu vivras. »

e) Dans le même chapitre (5) se trouve l'histoire, déjà publiée par Cotelier (6), de Macaire se rendant à la montagne de Nitrie pour l'oblation d'abba Pambo. Il dit aux frères : « *Je ne suis pas encore devenu moine, mais j'ai vu des moines*. Car lorsque j'étais assis un jour dans ma cellule à Scété, les pensées me tourmentèrent, disant : Va dans le désert et vois ce que tu y verras... je partis pour le désert et j'y trouvai un lac d'eau, et au milieu une île *et les animaux du désert vivent y boire*. *Et je vis au milieu d'eux deux hommes nus*... Et ils dirent... nous sommes venus ici, voici quarante ans... Et

(1) Amélineau, *loc. cit.*, p. 19.

(2) Cf. Amélineau, *loc. cit.*, p. 28-29.

(3) M. Brooks a trouvé ce récit dans le ms. *add.* 14618 du <sup>vi</sup> siècle, fol. 72<sup>r</sup>.

(4) Cf. Amélineau, *loc. cit.*, p. 29.

(5) Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 1006, n° 4.

(6) Cf. Migne, *P. G.*, t. LXV, col. 260 et t. XXXIV, col. 237-240. Ce texte a été reproduit et traduit par Amélineau : *Annales du Musée Guimet*, t. XXV, p. XLVI-XLVII. M. Brooks a trouvé ce chapitre dans le ms. *add.* 12175, daté de 531, fol. 55<sup>r</sup> et dans le ms. 17177 du <sup>vi</sup> siècle, fol. 45<sup>r</sup>.



ils m'interrogèrent aussi disant : *Comment va le monde? Et l'eau vient-elle en son temps? Le monde a-t-il son abondance?* Et je leur dis oui, et je les interrogeai : *Comment puis-je devenir un moine?* — Et ils me dirent : *Si quelqu'un ne renonce pas à toutes les choses du monde il ne peut pas devenir moine.... C'est pourquoi je vous dis que je ne suis pas encore devenu moine, mais que j'ai vu des moines.* Par donnez-moi, frères. »

f) Cotelier a aussi publié (1) l'histoire de Sisoés mourant : *Son visage resplendit comme le soleil* et il dit aux Pères : « *Voilà que abba Antoine vient.* » Peu après il dit : « *Voilà que le chœur des Prophètes vient.* » *Son visage resplendit encore davantage* et il dit : « *Voilà que le chœur des apôtres vient.* »

### III. — LES SOURCES DE LA VIE DE S. PAUL DE THÈBES.

1° S. JÉRÔME A CONNU UNE RÉDACTION DU CHAPITRE  $\pi\epsilon\tau\lambda\ \delta\upsilon\alpha\text{-}\gamma\omega\zeta\eta\tau\omicron\upsilon\ \acute{\alpha}\gamma\acute{\iota}\omega\upsilon$ . — S. Jérôme, après avoir écrit que Paul de Thèbes aurait été le premier ermite, ajoute : *Nonnulli et haec, et alia, prout voluntas tulit jactitant : subterraneo specu erinitum calcaneo tenus hominem fuisse; et multa, quae persecuti otiosum est, incredibilia fingentes. Quorum quia impudens mendacium fuit, ne refellenda quidem sententia videtur* (2). On s'est demandé quels sont ces écrits fabuleux relatifs aux anachorètes que S. Jérôme déclare avoir déjà lus avant 376 ou même avant 374 (3). Rosweyde et les *Acta SS.* ont supposé qu'il pourrait s'agir de Macaire le Romain ou d'Onuphrius, si toutefois ces écrits n'étaient pas trop récents (4). Nous tenons que la Vie de Macaire le Romain (5) a été rédigée

(1) Cf. *P. G.*, t. LXV, col. 396 et *P. L.*, t. LXXIII, col. 1007, n° 5.

(2) *P. L.*, t. XXIII, col. 17.

(3) Date de la composition de la Vie de saint Paul. Cf. Bidez, p. vi.

(4) Rosweyde écrit : *Talis describitur sanctus Macarius Romanus... sed ille sancto Paulo Thebaeo posterior; quia vivit post imperium Juliani, ut habetur in ejus vita... Tali capillitio et sanctus Onuphrius... Hic etiam sancto Paulo fuit posterior. Cujus et probata vita. Quare ad aliam aliquam de fictitio eremita fabulam dicit Hieronymus hic respexerit.* Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 108 et 211-212 et *Acta SS.* jun. III, p. 16 etc. et oct. X, p. 561.

(5) Publiée par Rosweyde; rééditée par Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 115-128 et dans les *Acta SS.* oct., t. X, p. 563-571.

après la Vie de Paul, car il y est question par deux fois (1). non seulement de la mort de Julien l'apostat arrivée en 363, mais encore d'une légende particulière relative à cette mort : *Venimus in campum magnum et planitiosum vocabulo Assia, in quo martyr Christi Mercurius apostatam Julianum peremisse legitur*. Il nous semble difficile que cette légende ait pu, de 363 à 374, se former, être mise par écrit, et populariser Assia au point d'en faire une station obligée d'un prétendu voyage en Perse. D'ailleurs la rédaction de ce prétendu voyage de Théophile, Sergius et Hygin est trop savante pour être le plus ancien des itinéraires chrétiens, et loin de précéder les itinéraires de Paule, Sylvie, Mélanie, nous croyons qu'il les a suivis (2). Il a ainsi utilisé la Vie de Paul, loin de l'avoir précédée (3). Il reste donc que S. Jérôme ait connu la Vie d'Onuphrius ou plutôt — car c'est encore là un ouvrage qui a chance d'être un remaniement postérieur à la Vie de Paul — les anecdotes relatives aux saints anachorètes que nous allons publier et *qui ont servi à constituer la vie actuelle d'Onuphrius*. On ne trouve d'ailleurs dans ces quatre récits que des anachorètes nus et vêtus de leurs cheveux, habitant des cavernes. On remarquera surtout le premier et le troisième récit. Dans ce dernier deux pères de Scété entendent un murmure souterrain et cherchent l'entrée de la caverne. Il n'est pas question du vêtement de cette vieille femme qui n'avait pas vu d'être humain depuis trente-huit ans, mais il est probable qu'il ne devait aussi lui rester que ses cheveux comme aux anachorètes des récits a) b) et d). Ainsi dans les quatre récits nous avons *crinitum calcaneo tenus hominem* et dans deux récits cet être humain demeure *in subterraneo specu*, les détails sont

(1) Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 416 et 426.

(2) Citons par exemple (col. 115-116) : *Post haec vero decem et septem dies ambulantes conjurimus Jerusalem et sanctam Resurrectionem Jesu Christi et crucem adoravimus, deinde crevantes in Bethlehem vidimus et salutavimus sanctum praesepe... in montem quoque Oliveti ascendimus*.

(3) Macaire demande aussi : *Fratres mei benedicti unde estis? vel unde huc adventistis? dicite nobis qualiter se habeat genus humanum, vel quomodo fides christianorum et si Sarraceni vel ethnici hactenus Christi populo persecutionem ingerunt*. A noter cette persécution des Sarrasins (col. 421). Ailleurs (col. 423), un âne sauvage indique le chemin à Macaire comme l'hippocentaure l'indiquait à Antoine.

d'ailleurs incroyables (*incredibilia fingentes*) comme l'écrivit S. Jérôme.

Sulpice Sévère avait lu aussi non seulement des récits relatifs à Antoine et la Vie de Paul, mais encore des apophthegmes, comme les nôtres relatifs aux anachorètes nus quand il écrivait vers l'an 400 (1) :

*Duo beati Antonii monasteria adii quae hodieque ab ejus discipulis incoluntur. Ad eum etiam locum, in quo beatissimus Paulus primus eremita est diversatus, accessi, Rubrum mare vidi; jugum Sina montis ascendi, cujus summum cacumen caelo paene contiguum, nequaquam adiri potest. Inter hujus recessus Anachoreta esse aliquis ferebatur, quem diu multumque quaesitum videre non potui, qui fere jam ante quinquaginta annos a conversatione humana remotus, nullo vestis usu, setis corporis sui tectus, nuditatem suam divino munere vestiebat. Hic quoties eum religiosi viri adiri coluerunt, cursu avia petens, congressus vitabat humanos. Uni tantummodo ferebatur se ante quinquennium praebuisse qui, credo, potenti fide id obtinere promeruit, cui inter multa colloquia percunctanti, cur homines tanto pere vitaret, respondisse perhibetur. Eum qui ab hominibus frequentaretur non posse ab angelis frequentari. Unde non immerito recepta opinione multorum fama vulgaverat, sanctum illum ab Angelis visitari. — Cet anachorète ressemble beaucoup au premier ci-dessus dont on racontait l'histoire à Raïthou près du Sinaï. Il fuit les hommes comme tous nos anachorètes et conseille aussi de les fuir.*

2° LE TEXTE GREC ORIGINAL DE LA VIE DE S. PAUL DE THÈBES. — Avant de faire quelques rapprochements entre le chapitre « des saints anachorètes » et la Vie de Paul, il nous faut indiquer les faits nouveaux ou non signalés qui militent en faveur de notre précédent travail (2) auquel nous n'avons pas encore trouvé d'objections sérieuses (3).

(1) Dial. I, ch. xi. Ces paroles sont placées dans la bouche de Posthuvianus.

(2) *Anal. Boll.*, t. XX (1901), pp. 121-157.

(3) Nous avons en vue la note de M. Van den Ven dans *Saint Jérôme et la Vie du moine Malchus*, Louvain, 1901, p. 102-103, et le compte rendu fait par M. Cumont du savant travail de M. Bidez dans la *Revue de l'Instr. publ. en Belgique*, t. XLIV, 1901, p. 310-311.

Il nous fallait classer un texte latin (H) et deux textes grecs composés souvent des mêmes mots, dont l'un *a* était une traduction fidèle du latin tandis que l'autre *b* s'en éloignait souvent (1). Nous avons écrit : 1<sup>o</sup> que le texte *b* était antérieur au texte *a* et que ce dernier texte *a* n'était qu'une révision de *b* destinée à le rapprocher du latin, et 2<sup>o</sup> que *b* était le texte original traduit par S. Jérôme comme celui-ci traduisait toujours (2), c'est-à-dire paraphrasé et interpolé.

Or, M. Van den Ven vient de comparer trois textes de la Vie d'Hilarion : le texte latin de S. Jérôme, un texte *a* qui est une traduction fidèle et un texte *b* qui s'éloigne souvent du latin. Grâce à ce que le réviseur *a* s'est fatigué ici de ce travail de révision et ne l'a pas poussé jusqu'à la fin de la Vie d'Hilarion (tandis qu'il l'a poussé jusqu'à la fin dans la Vie de Paul) M. Van den Ven a pu montrer, avec raison, croyons-nous, que la version fidèle *a* n'est qu'une révision de *b* (3). C'est là précisément ce que nous avons écrit des textes analogues de la Vie de Paul. Voici son raisonnement (4) :

Si *a* est une traduction littérale du latin (de la Vie d'Hilarion), *b* en est une version libre, caractérisée par des remaniements... (5) : *b* et la seconde partie de la version grecque de la Vie d'Hilarion forment un travail d'un seul jet, tandis que *a* est une pièce de rapport, conçue d'une tout autre manière et dont on voit aisément le point de suture avec le reste de l'opuscule. Le passage d'une partie à l'autre se fait d'une façon brusque au milieu d'une phrase, dont par là même la construction est devenue assez irrégulière. De plus il est à remarquer que le traducteur de la Vie

(1) Ces deux textes ont été publiés pour la première fois par M. Bidez. Cf. *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes*, Gand, 1900.

(2) Saint Jérôme écrivait en effet en 395 : *Ego enim non solum fateor, sed libera voce profiteor, me in interpretatione graecorum, absque Scripturis Sanctis, ubi et verborum ordo mysterium est, non verbum e verbo, sed sensum exprimere e sensu... Quamquam hoc tantum probare voluerim me semper ab adolescentia non verba sed sententias translulisse*. P. L., t. XXII, col. 571. — Nous avons déjà cité ce texte, qui explique à lui seul les différences de *b* et du latin, dans notre précédent travail (A. B., XX, p. 125), nous le reproduisons, à cause de son importance, pour les lecteurs qui ne l'ont pas encore vu.

(3) Ce texte *b* de la Vie d'Hilarion n'est signalé jusqu'ici que dans le ms. de Paris n° 1540, fol. 88. M. Van den Ven l'a publié, *loc. cit.*, p. 150-155.

(4) *Saint Jérôme et la Vie du moine Malchus le captif*, par Paul Van den Ven, Louvain, 1901, p. 113 et 145-146.

(5) *b* présente aussi des additions parce qu'il n'est, d'après M. Van den Ven, qu'une traduction libre du latin. Ainsi, dans la Vie de Paul, saint Jérôme, qui ne faisait qu'une traduction libre, a introduit aussi de nombreuses additions.

d'Hilarion, suivant une habitude qui lui est familière, rappelle dans la partie traduite librement certains faits énoncés dans les cinq premiers paragraphes (1) : or les termes dont il se sert à cet effet sont ceux de *b*, et non de *a*, preuve que la première partie de son travail était *b* et non pas *a*. Est-ce à dire que *a* est un travail postérieur, dû à quelque écrivain qui avait sous les yeux le texte latin (2) et voulut en traduire les premiers paragraphes plus fidèlement que son devancier ? Cette solution paraît la plus naturelle (3).

Maintenant donc que notre théorie pour expliquer les relations des textes *a* et *b* de la Vie de Paul a été appliquée avec succès par un « philologue » (4) aux textes analogues *a* et *b* de la Vie d'Hilarion, nous espérons qu'on ne la trouvera plus « invraisemblable » (Cumont) ni même « compliquée » (Van den Ven).

Puisque *b* est antérieur à *a*, il ne nous reste plus qu'à classer *b* et le latin H. Nous avons montré *a priori* que S. Jérôme a dû utiliser des sources écrites. Nous aurions pu ajouter que S. Jérôme nous le dit lui-même dans le texte cité plus haut :

(1) M. Van den Ven insiste beaucoup sur ce fait que le réviseur *a* n'a révisé que le commencement de la Vie d'Hilarion, il tient à nous bien montrer l'unique motif de sa conviction. Il nous semble, en effet, que si le réviseur *a* avait poussé sa révision jusqu'au bout comme il l'a fait pour Paul de Thèbes, M. Van den Ven n'aurait pas reconnu le caractère de ces deux textes et aurait écrit : « le premier texte *a* est une traduction du latin, peut-être contemporaine de saint Jérôme. Le deuxième *b* est un remaniement très libre de cette traduction : le style est simplifié, la langue vulgarisée pour rendre cette œuvre d'édification plus accessible au public d'humbles moines auquel elle était avant tout destinée ». Cf. F. Cumont, *Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, t. XLIX, 1901, p. 340. Ce raisonnement est certainement inexact pour les Vies d'Hilarion; nous le croyons inexact pour les Vies de saint Paul.

(2) Il avait aussi le texte *b* sous les yeux et pouvait donc en conserver les mots et les expressions.

(3) M. Van den Ven constate quelques ressemblances entre les textes *a* et *b* et il se croit obligé, pour les expliquer, de conclure à l'unité d'auteur. Ce n'est pas nécessaire. Car le traducteur *a* qui révisait *b* avait lu *b*, l'avait sans doute sous les yeux, et pouvait lui emprunter des mots et des locutions, même à plusieurs siècles de distance.

(4) M. Cumont n'avait sans doute pas eu le temps de parcourir les dernières pages du travail de M. Van den Ven, car il écrivait : « Nous avons reçu... un excellent travail de M. Van den Ven sur saint Jérôme et la Vie du moine Malchus le captif » (*Revue Instr. publ. Belg.*, 1901, p. 341). S'il croit aussi que la version fidèle *a* de la Vie d'Hilarion est postérieure à la traduction libre *b*, nous serions curieux de savoir s'il est toujours persuadé qu'« aucun philologue » ne peut accepter que la traduction plus fidèle *a* de la Vie de Paul soit postérieure au texte plus libre *b* et n'en soit qu'une révision. Qu'il lise les premières phrases des deux textes et qu'il explique par le menu, s'il le peut, leurs ressemblances et leurs différences dans une autre hypothèse, comme nous pouvons les expliquer en supposant que *a* révisé le texte *b* pour le rapprocher du latin.

*Nonnulli* ET HAEC ET ALIA *prout voluntas tulit, jactitant*. Ces choses-là (*et haec*) sont celles dont vient de parler S. Jérôme, c'est-à-dire l'antériorité de Paul sur Antoine; les autres choses (*et alia*) sont les récits relatifs aux anachorètes nus. S. Jérôme nous apprend qu'il avait plusieurs récits égyptiens sous les yeux et ne s'attachait qu'au récit de la Vie de Paul (*et haec*); il rejetait les autres (*et alia*) comme de purs mensonges. Nous avons rappelé que S. Jérôme, d'après sa confession, ne traduisait jamais *verbum e verbo*, mais seulement *sensum e sensu*, nous avons montré que tel est le caractère de sa traduction II par rapport à *b*. D'ailleurs *b* a bien les caractères d'un texte original écrit pour compléter et *rectifier* la Vie de S. Antoine que son auteur connaissait bien, il ne renferme pas les passages personnels à S. Jérôme tandis que S. Jérôme a conservé, en les modifiant honnêtement, les passages personnels à l'auteur de *b*: enfin nous avons ajouté, entre autres, dix critiques intrinsèques du latin (p. 145) (1) auxquelles on a cru répondre suffisamment en écrivant que le texte latin était mal établi (2).

La pierre avec laquelle S. Antoine frappe à la porte (*b*) ou sur laquelle il glisse (II) nous a toujours été opposée. On a toujours voulu voir dans *a* un texte intermédiaire entre II et *b*, ce qui est devenu moins probable maintenant que la rédaction *b* a toute chance d'être antérieure à la rédaction *a*. Mais nous ferons encore remarquer que *b* est d'accord avec les usages égyptiens où l'on frappe toujours avant d'entrer, on en trouvera deux exemples dans les récits « sur les saints anachorètes » et il sera facile d'en trouver d'autres (3), tandis que le latin pré-

(1) Au 1<sup>r</sup> (*Anal. Boll.*, t. XX, p. 145), il faut lire *νεκρός* qui est le texte de *b* au lieu de *θυητός*. — Nous ne comprenons pas que M. Van den Ven puisse interpréter ce passage en faveur du latin: car c'est saint Jérôme qui a commis ici la faute de remplacer *νεκρός* (mortuus) par *mortalis* et d'écrire plus bas sans modifier *b*: *gaudebat... de inheritu Satanae*.

(2) Il ne faut pas oublier qu'un ms. utilisé par Migne est daté de 517 (*P. L.*, t. XXIII, col. 15). D'ailleurs nous avons parcouru une dizaine de mss. latins et n'avons pas trouvé de grandes divergences. Deux de ces mss. présentaient des sortes de révisions littéraires, certains mots étaient barrés et remplacés par des synonymes.

(3) Par exemple, *P. G.*, t. LXV, col. 261. Macaire frappe aussi à la porte d'Antoine qui le fait attendre avant d'ouvrir. — *Ἠρωδιεῖδος* raconte aussi qu'un frère ayant eu le tort de quitter sa cellule, y trouva quand il revint « un Éthiopien qui grinçait des dents ». Il courut le conter à l'abbé Héraclide et,

sente une paraphrase ampoulée et un récit peu vraisemblable (cf. *Anal. Boll.*, t. XX, p. 131, note I).

Le nom d'Amatas, qui semble une création de S. Jérôme, nous a donné occasion jadis de montrer que le latin semblait n'être qu'une traduction d'un texte grec (1). Nous avons montré que Amatas se trouve aussi écrit Amatus et en grec Ἀματτος, nous avons alors rapproché les deux textes suivants :

ΑΝΕΡΑΝΑΝΤΑΝ ΓΑΡ ΕΠΗΛΘΗΤΗΣ ΗΓΕ ΜΗΑΚΑΡΙΟΣ  
ΑΒΒΑ ΑΝΤΩΝΙΟΣ ΕΤΕ ΜΗ ΗΕ ΕΤΑΥΘΟΗΣΗ (2)

et: *Amatas vero et Macarius discipuli Antonii, quorum superior magistri corpus sepelivit etiam nunc affirmant...*

Nous nous sommes ensuite demandé comment nous pourrions déduire l'un de l'autre et il nous a semblé que le copte, *formé d'ailleurs entièrement de mots grecs*, pouvait donner naissance au latin en supposant que les deux mots μακαριος et αββα avaient donné les deux noms propres *Macaire et Amatas* (3). un critique a trouvé cette conjecture « étrange ». Nous sommes heureux de pouvoir lui apprendre que αμμτ a donné Amata, il ne trouvera donc plus si « étrange » que ζεζζ, vu la permutation paléographique fréquente du ζ et ρ, ait pu être lu αμμτ et donner Amatus. On lit en effet *P. L.*, t. LXXIV, col. 331 : *Vita Amatue...*, in quibus *Amatam* quamdam nomine ancillam Christi senem vidi, tandis que la traduction exacte du grec (*P. L.*, t. LXXIII, col. 1206) porte : *Vita Ammae Talida...*, in quibus conveni etiam *Amnam Talida*, quae (4)...

De même, Amma Heraei a donné le nom Emerayes (5).

malgré sa frayeur, n'oublia pas de frapper. καὶ δρόμῳ καὶ φόβῳ πολλῶ ἦλθε πρὸς τὸν γέροντα, καὶ χροῦσας τὴν ὕψαν λέγει. Ἐλέησόν με ἀββᾶ, καὶ ἀνοίξόν μοι τάχαίως. m. 2171, fol. 225<sup>v</sup> et ms. 1596, p. 436.

(1) Cf. Amatas, disciple d'Antoine, *Journal Asiatique*, juillet-août 1900, pp. 23-30.

(2) Vie de saint Paul, *Annales du Musée Guimet*, t. XXV, p. 2, lignes 3-4.

(3) Nous avons montré d'ailleurs que le copte provenait d'un texte grec. C'est donc le texte grec archétype du copte qui aurait conduit à introduire les deux noms propres Macaire et Amatas. Nous l'avons reconstitué ainsi : Ἡντήσαμεν γὰρ τῶν μαθητῶν τοῦ μακαρίου ἀββᾶ (τοῦ) Ἀντωνίου, οἱ καὶ ἐθαψαν αὐτόν. Nous rappelons ces textes afin que les philologues auxquels le *Journal Asiatique* est inaccessible ne nous accusent plus d'introduire arbitrairement les mots μακαρίος et ἀββᾶ. Ces mots, on le voit, figurent dans la version copte de la vie de Paul.

(4) On trouve dans le grec βίος ἀμμᾶ Ταλίδας... Συντετύχηκα ἀμμᾶ Ταλίδᾶ, ms. grec de Paris 1626, fol. E31<sup>r</sup>; puis : περὶ Ἀματαλίδος, grec 853, fol. E38 etc.

(5) Cf. F. M. E. Pereira, *Martyrio de Santa Emerayes* (Ama Heraei), Lisboa, 1902 (Lithographie).

Enfin, dans le ms. T de la Vie de Paul (Bidez, p. xxxv ou 2) Ἀματίας s'est changé en Ἄμα et Μακάριος en οἱ μακάριοι. Il n'est donc pas impossible que la transformation inverse ait eu lieu à l'origine.

Notons encore, comme faits « étranges », que le nom Amatas est devenu Ἠλευτήνος dans la Vie de Paul non signalée jusqu'ici conservée dans le ms. grec de Paris n° 919 (fol. 1-3) (1) et Ματῶτος dans le chapitre xxv de l'histoire lausiaque d'après le ms. grec de Paris 853, fol. 92<sup>v</sup>. Voici ce dernier texte: Ἐνθὺ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἐκθρόνοντο εἰς τὸ λεγόμενον Ἠίσιπρον, Μακάριος καὶ Ματῶτος, οἱ καὶ ἔθελον τὸν μακάριον Ἀντωνίου κατακτείναντα. Ces noms propres manquent dans ce chapitre de l'histoire lausiaque tel qu'il figure dans le ms. de Paris 919, fol. 5<sup>r</sup>. — Il ne faut donc pas croire que le seul *processus* suivi dans les modifications de textes soit un *processus* de suppressions et de simplifications. Il peut aussi y avoir des additions et des modifications du tout au tout: *αρχα*

(1) Ce ms. du xiv<sup>e</sup> siècle est, sinon plus important, du moins plus curieux que le ms. de Turin n° 116 du xv<sup>e</sup> siècle (T) (cf. *Anat. Boll.*, t. XX, p. 153-155). L'auteur a voulu faire une nouvelle collection alphabétique d'Apophthegmata en commençant, comme toujours, par Antoine. Il a donc mis dans la bouche d'Antoine et de ses disciples l'histoire de Paul de Thèbes, de Paul le simple et d'Eulogius (fol. 1-6). Viennent ensuite, d'après les *apophthegmata* existants, l'*Historia monachorum* et l'histoire lausiaque : Apollo (7-10), Ammon (10), Bésarion (10<sup>r</sup>-11<sup>v</sup>), Gêrasime (11<sup>v</sup>-12<sup>r</sup>), Daniel le Scétiote (11<sup>v</sup>-22<sup>v</sup>) ; Daniel de Pharan, Doula (23<sup>v</sup>), David (25<sup>v</sup>), Euphrosynos (26), Joseph (27<sup>v</sup>) ; Jean de Lycopolis (29<sup>v</sup>) ; Macaire l'Égyptien (32<sup>v</sup>) ; Macaire d'Alexandrie (35) ; Paphnuce (37) ; Pachome (42), Sérapion (44). — Voici le commencement (fol. 1) : Τοῦ ἁγίου Ἀντωνίου διήγησις περὶ τοῦ ἀδελφοῦ Παύλου τοῦ Θηβαίου.

Διηγῆσαντο ὑμῖν οἱ μαθηταὶ τοῦ ἀδελφοῦ Ἀντωνίου, Μακάριος καὶ Ἠουλίτινος οἱ θάψαντες αὐτόν, ὅτι περὶ τὸ ἐνενηκοστὸν ἔτος τοῦ γέροντος ἦλθεν αὐτῷ ἐπιθύμιος εἰσελθεῖν εἰς τὴν ἐσωτέραν ἔρημον καὶ ἰδεῖν εἰ εὕρη δούλον θεοῦ τινα πρὸ αὐτοῦ τὴν ἔρημον ἐκείνην οἰκίσαντα. Il reçoit une révélation, part, trouve l'hippocentaure, le satyre ; enfin une louve (λύκαινα) lui indique la caverne de Paul. ὁ δὲ γέρων τὸ σπλάγιον θεασάμενος χαρὰς καὶ θυμηδίας ἐμπλεὲς γέγωνε, καὶ προσελθὼν ἔκρουσεν. Ὡς δὲ τὸν κρότον ἤκουσεν ὁ ἐνδον οἰκῶν ἀνεωγμένην οὖσαν τὴν θύραν τοῦ σπληαίου ἀναστὰς ἔκλεισε. Enfin Paul ouvre et, après des compliments mutuels, il raconte son histoire : il est né en Thèbaïde, il avait une sœur mariée ; sous Valérien et Dèce le mari de sa sœur veut le livrer etc. Voici la fin :

Καὶ λαθὼν τὸ στιχάριον αὐτοῦ εὐλογίας χάριν, ὅπερ αὐτὸς ὁ ἅγιος Παῦλος ἐκ βαίων αὐτῷ κατασκευάσεν, ὑπέστρεψε δὲ πρὸς τὸν ἑαυτοῦ μοναστήριον καὶ πάντα ἡμῖν ἀκριβῶς διηγήσατο καὶ οὕτως εἶχεν ἐκεῖνο τὸ στιχάριον ὡς αὐτὸν Παῦλον ἐν αὐτῷ βλέπων. Ἐρῶμαι δὲ αὐτὸ τὰς μεγάλας ἑορτάς τοῦ Χριστοῦ, ὧν ταῖς προσθεταῖς τύχομεν καὶ ἡμεῖς γενέσθαι τοῦ ἁγίου Παύλου καὶ τοῦ ἁγίου Ἀντωνίου κοινωνοί... ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς κρίσεως. — Nous croyons en somme que ce texte du ms. 919 est un remaniement de la révélation a. — Sic M. de Decker, cf. *infra*, p. 415.



donne  $\alpha\mu\alpha$  et Amata; Amatos donne  $\text{Ἄματος}$  et  $\text{Ματάτος}$ . Il est donc possible aussi que  $\alpha\mu\alpha$  ou un mot analogue ait donné  $\alpha\mu\mu\alpha$  et  $\alpha\mu\mu\alpha\tau\omega\varsigma$ , ce qui concilierait pour ce passage les divers textes de la Vie de Paul, montrerait d'où provient ce nom « Amatas », connu seulement par S. Jérôme et par un texte de Pallade qui en dérive, et prouverait que le latin n'est pas le texte original.

La lettre de S. Jérôme à Paul de Concordia s'explique mieux d'ailleurs dans cette dernière hypothèse. En voici la fin (1) : *Et ne putes modicum esse quae deprecor... scilicet commentarios Fortunatiani, et, propter notitiam persecutionum, Aurelii victoris historiam simulque epistolas Novatiani, ut, dum schismatici hominis venena cognoscimus, libentius sancti martyris Cypriani bibamus antidotum. Misimus interim te tibi, id est Paulo seni Paulum seniore : in quo propter simpliciores quosque multum in dejiendo sermone laboravimus, sed nescio quo modo etiam si aqua plena sit tamen eundem odorem lagena servat, quo, dum rudis esset, imbuta est. Si hoc munusculum placuerit, habemus etiam alia condita, quae cum plurimis orientalibus mercibus ad te, si Spiritus sanctus afflaverit, navigabunt.* — On écrit d'ordinaire que S. Jérôme demande les commentaires de Fortunatien, l'histoire d'Aurelius Victor, les lettres de Novatien et qu'en retour il adresse une petite composition littéraire, la Vie de Paul, sans garanties d'authenticité, car il l'a écrite avant qu'il ait été en Égypte, loin de l'Égypte et sans sources écrites, dit-on. On écrit ensuite que S. Jérôme a pris un style simple à l'usage des humbles, mais on doit ajouter aussitôt qu'il n'y paraît pas dans l'ouvrage, car S. Jérôme n'a jamais dépensé plus de rhétorique et de citations. On lui rapporte ensuite l'allusion qui suit : La cruche, dit-on, c'est S. Jérôme, cette cruche en 374 était pleine puisqu'il le dit, et elle conservait l'odeur du temps où elle était neuve (?). Enfin il annonce que si ce petit présent

(1) P. L., t. XXII, col. 344. — L'interprétation donnée d'ordinaire présente quelques difficultés, mais peut se recommander de textes parallèles et n'est pas absurde. Elle n'est pas d'ailleurs contraire à notre thèse. L'interprétation que nous donnons semble plus logique et, si on l'admet pour elle-même, elle suffit encore à prouver que saint Jérôme a utilisé un texte préexistant qu'il a modifié, mais dont on sent encore l'influence dans sa paraphrase.

plaît, il en a d'autres tout prêts qu'il enverra avec des marchandises orientales.

Dans notre hypothèse, S. Jérôme, en retour d'ouvrages importants, envoie un petit ouvrage historique, compilé et traduit librement de sources égyptiennes. Il a beaucoup travaillé, en traduisant, à baisser le ton (1) de l'ouvrage à cause des faibles d'esprit (2) qui auraient pu s'en offusquer, mais, malgré les développements et les tours oratoires, *la cruche* (c'est-à-dire *la Vie de Paul* et non pas S. Jérôme) a encore le même goût de terroir égyptien (3) qu'elle avait dans le petit écrit original. Si Paul de Concordia prise ce genre d'écrits, on lui en adressera d'autres, car on a encore des apophthegmata et d'autres écrits égyptiens (ou orientaux) sous la main.

(1) Pour le sens de *dejecere*, rappelons que l'on trouve les locutions : *Dejecit cultum et demissa voce locuta est*, Virgile, *Æn.*, III, 320; *Dejecit oculos in terram*, Quint., *Inst.*, I, XI, 9; *Dejectus cultum*, Stat., *Theb.*, III, 367. — Nous donnons ci-dessous, note 3, quelques exemples de ces modifications que saint Jérôme a fait subir au texte primitif.

(2) Freund traduit en effet *simplex* par *simple au moral, ingénu, naïf*, etc.

(3) Nous pouvons citer quelques endroits où saint Jérôme a travaillé tout spécialement à *dejecere sermonem*.

Γνωσόμεθα ὅτι οὐκ ἔστιν Ἄντωνιος πρό-  
τος ὁ προσέβλην κατὰ τὴν ἔρημον ἀλλ' ὁ  
μακάριος Παῦλος.

Καὶ ἡμεῖς δὲ μᾶλλον ἐν τούτῳ ἐπιστώθη-  
μεν.

Saint Jérôme, comme un bon secrétaire de rédaction, *dejecit sermonem* en modifiant et adoucissant les passages moins agréables pour saint Athanase et saint Antoine.

Ὅστις δὲ ἐσχημάτισεν ἑαυτὸν ὁ διάβολος  
καθ' ὑπόκρισιν.

Quod ex parte verum est. Non enim  
tam ipse ante omnes fuit, quam ab eo  
omnium incitata sunt studia.

Quod non tam nomine quam opi-  
nionem nos quoque comprobamus.

Verum hæc utrum diabolus ad ter-  
rendum simulaverit, an, ut solet, ere-  
nus monstruosorum animalium forax  
istam quoque gignit bestiam, incertum  
habemus.

L'auteur égyptien introduit immédiatement le diable comme dans tant de récits ascétiques. Saint Jérôme *dejecit sermonem* à l'usage des Latins et leur fournit une seconde hypothèse plus naturaliste. De même après l'histoire du Satyre, il juge encore bon d'aller au-devant de l'incrédulité des lecteurs et de *dejecere sermonem* en racontant que sous le roi Constantin, *universo mundo teste*, on a porté un satyre salé d'Alexandrie à Antioche, etc.

En dépit de ces modifications, saint Jérôme n'a pas démarqué beaucoup l'histoire primitive et la cruche pleine, c'est-à-dire la paraphrase latine, a toujours le tour particulier à l'original égyptien, tour que l'on ne retrouve dans aucun autre écrit du saint docteur.

D'ailleurs *scribere* pour S. Jérôme n'a que le sens matériel d'écrire, car s'il dit : *Hæc scripsi : Vitam Pauli monachi*, il dit encore quelques lignes plus bas : *Hæc scripsi... Chronicon omnimodæ historiæ*. Il s'agit là de sa traduction de la Chronique d'Eusèbe qu'il continua, il pouvait donc s'agir de même quelques lignes plus haut de sa traduction libre de la Vie de Paul qu'il remania et augmenta. Il y a là *un fait* dont il faut tenir compte quand on veut nous opposer le sens du mot *scribere*. — Dans le même ordre d'idées M. Preuschen a noté (1) que Rufin, contemporain de S. Jérôme, s'est attribué des commentaires (*Rufini in epistolam ad Romanos explanationum libri*) qui sont en réalité *une traduction* d'Origène, parce que cette traduction est très libre et lui est devenue comme personnelle. C'est encore là *un fait* qui explique très bien comment S. Jérôme a pu s'attribuer la Vie de Paul, car il y a beaucoup travaillé à *dejiçere sermouem* et il y a fait de nombreuses additions (2). Il est d'ailleurs le premier qui ait mis en latin et vulgarisé cette Vie.

3<sup>e</sup> LES SOURCES DE LA VIE DE S. PAUL DE THÈBES. — S. Jérôme a donc connu le chapitre  $\pi\epsilon\rho\iota\ \acute{\alpha}\nu\alpha\chi\omega\rho\eta\tau\acute{\omega}\nu\ \acute{\alpha}\gamma\iota\omega\upsilon$  (cf. I<sup>o</sup>) et il a utilisé le texte grec *b* pour composer sa Vie de Paul (cf. 2<sup>o</sup>); nous pouvons maintenant rapprocher ces deux ouvrages qui se trouvent ainsi être tous deux antérieurs à 374.

Nous avons remarqué qu'un anachorète fuit durant la persécution et se retire au désert (cf. *supra*, récit b) (3), il trouve une caverne avec une source et vit des fruits d'un palmier (4)

(1) *Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897, p. 191.

(2) Avant d'accorder tant d'importance à la finale de la Vie de saint Paul, M. Van den Ven devrait expliquer les finales nombreuses favorables aussi à saint Jérôme que l'on sait d'ailleurs être inexactes, car s'il laisse dix fautes sans explication, nous aurions le droit aussi de ne pas expliquer la finale de la Vie de Paul et de dire simplement qu'il y a là une fois de plus une de ces fausses attributions dont saint Jérôme est coutumier. — Nous avons cependant fait remarquer que si les finales des mss. *a* sont identiques, celles des mss. *b* sont différentes. M. Van den Ven trouve entre ces dernières « un accord presque parfait ». C'est inexact, qu'il les dispose sur des colonnes parallèles il trouvera trois types différents. Cf. *Anal. Boll.*, t. XX, p. 140-142. (*Le fait* signalé p. 142 a été développé *Revue de l'Orient chrétien*, 1900, p. 654-655.)

(3) Item Paul, cf. Bidez, p. 9, l. 3-5 et 13-15.

(4) Item Paul, p. 9, l. 16-17; p. 11, l. 3-4; p. 23, l. 4 (variante du copte : *près de la source*).

(cf. a). Un autre songe à aller dans le désert intérieur (a et b) pour voir s'il trouvera un homme plus avancé que lui (1). Il voit une caverne, entre, aperçoit un homme assis et frappe à la manière des moines (a) (2); on lui demande comment il est venu, s'il n'y a rien de changé dans le monde et si les persécutions sévissent toujours (b et e) (3); on lui apprend qu'il a été envoyé par Dieu pour enterrer l'anachorète qui va mourir (b et c) (4); il l'enterre dans la moitié de sa tunique (b) (5); enfin il raconte après son retour qu'il n'est pas encore devenu moine, mais qu'il a vu des moines (a) (6). Il est aussi question de l'éclat que prend le visage des saints à leur mort (b et f) et du chœur des prophètes et des apôtres (f) (7).

Ces analogies s'expliquent si l'on suppose que l'auteur de *b*, comme S. Jérôme, a lu les récits relatifs aux saints anachorètes. Il leur a donc emprunté, peut-être à son insu, les traits que nous venons de signaler et qui suffisent pour apparenter étroitement les deux ouvrages (8). Nous ne pouvons songer à les attribuer à un seul auteur, car l'auteur de la vie de Paul est plus savant (il connaît et utilise la Vie d'Antoine et cite l'Écriture de mémoire) et plus humain (Paul se fait un habit et reste, somme toute, un être civilisé) que l'auteur du chapitre étudié ici.

En résumé, le chapitre des saints anachorètes, écrit sans doute vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle, a été lu par l'auteur de la rédaction *b* de la Vie de Paul qui écrivait aussi en Égypte avant 374 dans le même milieu. Ces deux ouvrages Égyptiens, et sans doute d'autres, sont tombés à Antioche entre

(1) Ἐλογιάμην ποτὲ εἰσελθεῖν εἰς τὴν ἔρημον τὴν ἐσωτέραν. εἰπὼς εὕρω τινὰ ἐνδότερόν μου διάγοντα. Cf. Bidez, p. 11, l. 13-14 : Ἐλογιάμην ἐν ἑαυτῷ ὅτι οὐδεὶς ἄρα τῶν μοναχῶν ᾤκησεν ἐνδότερόν μου ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ (texte et variantes).

(2) Cf. Bidez, p. 19, l. 1-3 et 5-6.

(3) Cf. Bidez, p. 21, l. 5-6 et l. 8-12.

(4) Cf. Bidez, p. 23, l. 16-17.

(5) Cf. Bidez, p. 25, l. 1-6 et p. 29, l. 10.

(6) Cf. Bidez, p. 27, l. 1-4.

(7) Cf. Bidez, p. 27, l. 15-18.

(8) Nous ne pouvons dire que c'est au contraire le chapitre des saints anachorètes qui dépend de la Vie de Paul, car les analogies sont trop peu nombreuses, trop dispersées dans divers récits et trop peu textuelles. Pour voir ce que pouvait faire un auteur postérieur qui avait lu la Vie de Paul, il faut parcourir la *Vie de Marc l'Athénien*, *Acta SS. mart.* III, p. 776-778 et 733-735.

les mains de S. Jérôme. Il rejeta le chapitre des saints anachorètes comme rempli de choses impossibles et incroyables, mais il retint la Vie de Paul (1). Il trouva cependant que cette Vie ne manquait pas non plus de choses contraires aux idées reçues ou incroyables, choses que bien des Latins d'esprit peu ouvert (*simpliciores quosque*) auraient pu lui reprocher. Il travailla donc à *dejiçere sermonem*, modifia et surtout ajouta, puis adressa son opuscule à Paul de Concordia en l'avertissant que, pour allongé et mitigé qu'il fût (*etiamsi aqua plena sit*), il conservait cependant encore sa saveur exotique initiale (*qua, dum rudis esset, imbuta est*), si cependant cet opuscule, si différent des écrits ordinaires de S. Jérôme, plaît à Paul de Concordia (*si hoc minusculum placuerit*), on pourra lui adresser encore d'autres écrits de même provenance (*cum plurimis orientalibus mercibus*).

..

Ajoutons que la Vie de Paul a été à son tour imitée, sans parler du chapitre des anachorètes et de la Vie d'Onuphrius, dans les histoires de Macaire le Romain (2) et de Marc l'Athénien (3).

(1) Nous avons déjà cité sa phrase : *Nonnulli et haec* (la vie de Paul) *et alia prout voluntas tulit* (le chapitre des saints anachorètes) *jaçtitant*.

(2) Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 415-427.

(3) Cf. *Acta SS. mart.* III, p. 33-35. L'abbé Sérapion ἐν τῇ ἐσπερᾷ ἐρήμῳ τῆς Αἰγύπτου raconte qu'il reçut, en songe, l'ordre d'aller trouver Marc l'Athénien sur la montagne de Thrace (le syriaque porte Tarmaqa en Éthiopie. Marc a 130 ans et n'a pas vu d'hommes depuis 95 ans. Sérapion traverse le désert où il est miraculeusement réconforté comme nos anachorètes. Il trouve Marc vêtu aussi de ses cheveux (θεασάμενος τὸ σῶμα αὐτοῦ δι' ὄλον κεκαλυμμένον ταῖς θριξίν ὡς θηρός). Marc lui demande si le monde existe toujours (Ἰσταται ὁ κόσμος καὶ θάλλει κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἔθος.... Καὶ πάλιν λέγει μοι : Ἔστιν Ἑλληνισμὸς καὶ διωγμὸς ἕως τοῦ νῦν). Marc invite Sérapion à manger et une table se trouve servie miraculeusement, il y a aussi discussion pour savoir qui ne la bénira pas. Dieu qui n'envoyait d'ordinaire qu'un poisson en a envoyé deux ce jour-là (Εἶδες πόσον ἀγαπᾷ ἀρετῆς, ὁ θεὸς τοὺς δούλους αὐτοῦ, καθ' ἡμέραν γὰρ εἰς ἰχθύς ἐπέμπτετό μοι, καὶ σήμερον ὁ θεὸς διὰ σέ ἀπέστειλε δύο). Paul de Thèbes ne recevait que du pain. Sérapion reçoit un poisson, le menu des anachorètes devient donc plus satisfaisant. C'est sans doute une histoire analogue relative aussi à Sérapion, mais dont nous n'avons pas encore trouvé l'original grec, qui forme la seconde partie de l'*histoire de Sérapion le Sindonite* éditée en syriaque par le R. P. Bedjan, *Acta Mart. et Sanct.*, t. V, Paris, 1895, pp. 315-341. Dans cette seconde partie, Sérapion parcourt aussi le désert et y trouve un anachorète qu'il délivre de visions impures (p. 315), puis deux saints (p. 318) qui lui racontent leur histoire : Polycarpe (p. 322), qu'il y trouve à trois jours de distance, lui conte aussi deux

Il resterait sans doute beaucoup à dire sur cette littérature de voyages et de découvertes dans le désert qui est de nature et d'origine si franchement Égyptienne, car nous ne prétendons pas avoir épuisé la question en étudiant ou en citant le chapitre des saints anachorètes, et les Vies de Paul, d'Onuphrius, de Macaire le Romain, de Sérapion le Sindonite et de Marc l'Athénien. Il existe sans doute encore d'autres écrits composés par la même école ou du moins avec les mêmes idées, et quelque philologue classera un jour ces écrits *Paulinistes* d'un nouveau genre, qui ont précédé, accompagné et suivi la rédaction *b* de la Vie de Paul, et qui nous semblent former en Égypte un cycle (1) que l'on comparera peut-être aux cycles formés par certaines de nos chansons de geste.

F. NAU.

histoires dont la première au moins figure dans les apophthegmata etc. Enfin le récit syriaque est relié à la Vie de Marc l'Athénien par deux mentions de Marc l'anachorète que l'on trouve p. 318 (dern. ligne) et p. 319 (l. 8).

(1) Les écrits de ce cycle seront caractérisés par leur cadre commun (un voyage au désert pour y découvrir des ascètes) et par leurs idées communes (celles de la Vie de Paul et du chapitre des saints anachorètes). — Peut-être pourrait-on leur rattacher la *Vie de sainte Marie Égyptienne*, par Sophrone, le compagnon de Mosehos, qui avait collectionné tant de récits égyptiens. Ce cycle irait donc du iv<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle. — La légende des Réchabites et de Zozime n'en fait pas partie, car si le cadre est le même, les idées, toutes de bonheur temporel et d'oisiveté, sont différentes. Cf. *Les fils de Jomtab fils de Réchab et les îles Fortunées* (Histoire de Zozime), Paris, 1899. — On pourrait par contre leur rattacher quelques passages de Sulpice Sévère. Cf. *supra*, p. 397.

Ἔτι ἁγίων πατέρων (1) ῥήματα διακρίβως τῆν  
κατὰ Χριστὸν ὁδὸν ἐκδιδάσκοντα.

Περὶ ἀναχωρητῶν ἁγίων.

a) Δηγήσατο (2) τις τῶν ἀναχωρητῶν τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἐν Παρθοῦ-  
ῶπου τὰ ἐβδομήκοντα στελέχη τῶν φοινίκων ἔνθα παρεβέβλε (3)  
Μωϋσῆς μετὰ τοῦ λαοῦ ὅτε ἐξῆλθον (4) ἐκ γῆς Αἰγύπτου. καὶ  
ἔλεγεν οὕτως· ἐλογισάμην (5) ποτὲ εἰσελθεῖν εἰς τὴν ἔρημον τὴν ἐσωτέ-  
ρην (6), εἴπως εὔρω τινὰ ἐνδότερόν μου διαχόντα, καὶ (7) δουλεύοντα  
τῷ δεσπότη Χριστῷ (8), καὶ ὁδεύσας νυχθήμερα τέσσαρα. εὔρον  
σπηλαίον, καὶ προσεγγίσας, προσέχω ἔσω, καὶ θεωρῶ (9) συγκαθή-  
μενον ἄνθρωπον, καὶ κρούσας (10) κατὰ τὸ ἔθος τῶν μοναχῶν πρὸς τὸ  
ἐξελθόντα αὐτὸν ἀσπάσασθαί με. ὁ δὲ οὐκ ἐκινεῖτο. ἦν γὰρ ἀναπε-  
παυμένος, ἐγὼ δὲ οὐδὲν μελήσας (11), εἰσερχομαι καὶ κρατῶ αὐτὸν  
τοῦ ὄμου αὐτοῦ (12), καὶ εὐθέως ἐλύθη (13) καὶ ἐγένετο κόνις, ἔτι  
δὲ προσεσχηκῶς ὄρω (14) κολόβιον κεκράμενον (15), ὡς δὲ καὶ τοῦτο  
ἐκράτησα, διελύθη καὶ ἐγένετο εἰς οὐδέν. ὡς δὲ διηπόρου ἐξῆλθον  
ἐκεῖθεν καὶ διερχόμεν τὴν ἔρημον (16), καὶ εὔρον ἕτερον σπηλαίον  
καὶ ἔχνη ἀνδρός, εὐθυμος δὲ (17) γενόμενος προσήγγιζον τῷ σπη-  
λαίῳ, ὡς δὲ πάλιν ἔκρουσα καὶ οὐδεὶς μοι ὑπήκουσεν εἰσελθῶν οὐ-  
δένα εὔρον, στῆς δὲ ἕξω (18) τοῦ σπηλαίου ἔλεγον ἐμυτῶ· ὅτι δεῖ

**A** = grec 1596. — **B** = « 2474. — **C** = Coislin 136. — **D** = « 127.

(1) ms. 1596, p. 310. — (2) Δηγεῖτο A. — (3) παρεβλεν B. — (4) ἐξῆλθεν B.  
— (5) ἐλογισάμεν A. — (6) εἰς τὴν ἐσωτ. ἔρ. CD. — (7) D om. διαχ. καί. — (8) τῷ  
θεῷ CD. — (9) ὄρω B. — (10) κρούων B. κρούω CD. — (11) μήδεν με λαλήσας B. μήδεν  
μελήσας D. — (12) CD om. αὐτοῦ. — (13) διελύθεν B. — (14) θεωρῶ B. — (15) κρη-  
μακένον B. — (16) CD om. καὶ διερχ. τ. ἔρ. — (17) οὐν CD. — (18) ἐξωθεν CD.

τὸν δούλον τοῦ Θεοῦ ἐλθεῖν. ὅπουδ' ἂν εἴη. ὡς δὲ ἡ (1) ἡμέρα λοιπὸν διήρχετο. ὡς βουδάλους ἐρχομένους καὶ τὸν δούλον τοῦ Θεοῦ γυμνόν. ταῖς θριξίν κῦτοῦ σκέποντα (2) τὰ ἀσχήμονα μέλη τοῦ σώματος. ὡς δὲ προσήγγισέ μοι, νομίσας με πνεῦμα εἶναι. ἔστη εἰς προσευχὴν. ἦν γὰρ ὡς ἔλεγεν ὕστερον πολλὰ πειρασθεὶς ἀπὸ τῶν πνευμάτων. ἐγὼ δὲ νοήσας τοῦτο, ἔλεγον κῦτῳ ἄνθρωπός εἰμι δοῦλε τοῦ Θεοῦ. ἴρα τὰ ἔγχη μου καὶ ψηλάκησόν με ὅτι σάρξ καὶ αἷμα εἰμί. ὡς δὲ μετὰ τὸ Ἀμήν προσέσχε μοι παρεκλήθη. καὶ λαβὼν με ἐν τῷ σπηλαίῳ. ἠρώτα· πῶς ἐνταῦθα παρεγένου; ἐγὼ δὲ εἶπον· χάριν τοῦ ἐπιζήτησαι τοὺς δούλους τοῦ Θεοῦ ἦλθον εἰς τὴν ἔρημον ταύτην. καὶ οὐκ ἐστέρημαι (3) τῆς ἐπιθυμίας μου. (p. 311) Καὶ γὰρ (4) ἠρώτησα αὐτὸν λέγων· ἐνταῦθα οὖν καὶ αὐτὸς πῶς παρεγένου; καὶ πόσον χρόνον ἔχεις καὶ πῶς τρέφῃ (5); καὶ πῶς γυμνός ὢν οὐ δέη ἐνδύματος (6);

Ὁ δὲ ἔρη· ἐγὼ ἐν κοινωσίῳ τῆς Θεοκτίτους ἤμην. ἔργον ἔχων τὸ λινοῦφικόν (7). ὑπεισῆλθε δὲ μοι λογισμὸς λέγων· Ἐξέλθε καὶ κατὰ σεαυτὸν καθέξου καὶ δύνασαι ἡσυχάζειν καὶ φιλοξενεῖν καὶ μισθὸν πλείονα κτήσασθαι (8) ἀπὸ τοῦ πόρου τοῦ ἔργου σου. ὡς δὲ συνεθέμην τῷ λογισμῷ. καὶ δὴ τὸ ἔργον διήνουν. οἰκοδομήσας γὰρ μοναστήριον. εἶχον τοὺς ἐπιτάσσοντας. πολλὰ δὲ πυρίζων τὰ συναγώμενα ἠγωνιζόμεν πτωχοῖς καὶ ξένοις διανέμειν. ὁ δὲ ἐχθρὸς ἡμῶν διάβολος φθονήσας ὡς αἰεὶ καὶ τότε τῇ μελλούσῃ ἀνταποδόσει γενέσθαι εἰς ἐμὲ. ὑπὲρ ὧν ἔσπευδον τοὺς κόπους τῷ θεῷ ἀνατιθέμεναι (9), εἶδον (10) μίαν παρθελεύουσαν ἐπιτάξασάν μοι εἶδῃ. καὶ ταῦτά μου ποιήσαντος (11) καὶ δεδοκότες ὑποβάλλει· κῦτῇ πάλιν ἐπιτάξαι μοι ἄλλα. ὡς δὲ λοιπὸν συνήθεια ἐγένετο καὶ (12) παρρησία περισσοτέρη. τέλος καὶ ἀφῆ χειρῶν. καὶ γέλωσ καὶ συναλισμὸς ὠδινήσαντες ἐτέκομεν τὴν ἀνομίαν. ὡς δὲ ἔμεινα μετ' αὐτῆς ἐν τῷ πτώματι (13) μῆνας ἕξ, ἐλογισάμην ὅτι κἂν σήμερον κἂν αὔριον. κἂν μετὰ πολλὰ ἔτη (14) θανάτῳ ὑποβληθεὶς τὴν αἰώνιον ἕξω κόλασιν. εἰ γὰρ γυναικῶς τις ἀνθρώπου διασφείρας. κολάσει αἰωνίῃ ὑπὸ τοῦ νόμου (15) ὑποβάλλεταί.

(1) CD om. ἡ. — (2) ἐκτου περιβεβλημένον B. — (3) οὐκ ἐστέρησέ με BCD. et CD aj. ὁ θεός. — (4) B aj. οὖν; CD aj. δέ. — (5) τρέφεσε A. — (6) ὦν ἐνδύματων B. — (7) λινοῦφικόν BC. — (8) ἔχειν B. — (9) ἀνατίθεσθαι D. — (10) εἶδον BCD. — (11) πεποιηκότες B. — (12) CD aj. ἡ. — (13) ἔμ. ἐν τῷ πτ. μετὰ ταῦτα D. — (14) CD om. κἂν μ. π. ἔτη. — (15) κολάσει καὶ τιμωρίᾳ. C.



πόσων τιμωριῶν ἕξις ὁ τὴν νύμφην τοῦ Χριστοῦ (1) διαφθείρας, καὶ οὕτως εἰς τὴν ἔρημον ταύτην λαθρεύς (2) παρεδραμὼν (3) ἔλασας πάντα τῇ γυναικί. καὶ ἐλθὼν ἐνταῦθα εὔρον τὸ σπήλαιον τοῦτο καὶ τὴν πηγὴν ταύτην. καὶ τὸν φοῖνικα φέροντά μοι δώδεκα σπαθία (4) φοινίκων. κατὰ μῆνα δὲ φέρει ἐν σπαθίῳ (5) ὅπερ ἐπαρκεῖ (6) μοι τὰς τριάκοντα ἡμέρας. καὶ μετὰ (7) τοῦτο ἀκμάζει· τὸ ἕτερον (8). μετὰ δὲ χρόνον πολὺν ἠῤῥησαν αἱ τρίγες μου καὶ φθαρέντων μου τῶν ἱματίων, ἐν αὐταῖς ὁ πρέπει τοῦ σώματος περιβάλλομαι μέρος, ὡς δὲ πάλιν ἠρώτων αὐτὸν εἰ ἐν ταῖς ἀρχαῖς ἐδυσχεράνεν ἐκεῖσε. ἔφη· ἐν ταῖς ἀρχαῖς πάνυ ἐθλίβην (9). ὥστε (10) χαμαὶ κεῖσθαι ἀπὸ τοῦ (p. 312) ἥπατος, καὶ μὴ δύνασθαι με (11) ἐστώτα σὺνάξιν ἐπιτελεῖν. ἀλλὰ κείμενον χαμαὶ (12) βόαν πρὸς τὸν Ὑψίστον. ἐν δὲ τῷ σπηλαίῳ ὄντος μου ἐν ἀθυμίᾳ πολλῇ καὶ πόνῳ. ὥστε με λοιπὸν μὴ ἐξιέναι (13). θεωρῶ ἄνδρα εἰσελθόντα καὶ πλησίον μου στήντα καὶ λέγοντά μοι· τί πάσχεις; ἐγὼ δὲ παραύτῳ (14) ἐνδυναμωθείς μικρὸν, εἶπον (15)· τὸ ἦπαρ πάσχω. καὶ εἶπέ μοι· ποῦ πάσχεις (16); ὡς δὲ ἔδειξα αὐτῷ (17). τοὺς δακτύλους τῆς χειρὸς (18) αὐτοῦ εἰς ὄρθον (19) συζεύξας. διγοτομεῖ τὸν τόπον ὡσπερ ζίφει. καὶ ἐκπάσας τὸ ἦπαρ. ἔδειξέ μοι τὰ τραύματα. καὶ τῇ χειρὶ ξέσας, ἐν ῥάχῃ (20) τὰς ἐσχάρας (21) ἔβαλε. καὶ πάλιν ἐνθεῖς (22) τὸ ἦπαρ, τῇ χειρὶ τὸν τόπον ἀπῆλειψε, καὶ εἶπέ μοι· ἰδοὺ ὑγῆς γέγονας, δούλευε τῷ δεσπότῃ Χριστῷ καθὼς πρέπει. καὶ ἔκ τοτε γέγονα ὑγῆς. καὶ λοιπὸν ἀκόπως διατριβῶ ἐνταῦθα. πολλὰ δὲ παρεκάλεσα αὐτόν ὥστε με διατριβῆαι ἐν τῷ σπηλαίῳ τῷ προτέρῳ (23), καὶ εἶπε (24) μὴ δύνασθαι (25) ὑπενεγκεῖν τῶν δαιμόνων τὰς ὁμάδας (26). κατὰ δὲ αὐτὸ (27) τοῦτο διακριθεὶς, παρεκάλουν εὐξάμενον ἀπολυσαί με. καὶ εὐξάμενος ἀπέλυσε (28). Καὶ ταῦτα διηγησάμην (29) ὑμῖν (30) ὠφελείας χάριν.

b) Ἐλεγε πάλιν ἄλλος γέρον, ὃς ἠξιώθη (31) τῆς ἐπισκοπῆς (32)

(1) δούλην τοῦ θεοῦ CD. — (2) λαθραῖος D. — (3) δραμὼν C. — (4) σπαθία B. et C aj. τοῦ ἐνιαυτοῦ. — (5) σπαθίον B. — (6) ἀρκεῖ CD. — (7) μετὰ δὲ D. — (8) δεύτερον C. (9) ἐθλιώμην B. — (10) CD aj. με. — (11) CD om. με. — (12) κείμ. με BCD. — (13) μὴ δὲ ἐξιέναι δύνασθαι D. — (14) αὐτῷ A. — (15) ἔφη CD. — (16) CD om. καὶ εἶ. μ. π. π. — (17) CD aj. τὸν τόπον. — (18) D om. τῆς χειρὸς. — (19) ὄρθα D. — (20) ἐν ραίξει B. ῥάχη C. ῥάχην D. — (21) σχάρας D. — (22) θεῖς D. — (23) τῷ προτ. σπ. D. — (24) D aj. μοι. — (25) D aj. με. — (26) τὰς τῶν δ. ὁρ. D. — (27) ἀπὸ A. — (28) D aj. με. — (29) D om. ὑμῖν. — (30) B aj. ἐγώ. — (31) κατηξιώθη B. — (32) CD aj. πάλευς.

Ὁξυρύγχου (1). ὡς (2) ἑτέρου τινός αὐτῷ διηγησαμένου. ἦν δὲ αὐτός ὁ τοῦτο πεποιηκώς. ἔδοξέ μοι φησιν (3) εἰς τὴν ἔρημον τὴν ἑσωτέραν τὴν κατ' Ὁρασιν (4) ἔλθειν (5). ἔνθα τὸ τῶν Μαζικῶν γένος (6). ἰδεῖν εἰ που εὔρω τινὰ τῷ Χριστῷ δουλεύοντα (7). καὶ δὴ λαβὼν ὀλίγα παζχημάτια (8). καὶ ὡς (9) ἡμέρων τεσσάρων ὕδωρ τὴν πορείαν ἐποιούμην, ὡς δὲ διήλθον αἱ τέσσαρες ἡμέραι. τῶν τροφῶν ἀναλωθεισῶν διηπόρουν τι προζῶ. καὶ θαρρόσης, ἐξέδωκα ἔμυτόν. καὶ διαδοῦσας (10) ἄλλας τέσσαρας ἡμέρας μεῖνας ἄσιτος, τῆς δὲ ἀσιτίας καὶ τοῦ κόπου τῆς ὁδοῦ τὴν τάσιν τοῦ σώματος μηκέτι φέροντος, εἰς λιποθυμίαν (11) ἤλθον καὶ δὴ ἐκείμην χαμαί. ἔλθων (12) δὲ τις, τῷ δακτύλῳ αὐτοῦ ἤψατο τῶν χειλέων μου. καθάπερ ἱατρὸς τῇ μήλῃ τὸν ὀφθαλμὸν (13) παρατρέχει (14). (p. 313) εὐθὺς δὲ (15) ἐνεδυναμώθη. ὥστε με (16) νομίσει. μήτε ὀδευκέναι (17) μήτε λιμῶζειν. ὡς οὖν εἶδον τὴν δύναμιν ταύτην ἐπεισεληοῦσάν (18) μοι. ἀναστὰς διώδευον τὴν ἔρημον. ὡς δὲ διήλθον ἄλλαί τεσσαρες ἡμέραι. πάλιν ἠτόνησα. καὶ ἐξέτεινα εἰς τὴν οὐρανὸν τὰς χεῖράς μου (19). καὶ ἰδοὺ ἀνὴρ (20) ὁ καὶ πρότερον ἐνδυναμώσας με. καὶ πάλιν τῷ δακτύλῳ (21) χρίσας (22) τὰ χεῖρά μου, ἑστερέωσέ με. διήλθον δὲ ἡμέραι δεκαεπτῆ, καὶ μετὰ ταῦτα εὐρίσκαω καλύβην καὶ φοῖνικα καὶ ὕδωρ (23) καὶ ἄνδρα στήκοντα. οὗ αἱ τρίγαι (24) τῆς κεφαλῆς ἦσαν ἐνδομα αὐτῷ. πεπολιωμέναι πᾶσαι ὑπῆρχον. ἦν δὲ καὶ φοβερός (25) τῇ ὕψει. ὡς δὲ ἐθεάσατό με. ἔστη εἰς προσευχὴν. καὶ τελείσας τὸ Ἄμην. ἔγνω εἶναί με ἄνθρωπον, καὶ κρατήσας με τῆς χειρὸς (26), ἠρώτα λέγων· πῶς ἐνταῦθα γέγονας (27), καὶ εἰ ἔτι συνέστηκε πᾶντα τὰ ἐν τῷ κόσμῳ, καὶ εἰ ἐπικρατοῦσιν ἔτι οἱ διωγμοί; Ἐγὼ δὲ εἶπον· χάριν ὑμῶν τῶν μετὰ ἀληθείας (28) δουλεύοντων τῷ δεσπότῃ Χριστῷ (29), ταύτην τὴν ἔρημον διέρχομαι. τὸ (30) δὲ τοῦ διωγμοῦ πέπαυται διὰ τῆς δυνάμεως (31) αὐτοῦ (32). φράσσον (33) δέ μοι καὶ αὐτός πῶς ἐνταῦθα

(1) Ὁξυρύγχου A. — (2) περί D. — (3) μοι ποτέ D. — (4) Ὁάσιν A. — (5) εἰσελθεῖν CD. — (6) D aj. καὶ. — (7) τινα πτωχὸν δουλ. τῷ θεῷ CD. — (8) παζχημάτια B. — (9) ἔως B. — (10) διώδευσα BD. — (11) λιποθυμίαν D. — (12) ἤλθε B. — (13) τῶν ὀφθαλμῶν BD. — (14) παρατρέχων D. — (15) καὶ εὐθὺς D. — (16) D om. με. — (17) ὠδευκ. D. — (18) ἐπεληοῦσαν CD. — (19) ἐξέτεινα τ. γ. μ. εἰς τ. ο. D. — (20) ὁ ἀνὴρ D. — (21) D aj. αὐτοῦ. — (22) χρεῖσας B. — (23) καὶ ὕδ. κ. φ. D. — (24) τρίγαι D. — (25) καὶ φοβ. δὲ ἦν. D. — (26) κρατ. οὖν τῆς χ. μου D. — (27) παραγέγονας D. — (28) ἐν ἀληθείᾳ D. — (29) θεῷ B. τῷ θεῷ C. — (30) τὰ D. — (31) χάριτος CD. — (32) τοῦ Χριστοῦ BCD. — (33) φράσσον D.

παραγέγονας; ὁ δὲ ἀποδυσόμενος καὶ κλαίων (1). ἤρξατο λέγειν (2)· ἐγὼ ἐπίσκοπος ἐτύγγανον, καὶ διωγμοῦ γενομένου πολλῶν τιμωριῶν προσενεχθέντων (3) μοι, καὶ μὴ δυναθεὶς ὑπενέγκαι (4) τοὺς κίαισμούς, ὕστερον (5) ἔθυσα, ὡς δὲ ἐμαυτοῦ (6) ἐγενόμην (7), ἐπέγων τὴν ἀνομίαν μου, καὶ ἔδωκα (8) ἐμαυτὸν ἀποθανεῖν ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ. καὶ εἰμὶ ἐνταῦθα διάγων ἔτη τεσσαράκοντα ἐννέα ἐξομολογούμενος καὶ παρακαλῶν τὸν θεόν, εἴπως ἀφελήσεταιί μοι ἡ ἀμαρτία μου, καὶ τὴν μὲν ζωὴν (9) παρέσχετό μοι ὁ κύριος ἐκ τοῦ φοίνικος τούτου. παρὰ κλησιν δὲ τῆς συγχωρήσεως οὐκ ἔλαθον, ἕως ἐτῶν τεσσαράκοντα κακοῦ. ἐν δὲ τῷ ἐνιαυτῷ τούτῳ παρεκλήθην. ὡς δὲ ταῦτα ἔλεγεν, ἄφρων ἀναστὰς δρομαίως ἔξω (10) ἔστη εἰς προσευχὴν ἐπὶ πολλὰς ὥρας. ὡς δὲ ἐτέλεσε προσευχόμενος (11), ἦλθε πρὸς με. θεωρήσας δὲ (12) τὸ πρόσωπον αὐτοῦ, εἰς ἐκπληξιν ἦλθον καὶ δειλίαν. ἦν γὰρ (p. 314) γενόμενος ὡς πῦρ. εἶπε δὲ μοι· μὴ φοβοῦ. ὁ γὰρ κύριος (13) ἀπέσταλκέ σε ἵνα κηδεύσης μου τὸ σῶμα καὶ θάψης (14). ὡς δὲ ἐτέλεσε λέγων, εὐθὺς ἐκτείνας τὰς χεῖρας καὶ τοὺς πόδας τέλος ἔσχε τοῦ βίου. παραλύσας δὲ ἐγὼ τὸν λεβήτονά (15) μου. τὸ ἡμισυ ἐμαυτοῦ ἔλασας. καὶ τὸ ἡμισυ περιπτύξας (16). τὸ σῶμα αὐτοῦ τὸ ἄγιον. ἀπέκρυψα (17) τῇ γῆ. ὡς δὲ ἔθαψα αὐτόν (18). εὐθέως ὁ φοῖνιξ ἐζήρξθη. καὶ ἡ καλύβη ἔπεσεν. ἐγὼ δὲ πολλὰ ἔκλαυσα δεόμενος τοῦ θεοῦ εἴπως παρὰ σῆν (19) μοι τὸν φοίνικα. καὶ διατελέσω ἐν τῷ τόπῳ ἐκεῖνοφ τὸν ἐπίλοιπόν μου χρόνον. ὡς δὲ οὐκ ἐγένετο τοῦτο. εἶπον καθ' ἐμαυτὸν (20) μὴ εἶναι θέλημα τοῦ (21) θεοῦ. καὶ εὐξάμενος. ὠρμων (22) πάλιν ἐπὶ τὴν οἰκουμένην. καὶ ἰδοὺ ὁ ἄνθρωπος ὁ χριστὸς τὰ χεῖλη μου ἦλθε. καὶ ἐνεδυνάμωσε με ὀφθεῖς μοι. καὶ ἔφθασα (23) πρὸς τοὺς ἀδελφοὺς καὶ διηγησάμην (24) αὐτοῖς. καὶ παρεκάλουν (25) μὴ ἀφελπίζειν (26) ἑαυτῶν. ἀλλὰ τῇ ὑπομονῇ εὐρίσκειν τὸν θεόν.

c) Δύο τινὲς γέροντες μεγάλοι (27) ὠδεον εἰς τὴν ἔρημον (28) τῆς

(1) CD om. καὶ κλαίων. — (2) ἤρξατο κλαίειν καὶ λέγει οὕτως B. — (3) ἐνεχθήσων B. προσενεχθήσων C. προσενεχθεισῶν D. — (4) ὑπενεγκεῖν D. — (5) CD om. ὕστ. — (6) ἐν ἐμαυτοῦ CD. — (7) D aj. καί. — (8) μου ἐξέδωκα D. — (9) τροφήν D. — (10) D om. ἔξω. — (11) εὐχόμενος B. τὴν προσευχὴν D. — (12) ἐγὼ δὲ θε. D. — (13) καὶ γὰρ ὁ κύριος C. — (14) CD om. καὶ θάψης. — (15) λεβήτωνά D. — (16) περιπτύξας D. — (17) D aj. αὐτό. — (18) αὐτό D. — (19) παρὰ σῆν D. — (20) ἐν ἐμαυτοῦ D. — (21) D. om. τοῦ. — (22) Θεοῦ. εὐξ. οὐκ ὠρμησα D. — (23) ἐνεδ. με. καὶ οὕτως ἐφθασα ἔθθειν D. — (24) D aj. πάντα. — (25) παρεκάλεσα D. — (26) ἀπελπ. D. — (27) μεγ. γέρ. D. — (28) εἰς τὴν ἔρ. ὠδ. D.

Σακήτεως, καὶ ἀκούσαντές τινος γογγύζοντος ἐκ τῆς γῆς, ἐζήτησαν τὴν εἴσοδον τοῦ σπηλαίου. καὶ εἰσελθόντες, εὔρον τινὰ γραδίαν (1) παρθένον ἁγίαν κειμένην καὶ λέγουσιν αὐτῇ· πότε ἦλθες ὧδε γραυ; καὶ τίς ἐστίν ὁ διακονῶν σοι; οὐδὲν γὰρ εὔρον ἐν τῷ σπηλαίῳ, εἰ μὴ αὐτὴν μόνην κειμένην καὶ ἀσθενοῦσαν. ἡ δὲ εἶπε· τριακοστὸν ὄγδοον ἔτος ἔχω ἐν τῷ σπηλαίῳ τούτῳ, βοτάναις ἀρκουμένη καὶ δουλεύουσα τῷ Χριστῷ, καὶ οὐκ εἶδον (2) ἄνθρωπον. εἰ μὴ σήμερον. ἀπέστειλε γὰρ ὑμᾶς ὁ θεὸς ἵνα θάψητε τὸ λείψανόν μου (3). καὶ εἰποῦσα τοῦτο ἐκοιμήθη. οἱ δὲ γέροντες ἐδόξασαν (4) τὸν θεόν. καὶ θάψαντες τὸ σῶμα αὐτῆς (5) ἀνεχώρησαν.

d) Διηγήσαντο περὶ τινος ἀναχωρητοῦ. ὅτι ἐξῆλθεν εἰς τὴν ἔρημον ἔχων λεβίθωνα (6) μόνον. καὶ περιπατήσας τρεῖς ἡμέρας, ἀνέβη εἰς πέτρην καὶ εἶδεν ὑποκάτω αὐτῆς γλήνην (7), καὶ ἄνθρωπον βοσκόμενον ὡς τὰ θηρία. καὶ κατέβη ἐν κρυφῇ καὶ ἐπίσεν αὐτόν· ὁ δὲ γέρον γυμνὸς ἦν. καὶ ὀλιγόρησας (8) μὴ δυνάμενος βραστάζει τὴν ὀσμὴν τῶν ἀνθρώπων. ἠδυνήθη ἐξελεῖσαι (9) ἀπ' αὐτοῦ καὶ φυγεῖν (10). καὶ ἐξῆλθεν ὁ ἀδελφὸς τρέχων ὀπίσω αὐτοῦ καὶ ἔκραζε (11)· διὰ τὸν θεόν (p. 315) διώκω σε. μεῖνόν με. ὁ δὲ στραφεὶς εἶπεν αὐτῷ· κἀγὼ διὰ τὸν θεόν φεύγω ἀπὸ σοῦ. ὕστερον ἔρριψε (12) τὸν λεβίθωνα (13) καὶ (14) ἐδίωξεν (15) ὀπίσω αὐτοῦ, ὡς δὲ εἶδεν ὅτι ἐξέριψεν ἀπ' αὐτοῦ (16) τὸ ἱμάτιον (17) ἐξεδέξατο (18) αὐτόν, καὶ ὅτε ἤγγισε αὐτῷ (19) εἶπεν· ὅτι ἐξέριψας τὴν ὕλην τοῦ κόσμου ἀπὸ σοῦ. κἀγὼ σε παρέμεινα (20). Παρεκλίει δὲ αὐτόν (21) λέγων· πάτερ. εἰπέ μοι ῥῆμα πῶς σωθῶ. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτῷ· φεύγε τοὺς ἀνθρώπους, καὶ σιώπα. καὶ σώζη (22).

(1) γραυῖν B. — (2) ἶδον B. — (3) θ. μου τὸ λείψ. D. — (4) δοξάσαντες D. — (5) D om. αὐτῆς. — (6) λεβίθωνα D. — (7) γλήνην B. — (8) ὀλιγόρησε CD. — (9) δὲ ἐξελεῖσαι D. — (10) καὶ φυγ. ἀπ' αὐτοῦ D. — (11) κράζων C. ὁ δὲ ἀδ. κατεδίωξεν ὀπίσω αὐτοῦ κράζων D. — (12) καὶ ῥίψας CD. — (13) λεβίθωνα D. — (14) λεβ. αὐτοῦ CD. — (15) ὕστερον διανοηθεὶς ἐξέριψεν ἀπ' αὐτοῦ τὸν λεβίθωνα, καὶ γυμνὸς ἐδίωκεν B. — (16) ἀπ' αὐτοῦ B. — (17) ἔριβ. τὸ ἱμ. ἀπ' αὐτοῦ CD. — (18) ἐδέξατο. — (19) CD om. ὅτε ἤγ. αὐτῷ. — (20) κἀγὼ παρέμεινα CD. — (21) D aj. ἀδελφός. — (22) L'anedote suivante qui fait partie de notre chapitre dans le ms. Coislin 127, fol. 299, est conçue dans un esprit tout différent. Elle accorde plus de mérites aux moines qui vivent ensemble qu'aux anachorètes et semble une première édition du mot célèbre : *Mea maxima penitentia, vita communis* :

Ἦν τις ἀναχωρητὴς βοσκόμενος μετὰ τῶν βοσάλων, καὶ εὗξαστο τῷ θεῷ λέγων· Κύριε, τί ὕστερῳ διδάξῃς με; Καὶ ἦλθεν αὐτῷ φωνὴ λέγουσα· Ὑπάγε εἰς τότε τὸ κοινῶ-

APPENDICES. — I. M. F. M. E. Péreira a publié deux fascicules sous le titre *A vida de Santo Paulo de Thebas*. Le premier (Lisboa, 1903) renferme la version éthiopienne d'après le manuscrit 60 de la collection d'Abbaдие. Le second (Coïmbre, 1904) renferme après une introduction (p. I-18), la traduction portugaise de la version éthiopienne (p. 49-65) et de la notice consacrée à saint Paul par le synaxaire arabe jacobite au 2 Amxir (p. 66-68). La version éthiopienne, peut-être par l'intermédiaire d'une version arabe, dérive encore du texte b que M. Péreira regarde aussi comme le texte original. Elle ne porte pas à la fin le nom de saint Jérôme.

Le même infatigable auteur vient de publier encore *Vida de Santo Abunafre* (santo Onuphrio), Lisboa, 1905, version éthiopienne sans traduction. Dans la version copte Ὀνούφριος est appelé Bénéfer, nom que l'on peut faire dériver directement de Οὐνούφριος, car ου se permute fréquemment avec ν et β.

II. M.-J. de Decker vient de publier un consciencieux travail (*Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes*, Gand, 1905, 87 pages) renfermant une étude textuelle et des collations de trois nouveaux manuscrits grecs. Pour confirmer les conclusions de M. Bidez, il reproduit la note de M. Van den Ven à laquelle nous avons répondu et un argument de M. Kugener auquel nous répondrons plus bas. Les raisons qu'il ajoute sont basées le plus souvent sur une différence de point de vue. Lorsque j'écris : « S. Jérôme (H) paraphrase le texte préexistant b », on me répond : « b réduit le texte latin H préexistant ». — Lorsque nous affirmons que le latin H n'est pas le texte original, il faut remarquer du moins que nous nous appuyons : 1° sur l'historicité que S. Jérôme attribue dans ses écrits à la Vie de S. Paul et qui ne peut s'expliquer à l'époque et dans les conditions où il écrivait que par l'emploi de sources écrites; 2° sur le témoignage de S. Jérôme qui écrit (*supra*, p. 399-400) avoir lu les récits relatifs à

θιον, καὶ εἴ τι ἐπιτάσσουσί σοι ποιήσον. εἰσελθὼν δὲ εἰς τὸ κοινόθιον ἔμεινε, καὶ οὐκ ἤδει τὴν ὑπηρεσίαν τῶν ἀδελφῶν, καὶ ἔλεγον αὐτῷ· Ποίησον τοῦτο, ἰδιῶτα, καὶ ποιήσον ἐκεῖνο, σαλὲ γέρον. Καὶ θλιβόμενος εὐξάτο πρὸς τὸν θεόν λέγων· Κύριε, οὐκ οἶδα τὴν ὑπηρεσίαν τῶν ἀνθρώπων, πέμψον με πάλιν πρὸς τοὺς βουδάλους, καὶ ἀπελύθη ἀπὸ τοῦ θεοῦ πάλιν ἀπελθεῖν εἰς χωρίον βοσκηθῆναι μετὰ τῶν βουδάλων.

S. Paul et aux anachorètes et qui nous apprend (*supra*, p. 398, note 2) ne jamais traduire mais paraphraser; 3° sur le caractère tout égyptien de l'ouvrage, différent du caractère des écrits personnels à S. Jérôme; 4° sur un grand nombre de passages du latin qui ne s'expliquent facilement que dans l'hypothèse d'un original grec (Amathas, passages personnels à S. Jérôme omis en *b*, passages personnels à l'auteur de *b* modifiés par S. Jérôme et dix critiques intrinsèques). (Cf. *Anal. Boll.*, XX, p. 131-142 et 144-147). — Par contre lorsqu'on écrit que *b* est une réduction du latin, c'est une de ces pures hypothèses dont on dit : *Quod gratis asseritur, gratis negatur*. En effet, d'après cette opinion opposée à la nôtre, l'auteur de *b* avait sous les yeux le texte grec *a*, et n'avait donc qu'à le transcrire, mais, pour expliquer les différences de *a* et de *b*, on imagine ensuite que *b*, au lieu de transcrire *a*, en a donné une réduction : c'est une pure hypothèse qui, à notre avis, n'explique même pas tous les résultats.

M. Kugener (J. de Becker, p. 10-11) a écrit que S. Jérôme s'est inspiré de la traduction latine de la Vie de S. Antoine par Evagrius; nous le savions *a priori*, car il la connaissait et il paraphrase, il peut donc citer cette Vie comme il cite Virgile (1). Dans un passage cependant il y aurait accord entre la traduction d'Evagrius, S. Jérôme et *b* contre le texte actuel de la Vie de S. Antoine et il semble — si ce n'est un pur hasard — que *b* provient de S. Jérôme. Or nous venons de constater qu'il y a un certain accord entre la version d'Evagrius et la version syriaque de la Vie de S. Antoine contre le texte grec actuel (2). Il s'ensuit donc simplement, sinon que *b* est d'accord avec « l'archétype » grec — pure hypothèse, — du moins que cet auteur a rendu *de mémoire*, de manière très suffisante, un passage obscur de la Vie de S. Antoine (Bedjan, p. 65),

(1) Cette imitation toute naturelle chez un traducteur qui paraphrase (c'est certainement le cas de S. Jérôme) ne se comprend pas chez un copiste. C'est donc encore faire une pure hypothèse que d'écrire dans la théorie adverse, que le copiste grec *b* qui avait le texte grec *a* sous les yeux et n'avait qu'à le transcrire, a jugé à propos de le réduire et d'y introduire des réminiscences personnelles. Ce n'est pas impossible, mais, nous le répétons, c'est une pure hypothèse.

(2) *Evagrius* : Hunc Antonius locum | *Syriaque* : (mot à mot) Beatus ergo

mais il ne s'est inspiré ni d'Évagrius ni de S. Jérôme. Par contre, si la parenthèse de S. Jérôme peut provenir d'Évagrius, comme les trois mots extrêmes proviennent de *b* (αὐτὸ ἀγαπήσας = Igitur adamato et κατοικητήριον = habitaculo), nous aurions ainsi la genèse complète de son texte. — Nous voudrions voir expliquer ainsi par le menu dans l'autre hypothèse pourquoi *a* (1) qui devait traduire S. Jérôme lui a ajouté deux mots (τὸν τόπον) et pourquoi *b* qui devait transcrire *a*, l'a tant modifié et a ajouté ἐδόξεσεν. Pour nous τὸν τόπον est un résidu de *b* conservé par le réviseur *a*.

En résumé nous regardons toujours comme *certain* que S. Jérôme a utilisé des sources écrites et comme *extrêmement vraisemblable* que *a* n'est qu'une révision de *b*, faite sur le latin. Enfin *il nous semble* toujours que la rédaction *b* offre de nombreux caractères qui la désignent comme « l'archétype », à peu de chose près, des textes et versions (2). Nous croyons, bien entendu, à l'existence de S. Paul de Thèbes. Les légendes qui ont accompagné et suivi la rédaction de son histoire légendaire ne font que mettre sa personnalité en relief, comme les légendes des chansons de geste ne font que mettre en relief l'empereur Charlemagne et les prouesses des siens, et nous sont un témoignage de leur rôle historique loin d'en être une négation.

## F. NAU.

quasi a Deo sibi offerretur, amplexus est.

Texte b original : Καὶ ἀγαπήσας τὸν τόπον ἐδόξεσεν τὸν θεὸν ὡς χαρισάμενον αὐτῷ κατοικητήριον.

(1) Révision a : Τοιγαροῦν ἐπιποθήσας τὸν τόπον ὡς ὑπὸ θεοῦ δεδομένον αὐτῷ πρὸς κατοίησιν.

(2) Tels sont *les trois points* sur lesquels porte la discussion. Il y a avantage à les séparer. Nous concevons seulement que l'on puisse reconstituer « l'archétype » de manière un peu différente.

Antonius, placuit illi locus et amavit illum plene et amavit illum presertim quia Deus erat illi conductor et advenire faciens ad locum illum.

Traduction libre de S. Jérôme : Igitur adamato (quasi quod a Deo sibi offerretur) habitaculo.

# LES VERSIONS ARABES

DU « TESTAMENTUM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI »

---

Sa Béatitudo Ignace Ephrem II Raḥmani, Patriarche syrien d'Antioche, a traduit en latin et publié (1) la version syriaque jusqu'alors inédite du *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, qui avait été faite l'an 687 par le célèbre Jacques d'Édesse (2).

Dans ses savants prolégomènes, Sa Béatitudo nous fait connaître une traduction arabe du *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, faite sur le copte par Abou Ishaq ben Fadl Allah. Une copie de cette traduction se trouve dans les archives du Patriarcat syrien. M<sup>sr</sup> Raḥmani en fait souvent mention dans ses notes et parfois en cite quelques passages.

D'autre part, M. l'abbé Nau nous a remis, il y a quelque temps, des reproductions de trois manuscrits arabes pour préparer une édition avec traduction française de la version arabe du *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Deux de ces manuscrits se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris sous les numéros 251 et 252; le troisième est à la Bibliothèque vaticane sous le numéro 150 (3). Ces trois manuscrits sont d'origine égyptienne et contiennent la collection des canons réunis du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle par Maqàrah, prêtre attaché au monastère de saint Jean le Nain (Jean Kolobos), dans le désert de Scété.

Pendant la préparation de notre édition et de la traduction française nous avons eu constamment sous les yeux la version

(1) Mayence, 1899.

(2) Cf. Proleg., ch. II.

(3) Le ms. 251 est daté de 1353, et le ms. 150 l'est de 1372. Le manuscrit 252 a été copié au Caire en 1664 pour Vansleb. Il existe encore d'autres manuscrits de la collection de Maqàrah à Rome (Bibl. Barberin., de 1350); à Oxford (*Hunt*, 31, 32, de 1680); au British Museum (catal. Rieu n° XIX, de 1682)....



syriaque publiée par M<sup>gr</sup> Raḥmani, ainsi que les fragments de la version arabe qu'il a cités. De même nous avons apporté grande attention aux divergences qu'il a signalées entre cette même version arabe et le texte syriaque.

Après avoir lu et comparé le tout avec les trois manuscrits dont nous disposons, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Les trois manuscrits 251, 252 et 150 représentent, à quelques divergences près, une même version arabe.

2<sup>o</sup> Cette version arabe, que nous désignerons désormais par la lettre M, insérée par Maqàrah dans sa collection, est différente de la version arabe (R) découverte par M<sup>gr</sup> Raḥmani.

3<sup>o</sup> La version M a été traduite sur le syriaque tandis que la version R a été faite sur le copte.

Le premier point résulte de la collation que nous avons faite des trois manuscrits.

Le second résulte de la comparaison de la version M avec ce que nous connaissons de la version R. En effet une étude attentive nous a conduits à constater les faits suivants :

A. Il y a dans la version R de longs passages omis et des phrases retranchées, passages et phrases qui se trouvent pourtant dans la version syriaque et dans la version arabe M.

B. Au contraire, il y a dans cette version R des passages qui n'existent ni dans la version syriaque ni dans la version M.

C. Il y a dans la traduction R quelques interpolations récentes, qui n'existent ni dans la version syriaque ni dans la version M.

Or ces nombreuses différences qui existent entre les deux versions arabes en question ne peuvent pas être simplement des erreurs ou des distractions de copiste. Un copiste, en effet, aurait pu oublier de transcrire tel ou tel mot, ou même telle ou telle phrase, interpoler tel ou tel passage, altérer le sens de telle ou telle idée et la remplacer par telle autre. Mais il manque dans la version R des phrases nombreuses et même des passages assez longs. Et en effet, en dehors de nombreux petits passages (1), la version R omet cinq chapitres et cette omis-

(1) Par ex. édition Raḥmani, lib. I, ch. xxii et ms. 251, f. 261 ولا يأخذ خمرا  
بالجملة الا هذا الكأس للجسد ومريض ليصح...

sion (1) ne peut s'expliquer par une simple erreur de copiste. Ces passages et ces chapitres existent dans notre version arabe M aussi bien que dans la version syriaque. Par ailleurs, dans cette même version R, il existe des additions qui manquent dans le syriaque et dans la version M (2). Ces additions sont assez nombreuses et parfois longues et importantes. Elles aussi s'expliquent difficilement par le fait des copistes seuls et nous sommes conduits de nouveau à admettre que la version M est différente de la version R. Les interpolations que nous avons indiquées nous conduisent, elles aussi, à la même conclusion (3).

Quant aux ressemblances, en petit nombre d'ailleurs, que l'on relève entre ces deux versions arabes M et R, elles ne pourraient suffire seules pour établir l'unité de traduction.

Cependant nous ne prétendons pas trancher définitivement la question. Nous connaissons, en effet, la version R uniquement par les citations qu'en a faites M<sup>sr</sup> Rahmani dans son « *Testamentum D. N. J. C.* ». Par suite on ne doit pas regarder cette étude comme définitive, et l'on doit attendre qu'une comparaison complète des deux versions permette d'établir d'une

لشبيبت الجدد في الرظ اصوات بكلام  
النبيات والبشايير معلما ..... ليصم وليذال ما يوافق من الخمر .....

ولا بكل هذا الشرح من تلاوة فليشكر بل مفلح ليقبله  
الراعي بالروح المتفتدة

فليكن من الجدد او من السلطنة والا لا يقبل  
موعوظ او ممن من الشعب ان اراد ان يتجدد.

(1) Les chapitres xvi, xxv, xxxvii, xlvii du livre I et le chapitre iv du livre II qui figurent dans le ms. 251 aux folios 262<sup>r</sup>; 270<sup>r</sup>; 271<sup>r</sup>; 272<sup>r</sup>; 271<sup>r</sup>.

(2) Par ex. lib. I, ch. xxi, p. 31, f<sup>o</sup> 261; ch. xxii, f<sup>o</sup> 261; ch. xxxi, f<sup>o</sup> 269 v<sup>o</sup>; ch. xl, f<sup>o</sup> 272, ch. xlv, f<sup>o</sup> 273, etc...

(3) Par ex. I, ch. xlv, f<sup>o</sup> 273. La version M. porte :  
وانت الذي تخدم  
ولتتمسك بخوف الله اصنع البشرى بار لنفسك حافظ تقيد بطهارة ناسك  
متواضع ناصت فصل وصايم غير مهمم لييربحك الرب ويوهلك درجة  
اعظم.

Dans la version R l'Évêque commence ainsi cette exhortation : « Dico tibi N., considera timore Dei te ministrare infra presbyteros et diaconos, et exequi in justitia evangelii praecepta etc. » Ces mots, comme le fait remarquer M<sup>sr</sup> Rahmani, semblent être ajoutés après coup.

Ch. xxxi, ch. xxxiv, ch. xlv, etc.

façon parfaite si elles sont complètement indépendantes l'une de l'autre, ou si l'une d'entre elles n'est qu'un remaniement considérable de l'autre.

D'ailleurs l'origine des deux versions nous pousse, elle aussi, à les regarder comme indépendantes. La version R, en effet, a été faite sur le copte. Une note du manuscrit nous en avertit (1). La version M ne nous donne aucun renseignement explicite sur son origine. Mais l'accord constaté à plusieurs reprises entre le texte syriaque et la version arabe M insinue déjà que cette version M a été faite sur le texte syriaque.

De plus, on peut relever dans cette version arabe M ce que l'on pourrait appeler des « syriacismes » qui montrent que la version M a été faite sur le texte syriaque. En effet, on voit souvent les noms dépourvus de l'article là où ils devraient l'avoir (2). Or, en copte, il y a un article, tandis qu'il n'y en a point en syriaque. Cette omission de l'article dans notre version semble donc s'expliquer par ce fait que le traducteur suivait sans doute de près le texte syriaque. Cette conclusion ne s'impose pas, il est vrai, d'une manière absolue. Elle a pourtant sa valeur si l'on veut bien remarquer qu'on ne connaît pas un autre texte ayant pu servir de base à la traduction arabe M; car il est très peu probable qu'elle ait été faite directement sur le texte grec de l'octateuque, connu encore de Sévère d'Antioche et de Jacques d'Édesse. Ajoutons aussi que le traducteur suit le texte syriaque d'une manière méticuleuse,

(1) Prolegom., ch. II. Voici sa traduction : « Absolutum est Testamentum Domini Nostri Jesu Christi, quod ortenus tradidit nobis apostolis post resurrectionem a mortuis... Vertit illud humillimus Abū Ishaq ben-Fadlallah ex lingua coptica in arabicam ad fidem codicis Patris Cosmae Patriarchae Alexandriae exarati anno 613 martyrum, qui annus concordat cum anno 313 Hegirae. » — Il reste à déterminer si la version d'Abū Ishaq est celle qui a dû figurer en parallèle du copte (comme sur le manuscrit copte édité par Tattam et par Paul de Lagarde) ou si elle en est encore différente. Dans cette dernière hypothèse, il existerait trois versions arabes du Testamentum dont deux traduites sur le copte.

(2) Par ex. n° 271 v° *واللهم عثبت رعد وبعده برق وباسط سموات ومثبت الارض وجالب نور مؤمنين وراة عاليين ومحببي مؤنا ورجاء غير راجسين. تسبح كواكب سماء نور شمس قمر بروق سحب ملايكة روسا* n° 277 v° *ملايكة امجاد ارباب كل الجنود اعدائ بحار انهار ينا بيع نار نداء وكل مطر مولد الطبيعة.*



Enfin dans le texte syriaque on rencontre des phrases dont le sens est difficile à comprendre. Traduites littéralement sur le syriaque, elles se trouvent par là même obscures dans la version M. Par contre ces mêmes phrases sont assez claires dans la version copto-arabe R (I).

Ces raisons nous permettent de conclure avec très grande probabilité que la version M a été faite sur le syriaque.

Il semble même fort probable que l'octateuque arabe tout entier tel qu'il figure dans la compilation de Maqàrah a été traduit sur l'octateuque syriaque, car M. l'abbé Nau a déjà noté (2) que le dernier livre formé des canons des apôtres semblait identique au dernier de l'octateuque syriaque édité par Paul de Lagarde, et nous venons de montrer qu'il en est de même du premier.

\*  
..

Terminons par une courte appréciation de la version M. — C'est une traduction servile, au style aussi peu châtié que possible, confus, obscur et parfois saccadé. Les phrases ne sont pas bien liées entre elles et sont très souvent incomplètes. Quant aux règles de la grammaire, elles y sont méconnues presque à chaque ligne. Aussi a-t-on beaucoup de peine à comprendre cette traduction, si l'on ne se trouve pas aidé par un autre texte et surtout par celui de la version syriaque dont dérive sans doute, d'après ce qui précède, la version M.

Ces quelques lignes n'ont point la prétention, comme on l'a déjà dit, de donner une conclusion définitive et absolue; mais d'annoncer aux lecteurs de l'*Orient chrétien* les résultats de notre première étude de la version arabe (M) du Testament de N.-S. J.-C. La conclusion définitive figurera dans la publication que fera la *Patrologie orientale* des deux versions arabes M et R.

S. D. DBB.

Paris.

(1) Par ex. lib. II, ch. XI, f° 276 v°, ligne 5.

(2) *Dictionnaire de théologie catholique*, Vacant-Mangenot, article *Canons des Apôtres*, col. 1616.

# LE PASTEUR D'HERMAS

## FRAGMENTS DE LA VERSION COPTE-SAHIDIQUE

Nous ne connaissons rien de certain sur l'auteur de cette œuvre si célèbre durant les premiers siècles (1). D'aucuns admettent que les quelques renseignements épars dans le livre se rapportent réellement à lui; les autres considèrent l'ouvrage comme une pure fiction (2).

Le seul point qui paraisse vraiment établi, c'est que le *Pasteur* n'a pas été composé par l'Hermas de l'Épître aux Romains, comme le supposait Origène (3), et vraisemblablement les docteurs de l'Église d'Alexandrie avec lui.

Après Clément d'Alexandrie, Origène et S. Athanase qui cite quelquefois le *Pasteur* comme un livre très utile (4), Didyme d'Alexandrie s'appuie sur le texte de la troisième *Vision* pour commenter le verset 17 du VIII<sup>e</sup> chapitre de Job (5).

(1) Nous n'avons pas l'intention d'exposer et de discuter les diverses opinions sur l'auteur du *Pasteur*, le temps où il fut composé, les théories qu'il développe. On les trouvera résumées dans Gebhardt et Harnack, *Patr. Ap. op.*, III, p. LXXXIII. On y trouve p. XI et suiv. la nomenclature des éditions et commentaires antérieurs à 1877; de plus récentes publications sont indiquées par G. Uhlhorn en tête de l'article consacré à Hermas dans le *Realencyclopädie für protestantische Theologie*, t. VII, p. 741 et suiv. (Leipzig, 1899).

(2) Funk, *PP. apost. Op.*, t. I, p. cxiv et suiv.

(3) *Comm. de l'Épître aux Romains*, Mign., *P. G.*, XIV, col. 1282.

(4) διὰ δὲ τῆς ἀρετικῆς βίβλου τοῦ Ἡουμένου. *Orat. de Incarnat. Verbi*, Mign., *P. G.*, XXV, col. 101. — Cf. *de Decreto Nicenæ Synodi*, Mign., *P. G.*, XXV, 129 (Mand. IX): et 156: In Pastore scriptum est (quando quidem librum hunc citant, quamvis non sit ex canone et c. (Mand. 1). — *Epistola ad Afros episcopos*, Mign., *P. G.*, XXVI, col. 1037. — *Epist. fest*, II, Mign., *P. G.*, XXVI, col. 1406. — *Epist. fest.*, 39, *P. G.*, XXVI, col. 117 (le *Pasteur* est cité parmi les ouvrages que nous appelons *deutérocanoniques*).

(5) Mign., *P. G.*, XXXIX, col. 1111.

Vienne le <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, Hermas tombe dans l'oubli; du moins n'avons-nous plus de documents provenant de l'Église d'Alexandrie; dans les autres Églises d'Orient, il semble avoir perdu toute autorité : Nicéphore Callixte, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, n'en connaît que ce qui se lit dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (1) et le range parmi les livres apocryphes (2). Cependant, par Antoine d'Abbadie, fut trouvée, en 1817, une version éthiopienne (3) qui porte comme date : anno CXCI misericordiar. Quelle est cette année 191 de la miséricorde? Dillmann a proposé l'année 1539 (4), puis plus tard 543, 1075 ou 1607 de l'ère chrétienne (5). Nous sommes donc dans une complète incertitude sur l'origine de cette version.

Il en est de même pour les deux fragments coptes-sabidiens que nous nous proposons d'étudier.

Le premier fait partie des collections de la Bibliothèque nationale de Paris (Ms. Copt. 130<sup>3</sup>, feuil. 120). C'est une feuille de parchemin presque entière mesurant 265 mill. sur 200 mill.; l'écriture est très bien conservée au recto; chacune des deux colonnes de la page comprend 31 lignes de texte, d'une largeur de 60 à 64 mill. sur une hauteur de 5 mill. Le titre de chaque Similitude est encadré de traits; la première lettre du texte, de même grandeur que les autres, est au commencement de la ligne. Le recto porte en haut à droite ΞΠ; le verso est numéroté ΞΟ, en haut, à gauche. En face de chaque titre, se trouve un ornement accompagné d'un oiseau. Le texte commence au verset 7 de la Similitude II (suivant la division commune) et se termine par le titre de la Similitude IV (en copte, V).

(1) *Hist. eccl.* lib. II, c. 16. Mig., *P. G.*, CXLV, col. 887.

(2) Funk, *Op. cit.*, p. cxi.

(3) Publiée avec traduction latine en 1860 dans le vol. II, n<sup>o</sup> 1 des *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*. Le *Pasteur* existe aussi dans l'original grec (2 manusc.) et dans deux versions latines, l'une dite *Vulgate*, mainte fois réimprimée depuis que Jacques Lefèvre d'Étaples l'édita en 1513; l'autre appelée *Palatine* (manus. du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle). Des éditions critiques du texte grec et des traductions latines ont été faites par : F. X. Funk (*PP. op. Opera*, tome I, Fribourg-en-Brigau, 1878; 2<sup>e</sup> édit. 1887), de Gebhardt, Harnack et Zahn (*PP. op. Opera*, Fasc. 3, Leipzig, 1877), Hilgenfeld (*Hermæ Pastor*, Leipzig, 1866; 2<sup>e</sup> édit. 1881; 3<sup>e</sup> édit. 1887), etc.

(4) *ZDMG*, t. XV, p. 119. (Dillmann, *Bemerkungen zu dem äthiopischen Pastor Hermæ*).

(5) Gebhardt et Harnack, *Op. cit.*, p. xxvii, note 5.

Le second porte le n° 9997 du Musée du Louvre, où il nous a été permis de l'étudier à loisir, grâce à l'affabilité de M. le Dr Révillout qui nous l'avait signalé. C'est un feuillet de parchemin, en mauvais état, dont l'écriture est cependant bien conservée: il mesure actuellement 218 mill. sur 210 mill., les lignes d'écriture ont une largeur de 60 à 66 mill. sur une hauteur de 5 mill. Le titre de chaque Similitude est encadré de traits: la première lettre du texte, un peu plus grande que les autres et placée dans la marge, est accompagnée d'un ornement analogue à ceux du feuillet de la Bibliothèque nationale, mais sans l'oiseau. La première ligne du recto, marqué **OB**, à droite, contient les derniers mots de la quatrième Similitude, de la cinquième selon ce feuillet dont le texte s'arrête dans le second chapitre de la cinquième (ou premier de la septième) Similitude.

En dehors de quelques différences secondaires, les deux feuillets présentent les mêmes caractères paléographiques: même calligraphie, même largeur des lignes de chaque colonne. La pagination suppose entre les deux un seul feuillet, espace suffisant pour contenir la quatrième Similitude. Ce sont deux feuillets d'un même manuscrit.

Les fragments coptes-sahidiques que nous possédons font partie du troisième livre du *Pasteur*, si nous adoptons la division communément admise en trois livres comprenant respectivement les *Visions*, les *Mandata* et les *Similitudes* (1).

La thèse générale du livre est celle-ci: Hermas et sa maison ont péché; ils peuvent être sauvés, s'ils se repentent sans délai, car le jugement est proche. La révélation en est faite par une femme et par l'Ange de la repentance qui apparaît sous la forme d'un Pasteur.

Dans la première *Vision*, une vieille femme recommande à Hermas d'amener sa maison à la repentance et lui donne lecture d'un livre qu'elle lui remet dans la *Vision* suivante. Il ne comprend pas d'abord le sens des mots qu'il lit. Après

(1) Cette division n'est pas celle de l'auteur, qui, d'après le contexte, forme le premier livre des quatre premières Visions; le second livre, de la Vision V, des Mandata et des neuf premières Similitudes. La Similitude X constitue à elle seule la troisième partie ou épilogue. Cf. Harnack, *Op. cit.*



quinze jours de jeûne, ce sens lui est révélé : ses fils et sa femme ont péché; s'ils font pénitence, ils obtiendront le pardon; pour les fidèles, le temps de la pénitence va finir. Un jeune homme apprend à Hermas que la vieille femme qui lui apparaît, c'est l'Église.

Dans la troisième *Vision*, l'Église lui montre une tour dont les pierres sont les fidèles. Dès que la tour sera achevée, ce sera la fin du monde.

Vingt jours plus tard, Hermas voit une horrible bête qui représente la grande persécution prochaine. Il est chargé par l'Église d'annoncer aux élus de Dieu qu'ils pourront l'éviter en faisant pénitence et en servant Dieu.

L'Église n'apparaîtra plus à Hermas. Voici que l'ange de la repentance (*Vis.* V) se présente sous la forme d'un *Pasteur* pour lui communiquer les Mandata et les Similitudes. Il lui ordonne de croire fermement en Dieu (*Mand.* I), faire l'aumône à tous les indigents (II), toujours dire la vérité (III), garder la chasteté (IV), éviter la colère (V), fuir l'iniquité (VI), craindre Dieu et ne pas craindre le démon (IX), être gai (X), éviter les faux prophètes (XI) et exhorter les autres à la pénitence. L'ange de la repentance est envoyé pour fortifier les hommes dans la foi et les amener à craindre Dieu qui peut tout : *Sauver et perdre* (XI).

Dans la première *Similitude*, le Pasteur démontre que Dieu a donné les richesses aux hommes pour subvenir aux besoins des indigents.

Il compare alors (*Sim.* II) (I) le riche à l'ormeau, qui, de lui-même, ne porte pas de fruits, mais quand il sert de soutien à la vigne, celle-ci produit un fruit plus abondant et meilleur, tandis que si elle rampe à terre son fruit est mauvais et peu abondant. L'ormeau, c'est le riche qui possède beaucoup de biens, dont il s'occupe au détriment du service de Dieu qu'il néglige. Qu'il vienne au secours du pauvre et lui procure le nécessaire, il trouvera sa récompense près de Dieu, parce que le pauvre a un grand pouvoir auprès de Dieu; le pauvre, secouru par le riche, intercède pour lui...

(1) Dans la dixième Homélie *in librum Jesu Nave* (Mig., P. G., XII, col. 880). Origène cite et loue cette Similitude.

Nous voici parvenus au passage que contient le fragment de la Bibliothèque nationale. Pour permettre au lecteur de comparer le copte avec les versions latines, nous suivrons aussi fidèlement que possible le texte latin que Funk a composé à l'aide de la *Vulgate* et de la *Palatine* (1). Les mots entre [ ] n'existent que dans le latin de Funk; ceux entre ( ), dans le copte seul. Les variantes qui ne peuvent être insérées dans le texte sont indiquées en notes. Les mots en italiques et entre [ ] correspondent aux lacunes des fragments coptes.

....α]το | ..... ρω]в π̄π̄[ρ̄ηκε ε]βολ̄ηπ̄ | π̄ταβ̄]ο̄ π̄ηχο  
 [ε]ις. α]το α]ϛ[χ]εκ τεβ̄ιακο]π̄να ε]βολ̄ ρ̄ηπ̄ | ο]τσο-  
 ο]ττιπ̄ | ε]ρε π̄ρονε ο]ε π̄εε]τε χε | τεπ̄τελεα π̄εστα]τε  
 καρ]нос ε]βολ̄ α]τ]ω π̄εε]νε αν̄ | ο]τλε π̄ενο]ι | αν̄  
 χε ε]ρε τιπ̄ | τ̄ηε ρ̄ωο]τ | ε]τιπ̄τε τεπ̄τε]λεα πο]ο]τ ρ̄ασ  
 σα]νρ̄ π̄τ̄βω]π̄ελοο]λε τ̄βω]π̄ελοο]λε ρ̄ω]ο]ς ε]ασο]νε |  
 π̄ο]τ̄πο]ο]τ ε]π̄α]ρ̄ω]ο]ρ ρ̄ασ]† καρ]нос σ]πα]τ | ρ̄αρ̄ο] π̄ηπ̄ε  
 [π̄τε]λεα τ̄αι | τε ο]ε π̄η]ρ̄η]κε ε]τ̄ρ̄α]π̄α | (b) ρ̄α π̄ρ̄η]π̄αο  
 ε]ρ̄α]ι ε]π̄χο]ις | σε]χ]ο]κ π̄τε]τ]π̄η]ρ̄η]π̄αο | ε]βολ̄  
 π̄ρ̄η]π̄α]ο ρ̄ωο]τ ε]τ̄† π̄η]ρ̄η]κε π̄ηε]το]τ̄α]νρ̄ ε]τ̄ω]τ  
 π̄π̄ε]ρ̄η]π̄† σε]ο] ο]ε π̄κο]π̄κο]νο]ς π̄ηε]σ]πα]τ | ε]φ̄ο]β π̄α]κα  
 [ο]ν̄ π̄ε]τε]ρ̄ε ο]ε π̄η]α]ι π̄η]π̄ο]τ̄τε π̄α]κ̄α]α]ρ̄ π̄ε]σ]ο]ρ |  
 αν̄ . α]λλα π̄η]α]ρ̄ω]ο]νε ε]ρ̄ε]ρ̄η]π̄τ̄ ε]π̄χο]ω]ο]νε π̄η]ε]το]π̄ρ̄  
 π̄α]α]το]τ | π̄η]ε]τε]ο]τ̄η]τ̄α]τ̄ ε]τε]νε χε | π̄τα]τα]α]τ̄ π̄ρ̄η  
 [π̄α]ο ρ̄η]ο]ο]τ̄ρ̄ | π̄η]χο]ις π̄ηε]τ̄η]α]ε]νε γαρ | ε]πα]τ̄ π̄η]α]μ  
 [α]κο]η π̄η]α]γ̄α]ο]η :

7..... [*Et dives similiter divitias, quas accepit a Domino, sine harsitatione praxstat pauperi. Et hoc opus magnum et acceptum apud Deum, quia intellexit de divitiis suis*] et ex Domini donis *opus* fecit in pauperem et recte implevit (hoc) ministerium [Domini].

(1) Funk, *op. cit.*, p. 45 et suiv. Nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage de Dressel (*PP. apost. Opera*. Leipzig, 1897) qui contient le texte de la version Palatine. Le latin de l'édition de Funk ressemble davantage au copte que celui de l'édition de Gebhardt et Hamack, c'est pourquoi nous le suivons de préférence.

8. *Homines igitur cogitant quod ulmus non spargit fructum* (1), nesciunt neque intellegunt quod, *cum caelum non pluerit* (2), ulmus solet nutrire aqua (3) vitem [et] vitis (etiam ipsa) *multam* (4) habens aquam duplum solet *dare* (5) fructum, [et] pro se et pro ulmo. Sic [et] pauperes orantes **68. b.** ad Dominum pro divitibus augent divitias eorum, [et] iterum] divitis (ipsi etiam) pauperibus *dantes quae cupiunt* (6) replent *corda sua* (7).

Fiunt *igitur* (8) ambo consortes operis justi. Haec igitur qui facit (Deo), non *derelinquet* (9) (eum), sed erit inscriptus in *libro* (10) viventium.

10. Beati, qui habent, *scientes quod* a Domino *divites facti sunt* (11); qui enim *hoc* scierit (12), *ministrabit bonum* (13).

ⲡⲁⲣⲁⲐⲟⲙⲓ : ⲗ | (verso, a) ⲬⲐⲐⲟⲩ ⲁⲓⲓⲟⲩⲟⲩ ⲉⲗⲉⲩⲏⲏ ⲉⲛⲁⲩⲟⲩ  
 ⲟⲩ ⲉⲛⲓ ⲟⲩⲟⲩⲉ | ⲡⲉⲩⲧⲟⲩⲧⲟⲩ ⲁⲗⲗⲁ | ⲉⲧⲟ ⲡⲟⲉ ⲡⲏⲉⲧ  
 ⲩⲟⲩⲧⲟⲟⲩ ⲡⲏⲁⲩⲣⲁⲓ ⲛⲉ ⲉⲛⲉⲧⲉⲛⲉ ⲓⲁⲣ ⲛⲉ | ⲡⲏⲉⲧⲉⲣⲏⲧⲟⲩ  
 | ⲧⲏⲣⲟⲩⲧⲟⲩ ⲛⲉⲧⲁⲓⲓⲓⲓ | ⲛⲁⲓ ⲧⲉ ⲕⲏⲁⲩ ⲉⲛⲉⲓⲩⲏⲏ ⲛⲉⲧⲁⲓⲓⲓⲓ  
 ⲧⲉ ⲧⲏⲧⲁⲩ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲡⲏⲧⲟⲩⲉ ⲉⲧⲉⲛⲉ | ⲡⲏⲉⲧⲉⲣⲏⲧⲟⲩ | ⲁⲓⲓⲟⲩ  
 ⲉⲧⲩⲟⲩⲧⲟⲩⲟⲩⲧⲟⲩ ⲁⲓⲓⲟⲩⲧⲟⲩⲟⲩⲧⲟⲩ ⲉⲓⲧⲁⲩⲟⲩ ⲡⲏⲟⲉ ⲛⲁⲓ ⲧⲉ ⲛⲉ  
 ⲉⲛⲓⲏⲏ ⲉⲧⲕⲏⲁⲩ | ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲛⲉ ⲛⲉⲧⲟⲩⲧⲟⲩⲧⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ | ⲩⲏ  
 ⲛⲉⲓⲁⲕⲟⲛⲟⲩ | ⲛⲉⲧⲁⲓⲓⲓⲓ ⲧⲉ | ⲡⲏⲧⲟⲩⲉ ⲧⲉⲧⲟⲩ ⲟⲩ ⲉⲧⲟ  
 ⲡⲟⲉ | ⲡⲏⲉⲧⲩⲟⲩⲧⲟⲩⲧⲟⲩⲟⲩ ⲁⲓⲓⲟⲩ ⲉⲧⲉⲛⲉⲧⲉⲣⲏⲧⲟⲩⲧⲟⲩ | ⲧⲉ

(1) Apud homines igitur ulmus non videtur fructum ferre. L.

(2) Cum siccitas fuerit. L.

(3) Nutrit. L.

(4) Perennem. L.

(5) Dat. L.

(6) Necessaria porrigentes. L.

(7) Animas suas. L.

(8) Ergo. L.

(9) Derelinquetur a Deo. L. Dans le copte, le sujet de *derelinquet* est certainement *Deus* sous-entendu.

(10) Libris. L.

(11) Et intelligunt... se locupletari. L.

(12) Haec sentit. L.

(13) Poterit aliquid boni operari. L.

ΠΑΙΚΑΙΟΣ | (b) ΠΕ[ΧΑΛΟΤΟΝΙΣ] | ΕΒΟ[Λ ΑΗ ΟΥΤΕ] | ΠΡΕ[Φ  
 [ΡΗΟΒΕ·] | ΑΛΛΑ ΣΕ[ΕΠΕ] | ΠΝΕΤΕΡΗ[Τ·] | ΠΕΪΑΚΟΝ Γ[ΑΡ]  
 | ΤΕΠΡΟ ΠΗΛ[Α]ΚΑΙΟΣ ΤΕ ΑΥΤΟ [ΠΣΕΟΤΟΝΙΣ | ΕΒΟΛ ΑΗ  
 ΕΥΟΤ·]ΗΣ ΠΗ ΠΡΕ[Φ]ΡΗΟΒΕ· ΠΟΕ | ΠΤΕΠΡΟ ΕΥΑΡΕ | ΠΥΝΗ  
 ΤΗ|ΡΟΥ ΚΑ|ΠΕΤΤΟ|ΟΒΕ[Φ]ΠΣΕΕ|ΠΕ ΠΝΕΤΕΡΗΤ· | ΠΣΕ-  
 ΤΗΟΤΟΝΙΣ ΕΒΟΛ ΧΕ ΑΥ | ΠΕ ΠΕΤΟΝΙΣ Π ΠΕΤΥΟΤΟ  
 |ΟΥΤΑΙ ΤΕ ΘΕ ΖΗ ΠΕ|ΚΕΑΚΟΝ ΠΣΕΟΤΟ|ΗΣ ΕΒΟΛ ΑΗ ΠΟΙ ΠΑΙ  
 |ΚΑΙΟΣ ΟΥΤΕ ΠΡΕ[Φ]ΡΗΟΒΕ· ΑΛΛΑ | ΣΕΕΠΕ ΠΝΕΤ·ΕΡΗΤ· :  
ΠΑΡΑΒΟΛΗ : Ε

## SIMILITUDO IV (1)

**69. a.** Ostendit mihi arbores multas quae folia non habebant, sed velut aridae esse mihi videbantur; omnes enim similes (ad invicem) erant. [Et] *dixit* (2) mihi : Videsne has arbores? *Diri ei* (3) : Video, domine, similes (ad invicem) eas [esse] et aridas. *Respondit, dicens* (4) mihi : *Haec* arbores, quas vides, ii sunt qui in hoc saeculo degent. 2. *Diri ei : Domine, quare [igitur]* (5) velut aridae sunt et (ad invicem) similes (sunt)? Quoniam, inquit, neque justii 69 b. manifestantur neque peccatores [in hoc saeculo], sed similes sunt (ad invicem); hoc enim saeculum justis hiems est, neque manifestantur cum peccatoribus habitantes. 3. Sicut [enim] hieme arbores (omnes) *solent deponere folia sua* (6) similes sunt (ad invicem) neque apparent (7) quae *vivae* (8) sint aut [quae] *aridae* (9), ita in hoc saeculo non manifestantur [nec] justii nec peccatores, sed [omnes] similes sunt (ad invicem).

(1) III. L. Origène cite cette Similitudo et la suivante. *In Matth.* xxiv. Migne. *P. G.*, XIII, col. 1683. Cf. ci-dessus.

(2) Dicit. L.

(3) Video, inquam. L.

(4) Respondens, ait. L.

(5) Quare igitur, inquam. L.

(6) Abjectis foliis. L.

(7) Apparet. L.

(8) Aridae. L.

(9) Vivae. L.



ΛΑΛΑ ΔΡΓ | ΖΗΖΑΛ ΠΗΧΘ|ΕΙΣ ΖΗ ΟΥΖΗΤ | ΕΡΤΒΒΗΥ ΠΓ  
 ΖΑΡΕΖ ΕΠΕΠΕ|ΤΟΛΗ ΚΗΘ|ΥΕ ΖΗ ΠΕΡΟΥ|ΕΖΕΑ[ΖΗΕ Π]ΑΥ |  
 ΠΤΕ ΛΑΛΥ Π[ΕΠΟΥ]ΠΗΑ ΕΣ | [Ζ.....] Ε ΕΖ | ..... ΠΕΚΖ  
 [ΠΤ..... | (b) ΧΕ ΕΚΥΑΠ]Ρ ΠΑΙ ΠΡΖΟ|ΤΕ ΖΗΤΩ ΠΓΕΡ |  
 ΚΡΑΤΕΤΕ Π|ΠΟΚ ΕΖΟΒ | ΠΠ ΒΟΟΟΥ' | ΚΗΑΟΗΖ ΖΗ |  
 ΠΠΟΥΤΕ ΠΑΙ | Γ ΕΚΥΑΠΛΑΛ. | ΚΗΑΡ ΟΥΠΟΥ | ΠΠΠΣΤΙΑ  
 ΕΣ|ΥΠΠ ΠΗΧΘΙΣ' | ΕΟΥΠ ΕΤΕΙ|ΠΑΡΑΒΟΛΗ Ε|ΠΗΑΧΟΟΣ  
 ΠΑΚ | ΕΤ[ΠΠ] ΕΖΟΥΠ | ΕΤ[ΠΠ]ΣΤΙΑ : |

ΠΑΡΑΒΟΛΗ : γ | Ε..... ΤΕ | ....Ο... | ΥΕ..... il manque plusieurs lignes.

## SIMILITUDO VI (1)

I. Jejunans et sedens in monte quodam [et] Domino gratias agens pro omnibus (rebus), quae fecit mihi, *vidi* (2) pastorem sedentem juxta me [et] dicentem (haec mihi : *Cur tu* (3) [tam] mane huc venisti? Quia, inquam, domine, stationem habeo. 2. [Quid est, inquit, statio? Jejunio, inquam, domine]. *Jejunium autem, inquit, quid est hoc, quod jejunatis?* 72. **b.** Sicut *solvo* (4) id facere, [inquam.] domine, [sic] jejunio. 3. Nescitis, inquit, jejunare Domino, *neque hoc est* jejeunium *utile* (5), quod jejunatis ei. Quare, inquam, Domine, hoc dicis? Dico tibi, inquit, hoc non *est* (6) jejunium, quod [vos] *jejunatis* (7); sed ego te docebo, quid sit jejunium *acceptum et plenum* (8) Domino. Et (9) dixi ei : Felicem me facies, domine, *si sciero quod jejunium*] 73. **a.** *acceptum [sit] Do-*

(1) V. L.

(2) Video. L.

(3) Quid. L.

(4) Solvabam. L.

(5) Neque jejunium est hoc inutile. L.

(6) Esse. L.

(7) Putatis jejunare. L.

(8) Plenum et acceptum. L.

(9) Et dixi ei... acceptum Domino se lit dans le copte et dans la version palatine; ces mots se trouvaient donc dans le texte original et ont disparu de la plupart des copies pour des raisons d'homothétie.

mino. Audi, inquit. 4. Deus non vult ejusmodi jejunium inane; sic enim jejunans Deo nihil operaris (1) justitiae. Jejuna autem Deo jejunium hujusmodi : 5. nihil mali agas in vita tua *sed* (2) servi Domino in mundo corde; serva ejus mandata ambulans in praeceptis ejus [et] nihil concupiscentiae *malae ascendat in corde tuo; [crede autem Deo]*. 73. b. quod, si haec feceris et eum timueris abstinuerisque ab omni malo negotio, vives Deo; [et] si haec feceris, magnum facies jejunium *acceptum* (3) Deo.

II. Audi similitudinem (hanc), quam tibi dicturus sum, spectantem ad jejunium.

## SIMILITUDO VII

.....

C'est à tort que le copte introduit une division en cet endroit; ce qu'il présente comme formant la Similitude VI n'est que l'introduction à la parabole, où le Pasteur met en scène un riche père de famille qui ayant planté une vigne promet l'affranchissement à un esclave fidèle, s'il la cultive bien. Les résultats sont excellents. Le maître fait alors venir son fils et ses amis, leur raconte ce qui s'est passé et, du consentement de son fils, attribue une part de son héritage à son ancien esclave. Après cette parabole seulement, viennent encore trois autres Similitudes et enfin la dixième et dernière qui sert d'épilogue.

Arrivé à la fin de ce court travail sur la traduction coptesahidique du *Pasteur* d'Hermas : nous espérons qu'il fournira une contribution nouvelle à l'histoire de la diffusion de cette œuvre célèbre du premier siècle de l'ère chrétienne. Nous avons placé nos courts fragments dans leur cadre en donnant une brève analyse de l'ouvrage afin de mettre notre article à la portée de tous les lecteurs.

Paris, novembre 1905.

L. DELAPORTE.

[1] M. à m. : facies operis.

[2] Et. L.

[3] Acceptumque. L.

# MÉLANGES

---

## I

Χρυσάνθος ὁ σιβηρικώτης (*ROC.* 1904, p. 456)  
= CHRYSANTHE LOPAREV

M. Grégoire, dans la *Revue de l'Orient Chrétien* (1904, p. 456), a consacré une demi-page à une note qu'il était le premier à relever sur le ms. de Gênes n° 33, du x<sup>e</sup> siècle.

Cette note : « Chrysanthe le Sibériote, au mois d'août (902) » l'amenait à se demander si ce Chrysanthe n'aurait pas été de Sévérius en Cappadoce et n'aurait pas possédé ce ms. au ix<sup>e</sup> siècle. Il s'ensuivait que le ms. devait être vieilli d'un siècle et reporté au ix<sup>e</sup>.

Le Père Aurélio Palmieri a résolu cette difficulté avec grande verve dans le numéro du lundi 24 juillet 1905 du journal de Gênes *Il Cittadino*. L'auteur de l'inscription est Chrysanthe Loparev, attaché à la Bibliothèque de Saint-Petersbourg et membre de la Société d'ancienne littérature slave de la même ville. La bibliothèque de Gênes lui a confié le ms. 33, vers l'an 1900, et il a eu la déplorable idée de mettre son nom en termes énigmatiques à la fin d'un manuscrit qui ne lui appartenait pas.

Nous publions cette note pour ne pas laisser croire aux lecteurs de *l'Orient Chrétien* que le point d'interrogation posé par M. Grégoire subsiste toujours et pour leur épargner en conséquence les efforts d'imagination qu'ils pourraient faire pour résoudre, eux aussi, ce problème; mais, à un point de vue plus général, nous voulons surtout montrer combien l'interpréta-



tion des notes ajoutées sur les manuscrits offre de difficultés si ces manuscrits ont passé par les mains de lecteurs facétieux ou peu respectueux de la propriété d'autrui.

X.

## II

### LETTRE DE S. B. M<sup>sr</sup> RAHMANI AU SUJET DE LA PUBLICATION DE LA CHRONIQUE DE MICHEL

Dans le *Journal Asiatique* (mars-avril 1905, p. 260), M. l'abbé Chabot écrit « qu'on ne possède plus (à Mossoul) de traduction arabe de Michel depuis que le ms. Orient. 4402 a été apporté au British Museum » et ajoute la note suivante :

« C'est du moins ce qui m'a été assuré par divers correspondants intelligents et instruits, et notamment par feu M<sup>sr</sup> Khayyath, patriarche des Chaldéens, qui a bien voulu faire rechercher pour moi, pendant plusieurs années, soit le texte, soit la traduction de Michel, à partir du moment où M<sup>sr</sup> Rahmani s'abstint de répondre aux lettres qui lui furent adressées par la Société Asiatique pour lui rappeler ses engagements relativement à la publication de la Chronique. Comme j'avais été l'intermédiaire des négociations entre ce prélat et la Société, je me crus obligé de réparer la déception causée par le manque de parole d'un évêque dont j'avais fait les plus grands éloges; et, lorsque je fus enfin en possession d'une copie de la Chronique de Michel, je m'empressai de l'offrir à la Société, qui n'a pas cru à ce moment pouvoir se charger de sa publication. »

Cette note, à côté de la grave imputation d'avoir « manqué de parole », renferme quelques passages plutôt gais pour qui connaît les acteurs. Pour apprécier la phrase : « un évêque dont j'avais fait les plus grands éloges », il faut savoir que M. l'abbé Chabot, arrivé depuis peu du diocèse de Tours à Paris ou aux environs, y avait une situation assez précaire, tandis que M<sup>sr</sup> Rahmani, qui écrit également bien en français, en arabe, en latin, en syriaque et en italien, était évêque d'Alep et en passe de devenir patriarche. Le *protectorat*, on le devine déjà, était donc en ordre inverse. « Je m'empressai de l'offrir à la Société »; il faut lire : « je m'empressai de demander de l'argent pour que je pusse faire photolithographier le texte ».

La Société Asiatique récusait cette charge et ce fut l'Institut qui l'assuma. Enfin « j'avais été l'intermédiaire entre ce prélat et la Société », signifie que M. l'abbé Chabot, membre, comme bien d'autres, de la Société, *s'imposa* comme intermédiaire ainsi qu'on va le voir et — d'après les résultats — semblerait dire : « Ou vous accepterez mes conditions, ou je commencerai par vous déconsidérer en disant que vous ne faites rien et ne pouvez rien faire (nous-même avons été jadis trompé ainsi), et ensuite je vous supplanterai ».

Cette note a eu le grand avantage de décider M<sup>re</sup> Rahmani à intervenir et à mettre par écrit une partie de ce qu'il nous avait dit à l'un de ses passages à Paris. Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la primeur de cette lettre adressée à M. le Président de la Société Asiatique (cf. *Journal Asiatique*, N<sup>e</sup> série, t. VI, p. 384), pour fixer un point d'histoire et compléter ce que nous avons esquissé l'an dernier (*ROC.* 1904, p. 287-288).

F. N.

ܩܘܪܝܢܘܢܐ ܕܩܝܡܘܨܐ ܕܩܝܡܘܨܐ

Patriarcat syrien catholique  
d'Antioche.

Bejroutli, le 22 août 1905.

Monsieur le Président de la Société Asiatique.

Je viens de prendre connaissance de la note insérée par M. l'abbé Chabot dans le numéro du *Journal asiatique* mars-avril 1905, page 260, note 2, où il est question de mon nom au sujet de la Chronique de Michel, le célèbre patriarche jacobite.

Il importe de ne pas laisser M. Chabot me calomnier publiquement après avoir abusé de mon amitié pour m'enlever par des moyens peu loyaux l'honneur de la publication de ladite Chronique que j'avais découverte. Il faut rétablir les choses dans leur véritable état :

M. Chabot persiste à nier l'existence à Mossoul d'un exemplaire de la version arabe de la Chronique de Michel : or le contraire est certain, étant donné que l'exemplaire dont il est question se trouve jusqu'aujourd'hui en possession de son propriétaire, la famille Abdounnour (عبد النور). J'ai transcrit de ma main le susdit manuscrit il y a déjà fort longtemps (1).

(1) Nous croyons savoir que cette transcription faite de la main de M<sup>re</sup> Rahmani se trouve à la Bibliothèque Vaticane, à la disposition de tous les savants. Nous signalons en passant ce service rendu à la science par l'éminent prélat. [F. N.]

Plus tard, précisément en 1888, j'ai découvert à Édesse le texte syriaque de la même Chronique et m'en suis procuré une bonne copie que l'année suivante j'ai prêtée à M. le professeur Ignace Guidi, de Rome, qui l'a eue chez lui pendant presque un an. On ne peut donc pas m'accuser d'avoir voulu cacher un si important document. Peu de savants, je crois, ont montré autant de désintéressement que moi en cette occasion. *J'entendais seulement me réserver l'honneur de publier moi-même le texte syriaque.*

A mon passage à Paris, pendant l'été de 1893, j'ai été accablé par les assiduités de M. l'abbé Chabot; je n'ai pas vu de suite qu'il en voulait seulement à ma Chronique. Ayant eu l'occasion, quelques semaines auparavant, de voir pour la première fois M. Chabot à Jérusalem où je me suis trouvé pour le Congrès eucharistique, et ayant lu depuis lors ses travaux sur Mar Isaac de Ninive et Mar Bassus qui laissent tant à désirer, je ne pouvais pas, ainsi qu'il le convoitait, me l'associer pour la publication de la Chronique de Michel.

Afin de favoriser cependant M. Chabot dans ses études du syriaque, je n'ai pas omis, selon sa prière, de le recommander chaleureusement à l'archevêché de Paris. Il m'a même supplié d'aller avec lui à Tours pour lui obtenir les grâces de son évêque ordinaire. Il est étonnant et fâcheux à la fois de voir M. Chabot me récompenser de ces faveurs en m'accusant d'avoir manqué de parole envers la Société Asiatique au sujet de la publication du texte syriaque de la Chronique de Michel.

La vérité est que M. Chabot m'a développé divers plans de publications et, tant que j'ai cru qu'il agissait en ami, je l'ai laissé parler et agir. Mais je n'ai pris d'engagement avec personne. Le jour où j'ai vu clairement que M. Chabot voulait me priver de l'honneur de la publication que je m'étais réservée et qui devait paraître en mon nom seul, j'ai cessé de lui répondre.

J'étais à la veille d'achever la revision de presque la moitié du texte de la Chronique, espérant le publier à l'imprimerie que je comptais fonder — et que j'ai fondée depuis — grâce à la générosité du gouvernement français, quand, à l'improviste, M. Chabot arriva à Alep, dans le dessein d'accaparer la Chronique bien qu'il indiquât un tout autre but de son voyage en Orient. Pendant son court séjour à Alep, il a même été mon hôte, m'a baisé la main et m'a demandé des lettres de recommandation pour mes amis d'Édesse.

Il s'est procuré a grand prix d'argent une copie du manuscrit dont j'avais moi-même la copie et a commencé sa publication grâce au concours de l'Institut, pendant qu'avec mes seules ressources j'en préparais péniblement la publication de mon côté.

J'ai depuis publié d'autres ouvrages inédits, car il en restera longtemps encore pour occuper les forces de tous les savants honnêtes sans qu'ils risquent de se gêner. J'ai publié le texte syriaque du *Testamentum D. N. J. C.* (1), les *Actes de Gurya et Schamona* (2), un volume de *Studia sy-*

(1) Avec traduction latine et prolégomènes, Mayence, 1899.

(2) Rome, 1899.

*riaca* (1), un volume d'*Une chronique inédite* (2) : deux autres ouvrages également inédits sont sous presse.

Ces publications suffisent à montrer que j'aurais pu aussi publier la Chronique de Michel si M. Chabot, par les moyens peu convenables dont il s'est servi, ne m'en avait empêché.

J'ai conservé le meilleur souvenir des savants italiens et français que j'ai rencontrés dans mes voyages et de la Société Asiatique en particulier qui a bien voulu m'offrir ses bons offices. J'ai eu le regret de ne pouvoir les accepter dans les conditions où M. Chabot me les faisait offrir : mais je n'ai pas manqué à ma parole puisque je ne l'ai pas donnée, bien que M. Chabot ait voulu me l'extorquer.

Je vous prie donc, Monsieur le Président, ainsi que toute la Société Asiatique, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Ignace Ephrem RAHMANI,

Patriarche des Syriens catholiques.

(1) Cf. *ROC*, 1904, p. 284, etc.

(2) Cf. *infra*, p. 439-440.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

M<sup>re</sup> RAHMANI. — **Chronicon civile et ecclesiasticum** anonymi auctoris quod ex unico codice Edesseno primo edidit... typis patriarchalibus Syrorum in seminario Scharfensi, in monte Libano 1904, 4<sup>e</sup>. vii-144 pages (texte syriaque).

M<sup>re</sup> Rahmani, patriarche des Syriens catholiques, nous apprend dans sa courte introduction qu'il a découvert la présente chronique à Constantinople en 1899.

Le manuscrit, d'origine édessénienne, semble être du xiv<sup>e</sup> siècle. Il est incomplet, mais quelques feuillets ont été rétablis de seconde main. — L'auteur est originaire de la Mésopotamie, et peut-être d'Édesse même; il était à Jérusalem en 1137, au moment où Saladin vint d'Ascalon pour attaquer cette ville, et vécut sans doute jusqu'au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. C'est donc un contemporain de Michel le Syrien. Les deux Chroniques ont souvent des sources communes, mais sont cependant indépendantes l'une de l'autre, car non seulement les rédactions sont différentes, mais presque toujours l'une complète l'autre en ajoutant des détails particuliers. Cette chronique complétera donc celle de Michel et sera d'un grand secours pour la recherche de ses sources. Dès maintenant on peut affirmer que les parties imprimées en gros caractères dans la traduction de Michel ne sont pas *une rédaction personnelle* à l'auteur, mais ont été *transcrites* par lui sur un auteur antérieur aussi bien que les parties imprimées en petits caractères, car des fragments des unes et des autres se retrouvent dans la chronique anonyme.

Au point de vue matériel on peut relever quelques petites fautes d'impression : quelques *loms* écourtés sont devenus des *ains*, p. 3, dernière ligne, p. 126, avant-dernière ligne, p. 132, ligne 13. On trouve, p. 136 **ⲡ** pour **Ⲡ**, p. vii **Ⲱ** pour **ⲱ**, et surtout, au commencement de l'ouvrage, les typographes ont employé la lettre double **Ⲅ** au lieu de **Ⲅ**, etc.

Ces petites fautes, qui ne nuisent pas d'ailleurs à la lecture de l'ouvrage, sont inévitables, si l'on songe que l'imprimerie a été créée par M<sup>re</sup> Rahmani lui-même et que la composition de l'ouvrage *par des typographes improvisés* a dû aussi être quelque peu hâtive, car nous avons eu occasion, en 1903, d'écrire à M<sup>re</sup> Rahmani que l'on commençait à connaître la prove-

nance de sa seconde Chronique et à savoir que le manuscrit original était à Constantinople. Nous l'engagions donc à en publier vite une portion, sinon, lui disions-nous, certain orientaliste apprendra où se trouve ce manuscrit comme il a appris jadis où se trouvait le manuscrit de Michel (1), et il sera tenté de nous donner une troisième édition de sa trilogie : « 1<sup>o</sup> M<sup>sr</sup> Rahmani n'a rien fait, ne fait rien; 2<sup>o</sup> M<sup>sr</sup> Rahmani est incapable de faire quelque chose; 3<sup>o</sup> Moi, par contre, avec les subsides d'une société savante ou d'une personne charitable, je vais... prendre sa place » (2). M<sup>sr</sup> Rahmani n'est donc hâté de publier un premier volume. Nous traduisons pour qu'on puisse le comparer à Michel (II, III, 350), le récit de l'arrestation de Mondar, roi des Arabes :

Magnus le Syrien, curateur, qui était ami de Mondar, promit à l'empereur de l'arrêter. Comme Magnus habitait à Édesse, il prit le chemin de la Syrie. Quand il fut arrivé, soi-disant pour prendre des bains, aux (eaux) chaudes qui sont près d'Émesse et quand il fut descendu au village, après (quelques) jours, il fit dire à Mondar : « Je suis malade; je veux te voir. J'admire ton amitié! Voilà longtemps que je suis ici et tu n'es pas venu me voir! » — A la lecture de sa lettre, Mondar se dirigea vers lui et lui porta de grands présents. Il vint avec peu d'hommes parce que tous étaient éloignés les uns des autres. Quand Magnus apprit qu'il était en route pour venir le trouver, il quitta le village et alla demeurer à Émesse. Mondar arriva au village, et ne le trouvant pas, alla à la ville. (Magnus) sortit au-devant lui, le reçut avec joie et honneur, lui donna un hôtel et dispersa par la ville les hommes qui l'accompagnaient. Quand Mondar vint au dîner, Magnus plaça des hommes qui le saisirent, le chargèrent de chaînes et le livrèrent au duc de la ville pour qu'il l'envoyât à l'empereur à la ville impériale.

Nombreux sont les passages où cette Chronique anonyme complète ainsi celle de Michel. L'une semble donc le complément nécessaire de l'autre.

F. NAV.

DOM CUTHBERT BUTLER. — **The Lausiaca history of Palladius.** II (t. V, n<sup>o</sup> 2, des *Texts and Studies* de J. Armitage Robinson), Cambridge, 1904; 8<sup>o</sup>, CIV-278, pages. — 10 sh., 6 net.

De D<sup>r</sup> Ehrard, dans la *Byzantinische Litteratur* de M. Krumbacher, réclamait surtout, dans le domaine de l'hagiographie, une édition critique de l'histoire Lausiaque de Palladius. Dom Butler, depuis de longues années, s'est appliqué à ce travail dont la première partie (Cambridge, 1898) a été annoncée en son temps dans la *ROC*.

La seconde partie que nous annonçons aujourd'hui comprend une longue introduction consacrée aux manuscrits et aux versions de Pallade, à

(1) La première chronique découverte par M<sup>sr</sup> R. et celle de Michel le Syrien. Cf. *supra*.

(2) La première édition de cette trilogie est l'histoire de la publication de la Chronique de Michel (*supra*, p. 433) et la seconde (revue et augmentée) est l'histoire de la fondation du *Corpus*, comme nous espérons trouver l'occasion de le raconter un jour.

leur classification et à la description plus détaillée des manuscrits employés dans l'apparat critique. Vient ensuite le texte grec tel que Dom Butler a été amené à le reconstituer, puis des notes critiques et historiques, des appendices sur la chronologie de la vie de Pallade et les sources de ses écrits; et cinq tables des choses, des citations de l'Écriture, des noms de personnes, des noms géographiques et des mots grecs intéressants au point de vue de l'usage monastique ou ecclésiastique, de leur dérivation du latin, ou de la linguistique.

La grande difficulté de ce travail provenait de l'immense diffusion qu'ent en tout temps l'histoire Lausiaque. Les innombrables copistes qui durent la reproduire, entassèrent donc, suivant leur habitude, les fautes sur les fautes et de plus, lorsque le manuscrit leur appartenait, ajoutèrent des histoires analogues provenant par exemple de Rufin ou de Moschos ou supprimèrent des anecdotes ou même donnèrent une rédaction différente en intercalant des explications ou même en fondant ensemble plusieurs récits analogues.

Il fallait d'abord collationner les manuscrits pour les partager en familles, puis reconnaître quelle famille avait le plus de chance de reproduire le texte primitif.

Dom Butler a collationné quarante-sept manuscrits qu'il a partagés en trois groupes principaux dont l'un (G) est plus simple, moins chargé de rhétorique et par suite plus court, le second (B) est plus long et figure dans toutes les éditions précédentes, enfin le troisième (A) est une combinaison en proportion variable des deux premiers. Il était donc tout désigné de reproduire le texte G (1) et de donner dans l'apparat critique les variantes du groupe B. L'auteur a cité aussi les passages parallèles de Sozomène et a tenu compte de toutes les versions. Son travail s'annonce donc bien comme devant répondre à toutes les exigences (2).

F. NAV.

A. MALLON S. J. — **Grammaire copte, avec bibliographie, chrestomathie et vocabulaire**, 8<sup>o</sup>, XIII-233 et 148 pages, 4 planches; Beyrouth, imprimerie catholique, 1904 (Paris, Picard).

La présente grammaire est nécessaire et suffisante pour tout élève qui commence le copte. Je ne dirai pas qu'elle est seule écrite en français, car un étudiant doit pouvoir utiliser une langue étrangère, mais je puis dire qu'en dehors de grammaires trop vieilles, elle est la seule consacrée, sous forme accessible aux commençants, à l'important dialecte de la Passe-Égypte. D'autres en effet sont plutôt consacrées au sahidique ou — comme la grammaire de Stern que nous possédons — ne peuvent être mises entre les mains des commençants dont la naissante ardeur se brise devant les pages massives hérissées de trop de science.

L'addition d'une chrestomathie et d'un lexique fait de cet ouvrage un

1) D'après un manuscrit de Paris et un manuscrit d'Oxford.

(2) Au lieu de Sarapion et Zacharie (p. 277) il faut lire Carion et Zacharie. Cf. *supra* p. 269.

tout complet ou, comme l'écrivent les Allemands, un manuel pour le *selbststudium*, où chaque élève peut, à peu de frais, mesurer ses forces et voir s'il peut continuer ses études dans cette direction.

F. NAU.

Le P. CONSTANTIN BACHA. — I. **L'ancienne version arabe du traité du sacerdoce de saint Jean Chrysostome**. 207 pages. — II. **Le texte arabe de neuf traités de Théodore Abou-Kurra**, évêque de Harran, 8<sup>e</sup>, 200 pages, Beyrouth, 1904. — III. **Un traité des œuvres arabes de Théodore Abou-Kurra**, publié et traduit en français pour la première fois, 8<sup>e</sup>. 47 et 33 pages, 1 fr. 50. — Chez l'auteur, à l'évêché grec catholique de Tripoli de Syrie ou à la librairie Leroux, à Paris.

Le P. C. Bacha qui est — ou le voit par ses derniers ouvrages — un des auteurs orientaux les plus féconds, a édité l'ancienne version arabe du traité *du sacerdoce*, faite par le prêtre moine Jean surnommé Joanikios. Il a utilisé un manuscrit daté de 1558 qu'il a corrigé, d'après la traduction française de l'abbé Bareille, et a ajouté en appendice la version arabe de deux autres homélies de saint Jean Chrysostome, l'une sur ceux qui ne viennent pas aux saints mystères et ne s'approchent pas de la sainte table, la seconde sur la sainte Cène, la communion pascale et le lavement des pieds des apôtres.

Le P. C. B. a édité aussi pour la première fois neuf traités et une lettre dogmatique de Théodore Abou-Kurra. Cet ouvrage tout en arabe est accessible à peu d'Occidentaux, mais le P. C. B. leur a rendu le service de rééditer à part l'un de ces traités en l'accompagnant d'une traduction et d'une introduction sur la vie et les œuvres de Théodore qui comprend en particulier l'analyse des neuf traités et de la lettre publiés en arabe, dans l'ouvrage susmentionné. Nous avons demandé à l'auteur de rédiger cette notice sur la vie et les œuvres de Théodore pour les lecteurs de la *Revue de l'Orient Chrétien* et nous avons donc toute permission de la publier à nouveau, mais le prix modique (1 fr. 50) de l'ouvrage qui la contient décidera sans doute nos lecteurs à l'acheter, il est donc inutile d'en donner ici un extrait.

F. NAU.

#### Livres nouveaux.

I. Le P. BARNABÉ MEISTERMANN O. F. M. **La ville de David**, 8<sup>e</sup>, xxvi-248 pages, Picard, Paris, 1905, 5 francs.

Disons immédiatement pour montrer l'importance de cet ouvrage, que les diverses destructions et reconstructions de Jérusalem ont rendu difficile la localisation des diverses parties de l'ancienne ville. Il n'y a pas moins de neuf théories topographiques sur l'emplacement de « la ville de David », c'est-à-dire de la cité jébuséenne de Sion dont David fit sa capi-



tale et de dix-neuf au sujet du site de Mille ou de la ville basse. Cette diversité, dit le P. Barnabé, n'a pas de quoi nous surprendre : « Qui entreprend des fouilles dans un endroit quelconque de la ville obéit, parfois, à une préoccupation. Ses études l'ont amené à un résultat qu'il veut contrôler. Aussitôt il creuse et il cherche là où, selon la lecture des textes, doit se trouver un mur, un canal, un escalier, etc. Quelle tentation dès lors à avoir dans la moindre trouvaille la confirmation de son hypothèse!..... C'est pourquoi les découvertes archéologiques soulèvent souvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent ». Le P. Barnabé tient pour l'opinion traditionnelle qui place « la cité de David » sur le plateau actuel de Sion ; à l'aide de la Bible, de Flavius Josèphe et des témoignages plus récents il passe en revue les arguments bibliques et archéologiques mis en avant pour localiser ailleurs la ville de David et montre que le site traditionnel satisfait mieux que tout autre aux données du problème.

II. Rev. G. U. POPE, M. A. **A catechism of Tamil grammar**, 8°, 76 pages, Clarendon Press, Oxford, 1905. — 2 sh. net.

M. G. U. Pope qui a déjà publié « *The first catechism of Tamil grammar*; with an English translation by D. S. Herrick, 8°, 3 sh. », vient d'y ajouter une seconde grammaire telle qu'elle est en usage dans les écoles Tamoules. Les titres seuls sont en anglais. Ce petit ouvrage contient, dit l'auteur, tous les éléments essentiels du Tamoul, tant vulgaire que classique. Il procède par demandes et réponses (d'où son titre) et traite en quatre parties de l'orthographe, de l'étymologie, de la syntaxe et de la Prosodie.

III. P. BEDJAN, cong. miss. Lazarista. **Homiliae selectae Mar Jacobi sarugensis**, t. I, 8°, xvii-840 pages, Paris, 1905.

Jacques, évêque du diocèse de Saroug, né en 451 et mort en 521, a laissé surtout des homélies écrites en vers de douze syllabes. Bar Hébraeus, au XIII<sup>e</sup> siècle, en comptait 763. Il en reste près de la moitié dans les bibliothèques syriaques de l'Europe. Le P. Bedjan emprunte à Jacques de Saroug l'épigraphe : « Seigneur, je ne cesserai pas de louer ta Divinité, de crainte que les pierres ne prennent ma place si je cessais », et publie ensuite 32 homélies choisies dont il traduit les titres (p. ix-xii). Jacques était un adversaire du concile de Chalcédoine, mais le monophysisme n'apparaît pas du moins dans ses homélies, au point qu'on a pu longtemps le regarder comme un des rares écrivains syriens restés orthodoxes. En particulier, dans trois homélies sur saint Pierre publiées par le P. Bedjan, il énumère avec force et abondance les prérogatives du chef des apôtres :

Élève ta demeure sur ce fondement si tu es sage ;

Qui, en effet, supportera le poids de la maison, si ce n'est Simon.

Si tu ne disposes pas sur cette pierre l'édifice de ta tente,

Tu es en dehors de la maison, et où le maître te cherchera-t-il ?

Le volume se termine par quelques extraits de la *Théophanie* d'Eusèbe conservée seulement dans une traduction syriaque et par le récit de la

ruine de Jérusalem. d'après une traduction syriaque de Flavius Josèphe (*De Bello judaico*, VII, 1-18) conservée dans un manuscrit de Milan du VI<sup>e</sup> siècle.

La plupart des homélies de Jacques de Saroug sont publiées d'après les nombreuses reproductions des manuscrits de Londres et de Rome réunies à grands frais depuis plusieurs années par M<sup>sr</sup> Graffin. C'est un nouveau service que le distingué professeur a rendu aux lettres orientales et aux savants; ceux auxquels il a rendu service ne lui en ont pas toujours conservé grande gratitude, mais du moins, dans le cas présent, comme l'écrit le R. P. Bedjan. « la participation à une œuvre éminemment apostolique sera la récompense des peines qu'il s'est données pour recueillir ce trésor ».

Les textes édités par le R. P. Bedjan ne sont accessibles qu'aux orientalistes, mais nous savons que M<sup>sr</sup> Graffin, à l'aide de ses seules ressources, les a tous traduits ou fait traduire et compte les mettre à la portée de tous les lecteurs. Si quelques-uns trouvent que son œuvre n'avance pas assez vite, au gré de leurs désirs, il me sera du moins permis de leur demander leur concours.

IV. A. GARTNER. **Theodore of studium. His life and times**, 8<sup>e</sup>, reliure toile, XIV-284 pages. Ed. Arnold. Londres, 1905. — 10 sh. 6 net.

M. A. Gartner vient de consacrer un beau volume à saint Théodore Studite (759-826) dont une partie des œuvres (lettres, instructions, hymnes, controverses contre les Iconoclastes), forment un volume de la Patrologie grecque de Migne (Paris, 1860), tandis qu'une autre partie a été éditée depuis par Mai et Pitra. L'auteur a su éclairer son sujet par l'étude de la topographie et de l'histoire générale. Il nous fait connaître le monastère du Studion qui a donné à Théodore le surnom de Studite. Il nous fait connaître son emplacement et nous donne plusieurs photographies des constructions qui en subsistent encore; il place de même son héros dans son cadre naturel en nous esquissant l'histoire de l'Orient (et même de l'Occident) au VIII<sup>e</sup> siècle. Ce volume, comme l'indique le sous-titre, est donc bien l'histoire « de la vie de Théodore et de son époque ».

L'ouvrage est rempli des luttes de saint Théodore Studite en faveur du culte des images et aussi en faveur de l'union des Églises sous l'autorité spirituelle de Rome. Autour de ces sujets principaux roule toute l'histoire politique et ecclésiastique du VIII<sup>e</sup> siècle. L'invasion arabe qui enserrait Constantinople de plus en plus semble préoccuper les Byzantins beaucoup moins que les controverses théologiques. — En somme, le présent ouvrage, en mettant en relief les préoccupations et les luttes qui avaient cours au VIII<sup>e</sup> siècle autour de saint Théodore Studite, apporte une importante contribution à l'histoire et à la littérature byzantines.

V. M<sup>re</sup> ADDAI SCHER, archevêque chaldéen de Séert. — **Catalogue des manuscrits syriaques et arabes conservés dans la bibliothèque épiscopale de Séert (Kurdistan), avec notes bibliographiques**, in-8°, 100 pages, Mossoul, 1905.

Dans cette brochure, M<sup>re</sup> Addaï Scher nous fait connaître 136 manuscrits (123 syriaques et 13 arabes) qui proviennent du monastère de Saint-Jacques le Reclus, situé à une heure au sud de Séert. Ce monastère, où résidèrent les évêques de Séert et deux patriarches (xvi<sup>e</sup> siècle) compta beaucoup de manuscrits, un moine jacobite témoigne dans le manuscrit 56, qu'il y relia plus de deux cents volumes les années 1606 et 1608, mais la plupart ont été dispersés. Il reste encore 20 manuscrits de la Bible; 11 de commentaires sur l'Écriture; 27 sur sujets liturgiques; 6 de vies de saints, 7 de canons ecclésiastiques; 10 de sujets ascétiques, plus quelques ouvrages de théologie, de philosophie et de grammaire.

Deux de ces manuscrits (82 et 109) ont donné l'occasion à M<sup>re</sup> Addaï Scher de publier un ouvrage arabe sur l'*École de Visibe*, son origine, ses règlements et ses hommes célèbres (8°, 64 pages, Beyrouth, 1905).

VI. D<sup>r</sup> STEPHAN SCHIWIEZ. — **Das morgenländische Mönchtum**, I. 8°, viii-352 pages, chez Kirchheim, Mayence, 1904.

Dans ce premier volume, le D<sup>r</sup> Schiwiez expose l'histoire de l'ascétisme durant les trois premiers siècles de notre ère et du monachisme égyptien au iv<sup>e</sup> siècle. Les deux premières parties du volume (p. 1-225) ont paru de 1898 à 1903 dans *Archiv für kat. Kirchenrecht*, il ne faut donc pas s'étonner si quelques parties ne paraissent plus au courant en 1904. Le mal, il est vrai, n'est pas grand, car l'auteur pourra toujours ajouter quelques appendices au volume suivant pour mettre le premier à jour.

L'ouvrage dénote une grande érudition et l'auteur semble bien avoir pris à tâche de parcourir toutes les sources et toutes les dissertations similaires à la sienne qui lui étaient accessibles. Il n'est pas tombé dans le travers assez répandu aujourd'hui qui cherche à vieillir le monachisme par delà notre ère. Car nos moines se distinguent nettement des ascètes qui ont pu exister ou qui existent dans d'autres religions par leur but qui est de réaliser l'idéal proposé aux hommes dans l'Évangile. L'Évangile en effet est nécessaire et suffisant pour nous expliquer la naissance et le développement de l'ascétisme puis du monachisme chrétien. Chaque pays le réalisa d'ailleurs selon ses goûts, son tempérament et son climat. L'ouvrage est précédé d'un *imprimatur* du doyen de la cathédrale de Mayence. Il traite même de toutes les questions connexes à la vie monacale, comme l'organisation des couvents et leur influence sur le développement de l'idéal chrétien et sur les querelles dogmatiques, des relations des moines avec le clergé, etc. En somme, cet ouvrage rendra donc grand service à qui étudie d'après les documents, les débuts de l'ascétisme et de la vie monacale chez les chrétiens.

VII. JULES GAY. — **L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile I<sup>er</sup> jusqu'à la prise de Bari par les Nor-**

**mands** (867-1071), 8°, xxvi-636 pages, Paris, Fontemoing, 1904 (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90).

C'est encore à l'histoire byzantine qu'est consacré le présent ouvrage. Les historiens jusqu'ici avaient gravité autour de Byzance et de ses empereurs et avaient un peu négligé ce prolongement de l'empire grec que fut l'Italie méridionale. M. Jules Gay, avec grande érudition et sûreté de critique (l'index de ses sources occupe les pages xii-xxvi), s'est appliqué à combler cette lacune. Il consacre un premier livre à une étude d'ensemble sur l'Italie méridionale avant le règne de Basile I<sup>er</sup> et encadre ensuite l'intrusion des Byzantins dans l'Italie méridionale, le développement, l'apogée et le déclin de leur puissance dans ces régions entre la prise de Bari par les Francs sur les Sarrasins en 871 et la seconde prise de Bari par les Normands sur les Byzantins en 1071. Ces matières sont réparties en vingt-six chapitres qui forment quatre livres : Livre II : La politique et la conquête byzantine dans l'Italie méridionale depuis l'avènement de Basile I<sup>er</sup> jusqu'à la victoire du Garigliano (867-915). Livre III : de Léon VI à Nicéphore Phocas (886-963). Livre IV : de Nicéphore Phocas à la mort de Constantin VIII (963-1028). Livre V : Le déclin de la domination byzantine (1028-1071). Une table des noms propres et deux cartes complètent cet excellent ouvrage.

VIII. F. C. CONYBEARE et A. J. MACLEAN. — **Rituale Armenorum** being the administration of the sacraments and the breviary rites of the armenian church together with the greek rites of baptism and Epiphany edited from the oldest mss..... and the East syrian epiphany Rites..... 8° reliure toile, xxx-536 pages, Oxford, Clarendon Press, 1905. — 21 sh. net.

Ce volume contient la traduction, faite par M. Conybeare, sur d'anciens Mss., des livres d'office de l'Église arménienne en dehors de ce qui concerne la liturgie de la Messe, car si le titre nous indique comme principal sujet : *le Rituel Arménien*, c'est-à-dire l'administration des sacrements et les diverses bénédictions, dédicaces et consécrations, deux appendices nous donnent la traduction du bréviaire, du lectionnaire et de l'ancien calendrier arméniens. Faute de pouvoir faire imprimer le texte, M. Conybeare a donné à la Bibliothèque Bodléenne ses copies et photographies de Mss. pour qu'on puisse contrôler sa traduction. Le Rév. A. J. Maclean a ajouté la traduction des rites du jour de l'Épiphanie (6 janvier) chez les Nestoriens d'après un Ms. de la Propagande. Les anciens textes grecs occupent les pages 389 à 442. Enfin des glossaires, deux reproductions de Mss. et des traductions de pièces complémentaires destinées à illustrer la liturgie complètent ce volume. La notoriété de ses auteurs lui est un sûr gage de succès.

IX. Dom H. LECLERCQ. — **L'Espagne chrétienne**. 8°, xxxv-396 pages, Paris, Lecoffre, 1906, 3 fr. 50 (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique).

Le favorable accueil fait par le public à l'ouvrage sur l'*Afrique chré-*

*tienna* publié l'année dernière par Dom H. Leclercq a encouragé l'auteur et l'éditeur à nous donner un volume sur l'*Espagne chrétienne* depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la conquête de la Péninsule par les Musulmans.

Dom Leclercq nous présente un tableau politique et religieux de l'Espagne sur lequel se détachent des martyrs, quelques hommes remarquables comme Osius de Cordoue, Prudence, Priscillien, saint Isidore de Séville et les invasions germaniques. Les conquérants se convertissent au christianisme en 587 pour finir moins d'un siècle et demi plus tard sous les coups des Arabes. Dégagée de tout appareil d'érudition, écrite avec rapidité et clarté, cette histoire de l'Espagne chrétienne se lit avec plaisir et profit.

X. Lic. Dr EDGAR HENNECKE. — I. **Handbuch zu den Neutestamentlichen Apocryphen**, 8°, XVI-604 pages, Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. — 12 marks. — II. **Neutestamentliche Apokryphen**, 8°, XLI-287 et 558 pages, même librairie. — 6 marks.

Ces deux ouvrages sont en réalité l'œuvre d'une quinzaine d'auteurs. Ils contiennent, le premier, des notices sur tous les apocryphes ou fragments d'apocryphes du Nouveau Testament avec des remarques critiques sur le texte des éditions que l'on va traduire dans le second volume. Celui-ci renferme la traduction allemande des évangiles apocryphes; des lettres aux Laodicéens, de Clément, d'Ignace, de Polycarpe, de Barnabas; de la Didaché, d'une partie des vers sibyllins, des apocalypses et des actes apocryphes et une notice sur la Didascalie.

XI. Le R. P. J. PARGOIRE. — **L'Église Byzantine de 527 à 847**, 8°, XX-405 pages, Paris, Lecoffre, 1904, 3 fr. 50 (Bibl. de l'enseignement ecclésiastique).

Les Augustins de l'Assomption, pour répondre aux désirs de Sa Sainteté Léon XIII, ont fondé à Constantinople un centre d'études où quelques religieux s'adonnent avec grand succès à l'étude de l'Orient et surtout du Byzantinisme. Leur revue : les *Échos d'Orient*, n'absorbe que la moindre partie de leur activité, leurs travaux se rencontrent dans toute revue savante et les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien* en particulier connaissent depuis longtemps les PP. Palmiéri, Pargoire, Petit, Petridès, Vaillhé. C'est de ce centre d'études que nous vient le présent ouvrage du P. Pargoire. C'est dire que l'on peut en général avoir toute confiance dans l'érudition de l'auteur : la forme elle-même, pressée et alerte, soutient l'attention du lecteur et lui rend très attachante la lecture de cette partie si importante de l'histoire de l'Église grecque.

XII. Dr EDUARD LIKOWSKI. — **Die Ruthenisch-römische Kirchenreinigung genannt Union zu Brest**, traduit du polonais en allemand par le Dr Paul Jedzink. 8°, XXVIII-384 pages, librairie B. Helder, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne). — 6 marks (7 fr. 50).

Cet ouvrage a paru en langue polonaise à Posen en 1896, pour le troi-

sième centenaire de l'union — appelée union de Brest — de l'Église Ruthène avec l'Église Romaine. L'auteur a passé onze ans à réunir les matériaux de son travail aux Archives de la Propagande, du Vatican, de Lemberg, de Posen, etc. En montrant comment s'est effectuée l'union de l'Église ruthène, il souhaite poser une première pierre pour l'union de l'Église russe avec l'Église catholique. Son ouvrage si consciencieux a trouvé de nombreuses et flatteuses approbations et le Dr Paul Jedzink a voulu le rendre accessible à tous les Allemands et en général aux savants en nous en donnant une traduction allemande.

L'auteur commence par esquisser l'histoire de l'Église Ruthène depuis sa constitution (X<sup>e</sup> siècle) et durant sa dépendance de Constantinople jusqu'à la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Il décrit son état à l'époque de l'union de Brest, les intrigues qui ont précédé et accompagné ce grand acte et enfin cite en appendice la profession de foi des évêques Ruthènes et la constitution de Clément VIII sur l'union de l'Église Ruthène avec l'Église Romaine. L'auteur semble avoir écrit de manière définitive l'histoire de cette époque et nous souhaitons comme lui que l'exemple des Ruthènes soit suivi par la nation russe.

#### Sommaire des revues.

I. **Byzantinische Zeitschrift**, t. XIV, cahiers 3 et 4, 22 août 1905, I (p. 409-619). — C. DE BOOR, *Weiteres zur Chronik des Skilitzes*. — KONSTANTIN HORNA, *Metrische und textkritische Bemerkungen zu den Gedichten des Eugenios von Palermo*. — KARL PRAECHTER, *Zu Thomas Magistros*. — A. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ Κερκυρές, *Διορθώσεις εἰς τὸ « Ἀνακάλυμμα τῆς Κωνσταντινουπόλεως »*. — PETER VOGT, *Zwei Homilien des hl. Chrysostomus mit Einrecht unter die Zweifelhaften verwiesen*. — GEORG GRAF, *Die Arabische Vita des hl. Abramios*. — A. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ Κερκυρές, *Ἀνέκδοτον ἔσσμα τοῦ μελοδῶ Κουμαῖ*. — J. HAURY, *Über die Stärke der Vandalen in Afrika*. — J. HAURY, *Petros Patrikios Magister und Petros Patrikios Barsyomos*. — HERM. BUK, *Zur ältesten Christlichen Chronographie des Islam*. — ADOLF STRUCK, *Die Eroberung Thessalonikes durch die Sarazenen im Jahre 904*. — A. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ Κερκυρές, *Ἐπιλήψεις...: Διορθήματα*. — ANTONIO MUNOZ, *Un avorio bizantino già nel museo di S. Maria Antiqua*. — H. N. ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΟΣ, *Ἐπιγράμματα*. — J. DRASEKE, *Zu den « Inschriften aus Syrien » usw.* B. Z. XIV, 21-26. — G. MERCATI, *Contributo alle « Inschriften aus Syrien »*. — B. K. Στεφάνιδος, *Οἱ κώδικες τῆς Ἀδριανουπόλεως*. — J. B. BURY, *An unnoticed Ms. of Theophanes*. — PAUL MARC, *Eine neue Handschrift des Donner und Erdbebenbuchs*. — V. GARDTHAUSEN, *Zur byzantinischen Kryptographie*. — II (p. 620-657), *Comptes rendus*. — III (p. 658-760), *Bibliographische Notizen und Kleinere Mitteilungen*. (Indication et souvent analyse des publications récentes disposées par lieux communs.)

*Le Directeur-gérant :*

F. CHARMETANT.

# TABLES

DE LA PREMIÈRE SÉRIE

DE LA REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN

**Tomes I à X**

1896-1905





# I

## TABLE DES MATIÈRES

DE CHAQUE FASCICULE (1)

### 1<sup>re</sup> ANNÉE (1896) (épuisée, hors le n° 1)

- N° 1. — I. **Avertissement**, 1. — II. **Notre programme**, 3. — III. **La Serbie chrétienne**, I, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 7. — IV. **Une page de l'histoire de l'Église de Mardin au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle**, par le R. P. SCHEL, 43. — V. **Les missions latines en Orient**, I, par le R. P. MICHEL, 88. — VI. **Mélanges** : I. La lettre d'Anastase le Bibliothécaire, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 124; 2. La Réforme du calendrier, par M. P. PISANI, 130; 3. Notice sur les Kurdes, par M. le b<sup>em</sup> CARRA DE VAUX, 133. — VII. **Bibliographie**, 142.
- N° 2. (On remarquera que, pour ce fascicule, on a recommencé la pagination.) — I. **Ordination dans le rite Jacobite**, par M<sup>sr</sup> GRAFFIN, 1. — II. **La Serbie chrétienne (suite)**, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 37. — III. **Vie de Mar Joseph Ier**, éditée par M. l'abbé CHAROT, 66. — IV. **Les mission latines en Orient**, II, par le R. P. MICHEL, 91. — V. **Mélanges** : I. Doctrine de l'Église chaldéenne sur la primauté de saint Pierre, par le P. EMMANUEL, O. S. B., 137; 2. M. Gladstone et la question des Ordinations anglicanes, 149. — VI. **Bibliographie**, 157.
- N° 3. — I. **Actes du concile de Florence pour la réunion des Églises**, 305. — II. **L'Arménie**, par M. V. ERMONI, 315. — III. **La Serbie chrétienne**, III, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 335. — IV. **Les missions latines en Orient**, III, par le R. P. MICHEL, 379. — V. **Fragments d'une chronique syriaque inédite**, par M. l'abbé NAI, 396. — VI. **Mélanges** : I. Les Chrétiens du Malabar, par M. J.-B. CHAROT, 406; 2. Autonomies ecclésiastiques, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 411; 3. La Question serbe dans l'Empire ottoman, par M. P. PISANI, 420.
- N° 4. — I. **État religieux des diocèses formant le patriarcat chaldéen de Babylone**, par M. J.-B. CHAROT, 433. — II. **Le syllogue littéraire grec de Constantinople**, par L. P., 451. — III. **Marcion dans la littérature arménienne**, par M. V. ERMONI, 461. — IV. **La Serbie chrétienne**, IV, par M. le b<sup>em</sup> d'AVRIL, 481. — V. **Mélanges** : L'Islam, par M. J.-B. CHAROT, 498. — VI. **Bibliographie**, 503.

1) Les fascicules qui ne sont pas épuisés sont vendus 3 fr. 50 chaque et le volume 15 francs.

2<sup>e</sup> ANNÉE (1897) (épuisée)

- N<sup>o</sup> 1. — I. **Notre programme**, I. — II. **La Bulgarie chrétienne**, I, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 5. — III. **Les parties inédites de la Chronique attribuée à Denys de Tellmahré**, par M. F. NAU, II. — IV. **Les souvenirs du concile de Florence**, par M. le b<sup>m</sup> CARRA DE VAUX, 69. — V. **Les missions latines en Orient**, IV, par le R. P. MICHEL, 91. — VI. **Bibliographie**, 120.
- N<sup>o</sup> 2. — I. **La prise de Jérusalem par les Perses en 614**, par M. le c<sup>m</sup> COURET, 125. — II. **La Bulgarie chrétienne**, X, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 165. — III. **Les missions latines en Orient**, XI, par le R. P. MICHEL, 176. — IV. **Note sur une lettre du sultan Bajazet II au roi de France Charles VIII**, par M. BLOCHET, 219. — V. **Mélanges** : Deux publications nouvelles sur l'Islam, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 228. — VI. **Bibliographie**, 238.
- N<sup>o</sup> 3. — I. **La vie de Mar Benjamin**, traduite du syriaque, par V. SCHEL, O. P., 245. — II. **Bulgarie chrétienne**, par le b<sup>m</sup> A. d'AVRIL, 271. — III. **Une lettre d'Ibrahim pacha à Charles-Quint**, par E. BLOCHET, 302. — IV. **Calendrier de l'Église copte d'Alexandrie**, traduit par L. CLUGNET, 307. — V. **Mélanges** : Les relations de l'Église et de l'État dans le Bas-Empire d'après un ouvrage récent, par P. PISANI, 340.
- N<sup>o</sup> 4. — I. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya**, traduite du syriaque et annotée par M. J.-B. CHABOT, 357. — II. **Bulgarie chrétienne**, IV, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 406. — III. **La légende de Bahira**, ou un moine chrétien auteur du Coran, par M. le b<sup>m</sup> CARRA DE VAUX, 439. — IV. **L'Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie**, par M. l'abbé F. NAU, 455. — V. **Mélanges** : 1. Le XI<sup>e</sup> congrès des Orientalistes, 494; 2. Quelques mots de politique chrétienne, à propos d'un livre russe récent, par M. le b<sup>m</sup> C. DE VAUX, 498. — VI. **Bibliographie**, 507.

3<sup>e</sup> ANNÉE (1898) (épuisée)

- N<sup>o</sup> 1. — I. **Les Grecs melkites**, par M. le b<sup>m</sup> A. d'AVRIL, I. — II. **L'ordinal copte**, par V. ERMONI, P. M., 31. — III. **La version syriaque inédite des martyres de S. Pierre, S. Paul et S. Luc d'après un ms. du X<sup>e</sup> siècle**, par F. NAU, 39. — IV. **Le monastère de saint Théocliste (III) et l'Évêché de Paremboles (125)**, par S. VAILLÉ, A. A., 58. — V. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya (suite)**, par J.-B. CHABOT, 77. — VI. **Bibliographie**, 122.
- N<sup>o</sup> 2. — I. **Un bref de Benoît XIV sur les rites orientaux**, par A. A., 125. — II. **Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque**, par L. CLUGNET, 142. — III. **Martyre de S. Luc (suite)**, par F. NAU, 151. — IV. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya (suite)**, par J.-B. CHABOT, 168. — V. **L'ordinal copte (suite)**, par V. ERMONI, 191. — VI. **Mélanges** : Relation de l'évêque de Sidon sur les Jacobites (1587), par le b<sup>m</sup> A. d'AVRIL, 200. — VII. **Bibliographie**.
- N<sup>o</sup> 3. — I. **Essai sur le chant liturgique des Églises orientales**, par M. PARISOT, 221. — II. **Les plérphories de Jean, évêque de Mayouma**, par M. l'abbé F. NAU, 232. — III. **Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque**, par M. L. CLUGNET, 260. — IV. **Les Grecs**

- Melkites**, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 265. — V. **L'ordinal copte**, par M. le D<sup>r</sup> ERMONI, 282. — VI. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya**, par M. J.-B. CHAROT (*suite*), 292. — VII. **Mélanges** : Relation de l'évêque de Sidon (*suite*), par M. le b<sup>m</sup> A. d'AVRIL, 328. — VIII. **Bibliographie**, 335.
- N<sup>o</sup> 1. — I. **Les plérophories de Jean, évêque de Mayouma** (*suite*), par M. l'abbé F. NAT, 337. — II. **Règlements généraux de l'Église orthodoxe en Turquie**, par le R. P. L. PETIT, 333. — III. **L'ordinal copte** (*suite*), par M. le D<sup>r</sup> ERMONI, 325. — IV. **Une homélie de Sévère d'Antioche attribuée à Grégoire de Nysse et à Hésychius de Jérusalem**, par M. M.-A. KUGENER, 335. — V. **Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque** (*suite*), par M. L. CLUGNET, 452. — VI. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya** (*suite*), par M. J.-B. CHAROT, 458. — VII. **Mélanges** : L'avenir du catholicisme en Pologne, 481. — VIII. **Bibliographie**, 490.

1<sup>re</sup> ANNÉE (1899)

- N<sup>o</sup> 1. — I. **Le Glagol et la congrégation des rites**, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, ministre plénipotentiaire, 1. — II. **La messe copte** (traduction de M<sup>re</sup> Macaire), par le R. P. DOM PAUL RENAUDIN, O. S. B., 12. — III. **L'érection du patriarcat de Jérusalem**, 451, par le R. P. S. VALHÉ, des Augustins de l'Assomption, 41. — IV. **Lettre inédite du R. P. Jean de Camillis de Chio sur la mission de la « Chimère »**, par M. ÉMILE LEGRAND, professeur à l'École des Langues Orientales vivantes, 58. — V. **Frère Gryphon et le Liban au XV<sup>e</sup> siècle**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 68. — VI. **L'ordinal copte** (*suite*), par M. V. ERMONI, de la congrégation de la Mission, 101. — VII. **Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque** (*fin*), par M. L. CLUGNET, 116. — VIII. **Mélanges** : 1. Un saint évêque de France honoré en Russie, par le R. P. DOM PAUL RENAUDIN, O. S. B., 129; 2. Sur un abrégé arménien des plérophories, par M. l'abbé F. NAT, professeur à l'Institut catholique, 134. — IX. **Bibliographie**, 190.
- N<sup>o</sup> 2. — I. **Lettre autographe de S. S. Léon XIII adressée au directeur de la « Revue de l'Orient chrétien »**, 111. — II. **Les hiérarchies en Orient**, par M. le b<sup>m</sup> d'AVRIL, 115. — III. **La bibliothèque du séminaire syrien de Charfé**, par le R. P. DOM PAUSOT, O. S. B., 150. — IV. **Opuscules maronites**, par M. l'abbé F. NAT, professeur à l'Institut catholique, 175. — V. **Règlements généraux de l'Église orthodoxe en Turquie** (*suite*), par le R. P. PETIT, des Augustins de l'Assomption, 227. — VI. **Le synode de Mar Jésusyab**, par M<sup>re</sup> GRAFFIX, professeur à l'Institut catholique, 247. — VII. **Fragment d'une version copte de l'Apocalypse de saint Jean**, par M. JEAN CLÉDAT, 263. — VIII. **La Grande Doxologie, étude critique**, par M. AMÉDÉE GASTOÛÉ, professeur à l'École de chant liturgique de Paris, 280. — IX. **Bibliographie**, 291.
- N<sup>o</sup> 3. — I. **Règlements généraux des Arméniens catholiques**, par le R. P. PETIT, des Augustins de l'Assomption, 305. — II. **Opuscules maronites** (*suite*), par M. l'abbé F. NAT, 318. — III. **La bénédiction liturgique des raisins**, par le R. P. DOM PAUSOT, O. S. B., 354. — IV. **Neuf chapitres du « Songe du viel pèlerin » de Philippe de Mézières, relatifs à l'Orient**, par M. ED. BLOCHET, 364. — V. **La vie du moine Rabban Youssef Bousnaya** (*suite*), par M. l'abbé J.-B. CHAROT, 380. — VI. **L'ordinal copte** (*suite*), par M. V. ERMONI, de la congrégation de la Mission, 416. — VII. **Protes-**

- tantisme et catholicisme chez le peuple nestorien. Une revue néo-syriaque à Ourmiah, par M. J. BABAKHAN, d'Ourmiah, officier d'Académie, 428. — VIII. **Les évêques Jacobites du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle d'après la chronique de Michel le Syrien**, par M. Fabbé J.-B. CHABOT, 441. — IX. **Mélanges** : Le culte de S. Julien du Mans dans l'Église russe, par le R. P. DOM RENAUDIN, O. S. B., 453. — X. **Bibliographie**, 455.
- N<sup>o</sup> 1. — I. **Les règles monastiques orientales antérieures au concile de Chalcedoine**, par DOM J. M. BESSE, O. S. B., 465. — II. **Les Évêques Jacobites du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle (suite)**, par M. Fabbé J.-B. CHABOT, 495. — III. **Répertoire alphabétique des monastères de Palestine**, par le R. P. S. VAULIÉ, des Augustins de l'Assomption, 512. — IV. **Opuscules maronites**. Histoire de Sévère, patriarche d'Antioche (*suite*), par M. Fabbé F. NAR, professeur à l'Institut catholique, 543. — V. **Voyage au pays des Nosairis**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 572. — VI. **L'ordinal copte (suite)**, par M. V. ERMOI, de la congrégation de la Mission, 591. — VII. **Neuf chapitres du « Songe du vieil pèlerin » de Philippe de Mézières, relatifs à l'Orient (suite)**, par M. Ed. BLOCHET, 605. — VIII. **Mélanges** : Benoît XIV et l'Église copte, par DOM P. RENAUDIN, O. S. B., 615. — IX. **Bibliographie**, 626.

### 5<sup>e</sup> ANNÉE (1900)

- N<sup>o</sup> 1. — I. **Entre Grecs et Russes**, par TH. MICHAÏLOVITCH, I. — II. **Répertoire alphabétique des monastères de Palestine (suite)**, par le R. P. VAULIÉ, des Augustins de l'Assomption, 49. — III. **Vie et récits de l'abbé Daniel de Scété**. Texte grec, publié par M. LÉON CLUGNET, 49. — IV. **Opuscules maronites**. Histoire de Sévère, patriarche d'Antioche (*suite*), par M. Fabbé F. NAR, professeur à l'Institut catholique, 74. — V. **Voyage au pays des Nosairis (suite)**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 99. — VI. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya (suite)**, par M. Fabbé CHABOT, 118. — VII. **Neuf chapitres du « Songe du vieil pèlerin » de Philippe de Mézières, relatifs à l'Orient (suite et fin)**, par M. E. BLOCHET, 144. — VIII. **Mélanges** : Remarques sur les traductions syriaques des formules grecques Ὁ τῆς εὐσεβούς λέξεως et ὁ τῆς ὁσίας μνήμης, par M. M.-A. KUGENER, 155. — IX. **Bibliographie**, 161.
- N<sup>o</sup> 2. — I. **Sur les couvents dédiés de Roumanie**, par M. le 1<sup>er</sup> D'AVRIL, ministre plénipotentiaire, 169. — II. **Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya (fin)**, par M. Fabbé J.-B. CHABOT, 182. — III. **La compilation historique de pseudo-Zacharie le Rhéteur**, par M. M.-A. KUGENER, 201. — IV. **Christodule, Higoumène de Saint-Jean, à Patmos (1020-1101)**, par le R. P. DOM PAUL RENAUDIN, O. S. B., 215. — V. **L'ordinal copte (fin)**, par M. V. ERMOI, de la Congrégation de la Mission, 217. — VI. **Vie et récits de l'abbé Daniel de Scété (suite)**. Texte grec, publié par M. LÉON CLUGNET, 254. — VII. **Répertoire alphabétique des monastères de Palestine (fin)**, par le R. P. VAULIÉ, des Augustins de l'Assomption, 272. — VIII. **Opuscules maronites (fin)**. Vie de Sévère, patriarche d'Antioche, par M. Fabbé F. NAR, professeur à l'Institut catholique, 293. — IX. **Au pays des Nosairis (suite)**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 303. — X. **Mélanges** : Le monastère de Sainte-Catherine au Sinaï, par le R. P. DOM PAUL RENAUDIN, O. S. B., 319. — XI. **Bibliographie**, 322.
- N<sup>o</sup> 3. — I. **Les Ordinations « Per Saltum »**, par le R. P. DOM J. PARISON,

- O. S. B.**, 335. — II. **Vie et récits de l'abbé Daniel de Scété**. I. Texte grec, publié par M. LÉON CLUGNET (*suite*). II. Texte syriaque, publié par M. l'abbé F. NAI, professeur à l'Institut catholique, 370. — III. **Le vénérable Jean André Carga, évêque latin de Syra (1560-1617)**, par le R. P. SOPIRONE PÉTRIDIS, des Augustins de l'Assomption, 107. — IV. **Au pays des Nosairis (*suite et fin*)**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 123. — V. **Rituel copte du baptême et du mariage**, par le R. P. V. ERMONI, de la Congrégation de la Mission, 115. — VI. **La compilation historique de pseudo-Zacharie le Rhéteur (*suite et fin*)**, par M. M.-A. KRIGENER, docteur ès lettres, 161. — VII. **Deux lettres d'Élie XI, patriarche de Babylone**, par M. J. BABAKIAN, 181. — VIII. **Mélanges** : A propos du couvent du mont Sinaï, par M. l'abbé J.-B. CHABOT, 192. — IX. **Bibliographie**, 199.
- N° 1. — I. **Le chemin de fer de Damas à La Mecque**, par H. SLEEMAN, 507. — II. **Vie et récits de l'abbé Daniel de Scété**, III. Texte copte, publié par M. BEN GIUDI, professeur à l'Université de Rome, 535. — III. **Les Églises orientales « orthodoxes » et le protestantisme**, par le R. P. DOM RENAUDIN, O. S. B., 565. — IV. **Lettre de Jacques d'Édesse à Jean le Stylite sur la chronologie biblique et la date de la naissance du Messie**, par l'abbé F. NAI, professeur à l'Institut catholique de Paris, 581. — V. **Une formule magique byzantine**, par le R. P. S. PÉTRIDIS, des Augustins de l'Assomption, 597. — VI. **Les évêques Jacobites du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après la chronique de Michel le Syrien**, par l'abbé J.-B. CHABOT, 605. — VII. **Les évêchés de l'Égypte chrétienne**, par M. V. ERMONI, de la Congrégation de la Mission, 637. — VIII. **Mélanges** : 1. Lettre pastorale de Sa Béatissime M<sup>gr</sup> Joseph Emmanuel II, patriarche de Babylone, traduite du syriaque par l'abbé J.-B. CHABOT, 612; 2. Histoire de Béder-Khan, par le b<sup>re</sup> d'AVRII, ministre plénipotentiaire, 619. — IX. **Bibliographie**, 651.

6<sup>e</sup> ANNÉE (1901)

- N° 1. — I. **Griefs de l'hellénisme contre la Russie**, par X.... 1. — II. **Les Nosairis furent-ils chrétiens? A propos d'un livre récent**, par le R. P. LAMMENS, S. J., 33. — III. **Vie et récits de l'abbé Daniel**, III. Texte copte (*fin*), et IV. Corrections du texte éthiopien, par M. BEN GIUDI, professeur à l'Université de Rome. — Introduction par M. LÉON CLUGNET, 51. — IV. **L'ancienne et la nouvelle théologie russe**, par le R. P. AURELIO PALMIERI, des Augustins de l'Assomption, 88. — V. **Lettre de Jacques d'Édesse au diacre George**, par l'abbé F. NAI, professeur à l'Institut catholique de Paris, 115. — VI. **Une découverte! Succession apostolique des patriarches d'Arménie**, par le R. P. GIRARD, S. J., 132. — VII. **Mélanges** : Où en est le chemin de fer de la Mecque, par H. SLEEMAN, 115. — VIII. **Bibliographie**, 153.
- N° 2. — I. **Les Chorévêques**, par le R. P. DOM J. PARISOT, O. S. B., 157. — II. **Griefs de l'hellénisme contre la Russie (*suite*)**, par X.... 172. — III. **Les évêques Jacobites du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle d'après la chronique de Michel le Syrien (*suite et fin*)**, par l'abbé J.-B. CHABOT, 189. — IV. **L'Islam en Chine**, par H. LEVANTIN, 221. — V. **L'ancienne et la nouvelle théologie russe (*suite et fin*)**, par le R. P. AURELIO PALMIERI, des Augustins de l'Assomption, 251. — VI. **Histoire de sainte Marine**. I. Texte syriaque, publié par l'abbé F. NAI, professeur à l'Institut catholique de Paris.

283. — VII. ΕΠΙΘΕΩΡΗΣΙΣ ΤΗΣ ΤΟΥ Κ. ΔΙΟΜΗΔΟΥΣ ΚΥΡΙΑΚΟΥ ΘΡΗΣΚΕΥΤΙΚΗΣ ΕΠΙΘΕΩΡΗΣΕΩΣ ΠΕΡΙ ΤΟ ΠΝΕΥΜΑ ΤΟΥ 16<sup>ου</sup> ΑΙΩΝΟΣ, ἕκτὸ Μ. Ε., 291. — VIII. **Mélanges** : Le Califat ottoman, par le b<sup>em</sup> d'AVRIL, ministre plénipotentiaire, 303. — IX. **Bibliographie**, 309.
- N<sup>o</sup> 3. — I. **Saint Michel le Syncelle et les deux frères Grapti, saint Théodore et saint Théophane**, par le R. P. S. VAULHÉ, des Augustins de l'Assomption, 313. — II. **Griefs de l'hellénisme contre la Russie (suite)**, par X., 333. — III. **Vie de sainte Marine**. II. Texte latin, publié par LÉON CLUGNET (suite), 357. — IV. **Autobiographie du patriarche Ignace-Michel-Djaroué**, par le R. P. L. CHEÏKHO, S. J., 379. — V. **Les Églises orientales et « orthodoxes » et le protestantisme**, par le R. P. DOM P. RENAUDIN, O. S. B. (suite), 402. — VI. **Les Chorévêques**, par le R. P. DOM J. PARISOT (suite et fin), 419. — VII. **Les deux mélodes du nom d'Anastase**, par le R. P. S. PÉTRIDÈS, des Augustins de l'Assomption, 441. — VIII. **Rituel copte du baptême et du mariage**, par le R. P. V. ERMONI (suite), 453. — IX. **Mélanges** : 1. La patrice Césaria, correspondante de Sévère d'Antioche, par M. l'abbé F. NAV, professeur à l'Institut catholique de Paris, 470; 2. Un projet de croisade française, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 473. — X. **Bibliographie**, 475.
- N<sup>o</sup> 4. — I. **Les études islamiques en Russie et une apologie russe de l'Islam**, par le R. P. AURELIO PALMIERI, des Augustins de l'Assomption, 485. — II. **Lettre de Jacques d'Édesse sur la généalogie de la sainte Vierge**, par M. l'abbé F. NAV, professeur à l'Institut catholique de Paris, 512. — III. **Griefs de l'hellénisme contre la Russie**, par X. (fin), 532. — IV. **Vie de sainte Marine**. III. Texte grec, publié par M. LÉON CLUGNET (suite), 572. — V. **Traité de musique byzantine**, par le R. P. J. THIBAUT, des Augustins de l'Assomption, 593. — VI. **Saint Michel le Syncelle et les deux frères Grapti, saint Théodore et saint Théophane**, par le R. P. S. VAULHÉ, des Augustins de l'Assomption (fin), 610. — VII. **Mélanges** : 1. La Prise de Jérusalem par les Perses, par le R. P. S. VAULHÉ, des Augustins de l'Assomption, 612; 2. La Titulature des patriarches grecs-catholiques-melkites, par H. DE SAINT-GULIÉZ, 619. — VIII. **Bibliographie**, 651.
- 7<sup>e</sup> ANNÉE (1902)**
- N<sup>o</sup> 1. — I. **La Russie et l'Orient chrétien durant ces derniers mois**, par X., 1. — II. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie**, par FR. TOURNEBIZE, 26. — III. **Les "projets" de Joachim III**, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 59. — IV. **Les études islamiques en Russie**, par le R. P. AURELIO PALMIERI, A. A., 71. — V. **Histoire de Jean bar Aphthonia**, par M. l'abbé F. NAV, professeur à l'Institut catholique de Paris, 97. — VI. **Vie de sainte Marine** IV. Texte copte publié et traduit par M. l'abbé H. HYVERNAT, professeur à l'Université catholique d'Amérique, 136. — VII. **Mélanges** : 1. Le pèlerinage de la Mecque en 1901, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 153; 2. L'immigration musulmane en Turquie, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 157; — 3. L'Allemagne en Turquie, 158. — VIII. **Bibliographie**, 161.
- N<sup>o</sup> 2. — I. **Le "Moutasarrifat" ou Gouvernement autonome du Liban**, par H. LEVANTIN, 171. — II. **Récit de Mar Cyriaque racontant comment le corps de Jacques Baradée fut enlevé du couvent de Casion et transporté au couvent de Phesiltha**, par M. A. KUGENER, 196.

- III. **Cassia**, par le R. P. SOPHRONE PÉTRIDIS, A. A., 248. — IV. **Vie de sainte Marine** (*suite*), V. Texte arabe, publié par MM. E. GEHR et E. BLOCHET, 245. — V. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par FR. TOURNEBIZE, 277. — VI. **Rituel copte du baptême et du mariage** (*suite*), par M. V. ERMONI, 303. — VII. **Histoire de saint Nicolas, soldat et moine**. — Texte grec, publié par LÉON CLUGNET, 319. — VIII. **Mélanges** : 1. La question gréco-arabe en Égypte, par H. LAMMENS, S. J., 331; 2. Un nouveau diocèse grec-orthodoxe en Syrie, par H. LAMMENS, S. J., 332; 3. Le Sionisme et la Turquie, par H. L., 334. — IX. **Bibliographie**, 336.
- N° 3. — I. **L'Eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didaché**, par l'abbé P. LAPEUZE, 339. — II. **Sophrone le Sophiste et Sophrone le Patriarche**, par le R. P. S. VALIÉ, A. A., 369. — III. **L'inscription syrienne de Krad ad-Dasiniya, dans l'Émésène**, par le R. P. S. RONZEVILLE, S. J., 366. — IV. **Les « Madag » ou sacrifices arméniens**, par le R. P. D. GIRARD, S. J., 410. — V. Η ΠΑΡΗΚΗ ΕΠ'ΚΥΚΛΙΟΣ ΚΑΙ Η ΑΘΗΝΑΙΑ ΚΑΗΤΩΔΕΙΟΣ ΧΗΝ, par ΧΑΡΑΑΑΜΗΟΣ ΧΗΝΟΣΚΟΠΟΣ, 423. — VI. **Les Nosairis dans le Liban**, par le R. P. LAMMENS, S. J., 442. — VII. **Vie de sainte Marine**. VI. Texte haut-allemand, et VII. Texte bas-allemand, publié par LÉON CLUGNET, 478. — VIII. **Mélanges** : 1. Le couvent du mont Sinâï, par H. LAMMENS, S. J., 501; 2. Le séminaire oriental de Beyrouth, par H. LAMMENS, S. J., 504. — IX. **Bibliographie**, 506.
- N° 4. — I. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie**, par FR. TOURNEBIZE (*suite*), 509. — II. **Vie et office de saint Michel Maléinos, suivis d'un traité ascétique de Basile Maléinos**. Texte grec publié par le R. P. LOUIS PETIT, A. A., 543. — III. **Vies et récits d'anachorètes (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles)**. I. **Analyse du ms. grec de Paris 1596**, par l'abbé F. NAC, II. Textes grecs inédits extraits du même ms. et publiés par LÉON CLUGNET, 604. — IV. **La rebaptisation des Latins chez les Grecs**, par A. P., 648. — V. **Vie de sainte Marine**. VII. Texte français, publié par LÉON CLUGNET, 647. — VI. **Mélanges** : Les formules épigraphiques : *Christus hic est et ΧΡΙΣΤΟΣ ΕΝΘΑΔΕ ΚΑΤΟΙΚΕΝ*, par le R. P. H. LAMMENS, S. J., 668. — VII. **Bibliographie**, 674.

8<sup>e</sup> ANNÉE (1903)

- N° 1. — I. I. **Vie de saint Auxence**. Texte grec publié par LÉON CLUGNET. 2. **Mont saint Auxence**. Étude historique et topographique par JULES PARGOIRE, A. A., I. — II. **Sophrone le Sophiste et Sophrone le Patriarche** (*suite*), par SIMÉON VALIÉ, A. A., 32. — III. **Nicéphore Mélissène, évêque de Naxos et de Cotrone**, par ÉMILE LEGRAND, 70. — IV. **Vies et récits d'anachorètes (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles)**. I. **Analyse du Ms. grec de Paris 1596** (*suite*), par M. l'abbé F. NAC, 91. — V. **Relations officielles entre la cour romaine et les sultans mamlouks d'Égypte**, par H. LAMMENS, S. J., 101. — VI. **La rebaptisation des Latins chez les Grecs** (*suite*), par A. P., III. — VII. **Le patriarcat maronite d'Antioche**, par P. CHEBIL, 133. — VIII. **Mélanges** : 1. Déposition du patriarche Marc Xylocarvi, par LOUIS PETIT, A. A., III; 2. Russes et Nosairis, par P. LAMMENS, S. J., 149. — IX. **Bibliographie**, 150.
- N° 2. — I. **Vie et office de saint Euthyme le Jeune**. Texte grec publié par LOUIS PETIT, A. A., 155. — II. **Histoire politique et religieuse de l'Ar-**

- ménie (*suite*), par FR. TOURNEBIZE, S. J., 206. — III. **Mont Saint-Auxence**, par JULES PARGOIRE, A. A. (*suite*), 240. — IV. **Le patriarcat maronite d'Antioche**, par S. VAHLÉ, A. A., 281. — V. **Vie de sainte Marine** (*suite*). VII. Texte français publié par LÉON CLUGNET, 288. — **Mélanges** : Notes de géographie ecclésiastique syrienne, par H. LAMMENS, S. J., 313. — VII. **Bibliographie**, 320.
- N° 3. — I. **Un poète royal à la cour des Omiades de Damas**, par H. LAMMENS, S. J., 325. — II. **Sophrone le Sophiste et Sophrone le Patriarche**, par S. VAHLÉ, A. A. (*fin*), 356. — III. **Lettre de Paul, évêque de Saïda, moine d'Antioche, à un musulman de ses amis**. Texte arabe publié et traduit par L. BEFFAR, S. J., 388. — IV. **Mont Saint-Auxence**. Étude historique et topographique (*suite*), par J. PARGOIRE, A. A., 426. — V. **La forme consécratoire de l'Eucharistie d'après quelques manuscrits grecs**, par E. BATAREKI, prêtre grec-melchite, 459. — VI. **Mélanges** : 1. Une bagarre au Saint-Sépulchre en 1698, par L. PETIT, A. A., 471 ; 2. L'antiquité de la formule « Omnia ad maiorem Dei gloriam », par H. LAMMENS, S. J., 477 ; 3. Anciens couvents de l'Auranitide, par H. LAMMENS, S. J., 478. — VII. **Bibliographie**, 482.
- N° 4. — I. **Le memorandum du patriarche grec orthodoxe de Constantinople au Sultan sur les affaires de Macédoine**, par N., 485. — II. **Vie et office de saint Euthyme le Jeune**. Texte grec publié par LOUIS PETIT, A. A. (*fin*), 503. — III. **Nahadag-Martyrs, rites et usages**, par D.-M. GIRARD, S. J., 537. — IV. **Mont Saint-Auxence**. Étude historique et topographique (*fin*), par J. PARGOIRE, A. A., 550. — V. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par FR. TOURNEBIZE, 577. — VI. **Vie de sainte Marine** (*suite*). VIII. Texte éthiopien publié par F.-M. ESTEVES PEREIRA, 614. — VII. **Mélanges** : 1. La lettre de Philoxène de Mabboug à Abou-Niphir, par J. TIERNOT, 623 ; 2. Note inédite sur Philoxène, évêque de Maboug, par F. NAR, 630 ; 3. Coptes asiatiques? par H. LAMMENS, S. J., 633 ; 4. Un document palestinien à retrouver, par H. LAMMENS, S. J., 637. — VIII. **Bibliographie**, 639.

9<sup>e</sup> ANNÉE (1904)

- N° 1. — I. **Le dogme de l'Immaculée Conception et la doctrine de l'Église grecque**, par D. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B., 1. — II. **Les théotokies ou office de la sainte Vierge dans le rite copte**, par A. MALLON, S. J., 17. — III. **Un poète royal à la cour des Omiades de Damas** (*fin*), par H. LAMMENS, S. J., 32. — IV. **La forme consécratoire du sacrement de l'ordre dans l'Église grecque, d'après un ms. du XII<sup>e</sup> siècle**, par ÉLIE BATAREKI, prêtre grec melkite, 65. — V. **Textes orientaux inédits du martyre de Judas Cyriaque, évêque de Jérusalem**, par I. GIBLI, I. Texte syriaque, 79. — VI. **Les colonies d'Orientaux en Occident, du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle**, par L. JALABERT, S. J., 96. — VII. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par FR. TOURNEBIZE, S. J., 107. — VIII. **Mélanges** : 1. Bulle du patriarche Métrophane sur le mariage, par L. PETIT, A. A., 139 ; 2. Un commentaire inédit sur la bagarre du Saint-Sépulchre en 1698, par H. LAMMENS, S. J., 144. — IX. **Bibliographie**, 146.
- N° 2. — I. **Correspondances diplomatiques entre les sultans mamluks d'Égypte et les puissances chrétiennes**, par H. LAMMENS, S. J., 151. — II. **Le dogme de l'Immaculée Conception et la doctrine de**



- L'Église grecque** (*suite*), par D. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B., 188. — III. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par Fr. TOURNEBIZE, 212. — IV. **Office de sainte Marine**, texte syriaque, par L. CUGNET, 210.
- V. **Mélanges** : 1. Un patriarche sorcier à Constantinople, par L. BRÉHÉ, 261 ; 2. Maronites, Mazouites et Maranites, par F. NAV, 268 ; 3. Demnaba de sainte Sylvie et Duniq des monuments égyptiens, par H. LAMMENS, S. J., 276. — VI. **Bibliographie**, 281.
- N° 3. — I. **Quelques mss. de musique byzantine**, par J.-B. REBOURS, des Pères Blancs, 299. — II. **Textes orientaux inédits du martyr de Judas Cyriaque, évêque de Jérusalem**. II. Texte copte par L. GUIDI, 310. — III. **Saint Jean le Paléolaurite, précédé d'une notice sur la vieille Laure**, par S. VAILLÉ et S. PÉTRIDÈS, A. A., 333. — IV. **Correspondances diplomatiques entre les sultans mamluks d'Égypte et les puissances chrétiennes** (*fin*), par H. LAMMENS, S. J., 359. — V. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par Fr. TOURNEBIZE, S. J., 393. — VI. **Office de sainte Marine**, par L. CUGNET, texte syriaque (*suite*), 409. — VII. **Mélanges** : Note sur la localité palestinienne dite Maouza ou Maôza de Tammia, par M.-A. KEGENER, 412. — VIII. **Bibliographie**, 416.
- N° 4. — I. **Saints jumeaux et dieux cavaliers**, par H. GREGOIRE, 453. — II. **Saint Jean le Paléolaurite** (*fin*), par S. VAILLÉ et S. PÉTRIDÈS, A. A., 491. — III. **Le Dogme de l'Immaculée Conception et la doctrine de l'Église grecque** (*suite*), par D. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B., 512. — IV. **Rituel copte du baptême et du mariage** (*suite*), par V. ERMONI, P. M., 526. — V. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par Fr. TOURNEBIZE, 537. — VI. **Vie de sainte Marine** (*suite*), par L. CUGNET, 560. — VII. **Bibliographie**, 609.

10<sup>e</sup> ANNÉE (1905)

- N° 1. — I. **Quelques mss. de musique byzantine** (*fin*), par J.-B. REBOURS, 1. — II. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par Fr. TOURNEBIZE, 15. — III. **Vies et récits d'anachorètes**, par L. CUGNET, 30. — IV. **Le dogme de l'Immaculée Conception et la doctrine de l'Église grecque** (*suite*), par D. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B., 57. — V. **Sivas, huit siècles d'histoire**, par P. GIRARD, S. J., 79. — VI. **Mélanges** : 1. Chrysippe, prêtre de Jérusalem, par S. VAILLÉ, A. A., 96. — 2. Le congrès international des Orientalistes (19-26 avril 1905), par F. NAV, 100. — VII. **Bibliographie**, 105.
- N° 2. — I. **Dans quelle mesure les Jacobites sont-ils monophysites?** par F. NAV, 113. — II. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par Fr. TOURNEBIZE, 135. — III. **Le dogme de l'Immaculée Conception et la doctrine de l'Église grecque** (*fin*), par D. PLACIDE DE MEESTER, O. S. B., 151. — IV. **Les constructions palestiniennes dues à sainte Hélène, d'après une rédaction du X<sup>e</sup> siècle, source de Nicéphore Calliste**. VIII, 29, 30, 32, par F. NAV, 162. — V. **Sivas, huit siècles d'histoire** (*suite*), par P. GIRARD, S. J., 169. — VI. **Documents de source copte sur la sainte Vierge**, par A. MALLOX, S. J., p. 182. — VII. **Traduction des lettres XII et XIII de Jacques d'Édesse** (exégèse biblique), par F. NAV, 197. — VIII. **Mélanges** : Carion et Zacharie moines de Scété, (commencement du IV<sup>e</sup> siècle), par F. NAV, 209. — IX. **Bibliographie**, 213.

- N<sup>o</sup> 3. — I. **L'Orient latin censitaire du Saint-Siège**, par C. DAUX, 225. — II. **Documents de source copte sur la sainte Vierge** (*fin*), par A. MALLOX, S. J., 251. — III. **Traduction des lettres XII et XIII de Jacques d'Édesse** (exégèse biblique) (*fin*), par F. NAC, 258. — IV. **Sivas, huit siècles d'histoire** (*suite*), par D. M. GIRARD, S. J., 283. — V. **Traité liturgiques de S. Maxime et de S. Germain traduits par Anastase le bibliothécaire**, par S. PÉTRIDÈS, A. A., 289. — VI. **Mélanges** : 1. Rabban Daniel de Mardin, auteur syro-arabe du XIV<sup>e</sup> siècle, par F. NAC, 311; 2. Les biens de l'Église arménienne, le divorce et le repos dominical en Russie, les massacres du Caucase, par N. LONGUEVILLE, 319. — Bibliographie, 326. Livres nouveaux. Sommaire des Revues, 330.
- N<sup>o</sup> 4. — I. **Sivas, huit siècles d'histoire**, par D. M. GIRARD, S. J., 337. — II. **Traité liturgiques de S. Maxime et de S. Germain, traduits par Anastase le Bibliothécaire**, par S. PÉTRIDÈS, A. A., 350. — III. **Histoire politique et religieuse de l'Arménie** (*suite*), par FR. TOURNEBIZE, 365. — IV. **Le chapitre *Περὶ ἀναχωρητικῶν ἀγίων* et les sources de la vie de S. Paul de Thèbes**, par F. NAC, 387. — V. **Les versions arabes du « Testamentum Domini nostri Jesu Christi »**, par P. DIE, 418. — VI. **Le pasteur d'Hermas, fragments de la version copte-sahidique jusqu'à ce jour inconnue**, par L. DELAPORTE, 421. — VII. **Mélanges**. I. *Χρῆσανθος ὁ σιθηριώτης* (*ROC*, 1901, p. 156) = Chrysanthè Loparev, par X., 432; 2. Lettre relative à la Chronique de Michell le Syrien, par S. B. M<sup>re</sup> RAHMANI, 435. — VII. **Bibliographie**, 439; Livres nouveaux; sommaire de la *B. Z.*, 442.
-

## II

# TABLE DES MATIÈRES (1)

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- Acta mythologica apostolorum**, IX, 624.
- Alexis I<sup>er</sup> Comnène** (essai sur le règne d'), VI, 154.
- Algazel**, VII, 161.
- Anachorètes** (Vies et récits d'), VII, 604; VIII, 91; X, 39. — Cf. X, 387.
- Anastase** (les deux mélodes du nom d'), VI, 444.
- Anastase le Bibliothécaire** (la lettre d'), I, 124 (pr.).
- Apocalypse** (fragment d'une version copte de l') de saint Jean, IV, 263; Apocalypse d'Elie et de Sophonie, V, 161.
- Apocryphes** (fragments d'), leur origine, IX, 613. — Cf. X, 446.
- Archéologie chrétienne** (éléments d'), V, 449.
- Arménie** (l'), I, 315. — *Armenien und Europa*, II, 120. — Succession apostolique des patriarches d'Arménie, VI, 132. — Histoire politique et religieuse de l'Arménie, VII, 26, 277, 509; VIII, 206, 577; IX, 107, 212, 593; X, 15, 135, 365. — V. Nabadag. — Cf. VIII, 320.
- Arménienne** (Eglise), III, 328. — Règlements généraux des Arméniens catholiques, IV, 305. — Les « madag » ou sacrifices arméniens, VII, 410. — Les biens de l'Eglise arménienne, X, 319.
- Athanase** (les canons de S.) d'Alexandrie, X, 215.
- Auranitide**. — V. Géographie.
- Autonomies ecclésiastiques**, églises séparées, I, 411.
- Autriche** (les Serbes en), I, 335.
- Auxence**. — Vie de saint Auxence, VIII, 1. — Mont Saint-Auxence, VIII, 15, 240, 426, 550.
- Bahira** (la légende de) ou un moine chrétien auteur du Coran, II, 439.
- Eajazet II** (lettre du sultan) au roi de France Charles VIII, II, 219.
- Bardesane**, X, 278.
- Bas Empire** (les relations de l'Eglise et de l'Etat dans le), II, 340.
- Basile le Grand**. — V. Liturgie.
- Béder-Khan** (histoire de), V, 649.
- Béhémouth** ou la Sauterelle, X, 262, 279.
- Bénédiction** (la) liturgique des raisins, IV, 354.
- Benjamin** (la vie de Mar), traduite du syriaque, II, 245.
- Benoît XIV** (le bref de) *Allatae sunt*, III, 126. — Benoît XIV et l'Eglise copte, IV, 615.
- Beyrouth**, IV, 556; VII, 504.
- Bible Polyglotte** (la sainte), V, 331. — Cf. X, 197, 258. — Les psaumes traduits de l'Hebreu, X, 335. — Les apocryphes du Nouveau Testament, X, 446.
- Bosnie-Herzégovine** (les Serbes de la), I, 37 (sec.).
- Bulgarie** (la) chrétienne, II, 5, 165, 271, 406.
- Byzantin** (l'empire), IX, 615.
- Calendrier** (la réforme du), I, 130 (pr.). *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiae*, I, 143 (pr.). — Calendrier de l'Eglise copte d'Alexandrie, II, 307.
- Califat ottoman** (le), VI, 303.
- Canons des apôtres**, IX, 290. — De saint Athanase, X, 215.
- Carion et Zacharie**, moines de Scété (commencement du IV<sup>e</sup> siècle), X, 209.
- Carthage romaine**, X, 105.

(1) Nous renvoyons au tome et à la page. Par suite d'une erreur dans la mise en pages, le tome I<sup>er</sup> renferme deux fois la pagination 1 à 144. Nous la distinguons en la faisant suivre de (pr.) ou de (sec.).

- Cassia**, VII, 218.
- Césaria** (la patrice), correspondante de Sévère d'Antioche, VI, 470.
- Chaldéen** (les origines du patriarcat), I, 66 (sec.). — Doctrine de l'Église chaldéenne sur la primauté de saint Pierre, I, 137 (sec.). — État religieux des diocèses formant le patriarcat chaldéen de Babylone, I, 433.
- Chant**. — Essai sur le chant liturgique dans les Églises orientales, III, 221. — Chants liturgiques des coptes, V, 164. — VII, 169.
- Charfé** (la Bibliothèque du séminaire syrien de), IV, 150.
- Charles VIII** (note sur une lettre\* du sultan Bajazet II au roi de France), II, 219.
- Charles-Quint** (une lettre d'Ibrahim pacha à), II, 302.
- Chimère** (mission de la) en Albanie, IV, 58.
- Chorévêques** (les), VI, 457, 419.
- Christodule**, higoumène de Saint-Jean à Patmos, V, 215.
- Chronique** (fragments d'une) syriaque inédite, I, 396. — Chronique du pseudo-Denys de Tellmahré, II, 41. — Fragments d'une chronique syriaque maronite, IV, 318. — Cf. X, 439.
- Chrysippe**, prêtre de Jérusalem (X<sup>e</sup> siècle), X, 96.
- Clément VI** (le pape) et les affaires d'Orient, IX, 621.
- Clément IX** et la guerre de Candie, X, 327.
- Concile de Florence**, I, 305; II, 69.
- Congrégation des rites**. — V, Glacol.
- Congrès international des orientalistes**, XI<sup>e</sup> congrès, II, 491; XIV<sup>e</sup> congrès, X, 100.
- Copte** (calendrier de l'Église) d'Alexandrie, II, 307. — L'ordinal copte, III, 31, 191, 282, 425, 430; IV, 104, 416, 591; V, 247. — La messe copte, IV, 12. — Église copte, cf. Benoit XIV. — Cf. Rituel. — Coptes asiatiques, VIII, 633.
- Coran**. — V, Bahira.
- Cyriaque** (récit de Mar) racontant comment le corps de Jacques Baradée fut enlevé du couvent de Gasion et transporté au couvent Pheuiltha, VII, 196.
- Cyrille et Méthode** (SS.). Cf. Lettre d'Anastase.
- Damas** (le chemin de fer de) à la Mecque, V, 507. — V, *Omiades*.
- Daniel** (vie de) du monastère de Scété, IV, 455. *Vie et récits*, texte grec, V, 49, 254, 370; texte syriaque, V, 391; texte copte, 535; VI, 51.
- Daniel de Mardiu**, IV, 335; X, 314.
- David** est-il l'auteur de tous les psaumes? X, 272.
- Dennaba** de S<sup>te</sup>-Sylvie et Dunip des monuments Égyptiens, IX, 276.
- Denys de Tellmahré** (les parties inédites de la Chronique du pseudo-), II, 41.
- Dictionnaire grec français des noms liturgiques**, I, 142 (pr.).
- Didaché**. — Cf. Eucharistie.
- Didascalie** des apôtres. — Cf. VIII, 639.
- Divorce** (le) et le repos dominical en Russie, X, 319.
- Documents de source copte sur la sainte Vierge**, X, 182, 251.
- Dominical** (le divorce et le repos) en Russie, X, 389.
- Doxologie** (la grande), étude critique, IV, 240.
- Dunip**. — V, Dennaba.
- Église**. — V, Mardin. — Les relations de l'Église et de l'État dans le Bas-Empire, II, 340. — V, Jacobites: orthodoxe: Égypte.
- Égypte** (Histoire de l'Église d'), IV, 626. — Les évêchés de l'Égypte chrétienne, V, 637. — La question gréco-arabe en Égypte, VII, 331.
- Elie XI** (Deux lettres d'), patriarche de Babylone, V, 481.
- Ephrem** (S.), VI, 116.
- Éthiopie**. — Cf. VII, 165, X, 213.
- Eucharistie** (l') et les repas communs des fidèles dans la Didaché, VII, 339. — La forme consécatoire de l'Eucharistie d'après quelques mss. grecs, VIII, 459.
- Euthyme le jeune** (vie et office de saint), VIII, 155, 503.
- Évangiles** (les) des douze apôtres et de saint Barthélemy, IX, 612.
- Evêques** (les) jacobites du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle d'après la Chronique de Michel le Syrien, IV, 444, 495; V, 605; VI, 189.
- Florence** (actes du saint et œcuménique concile de Florence), I, 305; Souvenir du concile de Florence, II, 69.
- Formule** « omnia ad majorem Dei gloriam », son antiquité, VIII, 477.
- Franciscains**. — Histoire des missions franciscaines, IV, 136. — Un projet de croisade franciscaine, VI, 473.
- Géographie** (notes de) ecclésiastique syrienne, VIII, 313. — Anciens couvents de l'Auranitide, VIII, 478. — V, Dennaba: Maouza. — Maronites, Mazonites et Maranites, IX, 268. — Cf. X, 222.
- Glacol** (le) et la congrégation des rites, IV, 1.
- Gladstone** et la question des ordinations anglicanes, I, 149.
- Grapti**. — V, Michel le Syncelle.
- Grèce**. — Le syllogisme littéraire grec de Constantinople, I, 454.
- Grecque** (Église). — Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque, III, 142, 260, 452; IV, 116. — Entre Grecs et Russes, X, 1. — Cf. Marc Xilovarvi.
- Grecs** (les) melkites, III, 1, 265.
- Grégoire de Nysse**. Cf. Sévère d'Antioche.
- Gryphon** (frères) et le Liban au XV<sup>e</sup> siècle, IV, 63.
- Hébreu** (l') est-il la première des langues, X, 273.
- Hélène** (sainte). — Les constructions palestiniennes dues à sainte Hélène, d'après une

- rédaotion du X<sup>e</sup> siècle, source de Nicéphore Calliste, X, 162.
- Hellénisme** (griefs de l') contre la Russie, VI, 1, 172, 333, 532.
- Hermas** (fragments coptes), X, 421.
- Hésychius** de Jérusalem. — Cf. Sévère d'Antioche.
- Hierarchies** (des) en Orient, IV, 145.
- Histoire** de l'Église de Mardin, I, 43 (pr.). — Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie, II, 455. — Histoire de Daniel de Mardin, IV, 335. — Histoire d'un bienheureux qui demeurait sur un arbre, IV, 337. — Histoire de Béder-khan, V, 649. — Histoire de Jean bar Aphthona, VII, 97. — Histoire ancienne des peuples de l'Orient, X, 328.
- Hospitaliers** (des) en Terre Sainte et à Chypre, X, 330.
- Ibrahim pacha** (une lettre d') à Charles-Quint, II, 302.
- Ignace Michel Djaroué** (autobiographie du patriarche), VI, 379.
- Immaculée Conception** (le dogme de l') et la doctrine de l'Église arceveque, IX, 1, 188, 512; X, 57, 154.
- Inscription** syriaque de Krad ad-Dasinya, dans l'Émésène, VII, 386. — Formules épigraphiques, VII, 668.
- Irénée** (S.), X, 326.
- Islam** (l'), I, 499. — Deux publications nouvelles sur l'islam, II, 228. — Les études islamiques en Russie et une apologie de l'islam, VI, 485; VII, 71.
- Jacobites** (ordination du prêtre dans le rite), I, 1, (sec.) Église jacobite. Cf. Plérophories: Sidon; Evêques. Cf. IX, 291. — Dans quelle mesure les jacobites sont-ils monophysites? X, 113.
- Jacques Baradée**. — Cf. Cyriaque.
- Jacques d'Édesse**. — Lettre à Jean le stylite sur la chronologie biblique et la date de la naissance du Messie, V, 581. — Lettre au diacre Georges, VI, 415. — Lettre sur la généalogie de la sainte Vierge, VI, 512. — Traduction des lettres XII et XIII de Jacques d'Édesse (exégèse biblique), X, 197, 258.
- Jean** (saint), X, 110.
- Jean d'Asie** (l'histoire ecclésiastique de), II, 455.
- Jean bar Aphthona** (histoire de), VII, 97.
- Jean de Camillis** de Chio sur la mission de la Chimère (lettre inédite du R. P.), IV, 58.
- Jean Hylilas**, patriarche de Constantinople, IX, 261.
- Jean Maron** (S.), patriarche d'Antioche. Ses œuvres traduites du syriaque, IV, 488; Cf. VI, 117.
- Jean** (évêque de Mayouma). — Cf. Plérophories.
- Jean le Paléolaurite** (saint), procédé d'une notice sur la vieille labe, IX, 333, 491.
- Jean le Stylite**. — V. Jacques d'Édesse.
- Jérôme** (saint), hagiographie, V, 654.
- Jérusalem** (la prise de) par les Perses en 614; II, 125; VI, 643. — L'érection du patriarcat de Jérusalem en 451, IV, 49. Cf. Judas Cyriaque.
- Jésuyab** (le synode de Mar), IV, 247.
- Joachim III** (les projets de), VII, 59.
- Job** (interprétation de divers passages du livre de), X, 260.
- Joseph Emmanuel II** (lettre pastorale de S. B.), patriarche de Babylone, V, 642.
- Judas Cyriaque**, évêque de Jérusalem (textes orientaux inédits du martyre de), texte syriaque, IX, 7, 9; texte copte, IX, 310.
- Julien** (S.), évêque du Mans. — Un saint évêque de France honoré en Russie, IV, 129. — Le culte de S. Julien du Mans dans l'Église russe, IV, 453.
- Justin** (S.). Apologies, X, 216.
- Kurdes** (Notice sur les), I, 133 (pr.).
- La Mecque**. — V. Damas. — Où en est le chemin de fer de la Mecque? VI, 145. — Le pèlerinage de la Mecque en 1901, VII, 153; en 1902, X, 326.
- Latines** (les missions latines) en Orient, I, 88 (pr.), 91 (sec.), 379; II, 94, 176.
- Léon XIII** (Lettre autographe de S. S.), IV, 141. — Léon XIII et l'Église d'Orient, X, 331.
- Lettre** d'Anastase le Bibliothécaire, I, 124 (pr.). — De Bajazet II à Charles VIII, II, 219; d'Ibrahim pacha à Charles-Quint, II, 302. — V. Jean de Camillis. — S. S. Léon XIII. — Elie XI. — Jacques d'Édesse. — Joseph Emmanuel II.
- Léviathan**, ou le grand serpent de mer, X, 262.
- Liban**. — V. Gryphon; Moutasarifat.
- Liturgie** copte alexandrine dite de S. Basile le Grand, IV, 15. — V. Doxologie. — V. Bénédiction. — Anciens morceaux liturgiques de l'Église d'Égypte, IV, 293. — Liturgies orientales et occidentales, IV, 295. — Cf. VIII, 150. — Les saintes et divines Liturgies de nos saints Pères, Jean Chrysostome, Basile le Grand et Grégoire le Grand, X, 334. — Traités liturgiques, X, 289, 350.
- Luc** la version syriaque inédite du martyre de S.), III, 151.
- Macedoine**. Le memorandum du patriarche grec orthodoxe de Constantinople au sultan sur les affaires de Macedoine, VIII, 485.
- Maçoudi**, II, 228.
- Magique** (une formule) byzantine, V, 597.
- Malabar** (les chrétiens du), I, 406.
- Maléinos**. Vie et office de saint Michel Maléinos suivis d'un traité ascétique de Basile Maléinos, VII, 543.
- Mamlouks d'Égypte**. — V. Rome.
- Mandaïtes** (inscriptions) des coupes de Khourbir, V, 329.
- Manuscrits**, de Charfé, IV, 150. — De Berlin VI, 475. Fac-similé de mss. grecs, VIII, 461; IX, 301.

- Maouza**, ou Maôza de Iamnia, IX, 442.
- Maranites**. — Cf. IX, 268.
- Marc Xilocarvi** (déposition du patriarcat), le 15 janvier 1167, VIII, 144.
- Marcion**, dans la littérature arménienne, I, 461.
- Mardin**. Une page de l'histoire de l'Église de Mardin au VIII<sup>e</sup> siècle, I, 43 (pr.).
- Mariage**. — V. Métrophane.
- Marine** (Vie de sainte); texte syriaque, VI, 283; textelatin, 357; texte grec, 572; texte copte, VII, 136; texte arabe, 245; textes haut et bas allemand, 478; texte français, 647 et VIII, 288; texte éthiopien, VIII, 614. — Office de sainte Marine, texte syriaque, IX, 240, 409, 560.
- Maronites** (opusculés), IV, 175, 318, 543; V, 74, 293. — V. Moutasarrifat, VII, 171. — Le patriarcat maronite d'Antioche, VIII, 133, 281. — Maronites, Mazonites et Maranites, IX, 268.
- Massacres** (les) du Caucase, X, 101.
- Mazonites**. — Maronites, mazonites, maranites, IX, 268.
- Melkites** (les Grecs), III, I, 265. — La titulature des patriarches grecs-catholiques, melkites, VI, 649.
- Métrophane**, sur le mariage (bulle du patriarcat), IX, 139.
- Michel le Syncelle** (saint), et les deux frères Grapti, saint Théodore et saint Théophane, VI, 313, 610.
- Michel le Syrien**, chronique, IV, 444, 495; V, 322, 605, 660; VI, 189; IX, 287; X, 435.
- Missions** (les), latines en Orient, I, 88 (pr.): 91 (sec.); 379; II, 94, 176.
- Monachisme**. Les règles monastiques orientales antérieures au concile de Chalcédoine, IV, 466. — Cf. Palestine (monastères de): Roumanie; Sinaï; Anactorètes; Jérôme (S.).
- Monophysites**, X, 113.
- Monténégro** (les Serbes du), I, 42 (sec.).
- Moutasarrifat** (le), ou gouvernement autonome du Liban, VII, 171.
- Moyse**, X, 258. Il est l'auteur du livre de Job, X, 261.
- Musique** (Traité de) byzantine, VI, 594. — Le système musical de l'Église grecque d'après la tradition, VI, 634. — Quelques manuscrits de musique byzantine, IX, 299; X, 1.
- Musulmans**. L'émigration musulmane en Turquie, VII, 157. — Le messianisme dans l'hétérodoxie musulmane, IX, 292.
- Nahadag-Martyrs**, rites et usages arméniens, VIII, 537.
- Nazareth**, X, 163, 220.
- Nestoriens**. Leur croyance à l'autorité de saint Pierre, I, 441. — Protestantisme et catholicisme chez le peuple nestorien. — Une revue néo-syriaque à Ourmiah, IV, 428.
- Nicéphor Calliste**, X, 162.
- Nicéphore Méliassène**, évêque de Naxos et de Cotrone, VIII, 70.
- Nicolas** (l'histoire de saint), soldat et moine, VII, 319.
- Nosairis** (Voyage au pays des), IV, 572; V, 99, 303, 423. — Les Nosairis furent-ils chrétiens? VI, 33. — Les Nosairis dans le Liban, VII, 452. — Russes et Nosairis, VIII, 149.
- Omiades** (un poète royal à la cour des) de Damas, VIII, 325; IX, 32.
- Ordinal** (l') copte, III, 31, 191, 282, 425; IV, 104, 416, 591; V, 247.
- Ordination** du prêtre dans le rite jacobite, I, 4 (sec.). — M. Gladstone et la question des ordinations anglicanes, I, 149. — Les ordinations « per saltum », V, 335.
- Ordre**. La forme consécatoire du sacrement de l'Ordre dans l'Église grecque, d'après un ms. du XII<sup>e</sup> siècle, IX, 65.
- Orient** (l' latin censitaire du Saint-Siège), X, 225.
- Orientaux** (les colonies d') en Occident, du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, IX, 96.
- Orthodoxe** (Règlements généraux de l'Église) en Turquie, III, 393; IV, 227. — Les églises orientales orthodoxes et le protestantisme, V, 565; VI, 402. — Un nouveau diocèse grec-orthodoxe en Syrie, VII, 332. — V. Macédoine.
- Ourmiah** (une revue néo-syriaque à), IV, 440.
- Pakhôme**. Étude sur le cénobitisme pakhomien, IV, 459.
- Palestine** (Répertoire alphabétique des monastères de), IV, 512; V, 19, 272. — Un document palestinien à retrouver, VIII, 637. — Les constructions palestiniennes dues à sainte Hélène, X, 162.
- Patmos**. — V. Christodule.
- Patriarcat** sorcier à Constantinople (un) (Jean Hyllas, 834-843), IX, 261.
- Patrologia orientalis**. Cf. VIII, 154, 642; IX, 284, 612; X, 108.
- Paul** (S.). — Cf. Pierre (S.).
- Paul**, évêque de Saïda, moine d'Antioche, lettre à un musulman de ses amis, V, III, 388.
- Philippe de Mézières** (neuf chapitres du « songe du viel pèlerin » de) relatifs à l'Orient, IV, 364, 605; V, 444.
- Philoxène de Mabboug**. — Sa lettre à Abou-Niphir, VIII, 623. — Note inédite sur Philoxène, 630. — Trois lettres de Philoxène, 640.
- Pierre** (S.). Doctrine de l'Église chaldéenne sur la primauté de S. Pierre, I, 137 (sec.). — La Russie et le Saint-Siège, I, 157. — Fragments d'une chronique syriaque inédite relatifs surtout à saint Pierre et à saint Paul, III, 396. — La version syriaque inédite des martyres de saint Pierre et saint Paul, III, 39.
- Plérophories** (les) de Jean, évêque de Mayouma, III, 232, 337. — Sur un abrégé arménien des Plérophories, IV, 434.
- Pologne** (l'avenir du catholicisme en Pologne), III, 481.
- Prêtre** (ordination du) dans le rite jacobite, I, 4 (sec.).

**Programme de la Revue**, I, 3 (pr.) : II, 1.  
**Protestantisme**. — V. Orthodoxe.

**Rahmani** (M<sup>re</sup>). IX, 285 ; X, 435.

**Rebaptisation** (la) des Latins, chez les Grecs. VII, 618 ; VIII, 111.

**Rituel copte** du baptême et du mariage, V, 445 ; VI, 453 ; VII, 303 ; IX, 526.

**Rome** (Rapports des Serbes avec), I, 481. — Relations officielles entre la cour romaine et les sultans mamlouks d'Égypte, VIII, 101. — Correspondances diplomatiques entre les sultans mamlouks d'Égypte et les puissances chrétiennes, IX, 151, 359. — Cf. IX, 468. — L'Orient latin censitaire du Saint-Siège, X, 225.

**Roumanie** (sur les couvents dédiés de), V, 169.

**Russe** (Église). — A. Julien (S.). — Entre Grecs et Russes, V, I. — L'ancienne et la nouvelle théologie russe, VI, 88. — Russes et Nosairis, VIII, 119.

**Russie** (la) et le Saint-Siège, I, 157 ; II, 238. — Quelques mots de politique chrétienne à propos d'un livre russe récent, II, 498. — Grièfs de l'hellénisme contre la Russie, VI, 1, 172, 333, 532. — La Russie et l'Orient chrétien durant les derniers mois, VII, I. — Les études islamiques en Russie, VI, 485 ; VII, 71. — La Russie en Palestine, VI, 657. — Le divorce et le repos dominical en Russie, X, 319.

**Sabba** (Vie de saint), X, 331.

**Sabbatians** (Hérésie des), X, 277.

**Saints jumeaux** et dieux cavaliers, IX, 453.

**Salomon**, ses écrits, X, 274.

**Sépulchre** (Saint). Une bagarre au Saint-Sépulchre en 1698, VIII, 471. — Un commentaire inédit sur la bagarre du Saint-Sépulchre en 1698, IX, 144.

**Serbie** (la) chrétienne, I, 7 (pr.) : 37 (sec.), 335, 481. — La question serbe dans l'empire ottoman, I, 420.

**Sévère d'Antioche**. — Une homélie de Sévère d'Antioche attribuée à Grégoire de Nysse et à Hésychius de Jérusalem, III, 435. — Histoire de Mar Sévère patriarche d'Antioche, IV, 343, 543 ; V, 74, 293. — A. Césarica : cf. IX, 289, 609.

**Sidon** (Relation de l'évêque de) sur les jacobites et les Arméniens, III, 200, 328.

**Sinaï** (In the shadow of), III, 490. — Le monastère de Sainte-Catherine au Sinaï, V, 319. — A propos du couvent du mont Sinaï, V, 492. — Le couvent du mont Sinaï, VII, 501. — Cf. IX, 295.

**Sionisme** (le) et la Turquie, VII, 334.

**Sivas**, huit siècles d'histoire, X, 79, 169, 283, 337.

**Sophrone le Sophiste** et **Sophrone le Patriarche**, VII, 360 ; VIII, 32, 356.

**Synode** (le) de Mar Jé-suyah, IV, 247.

**Syriaque** (la littérature), IV, 291 ; V, 330.

Remarques sur les traductions syriaques de deux formules grecques, V, 155.

**Syrienne** (Église). — V. Charité. — Géographie syrienne, VIII, 343. — Cf. VIII, 643.

**Takla Haymanot** (Vie de), V, 165.

**Testamentum** D. N. J. C. IX, 289 ; X, 418.

**Textes**. — Arabes : II, 147 ; VI, 290 ; VII, 247, 267 ; VIII, 412 ; IX, 373, 596. — Arméniens : I, 328, 466. — Coptes : II, 310 ; III, 33, 191, 282, 425 ; IV, 104, 269, 416, 591 ; V, 217, 465, 535 ; VI, 453 ; VII, 139, 303 ; IX, 25, 320, 526 ; X, 483, 251, 424. — Ethiopiens : VI, 54 ; VIII, 615. — Grecs : I, 309 ; II, 85, 133, 139 ; IV, 281 ; V, 49, 254, 370, 597 ; VI, 291, 575, 596 ; VII, 323, 423, 519, 570, 598, 606 ; VIII, 3, 79, 91, 117, 168, 467, 475, 503 ; IX, 141, 304, 462 ; X, 8, 39, 387. — Latins : VI, 360 ; VIII, 70 ; IX, 463. — Syriaques : I, 4 (sec.), 398 ; II, 41, 455 ; III, 158 ; IV, 150, 255, 341, 359 ; V, 391, 583 ; VI, 120, 283, 517 ; VII, 113, 198 ; VIII, 631 ; IX, 87, 274, 409, 501 ; X, 316. — Turcs : II, 225.

**Théocliste** (le monastère de S.), III, 58.

**Théologie monophysite**, X, 113.

**Théotokies** (les) ou office de la sainte Vierge dans le rite copte, IX, 17.

**Timothée I**, patriarche nestorien (728-823), X, 334.

**Traductions**. — De l'arabe : I, 43 (pr.), 66 (sec.) ; II, 151, 439 ; VII, 258, 273 ; VIII, 388 ; IX, 151, 359 ; X, 117. — De l'arménien : I, 328, 470 ; IV, 134. — Du copte : II, 307 ; III, 37, 196, 288, 428, 433 ; IV, 12, 112, 261, 423, 599 ; V, 251, 455, 553 ; VII, 148, 312 ; IX, 25, 311, 532 ; X, 183, 251. — De l'éthiopien : VIII, 619. — Du grec : I, 309 ; II, 137 ; X, 164. — Du syriaque : I, 19 (sec.), 402 ; II, 41, 245, 357, 455 ; III, 43, 77, 151, 168, 232, 292, 337, 458 ; IV, 175, 248, 318, 380, 414, 495, 543 ; V, 74, 118, 182, 293, 401, 588, 605 ; VI, 125, 189, 286, 522 ; VII, 121, 202 ; VIII, 624, 632 ; IX, 80, 242 ; X, 197, 258, 316. — Du turc : II, 219, 302.

**Turquie**. — La question serbe dans l'empire ottoman, I, 420. — Le syllogisme littéraire grec de Constantinople, I, 454. — Cf. Mulsimans. — L'Allemagne en Turquie, VII, 158. — Cf. Sionisme.

**Vie de Mar Benjamin**, traduite du syriaque, II, 245. — Du moine rabban Youssef Bousnaya, II, 357 ; III, 77, 168, 292, 458 ; IV, 380 ; V, 118, 182. — A. Daniel de Scété : Anachorètes ; Mal'inos. — Vie de saint Sabba, X, 331.

**Yézidis**, I, 139-141 (pr.). — A, 666.

**Youssef I<sup>er</sup>** (Vie de Mar), premier patriarche chaldéen (1681-1695), I, 66 (sec.).

**Youssef Bousnaya** (Vie du moine Rabban), II, 357 ; III, 77, 168, 292, 458 ; IV, 380 ; V, 118, 182.

**Zacharie le rhéteur** (la compilation historique du pseudo-), V, 201, 461.

**Zacharie**. — Cf. Carion. — Fils de Barakia, X, 267.

### III

## TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS

- Avril** (le baron d'), I, 7 (pr.), 37 (sec.), 111 (sec.), 124 (pr.), 143 (pr.), 335, 513; II, 5, 165, 228, 271, 406; III, 1, 209, 265, 328; IV, 1, 145; V, 169, 649; VI, 303.
- Babakhan** (J.), IV, 428; V, 481.
- Basset** (René), X, 213.
- Batareikh** (E.), VIII, 459; IX, 65.
- Besse** (Dom), IV, 460, 465.
- Beurlier** (l'abbé), I, 142 (pr.).
- Blochot** (E.), II, 219, 302; IV, 364, 605; V, 144; VII, 161, 265.
- Bréhier** (L.), IX, 261, 621; X, 105.
- Buffat** (le R. P. L.), VIII, 388.
- Carra de Vaux** (le baron), I, 133 (pr.); II, 69, 120, 439, 498; IV, 297.
- Chabot** (l'abbé), I, 66 (sec.), 406, 465; II, 357; III, 77, 168, 292, 458; IV, 380, 444, 495; V, 118, 182, 492, 605, 642; VI, 189, 437; VII, 161, 265.
- Χαράλαμπος γρηγορόσκος**, VII, 523.
- Chébli** (P.), VIII, 133.
- Cheïkho** (le R. P.), VI, 379.
- Clédat** (J.), IV, 263.
- Clugnet** (L.), II, 307; III, 142, 260, 452; IV, 116, 136, 293, 455; V, 49, 162, 254, 325, 370, 499, 502, 664, 666; VI, 51, 357, 572, 659; VII, 319, 336, 478, 647, 672; VIII, 1, 150, 154, 288, 321, 323, 484; IX, 146, 240, 295, 296, 409, 431, 560, 624; X, 39.
- Couret** (le comte), II, 125.
- Dauby** (P.), X, 326.
- Daux** (l'abbé G.), X, 225.
- Delaporte** (L.), X, 424.
- Dib** (P.), X, 418.
- Ermoni** (M. V.), I, 315, 493; III, 31, 191, 282, 425; IV, 104, 416, 591; V, 247, 445, 637, 659; VI, 453; VII, 303; IX, 526.
- Gastoué** (A.), IV, 280, 628; V, 164; VII, 169; IX, 294.
- Girard** (le R. P.), VI, 132; VII, 410; VIII, 537; X, 79, 169, 283, 337.
- Graffin** (M<sup>re</sup>), I, 1 (sec.); III, 490; IV, 247.
- Grégoire** (H.), IX, 453.
- Guidi** (L.), V, 535; VII, 245; IX, 79, 310.
- Guigard** (A.), VIII, 483, 645.
- Hyvernât** (l'abbé H.), VII, 136.
- Jalabert** (le R. P. L.), IX, 96, 446.
- Kugener** (M. A.), III, 435; V, 155, 201, 461; VI, 475; VII, 166, 196; IX, 442, 609.
- Ladeuze** (l'abbé P.), VII, 339.
- Lammens** (le R. P.), IV, 68, 572; V, 99, 303; 423; VI, 33, 473; VII, 59, 153, 157, 158, 331, 332, 452, 501, 504, 668; VIII, 101, 149, 313, 477, 478, 633, 637, 643; IX, 32, 144, 151, 276, 292, 359.
- Laviornerie** (J. de), VI, 154; VII, 337, 507, 671; VIII, 152, 482, 640.
- Legrand** (Émile), IV, 58; VIII, 70.
- Léon XIII** (S. S.), IV, 141.
- Levantin** (H.), VII, 171.
- Longueville** (N.), X, 319.
- M...** (F.), VI, 291.
- Mallon** (le R. P. A.), IX, 17; X, 182.
- Michailovitch** (Th.), V, 1.
- Michel** (le R. P.), I, 37 (sec.); 88 (pr.), 91 (sec.); 379; II, 94, 176.
- Monch** (Hermann), V, 662.
- Nau** (l'abbé F.), I, 396; II, 41, 455; III, 232, 337; IV, 134, 175, 318, 455, 543; V, 74, 293, 327, 370, 581, 634; VI, 113, 283, 470, 481, 512; VII, 97, 604; VIII, 91, 630, 639, 640, 642; IX, 268, 284, 612; X, 100, 108, 119, 113, 162, 197, 209, 215, 216, 220, 258, 314, 327, 328, 387, 439.
- Palmiéri** (le R. P.), VI, 88, 309, 485; VII, 71, 618; VIII, 111.
- Pargoire** (le R. P. J.), VIII, 15, 240, 426, 550; IX, 615.
- Pariset** (le R. P.), III, 221; IV, 150, 291, 354; V, 322, 335, 500, 660; VI, 157, 419.
- Pêreira** (E.), VIII, 614.
- Perruchon** (F.), V, 165.
- Petit** (le R. P.), III, 393; IV, 227, 305; VII, 543; VIII, 144, 155, 471, 503; IX, 139.
- Pétridès** (le R. P.), V, 407, 597; VI, 444; VII, 218; IX, 491; X, 289, 350.



- Pisani** (l'abbé P.), I, 130 (pr.), 157, 420, 503; II, 238, 340.
- Placide de Meester** (le R. P.), IX, 1, 188, 512; X, 57, 154.
- Rebours** (le R. P. J. B.), IX, 299; X, 1.
- Renaudin** (Dom), IV, 14, 129, 293, 457, 459, 460, 615, 626, 627; V, 161, 215, 319, 565, 665; VI, 450, 310, 402; VII, 163, 465, 506, 508.
- Ronzevalle** (le R. P.), VII, 386.
- Saint-Guliez** (H. de), VI, 649.
- Scheil** (le R. P.), I, 43 (pr.); II, 245.
- Slemman** (H.), V, 507; VI, 145.
- Thibaut** (le R. P.), VI, 593, 654.
- Tixeront** J., VIII, 623.
- Tournebize** (F.), VII, 26, 277, 509; VIII, 206, 320, 577; IX, 107, 212, 393, 451, 537; X, 15, 135, 365.
- Tournier** (L.), I, 159.
- Vailhè** (le R. P.), III, 58; IV, 54, 512; V, 49, 272; VI, 313, 610, 643; VII, 360; VIII, 32, 281, 356; IX, 333, 448, 623; X, 96.
- X...** VI, 1, 172, 333, 532; VII, I; VIII, 485; X, 434.









THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

George W. Library

1-7 v.10  
Revue De L'Orient Chretien

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00321 9732